00101808

Digitized with financial assistance from

HT Parekh FOUNDATION

An Initiative by HDFC

WITH YOU, RIGHT THROUGH

on 28 December, 2018

L'EUROPE

ET LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en mai 1885.

DU MÊME AUTEUR :

Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande, 2 vol. in-8°. E. PLON, NOURRIT et Cie, éditeurs.

La Question d'Orient au dix-huitième siècle, 1 vol. in-8°. E. PLON, NOURRIT et Cie, éditeurs.

Essais d'histoire et de critique, 1 vol. in-8°. E. PLON, NOURRIT et Cie, éditeurs.

Précis du droit des gens, 1 vol. in-8°, en collaboration avec M. FUNCK-BRENTANO. 2e édition (*sous presse*). E. PLON, NOURRIT et Cie, éditeurs.

Le Traité de Paris du 20 novembre 1815, 1 vol. in-8°. Germer BAILLIÈRE, éditeur.

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France en Autriche, 1 vol. in-8°. ALCAN, éditeur.

L'Europe et la Révolution française. DEUXIÈME PARTIE : **La Chute de la Royauté.** 1 vol. in-8°. E. PLON, NOURRIT et Cie, éditeurs.

(*Ouvrage couronné par l'Académie française, grand prix Gobert.*)

En préparation :

L'Europe et la Révolution française. TROISIÈME PARTIE : **La Convention, 1792-1795.**

PARIS. — TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

L'EUROPE

ET LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

ALBERT SOREL

PREMIÈRE PARTIE

LES MŒURS POLITIQUES ET LES TRADITIONS

DEUXIÈME ÉDITION

101808

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE, GRAND PRIX GOBERT

LIBI
OF
BOM
BRAN
OF TH
ROYAL ASIATI

PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1887

Tous droits réservés

God
Fr 944-04
Sor/Eur
101808

A

MONSIEUR ÉMILE BOUTMY

MEMBRE DE L'INSTITUT

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

God
Fo 944.04
S00/Eu6
101808

L'EUROPE

ET LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

INTRODUCTION

La guerre entre l'Europe et la Révolution française a duré près d'un quart de siècle. Elle commence à Valmy, et ne se termine qu'à Waterloo. L'Europe coalisée a fini par triompher des armées françaises; cependant on ne peut pas dire que la France soit sortie vaincue de la lutte. Elle l'avait entreprise pour défendre son indépendance nationale, l'intégrité de son territoire, les réformes qu'elle avait accomplies dans ses lois et dans sa constitution politique. La paix ne lui coûta que la restitution des territoires qu'elle avait conquis; elle rentra dans ses anciennes limites : le corps de la nation ne fut point entamé. Les résultats essentiels de la Révolution française subsistèrent : la France conserva le Code civil et le gouvernement représentatif. Cela suffisait pour rendre indestructible l'œuvre de 1789, et lui permettre de porter, dans l'avenir, toutes ses conséquences.

Je voudrais rassembler les traits principaux de cette histoire et y rechercher, ce qui est l'essence même de l'histoire, les causes éloignées de « ces grands coups dont le contre-coup porte si loin[1] ». Les péripéties toujours surprenantes de cette

[1] Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, 3e partie, ch. viii.

longue tragédie, l'étendue de son théâtre qui occupe toute l'Europe, la multitude des acteurs, les brusques alternatives de scènes héroïques et de tableaux atroces, l'intérêt entraînant des épisodes, enfin le fracas de la catastrophe troublent l'âme du spectateur, et ne lui permettent point de saisir la suite de l'action. Pourtant, si singuliers qu'ils paraissent dans leurs crises, les événements le sont bien davantage dans leurs rapports et dans leur enchaînement.

La Révolution française, dès son début et par les seules conséquences de son premier principe, sape par la base et ruine tout l'édifice de la vieille Europe monarchique. Elle proclame la souveraineté du peuple, elle présente ses doctrines comme des vérités évidentes et universelles, elle menace tous les pouvoirs établis, elle invite toutes les nations à se révolter et à s'affranchir. Ce qui est le plus étrange ici, ce n'est ni le caractère de la doctrine ni l'ardeur de la propagande, c'est l'indifférence des gouvernements européens. Les signes de l'orage leur échappent; lorsqu'il éclate, ils le considèrent avec une égoïste quiétude; ils ne s'en effrayent que quand les torrents débordent et que l'inondation les gagne.

Ils n'ont pas su discerner le péril, ils ne savent pas mieux le conjurer. Ils n'y opposent que des efforts incohérents, des mesures contradictoires, des desseins sans cesse déconcertés. Menacés par un peuple insurgé et par une doctrine subversive, ils n'ont ni un principe de conservation à opposer à la doctrine, ni une force publique à opposer à la sédition. Tout est bouleversé en France, tout subsiste en Europe. La France n'a ni gouvernement ni trésor; il lui reste à peine les cadres d'une armée. Les vieilles monarchies disposent de toutes les ressources des gouvernements forts : leurs troupes sont sur le pied de guerre, leurs généraux, instruits par l'étude et la pratique des batailles, conduisent des soldats soumis et exercés. Ils ont la science, la discipline, le nombre, les munitions, les armes. Il semble que la France va succomber. Contre toute attente, c'est l'anarchie qui s'organise, c'est la force organisée qui se dissout. La France bat la coalition; elle fait une chose plus étonnante : elle la

divise. « Ces brigands, écrivait un des souverains coalisés [1], ne veulent point d'amis ni d'alliés, il leur faut des complices et des victimes. » Sauf l'Angleterre, qui d'ailleurs a conquis pour son compte les colonies françaises et prétend les garder, tous les coalisés transigent tour à tour et deviennent complices des vainqueurs, afin de partager les dépouilles des victimes. La croisade entreprise par les rois contre la Révolution française, pour la défense du droit établi, aboutit au partage du continent entre les défenseurs du droit monarchique et les pouvoirs issus de la Révolution. La vieille Europe finit par une banqueroute cynique.

Pour traiter avec la Révolution française, la vieille Europe abdique son principe; pour traiter avec la vieille Europe, la Révolution française fausse le sien. La France avait solennellement renoncé aux conquêtes. Elle apportait la paix au monde; elle conviait les nations à la concorde : la tyrannie, disait-on, les avait séparées, la liberté devait les réunir. Qu'auraient-elles à s'envier l'une à l'autre, lorsque toutes seraient également heureuses? La guerre éclata : il parut à quelques-uns qu'elle accomplirait le règne de cette merveilleuse utopie. Il arriva ce qui, malheureusement, était beaucoup plus conforme à la nature des choses et aux passions humaines : la victoire rendit la Révolution belliqueuse. La guerre, commencée pour la défense du territoire français, se continua par l'invasion des territoires voisins. Après avoir conquis pour affranchir, la France partagea pour conserver.

Mais en même temps qu'elle profitait de la guerre, elle en subissait la loi. Les Français avaient placé dans les armées l'âme de la République : elle y resta. Rome ressuscitée enfanta César. Bonaparte se présentait à la France et à l'Europe comme l'instrument de la Révolution. La France le crut : c'est ce qui explique l'enthousiasme dont elle se prit pour lui. L'Europe tenta de lui résister : il la dompta par la politique autant que par la force. Son génie le rendait maître de la guerre, l'avidité de ses adversaires lui livra la paix,

[1] Instruction de Catherine II à son ambassadeur à Berlin, 6 juin 1794. MARTENS, *Traités de la Russie avec l'Allemagne*, t. II, p. 167. Pétersbourg, 1883.

qui devint, entre ses mains, plus redoutable que la guerre même. La France et l'Europe se donnèrent alors le même spectacle. Ceux qui avaient fait la Révolution et ceux qui l'avaient combattue se rencontrèrent dans la même servitude. Tandis que l'on voyait, en France, sortir des rangs des plus fougueux démocrates toute une noblesse régicide; que l'on rencontrait aux Tuileries, à côté d'un comte qui avait fait la loi des suspects, un prince qui avait présidé le comité de salut public, en Europe, des souverains, issus des plus anciennes maisons régnantes, acceptaient des couronnes royales, de la même main qui donnait à Paris ces étranges investitures et proscrivait, d'un trait de plume, des dynasties entières. En 1808, la Révolution ne comptait sur le continent que des vaincus et des associés. Elle s'était imposée aux États, il lui restait encore à forcer la dernière retraite où se retranchaient ces princes subjugués ou gagnés : leur famille. Elle n'avait plus à leur ravir que la seule supériorité dont ils pussent se targuer désormais : ce sang dont ils étaient si fiers, et qui faisait d'eux comme une race à part entre les races européennes. Cela se vit en 1810. L'homme que Metternich considérait « comme la Révolution incarnée [1] » épousa l'arrière-petite-fille de l'impératrice Marie-Thérèse. Il y avait à peine dix-sept ans que Marie-Antoinette avait péri sur l'échafaud, lorsqu'une autre archiduchesse d'Autriche vint s'asseoir à sa place, sur le trône de France, aux côtés de Napoléon. C'était, pour la vieille Europe, l'événement le plus extraordinaire dans toute l'histoire de la Révolution.

Pour la France, ce qui suivit est plus extraordinaire encore. Elle avait, en 1792, déclaré la guerre aux rois et annoncé la paix aux nations. Elle avait triomphé des rois, c'est sous l'effort des nations qu'elle succomba. La Révolution s'était arrêtée en France et figée, en quelque sorte, dans le despotisme militaire; mais, par l'œuvre même de ce despotisme, elle continuait de se propager en Europe. La conquête la répandait

[1] *Mémoires*, t. I, p. 51. Paris, 1882.

parmi les peuples. Bien que très-dégénérée, elle conservait assez de ressort pour les agiter, et tout défiguré qu'il était dans les camps, le langage de la liberté remuait encore profondément les âmes. La guerre simplifiait étrangement la carte de l'Europe. Beaucoup de frontières avaient disparu : les nations, naguère découpées en lambeaux, se rassemblèrent. En même temps que par l'œuvre de ses armées la France rapprochait ainsi les hommes, elle leur enseignait par les écrits de ses penseurs qu'il n'y a rien pour les nations de plus beau que l'indépendance, que, pour l'obtenir, il n'est rien de plus sûr que l'union, que les nations enfin sont souveraines, et que le premier usage qu'elles doivent faire de leur souveraineté, c'est de se rendre libres. Les peuples comprirent aisément ce langage; ils comprirent aussi l'exemple que la France leur avait donné en 1792. Ce qu'ils ne comprirent plus, c'est que, tenant ce langage et donnant cet exemple, elle prétendît les asservir et les exploiter. Ils ne faisaient point d'ailleurs de distinction entre elle et l'homme qui la gouvernait; ils ne recherchaient point par quelles phases avait passé la Révolution française, et comment la république s'était transformée en empire : ils ne connaissaient la Révolution que sous la forme de la conquête. C'est sous cette forme qu'elle propageait parmi eux ses principes, et c'est sous cette forme, qu'en vertu même de ses principes, ils la prirent en horreur. Ils se soulevèrent contre sa domination.

Réduits à leurs propres forces et à leurs moyens classiques de gouvernement, les rois de l'Europe avaient été vaincus par une nation qui combattait avec enthousiasme pour son indépendance d'abord, puis pour sa gloire. Lorsque les nations de l'Europe entrèrent en guerre, les rôles furent renversés : ce fut la France qui se trouva réduite aux seules ressources d'État. L'Europe retourna contre elle ses propres armes. Et par une conséquence qu'il fallait attendre, les nations européennes subirent les entraînements des passions qui les avaient soulevées. Après s'être armées pour l'indépendance, elles demeurèrent armées pour la vengeance et la conquête.

Chacune apporta dans la lutte les haines, les rancunes, les ambitions que les siècles accumulent obscurément dans les âmes, et qui éclatent tout à coup dans les grandes crises, comme ces volcans cachés que découvrent les tremblements de terre. L'impulsion fut telle que l'Europe la subit encore. La fin des guerres qui procèdent directement de la Révolution française marque le début d'une révolution européenne dont la France n'a que trop ressenti les suites. C'est l'avénement des nations. La Révolution française en avait signalé le début; mais loin que cette ère nouvelle apportât au vieux monde un principe d'ordre et d'apaisement, elle le laissait plus divisé contre lui-même, en proie à plus de rivalités, menacé de plus de déchirements qu'il ne l'avait jamais été.

Ces vicissitudes singulières, ce surprenant procès des choses qui enchaînent des événements en apparence aussi contradictoires, ne se peuvent cependant expliquer par des causes fortuites. Si l'on rapproche arbitrairement les faits éloignés les uns des autres, il semble qu'il n'y ait entre eux aucun rapport de dépendance; mais si l'on considère ces faits dans leur succession, on voit que chacun d'eux se relie au précédent, et, de terme en terme, la série se reconstitue. De sorte que l'on peut conclure sur cette grande révolution moderne comme Bossuet sur celles de l'antiquité : « Tout est surprenant à ne regarder que les causes particulières, et néanmoins tout s'avance avec une suite réglée [1]. »

C'est cette suite que je voudrais dégager dans l'histoire de la France et de l'Europe pendant la Révolution française, au moins pendant la période essentielle de cette révolution, je veux dire jusqu'à la fin de la Convention. Toutes les causes des événements sont alors posées, tous les résultats principaux sont manifestés, tous les rapports fondamentaux sont déterminés. Pour les saisir, il faut considérer ce qu'étaient, à la fin de l'ancien régime, les relations des États et les dispositions des peuples de l'Europe; sur quels principes reposait la

[1] *Discours*, 3e partie, ch. VIII.

société des États; quelles règles dirigeaient leur conduite; quelles vues d'intérêt général ou quels calculs d'intérêt particulier gouvernaient leur politique; quelles idées étaient répandues parmi les nations, quels sentiments y agitaient les âmes; dans quelles conditions enfin se trouvaient les gouvernements et les peuples, lorsque commença cette grande convulsion du vieux monde, qui secoua le sol, ébranla toutes les armées et força tous les Européens à sortir de leurs demeures pour se jeter dans la mêlée.

Les principes de la Révolution française étaient abstraits et universels, c'est ce qui fait qu'ils se propagèrent si aisément; mais c'est ce qui fait aussi qu'ils portèrent des conséquences si différentes selon les milieux où ils se répandirent. Ces belles idées ne conservent leur pureté métaphysique que dans la conscience du philosophe ou dans l'intelligence du mathématicien. Le moindre courant de vie les altère et les décompose. Qui veut les appliquer se les identifie, et en les faisant siennes, les dénature. La dialectique échappe à la grande masse des hommes. Ils ne reçoivent point les idées comme une loi selon laquelle ils doivent penser; ils les prennent comme un moule dans lequel ils jettent confusément tout ce que leur éducation incomplète, leurs expériences incohérentes, les influences accumulées de la famille et du pays ont entassé en eux d'instincts, de sentiments, de connaissances, de préjugés et d'erreurs. Le chimiste analyse l'air qui passe et le réduit en formule, le peuple le respire; et, suivant les germes qu'il contient, suivant les organes qu'il pénètre, cet air va porter chez les hommes la fièvre ou la santé.

La raison pure n'est le fait ni des politiques, qui se gouvernent d'après la raison d'État, ni des peuples, qui se gouvernent d'après leurs passions. Mais il y a pour les États, comme pour les peuples, des traditions qui sont aussi vieilles que leur histoire, car elles sortent de la même source que cette histoire, et développent leur courant parallèlement au sien. Leur action sur les esprits est tout instinctive, et d'autant plus impérieuse que les esprits s'attendent moins à la subir. Dans les crises qui le prennent à l'improviste, l'homme ne trouve point en lui

d'autre ressource ; et qu'il le veuille ou non, qu'il s'en rende compte ou qu'il l'ignore, qu'il s'y prête ou qu'il prétende s'y soustraire, il subit l'influence des données acquises et des passions régnantes en lui et dans son milieu. C'est avec ces éléments qu'il conçoit les idées nouvelles et tente de les réaliser. Les Français et les autres peuples de l'Europe interprétèrent ainsi les principes de la Révolution, et les adaptèrent aux traditions de leur passé.

Je n'ai point la prétention d'avoir réussi à expliquer ces grands phénomènes historiques, mais j'estimerais que mon travail n'a point été inutile, si je parvenais à ce résultat : montrer dans la Révolution française, qui apparaît aux uns comme la subversion, et aux autres comme la régénération du vieux monde européen, la suite naturelle et nécessaire de l'histoire de l'Europe, et faire voir que cette révolution n'a point porté de conséquence, même la plus singulière, qui ne découle de cette histoire et ne s'explique par les précédents de l'ancien régime.

LIVRE PREMIER

LES MOEURS POLITIQUES ET LES RÉFORMES

CHAPITRE PREMIER

LES MOEURS POLITIQUES.

I

Il y a un préjugé dont il importe de se défaire quand on aborde cette histoire. C'est de se représenter l'Europe de l'ancien régime comme une société d'États régulièrement constituée, où chacun conformait sa conduite à des principes reconnus de tous, où le respect du droit établi gouvernait les transactions et dictait les traités, où la bonne foi en dirigeait l'exécution, où le sentiment de la solidarité des monarchies assurait, avec le maintien de l'ordre public, la durée des engagements contractés par les princes. Cette « République chrétienne », ainsi qu'on s'est plu à la nommer, n'était depuis les temps modernes qu'une auguste abstraction. Elle n'avait paru se réaliser qu'un instant, au moyen âge; mais cette ébauche incertaine avait disparu en même temps que s'évanouissait le grand rêve de la papauté : le gouvernement du monde catholique par la théocratie. La Renaissance ruina cette conception, comme elle ruinait le système féodal et la philosophie scolastique. Il n'en subsista que de vagues souvenirs dont se berçaient les utopistes.

Une Europe où les droits de chacun résultent des devoirs de tous, était quelque chose de si étranger aux hommes d'État de l'ancien régime, qu'il fallut une guerre d'un quart de siècle, la plus formidable qu'on eût encore vue, pour leur en imposer la notion et leur en démontrer la nécessité. La tentative que l'on fit au congrès de Vienne et dans les congrès qui suivirent, pour donner à l'Europe une organisation élémentaire, fut un progrès, et non un retour vers le passé[1]. Au dix-huitième siècle, ce progrès n'est encore qu'une des plus belles hypothèses des philosophes. Aux approches de 1789, elle tend, surtout en France, à s'insinuer dans les esprits de quelques politiques[2]; ils passent pour des rêveurs, et la grande majorité des gouvernants de l'Europe, confondant ce dessein avec la chimère de la paix perpétuelle, continue à le considérer comme le dernier des paradoxes[3].

Cependant, s'il n'y avait point en Europe de république chrétienne, il y avait des nations et des États. Dès qu'il existe

[1] Les traités de Vienne déterminèrent l'état de possession dans toute l'Europe; ils furent signés par toutes les grandes puissances, qui les placèrent sous leur garantie collective; elles firent des congrès une institution normale destinée à prévenir et à régler, sous leur arbitrage et leur hégémonie, les différends entre les États et les nations. Cette institution fonctionna de 1815 à 1822. — Cf. *Précis du droit des gens*, p. 464 et suiv. — Tout incomplète qu'en paraît la conception, tout empiriques, arbitraires et même abusives qu'en ont été certaines applications, l'œuvre de Vienne n'en a pas moins procuré à l'Europe la plus féconde période de paix dont elle ait jamais joui. Ce n'était, si l'on veut, qu'un échafaudage; mais les diplomates n'ont, en aucun temps, construit, sur des fondements plus solides, un édifice mieux ordonné, ni accompli d'œuvre plus bienfaisante pour la civilisation.

[2] Voir ci-après livre II, ch. II : *la France, la politique extérieure*, § 10 : *le Problème de frontières : Vues de Vergennes.*

[3] « On trouve, disait Saint-Simon, à propos du projet de paix perpétuelle de Sully, une faible image de cela dans l'Empire. Le conseil aulique, la chambre impériale, les diètes, quelquefois l'Empereur même jugent des différends. On a l'expérience qu'il n'y a que les faibles et les petits qui y défèrent. Les puissants, souvent même les médiocres, y résistent et désobéissent; et on voit que la force en décide, et que si le condamné se trouve appuyé d'alliances considérables ou qu'il arrive des conjonctures dont il sache profiter, la condamnation demeure sans force et les choses jugées sans exécution. A plus forte raison en serait-il de même de ce Sénat de la république chrétienne. » Chacun de ses membres se dirigerait d'après ses intérêts, et il en résulterait « des schismes et des divisions continuelles ». — *Parallèle des trois premiers Bourbons*, publié par M. Faugère, Paris, 1880.

des nations et des États, et qu'ils ont des rapports entre eux, il y a un droit public. « Les Iroquois mêmes en ont un », disait Montesquieu[1]. Considérons celui qu'observait l'Europe de l'ancien régime. Je ne parle pas, bien entendu, du droit public que les réformateurs proposaient en idéal à la société future. « Il semble, disait Voltaire de ces écrits, qu'ils soient une consolation pour les peuples des maux qu'ont faits la politique et la force. Ils donnent l'idée de la justice comme on a les portraits des personnes célèbres qu'on ne peut voir[2]. » Ce que l'on voyait, c'étaient les actes des gouvernements; ce qu'il faut connaître, c'est la coutume qu'ils s'étaient faite et d'après laquelle ils réglaient leurs relations. Elle n'était point, à leurs yeux, une déduction juridique de quelques principes abstraits, mais la simple définition de rapports qui dérivaient de la nature des choses. « Le droit public est fondé sur des faits, écrivait un publiciste qui faisait, à juste titre, autorité dans les chancelleries. Pour le connaître, il faut savoir l'histoire, c'est l'âme de cette science, comme de la politique en général[3]. »

II

Dans ce droit public, il y a une notion fondamentale, celle de l'État : elle domine et régit toute la politique. C'est l'État

[1] *Esprit des lois*, liv. II, ch. III.

[2] *Siècle de Louis XIV*. Personnages célèbres. Article Barbeyrac.

[3] Bielfeld, *Institutions politiques*. La Haye, 1760, t. I, ch. II, § 13. — Personne n'a mieux que Mallet du Pan défini l'état réel du droit public à la veille de la Révolution : « Que la guerre dérive ou ne dérive pas d'un droit quelconque, elle ne s'en fait pas moins; les souverains ne s'avisent guère de composer leurs manifestes d'après la métaphysique obscure des philosophes : l'usage et les traités, voilà les seuls titres consultés. Il en est résulté un code, artificiel si l'on veut, contraire au droit naturel, à la raison, à la religion, mais auquel la coutume a donné force de loi. Rien n'est donc plus inutile que les argumentations des discours sur cette matière; le droit des gens n'est autre chose qu'un système de faits et de coutumes. Grotius et ses successeurs ont employé une immense érudition à les déduire... ils voulurent introduire le droit naturel au milieu de ce monument, faire de la justice son architecte et sa divinité, transformer en droit des usages, bâtir des doctrines sur le sable et prescrire comme autant de

selon l'esprit de Rome : être collectif, maître souverain et absolu [1]. Il s'était, à Rome, incarné dans un prince auquel on avait attribué la majesté, c'est-à-dire l'autorité omnipotente qui appartenait à la République. A cette conception se sont jointes l'idée chrétienne du prince élu de Dieu, représentant de la divinité sur la terre, et l'idée féodale du monarque, suzerain universel. C'est ainsi que s'est formée la notion du souverain, telle que la donne Bossuet et que tout le continent la conçoit. « Tout l'État est en la personne du prince. En lui est la puissance, en lui est la volonté de tout le peuple [2]. » C'est parce que le monarque est l'État même, qu'il est revêtu de cette majesté; il la tient de l'État, et l'État la possède, encore qu'il n'y ait point de monarque pour le représenter. Le principe du droit divin, qui fait considérer les personnes souveraines comme tenant leurs droits de la divinité même [3], s'applique à l'État avant de s'appliquer aux personnes, et n'est qu'une conséquence de la doctrine : Tout pouvoir vient de Dieu. Cette doctrine ne distingue ni la forme, ni le mode de transmission du pouvoir. « Il faut demeurer dans l'état auquel un long temps a accoutumé le peuple; c'est pourquoi Dieu prend en sa protection tous les gouvernements légitimes, en quelque forme qu'ils soient établis [4]. » « Par lui tous les rois règnent, et ceux que la naissance établit, parce qu'il est le maître de la nature, et ceux qui viennent par choix, parce qu'il préside à tous les conseils. Il n'y a sur terre aucune puissance qu'il n'ait ordonnée : *Non est potestas nisi a Deo,* dit l'oracle de l'Écriture [5]. »

règles éternelles des modes accidentels, formés, réformés, admis ou méprisés, selon les vicissitudes de la société civile. » *Mercure de France,* 1786, n° 33. Voir SAVOUS, *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan,* t. I, p. 115, Paris, 1851.

[1] Voir FUSTEL DE COULANGES, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France,* t. I, p. 66. Paris, 1875.

[2] *Politique,* liv. VI, art. 1, prop. 1. Cf. *ibid.,* liv. V, art. 4, prop. 1.

[3] « Ils sont sacrés par leur charge, comme étant des représentants de la Majesté divine, députés par sa Providence à l'exécution de ses desseins. » BOSSUET, *Politique,* l. III, art. 2, prop. 2.

[4] *Id., ibid.,* l. II, art. 1, prop. 12.

[5] *Id. Troisième Sermon pour le dimanche des Rameaux :* Sur les devoirs des rois.

Le Pape, l'empereur d'Allemagne et le roi de Pologne étaient électifs, et l'on ne faisait aucune différence entre leurs droits et ceux du roi de France. Lorsque Napoléon, plaçant sur sa tête la couronne d'Italie, prononça la formule sacramentelle : « Dieu me l'a donnée, gare à qui la touchera ! » il n'en détournait pas le sens, et ne risquait point de scandaliser la vieille Europe : il parlait son langage. « Charlemagne, disent les *Mémoires de Louis XIV*, était monté à ce haut point de gloire non par l'élection de quelque prince, mais par le courage et par les victoires, qui sont l'élection et les suffrages du ciel même, quand il a résolu de soumettre les autres puissances à une seule [1]. »

C'est pourquoi il importe de voiler l'origine des pouvoirs. Tout est prescription dans ce droit; il n'y en a point dont les fondements soient plus obscurs. Le mystère par lequel le fait se légitime est de ceux qu'il convient de dérober aux regards. Ce sont des ténèbres redoutables, il serait téméraire de s'y hasarder. Il importe surtout que le peuple ne force point l'entrée du sanctuaire. « Il ne faut pas, disait Pascal, qu'il sente la vérité de l'usurpation; elle a été introduite autrefois sans raison, elle est devenue raisonnable; il faut la faire regarder comme authentique, éternelle, et en cacher le commencement si l'on ne veut qu'elle prenne fin [2]. » L'empirique pense sur ce point comme le philosophe. « Le droit des peuples et celui des rois ne s'accordent jamais si bien que dans le silence », écrivait Retz [3]. Le scepticisme du dix-huitième siècle conduit à la même conclusion. Voltaire pouvait déclarer sans provoquer de censure dans les chancelleries, et sans s'attirer de blâme dans les cours : « Le temps, l'occasion, l'usage, la prescription, la force font tous les droits [4]. » C'était bien le fond de la pensée des hommes qui, à la fin du dix-huitième siècle, conduisaient les affaires de l'Europe.

[1] *Mémoires de Louis XIV*, année 1661, éd. Dreyss, Paris, 1866, II, p. 449.
[2] *Pensées*. Édition Havet. Paris, 1866. Article III, n° 8.
[3] *Mémoires*, 2e partie, ch. III. Cf. TOCQUEVILLE, *l'Ancien Régime et la Révolution*, liv. II, ch. XI.
[4] *Annales de l'Empire*, livre II.

La souveraineté ne devient légitime pour les autres États que par la reconnaissance qu'ils en font. Cette reconnaissance n'implique d'ailleurs aucune condition sur l'origine du pouvoir. On admet même qu'il existe, entre les États, des rapports indépendants de la forme de leur gouvernement et des révolutions qui peuvent la modifier. M. de Bordeaux, envoyé par Louis XIV en Angleterre, fut admis, le 21 décembre 1652, devant le parlement de la république et dit : « L'union qui doit être entre les États voisins ne se règle pas sur la forme de leur gouvernement; c'est pourquoi, encore qu'il ait plu à Dieu, par sa providence, de changer celle qui était ci-devant établie en ce pays, il ne laisse pas d'y avoir une nécessité de commerce et intelligence entre la France et l'Angleterre; ce royaume a pu changer de face, et de monarchie devenir république; mais la situation des lieux ne change point; les peuples demeurent toujours voisins et intéressés l'un avec l'autre par le commerce, et les traités qui sont entre les nations n'obligent pas tant les princes que les peuples, puisqu'ils ont pour principal objet leur utilité commune [1]. »

Toutes les formes de gouvernement existaient en Europe, et toutes y étaient considérées comme également légitimes [2]. « Pour conserver notre société générale, écrit un historien du seizième siècle, nous avons introduit trois manières de républiques : la royale, la seigneuriale, la populaire. Chaque législateur a estimé que la sienne était la meilleure [3]. » Au dix-huitième siècle, on les nommait la monarchie, l'aristocratie et la démocratie. On les étudiait dans le rapport qu'elles avaient avec

[1] Guizot. *Cromwell*, livre III. Paris, 1860.

[2] La théocratie dans le domaine de l'Église, l'autocratie en Russie, le despotisme pur à Constantinople, la monarchie absolue en France, en Espagne, dans les États de la maison d'Autriche, en Prusse, etc.; la monarchie constitutionnelle en Angleterre; un empire formé d'États confédérés en Allemagne; des républiques fédératives dans les Provinces-Unies et en Suisse; une république avec un roi électif en Pologne; à Venise, à Gênes, à Raguse, dans les villes libres d'Allemagne toutes les variétés du gouvernement républicain qui avaient traversé le moyen âge.

[3] Étienne Pasquier, *Lettres*, livre XIX, lettre VII. *Œuvres*, Amsterdam, 1723.

leur objet, qui est le bien de l'État; mais on ne songeait point à établir entre elles une hiérarchie quelconque. Les gens du monde pensaient depuis longtemps que le plus raisonnable et le plus expédient était « d'estimer celle où l'on est né la meilleure de toutes et de s'y soumettre [1] ». C'était la doctrine de l'Église [2], et l'homme qui avait étudié le plus profondément et le mieux défini les constitutions des États, Montesquieu, pratiquait cette prudente maxime : « Je suis un bon citoyen, disait-il; mais dans quelque pays que je fusse né, je l'aurais été de même. Je suis un bon citoyen, parce que j'aime le gouvernement où je suis né [3]... »

L'idée d'attribuer à une constitution quelconque une supériorité absolue sur les autres, l'idée qu'il pouvait exister une constitution idéale qui s'appliquerait à tous les pays, l'idée surtout d'en faire un objet de propagande n'entrait pas dans les esprits des hommes d'État. Les mots de république et de démocratie ne s'associaient en aucune manière à l'idée de révolution. On estimait que la république et la démocratie ne convenaient qu'aux petits États : elles entraînaient des mœurs pacifiques et une politique modeste [4]. La république d'Angleterre passait pour une exception : elle n'avait dû sa force qu'à Cromwell. Celles que l'on avait sous les yeux étaient plus ou moins déchues; plusieurs paraissaient menacées, aucune ne semblait menaçante. Les cantons suisses inclinaient vers la neutralité; les Provinces-Unies s'absorbaient dans leur

[1] La Bruyère, *les Caractères*, ch. x.

[2] « Il paraît dans l'antiquité d'autres formes de gouvernement [que la monarchie] sur lesquelles Dieu n'a rien prescrit au genre humain, en sorte que chaque peuple doit suivre, comme un ordre divin, le gouvernement établi en son pays. » Bossuet, *Politique*, liv. II. Conclusion.

[3] *Pensées.*

[4] Montesquieu est, sur ce point, d'accord avec Rousseau. Le grand observateur conclut comme le grand révolutionnaire : « Il est de la nature d'une république qu'elle n'ait qu'un petit territoire : sans cela elle ne peut guère subsister... L'esprit de la monarchie est la guerre et l'agrandissement, l'esprit de la république est la paix et la modération. » *Esprit des lois*, l. VII, ch. xvi, et l. IX, ch. ii. — « La monarchie ne convient qu'aux nations opulentes, l'aristocratie aux États médiocres, la démocratie aux États petits et pauvres. » *Contrat social*, l. III, ch. iv, vi, viii.

négoce; Venise s'affaissait avec solennité; la Pologne se dissolvait dans l'anarchie. « La Suède, écrivait Frédéric, éprouva le sort de tout État monarchique qui se change en république : elle s'affaiblit [1]. » Lorsque vers la fin du siècle, une grande république se constitua dans l'Amérique du Nord, les monarchies du continent la considérèrent de ce point de vue. « Il faut du temps, se disait-on dans les chancelleries, pour former un peuple conquérant. Il est même plus difficile de donner cet esprit de conquête à une république, qu'au chef d'un gouvernement confié à un seul [2]. » C'est d'après ces données que les hommes d'État de la vieille Europe jugèrent la Révolution française à ses débuts. Ils y virent un affaiblissement de l'État français, et se dirigèrent en conséquence, selon qu'ils y découvrirent pour leur politique un préjudice ou un avantage.

III

L'État porte en lui-même sa propre fin. Il est souverain : il ne reconnaît aucune autorité au-dessus de la sienne. « Ils sont des dieux, dit la doctrine. Il n'y a que Dieu qui puisse juger de leurs jugements et de leurs personnes [3]. » Les souverains catholiques eux-mêmes ne reconnaissent point cette supériorité au Souverain Pontife. En dehors des questions de dogme, c'est un prince comme les autres. « Qui serait le juge de ces choses? écrivait Richelieu [4]. Qui les considérerait sans passion et sans intérêt? Ce ne serait pas le Pape, qui est prince temporel, et n'a

[1] *Histoire de mon temps*, ch. I.

[2] *Examen des motifs et des conditions du traité de paix à faire avec les insurgents, avec les Anglais et avec nos alliés*, 1782. Publié par BANCROFT, *Histoire de l'indépendance des États-Unis*. Traduction de M. DE CIRCOURT, t. III, p. 35, Paris, 1876.

[3] BOSSUET, *Politique*, liv. V, art. 1, prop. 2.

[4] *Mémoires*. Année 1626. Ed. Petitot, t. III, p. 24, Paris, 1823. A propos d'une proposition du P. Santarel, qui prétendait que le Pape avait le droit de déposer les rois « pour un crime, pour leur insuffisance ou négligence », voir D'AVENEL, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. I, p. 180, Paris, 1883.

pas tellement renoncé aux grandeurs de la terre qu'il y soit indifférent. Il n'y a que Dieu seul qui en puisse être juge. Aussi les rois ne pèchent-ils qu'envers lui, à qui seul appartient la connaissance de leurs actions. » En appeler à Dieu dans ces termes, c'est en appeler à l'histoire, qui seule montrera les desseins de la Providence. En réalité, dans l'ordre des faits contingents et dans le courant de la vie, il faut une direction et une règle de jugement. L'État ne saurait les trouver ailleurs qu'en lui-même. Il les tire de son omnipotence. Sa raison dernière en toutes choses, c'est la raison d'État, c'est-à-dire la vieille doctrine du salut public, telle que Rome l'avait pratiquée et enseignée au monde [1]. Elle n'avait jamais disparu de la politique. La Renaissance la remit en honneur; son développement est parallèle à la formation des grands États modernes. Ils empruntèrent à Rome l'esprit de leur politique en même temps que le moule de leurs institutions.

Le nom de Machiavel est justement lié à cette doctrine; mais Machiavel est moins un théoricien qu'un observateur, et toute la force de son ouvrage vient du caractère de réalité qu'il a su lui donner. Il décrit ce qu'il voit, et ramène simplement à son principe la politique de ses contemporains. C'est ce que pensait Richelieu, qui ne laissait pas de s'en inspirer, et tenait pour « indispensables » les maximes de « cet écrivain solide et véritable ». On lit dans une *Apologie pour Machiavel* composée par un disciple du cardinal : « Ses maximes sont aussi vieilles que le temps et les États. Il n'enseigne rien de particulier ni d'inouï, mais raconte seulement ce que nos prédécesseurs ont fait, et ce que les hommes d'aujourd'hui pratiquent utilement, innocemment et inévitablement [2]. »

Le plus profond penseur et le plus grand politique de l'ancienne

[1] Le salut du peuple est la suprême loi. *Salus populi suprema lex esto.* Cicéron, *De legibus*, III, 3. Voir Fustel de Coulanges, *Histoire des Institutions*, t. I, p. 66, et Ferrari, *Histoire de la raison d'État*. Paris, 1860.

[2] Voir Céleste, *Louis Machon, apologiste de Machiavel. Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 1881, p. 446. Des extraits de cette apologie ont été publiés par Buchon, dans son édition de Machiavel, Paris, 1852. Cf. Janet, *Histoire de la science politique*, liv. III, ch. I et II. Paris, 1872.

France se rencontrent sur ce point, et la rencontre n'a rien de fortuit. « Les États périraient si on ne faisait ployer souvent les lois à la nécessité... Ne pouvant fortifier la justice, on a justifié la force », disait Pascal [1]. Richelieu qui avait appliqué avec tant de rigueur la doctrine du salut public, la pousse, en son *Testament politique,* jusqu'à ses conséquences dernières : « Qui a la force a souvent la raison en matière d'État, et celui qui est faible peut difficilement s'exempter d'avoir tort au jugement de la plus grande partie du monde [2]. » Le règne de Louis XIV ne modifia pas l'opinion du monde. « La suprême loi qui est la raison d'État », au dire de Saint-Simon [3], continue de gouverner les princes. Je n'y vois, au dix-huitième siècle, qu'une exception, mais elle est de celles dont on dit qu'elles confirment la règle : c'est Frédéric et son *Anti-Machiavel.* Frédéric, lorsqu'il composa cette dissertation, en était réduit aux ambitions de collége. Dès qu'il se vit hors des lisières, il jeta aux quatre vents de l'Europe ses cahiers d'écolier et brigua tout autre chose que les prix de vertu. Machiavel prit sa revanche. On verra que la fin du siècle lui en réservait de plus éclatantes encore; mais le fait n'était pas nouveau, et il n'y avait pas là de quoi surprendre les esprits avisés. « Tout le monde blâme cet auteur, disait un familier de Mazarin, et tout le monde le suit et le pratique, et principalement ceux qui le blâment [4]. » Au dix-huitième siècle, les idées et les caractères se sont abaissés. Au lieu de la haute ironie d'un Pascal et de la rude sincérité d'un Richelieu, ce serait la raillerie dénigrante de Voltaire et le cynisme de Frédéric, qu'il conviendrait de rapprocher, et qui donneraient le ton [5]. Toutes distances gardées, le parallélisme

[1] *Pensées,* éd. Havet. — Art. XI, n° 6, art. VI, n° 7.

[2] *Testament,* ch. IX, section IV. Paris, 1764.

[3] *Mémoires.* Année 1703, à propos de Philippe V et des affaires d'Espagne.

[4] Propos de Gabriel Naudé à Gui Patin. Naudé était grand machiavéliste. Il avait étudié la politique en Italie et composé un petit traité des *Coups d'État.* — Lettres de Gui Patin, éd. Réveillé-Parisse, t. II, lettre 351, à M. Spon. Paris, 1846.

[5] Les mêmes rapports s'observent dans la littérature. Comparez don Juan de Molière avec Lovelace et Valmont. — Voir SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis,* t. VII, article *Alton-Shée.*

se continue : la pensée est plus complaisante à des actes plus licencieux; mais pour se raffiner ainsi, se pervertir davantage et se compliquer d'une dépravation plus subtile, la raison d'État n'en règne que plus despotiquement.

Elle règne partout où l'on se sent assez fort pour suivre impunément les desseins qu'elle suggère. Elle inspire les mêmes propos à Vienne et à Berlin [1]. On l'enseigne aux jeunes princes et aux futurs ministres. Je lis dans les *Institutions politiques* de Bielfeld [2] : « Dans quelque situation que puisse se trouver un État, le principe fondamental de la raison d'État reste toujours invariable. Ce principe, adopté par tous les peuples anciens et modernes, est que le salut du peuple soit toujours la suprême loi. » « Les grandes puissances, écrivait en 1791 un diplomate autrichien, ne doivent se conduire que conformément à la raison d'État... L'intérêt doit l'emporter sur toute espèce de ressentiment, quelque juste qu'il puisse être [3]. »

La raison d'État étant la règle, l'agrandissement est l'objet de la politique. « Celui qui ne gagne rien, perd » , écrivait Catherine II [4]. L'idée de la grandeur de l'État est intimement liée à celle de l'étendue de l'État. Ces idées sont aussi vieilles que les sociétés humaines. Dès qu'il y a eu des hommes assemblés, ils ont lutté pour conquérir et pour se défendre. La spoliation et la conquête sont aussi anciennes que la convoitise, et la convoitise est née avec l'humanité. Les princes, de tout temps, s'en sont

[1] Frédéric écrit au cardinal Fleury, le 12 septembre 1742 : « Tout ce que peut dire contre moi un monde volage et peu instruit ne m'embarrasse guère. Il n'y a que la postérité qui juge les rois. » *Politische Correspondenz*, 1742. Berlin. 1879. — Joseph II écrivait à son frère Léopold, grand-duc de Toscane, le 6 mai 1775 : « Je suis de l'avis qu'il faut laisser dire tranquillement le monde ce qu'ils veulent, pourvu qu'ils nous laissent faire ce que nous voulons. » Arneth, *Joseph II und Leopold II von Toscana*. Vienne, 1872.

[2] Tome II, ch. v : *Des engagements réciproques des souverains;* § 8 et 9 : *De la raison d'État.*

[3] Mémoire du comte Louis de Cobenzl, ambassadeur d'Autriche à Pétersbourg, 1791 (en français). Beer, *Die orientalische Politik OEsterreichs*, p. 761. Prague, 1883. — Frédéric avait écrit dans l'avant-propos de l'*Histoire de mon temps* : « L'intérêt de l'État doit servir de règle aux souverains. »

[4] A Grimm, février 1794. Publications de la Société d'histoire de Russie. *Correspondance de Catherine II avec Grimm*. Pétersbourg, 1878.

fait honneur. « C'est, disait Machiavel, chose fort naturelle et ordinaire que de désirer d'étendre et amplifier ses limites, et quand les hommes le peuvent et l'entreprennent, ils en sont grandement louables, ou pour le moins non repris [1]. » L'apologiste du dix-septième siècle développe cette maxime. Elle est fondée, dit-il, « sur ce principe et sur cette vérité que les princes n'ayant rien que ce qu'ils ont usurpé, les plus forts font la loi aux plus faibles et prennent ce qui est à leur bienséance, parce qu'ils croient juste ce qui est utile, et que les États n'ont d'autres bornes que leur propre conservation, mais au préjudice de celle de leurs voisins [2] ». C'est ce qui amenait Montesquieu à conclure, au siècle suivant : « L'esprit de la monarchie est la guerre et l'agrandissement [3]. »

o

IV

Le principe et l'objet de la politique ainsi posés, on en déduit les règles de conduite. La principale est qu'il faut toujours se tenir en haleine, sur la piste des occasions, en mesure de les saisir. « Celui qui négocie toujours trouve enfin un instant propre pour venir à ses fins [4]. » Le succès est au prévoyant et à l'habile. Il faut compter avec le hasard, sans doute; mais le hasard, qui n'est le plus souvent que l'œuvre des brouillons, ne profite qu'aux hommes supérieurs. « Encore qu'à ne regarder que les

[1] *Le Prince*, ch. III. — Comparez, dans Étienne PASQUIER, *le Pourparler du prince*, le langage de Curial, un des interlocuteurs : « Il me semble que la principale philosophie que doit avoir un prince est sa promotion et grandeur, sans autre contemplation... Je désire que ce roi soit toujours aimé pour l'accroissement de ses bornes et sûreté de ses frontières... Par là, il s'ouvre un sentier à une gloire éternelle; par là, ils sont estimés non-seulement entre les leurs, mais aussi par tout l'univers. »

[2] MACHON, *op. cit.* — Saint Évremond écrit, dans le même temps : « Il n'y a point de peuple qui n'ait à se garantir des violences étrangères quand il est faible, ou à rendre sa condition plus glorieuse par les conquêtes quand il est puissant. » *Discours sur les historiens français.*

[3] *Esprit des lois*, l. IX, ch. II.

[4] RICHELIEU, *Testament politique. Des négociations.*

rencontres particulières, la fortune semble décider de l'établissement et de la ruine des empires, à tout prendre, il en arrive à peu près comme dans le jeu où le plus habile l'emporte à la longue. En effet, dans ce jeu sanglant où les peuples ont disputé de l'empire et de la puissance, qui a prévu de plus loin, qui s'est le plus appliqué, qui a duré le plus longtemps dans les grands travaux, et enfin qui a su le mieux ou pousser ou se ménager, suivant la rencontre, à la fin en a eu l'avantage et a fait servir la fortune à ses desseins [1]. » Il ne faut pas que la majesté de ce langage nous abuse sur le caractère des faits. Jamais plus amples euphémismes n'ont déguisé les écarts d'une politique moins scrupuleuse. Quittons les galeries où Bossuet peint ses vastes fresques; entrons dans le cabinet où l'homme d'État, dépouillant le costume de cour et la tenue de cortége, se montre tel qu'il est. La Bruyère en donne un portrait achevé; qui le pénètre n'a plus rien à apprendre sur la politique du temps [2].

« Le ministre ou le plénipotentiaire est un caméléon, est un Protée » ; mais il ne change de physionomie qu'à bon escient, et parce qu'il le veut bien. « Il prend conseil du temps, du lieu, des occasions, de sa puissance ou de sa faiblesse, du génie des nations avec qui il traite, du tempérament et du caractère des personnes avec qui il négocie. Toutes ses vues, toutes ses maximes, tous les raffinements de sa politique tendent à une seule fin, qui est de n'être point trompé, et de tromper les

[1] BOSSUET, *Discours*. Partie III, ch. II. — Rapprochons toujours le penseur et le politique; Richelieu écrit dans ses *Mémoires*, à l'année 1632 : « La vie de l'homme, et principalement celle d'un souverain qui a une grande monarchie à gouverner, est proprement comparée à un jeu de dés, auquel, pour être heureux, il faut que le jeu en die et que le joueur sache bien user de la chance. Or, de ces deux choses, la première n'est pas de notre puissance,... mais la seconde, qui est de bien recevoir ce qui nous est envoyé et de bien disposer toutes choses par prévoyance, en sorte que si elles sont bonnes, elles nous soient beaucoup avantageuses, ou nous apportent peu de dommage si elles sont mauvaises; cela est au pouvoir et du devoir du prince. »

[2] *Les Caractères*, ch. X. *Du souverain et de la République*. Quand on a rassemblé beaucoup de documents sur les gouvernements de l'Europe au dix-huitième siècle, on s'aperçoit que l'on a simplement recueilli des notes pour une édition de l'*Esprit des lois*. Lorsqu'on a dépouillé les lettres de beaucoup de diplomates de l'ancien régime, on découvre que l'on a délayé en petits faits cet admirable précis de la Bruyère.

autres. » L'un des moyens les plus sûrs d'y parvenir est encore de dire la vérité; c'est un art dans lequel il raffine. « Il est profond et dissimulé, pour cacher une vérité en l'annonçant, parce qu'il lui importe qu'il l'ait dite, et qu'elle ne soit pas crue; ou il est franc et ouvert, afin que, lorsqu'il dissimule ce qui ne doit pas être su, l'on croie néanmoins qu'on n'ignore rien de ce que l'on veut savoir, et que l'on se persuade qu'il a tout dit. » Il soutient ses alliés, « s'il y trouve son utilité et l'avancement de ses prétentions » ; il soutient même les faibles et les unit contre les forts « pour rendre la balance égale », sauf à s'accorder ensuite avec les forts pour la faire pencher, et vendre cher aux faibles sa protection et son alliance. D'ailleurs, il est homme du monde, *honnête homme* par-dessus tout, exquis en matière de bienséances. Il connaît toutes les nuances du langage, il possède à fond celui qui convient à son temps, il excelle à trouver de nobles prétextes. « Il ne parle que de paix, que d'alliances, que de tranquillité publique, que d'intérêt public; et en effet il ne songe qu'aux siens, c'est-à-dire à ceux de son maître ou de sa république. » Mais il n'est pas la dupe de ses phrases et ne s'en fait point accroire. « Il tend surtout par ses intrigues au solide et à l'essentiel, toujours prêt à leur sacrifier les minuties et les points d'honneur imaginaires. »

Au dix-huitième siècle le ton change, mais le ton seulement. Les épithètes qui sont affaire de mode, les prétextes qui sont affaire d'opinion, se modifient selon le goût du jour et la doctrine régnante. Le persiflage est en vogue, le scepticisme fait autorité. Le politique affecte l'incrédulité, même à son propre génie. « Chacun, selon Voltaire, a reçu de la nature l'envie de s'agrandir; une occasion paraît s'offrir : un intrigant la fait valoir; une femme gagnée par de l'argent ou par quelque chose qui doit être plus fort, s'oppose à la négociation; une autre la renoue : les circonstances, l'humeur, un caprice, une méprise, un rien décide[1]. » — « Voilà comme le monde va, conclut Frédéric : il se gouverne par compère et commère[2]. » Au

[1] A Frédéric, 5 août 1738.
[2] A Voltaire, 6 décembre 1771.

fond, Frédéric n'en croit rien, et pour sacrifier en public à la *bonne déesse*, à *Sa Sacrée Majesté le hasard*, comme il l'appelle, il demeure le plus réfléchi, le plus sagace et le moins hasardeux des politiques. Il a ses propos de table et ses maximes de cabinet. Celles-ci le ramènent à Richelieu. « Ne nous y trompons point : la fortune, le hasard sont des mots qui ne signifient rien de réel. — Saisir l'occasion et entreprendre lorsqu'elle est favorable, mais ne point la forcer en abandonnant tout au hasard. — La politique demande de la patience, et le chef-d'œuvre d'un homme habile est de faire chaque chose en son temps. — Celui-là qui a le mieux calculé sa conduite est le seul qui puisse l'emporter sur ceux qui agissent moins conséquemment que lui [1]. » C'est la pensée intime, qui ne se modifie point.

Lorsque le vent tourne à la philosophie, le politique se fait philosophe. Il aime la vérité, il est « généreux », il se dit « citoyen » ; il prêche la tolérance ; il ne parle que de la félicité du genre humain ; il devient *vertueux*, d'*honnête* qu'il était au siècle précédent, par bienséance et savoir-vivre. C'est une vertu facile d'ailleurs, et de même caractère que l'honnêteté qu'elle remplace. Elle n'a rien de farouche et n'implique d'abstinence sur aucun article. Il suffit d'être galant homme, de paraître exempt de préjugés, de garder les formes convenues, de parler comme il faut et d'observer les nuances. Sans le scandale de Trenck, Frédéric eût passé pour « humain » ; s'il s'était « sécularisé » avec moins de tapage, Talleyrand aurait eu de la « vertu ». Le politique, au besoin, se montrera sensible : il s'exaltera, il aimera la nature, il versera des larmes. La diplomatie, qui a ses encyclopédistes, aura sa *Nouvelle Héloïse*. « Elle pleurait et prenait toujours ! » disait Frédéric en parlant de Marie-Thérèse, après le partage de la Pologne.

C'est donc, en réalité, le même train que mène le monde, et tous ces raffinements ne tendent toujours qu'à la même fin, « qui est de n'être point trompé et de tromper les autres. » Ils

[1] *Considérations sur l'état présent de l'Europe*, 1738. — *Histoire de mon temps*, avant-propos, 1775.

le savent, et ils apportent dans leurs relations une incurable méfiance. Elle n'est que trop fondée. « Un État, écrit un ancien ministre des affaires étrangères, doit toujours être sur la hanche, comme un homme du monde qui vit parmi des bretteurs et des gens difficiles à vivre. Telles sont les nations de l'Europe, aujourd'hui plus que jamais, les négociations n'étant qu'une querelle continuelle entre gens sans mœurs, hardis à prendre et continuellement avides [1]. »

V

La raison d'État dirigeant toute la politique, l'intérêt de l'État fait toute la sûreté des engagements. C'est dire qu'il n'y a point de sûreté. Il n'y en a jamais eu beaucoup. Au seizième siècle, Bodin le constatait avec tristesse : « On voit depuis deux ou trois cents ans que cette opinion a pris pied, qu'il n'y a si beau traité qui ne soit enfreint; de sorte que l'opinion a presque passé en force de maxime que le prince contraint de faire quelque paix ou traité à son désavantage, s'en peut départir quand l'occasion s'en présentera [2]. » Le dix-septième siècle, sous ce rapport, valait le seizième [3]; le dix-

[1] D'Argenson, *Mémoires,* éd. Rathery, t. II, p. 326, année 1739. Paris, 1859-1843.

[2] Baudrillart, *Bodin et son temps.* Paris, 1850.

[3] « Nulle sécurité dans le présent, nulle confiance dans l'avenir. Des traités solennellement discutés, signés, ratifiés, demeuraient sans exécution, monuments incomplets et déjà chancelants; d'autres plus anciens, achevés et consacrés par le respect universel, comme les bases mêmes de l'équilibre européen, étaient non pas seulement sapés dans l'ombre, mais encore audacieusement attaqués et entamés au grand jour. » Camille Rousset, *Histoire de Louvois,* t. III, ch. I. Paris, 1862. Un des hommes les plus honnêtes qui aient jamais été aux affaires, Torcy, conseillant à Louis XIV vaincu et à bout de ressources de faire aux prétentions exorbitantes de ses ennemis de très-larges concessions, lui représentait : que le démembrement dont on le menaçait ne ruinerait pas la France, que la division se mettrait parmi les coalisés; « que ce serait alors que la France trouverait des conjonctures heureuses pour se venger d'un traité dont, en vérité, l'obligation lui paraissait très-semblable à la promesse qu'un homme fait à des voleurs qui veulent l'assassiner au coin d'un bois, et qu'il ne croirait jamais que la conscience dût obliger à tenir de telles promesses quand le temps serait arrivé de s'en relever ».

huitième les surpassa. — Frédéric, au début de ses *Mémoires,* traite des « cas de rompre les alliances ». Il en distingue quatre : la défection de l'allié, la nécessité de la prévenir, la force majeure, l'insuffisance des moyens. Il en oublie un cinquième, qui était le plus fréquent et qu'il connaissait d'expérience : la raison d'État ou l'intérêt politique, comme on voudra l'appeler. De même que Machiavel, Frédéric ne fait ici que décrire les mœurs de son temps. Ce n'est point une satire qu'il écrit, c'est un protocole qu'il dresse [1]. « Quand on a affaire à des fous, des fripons, des ennemis personnels et des concurrents, disait le cardinal Dubois, qui était du métier, la prudence veut qu'on ne prenne aucun engagement avec eux sans de grandes précautions [2]. »

Il n'y a point de précautions qui tiennent contre la convoitise déchaînée et les sophismes de la raison d'État. On le vit au milieu même du siècle, dans un événement qui en peint les mœurs et les prend sur le vif, je veux parler de la guerre de succession d'Autriche. Tout ce que le droit public présentait de ressources et de garanties, l'empereur Charles VI l'avait épuisé pour assurer à sa fille Marie-Thérèse la succession de ses États héréditaires. Il établit ses droits par une loi organique, une *Pragmatique Sanction* qu'il fit consacrer par toutes les diètes de la monarchie. Il obtint des prétendants des renonciations solennelles. La *Pragmatique Sanction* fut ensuite notifiée à toutes les puissances, qui la reconnurent expressément, et s'engagèrent par des traités formels à la respecter éternelle-

Frédéric Masson, *Journal inédit du marquis de Torcy,* 21 juin 1710, p. 207. Paris, 1884.

[1] Je lis dans un *Mémoire* écrit en 1741 par un maître des requêtes, M. Mandat, et intitulé *Nouveaux Intérêts des princes de l'Europe* : « En fait de politique et d'intérêts, il n'y a ni reconnaissance ni traités qui tiennent; c'est la force ou l'intérêt qui fait les traités; c'est la force ou l'intérêt qui les rompt. » Archives des Affaires étrangères. — D'Argenson disait (*Mémoires,* éd. Rathery, *t.* IV, p. 245) : « Les sentiments des princes sont à l'enchère de leurs intérêts. » Et ailleurs, en 1746, à propos d'une lettre d'un électeur de Cologne qui ne voulait point signer de traité : « J'aimerais autant cette lettre qu'un traité, qui ne s'observe pas mieux qu'une parole d'honneur. »

[2] Aubertin, *l'Esprit public au dix-huitième siècle,* p. 100. Paris, 1873.

ment [1]. Cependant, au lendemain même de la mort de Charles VI, on vit les princes qui avaient renoncé à son héritage et ceux qui l'avaient garanti à sa fille, déchirer leurs signatures, violer leurs paroles et se liguer pour partager les dépouilles de Marie-Thérèse. Jamais la raison d'État n'avait été opposée avec plus d'impudence aux lois les plus élémentaires de l'honneur et de la justice. L'Angleterre seule tint ses engagements : il faut constater que son intérêt et ses passions la poussaient à y demeurer fidèle. C'étaient les mœurs de l'époque, et les mœurs de toute l'Europe. Un diplomate français, le plus galant homme du monde, plein de sens et de mesure, écrivait à la fin du siècle, en commentant les écrits d'un publiciste célèbre, adversaire acharné de la maison d'Autriche : « Ce que dit Favier du peu de solidité des traités et de la mauvaise foi du cabinet de Vienne est très-vrai ; mais malheureusement l'histoire prouve que cette vérité est applicable à tous les cabinets de l'Europe [2]. »

De là le droit public qu'ils pratiquaient les uns envers les autres. « En matière de politique, dit le baron de Bielfeld, il faut se détromper des idées spéculatives que le vulgaire se forme sur la justice, l'équité, la modération, la candeur et les autres vertus des nations et de leurs conducteurs. *Tout se réduit finalement à la puissance* [3]. » C'est qu'elle entraîne tout avec elle, jusqu'à l'approbation, qui se prescrit en quelque sorte, comme les autres biens que l'on usurpe. Les cyniques déclarent tout crûment que la fin justifie les moyens ; les sages sont réduits à constater que si elle ne les justifie pas, elle les fait oublier. — Il ne faut pas, écrivait un homme d'État dans les dernières années de la monarchie française, se tran-

[1] Voir *Frédéric II et Marie-Thérèse*, par le duc DE BROGLIE. Paris, 1883, t. I, p. 75. « Si les paroles avaient pour les rois la même valeur que pour les simples mortels, et si la foi des traités engageait la bonne foi des gouvernements, aucun doute, même le plus léger, n'aurait pu s'élever sur les intentions de la France. » On peut en dire autant de tous les autres États.

[2] Le comte DE SÉGUR, *Notes sur les Doutes et questions sur le traité de* 1756, *par Favier*. OEuvres, Paris, 1824-1830.

[3] *Institutions politiques*, t. II, ch. IV. *De la puissance des États*, § 30.

quilliser sur les entreprises du roi de Prusse, par la pensée qu'il s'est rendu odieux : « Avec le temps, la haine des moyens qui ont accru une monarchie se dissipe, et la puissance reste [1]. » C'est ainsi que l'on entend jusqu'à l'honneur même, et c'est ce qu'il faut pénétrer pour bien saisir l'esprit de ces temps. Écoutons Montesquieu traitant de l'éducation dans les monarchies [2] : « On n'y juge pas les actions des hommes comme bonnes, mais comme belles; comme justes, mais comme grandes; comme raisonnables, mais comme extraordinaires. Dès que l'honneur y peut trouver quelque chose de noble, il est, ou le juge qui les rend légitimes, ou le sophiste qui les justifie [3]. Il permet la ruse lorsqu'elle est jointe à l'idée de la grandeur de l'esprit ou de la grandeur des affaires, comme dans la politique, dont les finesses ne l'offensent pas. Il ne défend l'adulation que lorsqu'elle est séparée de l'idée d'une grande fortune. »

La guerre est le grand instrument de règne, l'argument suprême de la raison d'État. On la considère comme juste, dès l'instant qu'on la juge nécessaire. On la fait pour conquérir et pour conserver, pour se défendre d'une attaque ou pour la prévenir. Coligny poussant Charles IX à surprendre l'Espagnol qui le menaçait, conclut « qu'il valait mieux mettre le feu à la maison de son voisin qu'attendre qu'il la mît à la nôtre [4] ». « Il faut, disait Henri IV, que les grands rois se résolvent à être marteaux ou enclumes, et j'aime mieux donner deux coups à mes ennemis que d'en recevoir un de leurs mains [5]. » Descartes,

[1] *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France de 1648 à 1789*, t. Ier, Autriche. Paris, 1884. *Instruction du baron de Breteuil, en 1774*, par M. DE VERGENNES. Le propos est d'autant plus significatif que, dans le même document, Vergennes juge Frédéric avec une juste sévérité : « Toute liaison avec cette puissance est impossible quand on n'est pas résolu de fouler aux pieds la justice et l'humanité. »

[2] *Esprit des lois*, l. IV, ch. II.

[3] Partant pour la guerre dans laquelle, au mépris de tout droit, on se préparait à spolier Marie-Thérèse, le maréchal de Belle-Isle estimait que l'entreprise que le Roi lui confiait « était la plus glorieuse et la plus flatteuse qu'un particulier pût jamais commander, puisqu'il s'agissait de faire un empereur et de conquérir des royaumes ». Le duc DE BROGLIE, *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. II, p. 7.

[4] Pierre MATTHIEU, *Histoire de France. Charles IX*, liv. VI. 1631.

[5] SULLY, *Économies royales*, éd. Petitot, t. VII, ch. VIII, année 1607.

qui d'ailleurs ne se piquait nullement de machiavélisme, trouvait que ces raisons n'avaient rien de contraire à la philosophie. « La justice entre les souverains, disait-il à une grande dame qui lui demandait son avis sur la politique du *Prince*, a d'autres limites qu'entre les particuliers..... On doit aussi distinguer entre les sujets, les amis ou alliés et les ennemis; car, au regard de ces derniers, on a quasi permission de tout faire, pourvu qu'on en tire quelque avantage pour soi ou pour ses sujets; et je ne désapprouve pas, en cette occasion, qu'on accouple le renard au lion et qu'on joigne l'artifice à la force. Même je comprends sous le nom d'ennemis tous ceux qui ne sont point amis ou alliés, pour ce qu'on a droit de leur faire la guerre quand on y trouve son avantage et que, commençant à devenir suspects et redoutables, on a lieu de s'en défier [1]. » Le fameux passage de l'*Esprit des lois* [2] sur les guerres préventives n'est que le résumé de ces anciennes maximes.

Si l'on tient pour légitime de faire la guerre afin de prévenir un danger, on juge nécessaire d'en brusquer le début afin de surprendre l'ennemi et de mieux déjouer ses plans. On a souvent cité les agressions brutales de Frédéric, ses attaques par embuscade, ses conquêtes par effraction. Il ne faisait qu'entreprendre avec audace et exécuter avec bonheur ce que ses contemporains méditaient sans l'oser ou tentaient sans y réussir. « Une grande puissance qui a un grand dessein, disait à Louis XV son conseiller secret, le comte de Broglie, commence par l'exécuter malgré les clameurs. Elle compte ensuite avec ses voisins, et le solde du compte lui est toujours favorable [3]. »

En 1755, les Anglais attaquèrent les Français sur mer, à l'improviste, sans déclaration de guerre. A Versailles, on les crut d'accord avec la cour de Vienne. « Les militaires, rapporte Bernis, étaient d'avis qu'on regardât l'agression des

[1] *Œuvres de Descartes*, éd. Cousin, t. IX, p. 387 et suiv. Lettre à Madame Elisabeth, princesse palatine, septembre 1646.

[2] Liv. X, ch. II.

[3] Le duc DE BROGLIE, *le Secret du Roi*, t. II, p. 83. Paris, 1879

Anglais comme le début d'une partie méditée depuis longtemps et convenue avec les alliés de l'Angleterre; que, par conséquent, il fallait rompre leurs mesures en s'emparant des Pays-Bas autrichiens. » Le roi de Prusse y poussait, assurant qu'il avait 140,000 hommes sur pied et qu'il envahirait la Bohême, tandis que les Français s'empareraient de la Belgique [1]. On ne l'écouta point, et l'on fit bien, car dans le temps même qu'il insinuait ces propositions captieuses à la France son alliée, il négociait avec l'Angleterre un traité dirigé contre la France. Ces faits se passaient dans les mois de juillet et d'août 1755. Marie-Thérèse en fut avertie, et, au commencement de septembre, elle fit révéler à Louis XV la défection de Frédéric; puis elle proposa au roi de France de retourner le jeu et de se jeter sur la Prusse pour « mettre de justes bornes à son ambition [2] ». Louis XV refusa : il ne voulait entendre parler que d'alliance défensive. Marie-Thérèse s'adressa aux Russes, et, le 25 mars 1756, son ambassadeur déclarait à Pétersbourg qu'elle était prête à attaquer Frédéric avec 80,000 hommes [3]. Elle se hâtait « d'embarquer l'affaire », nous dit Bernis, et elle avait raison, car il ne fallait point s'imaginer que Frédéric attendrait, pour attaquer ses ennemis, qu'ils eussent pris le temps de former leur coalition [4]. « Ai-je un nez à recevoir des nasardes? dit-il au ministre d'Angleterre. Cette dame veut la guerre, elle l'aura. Je n'ai rien à faire qu'à prendre les devants sur mes ennemis. Mes troupes sont prêtes; il faut rompre la conjuration avant qu'elle soit trop forte [5]. » Il envahit la Saxe et marcha sur la Bohême. Ainsi commença la guerre de Sept ans.

J'ai cité ce précédent parce qu'il est caractéristique : il fit jurisprudence, et l'on verra, par la suite, qu'en 1792, les parti-

[1] Bernis, *Mémoires*, publiés par Frédéric Masson, t. I, p. 210 et suiv. Paris, 1878.

[2] Voir Bernis, *Mémoires*, ch. xiv, p. 223. — *Recueil des Instructions, Autriche.* Instruction du comte de Stainville, 1757, p. 362 et suiv.

[3] Martens, *Traités de l'Autriche et de la Russie*, t. I, p. 190. Pétersbourg, 1875.

[4] Voir Bernis, *Mémoires*, t. I, p. 243 et 289.

[5] Le duc de Broglie, *Secret du Roi*, t. I, p. 162.

sans de la guerre à l'Autriche ne manquèrent pas d'alléguer, pour justifier l'attaque qu'ils proposaient, l'exemple de Frédéric en 1756[1].

VI

Les États ne connaissent d'autres juges qu'eux-mêmes et d'autres lois que leur intérêt; mais ce qui fait l'excès de cette doctrine en fait aussi le tempérament. Aux paradoxes de la raison d'État, il y a un antidote : le sens commun; aux entraînements de la convoitise, il y a un frein : l'intérêt bien entendu. En réalité, ils ne connaissent pas d'autre règle, et c'est là tout le fondement de leur justice. L'ambition dicte le plan, la prudence doit en gouverner l'exécution. Frédéric tenait qu'il faut savoir s'arrêter à propos : « Forcer le bonheur, c'est le perdre, et vouloir toujours davantage, c'est le moyen de n'être jamais heureux[2]. » C'est une morale tout empirique, ou plutôt ce n'est point de la morale, c'est encore du calcul et de la politique.

Il y a longtemps que l'on a dit, à propos d'Alexandre, que si l'on punit de mort les petits voleurs, on élève des autels aux grands[3]. Tout est affaire de nuances et de proportions. Qui s'illustre en prenant une province se fait conspuer pour une bourgade. Cette méchante escarmouche, où l'on brûle un village, passe pour un massacre; la bataille où l'on immole des générations d'hommes est une action d'éclat. Il faut compter avec les préjugés du monde : s'il est nécessaire parfois de les

[1] « Dans une situation semblable, un roi dont les talents seuls peuvent servir d'excuse au despotisme, Frédéric le Grand, ne soutint les efforts de la ligue que la cour de Vienne avait formée contre lui, qu'en allant au-devant de ses projets. » GENSONNÉ, 13 janvier 1792, au nom du comité diplomatique. — « Les exemples ne nous manqueraient pas pour prouver la justice de cette attaque... Rappelez-vous enfin la fameuse campagne de Saxe par le célèbre Frédéric... Quatre puissances le menaçaient, et, les prévenant, il tourna l'orage contre elles. Et certes, notre cause est bien plus juste que la sienne... Les circonstances nous font, comme à Frédéric, une loi de cette attaque. » BRISSOT, 17 janvier 1792.

[2] Lettre à Podewils, 11 juin 1742. *Politische Correspondenz.*

[3] Voir à ce sujet les réflexions de SAINT-SIMON *Parallèle*, p. 26.

heurter de front dans les grandes entreprises, il est toujours inutile de les aiguillonner par des taquineries. Les péchés véniels sont ceux que l'opinion pardonne le moins à ses héros. C'est pourquoi la conscience des politiques se montre aussi complaisante aux grandes injustices que scrupuleuse pour les petites. « Il est mal de violer sa parole sans raison, disait encore Frédéric. On se fait la réputation d'homme changeant et léger[1]. » Richelieu considérait déjà que, tout compte fait, observer ses traités était la pratique la plus sage. « C'est la plus grande force des souverains[2]. » De même, il ne faut usurper qu'à bon escient. « Quant au duché de Warmie, écrivait le roi de Prusse, je m'en suis abstenu parce que le jeu n'en vaut pas la chandelle. Cette portion est si mince qu'elle ne récompenserait pas les clameurs qu'elle exciterait. Quand on prend des bagatelles avec empressement, cela donne un caractère d'avidité et d'insatiabilité[3]. » Frédéric en vient tout droit à cette conclusion cynique, et il en tire vanité. Les examens de conscience de Marie-Thérèse l'amènent, à travers beaucoup de larmes, aux mêmes capitulations. « Il faut savoir s'exécuter et, pour un profit mince, ne pas perdre sa réputation devant Dieu et devant les hommes », écrivait-elle à son ministre Kaunitz[4]. Le fait est qu'elle s'exécuta, et même très-largement. Il vint un jour où l'auguste matrone de Vienne et le philosophe de Sans-Souci se rencontrèrent, se donnèrent la main et communièrent sous les mêmes espèces, qui furent le corps de la Pologne. L'Impératrice prenait en pleurant, le Roi ricanait en prenant; mais la seule différence entre eux est que la première réclamait

[1] *Exposé des raisons que je puis avoir pour rester dans l'alliance avec la France.* 1742. *Politische Correspondenz.*

[2] *Testament politique,* 2e partie, ch. VI.

[3] Au prince Henri, 24 janvier 1771. *Œuvres. Correspondance.* Berlin, 1846-1857.

[4] 13 janvier 1772. ARNETH, *Geschichte Maria Theresia's,* t. VIII, p. 596. Vienne, 1877. — Joseph II écrivait à son frère, Léopold, le 19 juin 1773, à propos de la même affaire, le partage de la Pologne : « Il faut penser... que dès qu'on a tant fait et pris, l'on prenne aussi les autres bagatelles, mais qui sont essentielles, pour que ce que l'on a pris ait un vrai prix et que l'action au moins vaille la peine de l'avoir faite, autrement elle serait fautive, pauvre et louche dans tous les sens. » *Id.,* p. 613.

du second un supplément de Pologne, pour ses remords, et un surcroit de Polonais, pour ses scrupules. Elle les obtint, et c'est toute la satisfaction que la morale reçut en cette affaire.

La conquête, qui est le point de départ et le couronnement des entreprises, ne trouve non plus de limite que dans son propre objet. Les abus de la force en détruisent l'ouvrage. Il faut être fort pour conquérir, il faut être juste et sage pour conserver. Rabelais, qui avait observé dans la monarchie française l'exemple de conquêtes sagement conçues et habilement opérées, en avait exposé le principe en un langage magnifique[1]... « La manière d'entretenir et retenir pays nouvellement conquestés n'est, comme a esté l'opinion erronée de certains esprits tyrannicques à leur dam et deshonneur, les peuples pillant, forçant, angariant[2], ruinant, mal vexant et régissant avec verge de fer... Comme enfant nouvellement né, les fault alaicter, bercer, esjouir... Comme personne sauvée de longue et forte maladie et venant à convalescence, les fault choyer, espargner, restaurer... Ce sont les philtres, iynges[3] et attraictz d'amour moyennant lesquelz pacificquement on retient ce que peniblement on avait conquesté. Et plus en heur ne peut le conquerant regner, soit roi, soit prince ou philosophe, que faisant justice à vertus succeder... Qui autrement fait, non seulement perdra l'acquis, mais aussi patira ce scandale et opprobre qu'on l'estimera mal et à tort avoir acquis, par ceste consequence que l'acquest luy est entre mains expiré... Et ores qu'il eust toute sa vie pacifique jouissance, si toutesfois l'acquest deperit en ses hoirs, pareil sera le scandale sus le defunct et sa memoire en malediction comme de conquerant inique. »

Rabelais avait vu de loin. Trois siècles d'expérience confirmèrent les jugements de son étrange génie. Montesquieu, après avoir considéré comment la France avait acquis et conservé l'Alsace, le Roussillon, la Flandre, la Franche-Comté, résuma toutes ses observations en ces maximes : « L'objet de la guerre,

[1] *Pantagruel*, liv. III, ch. I.
[2] Tourmentant.
[3] Charmes.

c'est la victoire; celui de la victoire, la conquête; celui de la conquête, la conservation. — La conquête est une acquisition; l'esprit d'acquisition porte avec lui l'esprit de conservation et d'usage, et non celui de destruction[1]. » Il y a donc une limite naturelle à la conquête, c'est l'assimilation. On ne doit conquérir que ce qu'on peut conserver; on ne conserve que ce qu'on s'identifie. « C'est à un conquérant à réparer une partie des maux qu'il a faits; je définis ainsi le droit de conquête : un droit nécessaire, légitime et malheureux, qui laisse toujours à payer une dette immense, pour s'acquitter envers la nature humaine[2]. » C'est par cet acquittement seul que la conquête, à vrai dire, se légitime et entre dans le droit. « Ce droit de conquête qui commence par la force, disait Bossuet[3], se réduit, pour ainsi dire, au droit commun et naturel, du consentement des peuples et par la possession paisible. »

Ajoutons que les États ne peuvent indéfiniment s'accroître. Ils s'affaiblissent en se dispersant. Des frontières trop étendues compliquent la défense et offrent à l'ennemi trop de moyens d'attaque. D'ailleurs, toute grandeur est relative. « Il faut bien prendre garde qu'en cherchant à augmenter la grandeur réelle, on ne diminue la grandeur relative[4]. » Il vaut souvent mieux conserver sur ses frontières des États faibles et divisés, que de les conquérir et de les partager avec un voisin puissant, dont une combinaison éphémère a pu faire un allié, mais qui demeure toujours un rival. Voilà encore une limite à l'agrandissement : c'est la concurrence des ambitions. Comme il n'y a point de terrains vagues en Europe, nul ne peut s'y enrichir qu'aux dépens d'autrui. Mais tous les puissants sont d'accord pour ne permettre à aucun d'entre eux de s'élever au-dessus des autres. Qui prétend à la part du lion, voit ses rivaux se liguer aussitôt contre lui. Il se forme ainsi entre les grands États une sorte de société en participation : ils entendent

[1] *Esprit des lois*, l. I, ch. III; l. X, ch. III.
[2] *Esprit des lois*, l. X, ch. IV.
[3] *Politique*, l. II, art. II, prop. 2.
[4] *Esprit des lois*, l. IX, ch. IX.

conserver ce qu'ils possèdent, gagner en proportion de leurs mises, et interdire à chacun des associés de faire la loi aux autres. C'est ce qu'on appelle la balance des forces ou l'équilibre européen.

C'est un fait : il s'établit après les grandes guerres, lorsque tous sont ruinés et exténués. Alors on s'arrête pour un temps, on transige, et des prétentions qui s'opposent les unes aux autres, des forces qui se limitent, résulte une sorte d'équilibre. Mais les causes mêmes qui l'ont produit tendent à le détruire. Pour subsister, il implique l'immobilité, c'est-à-dire l'impossible. Il faudrait, en effet, que le monde changeât, qu'il n'y eût plus ni forts ni faibles, ni avares ni prodigues, ni indolents ni avides, ni capables ni imbéciles. Il suffit qu'un État se ruine et qu'un autre se réforme pour que l'équilibre soit anéanti.

« C'est, dit une instruction du milieu du dix-huitième siècle, une chose de pure opinion, que chacun interprète suivant ses vues et ses intérêts particuliers [1]. » On l'invoque contre ceux qui visent à la suprématie : la France contre la maison d'Autriche, l'Angleterre contre la maison de France. Dans les ligues qui se forment, chacun ne suit que son intérêt, et si cet intérêt engage souvent à contenir les forts dont on est menacé, il conseille très-rarement de soutenir les faibles dont on convoite les dépouilles. L'équilibre veut qu'il y ait balance entre les forces ; la pesée implique un partage : il faut des contre-poids, ce sont les faibles et les vaincus qui les fournissent, et l'opération tourne inévitablement au profit des forts, des ambitieux et des habiles. L'avénement de la Prusse a été le résultat logique de ce système : elle a servi de contre-poids, jusqu'au jour où elle s'est senti assez de ressort pour entraîner à son tour le plateau et faire trébucher la balance.

L'équilibre n'est donc ni un principe d'ordre, ni une garantie de droit. Les contemporains le sentent si bien qu'à mesure que cette pratique se définit plus clairement, ils s'arment davantage. « Une maladie nouvelle s'est répandue en Europe, écrit

[1] *Recueil des Instructions, Autriche.* Instruction du marquis d'Hautefort, 1750.

Montesquieu, elle a saisi nos princes et leur fait entretenir un nombre désordonné de troupes... Sitôt qu'un État augmente ce qu'il appelle de troupes, les autres soudain augmentent les leurs, de façon qu'on ne gagne rien par là que la ruine commune. Chaque monarque tient sur pied toutes les armées qu'il pourrait avoir si ses peuples étaient en danger; et on appelle paix cet état d'effort de tous contre tous[1]. »

En résumé, il n'y a d'autre garantie que l'intérêt bien entendu, d'autre principe d'ordre que l'opposition des intérêts. La coutume se ramène à ces maximes de l'empirisme : Ce qui est bon à prendre est bon à garder, dit la passion, et tout le monde l'écoute. — Il n'y a de bon à prendre que ce qui est bon à garder, répond la prudence, et fort peu suivent son conseil. — Il faut s'étendre, dit l'ambition, comptons avec les forts et partageons s'ils l'exigent, l'important est de régler les conditions du marché. — Mieux vaut, répond la sagesse, régner au milieu de subalternes divisés, que de disputer l'empire à des rivaux puissants. — On fait bien, conclut l'expérience, de n'entreprendre que ce que l'on est capable d'achever. Ce calcul est l'unique sauvegarde des États contre leurs propres entraînements et les excès d'autrui. Ce n'est pas ainsi que l'on se plaît, en général, à se figurer l'Europe de l'ancien régime, mais c'est ainsi qu'elle était, et c'est ainsi qu'il faut la voir pour comprendre comment elle se comporta envers la Révolution française. Cela nous conduit à passer, de la morale courante, aux mœurs établies.

VII

Nous avons défini les maximes politiques; étudions-en les conséquences. Elles se retournent toutes contre l'État. Ce droit public se ruine par l'abus de son principe. Il n'a pas d'autre sanction, mais celle-là suffit, car elle est fatale et implacable.

[1] *Esprit des lois*, l. XII, ch. XVII.

L'État se confondant avec la personne du souverain, l'hérédité étant, dans la plupart des États, la forme de transmission de la souveraineté, les conflits de succession deviennent des conflits d'État. Tout diplomate est doublé d'un juriste. Les contrats de mariage et les testaments sont les plus graves affaires de la politique; et comme il n'y a point de tribunal pour régler les litiges qui en résultent, c'est la guerre qui les débat et la force qui les tranche. On a dit du règne de Louis XIV qu'il était un long procès soutenu les armes à la main. Les noms des guerres qui occupent l'Europe au dix-huitième siècle en marquent le caractère : guerres de succession d'Espagne, de succession d'Autriche, de succession de Bavière.

A vrai dire, il n'y a pas *de droit* que tout le monde reconnaisse et respecte, mais il y a *des droits* que chacun est toujours prêt à revendiquer. C'est le fouillis des coutumes féodales compliqué de toutes les subtilités de la jurisprudence romaine. On peut appliquer à la plupart des souverains ce que Torcy disait de l'empereur Charles VI : « Il regarde comme autant d'usurpations faites sur lui les États dont il n'est pas le maître[1]. » Le domaine étant considéré comme inaliénable et imprescriptible, le procès reste toujours ouvert. « Les souverains, écrivait un publiciste français du dix-septième siècle, ne prescrivent

[1] *Recueil des Instructions, Autriche.* Instruction du comte du Luc, 1715. — Le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque historique de la France,* ne consacre pas moins de 360 articles aux traités des *droits du Roi* sur les États étrangers. — Voici un curieux et caractéristique spécimen de cette littérature, c'est le traité des *Intérêts et maximes des princes et États souverains,* édition remaniée et augmentée du traité de l'*Intérêt des princes et États souverains de la chrétienté* par le duc Henri DE ROHAN. Cologne, 1666. On y trouve exposés les « *intérêts* » *de l'Empereur* sur la France, l'Angleterre, la Prusse, la Pologne, la Silésie; — *du roi de France* sur la Navarre, l'Angleterre, la Flandre, Gênes, Naples, Luxembourg, la Lorraine, Liége, Metz, Toul, Verdun, la Bourgogne-comté, la Toscane, Avignon, le Venaissin, Orange, Nice, Cambrai, la Corse, la Castille, le Hainaut; — *du roi d'Espagne* sur la Bourgogne-duché, la Catalogne, le Roussillon, le Portugal, la Navarre, Milan, Jérusalem, Sienne, l'Angleterre, la Toscane, Malte, Gênes, Parme, la Savoie; — *du roi d'Angleterre* sur la Normandie, la Guyenne, le Poitou, la couronne de France; — *de la maison d'Autriche* sur la Bohême, Utrecht, la Moravie, la Suisse, le Frioul, la Carniole, l'Alsace, Brisach, Rheinfeld, Nuremberg, Clèves, Juliers, Berg, la Dalmatie, l'Épire, la Transylvanie, la Moldavie, la Morée. — Voir ci-après, livre II, chapitre II : *les Traditions politiques de la France, politique extérieure.*

jamais les uns contre les autres, et la raison est qu'ils n'ont point de juge par-devant qui ils puissent se plaindre de l'injuste détention de leur bien; ils attendent que la force soit de leur côté pour rentrer dans ce qui leur appartient; à quoi faire il n'y a point de temps préfix, non pas même mille ans, comme dit un ancien jurisconsulte [1]. » Les grands princes se considèrent donc, disait Richelieu, comme « toujours reçus à redemander leurs droits contre les usurpateurs, et à y rentrer par la force [2] ». C'est pourquoi Mazarin, qui était homme de prévoyance et procédurier fort expert en ces augustes chicanes, écrivait, dès le 20 janvier 1646, lorsque le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse n'était encore qu'un projet éloigné : « L'Infante étant mariée à Sa Majesté, nous pourrions aspirer à la succession des royaumes d'Espagne, quelque renonciation qu'on lui en fît faire [3]. » Un siècle après, Frédéric, se jugeant en mesure de s'emparer de la Silésie, se rappela qu'il avait des droits anciens sur cette province. Son ministre, Podewils, lui fit observer timidement que ces droits étaient anéantis par des traités solennels : « L'article de droit est l'affaire des ministres, répondit ce prince philosophe; c'est la vôtre; il est temps d'y travailler en secret, car les ordres aux troupes sont donnés [4]. »

Chacun conservant en ses archives des droits sur ce qui lui convient, et se croyant autorisé à les revendiquer lorsqu'il en a les moyens, il n'est point d'héritage assuré ni de possession paisible. Les mœurs retournent ainsi contre les dynasties le principe même du droit dynastique. On ne se borne pas à déposséder les héritiers, on morcelle les héritages. Les droits ne se prescrivent point, mais ils se divisent. Ceux qui s'en targuent s'associent pour les revendiquer. De là des contrats en forme et des traités de partage. Le principe de l'équilibre en règle les

[1] Mémoire sur *le plus sûr moyen de réunir à la France les duchés de Lorraine et de Bar.* D'HAUSSONVILLE, *Histoire de la réunion de la Lorraine*, t. I, pièces. Paris, 1854.

[2] *Mémoires*, année 1633.

[3] MIGNET, *Histoire des négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. I, p. 33. Paris, 1835.

[4] *Politische Correspondenz*, t. I, p. 90.

clauses et en établit la jurisprudence. Le roi d'Espagne vivant encore, Louis XIV partage sa succession, en 1668, avec l'empereur Léopold; en 1698, il la fait diviser par un tribunal d'arbitres où siégent l'Angleterre et la Hollande. Ces transactions donnent le ton à la diplomatie du siècle suivant. En réalité, c'était la seule raison d'État qui dirigeait ces combinaisons : avec le progrès du temps, au dix-huitième siècle, on ne le dissimule plus. Les prétextes de droit sont relégués en seconde ligne. On partage pour détruire, et on l'avoue publiquement. La guerre de succession d'Autriche ne fut que l'éclat bruyant d'une politique habituée à ne se gouverner que par la convenance. « La mort de l'empereur Charles VI, dernier prince d'Autriche, fit croire que le moment de l'anéantissement de cette maison était arrivé, écrit le duc de Choiseul dans un document officiel [1]. La jalousie et les alarmes qu'avait inspirées à toute l'Europe cette prodigieuse masse d'États que le feu Empereur avait tâché de réunir sur la tête de sa fille aînée; les dispositions de plusieurs princes considérables qui prétendaient avoir des droits à cette succession; la couronne impériale qui avait fait le lien de tant d'États dispersés, sortie de cette maison par la mort du dernier prince d'Autriche qui la possédait, tout semblait favoriser le dessein d'anéantir cette puissance en la partageant; et c'est d'après ce tableau que la France adopta le système de diviser les États de la succession d'Autriche, conformément aux droits des prétendants, et d'entremêler si bien les partages que les nouveaux possesseurs fussent continuellement attentifs à s'opposer à l'agrandissement les uns des autres, et à empêcher qu'il ne s'élevât une nouvelle puissance, aussi redoutable à la France et aussi ennemie de son repos, que l'avait été la dernière maison d'Autriche, de façon que, par ce moyen, la tranquillité publique pût être rendue à l'avenir solide et durable. »

Partant de là, on en arrive, par un développement logique

[1] *Recueil des Instructions, Autriche.* Instruction du comte de Choiseul-Praslin, 1759. — Le projet, d'ailleurs, n'était pas nouveau. On en avait fait une première ébauche avec Charles XII, en 1718, et avec la Sardaigne, en 1733. Voir D'ARGENSON *Mémoires,* t. I, p. 29; t. IV, p. 218, 273, 275.

des idées et des faits, à considérer le démembrement d'un État, non plus comme une transaction entre des prétentions rivales et une conséquence forcée des guerres de succession, mais comme une ressource normale de la diplomatie, un moyen de prévenir les guerres, en satisfaisant d'avance les ambitions qui menacent de se déchaîner. Cette conséquence, paradoxale au premier abord, du principe de l'équilibre, dérive si directement de ce principe, qu'elle se pose dans le temps même où l'on essaye de le définir. Le grand dessein de Sully implique un bouleversement général de l'état de possession en Europe. Toute l'économie des traités de Westphalie repose sur l'expropriation, pour cause d'utilité européenne, des principautés ecclésiastiques. Les sécularisations, comme on les nomme, font précédent. La Révolution les trouva dans la jurisprudence et s'en servit [1].

Il y avait deux États que leur position géographique et leur constitution intérieure destinaient, pour ainsi dire, à ce genre de transactions : la Turquie et la Pologne. Elles possédaient de quoi contenter tout le monde. Aussi l'idée de les démembrer est-elle fort ancienne. On la trouve courante au dix-huitième siècle [2]. En 1782, la Russie et l'Autriche convinrent de se diviser l'empire ottoman; en 1772, elles avaient, de concert avec Frédéric II, partagé la Pologne, parce qu'elles ne pouvaient s'entendre sur le démembrement de l'empire turc. C'est le roi de Prusse qui engagea l'opération et la conduisit à son terme; mais tout le monde en eut l'idée en même temps. La Pologne était en quelque sorte à l'encan de l'Europe, et nul ne se faisait scrupule d'en spéculer selon ses intérêts. On vit, en moins d'une année, entre le mois de décembre 1768 et le mois d'août 1769, le chancelier Kaunitz proposer à Marie-Thérèse d'acheter le roi de Prusse au prix de la Prusse polonaise; le

[1] En 1778, l'Autriche méditant de s'emparer de la Bavière, le bruit se répandit qu'elle *séculariserait* les évêchés de Munster, Hildesheim et Paderborn pour satisfaire le roi de Prusse et le gagner à ses projets. (Affaires étrangères.) Ce fut précisément le lot que la France attribua à la Prusse, en 1802.

[2] Voir l'étude intitulée : *la Question d'Orient au dix-huitième siècle*. Paris, 1878.

roi de Prusse réclamer de la Russie deux provinces de Pologne, pour salaire de son alliance; la Russie les lui offrir; le ministère français suggérer à la fois un partage de la Pologne à Vienne pour détacher l'Autriche de la Prusse, et à Berlin pour détacher la Prusse de l'Autriche; les Turcs, enfin, qui faisaient la guerre pour l'indépendance de la Pologne, prêts à livrer leur alliée à l'Autriche, pour obtenir contre la Russie l'appui des Autrichiens.

Les partageants de 1772 invoquèrent des droits anciens. Ce n'étaient, dans cet acte inique, que des clauses de style. Au fond, ils n'y attribuaient aucune valeur et ne se flattaient de convaincre personne. « J'ai très-mince opinion de nos titres », avouait Marie-Thérèse. « Les Autrichiens prennent deux starosties, répliquait Catherine, pourquoi tout le monde ne prendrait-il pas aussi? » Soit, conclut Frédéric, et il ouvrit le marché; mais, ajouta-t-il, « quand les droits ne sont pas trop bons, il ne faut pas les détailler [1] ». La déclaration de 1772 subordonna ces prétendus droits au principe de la convenance, le seul qu'il convînt d'invoquer : « Quelles que puissent être l'étendue et les bornes des prétentions respectives, les acquisitions qui pourront en résulter devront être parfaitement égales. »

« C'est, écrit Frédéric, le premier exemple que l'histoire fournisse d'un partage réglé et terminé paisiblement entre trois puissances [2]. » Il ne devait pas être le dernier. Après avoir partagé pour régler les différends, puis pour les prévenir, on devait être amené à diviser un État par simple bienséance, et à faire du démembrement des monarchies la fin et le moyen de la politique. Les États faibles suivaient avec effroi les progrès de cette pratique qui les menaçait tous [3]. Elle occupe tous

[1] *La Question d'Orient au dix-huitième siècle,* p. 142, 147, 265.

[2] *Mémoires,* éd. Boutaric, t. II, p. 359. Paris, 1866.

[3] « J'attends en tremblant, écrit Gustave III, le moment que je vois approcher, où des puissances voisines voudront profiter de nos troubles pour nous assujettir. » Juin 1772. Geffroy, *Gustave III,* t. I, p. 265. Paris, 1867. — Venise tremble, ainsi que la Suisse. On croit voir, dans certaines prétentions de l'Autriche, « le germe du système de convenances exécuté en Pologne ». *Recueil des instructions, Autriche.* Instruction du baron de Breteuil, 1774.

les esprits et remplit toutes les correspondances à la fin de l'ancien régime. C'est un système de toutes pièces qui s'introduit dans la coutume de l'Europe et y remplace la doctrine complaisante de l'équilibre, qu'il complète en la raffinant. Il a son nom, *le système copartageant,* qui passe dans l'usage des chancelleries, en attendant qu'il ait son article dans les répertoires de diplomatie. Il a son principe, qui a de faux airs de légalité : « *les acquisitions devront être parfaitement égales* [1]. » Il a sa casuistique, qui confond l'équité de l'acte avec l'égalité des parts [2], la justice de l'opération avec la justesse de la balance, laquelle établit indifféremment son équilibre entre les mains des juges et entre celles des voleurs. Il a sa jurisprudence, qui conclut, pour « maintenir cette juste balance », à calculer les lots d'après *la fertilité du sol, la population, la valeur politique,* ce qu'il faut entendre, d'après le scoliaste, non-seulement de la simple *quotité* de la population, mais *de son espèce et qualité* [3]. Il a sa procédure et ses formules, qui sont celles de la chicane : *les nantissements d'hypothèque réelle* destinés à garantir l'exécution du marché. Il a son argot enfin, qui est celui des brocanteurs : les *trocs* pour compenser les différences de valeur, les *surrogats* pour *bonifier le désavantage du troc* [4].

J'ai cru nécessaire de poser ici ces coutumes et d'en préciser le sens, parce que la Révolution française les trouvera en pleine vigueur dans la vieille Europe. C'est le droit public que l'on prétendra appliquer à la France et que, faute de complaisance de sa part, on appliquera de nouveau à la Pologne. Ce n'est pas la France qui l'introduit en Europe, en 1792 : elle est menacée de le subir; et si elle le pratique plus tard, elle

[1] Déclarations du 19 février 1772 pour l'Autriche, du 28 février pour la Prusse, du 5 mars pour la Russie. *Question d'Orient,* p. 224. « Cette proposition, qui était *juste,* fut reçue sans empêchement », dit Frédéric dans ses *Mémoires, id.,* p. 216.

[2] « J'étais toujours contraire à ce partage inique, si *inégal* », écrivait Marie-Thérèse à Mercy, le 1er février 1773. Cf. *Question d'Orient,* p. 274 et 219.

[3] *Question d'Orient,* p. 241. — ANGEBERG, *Le Congrès de Vienne,* p. 561.

[4] Tous ces termes sont empruntés aux correspondances. Le lecteur les retrouvera dans la suite de ces études. Voir dans VIVENOT, *Quellen,* Vienne, 1873, le rapport de Ph. Cobenzl du 8 août 1792, t. II, p. 164.

n'innove pas, elle imite. Bien loin qu'elle ait imposé aux anciens États ce système subversif de leurs droits, elle a été conduite à s'approprier ce système pour entrer en commerce avec les anciens États. C'est à ces conditions qu'elle traite avec eux et obtient son droit de cité en Europe. Elle fausse, elle corrompt, elle ruine en cela son propre principe et le droit nouveau qu'elle prétendait faire prévaloir; mais elle ne fausse, ni ne corrompt, ni ne ruine le droit ancien : c'était la vieille Europe elle-même qui en avait sapé les fondements. La Révolution ne creusa donc point le lit du torrent, elle ne fit qu'en grossir les eaux. Ce sont là des faits de grande conséquence. La coutume de l'ancien régime conduisait à des résultats plus graves et plus singuliers encore.

VIII

Si l'on se fait peu de scrupule de diviser les États et de déposséder les souverains, on ne s'en fait pas davantage d'échanger les royaumes et de déplacer les dynasties. Rien de plus instable que l'état de possession en Europe à la fin du dix-septième et surtout au dix-huitième siècle. Le nom d'Alberoni caractérise ce système de gâchis politique, comme celui de Machiavel caractérise le système de la raison d'État. Alberoni jugeait même qu'on avait mis « à la place de la politique le caprice de quelques individus qui, sans rime ni raison, peut-être par des motifs particuliers, coupent et rognent des États et des royaumes comme s'ils étaient des fromages de Hollande[1] ».

Les traités de Louis XIV pour le règlement de la succession d'Espagne entraînent une révolution complète dans la carte de l'Europe, une translation étrange de dynasties, une migration étonnante de souverains et de gouvernements. En 1698[2],

[1] Lettre citée par SISMONDI, *Histoire de France*, t. XXVII, p. 324.
[2] Traité du 11 octobre avec l'Angleterre.

un Bavarois doit régner sur l'Espagne, les Indes, la Belgique et la Sardaigne; un Bourbon régnera sur Naples, la Sicile, les Présides et le Guipuscoa; un Autrichien aura Milan. La combinaison échoue; Louis en forme une autre [1], où le Bavarois disparaît; l'Autrichien prend l'Espagne et les Indes; le Bourbon prend le Milanais qu'il échange contre la Lorraine; il prend en outre Naples, la Sicile et les Présides qu'il échange contre la Savoie, Nice et le Piémont. Les Belges, entre temps, se constitueraient en république et s'allieraient à la Hollande, à moins qu'on ne les partageât, à titre d'appoint dans les comptes. Un traité, conçu à peu près en ce sens, fut signé en 1699 [2]. L'impulsion était donnée, le dix-huitième siècle la subit. De 1731 à 1748, Parme, où la dynastie s'est éteinte, passe à l'Espagne, puis à l'Autriche, puis revient à une branche cadette espagnole. La Sardaigne, attribuée d'abord à l'Espagne, est donnée à l'Autriche en 1714 et à la Savoie en 1720. Un roi de Pologne obtient l'usufruit de la Lorraine; les Lorrains sont transférés en Toscane. Naples et la Sicile, séparées et réunies tour à tour, subissent les plus singulières vicissitudes et reçoivent les gouvernements les plus imprévus. Les traités d'Utrecht donnent Naples à l'Autriche et la Sicile à la Savoie, qui l'échange, en 1720, contre la Sardaigne; l'Autriche réunit un moment les deux royaumes; quinze ans après ils passent aux Bourbons d'Espagne.

C'était alors l'Italie qui formait le grand marché des royaumes; bientôt ce sera la Pologne, puis, plus tard, l'Allemagne. Mais c'est le même mouvement qui se continue et se propage; la Révolution française ne fera que le hâter. Bonaparte le précipitera. L'Europe s'était, en quelque sorte, pétrie elle-même pour la conquête.

On s'était habitué à ces migrations; on s'était habitué même à voir errer dans le monde des rois ruinés et détrônés. « Qui aurait cru, disait Pascal, à l'amitié du roi d'Angleterre, du roi

[1] Lettre à Tallard, 13 février 1699. REYNALD, *Guillaume III et Louis XIV*, t. Ier, p. 242. Paris, 1883.

[2] REYNALD, *Guillaume III et Louis XIV*, p. 319.

de Pologne et de la reine de Suède, aurait-il cru pouvoir manquer de retraite et d'asile au monde[1] ?» Le dix-septième siècle vit deux rois d'Angleterre renversés du trône. Le dix-huitième ne présente qu'une série de princes qui se contestent leurs titres, se dépossèdent, s'expulsent, cherchent à s'anéantir[2]. Il n'y a point de plus mordante satire des mœurs du temps que ce chapitre de *Candide* où Voltaire raconte l'étrange souper que son héros fit à Venise, en compagnie de rois étrangers : Achmet III qui avait détrôné son frère et fut détrôné par son neveu, Ivan détrôné au berceau, Charles-Édouard d'Angleterre, Auguste de Saxe et Stanislas Leczinski, tous deux rois de Pologne, enfin Théodore, roi de Corse, pour le contraste et le trait de la fin. « Dans l'instant qu'on sortait de table, il arriva dans la même hôtellerie quatre Altesses Sérénissimes qui avaient aussi perdu leurs États par le sort de la guerre, et qui venaient passer le reste du carnaval à Venise; mais Candide ne prit pas seulement garde à ces nouveaux venus. » Tout le beau monde, dans les cours, avait lu ce roman et s'était diverti de ce carnaval macabre.

On s'étonne de l'indifférence frivole des contemporains ; que dira-t-on de celle de leurs descendants? Voltaire plaisante et force les choses pour les besoins de sa raillerie. Franchissons quelques années : la farce prend corps et devient sinistre. En 1808, à Erfurt, devant le « parterre de rois » qui entourait Napoléon, empereur par les œuvres de la Révolution, ce n'est pas le souper drôlatique de Voltaire qu'on aurait pu transporter sur la scène, mais un souper très-auguste qui aurait réuni à la même table toute une légion de souverains détrônés : le Bourbon de France, le Bourbon d'Espagne, le Bourbon de Naples, le Bragance, sans compter les évêques, les grands-ducs, les abbés, les comtes et les altesses sérénissimes.

Mais l'exil est encore peu de chose. Il y a des extrémités pires. « Je l'ai dit : Vous êtes des dieux, s'écriait Bossuet; mais,

[1] *Pensées*, éd. Havet, art. VI, n° 35. Il fait allusion à Charles Ier, à Christine de Suède et à Jean-Casimir, détrôné par Charles X-Gustave.

[2] Voir ce tableau en raccourci dans MICHELET, *Précis de l'histoire moderne*, ch. XXI.

ô dieux de boue et de poussière, vous mourrez comme des hommes. Vous tomberez comme les grands[1]. » Ils tombent en effet, et la chute n'émeut que médiocrement ceux qui survivent. On est surpris du peu d'éclat que firent en Europe la mort de Louis XVI et celle de Marie-Antoinette, de la tiédeur de l'indignation, de la médiocrité des deuils, de la rapidité de l'oubli, des facilités de l'entente qui s'établit dès que la Révolution s'ordonna, consentit à transiger, et substitua la politique des partages à celle de la propagande. On vit, dès 1798, un régicide ambassadeur à Berlin, un second à Naples et trois autres accrédités successivement près du Saint-Empire, au congrès de Rastadt[2]. La nièce de Marie-Antoinette en trouva quelques-uns des plus fameux groupés autour de son trône. Cette souplesse de mœurs et cette condescendance de la part des souverains n'étaient point un fait nouveau; et si l'on considère, sur ce point très-délicat, les précédents de l'ancien régime, on se sentira infiniment moins porté aux étonnements.

Je ne parle pas ici de l'assassinat politique ouvertement enseigné et pratiqué au seizième siècle; je n'examine que les sentences portées contre des souverains par l'État, pour crime d'État, en vertu de la raison d'État. Dans l'Europe moderne, le premier précédent est celui de Marie Stuart : il contient tous les autres[3]. Marie Stuart était reine. Elle est poursuivie pour des actes de souveraineté par une autre souveraine. Comme elle contestait, de ce chef, la compétence de la commission qui était chargée de la condamner, celui qui présidait ce tribunal lui répondit : « Laissez de côté ce vain privilége de la dignité royale, qui ne peut maintenant vous servir, paraissez en justice et soutenez votre innocence. » Élisabeth ne se contenta point de l'arrêt de sa commission : elle le fit ratifier par le parlement d'Angleterre; et soixante-deux ans après, ce parlement appliquait la

[1] *Politique*, liv. V, art. IV, prop. I. — Cf. *id.*, *Troisième Sermon pour le dimanche des Rameaux*, Sur les devoirs des rois.

[2] Sieyès à Berlin, Lacombe Saint-Michel à Naples, Treilhard, Jean Debry, Bonnier à Rastadt.

[3] MIGNET, *Histoire de Marie Stuart*. Paris, 1854.

même loi au petit-fils de Marie Stuart, que les hasards de la vie avaient placé sur le trône d'Élisabeth. La question qui s'était posée entre deux souverains en conflit sur leurs droits de souveraineté, se posa entre la nation anglaise qui se déclara souveraine, et le roi d'Angleterre qui revendiqua ses immunités de souverain. On vit se répéter les scènes du procès de Marie Stuart. « Je voudrais savoir, dit Charles Ier, par quel pouvoir je suis appelé ici... L'Angleterre est depuis près de mille ans un royaume héréditaire. — Monsieur, répondit le président de la haute cour, nous ne siégeons pas ici pour répondre à vos questions; plaidez l'accusation coupable ou non coupable[1]. » Ces deux phrases résument tout le procès de Louis XVI.

Que firent cependant les princes en présence de ces attentats à la majesté royale? Henri III essaya d'intervenir en faveur de Marie Stuart : elle avait été reine de France. Il fit déclarer à Londres qu'il se ressentirait de sa condamnation « comme de chose contre l'intérêt commun de tous les rois ». Élisabeth n'en tint pas compte; Henri III n'insista point. Le roi d'Espagne, qui était ennemi de l'Angleterre, prétendit venger la reine d'Écosse : Élisabeth le vainquit; et quelques années après, alliée du roi de France Henri IV, respectée ou redoutée de tous les monarques, elle laissa paisiblement sa couronne au fils de sa victime, devenu son très-obéissant serviteur. On peut dire qu'il n'y avait ici qu'une querelle de rois, et que la royauté n'était point en cause. Mais lorsqu'il s'agit de Charles Ier, le procès s'établit entre un souverain légitime et un peuple en révolte : la solution fut la même. L'Europe fut émue de la mort du roi d'Angleterre, mais chacun ne manifesta son émotion que dans la mesure où le comportaient ses intérêts. Les plus indignés furent la Hollande, qui était une république, et la Russie, qui subissait un despotisme barbare : la Hollande était en rivalité flagrante avec l'Angleterre, le tsar de Moscovie n'avait rien à démêler avec elle et ne la craignait pas. L'Espagne et la France, au contraire, après avoir protesté mollement contre le

[1] Guizot, *Charles Ier*, t. II, liv. VIII. Paris, 1862.

procès et l'exécution du Roi, rivalisèrent d'empressement à reconnaître la république. Vainement alléguait-on que Charles Ier régnait au même titre que Louis XIV, que la Reine était une fille de France, que la révolution qui renversait le trône d'Angleterre menaçait tous les trônes : rien ne prévalut contre ce fait que la république était forte, et que la France avait intérêt à s'entendre avec elle. Le réalisme implacable de la raison d'État l'emporta sur tous les motifs tirés de l'honneur, de la religion et du droit établi. « Il semble, écrivait Mazarin à la régente Anne d'Autriche, que si l'on se règle par les lois de l'honneur et de la justice, on ne doit point reconnaître cette république, puisque le Roi ne saurait rien faire de plus préjudiciable à sa réputation que cette reconnaissance par laquelle il abandonne l'intérêt du roi légitime, son proche parent, voisin et allié, ni rien de plus injuste que de reconnaître des usurpateurs qui ont souillé leurs mains du sang de leur souverain... Mais comme les lois de l'honneur et de la justice ne doivent jamais rien faire faire qui soit contraire à celles de la prudence, il faut considérer... qu'un plus long refus de reconnaître la république ne servira de rien pour augmenter ou confirmer les droits du Roi... Que d'ailleurs il y a sujet de craindre que si les Espagnols sont une fois plus étroitement liés avec les Anglais, ils ne les empêchent de s'accommoder avec nous et ne les engagent sinon à nous faire une guerre ouverte, au moins à leur donner de puissantes assistances contre nous. Il ne reste donc pas lieu de douter que l'on ne doive sans délai entrer en négociation avec la république d'Angleterre, et lui donner le titre qu'elle désire [1]. » Louis XIV reconnut la république, et toute l'Europe fit comme lui.

« O temps! ô mœurs! s'écrie la Bruyère [2]; ô malheureux siècle! siècle rempli de mauvais exemples... Un homme dit [3] : Je passerai la mer, je dépouillerai mon père de son patrimoine, je le chasserai, lui, sa femme, son héritier, de ses terres et de ses

[1] Guizot, *Cromwell*, liv. III, p. 234.

[2] *Des jugements.*

[3] Le prince d'Orange, qui devint roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III, après avoir renversé Jacques II.

États; et, comme il l'a dit, il le fait. Ce qu'il devait appréhender, c'était le ressentiment de plusieurs rois qu'il outrage en la personne d'un seul roi : mais ils tiennent pour lui; ils lui ont presque dit : Passez la mer, dépouillez votre père, montrez à tout l'univers qu'on peut chasser un roi de son royaume, ainsi qu'un petit seigneur de son château ou un fermier de sa métairie!... La dignité royale n'a plus de priviléges; les rois eux-mêmes y ont renoncé [1]. » C'étaient les propos d'un éloquent atrabilaire, ce n'étaient point ceux d'un politique. Le régicide n'est sacrilége, la dignité royale n'est sacrée que pour les spéculatifs et les théologiens : le politique n'a cure que de sa sécurité et de son intérêt. Il n'y a point de loi de majesté contre ses passions. A Spire, en 1689, les soldats de Louis XIV saccagèrent la cathédrale, où se trouvaient les tombeaux de huit empereurs. Leurs cendres furent jetées au vent [2] : Louvois entendait terrifier les Allemands et les accabler sous le mépris. On ne craint même pas de déchaîner les fureurs populaires et l'aveugle fanatisme des foules. En 1691, le bruit se répand à Paris que Guillaume III vient de mourir. « Chacun, écrit Louvois, réveille son compagnon; l'on fit des feux de joie, quoique sans ordre, et l'on but beaucoup de vin. » La police, désorientée, essaye de calmer l'effervescence : le peuple entoure les agents, les embrasse et les entraîne dans sa ronde. Le mouvement gagna la province. Partout un peuple « fou et furieux » célèbre la mort de l'ennemi. C'est une *carmagnole* anticipée; mais ce qui est plus grave, c'est une carmagnole où la royauté donne le branle. Écoutons ce contemporain, nous nous croirons au siècle suivant, en pleine *sans-culottide :* « On a eu durant quelques jours et quelques nuits le plaisir de voir l'effigie du prince et de la princesse pendue, écartelée, écorchée par les bouchers, traînée dans les rues, menée

[1] Je lis dans les mémoires d'un émigré, le comte de Dampmartin : « Marie Stuart, Charles Ier et Louis XVI présenteront à tous les siècles comme autant de leçons terribles dont les fruits paraissent incertains. Les rois, faute de s'accorder sur le respect qui est dû à la dignité de leur caractère, ont conduit les peuples au sacrilége du régicide. » *Bibliothèque des mémoires*, par M. DE LESCURE, t. XXXII, *Mémoires sur l'émigration*. Paris, 1877.

[2] DARESTE, *Histoire de France*, t. V, p. 590. Paris, 1875.

sur des ânes avec des inscriptions outrageantes, déchirée par les écoliers des Jésuites travestis en démons. On voit encore les galeries du cimetière Saint-Innocent pleines d'estampes de ces deux personnes en toute sorte de figures scandaleuses. On a bu largement, à bon compte, à la confusion du défunt; on a poussé des cris à fendre les airs contre l'usurpateur[1]... » — C'est ainsi qu'à Paris, sous le règne d'un prince, « invincible défenseur ou vengeur présent de la majesté violée[2] », la populace interprète, avec la tolérance de la police, les maximes de la raison d'État. Elle apprend que les rois peuvent commettre des crimes, que l'on peut les juger, qu'un roi traître ou qu'un roi ennemi n'est plus un roi. Pressez le raisonnement, déplacez l'idée de la souveraineté, le peuple aussitôt retourne contre le Roi les précédents de la royauté : le Roi devient l'usurpateur, le traître, l'ennemi par excellence. On descend tout droit, et par une pente naturelle, vers 1793.

Le dix-huitième siècle s'y achemine avec sa frivolité cynique. La raison d'État n'a plus cette concision péremptoire et farouche du siècle précédent; elle discute, elle disserte, elle recherche le sophisme élégant et se pique de beau style. En 1718, le tsar Pierre fit décapiter son fils pour crime d'État. Quelques moralistes s'avisèrent de protester. Voltaire les rappela à l'ordre, à l'histoire, aux maximes du droit romain et aux lois de la tragédie classique, que les penseurs de ce temps confondaient si volontiers. « Pierre fut plus roi que père, il sacrifia son propre fils aux intérêts d'un fondateur et d'un législateur... Si Alexis eût régné, tout aurait été détruit... Quand on considère cette catastrophe, les cœurs sensibles frémissent et les sévères approuvent[3]. » La raison d'État sait au besoin se faire aimable et parler avec grâce. En 1742, Élisabeth Pétrovna soulève les soldats russes, marche à leur tête, envahit le palais et fait mettre en prison la régente. Quant au Tsar, c'était un enfant de deux ans, que l'on appelait Ivan. Elle en eut pitié, le

[1] Voir Camille Rousset, *Louvois*, IV, ch. XIII, p. 425.
[2] Bossuet, *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.*
[3] *Histoire de la Russie*, ch. X.

prit dans ses bras et l'embrassa; puis, cette concession faite « aux cœurs sensibles », elle se demanda ce que conseillaient « les esprits sévères ». Elle consulta l'ambassadeur de France, le marquis de la Chétardie : il était jeune, tendre, passionné; il représentait dans cette cour grossière les mœurs raffinées de l'Occident. Élisabeth l'avait pris pour amant, et il l'avait fortement aidée à s'emparer du trône. « On ne saurait, lui écrivit-il, opposer trop de moyens pour effacer jusqu'aux traces d'Ivan VI; c'est même par ce seul expédient qu'on garantira la Russie, dans un temps ou dans un autre, des malheurs que les circonstances pourraient occasionner, et que l'exemple des faux Démétrius doit encore faire plus appréhender dans ce pays-ci [1]. » La chose est mise en termes fort galants; l'hypocrisie de la forme ne manifeste que mieux la cruauté de la pensée. Élisabeth recula devant cette extrémité; elle fit enfermer le malheureux enfant dans une forteresse où il languit vingt-trois ans, et mourut. Louis XVII mourut plus vite : il était moins robuste; mais, au demeurant, il subit la même loi, et malgré les crises poignantes de son agonie, malgré les circonstances qui faisaient de cette atroce séquestration d'un enfant un événement historique, son emprisonnement et sa mort ne produisirent guère plus d'effet que ceux du malheureux Ivan, victime, comme lui, de la même raison d'État.

On s'y habituait de plus en plus. La Russie enrichit beaucoup le recueil des précédents; mais ce dont il faut s'étonner, ce n'est point de rencontrer les coutumes de la barbarie dans un État encore barbare, c'est de voir l'indifférence avec laquelle les gouvernements de l'ancienne Europe assistent au spectacle. En 1762, une princesse d'Allemagne, mariée au tsar Pierre III, complote de le renverser du trône : le Tsar est arrêté, frappé de déchéance et assassiné dans sa prison. Les diplomates rapportent le fait comme la chose la plus naturelle du

[1] Albert Vandal, *Louis XV et Élisabeth de Russie*, ch. II. Paris, 1882. Voir la lettre, non moins cruelle, de Frédéric, du 20 avril 1743, *Politische Correspondenz*. Il conseille d'envoyer Ivan en Sibérie, oubliette où il disparaîtra.

monde [1]. Ils ne se scandalisent ni ne s'émeuvent; il y en a même qui se félicitent : ce sont ceux qui croient que le changement va profiter à leurs cours. De ce nombre est le comte de Mercy, ambassadeur de Marie-Thérèse, le même qui résida plus tard si longtemps à Paris, où il joua un si grand rôle. Il relate l'aventure et conclut : « Telle a été la marche d'un des plus grands et des plus réjouissants événements qui se soient jamais produits... Cette nation était exaspérée contre Pierre III, et il ne s'agissait plus que de savoir comment on pourrait mettre fin à son gouvernement insensé. » Le Français M. Béranger, qui n'était que chargé d'affaires, est le seul qui se livre à quelques considérations de morale et de philosophie : « Quel tableau : d'un côté, le petit-fils de Pierre Ier détrôné et mis à mort; de l'autre, le petit-fils du tsar Ivan V languissant dans les fers, tandis qu'une princesse d'Anhalt usurpe la couronne de leurs ancêtres en préludant au trône par un régicide! »

Les agents exposent le fait : les gouvernements le jugent selon leur convenance. Pour Frédéric, que l'amitié de Pierre III avait sauvé naguère d'une catastrophe, c'est « un coup de foudre » ; pour Marie-Thérèse, que Pierre III avait abandonnée, c'est un coup de fortune. « Je m'incline devant la divine Providence qui a veillé sur l'Autriche, l'empire de Russie et la chrétienté, écrit-elle à Mercy; jamais nouvelle n'a réjoui mon cœur au même point que cet heureux avénement au trône. » L'Anglais « félicite cordialement » la nouvelle tsarine. Quant à Louis XV, qui croyait avoir pour se réjouir les mêmes raisons que Marie-Thérèse, il ne ménage point les expressions de son admiration, et il mande à son ambassadeur, le baron de Breteuil [2] : « La dissimulation de l'impératrice régnante, et son courage au moment de l'exécution de son projet, indiquent une princesse capable de concevoir et d'exécuter de grandes choses. Je suis persuadé de l'empressement que non-seulement les courtisans,

[1] Voir ces rapports dans les *Publications de la Société d'histoire de Russie*, t. XVIII.

[2] Le duc DE BROGLIE, *le Secret du Roi*, t. II, p. 19. — FLASSAN, *Histoire de la diplomatie*, t. V, p. 339. Paris, 1811.

mais même les étrangers et tous les ministres qui résident auprès de cette princesse, auront à lui marquer leurs respects et même à se faire remarquer d'une manière particulière, pour attacher plus intimement la Russie aux intérêts de leurs maîtres. C'est ce respect dû aux têtes couronnées qui doit faire la base de votre conduite et de vos discours avec l'Impératrice. » Quant aux têtes découronnées, ce respect, paraît-il, ne les concernait plus. L'histoire de l'avénement de Catherine fut promptement connue. Rulhière la raconta dans un écrit qui parut en 1773 : il n'avait rien voilé, ni les conspirations de la Tsarine, ni ses intrigues, ni ses amours. Ce livre fit du bruit; Catherine voulut le lire, et le demanda à Diderot qui se trouvait auprès d'elle. Ce philosophe, qui se piquait au besoin d'effronterie, crut pourtant devoir prendre quelques précautions oratoires. « Quant à ce qui vous regarde, Madame, lui dit-il, si vous faites très-grand cas des bienséances et des vertus, guenilles usées de votre sexe, cet ouvrage est une satire contre vous; mais si les grandes vues, les idées mâles et patriotiques vous intéressent davantage, l'auteur vous montre comme une grande princesse, et, à tout prendre, il vous fait plus d'honneur que de mal. — Vous me donnez plus d'envie de lire cet ouvrage[1] », répondit la Tsarine.

Au fond, entre les souverains, tout se ramène, sur cette grave question, à l'intérêt, pour le fond, et, pour la forme, au savoir-vivre. Il était quelquefois délicat de l'observer, et il y fallait une singulière vigilance. C'est ainsi qu'en 1781, le grand-duc Paul de Russie, héritier, sinon fils légitime de Pierre III, se rendit à Vienne où on le reçut magnifiquement. Il y eut des spectacles de gala. A l'Opéra, on représenta un *Oreste* accompagné de ballet; à la comédie, on préparait *Hamlet*. *Oreste* ne laissait point, malgré la musique et la danse, de prêter à des allusions impertinentes; mais *Hamlet* dépassait la mesure. Ce fut le comédien Schrœder qui le fit observer, et l'on fut si ravi d'éviter, grâce à lui, une si haute inconvenance, qu'on

[1] Rapport de M. Durand, 9 novembre 1773. *Publications de la Société d'histoire de Russie*, t. XVII, p. 288.

récompensa son tact par un présent de cinquante ducats[1]. La précaution était d'autant plus utile, que le grand-duc avait l'âme inquiète, et que les fantômes du prince de Danemark troublaient constamment son esprit[2]. « Ce prince, écrivait quelques années après un agent français, suit en tous points la trace de son malheureux père; et, à moins que le cœur de la grande-duchesse ne soit le temple de toutes les vertus, il éprouvera un jour le même sort que Pierre III. Il s'y attend, il le lui dit à elle-même[3]. » L'événement de sa mort, en 1801, et la manière dont il fut accueilli en Europe montrèrent, en effet, que ni à la cour de Russie ni dans les vieilles cours, malgré la catastrophe de 1793, les traditions, sur ce point, n'avaient changé.

IX

La conduite des souverains en présence des attentats contre les personnes souveraines explique la conduite des gouvernements en présence des attentats contre la souveraineté. Je veux parler des révolutions. Il y en avait eu beaucoup en Europe; personne n'imaginait qu'on pût abstraire l'idée de révolution des circonstances particulières dans lesquelles ces différentes révolutions s'étaient produites. La Révolution en soi, considérée comme le bouleversement normal et continu des sociétés, était une notion aussi étrangère aux hommes d'État de l'ancien régime que celle d'une légitimité dynastique, considérée comme le principe immuable et absolu de la souveraineté. Ces conceptions, tout abstraites, se sont formées en même temps dans les esprits, au cours de la Révolution française, sous l'empire des mêmes méthodes philosophiques. La Révolution française est « un événement unique dans l'histoire », écrivait

[1] Wolf, *OEsterreich und Preussen*, 1780-1790, p. 70. Vienne, 1880.

[2] Eugène Melchior de Vogué, *le Fils de Pierre le Grand. Un changement de règne*. Paris, 1884.

[3] Rapport de Genet, 16 septembre 1791. Affaires étrangères.

Joseph de Maistre en 1796[1]. C'est pourquoi les hommes de l'ancien régime se méprirent si complétement sur le caractère de cette révolution. Ils la jugèrent d'après les précédents, et se conduisirent en conséquence.

Ils connaissaient par l'histoire, ils avaient vu par eux-mêmes des émeutes, produit de l'éternelle misère, des vexations subies, de l'inquiétude humaine, de la convoitise brutale, des excitations des factieux, du complot des brouillons, de l'anarchie enfin qui se développe d'elle-même lorsque le gouvernement est trop mauvais ou que l'autorité se relâche. Ils avaient observé « ces soulèvements auxquels les peuples sont naturellement portés[2] ». Ils en avaient suivi le cours dans les républiques d'Italie; ils savaient la violence des partis et leurs moyens : l'exil, la confiscation, la mort, les séditions, la guerre civile. Ils avaient vu les mêmes faits, avec les mêmes suites, se manifester en France et en Angleterre. Ils savaient aussi que livré à lui-même, l'homme redevient le sauvage féroce, stupide et confus que la nature l'a fait. Tout cela était connu, et tout cela semblait très-simple : c'étaient les maladies chroniques des États, la forme naturelle de leur décadence et de leur mort. La cause du mal venait des États mêmes, de l'usure des organes, par vieillesse ou par excès, mais non d'une blessure reçue ou de quelque contagion apportée du dehors. « Les corps politiques, écrit un de nos vieux historiens, et un des plus sensés, ont certaines propositions par lesquelles ils prennent leurs commencements, progrès et période... Il n'y a rien si naturel que de voir les choses se dissoudre par l'affaiblissement de ce dont elles avaient pris leur accroissement[3]. » Bossuet en rejette hardiment la responsabilité sur les gouvernants : « Quelque haut qu'on puisse remonter pour chercher dans les histoires les exemples des grandes mutations, on trouve que jusqu'ici elles sont causées ou par la mollesse ou par la violence des princes. En effet, quand les princes, négligeant de con-

[1] *Considérations sur la France*, ch. IV.
[2] PASCAL, *Provinciales*, lettre XIV.
[3] Étienne PASQUIER, *Lettres*, liv. XII, lettres VII et VIII, *à M. de Sainte-Marthe*.

naître leurs affaires et leurs armées... ne gardent plus ni lois ni mesure, et qu'ils ôtent les égards et la crainte aux hommes, en faisant que les maux qu'ils souffrent leur paraissent plus insupportables que ceux qu'ils prévoient, alors ou la licence excessive ou la patience poussée à l'extrémité menacent terriblement les maisons régnantes[1]. »

Cela posé, les gouvernements ne voyaient dans la révolution d'un État étranger qu'une crise particulière; ils la jugeaient d'après leurs intérêts : ils l'excitaient ou la calmaient suivant qu'ils trouvaient leur intérêt à soutenir cet état ou bien à l'affaiblir. C'était un des champs de manœuvre préférés des politiques, et l'une des ressources classiques de la diplomatie.

La grande révolution qui avait soulevé l'Europe centrale au seizième siècle, et l'avait tenue en guerre jusqu'au milieu du dix-septième, laissait aux hommes d'État le souvenir des plus belles occasions que l'histoire leur eût offertes. C'était un âge de fer, si l'on veut, mais c'est celui qui convient à la guerre et aux négociations. On vantait la richesse politique de ces temps, comme on célébrait celle de ces mines du Pérou où l'on sacrifiait des générations entières, pour charger d'or quelques galions d'Espagne. Les gouvernants n'avaient été frappés que des résultats, le caractère propre de la révolution leur avait échappé. Il en fut de même, deux cents ans après, pour la Révolution française. Comme la révolution sociale et politique du dix-huitième siècle, la révolution religieuse du seizième était abstraite dans son principe, cosmopolite dans son action; elle procédait d'idées universelles et faisait appel à tous les peuples. Elle rapprocha ce qui était divisé, divisa ce qui était réuni. Elle provoqua des luttes et noua des alliances entre les gouver-

[1] *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.* — Voici, maintenant, le praticien. On lit dans les *Mémoires de Retz*, 2e partie, ch. III : « Ce qui cause l'assoupissement des États qui souffrent est la durée du mal, qui saisit l'imagination des hommes et qui leur fait croire qu'il ne finira jamais. Aussitôt qu'ils trouvent jour à en sortir, ce qui ne manque jamais lorsqu'il est venu à un certain point, ils sont si surpris, si aises et si emportés, qu'ils passent tout d'un coup à l'autre extrémité, et que, bien loin de considérer les révolutions comme impossibles, ils les croient faciles, et cette disposition toute seule est quelquefois capable de les faire. »

nements; elle souleva des séditions et entraîna des guerres civiles à l'intérieur des États. Elle engendra des apôtres, des prosélytes, des martyrs, des fanatiques. Elle bouleversa l'Europe entière et remit, pour ainsi dire, en fusion les éléments qui la constituaient. Mais ce chaos n'était qu'apparent, et quand la crise s'apaisa, on vit que tous les éléments s'y étaient ordonnés selon des affinités naturelles.

La Réforme s'adressait à toutes les nations : chacune l'interpréta selon ses tendances propres, ses traditions particulières et ses idées acquises. Elle anima, elle surexcita même, les passions nationales, elle leur fournit une nouvelle forme et un nouvel aliment; elle ne les créa point. C'est ainsi qu'en Allemagne, elle fit éclater avec violence l'antagonisme du nord et du midi; qu'en Angleterre, elle s'associa à l'établissement du gouvernement libre; qu'en France, on la vit à la fois, selon les lieux, aristocratique ou républicaine, servir de prétexte aux revendications des grands contre la royauté, et à celles du peuple contre les grands. Les nations l'adaptent à leurs traditions, les gouvernements à leurs systèmes. L'Espagne et la France sont en rivalité flagrante. L'Espagnol profite des guerres de religion pour exciter des séditions en France : il soudoie le fanatisme et nourrit la démagogie. Le Français cherche des diversions en Allemagne. La maison d'Autriche y combat la Réforme, parce qu'elle veut l'unité de règne : les princes allemands du nord la soutiennent, parce qu'ils veulent la division. L'Autriche vise à la monarchie universelle; elle ne peut l'obtenir que par l'unité de foi, avec l'appui de l'Église romaine : Charles-Quint et Philippe II sont et demeurent catholiques à outrance. Le roi de France s'oppose à cette domination des Autrichiens : il soutient les réformés d'Allemagne, et se fait le champion des libertés germaniques. Ces libertés sont intimement liées au succès de la Réforme : les princes d'Allemagne qui l'adoptent visent à se rendre indépendants de l'Empereur et de l'empire. Le roi de France, qui les y aide de son mieux, réprime au contraire la Réforme en ses États, parce qu'il y veut être le maître, et que les grands pré-

tendent en user avec lui comme les princes de l'empire en usent avec la maison d'Autriche. C'est ainsi que cette grande crise religieuse se transforme en une crise politique, que les conflits de pouvoir l'emportent sur les conflits de principes, et que la lutte se termine par une répartition de territoires.

Le caractère essentiellement laïque et politique des traités de Westphalie manifeste bien l'esprit avec lequel des gouvernements de l'Europe avaient considéré la Réforme. Ces traités contribuèrent sans doute à l'établissement de la liberté de conscience, mais ils le firent très-indirectement, et par la force des choses bien plus que par le dessein des hommes. Ce qui prévalut avec la fameuse maxime : *Cujus regio, ejus religio,* ce fut la religion d'État, c'est-à-dire la raison d'État appliquée aux choses de la conscience, condition beaucoup plus voisine de l'intolérance que de la liberté. La transaction se fit, entre les États, sur ce principe que chacun se confirma dans son indépendance propre, et que les grands s'accrurent au détriment des petits. Pour obtenir la paix, les États catholiques qui représentaient l'ancien ordre de choses entrèrent en composition avec l'ordre de choses nouveau, et consentirent à la sécularisation des biens de l'Église. Le droit public du moyen âge se trouva lésé en principe et en fait : l'unité de foi et la suprématie de la cour de Rome disparurent, en même temps que ces petites principautés féodales étaient absorbées par de plus grands États. Si l'on rapproche les traités de 1648 de ceux de 1801 et de 1803, on est forcé de conclure que les premiers portèrent au droit public de l'ancienne Europe une atteinte aussi profonde que les seconds. Ceux-ci ne furent qu'une conséquence et une imitation. C'est que placés en présence de la Révolution française, qui par ses conséquences politiques présente tant d'analogie avec la Réforme, les gouvernements de la fin du dix-huitième siècle tinrent la même conduite que les gouvernements du seizième. Toute la jurisprudence de l'ancien régime en matière de révolution dérive de ce fameux précédent.

La première et la plus fructueuse application que l'on en fait,

c'est l'intervention dans les guerres civiles. Ces guerres succèdent aux guerres privées du régime féodal, et elles en conservent le caractère. Le régime féodal qui substituait la seigneurie à la patrie, qui morcelait l'État et enchevêtrait les souverainetés, impliquait en matière d'alliances des facilités extrêmes. Les seigneurs, en lutte entre eux ou contre leur suzerain, ne se faisaient nul scrupule d'appeler à leur aide d'autres seigneurs ou même d'autres suzerains. Là où le régime féodal subsista, comme en Allemagne, cette habitude se perpétua, et les traités de Westphalie la sanctionnèrent; en France, où le pouvoir royal prévalut sur le pouvoir féodal, la coutume survécut aux circonstances qui l'avaient fait naître. On appliqua aux luttes que l'on soutint contre l'État souverain les usages que l'on avait suivis dans les luttes féodales. Les factions appelèrent les étrangers à les soutenir, et chacune se crut dans son droit, car chacune prétendait être l'État même et prévaloir sur les autres. Se croyant l'État, chacune aussi se croyait la patrie : ces idées se confondaient dans les esprits. Richelieu combattait à la fois les huguenots et les Anglais à la Rochelle; Mazarin eut à lutter contre les Espagnols et les Frondeurs coalisés. Qui ne connait les illustres défaillances des deux héros du siècle? Ceux qui firent le plus pour la France contre les étrangers, Turenne et Condé, parurent tour à tour alliés à des étrangers contre l'État français. Sans doute les notions de souverain, d'État, de patrie tendaient à se diviser, à se déterminer, à se préciser. « Il n'y a jamais, écrivait Bodin au seizième siècle, de juste cause de prendre les armes contre son prince et sa patrie. » La haute trahison devenait un crime plus clairement défini et réprimé avec plus de méthode [1]. Cependant les habitudes des guerres du seizième siècle et des guerres de la Fronde étaient loin d'avoir disparu à l'époque de la Révolution française. Des occasions analogues se représen-

[1] Voir dans Balzac, *le Prince*, ch. III, l'expression très-vive des sentiments des contemporains contre « ceux qui ont renié leur prince et voulu vendre leur pays aux étrangers ». Il faut, dit l'auteur, « quelque exemple pour apaiser les âmes des morts ».

tant, ces habitudes reparaîtront d'elles-mêmes : l'émigration armée et alliée de la coalition n'aura pas d'autres origines, dernier épisode de la politique féodale, contemporain de l'anéantissement des derniers vestiges de la féodalité. C'est à ce moment, et par l'effet même de l'émigration armée, que la séparation se fit, et pour toujours, entre l'idée de la patrie et l'idée du prince. Cette séparation, qui est un des principaux phénomènes de la Révolution française, était sans doute préparée auparavant : elle l'était par l'œuvre même de la royauté; mais elle n'était pas consommée dans tous les esprits; elle ne l'était point surtout dans l'esprit de ceux contre lesquels elle devait prévaloir, et qui se réclamaient précisément des coutumes féodales. C'est ainsi que put se produire l'émigration armée, qu'on la vit organiser un État contre l'État, contracter des alliances et envahir le territoire français au milieu d'armées étrangères, considérant qu'en cela elle usait de son droit, car elle prétendait emporter avec elle l'État et la patrie, et ne combattre que des usurpateurs.

Cette disposition d'esprit est générale en Europe; les gouvernements en profitent les uns contre les autres. Ils ne se contentent pas d'encourager les factions, ils les suscitent; de soutenir la guerre civile, ils la provoquent; d'exploiter les révolutions, ils les préparent. « Y a-t-il prudence et justice qui permette d'attendre que les autres soient dévorés pour l'être les derniers? » avait dit Richelieu [1]. Je lis dans une apologie de la politique de Louis XIV par un contemporain : « Si c'est une honte à un prince de fomenter la rébellion des sujets contre leur prince légitime, il y a longtemps que la maison d'Autriche nous en a montré le chemin... Si c'est donc un usage établi entre les souverains de se nuire les uns aux autres le plus qu'il leur est possible, pourquoi nous attribuer une faute qui nous est commune avec toute la terre [2]? » Le fait est que chacun se pique, selon le mot de Saint-Simon, de brasser chez les autres

[1] *Lettres et papiers d'État*, t. VIII, p. 214, année 1635.
[2] Voir Camille Rousset, *Louvois*, t. III, ch. IV.

d'étranges révolutions. Les Anglais n'en manquèrent jamais l'occasion contre Louis XIII et Louis XIV, qui le leur rendirent avec usure. Le grand roi tenait pour expédient de ménager des séditions partout où il avait des ennemis. « J'entretenais, écrit-il en ses *Mémoires*, quelque correspondance dans la Hongrie pour y faire naître des affaires à l'Empereur aussitôt qu'il voudrait se mêler des miennes [1]. » Mais l'exemple le plus frappant, le précédent le plus caractéristique, c'est celui des relations de la cour de France avec l'Angleterre, au cours des révolutions du dix-septième siècle. Elles présentent d'avance les vicissitudes de la politique des grandes puissances, et notamment de l'Autriche, à l'égard de la France pendant la Révolution française.

Charles Ier luttait pour la prérogative royale; la monarchie française soutenait, dans le même temps, le même combat. Si le parti de la révolution triomphait en Angleterre, le parti des factieux en France s'en trouvait naturellement encouragé. Le gouvernement ne s'en émut point. « La conjoncture, écrivait en 1637 l'ambassadeur de Louis XIII à Londres, paraît très-favorable pour embarrasser le roi d'Angleterre. » Richelieu n'y manqua point. Tandis qu'il animait les mécontents, il excitait secrètement la cour. La Reine voulait se réfugier en France. Il l'en détourna. « En telles occasions, qui quitte la partie la perd [2] », lui mandait-il. Ce qu'il voulait, c'était le désordre dans l'État et, par suite, l'affaiblissement de l'Angleterre. Mazarin n'eut pas d'autre politique. Les agents qu'il envoya, d'Harcourt en 1644, Bellièvre en 1647, avaient pour instructions de tout brouiller. Le Parlement se déclara souverain; Mazarin fut d'avis « que ce n'était pas le temps de disputer sur des formalités », et il reconnut la souveraineté du Parlement [3]. La reine Henriette, sœur du roi de France, se

[1] Année 1666. Voir dans le *Recueil des Instructions, Autriche,* les instructions du marquis de Vitry, 1679, p. 74, et du marquis de Sebeville, 1680, p. 88. Rapprochez l'histoire des révolutions de Naples et de Messine, 1647 et 1674.

[2] Guizot, *Charles Ier*. Pièces, n° 6.

[3] Flassan, *Histoire de la diplomatie,* livre VI. C'est ainsi qu'en 1791, après Varennes, l'Autriche reconnaîtra la constitution.

jugeait abandonnée, trahie; elle pleurait et s'indignait de cette politique perfide [1]. Cependant il vint un moment où la révolution d'Angleterre parut menaçante, même pour le continent. On y vit paraître cet esprit sectaire, dont parle Bossuet, « qui devait anéantir toutes les royautés et égaler tous les hommes, songe séditieux des indépendants et leur chimère impie et sacrilége ». La France était en pleine guerre civile. Les Frondeurs se réclamaient de l'exemple et se targuaient de l'appui de la république d'Angleterre. Cette république menaçait de porter au dehors l'ardeur qui la dévorait au dedans. On lui prêtait le dessein de réunir la Hollande, qui avait le même gouvernement et la même religion. *Faciamus eos unam gentem,* écrivait un envoyé du Parlement en Hollande [2]. Ils se montraient arrogants. « Je rendrai, disait Cromwell, le nom d'Anglais aussi grand que celui des Romains. » Il méditait une ligue de tous les protestants, dont il aurait la direction. On annonçait qu'il passerait en France à la tête de son armée. On lui prêtait ce propos que « s'il avait dix ans de moins, il n'y a point de roi dans l'Europe qu'il ne fît trembler; et qu'ayant un meilleur motif que le défunt roi de Suède, il se croyait encore capable de faire plus pour le bien des peuples, que n'a jamais fait l'autre par son ambition ».

Averti et menacé de la sorte, Mazarin, semble-t-il, aurait dû s'empresser de former une contre-ligue. Il fit tout le contraire : voyant Cromwell et sa république prendre cette consistance, il jugea plus expédient de les avoir pour amis que pour ennemis. Il entra en composition avec eux; comme ils y trouvaient aussi leur intérêts, ils s'y prêtèrent. On vit le Roi Très-Chrétien allié d'une république protestante et régicide; on vit cette république faire la guerre au seul État du continent qui joignît à la même religion la même forme de gouvernement, la Hollande. « Je ne vous raconterai pas, s'écriait Bossuet, la

[1] Comparez les lettres de Montreuil, notamment cell du 21 mars 1641, dans Guizot, *Charles Ier*, Pièces, n° 6, avec les lettres de Mercy-Argenteau. Marie-Antoinette était la sœur de Joseph II et de Léopold II; Kaunitz jouait le jeu de Mazarin.

[2] Ce détail et ce qui suit, d'après Guizot, *Cromwell.* Paris, 1860.

suite trop fortunée de ses entreprises, ni ses fameuses victoires dont la vertu était indignée, ni cette longue tranquillité qui a étonné l'univers. » L'étonnement n'était point de mise, et si les succès de Cromwell étaient inexplicables quelque part, ce n'était point à la cour de Louis XIV. Ce roi par excellence n'hésitait pas à le qualifier de *prince*, et à lui déclarer qu'il « le considérait comme l'un des plus grands et des plus heureux de l'Europe [1] ». Son prestige en Europe était immense. On croit lire, en parcourant son histoire, un sommaire anticipé de celle de Bonaparte. On le craint, on l'admire, on le recherche. Il reçoit des ambassades de Suède, d'Allemagne, d'Italie et jusque de la Pologne. Le prince de Condé lui écrit en 1653 : « Je tiens les peuples des trois royaumes dans le comble de leur bonheur, de voir maintenant leurs biens et leurs vies confiés à la conduite d'un aussi grand homme. Pour moi, je supplie Votre Altesse de croire que je me tiendrais fort heureux si je pouvais la servir en quelque chose. » L'admiration qu'il inspirait survécut à son pouvoir. Il était mort, la république était renversée, et l'on trouve cette phrase dans les *Mémoires* de Louis XIV pour 1662 : « Cromwell, à qui le génie, les occasions et le malheur de son pays avaient inspiré des pensées fort au-dessus de sa naissance... »

Tandis que les ambassades affluaient à Londres auprès du Protecteur, l'héritier légitime du trône d'Angleterre, Charles II, proscrit et misérable, errait de ville en ville sur le continent, mendiant une audience secrète pour ses envoyés, une pension pour ses serviteurs, un asile pour lui et pour les siens. Gênant partout et partout éconduit, il ne recevait que des condoléances cachées et des affronts publics. C'est une préface à l'histoire des Bourbons pendant la Révolution française et jusqu'en 1814. Il remonte sur le trône. « L'injure des rois a été vengée » : Bossuet en fait gloire à Louis XIV ; mais Louis XIV ne se laisse point éblouir au point d'oublier les traditions de sa politique; on lit dans ses *Mémoires*, à l'année 1666 : « J'entretenais des

[1] Guizot, *Cromwell*, t. II, p. 369.

pensionnaires en Irlande pour y faire soulever les catholiques contre les Anglais, et j'entrais en traité avec certains transfuges d'Angleterre auxquels je promettais des sommes notables pour faire revivre les restes de la faction de Cromwell. »

S'il en usait de la sorte envers Charles II, souverain légitime, son protégé, la veille, et son mercenaire, il en usa plus librement encore envers Guillaume III, souverain usurpateur, et le plus acharné de ses ennemis. Cette note de 1666 nous donne justement le ton. Le dix-huitième siècle s'y conforma.

X

Il se fit beaucoup de révolutions en ce siècle : il n'y a entre elles aucun lien; il n'y a non plus aucune relation entre la forme des gouvernements et la conduite qu'ils tiennent, dans ces périodes de crise, les uns envers les autres. C'est que chacun n'y poursuivant que son intérêt immédiat, les procédés de la politique changent partout avec les circonstances. L'Angleterre apparaît aux Français, et en général aux hommes d'État du continent, comme un pays déchiré par les factions. « Le gouvernement de cette île est plus orageux que la mer qui l'environne, disait Voltaire [1]. Ce qui devient une révolution en Angleterre n'est qu'une sédition dans d'autres pays. » Les diplomates la peignent comme sans cesse à la veille d'un bouleversement [2]. Les politiques de Versailles s'en félicitaient. « Nous ne sommes pas pressés, écrivait M. de Choiseul [3], de voir établir un ministère solide en Angleterre. J'espère bien que l'anarchie ne cessera pas de sitôt. Je voudrais qu'elle durât un siècle. » En 1762, le bruit se répandit que les boyards de Russie avaient

[1] *Lettres philosophiques.* Lettre VIII. Bossuet avait dit, *Reine d'Angleterre :* L'Angleterre « plus agitée en sa terre et dans ses ports que la mer qui l'environne ».

[2] Montesquieu; *Notes sur l'Angleterre.* Voir Cornélis de Witt, *la Société anglaise et la société française au dix-huitième siècle.* Paris, 1864.

[3] A M. Durand, 4 août 1767. Cornélis de Witt, *Jefferson.* Pièces. Paris, 1861.

quelques velléités d'imiter les magnats de Pologne et de former une sorte de république royale. Louis XV était alors en mauvaise humeur contre la Russie. « Tout ce qui peut la plonger dans le chaos et la faire rentrer dans l'obscurité est avantageux à mes intérêts », écrivait-il à son ambassadeur [1].

C'est pourquoi les voisins de la Pologne se montraient des protecteurs si jaloux des libertés qui maintenaient cette république en anarchie, et l'ouvraient, pour ainsi dire, aux interventions et aux partages. Avec l'anachronisme de sa constitution, la Pologne reproduisait dans l'Europe du dix-huitième siècle la confuse et sombre chronique des guerres du moyen âge. Il n'était point de faction qui ne s'y réclamât de l'étranger, il n'était point d'étranger qui n'y soutînt une faction. C'était un principe à Vienne, à Pétersbourg et à Berlin, qu'il fallait à tout prix s'opposer à toute réforme qui tendrait à y fortifier l'État. La constitution même permettait aux voisins d'y entretenir le trouble, et les désordres leur servaient ensuite de prétexte pour intervenir dans les affaires de la république et en compléter la ruine [2]. C'est ainsi qu'ils y fomentèrent la guerre civile en 1768, et qu'en 1772 ils déclarèrent juste et nécessaire de la démembrer, pour mettre fin à l'anarchie qui s'y était établie et qui menaçait, dans leurs intérêts, les États limitrophes.

Les Suédois avaient une constitution qui se rapprochait sous quelques rapports de celle de la Pologne [3]. Sans offrir aux voisins de la Suède des occasions aussi faciles, elle leur paraissait néanmoins très-intéressante pour eux, et ils y tenaient fort. Les ennemis de la Suède parlaient des libertés suédoises sur un ton digne du sénat romain. On lit dans les instructions données au ministre de Danemark à Stockholm en 1767 [4] : « Toute puissance, tout homme qui soutient en Suède la liberté et les lois, a droit à l'amitié du Roi, à son concours et à son appui ;

[1] Vandal, *Louis XV et Élisabeth de Russie*, p. 424.
[2] Voir la *Question d'Orient au dix-huitième siècle*.
[3] Voir Geffroy, *Gustave III et la cour de France*.
[4] *Correspondance ministérielle du comte de Bernstorff*. Copenhague, 1882.

toute puissance qui les attaque est son ennemie, tout homme qui les combat ou les trahit a encouru sa disgrâce. » Quand ces précieuses libertés de Suède leur semblaient menacées, Frédéric étalait une « générosité » qui aurait surpris Lafayette, et Catherine, une « vertu » à déconcerter madame Roland. En 1764 et en 1769, par des traités en forme, ces deux despotes s'engagèrent à s'opposer, en Suède, « au rétablissement de la souveraineté ». Gustave III prétendit la rétablir, et la France, qui avait besoin d'un allié dans le Nord, l'y aida. Il fit un coup d'État qui sauva, sans aucun doute, les Suédois du sort qu'avaient éprouvé les Polonais. Il reçut des encouragements de Versailles, des menaces de Pétersbourg et de Berlin. Ce prince, qui rétablissait le pouvoir royal, fut contraint de s'excuser envers les princes ses voisins. Pesez bien les termes de son apologie, et demandez-vous ce que valait la cause des rois, lorsqu'un roi était réduit à la défendre ainsi devant d'autres rois. « Dites-moi donc, au nom de Dieu, écrivait Gustave III à son oncle, le prince Henri de Prusse, frère de Frédéric [1], dites-moi donc ce que j'ai fait pour m'attirer l'orage dont vous me montrez que je suis si infailliblement menacé. N'ai-je pas manifesté de la manière la plus évidente mes vues pacifiques? S'il est question du changement qui s'est fait dans la forme du gouvernement de mon royaume, vous êtes trop juste pour ne pas sentir que c'est une affaire qui ne peut être traitée avec les puissances étrangères. Elle a été faite et ratifiée par la nation suédoise, cette nation y trouve son bonheur. Quel droit les puissances étrangères peuvent-elles donc avoir de me chercher querelle pour avoir rendu heureux mes sujets? Si c'est là une cause de guerre, il n'y a plus de justice dans le monde... Que gagnerai-je par des traités et des garanties avec des puissances qui ne connaîtraient d'autres droits que leurs volontés, et qui ne consulteraient que leurs forces pour les exécuter? Je ne puis me mettre dans l'esprit que l'on m'attaquera au mépris de tous les principes de droit et de justice, et qu'on attaquât en même

[1] Janvier 1773. GEFFROY, *op. cit.* Le coup d'État est du 19 août 1772.

temps le droit de tous les souverains et de toutes les nations indépendantes. »

Une nation qui se serait affranchie n'aurait point eu à présenter d'autres arguments pour justifier son indépendance. Le fait est que l'on se souciait peu de savoir quel était l'objet de la révolution : la liberté du peuple ou le pouvoir du souverain. On en usait de la même façon à l'égard d'une révolution démocratique et d'un coup d'État royal. C'est ainsi que dans le temps même où elle favorisait, en Suède, le parti du Roi, la France appuyait, en Amérique, le peuple des colonies en révolte contre l'Angleterre. Cette guerre n'était point terminée, que le même roi et le même ministre, Louis XVI et le comte de Vergennes, intervenaient à Genève contre le parti démocratique. On vit ainsi, dans l'espace de quelques années, la France, qui avait soutenu en Suède et en Pologne la royauté contre l'aristocratie, et aurait voulu soutenir en Russie l'aristocratie contre la royauté, combattre à Genève la démocratie qu'elle défendait en Amérique. Elle eût été fort empêchée d'établir une relation quelconque de principe entre ces politiques opposées. La vérité est qu'il n'y en avait point d'autre que l'intérêt de l'État, et que celle-là paraissait suffisante. « Les insurgents que je chasse de Genève sont les agents de l'Angleterre, écrivait Vergennes, tandis que les insurgents américains sont nos amis pour longtemps. J'ai traité les uns et les autres, non en raison de leurs systèmes politiques, mais en raison de leurs dispositions pour la France. Voilà ma raison d'État [1]. »

C'était bien en effet le fond des pensées, et l'on en eut bientôt un nouvel exemple. C'est le dernier que présente l'histoire de l'ancien régime, et il n'y en a point de plus significatif. En 1787, des révoltes qui s'annonçaient comme des révolutions éclatèrent dans les Pays-Bas autrichiens et dans la république des Provinces-Unies, en Belgique et en Hollande. En Belgique, c'était l'aristocratie, soutenue par le clergé catholique, qui réclamait le maintien des anciennes franchises, anéanties ou

[1] SOULAVIE, *Mémoires*, t. V, p. 275. Paris, 1801.

menacées par le gouvernement centralisateur de Joseph II; en Hollande, les démocrates et les patriotes s'armaient contre le stathouder qui briguait une sorte de dictature et visait à confisquer la république. Dans l'un et l'autre pays, les peuples défendaient leurs libertés nationales, les princes visaient au pouvoir absolu. Rien ne montre mieux à quel point tout le monde en Europe manquait de principes suivis et de vues d'ensemble, que la conduite tenue, en cette circonstance, par les grands États. La France soutint, mollement en Belgique et ouvertement en Hollande, le parti des franchises, c'est-à-dire le parti qu'elle avait combattu en Suède. L'Angleterre, qui venait de combattre en Amérique ses sujets rebelles, favorisa les Belges révoltés contre l'Autriche, mais prit énergiquement le parti du stathouder contre les patriotes hollandais. Ainsi la monarchie pure qui régnait à Versailles réclamait pour ces peuples leurs franchises nationales; la monarchie tempérée qui gouvernait l'Angleterre aidait en Hollande un prince ambitieux à ruiner les anciennes franchises. Joseph II et Kaunitz, qui considéraient d'un œil si favorable l'anarchie de Pologne, travaillaient à enlever aux Belges les libertés qu'ils jugeaient si précieuses aux Polonais. Les Prussiens enfin, qui excitaient et soudoyaient la révolution en Belgique, intervinrent avec une armée pour l'écraser en Hollande, et y établir un gouvernement dont ils ne voulaient ni à Stockholm, ni à Varsovie, ni à Bruxelles.

Dans tout le dix-huitième siècle, je ne vois, en matière d'intervention, qu'une ligue se former entre les couronnes, et elle se forme contre le pouvoir royal : c'est la ligue des puissances du nord contre la Pologne et contre la Suède. Quant aux puissances de l'ouest et du midi de l'Europe, je n'aperçois qu'une circonstance où elles aient poursuivi de concert un objet commun, c'est la suppression de l'ordre des Jésuites. L'incident est caractéristique : il présente comme une sorte de bas-relief où s'accusent, en quelques traits saillants, les mœurs politiques de l'époque. Tous les Bourbons et les Bragance, la France, l'Espagne, Naples, Parme, le Portugal avaient, pour des motifs purement politiques, proscrit les Jésuites de leurs États. Ils agis-

saient dans la plénitude de leur souveraineté, car il n'y avait dans aucun de ces gouvernements de constitution établie ni de droit public déclaré qui limitât, sous ce rapport, leur pouvoir absolu. Mais il ne suffisait point d'avoir expulsé les Jésuites, si les Jésuites se rassemblaient ailleurs. Il fallait leur fermer toute terre d'asile et supprimer jusqu'à leur existence même. Elle dépendait du plus faible des souverains du continent; les plus forts n'hésitèrent pas à se coaliser pour le soumettre à leurs volontés. Ce qu'ils exigent du Pape est un acte qui ne relève que de son pouvoir spirituel; par suite, s'il y avait chez eux quelque respect des droits de l'Église, ils ne devraient agir que par voie de persuasion. Leurs représentations devraient être réservées, déférentes, ainsi qu'il convient de les adresser au Saint-Père, quand on s'honore des titres de Roi Très-Fidèle, de Roi Catholique et de Roi Très-Chrétien. Ce serait mal connaître les mœurs de ce temps que d'en attendre ces égards et cette délicatesse. Les réclamations sont pressantes, hautaines, arrogantes : qui plus est, elles sont accompagnées de menaces et soutenues par la force. C'est que tout pape qu'il est, Clément XIII n'est qu'un souverain et le plus désarmé de tous : on le traite en conséquence. Mais comme le Pape est revêtu d'un double caractère de souveraineté, l'usurpation est double. Du souverain temporel, on exige qu'il ferme sa frontière à un ordre proscrit; du spirituel, qu'il le supprime. C'est empiéter sur l'un et sur l'autre. Cependant on ne s'arrête pas là : les deux pouvoirs étant confondus, on les attaque l'un par l'autre, et le temporel étant le plus accessible, c'est par lui qu'on investit et que l'on entend réduire le spirituel à capitulation. L'Église étant un État, elle tombe sous la loi des États, c'est-à-dire qu'elle cesse d'être inviolable. Les puissances coalisées contre les Jésuites en usent avec le Saint-Siége comme Louis XIV, après la révocation de l'édit de Nantes, en aurait usé avec la république de Hollande si les protestants proscrits n'avaient pas eu d'autre asile, et si les Hollandais n'avaient eu pour se défendre ni armée ni alliés [1].

[1] Voir Frédéric Masson, *le Cardinal de Bernis*, Paris, 1884, ch. III à XI : la Suppression des Jésuites. — Theiner, *Pontificat de Clément XIV*. Paris, 1852.

Clément XIII essaye de résister. L'un des alliés, le plus débile, mais non le moins entreprenant, l'Infant duc de Parme, est sous ses prises. Ce duc a réformé la juridiction ecclésiastique dans ses États et contesté la suzeraineté que le Saint-Siége y revendique. En vertu de cette suzeraineté, le Pape, par un bref du 30 janvier 1768, déclare nuls et non avenus les décrets de l'Infant, et le somme de se rétracter sous peine d'excommunication. A cette usurpation sur les droits d'un prince de leur maison, les Bourbons répliquent, celui de France par l'occupation d'Avignon et du Comtat, celui de Naples par l'occupation de Bénévent et de Ponte-Corvo, dont ils réclament d'ailleurs la souveraineté. Puis, par des notes identiques remises au Saint-Siége au mois de janvier 1769, la France, Naples et l'Espagne mettent le Pape en demeure de supprimer les Jésuites. Clément XIII mourut quelques jours après. Les alliés s'occupèrent de lui donner un successeur à leur discrétion. « Si le Pape suit les principes de Clément XIII, écrivait Choiseul [1], les couronnes feront par la force ce qu'elles demandent de la bonne volonté du Saint-Père. » Ganganelli promit de supprimer les Jésuites, et il devint pape sous le nom de Clément XIV. Alors il essaya d'atermoyer ; il se débattit pendant plus de quatre années; mais les alliés tinrent bon, et ne cédèrent point sur l'article du gage. « Le Roi, écrivait d'Aiguillon, le 11 janvier 1773, ne s'est emparé de cet État — Avignon — que parce que la maison de Bourbon était mécontente des procédés du feu pape envers l'Infant, et ne l'a gardé que parce que le roi d'Espagne l'a prié d'en différer la restitution jusqu'à ce qu'il eût la satisfaction du Pape sur l'affaire des Jésuites. Dès qu'il l'aura obtenue, le Roi rendra Avignon. » Et l'ambassadeur de Louis XV à Rome, le cardinal de Bernis, répondait le 17 février : « Il est au reste très-politique à la France d'avoir toujours un moyen sûr entre les mains de remettre la cour de Rome dans la bonne voie, si elle venait à s'en écarter. On prend Avignon quand on veut, et cette facilité imposera toujours à ce pays-ci. » Naples

[1] A Bernis, ambassadeur de France à Rome, 9 mai 1769. MASSON, p. 119.

suivait, et la restitution de Bénévent dépendait, en réalité, comme celle d'Avignon, de la suppression des Jésuites. Le Pape capitula, les Jésuites furent supprimés, et le Saint-Siége recouvra ses États[1].

Mais pour que le scepticisme de la vieille Europe et l'anarchie de la république chrétienne se manifestent complétement, il faut suivre jusqu'au bout cette étrange affaire de l'Ordre de Jésus. Tandis que les gouvernements catholiques proscrivent les Jésuites et usurpent de la sorte sur l'autorité du Pape, les hérétiques et les schismatiques recueillent l'ordre proscrit, et se piquent de demeurer plus papalins que le Saint-Siége. Frédéric avait besoin de professeurs pour ses sujets de religion romaine : l'occasion était bonne de s'en procurer à peu de frais, et il en profita. « Comme mes frères les rois Catholiques, Très-Chrétiens, Très-Fidèles et Apostoliques les ont chassés, disait-il au prince de Ligne, moi, très-hérétique, j'en ramasse tant que je peux[2]. » Il n'en avait pas peur : dispersés dans ses populations protestantes et encadrés de fonctionnaires prussiens, ils devaient obéir. « Je sais bien, écrivait-il à Voltaire, qu'ils ont cabalé et se sont mêlés d'affaires; mais c'est la faute du gouvernement, pourquoi l'a-t-il permis? » Il fit ses conditions qui étaient dures, et que les Jésuites subirent. La grande Catherine imita son voisin, et comme lui, s'en trouva bien[3]. Les Pères, qui s'étaient montrés si peu accommodants envers les gouvernements catholiques, devinrent très-souples et très-déférents entre les mains de ces deux despotes, plus libertins encore que dissidents[4]. Ils

[1] Election de Clément XIV, mai 1769. — Suppression des Jésuites, juillet 1773. — Restitution d'Avignon et du Comtat, décembre 1773. — Sur la corrélation des deux affaires, la restitution d'Avignon et la suppression des Jésuites, voir Masson, *op. cit.*, *passim*, et notamment p. 167, 184, 214, 219.

[2] Prince de Ligne, *Mémoires*, sur Frédéric II, p. 39.

[3] Bernis écrivait de Rome, le 1er décembre 1771 : « Le roi de Prusse et la Russie, en protégeant les Jésuites, ont acquis en France et dans les États de l'Impératrice-reine six à sept mille espions qui les serviront mieux que s'ils étaient payés. » — Masson, *op. cit.*, p. 246, 329.

[4] Voir dans les *Publications de la Société d'histoire de Russie*, t. IX, les lettres de Catherine au grand-duc Paul, en 1780. Elle lui écrit entre autres, de Polotzk : « J'ai vu, en arrivant, ce que je n'avais jamais vu, des Jésuites, des Dominicains et des Juifs, etc., rangés en parade. Les derniers sont horriblement crasseux. Les

prêchèrent, notamment, aux Polonais annexés la soumission à la tsarine orthodoxe et au roi luthérien.

Je rassemble ces traits, et je conclus que si quelque chose paraît invraisemblable à la fin de l'ancien régime et contradictoire même à la coutume suivie, c'est une coalition fondée sur le droit public pour la défense de ce droit. « Un pape, disait Frédéric, qui aurait voulu prêcher des croisades n'aurait pas attroupé vingt polissons. » Une Sainte-Alliance avant 1789 est un véritable paradoxe historique. L'ancienne Europe en était incapable, et il fallut la Révolution française pour lui en donner la notion.

XI

La diplomatie est l'expression des mœurs politiques. Les diplomates de l'ancien régime forment, dans la société la plus brillante de l'Europe, un groupe particulièrement exquis et raffiné. Mais il ne s'agit point ici de l'esprit, des formes et du langage : c'est le fond qu'il faut connaître; ce sont les vues et les actes qu'il importe de considérer, pour comprendre comment cette diplomatie s'accommoda si volontiers des moyens révolutionnaires, et comment les hommes de la Révolution s'en approprièrent les procédés avec tant de facilité.

Les négociations nous apparaissent comme une intrigue supérieure et grave. C'est le fond de cet art subtil. Les États ne se gouvernent que par l'intérêt; mais il y a moyen de déjouer ou de fausser les calculs d'intérêt. La raison d'État règne; mais les passions gouvernent, et c'est par elles qu'on mène les hommes. La politique ne vit pas d'autre chose : c'est dire qu'elle s'abaisse très-souvent, et jusqu'à s'avilir. La vieille Europe n'a point de scrupules, et ne se pique point de fausse délicatesse.

autres font une mascarade auguste. » Le lendemain, qui était jour de Fête-Dieu, elle visita le collége des Jésuites, qui chantèrent le *Te Deum* et défilèrent trois fois devant elle « avec le Sacrement ».

Le dix-huitième siècle ne présente rien d'ailleurs de plus scandaleux que le spectacle donné, au dix-septième, par la cour de Louis XIV : « Ce tremblement des plus puissants ministres et de tout ce qu'il y a eu de plus grand », du roi d'Angleterre, de la Reine, des ambassadeurs, devant la « chétive veuve de ce fameux cul-de-jatte, Scarron », gouvernante des bâtards adultérins du Roi [1]. Sous Louis XV, Marie-Thérèse n'hésite pas à rechercher madame de Pompadour. « Elle fut, rapporte un document officiel, la dépositaire des ouvertures de cœur de cette princesse pour le Roi [2]. » L'Impératrice avait ouvert son cœur à la maîtresse de Louis XV pour obtenir l'alliance de la France; elle fit plus quand il s'agit, quelques années plus tard, d'obtenir la reconnaissance du partage de la Pologne, conclu malgré l'alliance et à son mépris. L'acte était très-scabreux, il fallut s'humilier, et très-profondément. Marie-Thérèse avait une fille de dix-sept ans qui venait d'épouser le dauphin de France. Elle la chargea d'amadouer la du Barry. « Je n'exige pas des bassesses, écrivait-elle [3] à son ambassadeur, encore moins des intimités, mais des attentions dues en considération de son grand-père et maître, en considération du bien qui peut en rejaillir à nous et aux deux cours; peut-être l'alliance en dépend. Je m'attends de vos soins et de ceux de ma fille que vous emploierez tous vos soins et elle tous ses agréments, en se détachant des préjugés qu'on pourrait lui suggérer contre. Il n'y en a aucun de valable en comparaison du bien qu'elle peut faire. »

Lorsque la plus honnête des souveraines, très-pieuse et parfaitement vertueuse de sa personne, en est réduite à de telles capitulations, on comprend que les parfaits sceptiques qui mènent ailleurs les affaires se meuvent avec une singulière désinvolture sur un champ de manœuvre si bien dis-

[1] Saint-Simon, *Parallèle*, p. 79. Cf. *id.*, 24, 377.

[2] *Recueil des Instructions, Autriche.* Instructions du comte de Choiseul, 1759. Voir les *Mémoires de Bernis.*

[3] Au comte de Mercy, 2 juillet 1772. Arneth et Geffroy, *Correspondance de Mercy-Argenteau*, Paris, 1874.

posé pour leurs opérations. S'il y a des maîtresses à Versailles, il y a des favoris à Pétersbourg : on les gagne avec les mêmes bassesses [1]. C'est d'ailleurs partout le même jeu, que l'on mène quelquefois très-loin, au moins dans l'intention, et fort au delà des limites de la galanterie. A quelqu'un qui désirait, en 1723, la mort du roi de Pologne, un agent écrivait : « Cet événement peut même n'être pas éloigné. Il ne faudrait qu'une nouvelle maîtresse, spirituelle et touchante, au roi de Pologne pour le rendre prochain [2]. » Donner une maîtresse au Roi, un amant à la Reine, à l'Impératrice, voire à la princesse royale, femme de l'héritier présomptif, est un des artifices préférés de la diplomatie. Il est tel personnage qui joua un rôle très-grave et fit longtemps figure sur la grande scène du monde, dont l'audience de départ et l'instruction secrète peuvent se résumer par ce distique célèbre [3] :

> Et que m'ordonnez-vous, seigneur, présentement ?
> De plaire à cette femme et d'être son amant.

L'instrument de tous ces artifices, c'est la corruption. La vénalité sévit presque partout. Le marquis d'Argenson relève, avec une juste fierté, une belle exception à cette dégradation générale. « La corruption ne s'est aucunement glissée dans les bureaux des affaires étrangères ; il en faut convenir comme d'un phénomène qui tient du miracle et qui fait honneur à la nation française, vu le peu de salaire qu'on donne à ses commis et le peu d'espoir de fortune [4]. » D'Argenson prétend que cette méthode « de ne plus rien persuader que l'argent à la main » est venue d'Angleterre. Le fait est qu'elle y est fort suivie ; mais elle l'était aussi sur le continent. Les plus anciens traités de l'art de négocier en font foi ; la Bruyère place au rang des qualités

1 Voir les *Mémoires de Ségur*.

2 VANDAL, *Louis XV et Élisabeth*, p. 62.

3 Voir dans le *Secret du Roi*, par le duc DE BROGLIE, l'histoire de la mission du baron de Breteuil, t. I, p. 368. Il s'agissait de la future Catherine II, alors grande-duchesse, et l'on pouvait s'inspirer du précédent du marquis de la Chétardie à l'égard de l'impératrice régnante, Élisabeth. Voir VANDAL, *op. cit.*

4 *Mémoires*, éd. Rathery, t. IV, p. 150 et suiv.

du diplomate, l'art de savoir offrir à propos et, tout au moins, de paraître disposé à recevoir. « Il sait intéresser ceux avec qui il traite... il ne veut pas non plus être cru imprenable par cet endroit, il laisse voir en lui quelque sensibilité pour sa fortune; il s'attire par là des propositions qui lui découvrent les vues des autres les plus secrètes, leurs desseins les plus profonds et leur dernière ressource, et il en profite. »

La plupart, au dix-huitième siècle, en profitent jusqu'au bout, et ne s'arrêtent point au manége de coquetterie. On y va tout crûment. En 1716, Dubois négociait avec Stanhope. « Je hasardai le compliment, écrit-il au régent, et je n'ai jamais eu plus de joie que de voir qu'il me laissait tout dire, jusqu'à la somme, que je fixais tout d'un coup à 600,000 livres, ce qu'il écouta gracieusement sans se fâcher[1]. » Au moment où commence la Révolution française, Thugut, qui avait été internonce à Constantinople, et qui allait être appelé à diriger la politique autrichienne dans cette grande crise, touchait depuis 1768 une pension du roi de France[2]. Indépendamment de ce commerce courant, il y a les grands marchés, qui s'ouvrent périodiquement : les diètes de Suède et les diètes de Pologne. En 1763 et en 1766, celles de Suède coûtèrent à la France, l'une 1,400,000, l'autre 1,830,000 livres[3]. En 1773, le ministre russe Panine propose à ses associés de Vienne et de Berlin *d'assurer un fonds pour la séduction*, et de « former une caisse » pour les opérations communes. Mais le marché par excellence, c'est la diète électorale du Saint-Empire. Là tout le monde est prêt à donner ou à recevoir[4]. En 1741, lorsqu'il s'agit de faire un empereur avec un Bavarois, Belle-Isle pousse les enchères; toutefois, comme il est prudent, il ne paye qu'après le vote. La précaution n'était point inutile, car l'électeur de Cologne, qui avait reçu 100,000 florins de l'Autriche, avait obtenu de son confesseur la

[1] Aubertin, *l'Esprit public au dix-huitième siècle.*

[2] Voir dans la *Revue historique*, t. XVII, p. 37, l'étude intitulée : *l'Autriche et le Comité de salut public.*

[3] Geffroy, *Gustave III*, t. I, p. 25.

[4] Voir pour le dix-septième siècle Valfrey, *Hugues de Lionne*, t. II, p. 91 et suivantes. Paris, 1881.

permission de se dédire sans rendre l'argent[1]. Le procédé s'applique même aux conclaves. « Le Roi, écrivait un ministre de Louis XIV, ne doit rien omettre des moyens qu'il a entre les mains, et doit employer l'adresse et les insinuations, et même l'argent, qui est un moyen plus court et plus sûr qu'aucun autre, et qui est en usage depuis longtemps à la cour de Rome, pour se procurer un pape plus sage et moins partial que le dernier[2]. » Le chapitre des fonds secrets et des pensions occupe une place prééminente dans les budgets des chancelleries[3].

Comme si les cabales de la diplomatie officielle n'étaient point suffisantes, et comme s'il y avait encore dans ce manége de brigues, de corruption et de supercherie quelque besogne qui lui répugnât, on la double d'une diplomatie secrète, qui s'enchevêtre dans sa trame, s'y embrouille, et fait de l'histoire des négociations en ce siècle un labyrinthe inextricable. On avait eu de tout temps des agents occultes, pour suivre les affaires scabreuses ou amorcer les négociations hasardées ; mais jamais on n'en vit autant qu'au dix-huitième siècle. Il semble que dans la satiété du pouvoir absolu, les souverains aient pris je ne sais quel goût de roman, de conspiration et d'aventure. Leur scepticisme est si radical, leur méfiance si profonde ; ils ont abusé à tel point de tous les stratagèmes, qu'ils en viennent à douter de tout le monde, et surtout de leurs propres confidents. Il faut, pour les rassurer, des inconnus qui les abordent dans le mystère, avec des mots convenus et des signes de reconnaissance. Il s'établit une sorte de franc-maçonnerie diplomatique avec ses initiateurs et ses adeptes. Ce qui était auparavant un expédient devient une institution. Louis XV poussa cette passion jusqu'à la manie[4] ; mais il ne fit, en réalité, que raffiner sur les autres. L'Europe était inondée d'agents secrets. Le rôle semblait si flatteur que tout le monde l'enviait. Les financiers,

[1] Voir pour le détail le duc DE BROGLIE, *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. I, p. 284 et suiv.; t. II, p. 165 et suiv.

[2] Il s'agit d'Innocent XI. Voir Camille ROUSSET, *Louvois*, t. IV, ch. X.

[3] Voir, pour la France, MASSON, *le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution*, ch. I. Paris, 1877.

[4] Voir le *Secret du Roi*, par le duc DE BROGLIE.

qui avaient des correspondants partout, les gens de lettres auxquels s'ouvraient toutes les portes, tiraient vanité de ces emplois et trouvaient un ragoût nouveau pour leur amour-propre à jouer ainsi, ne fût-ce que dans l'antichambre, le négociateur et l'homme d'État. Voltaire fut piteux dans ce rôle, Diderot insignifiant; Grimm, qui était Allemand et qui avait quelque teinture du métier, y rendit des services à ses maîtres : il se fit même admettre parmi les réguliers. Tous les ambitieux essayent de monter par cet escalier dérobé. C'est par là que Dumouriez se lança dans le monde. Les registres de la diplomatie secrète sont parsemés de noms illustres. Il n'y en a pas de plus fameux que ceux de deux hommes auxquels la mort imminente de Frédéric fournit, en 1786, l'occasion de débuter, dans les confidents et à l'arrière-plan, en attendant le jour très-prochain où ils tiendraient les premiers rôles dans la grande tragédie du siècle. Sur la proposition de Talleyrand, Mirabeau fut envoyé comme observateur à Berlin. C'était comme une répétition improvisée où ils s'exerçaient l'un et l'autre : Mirabeau tenait l'emploi d'ambassadeur, et le futur négociateur des traités de Vienne, celui de ministre *in partibus*.

Dans les dessous du théâtre, dans les couloirs et les coulisses, les aventuriers foisonnaient. Ils encombraient les hôtelleries, écoutant à toutes les cloisons, s'insinuant par tous les corridors, trafiquant des secrets, négociant des nouvelles, véritables proxénètes politiques prêts à vendre tout ce qui était à acheter, à acheter tout ce qui était à vendre. « Accueilli dans une ville, emprisonné dans une autre », comme le héros de Beaumarchais, sa fidèle image, l'aventurier est plus souvent reçu qu'il n'est éconduit. Il est par excellence le courtier de cette contrebande, l'agent de-change de cette bourse interlope, le commis voyageur de ce commerce clandestin. Un cynique comme Casanova, un charlatan comme Cagliostro, percent jusque dans les cours; un aventurier équivoque, sorte de Figaro androgyne, le chevalier d'Éon, se fait un rang dans la diplomatie. On verra un marquis de Poterat, agioteur et conspirateur, traqué naguère par la police et les records, mélange

d'escroc, d'espion, de spadassin de lettres, déclassé de tous les mondes, irrégulier de toutes les carrières, se présenter à Vienne avec des pleins pouvoirs du gouvernement directorial, se faire recevoir et se faire écouter. Un comte d'Antraigues, qui ne vaut pas mieux, « la fleur des drôles », dit un de ceux qui l'employaient[1], devient « l'âme de l'émigration ». Un autre chevalier de la même industrie, Roques de Montgaillard, en est, pour un instant, la tête. La Révolution n'enfanta point les bandes d'intrigants que l'on vit alors rôder sur tous les chemins de traverse de l'Europe; ils végétaient dans les bas-fonds, elle les poussa vers la surface et les jeta sur la rive, parmi les épaves et l'écume. Ils se mirent en campagne : le temps était propice, l'édifice était bouleversé, on n'y pouvait plus pénétrer que par les souterrains. Ces hommes convenaient à cette besogne. On avait l'habitude de se servir de leurs pareils, on connaissait même, bien que d'assez mauvaise part, le plus grand nombre d'entre eux. On les employa, et de là vint l'importance démesurée qu'ils acquirent, non-seulement dans le parti de la Révolution, mais dans celui des émigrés et jusque dans les anciennes cours.

Surprendre, corrompre ou débaucher les agents, étaient des moyens assez dangereux et dispendieux de se renseigner. Il y en avait un, plus simple et moins coûteux, pour découvrir les secrets des diplomates, c'était d'intercepter leurs lettres. « Cette déloyauté que l'usage commun semble avoir autorisée, dit l'auteur des *Institutions politiques*[2], est si connue, si triviale, qu'on a trouvé presque partout le moyen d'en éluder les effets en se servant d'un chiffre indéchiffrable. » Mais la clef s'achète, et il n'est pas, au moins en ce temps-là, de combinaison qui, à la longue, ne révèle son secret. Le *cabinet noir* est une institution d'État; les *interceptes*, comme on les nomme, sont une source constante d'informations. Certains agents étaient deve-

[1] M. d'Avaray. Voir Forneron, *Histoire des émigrés*, t. II, p. 78. Paris, 1884.

[2] Tome II, ch. III, § 13; *Correspondance, espions, relations avec le bureau des postes*, ch. X, § 18, sur l'art de chiffrer, de déchiffrer, de décacheter et recacheter les lettres. Bielfeld en traite *ex professo*.

nus maîtres dans l'art de décacheter, déchiffrer et recacheter les lettres. Ceux de Paris passaient pour très-adroits[1]; ceux de Vienne ne le leur cédaient en rien. Ils possédaient non-seulement le chiffre de l'ambassade de France, mais celui même de la correspondance occulte de Louis XV. C'est par ce canal très-détourné que le ministre des affaires étrangères, d'Aiguillon, connut le *secret du Roi,* qui depuis longtemps n'en était plus un pour la cour de Vienne. Le cardinal de Rohan, alors ambassadeur à cette cour, avait acheté un des agents du cabinet noir, et entre autres documents précieux que celui-ci lui révéla, se trouvaient les lettres que le comte de Broglie adressait à l'un des secrétaires de l'ambassade, à l'insu de l'ambassadeur et du ministre des affaires étrangères[2].

[1] Au mois de mars 1794, un employé du ci-devant cabinet noir remit au Comité de salut public un mémoire destiné à démontrer l'utilité de cette institution. Il en fait une peinture qui, malgré l'enflure des lignes et le ton criard des couleurs, ne laisse pas d'être intéressante : « Il existait en France, avant la Révolution, une institution de surveillance publique, également établie en Angleterre et dans les principaux États de l'Europe. Cette institution bien dirigée a la propriété de servir de boussole à ceux qui tiennent les rênes des gouvernements; et les avantages plus ou moins étendus qu'elle procure sont en raison de la position géographique des différents empires où elle est en pratique, et de l'aptitude des sujets qui y sont employés. Sous le premier rapport, la France est le pays le plus favorablement situé, parce que c'est par son territoire que passent les correspondances les plus intéressantes de l'Europe : et quant au second, on avait poussé si loin les conceptions abstraites sur la découverte des hiéroglyphes politiques que les autres puissances ne croient point encore à cette possibilité. L'établissement en question, connu sous le nom de *secret des postes,* cachait ainsi au public son véritable objet. On s'imaginait que c'était une simple inquisition de police sur les individus, tandis que les matières d'État étaient sa principale affaire;... .....on avait un procédé mécanique pour les (lettres) ouvrir et les refermer avec tant de célérité, sans changer l'empreinte du cachet, qu'on ne pouvait pas apercevoir à leur destination si elles avaient été examinées. » Les chiffres, mal combinés, se trahissaient par leur complication même. Frédéric était très-fier du sien : on l'avait pénétré à Paris. « L'initiation au *secret des postes* était à peu près conçue en ces termes : — Vous voilà admis à des fonctions de grande confiance; vous avez et vous aurez toujours des émoluments suffisants; mais songez qu'on ne quitte point cet état-ci comme on veut, et que si, par circonstance ou autrement, vous veniez à l'abandonner avant que l'âge ou les infirmités vous en retirent, votre retraite, c'est la Bastille. » — Affaires étrangères.

[2] Voir le *Secret du Roi,* t. II, p. 371, 515 *et suiv.* — Boutaric, *Correspondance secrète de Louis XV,* Paris, 1860, t. I, p. 188, et t. II, p. 378; — *Mémoires de l'abbé Georgel,* Paris, 1817, t. I; — Arneth et Geffroy, *Correspondance de Mercy,* t. I, p. 81, 100. — Thugut, ministre d'Autriche à Naples, en 1788, dit à la Reine qu'il avait la connaissance des chiffres des principales

Il n'y avait qu'un moyen d'échapper aux « interceptions », c'était de confier les dépêches à des courriers sûrs, braves et diligents ; et ce n'était encore qu'un expédient assez précaire. — Ne manquez pas de chiffrer soigneusement vos dépêches, écrivait en 1788 le comte de Montmorin à un agent français en Italie, même celles que vous confiez aux courriers espagnols : « Sans parler des autres accidents, les courriers espagnols peuvent être enlevés, comme il y en a eu des exemples [1]. » Les exemples étaient classiques. Au mois de juin 1685, Louvois, averti qu'un courrier de l'Empereur, venant d'Espagne, devait passer par l'Alsace, écrivit à M. de Montclar qui commandait à Strasbourg : « Sa Majesté juge important, dans les conjonctures présentes, de faire dévaliser ce courrier et d'avoir ses dépêches. Aussi elle vous ordonne d'établir, en quelque village voisin de la route de la poste entre Saverne et Strasbourg, trois ou quatre gens assurés qui puissent dévaliser le courrier, prendre ses dépêches, qu'il faut chercher avec le plus grand soin, tant sur lui que dans sa selle, sous prétexte de chercher de l'argent [2]. » Si le courrier se défendait, il y pouvait laisser sa vie. On la prenait même au besoin pour mieux faire croire à une embuscade de bandits de profession. « Il ne faut, dit le sage Bielfeld, choisir pour ce rude métier que des hommes robustes et d'une fidélité reconnue [3]. »

Les courriers étaient de petites gens; ils disparaissaient sans laisser de trace : tout le monde savait que les routes étaient infestées de brigands, et tous les gouvernements se rendaient ce témoignage que leur police était insuffisante pour les réprimer. Il était plus audacieux et plus malaisé d'arrêter et de dévaliser les ambassadeurs eux-mêmes; cela se fit cependant, malgré

puissances intéressées à la guerre des Turcs, et lui proposa d'établir un cabinet noir. — *Précis de mes conversations avec la Reine, relativement à M. de Thugut,* par le baron DE TALLEYRAND, avril 1788, Affaires étrangères.

[1] Montmorin à Cacault, chargé d'affaires à Naples, 23 septembre 1788. Cacault répondit, le 13 octobre : « Soyez tranquille, Monseigneur, sur la sévérité des précautions que je prends ; mon chiffre est dans un coffre-fort, et la serrure des chiffres sous un scellé. Je sais jusqu'où l'on peut arriver. »

[2] Camille ROUSSET, *Louvois,* t. III, p. 270.

[3] *Institutions,* t. II, ch. II, § 25.

la fameuse sauvegarde du droit des gens. Les précédents étaient notoires, sinon justifiés. L'enlèvement de Maret et de Sémonville, en 1793, ne fut que la répétition d'un attentat accompli dans le même lieu et dans des circonstances analogues, au seizième siècle. Les envoyés français qui traversaient le Milanais pour se rendre à la cour de Soliman, furent alors assassinés par l'ordre du gouverneur impérial, qui voulait s'emparer de leurs papiers. L'attentat de Rastadt, en 1799, avait aussi ses précédents, moins anciens, il est vrai, mais de tout aussi haute origine. Pendant le congrès de Cologne, en 1674, Louvois écrivit au comte d'Estrades [1] : « Il y a bien de l'apparence que M. de Lisola (plénipotentiaire de l'Empereur) doit bientôt partir de Liége pour s'en retourner à Cologne. Comme ce serait un grand avantage de le pouvoir prendre, et que même il n'y aurait pas grand inconvénient de le tuer, pour peu que lui ou ceux qui seront avec lui se défendissent, parce que c'est un homme fort impertinent dans ses discours et qui emploie toute industrie, dont il ne manque pas, contre les intérêts de la France, avec un acharnement terrible, vous ne sauriez croire combien vous feriez votre cour à Sa Majesté si vous pouviez faire exécuter ce projet, lorsqu'il s'en retournera. » Lisola parvint à échapper au danger; mais cette manière de négocier était si bien entrée dans la coutume, qu'un mois après, les soldats de l'Empereur s'emparèrent du prince de Fürstenberg, plénipotentiaire de l'électeur de Cologne et client de Louis XIV; ils l'emmenèrent à Vienne, où il resta prisonnier jusqu'à la paix.

Le dix-huitième siècle ne fit que continuer la tradition et développer les abus de la coutume. Frédéric poussa jusqu'à sa dernière conséquence le procédé des investigations par « interceptes ». Soupçonnant, en 1756, qu'il se tramait un complot contre lui et que la preuve s'en trouverait à Dresde, il occupa cette ville sans déclaration de guerre, et fit main basse sur les archives de l'État. La leçon ne fut point perdue, et l'on en rencontrera plus d'une application dans la suite de ces études.

[1] Camille Rousset, *Louvois*, t. II, p. 2.

L'enlèvement du duc d'Enghien sur territoire neutre, son jugement sommaire, son exécution clandestine, guet-apens, en réalité, suivi d'assassinat; l'envahissement de Rome, l'arrestation du Pape, la saisie des archives au Vatican, forment le dernier terme de la série.

XII

La paix, ainsi pratiquée, est précaire et perfide; la guerre est atroce. Cependant, tout excessive et barbare qu'elle paraît, elle vaut mieux que la paix : elle est plus franche, et elle demeure au moins conforme à son objet, qui est le règne de la force. Elle conserve une noblesse qui lui vient des mœurs chevaleresques. Si le droit qu'elle fait prévaloir, le droit du plus fort, est grossier et subalterne, les moyens qu'elle emploie la relèvent singulièrement. Elle exige les plus hautes vertus dont l'homme se sente capable. L'honneur en est le grand ressort : il s'établit entre tous ceux qui portent une épée une sorte de fraternité d'armes, qui les fait s'estimer les uns les autres, alors même qu'ils se combattent avec le plus d'acharnement. C'est l'aspect sous lequel l'ancienne société européenne, et la française en particulier, se présentent à nous avec le plus de grandeur. Enfin, les armes sont une carrière, la plus noble de toutes, qui a les mêmes règles dans tous les pays de l'Europe. Les guerres ne sont point des conflits de race : elles sont violentes, mais elles n'ont point l'âpreté des luttes des nations. On voit nombre d'officiers passer du service d'un État au service d'un autre, en toute loyauté et sans encourir le plus léger blâme, encore moins le soupçon. Il en résulte entre les états-majors, avant et après le combat, des relations de haute courtoisie qui tempèrent, dans une certaine mesure, la férocité de la guerre; toutefois la mesure est étroite. La guerre dépouille l'homme du vernis d'emprunt dont il se pare; elle le met à nu, découvre toutes ses infirmités, lâche tous ses vices, débride toutes ses passions. Il

faut pour qu'on y conserve le gouvernement de soi-même, une culture très-profonde, l'effort latent d'une civilisation très-ancienne. Sous les dehors d'une élégance raffinée, les hommes du dix-huitième siècle restent brutaux et emportés. La plupart dissertent élégamment sur l' « humanité », fort peu sont humains. La « sensibilité » est pure affaire de mode; ils se poudrent, ils se parent : au fond, ils gardent toute la rudesse des mœurs du siècle précédent. S'il en était autrement, on ne s'expliquerait ni l'héroïsme ni la violence des guerres de la Révolution. Cette violence n'est pas le propre des troupes improvisées que la République jeta sur les champs de bataille : on la trouve au même degré dans l'armée des émigrés, qui est formée de gentilshommes, et dans les armées régulières de la coalition. On ne doit pas oublier que la lutte s'ouvre par le manifeste du duc de Brunswick : ce manifeste n'est pas autre chose que le code de la guerre sous l'ancien régime.

L'histoire des guerres du dix-septième siècle n'est qu'un sinistre commentaire des eaux-fortes de Callot et de Romain de Hooge. Les soldats nous apparaissent brutaux, les armées confuses et indisciplinées. La coutume est implacable. La guerre doit nourrir la guerre. On réquisitionne jusqu'à extinction; on vide tous les trésors, même ceux des églises [1]. Tant que l'envahi peut payer, l'envahisseur le rançonne. C'est non-seulement un moyen d'entretenir l'armée, mais un moyen d'alimenter le trésor et de pourvoir aux guerres futures. L'*extraordinaire des guerres* est une des ressources les plus sûres des financiers du temps. Ajoutez le pillage, le viol, l'incendie [2]. Le faix de la guerre

[1] « Comme ce sont gens inutiles et pour la plupart fort affectionnés à nos ennemis, il faut tirer d'eux tout le plus de choses que vous pourrez pour, par ce moyen, les faire servir le Roi, malgré ce qu'ils en aient. » Louvois à Charuel, 23 septembre 1667. C. ROUSSET, *Louvois*, t. I, p. 120. — En 1742, pendant le siége de Prague, Broglie voulait saisir les « objets de prix » des églises et des monuments; Belle-Isle l'en détourna. — Le duc DE BROGLIE, *Frédéric II et Louis XV*, I, p. 60. Paris, 1885.

[2] Voir dans C. ROUSSET, t. I, ch. v, l'*Histoire de la guerre de Hollande en* 1672, particulièrement p. 392 et suiv. « Depuis la guerre de Trente ans, dit l'éminent historien, la condition des pays où se portait l'effort des armées belligérantes était devenue d'autant plus déplorable qu'une sorte de droit des gens avait prévalu d'un commun accord, non pour empêcher les violences, mais pour les sanc-

tombe sur le pays occupé et l'écrase. On proscrit les habitants réputés dangereux ou simplement suspects [1]. Les autres prennent peur, et, pour se soustraire au péril qui menace non-seulement leurs biens, mais leurs personnes, l'honneur de leurs femmes et de leurs filles, ils émigrent. Alors on met une taxe sur les absents, puis on démolit les maisons de ceux qui ne la payent pas [2]. L'incendie est un moyen classique d'activer les payements. « Jamais, écrit Luxembourg, en 1672, accès de fièvre n'ont été si réglés que notre coutume de brûler, de deux jours l'un, ceux qui sont assez sots pour nous y obliger. » L'électeur palatin proteste, non contre le fait, mais contre l'abus : « Il me semble, écrit-il à Turenne, qu'à toute rigueur, on ne met le feu qu'aux lieux qui refusent des contributions [3]. » On brûle aussi les maisons et l'on pend les habitants des villages où l'on a tiré sur les troupes. « Les habitants des villes, bourgs et villages qui oseraient, dit le manifeste du 25 juillet 1792, se défendre contre les troupes de Leurs Majestés Impériale et Royale et tirer sur elles soit en rase campagne, soit pas les fenêtres, portes et ouvertures de leurs maisons, seront punis sur-le-champ suivant les rigueurs du droit de la guerre, et leurs maisons démolies ou brûlées. »

Louvois a été l'exécuteur implacable de ces œuvres sanguinaires; mais il n'a rien inventé : il n'a fait que régulariser, en quelque sorte, les usages établis, et appliquer avec méthode les procédés que ses contemporains employaient avec confusion. Il tient que ce système de terreur forcera plus rapidement les peuples à se soumettre. « Il faut absolument, écrit-il, à propos du Palatinat, mettre ces peuples-là à la raison, soit en les faisant

tionner, au contraire, en affectant de les soumettre à de certains règlements. » Suivent les faits et les exemples.

[1] « Le Roi désire que M. le Prince mette toute la Lorraine en sûreté, chassant de Nancy et autres villes qu'il estimera à propos, tous les habitants qu'il jugera devoir être suspects à Sa Majesté. » Richelieu, *Mémoires*, année 1635. *Lettres*, t. VI, p. 730, 24 avril 1635.

[2] « Il est à propos que vous commenciez à taxer les maisons des absents à tant par jour, et, à faute de payer, que vous commenciez à les faire démolir. » Louvois à l'intendant Robert, octobre 1673. C. Rousset, *Louvois*, t. I, p. 484.

[3] C. Rousset *Louvois*, t. I, p. 393; t. II, p. 79.

pendre, soit en brûlant leurs villages. » Les Allemands opposent une résistance opiniâtre; on rivalise de brutalité; la cruauté des représailles exaspère les passions. « Il faut enchérir en inhumanité sur les Allemands s'ils ne prennent pas le parti de faire une guerre honnête », s'écrie Louvois. Ils traitent les Français de « cannibales »; les Français ne leur trouvent « que la figure et la face d'hommes ». Louis XIV fait brûler cinquante maisons pour une qu'on incendie chez lui; les Allemands font fusiller deux prisonniers français pour une maison qu'on leur brûle[1]. Si une place résiste plus que de mesure, on menace la garnison de la mettre aux galères. Si l'on y trouve des émigrés ou des sujets rebelles, on les emprisonne; puis, s'ils sont en petit nombre, on les pend, sinon on les décime, et les survivants vont ramer pour le Roi[2]. « Je ne saurais, écrit le prince de Condé à Louvois, en 1673, m'empêcher de vous dire que je trouve les esprits de ces peuples tout autres que l'année précédente; ils sont tous au désespoir[3]... » A partir de 1793, ce sera le lugubre et monotone refrain de tous les généraux qui ne sont pas des soudards, de tous les commissaires qui ne sont pas des fanatiques. Les mêmes doléances se retrouveront dans la correspondance des militaires et des diplomates étrangers. Les étrangers appliqueront à la France, et les révolutionnaires appliqueront aux pays étrangers le code de guerre de Louvois.

C'est ainsi que les hommes du dix-huitième siècle comprirent la guerre et qu'ils la firent. D'Argenson en reçut beaucoup de

[1] C. Rousset, *Louvois*, t. IV, p. 394, 183, 239; t. III, p. 238, 380.

[2] « Sa Majesté ayant considéré que les places de M. de Lorraine sont mal pourvues, qu'elles ne peuvent espérer aucun secours, et qu'ainsi c'est une témérité à ceux qui les défendent, qui mérite une punition exemplaire, Sa Majesté a résolu que tout ce qui se trouvera de cavaliers, soldats, miliciens et habitants lorrains qui auront contribué à la défense de la place, seront envoyés aux galères si, quinze jours après la réduction, ils ne se rachètent pas de cent écus chacun; qu'à l'égard des Français, ils soient pendus s'il n'y en a pas un grand nombre, sinon décimés, et le surplus envoyé aux galères; et pour ce qui est des officiers lorrains et de la noblesse, qu'ils soient mis prisonniers, et à l'égard de la noblesse, taxés à proportion de ce qu'ils auront de bien pour se racheter, à faute de quoi leurs maisons soient abattues. » Louvois à Créqui, septembre 1670. C. Rousset, *Louvois*, t. I, p. 300.

[3] C. Rousset, *Louvois*, t. I, p. 448.

plaintes durant son ministère, et il s'en affecta. On lui répondit que « guerre et pitié ne vont pas ensemble[1] ». On disait vrai. Les guerres de ce temps sont célèbres par l'indiscipline des armées, les exactions des vainqueurs, les fortunes scandaleuses de plusieurs chefs. Les armées traînent à leur suite toute « une foule parasite accrochée à leurs flancs » et vivant de leurs rapines; « faubourgs ambulants » où les officiers et les soldats vont brocanter et dépenser le butin [2]. Ce sont des caravanes dévastatrices qui s'avancent lourdement à travers le pays qu'elles ruinent et empestent; elles s'entravent, s'encombrent, se débandent dans la victoire, s'effondrent dans le désastre. Un contemporain écrit, en 1741, après le passage de Frédéric en Moravie : « Depuis les Goths, on n'avait jamais vu faire la guerre dans ce goût-là[3]. » En 1744, les Autrichiens poussent jusqu'à la frontière de Lorraine et somment les habitants de se soumettre; quant à ceux qui résisteront, on les pendra, « après les avoir forcés de se couper eux-mêmes le nez et les oreilles[4] ». La guerre de Sept ans dépassa en atrocité toutes les précédentes. Le comte de Saint-Germain écrit en 1757 : « Le pays, à trente lieues à la ronde, est saccagé et ruiné comme si le feu y avait passé. » « Nous sommes environnés de pendus, rapporte un autre témoin, et l'on n'en massacre pas moins les femmes et les enfants lorsqu'ils s'opposent à voir dépouiller leurs maisons[5]. » Frédéric incorpore les prisonniers dans son armée, et c'est encore un bienfait pour eux : autrement, comme à Crefeld, on massacre tout ce qui cesse de résister. Entre Russes et Prussiens, l'acharnement est effroyable. Les Russes occupent Memel en 1757, enrégimentent la garnison, déportent des bourgeois. « On n'avait rien vu de pareil depuis l'invasion des Huns; on pendait les habitants après leur avoir coupé le nez et les oreilles, on leur arrachait les jambes, on leur ouvrait les entrailles et le

[1] *Mémoires*, t. IV, p. 403.
[2] Voir Camille Rousset, *le Comte de Gisors*. Paris, 1868.
[3] Le duc de Broglie, *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. II, p. 210.
[4] Voltaire, *Siècle de Louis XV*, ch. xi.
[5] Grimm. Voir Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. VII, article *Grimm*.

cœur [1]. » Les Prussiens prirent leur revanche l'année suivante, à Custrin. « Les Russes, raconte Frédéric, perdirent deux mille prisonniers et pour le moins quinze mille hommes qu'ils laissèrent sur place, parce que les soldats ne leur firent point de quartier. » En 1788, le prince Potemkine assiégeait depuis six mois la ville turque d'Otchakof. C'était un homme de cour et du meilleur ton. Il se piquait de littérature et de délicatesse. « Les cruautés des Espagnols dans le nouveau monde et des Anglais aux Indes, écrit un Russe [2], ne sont rien en comparaison de notre philosophe militaire, qui s'est occupé à traduire l'*Héloïse* de Rousseau, en faisant périr tous ceux qui possédaient des effets capables de tenter sa cupidité. » Le 16 décembre, on donna l'assaut [3]. Sur vingt mille Turcs qui défendaient la place, on en tua dix mille. La ville fut mise à sac, le pillage dura trois jours, plus de six mille habitants furent massacrés. « L'acharnement des soldats russes était tel, raconte Ségur, que, deux jours après l'assaut, lorsqu'ils trouvaient des enfants turcs cachés dans quelques réduits, dans quelques souterrains, ils les prenaient, les jetaient en l'air, les recevaient sur la pointe de leurs baïonnettes et s'écriaient : — Au moins, ceux-ci ne feront jamais de mal aux chrétiens! »

On prend des otages non-seulement pour assurer la sécurité de sa marche, mais celle des détachements que l'on laisse en arrière. Lorsqu'il abandonne Prague, en 1742, Belle-Isle emmène seize notables, choisis quatre dans la noblesse, quatre dans le clergé, quatre dans la magistrature et quatre dans la bourgeoisie : ils répondent de la garnison qui reste dans la place. On va plus loin, on saisit les places mêmes, et l'on occupe au même titre des pays entiers. Le duc de Choiseul écrivait de Vienne, en 1757 [4] : « J'ai engagé M. le comte de Kaunitz à dire avec assurance au ministre hanovrien que si les 15,000 An-

[1] Hermann, *Geschichte des russischen Staates*. Gotha, 1832-1866, t. V, p. 142.
[2] Rostopchine, *Correspondance*. Moscou, 1876.
[3] Hermann, *op. cit.*, t. VI, p. 178. — Zinkeisen, *Geschichte des osmanischen Reiches*, t. VI, p. 658. Gotha, 1859-1863. — Ségur, *Mémoires*, t. III, p. 442.
[4] Filon, *l'Ambassade de Choiseul à Vienne*. Paris, 1872. On sait que le Hanovre était le patrimoine du roi d'Angleterre.

glais que l'on supposait devoir débarquer en France, y faisaient la moindre exaction contraire aux règles suivies entre nations policées, l'électorat de Hanovre répondrait des dommages, et qu'un village français brûlé par les Anglais occasionnerait sans rémission l'incendie d'une ville hanovrienne. » Bernis, qui était alors ministre des affaires étrangères, approuva entièrement la mesure : « C'est avoir trop mauvaise opinion de nous, que de nous croire capables d'épargner un ennemi aux abois..... Les États du roi d'Angleterre doivent, en quelque façon, être regardés comme un otage entre nos mains. »

Si l'on veut avoir le dernier mot de la coutume, de celle, en particulier, que suivaient les États qui formèrent la coalition contre la France, il faut les considérer à l'œuvre, non en pays ennemi et envahi, mais en pays occupé, qu'ils veulent conserver : dans les provinces polonaises qu'ils vont se partager et dont ils prennent possession, à titre de nantissement[1]. Les soldats russes, « plus voleurs de grand chemin que soldats », au dire de Rostopchine, rivalisent de violence avec les Polonais qu'ils combattent, et les dépassent bientôt. De part et d'autre, on tue, pille, brûle, viole et rançonne au nom de la religion. On se convertit mutuellement à coups de fusil et à coups de fouet. Saldern qui commande ces Russes est, dit un témoin, « un enragé auquel on a donné un sabre ». Frédéric exploite militairement les territoires qu'il usurpe; il y forme des magasins, s'y ravitaille, lève des contributions, refait son armée et réquisitionne jusqu'à des troupeaux de Polonaises pour peupler la Poméranie, où, paraît-il, on manque de femmes. « Cette rigueur, écrit le résident saxon, a poussé les habitants au désespoir. » Les Autrichiens, plus cultivés, se piquent de légalité. Ils délimitent les frontières, compulsent les titres, les revendiquent, et, cela fait, appliquent aux populations « réincorporées » le rude gouvernement des États héréditaires. Au fond, sous ces apparences doucereuses et ces formes de procédure, ce régime vaut celui des Russes et des Prussiens. « Au nom de la bienfai-

[1] Voir la *Question d'Orient au dix-huitième siècle*, p. 226 et suiv.

sante Marie-Thérèse, rapporte un historien [1], deux hommes, Pergen, chargé de l'administration, Hadik, commandant des troupes, prenaient contre ces malheureuses contrées ce qu'on appelle des mesures révolutionnaires, et y appliquaient un code qui a devancé celui de notre révolution ». L'émigration fut imputée à crime; défense fut faite aux habitants de quitter le territoire; ceux qui restaient étaient rançonnés à merci, ceux qui essayaient de se soustraire par la fuite à une occupation odieuse étaient punis de la confiscation : Branicki, que le roi de Pologne avait envoyé en mission à Versailles, fut tenu pour émigré, ses biens furent confisqués. Les juges polonais durent prêter serment à l'Autriche et condamner à sa guise leurs compatriotes. La plupart eurent peur et obéirent. Cependant on estimait, à la cour de Vienne, que ces deux proconsuls y mettaient trop de mesure et gardaient trop de ménagements. « On reproche ici au comte Pergen, écrivait Joseph II, de n'être pas assez actif, et la vérité est qu'il n'y a encore rien de fait. » Hadik ne vaut guère mieux : « Il est trop vieux pour cette besogne, trop lent et trop entravé par ses préjugés hongrois, qui ne conviennent point ici [2]. »

Telles sont les mœurs de la guerre à la fin de l'ancien régime. Les terroristes les trouvèrent faciles et s'en accommodèrent aisément; toutefois, ils y ajoutèrent, outre la férocité de leur fanatisme, une dépravation nouvelle et particulièrement insupportable : l'hypocrisie humanitaire. Il fallut pour résister à cette impulsion générale, à la tyrannie de la consigne des uns, à la contagion de représailles répandue par les autres, une singulière force d'âme. Elle est la gloire la plus pure des héros de nos guerres nationales. Vétérans philosophes comme Dugommier, jeunes guerriers enthousiastes comme Marceau ou Desaix, ils surent joindre aux vertus militaires des anciennes armées l'élan chaleureux de leur générosité.

[1] Ferrand, *Histoire des trois démembrements de la Pologne*, liv. V. Paris, 1820.
[2] Arneth, *Maria Theresia*, t. VIII, p. 418.

XIII

Rassemblons ces faits et concluons. Deux épisodes résument la coutume de l'Europe à la veille de la Révolution française : la guerre de succession d'Autriche et le partage de la Pologne. La première montre le cas que l'on faisait des engagements d'État; le second, le respect que l'on professait pour les souverainetés établies. Ces actes iniques sont le testament de la vieille Europe; l'ayant signé, elle n'avait plus qu'à mourir, léguant à ceux qui prétendaient la réformer et qui, pour leur confusion et le malheur public, ne surent que l'imiter, la pernicieuse tradition des abus dont elle périssait. Ces abus résultaient de la coutume, mais la coutume n'avait jamais été interprétée avec ce cynisme de logique et poussée dans l'application jusqu'à ces scandaleuses extrémités. C'en est le *summum jus,* c'en est aussi l'injustice suprême, le sophisme et la négation. L'ancien régime était arrivé à ces confins équivoques où le droit dénaturé dégénère en abus. L'exemple des siècles passés, leurs propres précédents, tout avait disposé ces États à ces actes et les avait acheminés insensiblement vers ces excès de leur principe. Ils ne s'aperçurent pas qu'en excédant, ils détruisaient. Leur droit n'était que prescription, il reposait sur la possession de fait, qui est parce qu'elle est, et ne se soutient que par son propre poids : *mole sua stat.* Ils déchirèrent violemment le voile qui cachait le sanctuaire des États et dérobait à la foule le mystère de la souveraineté. Ils montrèrent aux nations que deux choses primaient le droit des souverains et le droit des États : c'étaient la force des États et la convenance des souverains. Ils ouvrirent les voies à une révolution qui, pour renverser leurs trônes et bouleverser leurs empires, n'eut qu'à retourner contre eux leur propre conduite et à suivre leurs exemples. C'est ainsi qu'en appliquant rigoureusement la coutume établie, les souverains qui représentaient le plus complètement

l'ancien régime, en préparèrent la chute, justifiant, sans le savoir, cette profonde pensée de Pascal : « La coutume fait toute l'équité par cette seule raison qu'elle est reçue; c'est le fondement mystique de son autorité. Qui la ramène à son principe l'anéantit [1]. »

La raison d'État, comme principe et fin dernière, l'intrigue pour moyen, la force pour loi, voilà tout ce qui reste de ce droit public. Les politiques le déclarent cyniquement. « La force est la suprême loi, disait un diplomate autrichien, et l'on est fait pour en avoir encore lorsque l'on en a déjà beaucoup [2]. » On ne peut y songer sans en être effrayé, et l'on retrouve cette impression d'effroi chez tous les contemporains qui voient d'un peu haut, qui observent et qui réfléchissent. Personne n'en a été plus pénétré et ne l'a rendue en termes plus saisissants que l'homme qui devait être, dans la crise qu'il pressentait, le conseiller toujours clairvoyant et toujours méconnu de la vieille Europe, Mallet du Pan. Il écrivait en 1792 [3] : « Il n'exista peut-être dans aucune partie du monde de causes plus fécondes de succès pour les auteurs d'un bouleversement social. Divisée en une multitude de gouvernements divers, l'Europe offre peu de bases d'une résistance commune, et la première grande nation continentale qui change la face de la société, n'a à redouter que des membres désunis. D'après le caractère qu'a pris la politique de l'Europe depuis le dernier siècle, et la nature des conventions sur lesquelles on l'a fondée, il est devenu difficile d'ébranler, pour un intérêt commun, trente souverains qui se craignent tous, et que leurs ministres ont accoutumés depuis cent ans à établir leur sûreté sur l'indifférence pour les dangers de tous les États, qu'ils soupçonnent pouvoir leur nuire un jour [4]. »

[1] *Pensées*, éd. Havet, art. III, n° 8.

[2] Propos tenu au Congrès de Teschen (1779), et relevé par un agent français. Affaires étrangères. — « C'est le royaume des cieux qui se gagne par la patience, disait Frédéric; ceux de ce monde appartiennent à la force. » Le duc DE BROGLIE, *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. II, p. 198.

[3] *Mercure*, numéro de janvier. *Mémoires et correspondance*, I, p. 251.

[4] « L'Europe est dans une parfaite anarchie et ressemble à la Grèce quand Sparte

Or, dans le temps où la république européenne se dissout dans cette anarchie, où les liens, frêles et artificiels, qui unissent les gouvernements semblent rompus partout, on voit, à l'intérieur des États, les mêmes principes de ruine et de dissolution menacer l'ordre établi. Tout se décompose et se désagrége à la fois : la même crise rompt les relations des États entre eux et trouble, chez eux, les relations du gouvernement et des citoyens. Elle provient des mêmes excès et se développe par les mêmes causes. Dans la politique extérieure comme dans les affaires internes des États, l'ancien régime périt par l'abus de son principe. La même révolution les menace tous : impuissants déjà à se liguer contre elle, s'ils en avaient deviné le péril, ils sont plus impuissants encore à le discerner. L'étude de la politique européenne nous explique comment cette révolution a pu se développer impunément en Europe et triompher des ligues destinées à la réprimer. Une revue rapide des gouvernements et des *nations* nous permettra de nous rendre compte du caractère particulier qu'elle revêtit, et des facilités qu'elle trouva pour se propager.

et Athènes eurent perdu l'empire qu'elles y avaient, et que chaque république voulut y dominer. » MABLY, *Notre gloire ou nos rêves.* 1778. — « L'Europe est dans une situation où, depuis la destruction de l'Empire romain, elle ne s'est pas encore trouvée. » LINGUET, *Annales,* t. IV. *Réflexions sur l'état de l'Europe en* 1779.

CHAPITRE II

LES GOUVERNEMENTS ET LES RÉFORMES.

I

« Maintenant toutes les puissances sont dans leurs crises », disait la grande Catherine en 1780[1]. Les écrits des contemporains sont remplis de prédictions sinistres sur l'avenir des États. C'est un cri général de décadence; on attend des révolutions, on annonce des catastrophes[2]. En France, elles semblent imminentes : la machine est trop vieille et trop compliquée, le ressort se détend, le mécanicien défaille, l'État se détraque[3]. La France succombe à la décrépitude, la Prusse à l'épuisement d'une croissance prématurée. C'est une « puissance factice ». Elle n'a sur l'Europe qu'une façade grêle et précaire, construction chancelante élevée témérairement sur le sable, sans pilotis et sans assises; elle ne se soutient que par le génie de l'architecte. « Si jamais, écrit Mirabeau, un prince peu sensé monte sur ce trône, on verra crouler soudainement ce géant formidable, on verra la Prusse tomber comme la Suède[4]. » Marie-

[1] *Publications de la Société d'histoire de Russie*, t. II.

[2] Grimm écrit en 1757 : « Je suis bien éloigné de croire que nous touchons au siècle de la raison, et peu s'en faut que je ne croie l'Europe menacée de quelque révolution sinistre. » Linguet écrit en 1779 : « Les peuples souffrent, les gouvernements ne sont pas contents; tout est, de part et d'autre, dans cette agitation, cette effervescence qui précède les grandes crises en tout genre. »

[3] Voir TAINE, *l'Ancien régime*. Paris, 1876. — ROCQUAIN, *l'Esprit révolutionnaire avant la Révolution*. Paris, 1879.

[4] *Monarchie prussienne*, Paris, 1788, liv. VII. — « L'édifice est bâti sur le sable, il s'effritera et s'effondrera », écrit Catherine à Grimm (en allemand); et dans une autre lettre (en français) : « La monarchie prussienne, à laquelle vous

Thérèse gémit sur la chute de sa monarchie : « Tout lien civil et politique ne tient plus, on ne voit les hommes et les provinces que plus malheureux et en décadence; cela ira toujours en augmentant, si nous en agissons de même [1]. » Mallet du Pan montre l'Angleterre « surchargée de taxes, déchirée par l'esprit de parti, corrompue par la soif de l'argent, menacée ainsi que le fut Venise, par tous les prophètes politiques, d'une ruine inévitable [2] ». Que dirai-je de l'Espagne? Les causes de sa décadence sont déjà un lieu commun pour les philosophes, un exercice d'école pour les élèves en politique [3]. Quant à la Pologne, abandonnée des médecins, elle est réduite à choisir entre les formules des alchimistes et les panacées des empiriques [4]. « Je vois, écrivait Rousseau en 1772, tous les États de l'Europe courir à leur ruine : monarchies, républiques, toutes ces nations si magnifiquement instituées, tous ces beaux gouvernements si sagement pondérés, tombés en décrépitude, menacent d'une mort prochaine. Tous les grands peuples, écrasés par leurs propres masses, gémissent. »

Les causes de cet effondrement de l'ancien régime sont partout les mêmes [5] : l'excès des dépenses de cour et des dépenses de guerre; les bâtiments somptueux, les maîtresses prodigues ou avares, les favoris cupides; par-dessus tout les exigences incessamment croissantes des armements disproportionnés. « L'Europe est si ruinée, écrivait Montesquieu, que les particuliers qui seraient dans la situation où sont les trois puissances

ne donnez pas plus de cinq ans pour être ruinée de fond en comble. » Lettres des 24 juin 1790 et 9 mai 1791. — « Le grand édifice qu'il a élevé... n'est, pour ainsi dire, bâti que sur le sable. » Mably, *De la paix d'Allemagne.* — Cf. Philippson, *Geschichte des Preussischen Staatswesens.* Berlin, 1880. — Voir les jugements des diplomates dans Raumer, *Beiträge*, Leipzig, 1836, t. V, p. 298. Tratchevsky, *Revue historique*, t. XV.

[1] A Joseph II, 2 janvier 1778. Arneth, *Maria Theresia und Joseph II.* Vienne, 1867.

[2] *Annales politiques*, t. III, 1782.

[3] Voir Buckle, *Civilisation en Angleterre*, ch. xv. *De l'Espagne*, traduction française, Paris, 1883.

[4] Voir Rousseau, *Gouvernement de la Pologne.* — Mably, *Du gouvernement et des lois de Pologne*, etc.

[5] Voir, pour la France, Taine, *l'Ancien Régime.*

de cette partie du monde les plus opulentes, n'auraient pas de quoi vivre [1]. » Les États sont obérés, sans crédit, écrasés sous leurs dettes, et les petits sont plus épuisés encore que les grands, parce qu'ils ont moins de ressources et prétendent aux mêmes prodigalités [2]. Il n'y avait qu'un État qui eût des finances, c'était l'Angleterre, malgré le poids formidable de sa dette; le mérite en revenait au gouvernement de Pitt. La Prusse possédait un trésor, une réserve métallique, et soldait ses comptes en équilibre : elle le devait à l'implacable parcimonie de Frédéric. En réalité, elle ne possédait ni budget régulier, ni comptes établis. Il suffit au successeur de Frédéric de quelques années de dissipation pour la faire tomber de cette prospérité relative dans la déconfiture générale. En 1791, la cour de France se préparait à sortir de Paris, à former un gouvernement en province, à rassembler des troupes sur la frontière : il fallait de l'argent. Marie-Antoinette en demandait à son frère. L'ambassadeur Mercy lui répondit [3] : « L'Empereur se proposait de faire un emprunt en Hollande : il ne l'a point tenté, parce que la ville d'Amsterdam fait une levée de 12 millions pour sa banque presque en faillite. La Russie a levé 8 à 10 millions; la Suède en a emprunté 6 par hypothèque de ses mines de fer; la Pologne a voulu lever 4 à 6 millions, elle ne l'a pas obtenu. Tout l'argent est en Angleterre. On sait, de toute certitude, que le landgrave de Hesse-Cassel [4] a un trésor de 15 à 20 millions de florins, et qu'il voudrait en placer une partie; mais il est si

[1] *Esprit des lois*, liv. VIII, ch. XVII.

[2] Voir, pour l'Angleterre, ERSKINE MAY, *Histoire constitutionnelle*, traduction de M. Cornélis de Witt, Paris, 1865; — pour l'Espagne, BAUMGARTEN, *Geschichte Spaniens*, Berlin, 1861; — pour la Prusse, PHILIPPSON, *Geschichte des Preussischen Staatswesens*; — pour l'Autriche, ARNETH, *Geschichte Maria Theresia's*; — pour la Suède, GEFFROY, *Gustave III*; — pour l'Italie, BIANCHI, *Storia della monarchia piemontese*, Turin, 1877; FRANCHETTI, *Storia d'Italia*, 1789-1800, Milan, 1880; — ALLEN, *Histoire de Danemark*; — HÆUSSER, *Deutsche Geschichte*, 1786-1815, 4e édition, Berlin, 1869; — SYBEL, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution*, traduction française, Paris, 1869; 4e édition, Stuttgard, 1879-1882, etc.

[3] 21 avril 1791. ARNETH, *Marie-Antoinette, Joseph II und Léopold II.* Vienne, 1866.

[4] Guillaume IX, fils du fameux marchand d'hommes qui faisait la traite des soldats, et s'enrichissait par les armements qui ruinaient ses confrères.

peu confiant qu'on ne peut le déterminer : il a refusé deux grandes cours. »

Les gouvernements sont réduits aux emprunts, le service de la dette absorbe les revenus, le déficit est chronique. C'est le vice fondamental du régime, et sous ce rapport, l'état de l'Europe n'est pas meilleur, s'il n'est pire que celui de la France. Les mêmes conséquences y paraissent. « Les impôts, écrit Mirabeau en 1788, sont en général assis détestablement mal en Europe. » Partout, sur le continent, on voit, comme en France, le contribuable payer d'autant moins qu'il est plus riche. A mesure que les impôts s'élèvent, on étend les priviléges qui en exemptent. C'est le système de l'impôt progressif à revers. Les nobles se dérobent, les bourgeois se dispensent : l'écrasement porte sur le peuple des campagnes. Aux charges dont le souverain accable ses sujets, s'ajoutent celles dont le seigneur accable ses vassaux. Les droits féodaux sont les mêmes partout, et c'est encore en France qu'ils sont le moins onéreux, sinon le moins vexatoires [1].

Je ne parle pas de la Russie : le servage s'y est établi au seizième siècle, au moment où il tombait ou se relâchait dans le reste de l'Europe [2]. En Pologne, il se maintient sans aucun des tempéraments que l'adoucissement relatif des mœurs, l'intérêt bien entendu des seigneurs, l'intervention de l'État surtout y apportaient en Russie [3]. En Allemagne, il subsiste presque partout. Le paysan ne peut ni quitter la seigneurie, ni se marier, ni changer de profession sans l'aveu du maître. Il sert au château dans sa jeunesse; plus tard il est assujetti aux redevances et à la corvée, qui peut s'élever à trois jours par semaine. Il n'arrive que difficilement à devenir propriétaire; son bien, dans tous les cas, demeure en tutelle, et sa succession même ne passe pas tout entière à ses enfants [4]. Ce régime donne lieu, en Alle-

[1] Voir Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*, liv. II, ch. I.

[2] Anatole Leroy-Beaulieu, *l'Empire des tsars et les Russes*, t. I, p. 387. Paris, 1882.

[3] Ségur, *Mémoires*, t. II, p. 233; — Rambaud, *Histoire de Russie*, p. 478. Paris, 1878.

[4] Tocqueville, *Ancien Régime*, liv. II, ch. I.

magne, à des plaintes générales [1]. On observe d'ailleurs des nuances assez marquées dans l'application. Dans le pays de Deux-Ponts, la pratique est atroce. Pertz compare la demeure d'un noble mecklembourgeois à la tanière d'une bête féroce qui ravage tout alentour, et dévore en silence. Le paysan de la Lusace est esclave. Le landgrave de Hesse vend ses sujets aux Anglais, à cent écus par tête. Le Bavarois abrutit les siens : « C'est, disait Frédéric, le paradis terrestre habité par des bêtes [2]. » « Dans les États de la maison d'Autriche, rapporte un contemporain, le peuple est pauvre, le négociant et le moyen état, en général, est aisé, les grands, les seigneurs sont puissamment riches, et le souverain est presque toujours aux expédients pour se procurer les fonds nécessaires à l'entretien de l'État [3]. » Le gouvernement lutte pour améliorer le sort du paysan, et par suite le rendement de l'impôt. L'Impératrice, bienfaisante et intelligente, nous peint ses sujets « foulés et chargés » en temps de paix [4]. On lit dans un rapport adressé, en 1769, au conseil d'État, sur la Bohême : « C'est avec stupeur, avec une véritable épouvante et une profonde émotion, que l'on considère l'extrême misère dans laquelle languit le paysan sous les charges dont l'accable le seigneur. » « C'est pire qu'en Hongrie », écrivait un autre agent, et il croyait ne pouvoir faire une comparaison plus épouvantable. Joseph II visita le pays, et en revint consterné.

Le paysan était relativement moins malheureux en Prusse. Frédéric pressurait ses sujets, mais il y mettait de l'art. Il exigeait que le noble vécût sur sa terre et s'occupât de ses paysans. Chacun d'eux pouvait s'adresser au Roi, qui lisait tous les placets. Les agents de l'État veillaient au bon aménagement des

[1] Hæusser, t. I, p. 272, liv. I, ch. II.

[2] Pertz, *Leben des Ministers Freiherrn von Stein*. Berlin, 1849-1855. — Perthes, *Zustände und Personen*. Gotha, 1862. — Rambaud, *les Français sur le Rhin*. Paris, 1873.

[3] Bielfeld, *Institutions*, t. I, ch. X, § 12.

[4] Arneth, *Maria Theresia*, t. IX, ch. XII et XIV : *l'Administration et les finances*; t. X : *les Provinces*. Vienne, 1879. — Léger, *Histoire de l'Autriche*. Paris, 1879.

terres : l'État améliorait l'agriculture et défendait le vassal contre les excès du seigneur. Néanmoins le sort du paysan demeurait très-pénible : il payait encore sept fois plus que le seigneur dans les taxes directes, et les taxes indirectes, conséquence du régime protecteur à outrance que pratiquait Frédéric, le saisissaient dans son vêtement, dans sa nourriture, dans les instruments mêmes de son travail. Des servitudes innombrables, plus compliquées et enchevêtrées qu'en France, pesaient sur la propriété rurale [1]. On calcule que dans le Brandebourg, pour trente acres de terre rapportant neuf écus et trois quarts, le paysan payait à l'État huit écus et trois gros, sans compter ce qu'il devait encore au seigneur et au clergé. En Poméranie, où le sol est moins aride, il payait seize écus vingt et un gros, sur un revenu de dix-sept écus et demi. Le pays de Clèves était la plus misérable des terres du roi de Prusse : les paysans y désespéraient de vivre, et les terres y restaient en friche [2].

La vie du paysan danois ne différait point de celle de l'allemand. L'Italie du nord et du centre était, au contraire, un des pays de l'Europe où l'habitant des campagnes souffrait le moins. Il végétait, sous la tutelle bienveillante du maître, qui tempérait, en Piémont surtout, la rigueur du régime. L'existence du paysan s'était adoucie dans les pays de petite culture où le noble résidait [3]. En réalité, c'était encore une condition rigoureuse, avec d'étranges abus. Gœthe traversant Vérone, en 1786, interroge un habitant : « Je demandai s'il n'y avait pas aussi des paysans riches. — Oui, sans doute. — Et que font-ils de leur argent? — Ils ont leurs seigneurs qui le leur prennent [4]. »

En France, la petite noblesse résidait, mais n'administrait pas, sauf dans l'Ouest, où les anciennes mœurs s'étaient conservées, ce qui explique les armées vendéennes. La grande noblesse ne résidait ni n'administrait. Nulle part, sans doute, ces faits

[1] Hillebrand, *la Prusse contemporaine*. Paris, 1867

[2] Philippson, t. II, ch. I et V.

[3] Bianchi, t. I, ch. VII. Cantu, *Histoire des Italiens*, t. X, trad. française. Paris, 1859.

[4] *Voyage en Italie*, trad. Porchat. Paris, 1862.

n'étaient aussi accusés et aussi généraux qu'en France; il restait ailleurs des traces plus ou moins profondes du gouvernement féodal; mais, à l'exception de l'Angleterre, où ils tenaient l'administration locale, et de la Prusse, où ils l'avaient en partie conservée, les nobles, presque partout, tendaient à vivre à la française, à dissiper leur bien, à négliger leurs devoirs, à excéder sur les droits qui n'en étaient que le corollaire, et perdaient ainsi toute leur raison d'être [1]. En Prusse, où le Roi la tenait en bride et la pliait aux devoirs d'État, la noblesse, encore qu'arrogante et dure, était respectée du paysan et formait le principal ressort de la nation. Il en était de même en Piémont. En Hongrie, au contraire, en Bohême, dans les États héréditaires de la maison d'Autriche, l'État était impuissant à contenir le noble, et le paysan en appelait sans cesse au souverain contre le seigneur.

C'était un recours; il n'y en avait aucun dans les pays d'Empire, la Souabe et la Franconie, qui appartenaient à la noblesse immédiate. On la désignait ainsi parce qu'elle ne relevait que de l'Empire; en réalité, elle ne relevait de personne. Là, ni gouvernement, ni justice supérieure, ni tutelle, ni protection, ni police, rien de ce qui tempérait, plus ou moins, dans les grands États, les abus du régime. A part quelques familles de haute culture intellectuelle, de haute moralité, l'honneur et l'âme de l'Allemagne, où le père administrait patriarcalement, où les fils visitaient le monde et cherchaient à faire carrière dans les grandes cours, les Gagern, les Stein, par exemple, tous ces comtes et barons de l'Empire s'enorgueillissaient de leur isolement, de leur misère morale et de leur grossièreté politique; c'étaient comme les stigmates de leur souveraineté abâtardie, et ils en étaient fiers. Véritables tyrans de village, lourds parodistes du despotisme prussien dont ils n'imitaient que les violences, ils formaient, au cœur de l'Allemagne, comme un archipel d'îlots, plus séparés de l'Europe par les clôtures de leurs domaines qu'ils n'auraient pu l'être par les flots de l'Océan. « Il suffit, disait un publiciste alle-

[1] Voir TAINE, *l'Ancien Régime*, liv. I : *la Structure de la Société.*

mand très-attaché cependant aux vieilles coutumes, il suffit en maint endroit de l'aspect seul du village, pour déclarer qu'il appartient à la noblesse d'Empire. Cette noblesse avait eu sa raison d'être et avait rendu de grands services aux peuples au milieu des désordres du moyen âge; désormais elle n'était plus que nuisible. Autrefois elle protégeait le paysan contre les abus de la force; elle ne fait plus maintenant qu'abuser de la force contre lui. Les priviléges semblaient là plus onéreux et plus insupportables qu'ailleurs. » Il n'y avait rien de plus impopulaire dans tout l'Empire [1].

Les nobles de Suède ne songeaient qu'à se divertir; ceux de Danemark abandonnaient leurs vassaux aux exactions des intendants. En Espagne, ils dissipaient dans les dispendieux ennuis de la cour l'argent péniblement extrait de leurs domaines. Les terres, mal gérées, ne rendaient plus, et le peuple n'était maintenu dans le respect que par son indolence. Le régime semble avoir été moins dur, et cela par toute l'Europe, dans les territoires possédés par le clergé : les anciennes coutumes s'y étaient un peu mieux conservées; mais la douceur, fort relative d'ailleurs, de l'exploitation, se mêlait de beaucoup de négligence. D'autre part, l'exemption d'impôts dont jouissaient les biens ecclésiastiques entraînait pour le paysan un surcroît de charges. Il en résultait un mécontentement et une inquiétude qui, en Espagne même, éclataient publiquement.

Ainsi, sur tout le continent, les mêmes causes de désordre provoquent les mêmes souffrances dans les États. Les gouvernements en ressentent les effets; ils cherchent à les combattre. Les penseurs étudient le mal et proposent les remèdes. En même temps que ce mouvement de décadence, on voit se développer, dans toute l'Europe, un mouvement de réparation. Considérons d'abord comment on conçoit les réformes.

[1] Voir Hæusser, t. I, livre I, ch. v.

II

Le foyer de ces idées est en France [1] : il rayonne dans toute l'Europe ; mais les rayons se divisent, et il importe de les distinguer. Parmi les penseurs dont on suit l'impulsion, les premiers venus et les plus écoutés sont ceux qui, ne visant que les abus, se proposent de réformer l'État, mais nullement de le détruire. Montesquieu apparaît comme le plus profond, le plus ferme et le plus sage : il a étudié les faits, il respecte l'évidence, il soumet la raison à la nature des choses. Il montre que tout gouvernement porte en lui-même, avec sa raison d'être, ses causes de durée et de ruine. Il enseigne comment chacun peut approprier à sa constitution particulière les éléments de civilisation, qui sont l'honneur et l'intérêt de tous. Il avertit les États du danger commun qui les menace : l'abus de leur principe. Mais sa pensée est trop supérieure à celle des politiques de son temps pour qu'ils la saisissent. Il est plus souvent admiré que lu en Europe, et plus souvent lu que compris. Son influence est lointaine et indirecte : il n'agit que par les détails de son ouvrage, et des grandes lois qu'il trace, ses contemporains ne recueillent guère que des formules détachées [2].

Ce qu'il faut à ces politiques, qui, tout cultivés qu'ils sont, demeurent frivoles dans leurs pensées, hâtifs, agités, mondains, ce n'est point la lentille puissante qui concentre les grands rayons, c'est le cristal dont les facettes éparpillent la lumière en gerbes d'étincelles. Voltaire est tout le génie de la vieille Europe. Il la comprend, il la pénètre, il est toujours à sa portée : il la fait rire d'elle-même et l'enseigne en la divertissant. Il règne par ses défauts autant que par ses qualités : l'enthousiasme qu'il communique à l'homme du monde ne risque point de lui faire

[1] Voir TAINE, *l'Ancien Régime*, livre III : *l'Esprit et la doctrine*.

[2] C'est ainsi que Bielfeld, qui s'honore d'être son disciple, adapte, dans ses *Institutions*, les principes de l'*Esprit des lois* aux mœurs politiques de l'Europe.

perdre la mesure. Ses bouffées de générosité rafraîchissent, sans la troubler, l'atmosphère des cours. Le fond de scepticisme qu'ils sentent en lui est précisément ce qui le tient en sympathie constante avec ses lecteurs. La merveilleuse limpidité de son langage les enchante, l'essor moyen de sa pensée les rassure; ils croient se reconnaître, et ils s'admirent en lui. Les hommes de ce génie, très-rares de tous les temps, ont toujours été les grands charmeurs du monde. Voltaire est commode, aimable et encourageant. Il ne prend point, comme Montesquieu, ces airs désespérants de docteur hippocratique, qui ne voit aux maux que des causes lointaines et n'y trouve de remède que dans ces causes mêmes. L'État périt par la pléthore : Montesquieu lui conseille de se montrer plus sobre, de se disperser davantage, de rendre, par une sage répartition des forces, la souplesse et l'harmonie à ses organes, de reporter aux extrémités le sang qui afflue au cœur et l'étouffe. Voltaire ne demande à ses clients ni de changer leurs habitudes, ni de mater leurs passions : un régime, qui est une sorte de ragoût et les réveille, des topiques qui les soulagent pour un moment et les raniment, voilà toute sa médecine. »

Il attend tout de l'État et, au fond, il ne travaille que pour l'État. « Liberté, propriété, c'est le cri anglais, c'est le cri de la nature! » mais il entend une liberté réglée par un maître, et une propriété garantie par un gouvernement fort. Son idéal politique est le despotisme tempéré par la « tolérance » et les « lumières ». Montesquieu réclame des corps intermédiaires, tout un mécanisme gênant et compliqué; Voltaire se contente à moins de frais. Relisez l'article du *Dictionnaire philosophique* intitulé *Lois civiles et ecclésiastiques;* on l'imprima plus tard sous le titre de *Cahiers de Voltaire aux États généraux :* c'est le programme complet du gouvernement des lumières, en deux mots, le despotisme éclairé[1]. « Il ne s'agit pas, écrivait Voltaire à d'Argen-

[1] L'impôt frappant toutes les classes et proportionnellement réparti; unité de poids et de mesures, unité de législation; interdiction de publier aucune loi ecclésiastique sans l'autorisation du gouvernement; mariage civil; l'Église sous la direction et la conduite de l'État, suppression des annates, des dîmes, des juridictions ecclésiastiques.

101808

tal, en 1769, de faire une révolution comme du temps de Luther et de Calvin, mais d'en faire une dans l'esprit de ceux qui sont faits pour gouverner. »

C'est le premier courant; il y en a un autre, tout autrement impétueux, qui s'étend tous les jours, et menace le vieux monde d'un cataclysme total. Il ne peut fertiliser la terre qu'après l'avoir submergée, et il ne féconde de son limon que les pays dévastés d'abord par le torrent de ses eaux. Ces doctrines mêlent aux plus justes et plus opportunes propositions de réforme les hypothèses de révolution les plus chimériques. Elles se parent des prétextes les plus persuasifs; elles mettent tout l'arsenal des sciences au service de toutes les subtilités de la dialectique. Elles prennent l'homme par ses passions, dont elles font des principes; elles le flattent, elles l'enthousiasment, elles l'enivrent de lui-même et de l'orgueil de sa vie, d'autant plus insinuantes qu'elles proposent à des maux plus certains des remèdes plus séduisants.

Sous ce rapport, ce qui se passe en France [1] se répète sur le continent partout où les livres pénètrent, partout où l'on cause. Je retrouve, en Allemagne notamment, la même inquiétude mélangée d'enthousiasme, les mêmes impatiences, les mêmes anxiétés suivies des mêmes effusions d'espérance [2]. Jean Paul écrivait, en 1803, qu'une révolution plus intellectuelle, plus vaste, mais tout aussi meurtrière que celle de Paris, battait dans le cœur du monde. C'était moins un effet de la Révolution française que le résultat de mouvements antérieurs à cette révolution et analogues à ceux dont elle était sortie. En 1765, Nicolaï et ses amis tentèrent par leur *Bibliothèque universelle allemande* une œuvre semblable à celle que les philosophes

[1] Voir TAINE, *l'Ancien Régime*, livre III : *l'Esprit et la doctrine*; livre IV : *la Propagation de la doctrine.*

[2] Voir : HEINE, *De l'Allemagne*, I, Paris, 1855-7; — HILLEBRAND, *la Société de Berlin de 1789 à 1807*, *Revue des Deux Mondes*, 1870; — PERTHES, *op. cit.*, I; — HÆUSSER, I, liv. I, ch. v; — SCHLOSSER, *Geschichte des 18 Jahrhunderts*, Heidelberg, 1864; — TOCQUEVILLE, *Mélanges*, chapitres inédits, ch. 1; — FORSTER, *OEuvres*, Leipzig, 1863; — BOSSERT, *Gœthe, ses précurseurs et ses contemporains; Gœthe et Schiller*, Paris, 1882; etc.

accomplissaient en France, et qui consistait à ruiner dans les esprits le respect du passé. En 1789, ils avaient à peu près atteint leur but : on ne respectait plus les traditions; on ne s'entretenait partout que de l'infirmité des mœurs anciennes, de l'absurdité et de la décrépitude des institutions. « Les choses, disait Forster en 1779, ne peuvent rester comme elles sont, tous les symptômes l'annoncent. » Il appelait de tous ses vœux la crise salutaire qui devait rajeunir le monde. Le prix lui importait peu, fût-ce le prix du sang. « L'Europe, écrivait-il en 1782, me paraît à la veille d'une terrible révolution. La masse est si corrompue qu'une saignée pourrait bien être nécessaire. » Un autre penseur allemand, Jacobi, déclarait à la même époque : « Je désirerais une inondation quelconque, fût-elle de Barbares, pour balayer ce marais infect et découvrir la terre vierge. » « Les masses, écrit Stramberg, ne réclamaient pas précisément un changement; mais le présent les blessait. Un élan indéfini vers les nouveautés inconnues pénétrait jusqu'au sein de la famille. Les ménagères mêmes ne voulaient plus d'anciens meubles. Les douleurs de l'enfantement des temps nouveaux se firent bientôt sentir. »

Avec ces aspirations, se développe dans les esprits l'idée que la raison doit gouverner le monde, qu'elle se suffit à elle-même et que pouvant tout concevoir, elle peut tout accomplir. Au droit public défini par Montesquieu et fondé sur les faits, on oppose le droit naturel fondé sur la raison; et le second, plus simple, plus logique, plus accessible aux esprits, prévaut partout, en Allemagne principalement, sur le premier. Puffendorf y est très-lu; Wolf y gouverne presque despotiquement. Il enseigne, par voie de déduction et en forme géométrique, qu'il y a des droits inhérents à la nature humaine, que chacun en doit jouir également, et que tous sont autorisés à résister à quiconque prétend y porter atteinte. La souveraineté du peuple et le droit à l'insurrection résultent nécessairement de sa doctrine[1].

[1] Voir JANET, *Histoire de la science politique*, livre IV, ch. III et VIII. — GIERKE, *Althusius*, Breslau, 1880, ch. III. — PHILIPPSON, *op. cit.* — FUNCK-BRENTANO, *les Sophistes*, Paris, 1879.

Frédéric ne s'y trompait pas, et il tenait l'auteur en piètre estime. « Je ne fais point mention, dit-il au début de ses *Mémoires,* de Wolf qui ruminait le système de Leibnitz et rabâchait longuement ce que l'autre avait écrit avec feu. » Ce n'était point l'avis des Allemands. Bielfeld, qui se piquait d'avoir lu l'*Esprit des lois,* et y avait puisé en effet tout le fond de ses *Institutions politiques,* admirait bien davantage Wolf et ses pesantes dissertations. « On y trouve, écrit-il, la raison de tout, l'origine, les fondements de toutes les lois du monde, c'est-à-dire de celles qui sont sages. Enfin c'est un système complet... L'immortel auteur a réduit ce livre colossal en un médiocre in-octavo qu'il appelle *Institutions du droit de la nature,* et qui est d'un usage merveilleux [1]. »

Cependant, sous sa forme abtruse, cette doctrine n'était à la portée que des raisonneurs rompus à l'algèbre de la métaphysique. Rousseau l'anima de son étrange génie, et la lança, toute vive et palpitante, au milieu de la foule : la lumière terne et glacée du dialecticien n'atteignait point les âmes passionnées : Rousseau la fit luire dans le trouble des sens et les orages du cœur : il lui livra le monde. Il est en France le prophète par excellence de la Révolution : son influence en Allemagne fut au moins égale, sinon plus exclusive et décisive encore. Un historien allemand la compare à celle de la philosophie scolastique au moyen âge. L'éducation des Allemands les préparait à le comprendre; leurs sentiments les poussaient à l'admirer. L'Allemagne traversait cette époque d'agitation bizarre et d'entraînement passionné que l'on appelle la *Période d'orage.* Il s'y était formé des sources intarissables de larmes qui ne demandaient qu'à couler; il s'y était accumulé des flots d'enthousiasme qui ne demandaient qu'à se répandre; les âmes étaient pleines de passions avides de se transformer en vertus et de se purifier en se satisfaisant. Rousseau ne trouva nulle part un sol si fécond. Son action fut telle que les plus grands la subirent autant que les plus médiocres; en même temps qu'il enfantait une génération

[1] *Institutions,* t. I, ch. II, § 9.

de sophistes confus, de déclamateurs boursouflés et de libertins larmoyants, il inspirait les poëtes et enseignait les philosophes : Schiller et Kant procèdent de lui. Il pénètre l'Italie et la conquiert comme il a conquis l'Allemagne. Il y domine moins absolument peut-être, mais les premiers des Italiens relèvent de son influence, alors même qu'ils évitent, par prudence, de se réclamer de lui : c'est le cas de Beccaria, c'est surtout le cas de Filangieri [1].

En Italie et en Allemagne, on voit, sous cette impulsion, s'élever, avec les mêmes illusions généreuses et le même enthousiasme qu'en France, la religion de l'humanité, la foi dans la raison, le sentiment que l'on travaille pour le bonheur du genre humain, et que les temps sont proches où la pensée étant affranchie, l'homme se réveillera régénéré pour toujours. L'humanité n'a pas de patrie. Ceux qui pratiquent ce culte ne connaissent plus de frontières : ils sont cosmopolites. « Chacun, écrit Gœthe, voulait absolument être humain. On ne s'occupait ni de gazettes ni de nouvelles; notre affaire était d'apprendre à connaître l'homme; quant aux hommes en général, nous les laissions volontiers en faire à leur tête. » Schiller disait en 1784 : « J'écris comme un citoyen du monde. J'ai de bonne heure perdu ma patrie pour l'échanger contre le vaste monde. » — « Allemands! s'écriait-il, ne cherchez pas à former une nation, contentez-vous d'être des hommes. » Lessing déclarait très-haut n'avoir aucune notion de ce que peut être l'amour de la patrie.

Toutes les nations se doivent considérer comme solidaires : les cosmopolites sont ainsi conduits à célébrer toutes les révolutions et, par une conséquence assez singulière, à vanter chez autrui ces vertus patriotiques dont ils affectent de se dégager eux-mêmes. Paoli fut un instant le héros de l'Europe. La révolution d'Amérique enflamma le continent. A défaut de soldats, qu'envoyaient les Français, les Allemands adressèrent

[1] Voir CANTU, *op. cit.*, liv. XV. — VILLEMAIN, *Histoire de la littérature au dix-huitième siècle.*

aux Américains des volumes de poésie. « Je me rappelle encore vivement, écrit un Norwégien, ce qui se passa à Elseneur et sur la rade, le jour où fut conclue la paix qui assurait le triomphe de la liberté. La rade était remplie de vaisseaux de toutes les nations... Tous étaient pavoisés... Les équipages poussaient des cris de joie... Mon père voulait nous pénétrer du sentiment de la liberté politique. Il nous fit venir à table et nous fit boire avec lui et avec ses hôtes, à la santé de la nouvelle république [1]. »

L'admiration fut la même pour les réformes de Louis XVI et le ministère de Turgot. « On avait fait, dit Gœthe, mille vœux pour les Américains; les noms de Franklin et de Washington resplendissaient sur l'horizon... Lorsqu'un nouveau roi de France, qui voulait le bien, montra les meilleures intentions de limiter lui-même son autorité, pour abolir les nombreux abus, atteindre les plus beaux résultats, ne régner que par l'ordre et la justice, la plus riante espérance se répandit dans le monde entier, et la confiante jeunesse crut pouvoir se promettre à elle-même, promettre à tous les contemporains, un beau, un magnifique avenir. » Cet enthousiasme, cette ivresse de pensée, comme l'appelle madame de Staël, ont trouvé dans Schiller le plus éloquent des interprètes. *Don Carlos,* qu'il publia en 1787, n'est que la poétique mise en scène de ce rêve d'humanité, qui fut le rêve du siècle. Le marquis de Posa représente l'homme d'État, réformateur du monde, que tous les cœurs appellent et que tous les esprits attendent [2] : « L'homme est plus que vous ne croyez : il brisera le joug de son long sommeil... Soyez généreux comme le fort! Laissez le bonheur tomber de vos mains. Soyez pour nous l'exemple de ce qui est éternel et vrai... Regardez autour de vous la nature dans sa splendeur, elle est fondée sur la liberté; et comme elle est riche dans sa liberté!... Consacrez au bonheur du peuple ce pouvoir qui pendant si longtemps n'a fructifié que pour la grandeur du trône. Rendez à l'humanité la noblesse qu'elle a perdue!... »

[1] *Mémoires de Steffens,* cités par Tocqueville, *Mélanges,* p. 70.
[2] Acte III, scène x.

Ces adjurations ne sont point de pure rhétorique. Ce que Schiller réclame, il le croit possible; tout le siècle le croit avec lui, les princes et les hommes d'État comme tous les contemporains. Ce n'est pas seulement par frivolité, par indifférence ou présomption de leurs forces qu'ils laissent autour d'eux se développer ces doctrines; ce n'est pas seulement la séduction du langage qui en voile à leurs yeux le danger; ce n'est pas que l'air soit comme saturé de ces pensées et que tous les respirent avec la vie. C'est qu'au fond, les propositions des philosophes répondent aux préoccupations secrètes des politiques; c'est que les uns et les autres s'entendent sur le point de départ et sur le but à atteindre : la réforme qui doit se faire par l'État et dans l'intérêt de l'État. Cette notion est capitale pour l'intelligence des choses de ce temps.

Aux yeux des politiques, l'État est omnipotent, la raison d'État est souveraine. Toute la politique des philosophes se ramène à mettre l'omnipotence de l'État au service de l'infaillibilité de la raison, à faire, si l'on veut, de la raison pure une nouvelle raison d'État. Sur ce principe toutes les sectes s'accordent. Voltaire donne la main aux encyclopédistes; les physiocrates, dissidents sur le reste, reviennent ici à l'orthodoxie. « Il faut, dit Mercier de La Rivière, que l'État gouverne suivant les règles de l'ordre social, et quand il en est ainsi, il faut qu'il soit tout-puissant. » « Le Roi, écrit le marquis de Mirabeau, règne de fait sur les biens et sur la vie, mais encore sur les opinions. » Cette conception de l'État les induit au plus profond mépris pour la constitution anglaise : « Ici, dit Letrosne, on peut accomplir des réformes qui changent tout l'état du pays en un moment, tandis que chez les Anglais de telles réformes peuvent toujours être entravées par les partis. » C'est le trait d'union entre eux et Rousseau. « L'idée des représentants est moderne, elle nous vient du gouvernement féodal, de cet inique et absurde gouvernement dans lequel l'espèce humaine est dégradée [1]. » Il raille « la stupidité de la nation anglaise »,

[1] *Contrat social*, livre III, ch. xv. Cf. *Gouvernement de Pologne*, ch. vii.

et la propose en épouvantail à ses contemporains. Toute sa révolution consiste à déplacer la souveraineté, à la ramener à ses origines classiques, c'est-à-dire à la restituer au peuple, conçu comme il l'était dans les républiques anciennes. Cependant l'expression de la souveraineté demeure la même : c'est l'État. L'objet de la révolution n'est pas de l'anéantir, mais de s'en emparer; il ne s'agit pas de diminuer son omnipotence au profit de la liberté des citoyens, mais de contraindre, en vertu de cette omnipotence, les citoyens à recevoir le baptême de la religion nouvelle. Que les philosophes occupent le pouvoir pour quelques heures, et par une opération de la grâce d'État, près de laquelle les miracles dont ils se raillent si volontiers paraissent très-naturels, non-seulement la face du monde, mais l'âme même de l'homme sera changée. Ils croient tout possible au gouvernement, et tout facile à qui l'exerce, même de régénérer la Pologne, même de rétablir les finances de l'Espagne, même d'organiser la paix perpétuelle [1]. « Réalisez la république européenne durant un seul jour, disait Rousseau, c'en est assez pour la faire durer éternellement;... qu'on nous rende un Henri IV et un Sully, la paix perpétuelle deviendra un projet raisonnable [2]... » « Marchez à la tête des rois de l'Europe, s'écrie Schiller. Un trait de plume de cette main, et la terre est de nouveau créée!... Vous aurez rendu, Sire, votre royaume le plus heureux de tous; alors votre devoir sera de subjuguer le monde [3]. »

Cette manière de concevoir l'État et ses réformes conduit les réformateurs et les révolutionnaires à toutes les conséquences où la doctrine de la raison d'État a mené les politiques.

[1] Voir les écrits de Rousseau et de Mably sur la Pologne. Sénac de Meilhan écrivait en 1787 : « L'Espagne a longtemps ressemblé à ces villes des contes orientaux où tout est pétrifié. Un magicien les touche de sa baguette, et tout revit. Qu'un homme de génie soit le ministre des finances d'un roi d'Espagne, et ce superbe pays vivra. » Voir SAINTE-BEUVE, *Causeries*, t. X, article *Sénac de Meilhan*.

[2] *Jugement sur la paix perpétuelle.*

[3] *Don Carlos*, acte III, scène x; Schiller rapporte, *Lettre sur Don Carlos*, qu'il s'est proposé de présenter dans cette pièce « l'idéal le plus hardi d'une république du genre humain ».

La principale, au point de vue de ces études, c'est l'apologie du coup d'État : il devient légitime quand il a pour objet de faire prévaloir la doctrine. Il suffit que l'auteur se pique de philosophie, pour que les philosophes applaudissent à son acte. Leur langue même, si élégante, si précise en général, s'assouplit au sophisme, entache sa probité, si justement louée, et s'abaisse à d'étranges complaisances pour la raison d'État. Ils confondent volontiers la vertu avec l'amour de la philosophie, la liberté avec le règne des lumières, et le règne des lumières avec celui des philosophes. On s'étonnera moins de voir de si fameux disciples acclamer le 18 brumaire comme l'avénement de la liberté, quand on se souviendra que les maîtres avaient célébré, comme les plus beaux succès de la philosophie, les « journées » de la grande Catherine et celles de Gustave III[1].

Frédéric n'avait point à endoctriner les philosophes : l'admiration qu'ils professaient pour lui était parfaitement raisonnée. Ils attendaient tout des princes « éclairés » ; jamais prince ne se montra aussi « éclairé » que Frédéric. Jamais non plus souverain n'eut à un plus haut degré le sentiment de ses droits et le respect de ses devoirs envers l'État : il en était à la fois le maître absolu et le plus zélé serviteur. Les contemporains approuvent sa doctrine et admirent sa conduite. De là le prestige énorme qu'il exerçait en Europe. Il est le roi selon l'esprit du siècle. Les plus généreuses aspirations de l'esprit se mêlaient alors à la plus effrénée licence de pensée; l'enthousiasme confine au cynisme. Celui de Frédéric, qui nous répugne tant, ne le dégradait pas plus que la *Pucelle* ne dégradait Voltaire devant les « honnêtes gens », que le *Rêve de d'Alembert* ne dégradait Diderot devant les « gens vertueux », que les turpitudes des *Confessions* ne dégradèrent Rousseau devant les « hommes sensibles ». S'il s'encanaillait, c'était en compagnie des plus beaux et grands esprits de son temps, et ses débauches de

[1] Voir GEFFROY, *Gustave III*, t. II, ch. VII. Cf. RAYNAL, *Histoire philosophique*, livre XIX : « ...Il ne fallait qu'un homme et qu'un instant... Il est venu, cet instant; il s'est montré, cet homme, et tous ces lâches de la création des puissances ennemies se sont prosternés devant lui... »

pensée contribuaient encore à la célébrité de son nom. « Il n'agit que par passion et par critique, écrivait, avec un retour douloureux sur elle-même, l'impératrice Marie-Thérèse; il a pourtant la multitude pour lui, cela est incompréhensible. Ce que c'est des préjugés du public! Il a des émissaires petits et grands partout; avec des riens, il les contente et les maintient... il impose à tout le monde... » L'émissaire, c'était le souffle même du temps; Frédéric en était porté; c'est pour cela qu'il eut tant de flatteurs, et les eut à si bon compte. A la fin, on ne vit plus en lui que le héros. La guerre de Sept ans le mit hors de pair : sa constance dans cette lutte inégale, la supériorité de caractère qu'il déploya dans la défaite, forcèrent l'admiration des contemporains. Pour ses amis comme pour ses ennemis, il devint le grand Frédéric[1]. Quelques-uns protestèrent contre le partage de la Pologne; la masse pardonna, parce que l'opération semblait un chef-d'œuvre d'adresse, et que le résultat paraissait un triomphe pour les lumières et pour la tolérance. Une seule voix, j'entends parmi celles qui ont porté jusqu'à nous, détonne dans ce concert : c'est celle d'un poëte, d'un Italien, d'Alfieri; mais il n'était pas philosophe, et on le verra poursuivre de la même haine la Révolution française et le roi de Prusse. Ses diatribes contre Frédéric et son *Misogallo* sortent de la même inspiration.

Les plus fameux se prosternent devant le Salomon et la Sémiramis du Nord. En ouvrant le cortége et dansant devant l'arche, Voltaire reste le coryphée du siècle. Raynal, amplifié par Diderot, s'épanche en adulations exaltées : « Il fit taire d'étonnement ou parler d'admiration toute la terre... O Frédéric! Frédéric! tu fus regardé comme le modèle du roi guerrier. Il existe un titre plus glorieux, celui de roi citoyen... Fais le bonheur de la Prusse... Ose davantage, donne le repos à la terre[2]. » Il ne manque au roi de Prusse qu'un peu de docilité.

[1] Voir MIRABEAU, *Monarchie prussienne*, t. I, livre I, p. 98. — Comparez dans Bossuet, *Discours*, 3e partie, ch. IV, le portrait d'Alexandre, l'idéal classique du héros. « Darius était juste, vaillant, généreux, aimé de ses peuples... Mais si vous le comparez avec Alexandre, vous jugerez aisément à qui appartenait la victoire, etc. »

[2] *Histoire philosophique*, liv. V, ch. X.

Diderot trouve que rien ne manque à Catherine : « Oh! mes amies, quelle souveraine! Il faudra bien que vous disiez toutes que c'est l'âme de Brutus sous la figure de Cléopâtre[1]! » Rousseau lui-même est tout prêt à s'incliner, il ne demande qu'un léger sacrifice à ses dieux[2]. « Otez de devant moi cette épée qui me blesse... Sondez bien votre cœur, ô Frédéric! Pourrez-vous vous résoudre à mourir sans avoir été le plus grand des hommes? Puissé-je voir Frédéric, le juste et le redouté, couvrir enfin ses États d'un peuple heureux dont il soit le père! et Jean-Jacques Rousseau, l'ennemi des rois, ira mourir de joie au pied de son trône. » Mirabeau, qui pénétra avec une perspicacité si singulière les défauts de l'établissement prussien, entonne aussi le cantique, et célèbre « les lumières transcendantes » de ce Frédéric, « à jamais illustre entre les enfants des hommes ». Il vante « l'audace de sa pensée, la sagacité de son esprit, l'énergie de sa prudence, la fermeté de son caractère, son profond jugement, sa grande âme ». Il le loue d'avoir fait de son État, « pour la science du despotisme, ce que l'Égypte était aux anciens qui voulaient s'instruire » ; et il conclut : « Si la Prusse périt, l'art de gouverner retournera vers l'enfance[3]. »

Les réformateurs en appellent aux princes : leurs doctrines les y engagent; et d'ailleurs, c'est des princes seuls qu'ils peuvent attendre l'application de leurs réformes. Partout où l'on voit, au dix-huitième siècle, des assemblées, des états, des corps délibérants, ils se montrent ennemis des nouveautés et gardiens jaloux de leurs priviléges. Tout ce qui est fait pour améliorer le sort du peuple et perfectionner le système du gouvernement, l'est par les princes et malgré les assemblées. Les diètes et les corps de noblesse s'y opposent, en Suède, en Allemagne, en Pologne, en Hongrie et en Bohême, comme les parlements en France combattent les projets de

[1] *Lettres à mademoiselle Voland.*

[2] *Lettre à Frédéric,* 30 octobre 1762.

[3] *Monarchie prussienne,* livre VIII. — Le premier mot d'ordre que donna Bonaparte en qualité de premier consul, fut : *Frédéric II et Dugommier.* Ferrel, *Campagnes de la Révolution française dans les Pyrénées orientales,* Paris, 1861, t. II, p. 196-198.

Turgot. « Là où les assemblées provinciales ont gardé leur antique constitution, dit Tocqueville, elles arrêtent le progrès de la civilisation plutôt qu'elles n'y aident; on dirait qu'elles sont étrangères et comme impénétrables à l'esprit nouveau du temps. Aussi le cœur du peuple leur échappe et tend vers les princes[1]. » Les philosophes démontrent aux rois que rien ne leur est plus aisé que de devenir très-bons en devenant très-forts. Ils leur proposent les moyens de faire le bonheur de l'humanité en grandissant leur pouvoir. L'alliance entre eux est toute naturelle. Les rois ont besoin d'entraîner l'opinion publique : les philosophes en disposent. Les philosophes ont besoin de l'appui du bras séculier : les princes le leur prêtent. Les uns et les autres travaillent chacun pour soi : les princes au triomphe du pouvoir absolu, les philosophes à l'avénement du règne des lumières; mais ils partent ensemble, et font cause commune dans leur campagne contre le passé.

C'est pourquoi les princes considèrent avec tant de quiétude les témérités de la philosophie, et se montrent si indulgents aux turbulences des philosophes. Ils croient les tenir en bride, et demeurer toujours maîtres de les mener à leur guise. Ils voient en eux un corps auxiliaire, les éclaireurs, les *condottieri* de leur armée; ils se servent d'eux, en un mot, et ne les redoutent pas. La philosophie est, pour ces princes, à la fois un instrument de règne et un divertissement. Frédéric et Catherine aimaient les philosophes français comme François Ier les artistes d'Italie et Louis XIV les poëtes de Paris[2]. Peut-être s'y mêlait-il un peu du caprice d'un Louis XI et d'une Médicis pour les alchimistes et les astrologues. Les grands praticiens de la politique ont toujours aimé à jouer avec les prophètes. Ce goût pour les lettres avait d'ailleurs sa grande part de calcul. Quelles gazettes valurent jamais les correspondances de Voltaire, de Diderot, de d'Alembert? Portées par ces merveilleux messagers, les « paroles ailées » des princes faisaient le tour de l'Europe. Cette

[1] *L'Ancien Régime*, livre I, ch. IV.

[2] Voir l'étude intitulée *Catherine II et la Révolution française. Essais d'histoire et de critique*. Paris, 1883.

« presse officieuse » travaillait pour l'immortalité. Les souverains « éclairés » s'assuraient de la sorte que l'on parlerait d'eux aussi longtemps qu'on parlerait français, et qu'il y aurait des gens d'esprit. La grande duperie du siècle se continuerait dans la postérité.

Mais si le siècle fut dupe, ils ne le furent point. Ils ne perdirent jamais ni leur sérieux, ni leur sang-froid ; l'encens philosophique ne leur troubla point le cerveau. Ils ne croyaient à l'influence des astres qu'autant que les astres les menaient où ils voulaient aller. En cela ils demeuraient supérieurs à leurs illustres courtisans. Si l'un de ces derniers s'émancipait jusqu'à prétendre jouer le conseiller d'État, Catherine le rappelait à l'ordre avec une verve hautaine et caustique, à l'allemande. Diderot, qui n'était guère diplomate, s'étonnait un jour du peu d'effet que produisaient ses discours, que la Tsarine écoutait avec tant d'enthousiasme : « Avec tous vos grands principes, lui répondit-elle, on ferait de beaux livres et de mauvaise besogne. Vous oubliez la différence de nos deux positions. Vous ne travaillez que sur le papier, qui souffre tout; tandis que moi, pauvre impératrice, je travaille sur la peau humaine, qui est bien autrement irritable et chatouilleuse[1]. » Elle ne croyait ni à la bonté innée de l'homme, ni au perfectionnement indéfini de l'humanité. « Les moralistes, disait-elle, travaillent à corriger les abus; mais est-il bien sûr que les hommes soient susceptibles d'une certaine perfection? Ils ont tout épuré : les connaissances, les arts, la nature même; mais l'homme est toujours demeuré au même point[2]. » « La « sensibilité » la faisait rire; le *Contrat social* lui donnait la nausée. « Rousseau, concluait-elle, les a mis à quatre pattes[3]. » Frédéric se complaisait à y voir ses philosophes. Il avait pour eux un fond de mépris. Il le leur faisait rudement sentir lorsque, par aventure, l'ivresse du souper passée, et le huis clos levé, ils s'avisaient de prendre à la lettre ses sarcasmes, et de

[1] Ségur, *Mémoires*, t. III.

[2] *Lettres au comte Czernichef*, 1780. *Publications de la Société d'histoire de Russie.*

[3] Lettre à Grimm, 29 avril 1791.

rappeler au roi de Prusse les divagations du philosophe de Sans-Souci. Il les ramenait à la raison pratique, à la tolérance qu'ils comprenaient si grossièrement selon lui[1], aux nécessités du gouvernement auxquelles ils n'entendaient rien. Ils n'atteignirent jamais à la hauteur du septicisme transcendant avec lequel il les jugeait.

Les philosophes prennent leur revanche avec les princes faibles et dans les petites cours : ils y règnent despotiquement, comme ils le font dans les salons de Paris. C'est là qu'on les courtise, qu'on les admire et qu'on les suit aveuglément. On imite Frédéric et Catherine qui donnent le ton ; on se modèle sur la France qui fait la mode, enfin on s'abandonne au courant. Le vent est aux réformes, la vogue aux réformateurs : en appelant Turgot dans ses conseils et en lui confiant la direction de l'État, Louis XVI ne fit que suivre l'exemple que lui donnaient les rois de sa maison et avec eux tous les princes du cortinent.

III

C'est le siècle des lumières, le règne des souverains éclairés, le gouvernement des ministres philosophes. Les planètes brillent à Pétersbourg et à Berlin. Considérons les satellites. Il y avait dans le Nord un prince sous les traits duquel tous les contemporains se peignaient un grand homme, c'était le duc Ferdinand de Brunswick ; il n'est plus célèbre que par les tragiques déceptions de sa destinée. Mirabeau, qui le compare à Alcibiade, le juge seul capable de continuer en Prusse l'œuvre de Frédéric. En 1792, les principaux meneurs de la Révolution le jugeront seul capable de reprendre en France l'œuvre de Henri IV. « Il ne lui manquerait qu'une couronne, écrira un journaliste révolutionnaire, pour être, je ne dis pas le plus grand des rois, mais

[1] Voir ses lettres à Voltaire à propos du chevalier de la Barre, et notamment celle du 7 août 1766.

le restaurateur de la liberté en Europe. » Jusqu'en 1799, il se trouvera des politiques en France, des plus avisés, Talleyrand par exemple, des plus réfléchis comme Sieyès, pour songer à lui confier l'œuvre de Bonaparte[1]. Derrière le duc de Brunswick marche tout le cortége des souverains allemands, protecteurs des arts, amis de l'humanité : Charles-Auguste de Weimar, qui eut Gœthe pour ministre; Charles-Frédéric de Bade, qui vint étudier la politique en France, à l'école du marquis de Mirabeau; Joseph-Emmerich, évêque-électeur de Mayence, qui se piquait de philosophie; Clément de Saxe, électeur de Trèves, qui se piquait de belles-lettres; Gustave III en Suède, Charles III à Naples et en Espagne, Léopold d'Autriche en Toscane, complètent le cortége. Joseph II, sur le trône impérial, les groupe tous autour de lui.

A côté des Choiseul, des Malesherbes, des Turgot, des Necker, que la philosophie revendique en France, à divers titres, elle se fait honneur, dans toute l'Europe, d'avoir les gouvernants pour amis ou pour disciples. Ce sont, en Prusse, le prince Henri, frère de Frédéric, grand donneur de conseils et faiseur de desseins; Mœllendorf, qui commande les armées; Carmer, qui rédige le code; Struensée, qui administre les finances; Zedlitz et Hertzberg, élèves patentés du grand roi; Dohm, qui négocie pour lui en Allemagne; Goltz, qui le représente à Paris. Montgelas se propose de régénérer la Bavière; Fürstenberg à Munster, Stadion à Mayence, Abel à Stuttgard se vouent à la même œuvre. Struensée l'avait tentée en Danemark, Bernstorff l'y reprend. Plus timides, plus réservés, plus contenu surtout, mais pénétrés des mêmes idées et poussés par le même souffle, van Swieten, Sonnenfels, Martini, Riegger secondent Marie-Thérèse. Un philosophe passionné, Tanucci, gouverne à Naples; on y appelle au pouvoir l'un des plus doux et des plus convaincus réformateurs, Filangieri. Villamarina, Sambucca, Caracciolo essayent de civiliser la Sicile. Du Tillot est tout-puissant à Parme, où Condillac enseigne les héritiers du

[1] Voir dans la *Revue historique*, I, p. 154, l'étude intitulée : *La mission de Custine à Brunswick en* 1792. Roederer, *OEuvres*, Paris, 1856, III, p. 449.

trône. Verri et Beccaria sont consultés en Lombardie; Neri, Tavanti, Manfredini collaborent au gouvernement de la Toscane. La philosophie réclame encore Pombal en Portugal, Aranda, Grimaldi, Florida-Blanca, Campomanès en Espagne, et, en Suède, Creutz et le baron de Staël.

Sous leur impulsion on voit partout, mais surtout en Italie et en Allemagne, la culture intellectuelle encouragée : des écoles s'ouvrent, les universités s'étendent. La tolérance religieuse règne en Prusse, Gustave III l'introduit dans ses États. Les princes ecclésiastiques eux-mêmes en reconnaissent l'avantage. En 1783, l'évêque-électeur de Trèves rend un édit en faveur des dissidents : « D'une part, déclare-t-il, en éloignant toute apparence de persécution, notre sainte religion deviendra plus digne de respect; d'autre part, grâce à l'établissement de riches négociants et fabricants, le commerce du pays prendra son développement, les pauvres gens oisifs auront de l'occupation, et les trésors de l'étranger seront apportés dans la patrie. » Le servage tend à disparaître; il s'atténue en Prusse sous Frédéric; en Bohême, en Moravie, en Galicie, en Hongrie sous Joseph II. Il est supprimé à Bade en 1783, en Danemark en 1788. Partout on travaille à diminuer les corvées, à adoucir le sort atroce du paysan.

Les lois pénales s'amendent : la torture, abolie en Toscane et en Suède, est réduite dans la pratique à Bade, en Danemark, en Autriche. La réforme des lois civiles est plus compliquée, car elle implique une réforme des lois fondamentales de l'État. On le vit bien en France en 1789. Néanmoins on s'en occupe partout, et partout dans le même esprit.

Il y a beaucoup de fantasmagorie dans la grande commission que Catherine réunit, de 1766 à 1768, pour élaborer un code russe; mais l'hommage que les législateurs moscovites rendent aux idées du siècle n'en est pas moins notable. « La nation, disent-ils, n'est pas faite pour le souverain, mais le souverain pour la nation. L'égalité consiste pour les citoyens à n'obéir qu'à la loi; la liberté est le droit de faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi. Il vaut mieux épargner dix coupables que de

perdre un innocent. La torture est un moyen admirable de perdre l'innocent d'une santé faible et de sauver un coupable robuste[1]. » Les comités de la Convention n'auraient pas désavoué ces maximes; les proconsuls de Catherine II en Pologne n'auraient pas désavoué davantage les commissaires de la Convention : les uns et les autres avaient appris la théorie au même collége et la pratique à la même école.

Les législateurs prussiens paraissent infiniment plus sérieux que les russes. Le code que Frédéric fit élaborer par les hommes d'État et les jurisconsultes les plus expérimentés de son royaume, ne fut promulgué qu'en 1794, sous le règne de son successeur; mais il appartient, par ses origines et par ses principes, à la période du « Gouvernement éclairé » ; c'en est même, en quelque sorte, le manifeste et l'œuvre la plus significative[2]. Le mot État est seul employé pour désigner le pouvoir souverain. La personne du prince est ainsi absorbée dans l'État et se confond avec lui. Le prince représente l'État, et l'État représente la société. Le bien de l'État et de ses sujets est le but de la société et la limite de la loi. Chaque membre de la société doit travailler au bien commun, c'est-à-dire au bien de l'État. Les droits des individus doivent céder devant l'utilité générale, sauf à l'État à indemniser les individus de la propriété dont il les prive. Les lois et ordonnances de l'État ne peuvent limiter la liberté naturelle et les droits des citoyens que dans l'intérêt de l'utilité commune. Les droits généraux des hommes se fondent sur la liberté naturelle que possède chacun de chercher son propre bien, en tant qu'il ne nuit point au droit d'autrui. Le chef de l'État a pour mission d'être le promoteur du bien général; il est autorisé à diriger vers ce but tous les actes des individus. Il fait les lois, rend la justice et protége les citoyens. Il doit fournir à chacun les moyens de développer ses apti-

[1] Rambaud, *Histoire de Russie*, ch. xxxi; — Ségur, t. II; — Hermann, t. V, ch. vii.

[2] Voir l'analyse très-complète qu'en donne Tocqueville, *Ancien Régime*, Appendice, et pour l'histoire de ce code, Philippson, t. I, ch. iv. — Cf. *id.*, t. II, p. 198, et 202, l'*Instruction* de 1796 pour le gouvernement de la Pologne.

tudes et ses ressources pour que chacun les tourne à son plus grand avantage et à celui de l'État.

C'est une véritable *Déclaration des droits de l'État et du souverain.* Ce type de gouvernement se rapproche fort, dans la réalité, de celui qui prévalut en France en l'an VIII. Lorsque l'un des plus fameux prophètes de la Révolution, Sieyès, s'efforça d'accommoder aux besoins du despotisme les doctrines du *Contrat social* et les formes de la souveraineté du peuple, il innovait infiniment moins qu'on ne l'a cru, et qu'il ne se plaisait lui-même à le croire. En 1781, un Toscan, le sénateur Gianni, forma pour sa patrie le plan d'une constitution idéale : elle devait être soumise au peuple qui, pour la voter, recouvrerait un moment sa pleine liberté naturelle[1]. Le grand-duc Léopold auquel ce projet fut soumis, ne paraît pas avoir songé à l'appliquer; mais il en admirait les dispositions et en approuvait le principe. C'est ce qui ressort d'un très-curieux écrit, qu'il adressait à sa sœur Marie-Christine, en 1790, et que l'on peut considérer comme la *Profession de foi du souverain éclairé*[2] :

« — Je crois que le souverain, même héréditaire, n'est qu'un délégué et employé du peuple pour lequel il est fait... A chaque pays il faut une loi fondamentale ou contrat entre le peuple et le souverain, qui limite l'autorité et le pouvoir de ce dernier; quand le souverain ne la tient pas, il renonce par le fait à sa place qui ne lui est donnée qu'à cette condition; on n'est plus obligé de lui obéir. Le pouvoir exécutif est dans le souverain, mais le législatif dans le peuple et ses représentants; celui-ci, à chaque changement de souverain, peut y ajouter de nouvelles conditions à son autorité. Le souverain doit un compte exact et annuel au peuple de l'érogation (*sic*) des revenus publics; il n'a point le droit d'imposer arbitrairement des taxes. Il doit rendre compte et avoir l'approbation pour tous les changements de système, nouvelles lois, etc. Enfin, je crois que le souverain ne doit régner que par la loi, et que ses constituants sont le peuple,

[1] Cantu, liv. XV, ch. clxvii.

[2] Wolf, *Marie-Christine und Léopold II.* Vienne, 1867. — Franchetti, t. I, ch. 1er, note 2, p. 38, en français.

qui n'a jamais pu renoncer ni être privé, par aucune prescription ou consentement tacite et forcé, à un droit imprescriptible qui est celui de nature, pour lequel ils ont consenti à avoir un souverain, c'est-à-dire de lui accorder la prééminence, pour qu'il fasse leur bonheur et félicité, pas comme il veut, lui, mais comme eux-mêmes le veulent et le sentent; car l'unique but des sociétés et gouvernements est le bonheur de ses individus. »

J'ai souvent cité les *Institutions politiques* de Bielfeld : on y trouve non-seulement la description des gouvernements, mais les vœux, et, pour ainsi dire, les « cahiers », des gouvernants[1]. Composé pour l'éducation d'un prince de Prusse, cet ouvrage était placé par Catherine II, dans sa bibliothèque, à côté de celui de Montesquieu[2]. Les réformes accomplies ne sont rien à côté de celles que l'on se propose. Comme on croit partout à l'omnipotence du décret, on arrive partout à se persuader de la vertu des formules et de l'efficacité des axiomes. La science politique consiste simplement à en déduire les conséquences, et la pratique des affaires à les appliquer. L'art de gouverner se ramène ainsi aux éléments d'une géométrie d'État. « Leur Constitution idéale, écrivait un publiciste allemand, Mœser, qui combattit ces doctrines, doit avoir l'uniforme beauté d'une tragédie française, et pourrait tenir, au moins en plan et en profil, sur une petite feuille de papier, de façon qu'il suffise au fonctionnaire d'avoir une échelle pour mesurer les dimensions et exécuter[3]. »

Sous ce rapport, le prince qui résume le mieux l'esprit du siècle, ce n'est pas Frédéric, c'est Joseph II. Frédéric était né maître, Joseph II naquit disciple, et c'est sur les disciples qu'on juge les écoles. Le roi de Prusse endigua les eaux, les aménagea,

[1] Voir notamment, tome II, le chapitre qui traite du Conseil et des ministres.

[2] « Il nous offre, avec une minutieuse précision, l'état de ce qu'on pourrait appeler la civilisation politique et administrative de l'Europe au dix-huitième siècle... » Sayous, *Le dix-huitième siècle à l'étranger*, liv. III, ch. VII. Paris, 1861.

[3] Hæusser, liv. I, ch. V. — Cf. Geffroy, *Gustave III*, t. I, p. 151, les impressions du comte d'Escars sur les réformes proposées à l'électeur de Bavière par M. Thomson, plus tard baron de Rumford.

en exploita le courant : l'Empereur s'y jeta et se laissa porter. Chez Frédéric, l'homme d'État domine toujours, c'est lui qui propose et décide en dernier ressort; le philosophe est subalterne : il fournit aux faits accomplis par le politique leur raison d'être abstraite et leur justification théorique. Chez Joseph II, la conception rationnelle précède le calcul politique et le gouverne. Il avait de l'étendue dans l'esprit; mais tout son esprit était en surface : les idées y glissaient. Il avait le goût de la générosité, la passion de la grandeur; mais il n'y avait de profond chez lui que l'ambition, et elle était toute de contre-coup et de reflet. Il voulait dépasser Frédéric; toute sa conduite ne fut qu'une imitation gauche, imprudente et malavisée de ce prince dont il avait fait son héros, dont l'histoire faisait son rival et qu'il copiait en le détestant. Le génie politique de Frédéric était fait de bon sens et de mesure : il n'y avait en Joseph II que de l'immodéré. C'était un homme à systèmes; il n'eut que de grandes velléités. Son éducation était médiocre et toute jésuitique, quant aux méthodes. Dans ce moule rétréci, il jeta confusément des notions empruntées, à la hâte, aux philosophes de France, aux économistes surtout. Il se forma ainsi un idéal très-vague d'aspirations politiques, et un sentiment outré du pouvoir dont il disposait pour les réaliser. « Depuis que je suis monté sur le trône et que je porte la première couronne du monde, écrivait-il en 1781, j'ai fait de la philosophie la législatrice de mon empire. Ses applications logiques vont transformer l'Autriche. »

Il entame les réformes partout à la fois. L'histoire est non avenue, les traditions ne comptent point pour lui, non plus que les faits acquis. Il n'y a ni race, ni temps, ni milieu : il y a l'État qui est et qui peut tout. Il écrit en 1782, à l'évêque de Strasbourg : « Dans un royaume gouverné conformément à mes principes, les préjugés, le fanatisme, l'esclavage de l'esprit doivent disparaître, et chacun de mes sujets doit être remis en possession de ses droits naturels. » Il lui faut l'unité, et, pour condition première, la table rase. Le hasard fait qu'il opère sur un sol d'État le plus hétérogène, le plus incohé-

rent, le plus découpé, morcelé et traversé de clôtures qu'il y ait en Europe. Rien de commun entre ses sujets, ni la langue, ni les traditions, ni les intérêts. C'est de là, selon lui, que vient le vice de la monarchie. « La langue allemande est la langue universelle de mon empire. Je suis l'empereur d'Allemagne, les États que je possède sont des provinces qui ne forment qu'un seul corps avec l'État dont je suis la tête. Si le royaume de Hongrie était la plus importante de mes possessions, je n'hésiterais pas à imposer sa langue aux autres pays. » Il impose donc la langue allemande aux Hongrois, aux Croates, aux Tchèques, aux Polonais, à tous les Slaves. Il supprime les anciennes divisions territoriales ; elles rappelaient les agglomérations successives, les alluvions irrégulières qui avaient constitué la monarchie : il établit treize gouvernements et les divise en cercles. Les diètes disparaissent : le gouvernement passe à des intendants, selon la formule française. Dans les villes, le bourgmestre, choisi par l'État, devient un fonctionnaire. Les nobles perdent la part, déjà très-restreinte, qu'ils avaient encore, çà et là, dans le gouvernement. Il les taxe ; il taxe les ecclésiastiques ; il rêve d'établir un impôt proportionnel aux revenus et frappant toutes les classes. Il protége les paysans, adoucit le servage, diminue les corvées, construit des hôpitaux, des écoles surtout, dans lesquelles l'État formera les élèves à son obéissance. Son idéal serait l'égalité de ses sujets sous l'empire uniforme de son gouvernement. Il unifie les lois ; il institue des cours d'appel avec une cour suprême pour tout l'empire. Il réglemente l'industrie, astreint le commerce au système protecteur le plus rigoureux. Enfin il met la haute main sur l'Église et décrète la tolérance. « Liberté de croire, disait-il en 1777, et il n'y aura plus qu'une religion qui sera celle de guider tous les habitants au bien de l'État. » Cette immense révolution fut accomplie à coup de décrets, en moins de cinq années. Si l'on compare l'état de cohésion où le gouvernement des Bourbons avait amené la France en 1789, avec l'incohérence de la monarchie autrichienne, à la mort de Marie-Thérèse en 1780, on reconnaîtra que la révolution que fit l'Assemblée

constituante était peu de chose auprès de celle que prétendit opérer Joseph II[1].

C'est ainsi que dans les dernières années de l'ancien régime, on voit se produire dans les gouvernements du continent un état de crise, et s'annoncer un mouvement de réforme analogues à ceux que l'on observe en France. Ces réformes, que les philosophes réclament et qu'ils attendent du pouvoir établi, se font dans l'intérêt du pouvoir. Elles tendent à rendre les hommes plus heureux sous un maître plus fort et plus bienfaisant ; elles ne se proposent nulle part de les rendre plus indépendants sous un gouvernement plus contrôlé. J'aperçois partout sur le continent les préparatifs d'une réforme sociale et civile opérée par l'État, au profit de l'État, nulle part les préliminaires d'une réforme politique destinée à limiter le pouvoir de l'État. J'aperçois partout les éléments d'un despotisme éclairé, je vois partout les progrès de la tolérance religieuse et de la liberté civile; je n'aperçois nulle part les éléments de la liberté politique. Ceux qui subsistaient encore et qui venaient du moyen âge tendent à disparaître avec les vestiges du système féodal.

IV

Les institutions féodales avaient été au moyen âge celles de toute l'Europe : elles sont battues en brèche ou tombent en ruine partout où elles ne sont pas encore détruites[2]. L'idée romaine de l'État, propagée par l'enseignement du droit romain, répandue par les légistes, tend à prévaloir partout sur le continent, comme elle a prévalu en France[3]. La grande for-

[1] Voir sur Joseph II : Hæusser, Sybel, Perthes; les correspondances publiées par M. d'Arneth; l'*Histoire d'Autriche-Hongrie* de M. Léger; la notice de M. Fournier dans la *Deutsche Biographie;* Laveleye, *la Prusse et l'Autriche,* Paris, 1860. — J'ai, en outre, consulté les correspondances et des *Mémoires* dans les Archives des affaires étrangères.

[2] Tocqueville, *l'Ancien Régime,* liv. I, ch. iv, et note 1; *Mélanges : Du Consulat à l'Empire.*

[3] Voir Viollet, *Précis de l'histoire du droit français,* t. I, p. 2. Paris, 1884.

tune de la maison de France, la puissance et la majesté de son établissement monarchique éblouissent tous les souverains : ils l'envient et ils l'imitent. Le droit romain, droit de servitude, les institutions romaines, toutes combinées pour l'intérêt de l'État, faites « non pour la liberté, mais pour l'obéissance des hommes[1] », secondent merveilleusement leurs vues. Les légistes, interprètes de ce droit, deviennent leurs conseillers les plus influents : ils justifient leur passion de dominer, et leurs ministres les plus zélés : chacun met ses propres passions au service de celles du souverain. Si je me représente l'État tel que Rome l'a organisé, tel que les légistes le conçoivent, je reconnais dans sa charpente et ses pièces essentielles l'édifice que, derrière leurs façades composites et leurs décors modernes, les ministres « éclairés », disciples des philosophes, élèvent ou rêvent d'élever. « A Rome, on ne connaît pas plus de limites à la puissance effective du prince, qu'on n'en avait connu à la souveraineté théorique du peuple[2]. » Le prince commande les armées, fait la paix et la guerre, lève les impôts, en fixe le chiffre, règle les dépenses. Il a le droit de confiscation; il fait des nobles; il fait des lois; il juge; il est souverain pontife : « il tient toute religion dans sa main et exerce un droit de surveillance sur tous les sacerdoces ». Il est l'administration, la justice, la loi, la religion, maître de tout, tuteur de tous. Le sénat qui l'assiste n'est qu'un conseil d'État, une commission consultative. C'est l'État de Louis XIV, c'est l'État de Frédéric, c'est l'État de Joseph II.

Dans toutes les crises qu'ils subissent, les gouvernements ne trouvent qu'un remède : tendre davantage le ressort et en prolonger l'action; anéantir tout ce qui lui fait obstacle, tout ce qui même le contient simplement ou le refrène. L'État ne veut, pour accomplir ses œuvres, que des agents disciplinés, silencieux et serviles. Le fisc est le pourvoyeur, la police, le moteur de sa machine; tout le reste ne compte que pour courroies de transmission. Cette machine est singulièrement envahissante :

[1] Fustel de Coulanges, *Histoire des Institutions*, t. I, p. 66.
[2] Fustel de Coulanges, *Institutions*, t. I, p. 73.

elle balaye tout le territoire et le dresse à son usage. C'est ainsi que Pierre Ier l'a montée en Russie, qu'elle fonctionne en Prusse, que Joseph II l'introduit en Autriche; que partout, la même pioche défriche les landes, ouvre les forêts inaccessibles, sape les murs des vieilles bastilles; que la même charrue passe sur les mêmes ruines, et que le même râteau aplanit le sol. Montesquieu s'en effraye : il voit tomber toutes les barrières qui séparaient la monarchie du pouvoir arbitraire; il voit la monarchie miner ses propres fondements et chanceler sous son propre faix. Il adresse aux hommes d'État ces admirables chapitres de l'*Esprit des lois* [1], où il traite de la corruption des principes; mais les hommes d'État de son temps ne l'écoutent point, et ceux qui viennent ensuite ne font que renchérir sur les précédents.

En Allemagne, l'empereur autrichien vise à absorber les États de l'empire, comme en France le roi capétien a absorbé les grands feudataires et les grands vassaux. Il travaille à étendre ses prérogatives, comme les rois de France ont étendu leur juridiction et leur suprématie. Il conteste et tâche d'abroger en détail, d'user par désuétude, de miner par des empiétements successifs la constitution de l'empire et les traités de 1648, qui en sont la garantie. On lit dans une instruction dressée en 1774 pour un agent français qui se rendait à Vienne [2] : « Les publicistes impériaux traitent cette loi fondamentale et sacrée, le vrai *palladium* de la liberté germanique, comme un acte caduc, détruit par sa vétusté et par le changement des temps et des circonstances. Ils voudraient prendre pour modèle du gouvernement les lois faites par les empereurs romains, dont ceux d'Allemagne n'ont jamais été que les imitateurs. Il ne tiendrait pas aux Impériaux que les vains honneurs et les vaines formules, conservés par la pédanterie et l'ignorance, ne devinssent des titres formels d'une autorité absolue. » En Bohême, Marie-Thérèse n'assemble plus la diète que pour faire ratifier ses décrets ou voter de nouveaux subsides : toutes les attribu-

[1] Liv. VIII, ch. VI, VII, VIII.

[2] *Recueil des Instructions, Autriche*. Le baron de Breteuil, 1774.

tions administratives de l'assemblée sont transportées au conseil d'État qui siége à Vienne. La diète de Hongrie, qui devrait siéger tous les ans, ne se réunit que trois fois sous le règne de l'Impératrice, c'est-à-dire durant quarante années. Il en fut de même des autres diètes. Marie-Thérèse les dépossséda : Joseph II cessa entièrement de les convoquer. « Il n'y a en Allemagne, écrivait Mirabeau en 1788, que les princes du second rang qui soient encore contenus à l'égard des impôts par leurs états. Le roi de Prusse est affranchi de toute entrave à cet égard [1]. » Les princes du second rang brûlaient de s'affranchir, à l'exemple du roi de Prusse et à l'image de l'Empereur. Ils ne voient dans l'homme qu'un sujet, dans le sujet qu'une matière à gouvernement. « On enrôle et l'on taxe selon le bon plaisir, écrit un contemporain défenseur attristé des anciennes institutions, Moser; on laisse les assemblées et les sujets crier, pourvu qu'ils payent; s'ils se montrent récalcitrants, les plus justes et les plus humbles remontrances sont imputées à crimes, désobéissance et rebellion. » Les assemblées auxquelles on permet de se survivre, cherchent, comme les états de Bavière et de Saxe, à se faire tolérer à force de condescendance. Il y a des velléités de résistance en Wurtemberg et en Mecklembourg : elles ne font qu'irriter le pouvoir et le pousser aux excès. Dans les villes impériales, la vie municipale est éteinte : il ne reste des institutions républicaines qu'un simulacre vain et des formules insignifiantes [2].

Les Cortès subsistent en Espagne; mais on ne leur demande plus que de reconnaître le souverain, et de lui conférer le pouvoir dont il use pour confisquer leurs prérogatives. « La loi, portaient les édits royaux, vaudra comme si elle avait été votée et promulguée par les Cortès. » C'était tout ce qui restait des libertés de l'Espagne. Depuis 1713, les Cortès n'avaient été consultées sur aucune affaire grave. « Si pressantes que soient les nécessités de l'État, disait Florida-Blanca, un des ministres

[1] Sur l'établissement et les progrès de la centralisation en Prusse, voir TREITSCHKE, *Deutsche Geschichte*, t. I. Leipzig, 1882.

[2] PERTHES, t. I, ch. II; — HÆUSSER, t. I, liv. I, ch. II, § 4.

éclairés du temps, gardez-vous d'appeler à l'aide les Cortès; elles seraient bientôt vos souveraines et vos juges[1]. » C'est ce que pensait Pombal, ministre éclairé aussi, et l'un des favoris du siècle. « Son gouvernement, dit un contemporain, n'annonçait d'autres vues que d'attirer à lui l'autorité, d'humilier la noblesse et de tenir la nation dans la plus servile obéissance[2]. » Le gouvernement absolu, établi en Danemark en 1660, ne faisait que s'affermir. Les coups d'État de Gustave III le firent prévaloir en Suède, en 1772 et en 1789. Le prince d'Orange, vainqueur des patriotes, grâce à l'appui que les armées prussiennes lui prêtèrent en 1787, transformait en une monarchie déguisée la vieille république des Provinces-Unies. Il n'y avait point en Russie de corps politiques, et Pierre Ier, par son fameux *tchine*, y avait établi une hiérarchie nobiliaire qui forme la transition entre le mandarinisme chinois et la noblesse démocratique de Napoléon[3]. Les anciennes institutions ne s'étaient conservées qu'en Pologne : elles y étaient considérées par tous les bons citoyens comme le pire des maux; les ennemis de la république étaient seuls à les soutenir, et tous ses amis travaillaient à restreindre, au profit de l'État, les antiques libertés.

Dans la campagne qu'ils entreprennent ainsi pour l'exaltation de leur pouvoir, les États catholiques ne rencontrent qu'un adversaire redoutable, c'est l'Église, qui occupe depuis le moyen âge les positions dominantes et prétend s'y maintenir. Elle a suivi, dans le développement de ses principes politiques et de ses institutions, la même évolution que l'État. Le concile s'amoindrit et s'efface, comme les autres grandes assemblées du moyen âge. La papauté, qui le prime, tend à l'absorber; elle vise à l'absolutisme et à l'infaillibilité. Les théologiens du Pape, élevés à la même école que les légistes du Roi, se proposent le même dessein. L'Église telle qu'ils la conçoivent, c'est l'État

[1] Baumgarten, liv. I, ch. II.

[2] Malouet, *Mémoires*, t. I, p. 10. Paris, 1874. Cf. Marc Monnier, *Gorani*, Paris, 1885, ch. V.

[3] Voir Anatole Leroy-Beaulieu, *l'Empire des tsars*, t. I, p. 351.

romain dans le domaine de la religion. Dès lors, l'antagonisme est inévitable entre ces deux puissances qui se touchent constamment, se pénètrent partout et prétendent l'une et l'autre à la suprématie. De plus, l'État est obéré et besoigneux, l'Église est riche; ses biens échappent au fisc et sont pour l'État un perpétuel objet d'irritation et de convoitise. Il est peu de politiques qui ne trouvent que, sous ce rapport, le schisme a ses avantages, et que l'hérésie même n'est pas dépourvue de quelques raisons suffisantes. « Les princes catholiques, écrivait Voltaire à un Russe, ne sont pas assez hardis pour déclarer que l'Église doit dépendre uniquement des lois du souverain... Il n'y a que votre illustre souveraine qui ait raison : elle paye les prêtres, elle ouvre leur bouche et la ferme; ils sont à ses ordres, et tout est tranquille [1]. » Les princes qui avaient asservi la noblesse, assujetti ou dispersé les assemblées, n'admettaient point qu'il subsistât dans leur empire un corps nombreux, riche, puissant, discipliné, soumis à l'autorité suprême d'un souverain qui se prétendait l'arbitre des autres, gouvernait les consciences, disposait de l'âme de leurs sujets et se renfermait, pour exercer ce redoutable pouvoir, dans un sanctuaire inaccessible à leur police. Louis XIV essaya, sinon d'en forcer l'entrée, au moins d'en investir les approches et de se rendre maître des communications. Il ne cessa de batailler sur les frontières de l'Église, et il envahit plus d'une fois son domaine. Il n'avait point chassé les huguenots du royaume pour le livrer aux ultramontains; il ne voulait dans l'État ni de partis, ni de dissidents, ni surtout de maîtres : la révocation de l'édit de Nantes et la déclaration du clergé de France sont deux chapitres d'un même livre. C'est à cette école que les Bourbons d'Espagne apprirent à régler les relations de l'Église et de l'État.

Du commencement du règne de Philippe V à la fin de celui de Charles III, c'est-à-dire pendant plus de quatre-vingts ans, ils ne cessent de lutter pour la suprématie du Roi contre celle de l'Église. Ils limitent sa juridiction, suppriment son droit d'asile,

[1] Au comte Schouvalof, 3 décembre 1768.

diminuent ses revenus, restreignent sa capacité d'acquérir, réduisent l'Inquisition à s'endormir pour se faire oublier [1]. Aranda, Florida-Blanca, Campomanès attachent leur nom à cette lutte : ils s'efforcent de ravir à l'Église l'enseignement après lui avoir enlevé la censure. Pombal les imite en Portugal. Charles III commence, sur le trône de Naples, ce qu'il continuera sur celui de Madrid. « Usant, ce sont les termes d'un édit de 1767, de l'autorité suprême indépendante que le Roi tient immédiatement de Dieu, inséparablement unie à la souveraineté à cause de son omnipotence », Tanucci, ministre philosophe de ce prince « éclairé », exclut le clergé des tribunaux et des écoles, fait du mariage un contrat civil, et interdit de publier les bulles du Pape sans le visa de l'autorité royale. Ferdinand IV, qui succède en 1759 au roi Charles, ferme des couvents, et oblige les évêques à s'instituer les uns les autres. A Parme, du Tillot, ministre du duc Ferdinand, rivalise avec Tanucci : il refuse le tribut que Parme doit au Saint-Siége, arrête les bulles, confère les bénéfices, interdit aux établissements de mainmorte d'acquérir des biens-fonds, et défend aux moines de recevoir des héritages. Léopold se réserve, en Toscane, la censure des bulles papales, abolit le tribunal de la nonciature, supprime des couvents, contrôle et réduit les dévotions publiques. Le mouvement gagne jusqu'à la république de Venise, qui se met à imiter les monarchies [2].

Les princes-évêques d'Allemagne en usent comme les princes laïques d'Italie. Ils oublient souvent, dans leurs relations avec Rome, qu'ils sont des évêques, jamais qu'ils sont des princes. L'électeur de Cologne, frère cadet de Joseph II et de Léopold, s'accommode fort bien dans son électorat des maximes de ses aînés. En 1785, les évêques de Trèves, de Mayence, de Cologne et de Strasbourg notifient à la cour de Rome les prérogatives qu'ils entendent conserver : l'une des principales est la censure des bulles. Si on ne leur cède point, ils menacent

[1] De 1746 à 1759, elle ne brûla que dix personnes; quatre de 1759 à 1788.

[2] Voir Cantu, t. X, *passim*.

de réunir un concile national [1]. Marie-Thérèse était pieuse, dévote même, mais impératrice avant tout. Elle interdit aux nonces de voyager dans ses États, aux évêques de correspondre directement avec Rome, aux prêtres de participer à la confection des testaments. Un rapport qui lui fut adressé en 1769 par le chancelier Kaunitz montre comment le pouvoir le plus respectueux des droits de l'Église qu'il y eût alors en Europe, entendait régler ses relations avec elle [2]. Après avoir rappelé que « pendant plusieurs siècles d'ignorance et de superstition », les papes qui s'étaient soustraits à la dépendance des empereurs avaient prétendu les tenir sous leur joug, le chancelier ajoutait : « Veut-on soutenir et faire observer les lois qui existent au sujet des acquêts de mainmorte, si contraires à l'équilibre de possession nécessaire au maintien de la société? Veut-on imposer les biens temporels des ecclésiastiques, à l'égard desquels, en droit et en raison, leur condition est égale à celle de tous les autres sujets et citoyens de l'État? » Veut-on mettre des bornes à l'influence que le clergé a prise sur la censure, sur les effets civils du mariage, sur les successions? diminuer le nombre des fêtes? abolir « l'affreux tribunal de l'inquisition »? restreindre « les richesses excessives des ecclésiastiques ou seulement en arrêter le progrès, pour empêcher au moins la ruine totale de la société civile »?... « On trouve tous les jours le Pape et le clergé dans son chemin... Si, et même très-promptement, on ne fait pas cesser ces prétendus doutes et incertitudes sur les limites de la souveraine puissance, il s'ensuivra qu'il s'élèvera des schismes, et que l'on verra peut-être dans peu des royaumes et nations entières se séparer totalement du siége de Rome, au plus grand détriment de la catholicité. »

Marie-Thérèse contenait ses fils et son chancelier. Quand ils furent les maîtres, ils taillèrent dans le grand. Léopold rêvait de constituer l'Église d'Autriche sur le plan de l'Église gallicane,

[1] PERTHES, t. I, liv. I, ch. III et IV.

[2] ARNETH, *Maria-Theresia*, t. IX, ch. I, VI et VIII. — Le *Mémoire de Kaunitz*, p. 557, en français.

et de lui donner pour charte la fameuse déclaration de Bossuet. Joseph tenait qu'on lui laisserait ainsi trop d'indépendance : d'ailleurs les évêques ne s'y prêteraient point. Il opéra sans eux, prétendant d'ailleurs ne toucher « ni le dogme, ni le rite, ni la discipline interne ». Son œuvre, qui est, sous tous les rapports, la préface de la *Constitution civile du clergé*, repose sur la même contradiction qui en vicie le principe : Joseph II, comme feront après lui les constituants ses imitateurs, entend demeurer catholique romain, dans le temps même où, de son autorité privée, sans le concours des évêques, sans l'aveu du Saint-Siége, il bouleverse de fond en comble la constitution ecclésiastique de ses États. Il se réserve, cela va de soi, la censure des bulles; il interdit absolument d'enseigner celles qui définissent les prérogatives du Saint-Siége [1]; il augmente le nombre des curés de campagne, restreint le pouvoir des évêques, institue le mariage civil et le divorce, décrète la tolérance pour les dissidents et entreprend contre les ordres monastiques une guerre acharnée. Il leur défend de reconnaître un chef résidant à Rome et d'entretenir des relations en dehors de la monarchie. En 1781, il ferme d'un coup six cents monastères, tous les ordres contemplatifs; le nombre des religieux tombe de soixante-trois mille environ à vingt mille; quelque temps après, ce sont les ordres mendiants qui disparaissent. Je ne mentionne pas les détails puérils, les taquineries, les querelles de forme; mais il ne faut pas oublier la question d'argent, qui est essentielle et donne la conclusion. Marie-Thérèse avait interdit aux religieux d'envoyer des fonds à l'étranger, notamment à Rome; Joseph l'interdit aux évêques, et des biens confisqués des couvents, il fait un trésor de politique et de guerre que l'on appela le fonds de religion. L'opération fut médiocre, car les couvents étaient en général endettés; leurs dettes payées, il resta peu de chose, sauf l'acte et le principe, ce qui importe ici.

La grande Catherine n'avait point de comptes à rendre à Rome; aussi en prit-elle plus à son aise. Elle ne se contenta pas

[1] Les bulles *In cœna Domini* et *Unigenitus*.

de disperser des moines, de fermer des couvents et de taxer les biens de l'Église : elle les sécularisa, devançant aussi à sa manière l'œuvre de la Révolution française. Le clergé russe possédait près d'un million de serfs : la Tsarine les confisqua et chargea une commission d'administrer les biens ecclésiastiques; les monastères, devenus pensionnaires de la couronne, reçurent des allocations de l'État [1].

L'Église oppose à ces entreprises violentes des gouvernements une résistance opiniâtre. La suppression de l'ordre des Jésuites n'en est qu'un épisode. « Ils sont, disait Frédéric à d'Alembert, la sentinelle avancée de la cour de Rome. » Cette fameuse compagnie avait singulièrement contribué à l'établissement du pouvoir absolu dans les monarchies catholiques; après avoir aidé l'État à supprimer tous les dissidents, elle prétendit demeurer indépendante de l'État. L'État n'admit point que tous les autres obstacles ayant disparu, celui-là seul subsistât. Ce qui avait fait leur alliance contre de communs adversaires fit leur inimitié, lorsqu'ils se trouvèrent en présence l'un de l'autre. Mais la lutte, commencée contre les Jésuites, se continua contre Rome, et l'avant-garde dispersée, on s'en prit au corps même de l'armée ecclésiastique. L'Église avait paru rarement plus compromise qu'elle ne l'était à la fin de l'ancien régime. Les philosophes attaquaient la doctrine, les princes la discipline; les papes avaient à défendre contre les premiers leur autorité spirituelle, contre les seconds leurs prérogatives temporelles. Comme le spirituel et le temporel se mêlaient et s'enchevêtraient partout; comme les princes enrôlaient les philosophes à titre d'auxiliaires, et que les philosophes se réclamaient du patronage des princes; comme le Pape invoquait, où il le pouvait, le bras séculier contre ses adversaires, et ne se privait point d'opérer dans leurs États des diversions politiques; comme les ministres ne se faisaient point scrupule de le saisir dans ses biens pour le contraindre de capituler dans ses convictions, de prendre contre la résistance

[1] Rambaud, ch. xxxi.

morale du pontife des garanties matérielles aux dépens du chef d'État; comme ils trouvaient à Bénévent, à Avignon, dans le Comtat, les moyens d'appliquer au Saint-Siége récalcitrant une sorte de question ordinaire et extraordinaire, l'Église, menacée de schisme dans sa constitution, d'invasion sur son territoire, sentait s'ébranler à la fois son empire sur les âmes et sa royauté politique.

C'est encore avec la France qu'elle était dans les meilleurs termes. Après des relations fort orageuses, la bonne entente s'était rétablie. Louis XV avait fait la paix et restitué Avignon. Louis XVI respectait sincèrement la religion et ménageait le clergé [1]. En dehors de la France, la crise était générale. Trois des plus puissantes monarchies, l'Angleterre, la Russie, la Prusse, et derrière celle-ci la moitié de l'Allemagne, échappaient à l'Église. Elle était en lutte ouverte ou en conflit latent avec les cours catholiques : l'Autriche, Parme, la Toscane, le Portugal. Médiocres avec l'Espagne, ses relations étaient détestables avec Naples : « Le Pape, écrivait à ce propos un prince d'Italie [2], ne nomme à aucun des quarante-deux évêchés vacants; sous main, il y fait susciter le peuple et surtout les grands par Galeppi [3], et le peuple dans les provinces par les ordres mendiants. » Ce n'est pas seulement des procédés, c'est du ton qu'il faut se rendre compte. « L'obstination et l'entêtement du Pape est inconcevable, écrivait Léopold de Toscane [4]; il ferait mieux de se souvenir que dans les premiers siècles de l'Église, les évêques étaient nommés par le peuple et les représentants des diocèses, et commissionnés des souverains; que les métropolitains les consacraient, et qu'ensuite ils envoyaient seulement une lettre de reconnaissance à l'évêque de Rome et puis aux papes, qui n'ont jamais été que les premiers d'entre eux et jamais leurs maîtres et souverains spirituels absolus, comme on prétend à Rome, surtout avec le serment indécent et absurde

[1] Voir Masson, *le Cardinal de Bernis*, ch. XI à XIII.
[2] Léopold à Joseph II, 17 décembre 1787.
[3] Le comte Galeppi, auditeur de la nonciature.
[4] A Joseph II, 6 mars 1787.

qu'on y fait prêter aux évêques à leur sacre. » Dès 1768, Joseph II trouvait que la cour de Rome s'était rendue « presque méprisable [1] ». Lorsqu'il régna seul, il se piqua de la traiter avec mépris, n'épargnant point les menaces [2], encore moins les railleries et les impertinences. Pie VI vint à Vienne en 1782. « J'ai été jusqu'au delà de Neustadt à sa rencontre, écrivait Joseph; et, pour éviter tout cérémonial et compliment quelconque, c'est sur le grand chemin, en présence seulement des postillons, que je l'ai rencontré, et fait tout de suite descendre de la voiture, pris dans la mienne, à deux places, et mené tout droit à Vienne. »

Les pouvoirs issus de la Révolution française n'auront, au début et à la fin de leur lutte avec l'Église, sous l'Assemblée constituante et sous le gouvernement de Bonaparte, ni d'autres vues sur leurs relations avec Rome, ni un autre langage à l'égard du Saint-Siége. C'est qu'ils auront les mêmes maximes que les gouvernements du dix-huitième siècle sur l'omnipotence de l'État, et qu'ils seront animés des mêmes passions, celles que les philosophes avaient partout excitées contre l'Église.

V

Cette campagne des gouvernements contre le passé provoque des résistances; leur tendance à tout faire par eux-mêmes, celle de l'opinion à tout attendre d'eux, engendrent des troubles.

En abaissant les nobles et combattant l'Église, l'État croit se concilier l'opinion publique et se fortifier de son appui : il flatte, en effet, les passions populaires; mais il les excite en même temps, et elles se retournent contre lui. Comme on croit que tout lui est possible, on s'irrite de ce qu'il ne fait pas,

[1] ARNETH, *Maria-Theresia*, t. IX, p. 551.

[2] « Quant au Pape et aux prêtres et moines... leur tour viendra... » A Léopold, 19 juillet 1787.

beaucoup plus qu'on ne jouit de ce qu'il fait. Les réformes, incomplètes, incertaines, partielles, suscitent plus d'espérances qu'elles ne satisfont de désirs. Elles accréditent cette idée que le vieux monde est décrépit et qu'il faut le rajeunir; elles habituent les peuples aux changements brusques; elles en donnent le goût, l'appétit, le besoin. L'idée d'un ordre nécessaire à la vie des nations s'évanouit partout, on ne voit le progrès que dans l'instabilité. Il se répand une inquiétude sourde, un trouble profond dans les nations.

L'Allemagne en est singulièrement agitée[1], et ces dispositions s'y manifestent jusque dans l'État le mieux organisé. Elles s'y développent par l'œuvre même du gouvernement éclairé. Frédéric gagnait à être jugé de loin. Les théoriciens dont il employait les formules, l'admiraient infiniment plus que le peuple auquel il les traduisait en actes. Berlin était le lieu du monde où la grandeur du roi de Prusse éblouissait le moins les yeux. L'impatience du joug y refrénait l'enthousiasme. « Les cordes sont si tendues, écrivait Mirabeau en 1786, qu'elles ne peuvent qu'être relâchées. Le peuple a été tellement opprimé, vexé, persécuté, qu'il ne peut plus qu'être soulagé[2]. » Frédéric était trop craint : son peuple ne le pleura pas. Le grand vide de sa mort parut une délivrance. Il se produisit à Berlin quelque chose d'analogue à ce que l'on avait vu en France, lors de la disparition de Richelieu. « Tout est morne, rien n'est triste, rapporte Mirabeau. Tout est occupé, rien n'est affligé. Pas un regret, pas un soupir, pas un éloge... Les deux tiers de Berlin s'évertuent aujourd'hui à prouver que Frédéric II fut un homme ordinaire et presque au-dessous des autres... ! » Voilà donc le résultat de ce grand règne : tout le monde en désirait la fin ! « On était las et excédé du présent », écrivait le ministre d'Autriche[3]. Cependant, en

[1] Voir PERTHES, t. I. Cet ouvrage n'est que la preuve accumulée et l'étude critique de ce fait.

[2] *Histoire secrète de la cour de Berlin.* Paris, 1789. Cf. les originaux et la version revue par Talleyrand, aux Affaires étrangères.

[3] WOLF, *OEsterreich und Preussen,* p. 50. Cf. PHILIPPSON, *op. cit.*

Prusse, Frédéric avait répandu une idée telle de la puissance de l'État, que le peuple espérait tout de son successeur, et que ce prince se croyait de taille à satisfaire les espérances.

En Autriche, au contraire, c'est un découragement général chez les gouvernants et parmi les gouvernés. Le régime bienfaisant et relativement modéré de Marie-Thérèse laisse autant de lassitude que le gouvernement excessif de Frédéric. Cette grande impératrice vieillit dans la tristesse. Ses lettres sont une doléance perpétuelle. « J'ai sacrifié trente-cinq ans au public, écrit-elle en 1775; je suis si abattue, si troublée, que je fais plus de mal que de bien[1]. » Le peuple, quand elle mourut, fit, au dire d'un témoin, éclater une joie presque indécente à son enterrement[2]. Dès 1782, Joseph est aussi rebuté de ses réformes et désillusionné de son règne que l'était sa mère à la fin de sa vie[3]. « Il faut ramer à cette galère, écrit-il en 1786, à son ministre Kaunitz. Il faut ramer tant que cela dure; peut-être qu'à force de battre à la même place, il en naîtra pourtant quelque chose. » Il n'en résulta que le chaos dans l'État, le trouble dans les nations. Dans toutes les classes, dans tous les pays de la monarchie, en 1789, régnait ce sentiment que rien n'était plus à sa place : la sécurité avait disparu[4].

Des séditions éclatent. Marie-Thérèse avait essayé d'adoucir le sort des paysans de la Bohême. Elle rendit, en 1773, une patente sur la corvée : les paysans s'imaginèrent que la Reine voulait les affranchir de toute redevance, que les nobles s'y opposaient, et que les agents de l'État méconnaissaient les ordres de la souveraine. Ils se soulevèrent : l'antique fanatisme hussite, seule forme subsistante du patriotisme tchèque, se réveilla dans les âmes. Les misérables se joignirent aux fanatiques. Des bandes parcoururent le pays en le terrifiant. « Ils commettent des excès énormes, écrit un agent, en 1775, pillant

[1] Voir sa Correspondance avec Mercy, et ARNETH, t. IX, ch. XII.

[2] WOLF, *id.*, p. 21. — RANKE, *Die deutschen Mächte und der Fürstenbund*, t. I, p. 51. Leipzig, 1871.

[3] Voir ses lettres à Léopold. — Voir aussi BEER, *Joseph II, Léopold II und Kaunitz*. Vienne, 1873.

[4] PERTHES, t. II, liv. III, ch. V.

les châteaux, enlevant et ruinant tout ce qui leur tombe entre les mains, laissant les champs sans les ensemencer, forçant même les autres à en faire autant... Ils ont déjà saccagé quelques églises, brisé les autels et images des saints, enlevé les vases et jeté par terre les hosties. » Ils marchèrent sur Prague, où, disait-on, des traîtres avaient caché la charte d'affranchissement. Les troupes eurent grand'peine à les disperser et à sauver la ville du pillage qui la menaçait [1]. L'agitation gagna la Moravie, puis les autres pays. « Je crains bien du désordre, écrivait l'Impératrice en 1778; déjà en Styrie, ils ne veulent ni payer ni travailler. La Hongrie est de même. Ces gens font des excès horribles [2]... » Joseph attribuait le mal aux incertitudes du pouvoir, « à tant de promesses jamais tenues, de menaces jamais exécutées [3] ». Il régna, et ce fut pire.

Si les timides et sages réformes de Marie-Thérèse avaient suscité de si graves désordres, celles de Joseph II, radicales et arbitraires, décrétées avec violence, appliquées avec mollesse, soulevèrent des révoltes générales, presque des révolutions. Le clergé réclama ses immunités, la noblesse ses priviléges, le peuple son affranchissement. La noblesse et le clergé, vexés par le pouvoir, l'abandonnèrent. Le peuple se crut tout permis. Les agents de l'État, désorientés, harcelés par les instructions contradictoires du prince, étourdis par les changements qu'ils imposaient aux peuples, comme ils les avaient subis eux-mêmes, sans les comprendre, obéissaient de mauvaise grâce et cessaient de commander. Des répressions violentes et inattendues, suivies d'un relâchement inexplicable, irritaient les esprits au lieu de les apaiser. Sous le joug de la centralisation allemande que l'on prétendait leur imposer, les peuples se rappelèrent leurs origines, et recherchèrent dans leurs traditions nationales des titres d'indépendance. On recommença de parler tchèque en Bohême, et l'on réclama la convocation des états. En

[1] Arneth, t. X, ch. xii. — Léger, ch. xxi.
[2] Arneth, *Maria Theresia und Joseph II.*
[3] Lettre à Léopold, 9 août 1775.

Hongrie, on demanda la diète. Les nobles de Galicie s'agitèrent. En 1789, la fermentation était extrême dans toutes les provinces de la monarchie. La révolution qui menaçait en Bohême, en Hongrie, en Galicie, éclata dans les Pays-Bas [1].

Il advint à l'un des princes les plus « éclairés » du dix-huitième siècle ce qui était arrivé au plus fanatique des despotes du seizième. Les réformes philosophiques de Joseph II produisirent les mêmes effets que la tyrannie catholique de Philippe. C'est que l'un et l'autre, l'Espagnol et l'Allemand, bien que poursuivant des desseins très-divers, procédaient avec la même inintelligence des intérêts de ces peuples et le même mépris de leurs traditions. Les Belges n'avaient pas changé : très-épris de leur indépendance nationale, très-attachés à leurs coutumes, très-exaltés pour leur religion, ils joignaient encore à une dévotion facilement superstitieuse l'ancien esprit de turbulence qui avait si longtemps agité les communes des Flandres. Chaque province avait son administration, ses états, sa charte; chacune votait l'impôt, et si elle ne faisait pas la loi, le souverain ne pouvait la modifier que d'accord avec les états. En prenant possession du pouvoir, il jurait de maintenir « les droits, priviléges et constitutions » des provinces. De ces chartes belges, la plus célèbre était celle du Brabant que l'on appelait la *Joyeuse Entrée*. « Il est vrai, écrivait un des gouverneurs de la Belgique [2], que ces pays-ci sont très-attachés à leurs priviléges, et même j'ose dire qu'ils poussent cela jusqu'à la folie; mais ils sont tous élevés dans ce préjugé, et il serait fort dangereux de toucher cette corde, d'autant que tous les souverains les leur ont non-seulement confirmés, mais jurés; ce qui fait qu'ils envisagent leurs priviléges comme les lois fondamentales de l'État. J'ose dire que ces pays-ci sont très-faciles à gouverner, car avec de la douceur et la moindre bonté que Votre

[1] Voir, pour l'histoire de la révolution de Belgique, Borgnet, *Histoire des Belges à la fin du dix-huitième siècle*, Bruxelles, 1844. — Juste, *Histoire du règne de Joseph II et de la révolution belge*, Bruxelles, 1846; — de Pradt, *De la Belgique depuis* 1789 *jusqu'en* 1814, Paris, 1820; — Wolf, *Marie-Christine*, Vienne, 1863, et les Correspondances publiées par MM. d'Arneth et Beer.

[2] Le prince Charles de Lorraine, en 1763, à Marie-Thérèse.

Majesté daigne leur marquer, elle peut être assurée qu'elle fera tout ce qu'elle voudra de ces provinces. » Le gouvernement y était d'autant plus aisé que l'état social y était meilleur. Les nobles résidaient; le clergé, qui avait des biens immenses, les administrait bien, il était populaire; bref, les classes étaient moins désunies et le régime féodal moins onéreux que dans le reste de l'Europe. Marie-Thérèse, qui estimait les Belges, sut les comprendre. Elle était, dit de Pradt, l'idole de la Belgique; mais, même sous son règne, la Belgique n'était pour la maison d'Autriche qu'une « colonie continentale », une ferme lucrative, appréciée surtout pour les revenus qu'elle donnait. Joseph II n'y tenait que par ce côté fiscal. Il était toujours prêt à la « troquer » contre la Bavière qui lui convenait mieux. Ne l'ayant pu « troquer », il se mit en tête de la réformer, pour en améliorer l'exploitation. Il ne la connaissait pas; il y fit un court voyage en 1781; puis, après ce coup d'œil hâtif et quelques semaines de travail improvisé, il entama ses réformes. Elles portèrent d'abord sur la religion : les édits se succédèrent de 1781 à 1786, et mirent l'Église dans la main de l'État. Cela fait, il s'attaqua aux institutions civiles, et, par un édit du 1er janvier 1787, il enleva l'administration et la justice aux états des provinces, divisa le pays en cercles, y établit des intendants, des tribunaux de première instance et des cours d'appel. C'était une violation flagrante des chartes jurées. Les réformes religieuses avaient exaspéré le pays, la réforme administrative le souleva. Joseph II était en lutte ouverte avec l'Église; il coalisa contre lui tout ce qui, en Belgique, tenait aux franchises nationales et aux anciennes institutions.

A la tête des opposants, paraît un homme dont le nom reviendra plus d'une fois dans ce livre : Henri van der Noot. C'était un avocat au conseil de Brabant. Il ne déploya ni des vues très-élevées, ni un caractère très-ferme, ni un jugement très-sûr; mais il possédait les qualités essentielles à l'œuvre qu'il entreprenait : un patriotisme fervent et de l'énergie. Il avait l'étoffe d'un agitateur, on verra qu'il était incapable de gouverner. Sous son impulsion, le Brabant s'arma. Les

autres provinces suivirent l'exemple : les moines et les prêtres appelaient le peuple à se défendre et prêchaient la résistance. La Belgique se couvrit de milices. Quelques-uns pensèrent à former une confédération, à se rendre indépendants à la manière des États-Unis d'Amérique et à demander l'appui de la France. La nouvelle qu'il en eut fit réfléchir Joseph; mais au lieu de reconnaître dans les troubles un effet de ses réformes imprudentes, il attribua, au contraire, la résistance que rencontraient ses réformes aux intrigues des puissances intéressées à provoquer les troubles. Il n'y voulut voir que la main de la France, l'œuvre de la « prêtraille » et de la cour de Rome qui se servait des prêtres, et surtout des capucins, pour ameuter le bas peuple et fomenter la sédition par la « voie du confessionnal [1] ». Quelle que fût la cause réelle du danger, il en tint compte et, dans l'été de 1787, il rappela les édits; mais rassuré bientôt par les embarras intérieurs du gouvernement français, il rétablit, à la fin de 1787, les dispositions relatives à l'Église, et enjoignit au général d'Alton qui commandait à Bruxelles, d'employer, s'il y avait opposition, « les tristes moyens des canons et des baïonnettes ». Sous la menace, le conseil de Brabant, qui jouait à peu près le rôle du parlement de Paris en France, enregistra les édits. Les séminaires de Malines et d'Anvers furent occupés militairement, les évêques mis aux arrêts; on annonça que les attroupements seraient dispersés par la mitraille. Les troupes s'établirent comme en pays conquis. La terreur fit le silence, et d'Alton put écrire au mois de septembre 1788 : « La tranquillité continue de régner. »

La soumission n'était qu'apparente. Cette révolution n'était pas de celles qui se dispersent en échauffourées : elle mûrissait lentement. Les troupes belges refusaient de marcher contre leurs compatriotes; les états de Brabant et de Hainaut refusèrent de voter les subsides [2]. Joseph déclara que par ce refus, ils violaient les chartes et le déliaient de son serment. Il fit investir les états de Brabant qui cédèrent, et décréta la dissolution de

[1] Voir sa correspondance avec Léopold, juillet 1787.
[2] Novembre 1788.

ceux de Hainaut, qui résistaient. Puis, espérant par cet appât se concilier la multitude et déconcerter, par une diversion démocratique, l'opposition des nobles, du clergé et de l'oligarchie bourgeoise, il modifia la charte du Brabant, « jugeant, disait-il, de sa justice de restaurer les petites villes et franchises municipales qui payent une partie si considérable des charges publiques, dans l'exercice de leur droit public et constitutionnel[1] ». Il comptait réduire les grandes communes par les petites; mais le conseil de Brabant et les états de la province, bien que délibérant au milieu des troupes, refusèrent d'enregistrer les nouveaux édits. L'Empereur décréta l'abrogation de la charte même, et révoqua la *Joyeuse Entrée*. Des ordres implacables furent donnés à d'Alton. « Le plus ou moins de sang que peut coûter une pareille opération, lui écrivait Joseph, le 7 juin 1789, ne doit pas être mis en ligne de compte, quand il s'agit de tout sauver et de finir une bonne fois ces éternelles violences. »

Les émeutes commencèrent. Cette révolution qui se développait parallèlement à celle de France, avait des causes bien différentes; les rôles y étaient entièrement intervertis. C'était le souverain qui était révolutionnaire, et le peuple qui défendait le régime ancien; mais, au fond, ce qui était en jeu, c'étaient les libertés publiques et l'indépendance nationale. Les Belges employaient, pour les défendre, les mêmes moyens et le même langage que les Français. Un député de la noblesse s'écriait, en 1787, dans les états de Brabant : « Ce magnifique pays est traduit dans la politique comme un immeuble à vendre, à brocanter, que l'on échange dans le cabinet des princes et dans les papiers publics, tantôt contre une province et tantôt contre une autre. » Les états de Brabant se réclament « du droit naturel », pour soutenir l'antique coutume et les vieilles libertés. Lorsque les députés résistèrent, on les acclama; on les proclama *pères de la patrie;* on distribua des cocardes nationales, et la populace, ameutée par les moines, pilla les maisons des habitants qu'elle supposait attachés au

[1] 29 avril 1789.

gouvernement. Cette révolution, qui se faisait pour maintenir l'ancien régime, procédait comme celle qui se faisait en France pour le renverser.

Cependant, à côté du parti des anciennes coutumes, qui constituait la majorité, il s'en formait un autre, plus pénétré des idées du siècle, composé d'avocats, de médecins, de prêtres sécularisés, qui réclamaient une part dans le gouvernement, l'extension du droit électoral, la suppression des priviléges. Les réformes de Joseph ne leur déplaisaient que parce qu'elles venaient de lui, et que, pour les imposer, il anéantissait les libertés nationales. Ils auraient, au contraire, voulu les étendre. Ce parti, dirigé par un avocat du nom de Vonck, désirait une révolution démocratique; celui de van der Noot réclamait le rétablissement de l'aristocratie. Ils étaient destinés à se disputer le gouvernement de la Belgique; mais auparavant, ils se réunissaient pour le reconquérir. Les uns et les autres étaient aussi ardemment patriotes et animés de la même haine contre l'Autriche. Joseph II avait donc rassemblé tous les Belges contre lui, dans le temps même où commençait en France une révolution qui bientôt allait convier tous les peuples à se coaliser contre leurs oppresseurs. On verra, par la suite, les graves conséquences qui résultèrent de la diversité, on pourrait dire de l'antagonisme, de l'esprit qui animait ces deux révolutions. Il suffit ici de montrer comment elles éclatèrent à la fois.

D'autres semblaient imminentes. Les patriotes hollandais, subjugués par les armes prussiennes, s'agitaient, s'organisaient en secret, brûlaient de prendre une revanche contre le stathouder, de recouvrer, et au besoin d'étendre leurs franchises nationales. En Suède, Gustave III avait irrité tout le monde : les nobles, parce qu'il avait entamé leurs priviléges; le peuple, parce qu'il ne l'avait point soulagé [1]. Genève enfin se révolte, et sa révolution mérite une attention particulière. « J'étudie les querelles de Genève, disait Vergennes; car il est à craindre que leurs écrits, après avoir alimenté chez eux

[1] GEFFROY, *Gustave III*, t. II, ch. VII et X.

la discorde, ne portent au dehors le fanatisme dont ils sont remplis, et que leurs voisins ne passent de la curiosité à l'imitation [1]. » C'est un langage inusité chez les hommes d'État de l'ancien régime ; ce pressentiment procédait d'une vue politique juste et pénétrante. C'était, en effet, la Révolution française qui se préparait à Genève en 1782, et se répétait, pour ainsi dire, en raccourci sur ce petit théâtre [2].

C'est Rousseau qui donne le branle. Le *Contrat social* est le programme, les *Lettres de la Montagne* sont le cri de guerre des révolutionnaires. La lutte s'établit moins entre deux partis qui se disputent le pouvoir, qu'entre deux classes qui se haïssent, et prétendent se dominer l'une l'autre, s'exclure et se proscrire : d'un côté, l'oligarchie régnante, le patriciat, qui remplit toutes les charges ; de l'autre, la bourgeoisie, souveraine en principe, exclue, en fait, du gouvernement et avide de gouverner à son tour. Les chefs des mécontents se nomment Duroveray, Dumont, Clavière, Reybaz, Marat. Contre leur propagande véhémente, les aristocrates songent à invoquer l'intervention des puissances garantes de la constitution. Les révolutionnaires dénoncent comme une trahison cet appel à l'étranger, et la préviennent par un coup d'État. Ils emprisonnent les plus redoutables de leurs adversaires, invitent les plus timorés à capituler entre leurs mains. « Les débris du sénat sont rassemblés, pour entendre la proscription des sénateurs et pour y adhérer, rapporte Mallet du Pan. Ils reçoivent l'ordre de s'exécuter. » Une *commission de sûreté* se forme entre les vainqueurs et organise une « dictature à la romaine ». La terreur règne dans Genève, qui devient une prison pour les vaincus. On ne se contente plus de les dépouiller et de les enfermer, on les endoctrine. Il ne suffit pas de les soumettre, il faut les convertir. C'est là le trait nouveau ; il est bien parti de Genève, mais il porte plus loin : « C'est la forfanterie de vertu avec des

[1] Soulavie, *Mémoires*, t. V, p. 227.

[2] Voir Mallet du Pan, t. I, ch. I et III. — Savous, *Le dix-huitième siècle à l'étranger*, t. I, article *Rousseau*. — Soulavie, t. I, ch. V. — Cf. Desnoiresterres, *Voltaire et J. J. Rousseau*. Paris, 1875.

passions coupables; c'est le despotisme exercé sur l'opinion, en exigeant d'elle un assentiment de raison et d'équité à des actes monstrueux; c'est de s'en applaudir comme de devoirs sacrés; c'est d'invoquer l'humanité les mains teintes de sang, d'écrire des périodes sur la patrie en la déchirant, et de citer les droits des peuples en outrageant la liberté des individus[1]. » Le règne de ces bavards sinistres est bientôt déchiré par les fureurs de leur jalousie. Tandis qu'ils se querellent, les Français, les Sardes et les Suisses, garants de la constitution, interviennent pour la rétablir. La *commission de sûreté* décide la défense à outrance, et décrète que les Génevois imiteront l'exemple des Sagontins. On amoncelle des barils de poudre dans les églises; on prépare la ruine de la cité. Puis, en attendant l'ennemi, on se dispute, on se proscrit, on se massacre. Cependant l'ennemi occupe la ville, et la révolution se termine par un coup d'État militaire. Les révolutionnaires, chassés à leur tour, vont demander asile aux Anglais, jusqu'à ce que la France leur soit ouverte. Ils se font professeurs et courtiers de révolution cosmopolite, enseignant aux disciples des philosophes la pratique des séditions populaires. Depuis Dumont, ami de Talleyrand et collaborateur de Mirabeau, jusqu'à Marat, on les retrouvera tous bientôt à Paris.

VI

Ainsi les crises sont générales en Europe; le terrain paraît merveilleusement préparé pour les révolutions sociales et politiques, au moment même où se prépare la Révolution française. Si la révolution qui semble imminente partout, éclate en France, ce n'est pas que les abus y soient pires qu'ailleurs, que le régime féodal y pèse plus lourdement sur l'habitant, que le gouvernement y soit plus inintelligent, plus hasardeux ou plus

[1] MALLET DU PAN, t. I, p. 68.

despotique, que la misère y soit plus intolérable, et que les âmes y soient plus révoltées par un joug plus odieux. Les motifs qui décidèrent de l'événement sont le contraire de ceux-là [1]. Faite pour anéantir les institutions du moyen âge, la Révolution commence dans le pays où ces institutions étaient en voie de disparaître et s'écroulaient comme d'elles-mêmes. C'est que leur joug paraissait d'autant plus insupportable, qu'il devenait moins pesant : il exaspérait ceux qu'il n'écrasait plus [2]. Il ne subsistait de vestiges du servage que dans quelques réduits des provinces de l'Est. Le paysan avait non-seulement cessé d'être serf, il était devenu propriétaire. La terre était morcelée au point que les agronomes s'en plaignaient. Les pouvoirs locaux, toujours tracassiers, étaient subordonnés au pouvoir royal; le Français y échappait par cent issues. L'unité se faisait dans les lois. Les droits féodaux même, attaqués par les légistes, restreints par l'autorité royale, s'allégeaient relativement; les plus abusifs et les plus vexatoires, ceux qui atteignaient l'homme dans sa personne, dans sa dignité, dans son honneur, tombaient en désuétude. En résumé, dit un contemporain, «l'oppression était moins forte en France qu'en Espagne, qu'en Portugal, qu'en Autriche, qu'en Prusse, qu'en Turquie; cependant ces contrées sont restées fort tranquilles, et la France a fait sa révolution [3] ». C'est précisément pour cela qu'elle la fit.

Le paysan propriétaire était atteint directement dans son travail et dans son bien par les corvées et les redevances féodales; il en souffrait beaucoup plus que quand il travaillait pour autrui [4]. Il n'acceptait plus aussi aisément de sacrifier son

[1] Ce fait a été dégagé et mis en pleine lumière par Tocqueville; l'étude de ces rapports singuliers est la partie la plus originale de son ouvrage; il suffit d'y renvoyer le lecteur et de résumer ici le résultat de ces belles démonstrations.

[2] *L'Ancien Régime*, liv. II, ch. I. Pourquoi les droits féodaux étaient devenus plus odieux au peuple en France que partout ailleurs. — Ch. XII : Comment, malgré les progrès de la civilisation, la condition du paysan français était quelquefois pire au dix-huitième siècle qu'elle ne l'était au treizième.

[3] Adrien LEZAY, *Des causes de la Révolution*, 1797; voir ROEDERER, *OEuvres*, t. IV, Opuscules.

[4] Cf. Aimé CHÉREST, *la Chute de l'ancien régime*, Paris, 1884, notamment t. II, p. 500 et suiv.

temps et ses forces, depuis qu'il les pouvait consacrer à son bien, et en perpétuer les résultats par l'héritage laissé à ses enfants. Le noble qui l'exploitait ainsi, prenait et ne rendait rien : le paysan ne recevait plus de lui aucun des services qui avaient autrefois justifié ses droits[1]. Le Français n'étant plus servi et protégé que par l'État, ne se reconnaissait plus de devoirs qu'envers l'État, et n'admettait pas que le noble qui recevait de l'État plus de services que lui, ne payât point en proportion. « En détruisant une partie des institutions du moyen âge, dit Tocqueville, on avait rendu cent fois plus odieux ce qu'on en laissait. » C'était l'État qui avait accompli cette première partie de l'œuvre, on attendait de lui qu'il fît le reste, et on l'exigeait avec d'autant plus d'impatience que l'œuvre semblait plus simple et plus avancée. Cela est si vrai que les parties de la France où la Révolution se déclara avec le plus d'impétuosité et s'opéra avec le plus de violence, sont celles où les progrès étaient les plus sensibles. Les seuls pays qui se montrèrent, dans une certaine mesure, attachés à l'ancien régime, furent ceux où ce régime subsistait le plus complétement : la Bretagne, la Vendée, le Poitou. C'est qu'avec les abus, les tempéraments s'y étaient conservés, et avec les priviléges du noble, ses devoirs : il résidait, il se mêlait à la vie du paysan; ils se connaissaient, ils étaient demeurés unis, ils firent cause commune. Partout ailleurs le noble parut un usurpateur à expulser.

La prospérité dont on jouit en France pendant les premières années du règne de Louis XVI précipita le mouvement, car elle rendit les hommes plus sensibles aux vexations qui subsistaient et plus ardents à s'y soustraire[2]. Enfin la France était le pays où les idées de réforme étaient le plus répandues, où les esprits étaient le plus cultivés, où les hommes étaient le plus semblables entre eux, où le gouvernement était le plus centralisé, la noblesse le plus amoindrie, les corps intermédiaires le plus assujettis, la nation le plus homogène, l'État le

[1] Voir Taine, *l'Ancien Régime : la Structure de la société.*
[2] Tocqueville, liv. III, ch. IV.

plus cohérent : de sorte que la nécessité d'une révolution y semblait plus évidente en même temps que les moyens de l'accomplir paraissaient plus faciles[1].

C'étaient là des caractères particuliers à la France : ils expliquent pourquoi la France fit sa révolution avant les autres nations de l'Europe. Il reste à montrer comment la Révolution française donna l'impulsion à toutes les autres, et devint ainsi un événement européen.

[1] Tocqueville, liv. II, ch. II et VIII; liv. III, ch. VIII.

CHAPITRE III

L'INFLUENCE FRANÇAISE.

I

Il y a une atmosphère européenne. Les mêmes idées sont répandues partout : elles sont toutes françaises, et trouvent naturellement en France leur plus parfaite expression. L'esprit qui anime l'État et celui qui anime la société européenne, la forme du gouvernement comme celle de la pensée, viennent de la Grèce par Rome, et de Rome par la France. C'est l'esprit classique comme on est convenu de l'appeler : la pensée abstraite pour principe, la logique pure pour méthode[1]. Trois grands canaux l'ont répandu dans le monde moderne : l'enseignement de la religion, l'enseignement du droit, l'enseignement des lettres.

L'Église prend le moule de la pensée antique; elle le conserve, et le lègue à la pensée moderne. Elle fait plus : elle déclare que l'idée doit gouverner le monde; elle nourrit dans les esprits, avec la conception d'une vérité absolue et d'un droit universel, la notion d'une vertu supérieure qui consiste dans une foi sans limites à un principe sans réserve. Elle propose aux aspirations des hommes une cité idéale, formée de nations unies par un principe commun, et se gouvernant d'après ce principe[2]. Elle entretient par son exemple la tradition d'une

[1] Voir TAINE, *l'Ancien Régime*, liv. III, ch. II : *l'Esprit classique*. — GUIZOT, *Civilisation en France*, t. II, leçon XXX.

[2] Cf. GUIZOT, *Civilisation en France*, t. II, leç. XXVII; *Civilisation en Europe*, leç. IX.

société cosmopolite et profondément démocratique, où tous sont appelés, où le dernier et le plus humble peut s'élever au gouvernement de l'humanité. Dans le domaine de l'État, elle enseigne que Dieu est la source de la souveraineté, que le peuple en est le canal; que la souveraineté vient de Dieu par le peuple, que les rois ne sont pas irresponsables devant les hommes; que si la puissance est de Dieu, il n'en est pas nécessairement de même de l'homme qui l'exerce et de l'usage qu'il en fait [1]; que les peuples ne sont pas créés pour les rois, mais les rois pour les peuples [2]; que la loi enfin, comme le dit saint Thomas, est « un ordre de la raison, composé pour le bien commun [3] ».

Ici l'Église se rencontre avec les juristes, si souvent armés et ligués contre elle, mais dont la doctrine, au fond, dérivée en partie de la même source, se dirige selon le même cours et se propage par les mêmes voies. Pour eux, le droit romain, c'est la raison écrite. La suprême autorité du Digeste vient de ce qu'on y découvre une sorte de répertoire du droit naturel. C'est ainsi que le considère le grand jurisconsulte français Domat, contemporain et ami de Pascal. Boileau le qualifie de « restaurateur de la raison dans la jurisprudence »; d'Aguesseau dit que ses œuvres forment « le plan général de la société civile le mieux ordonné qui ait paru [4] ». Domat est un esprit essentiellement classique. Il compose, en 1694, un traité intitulé : *les Lois civiles dans leur ordre naturel.* Il place à la base de son droit public le droit romain, qu'il présente comme le dépositaire du droit naturel et de la raison écrite. « Tous les hommes sont égaux par leur nature [5] »; mais il faut un gouvernement pour maintenir l'ordre dans leur société; et dans ce gouvernement, il convient de distinguer deux sortes de lois :

[1] Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique.* Paris, 1866, t. XIII, p. 247; t. X, p. 240-1; t. IX, p. 742; t. VI, p. 260-1.

[2] Saint Thomas, *De regimine principis,* III, c. xi.

[3] *Somme théologique,* 2e partie, quest. 90. — Voir Janet, *Science politique,* liv. II, ch. iii.

[4] Viollet, *Précis de l'histoire du Droit français,* p. 190.

[5] *Le Droit public,* tit. I, sect. i.

celles qui sont établies par le pouvoir et qu'on appelle « lois arbitraires », celles qui procèdent du droit naturel, et qui, « étant des suites nécessaires des principes de la justice et de l'équité, sont immuables et les mêmes partout et toujours [1] ».

Ce ne sont que des doctrines; l'étude des lettres antiques leur donne une forme. On avait reçu des anciens la méthode qui règle la pensée et les lois qui régissent la société; on leur emprunte encore les exemples qui vivifient les doctrines et la littérature qui les propage. Le même esprit gouverne l'Église et l'État, la religion et la politique, la philosophie et les lettres, les lois et le goût : c'est pourquoi la littérature est un véhicule si puissant de cet esprit.

Cet esprit est, par excellence, celui des Français, comme cette littérature est, par excellence, la forme de leur esprit. L'un et l'autre se développent en France en même temps que la langue se dégage, que la nation prend conscience d'elle-même, que l'État se détermine, et que les traditions politiques se définissent.

Considérez les révolutions de la Renaissance, vous y trouverez avec toutes les passions, tout l'esprit et tout le langage de la Révolution française. Brutus fait jurisprudence contre les tyrans, les ligueurs opposent au roi huguenot l'ancienne maxime de la souveraineté du peuple. L'impulsion est telle que les réformés, qui prétendent remonter aux sources de la pensée chrétienne et répudient l'influence de Rome, dogmatisent, abstraient, déduisent aussi imperturbablement que leurs contradicteurs et selon la même méthode de logique. C'est cet esprit à la fois enthousiaste et subtil, raisonneur et passionné, que nous retrouvons sous les draperies magnifiques des héros de Corneille. Il éclate, avec toute sa verve, dans les mémoires de Retz. « Le peuple fit de grandes clameurs; nous entendîmes même quelques voix qui criaient : République [2] ! » En 1648, à Saint-Louis des Jésuites, un prélat qui prêchait devant la cour alléguait à titre d'argument décisif « le droit naturel, qui

[1] *Avertissement* et *Préface* du *Traité du droit public.*

[2] 2e partie, ch. XIII, 1649. Éd. Champollion, Paris, 1873.

est au-dessus de toutes les lois [1] ». C'était Gondi, et voici les réflexions qu'il se faisait en se jetant dans la révolution : « Je rappelais tout ce que mon imagination m'avait jamais fourni de plus éclatant et de plus proportionné aux vastes desseins; je permis à mes sens de se laisser chatouiller par le titre de chef de parti, que j'avais toujours honoré dans les vies de Plutarque,... et j'abandonnai mon destin à tous les mouvements de la gloire [2]. »

Ce caractère arrive à sa maturité dans la poésie avec Corneille, dans la politique avec Richelieu, dans la philosophie avec Descartes. Il se concentre ensuite, s'abstrait en lui-même et donne sa quintessence avec Louis XIV; mais, en même temps, il se dissout. La monarchie absolue, la *Politique* de Bossuet, la tragédie de Racine sont des fruits sortis du même germe et poussés sur le même tronc. Ils tombent de même, au siècle suivant, se flétrissent, se dessèchent et se décomposent. L'État se désagrége, la pensée se subtilise; mais, en s'évaporant ainsi, elle se répand avec d'autant plus de facilité, qu'elle s'élève davantage au-dessus de la terre : elle devient universelle. En cela encore, et sous cette forme, même dégénérée, elle reste très-française : le caractère du peuple et sa langue se prêtent merveilleusement à cette évolution.

« Deux caractères particuliers vous distinguent de tous les peuples du monde, disait Joseph de Maistre [3] : l'esprit d'association et celui de prosélytisme. Les idées chez vous sont toutes nationales et toutes passionnées. Il me semble qu'un prophète, d'un seul trait de son fier pinceau, vous a peints d'après nature, il y a vingt-cinq siècles, lorsqu'il a dit : Chaque parole de ce peuple est une conjuration... La moindre opinion que vous lancez sur l'Europe est un bélier poussé par trente millions d'hommes. Toujours affamés de succès et d'influence, on dirait que vous ne vivez que pour contenter ce besoin; et comme une nation ne peut avoir reçu une destination séparée du moyen

[1] 2e partie, ch. I, p. 153, note.
[2] 2e partie, ch. IV, 1648.
[3] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 6e entretien.

de l'accomplir, vous avez reçu ce moyen dans votre langue, par laquelle vous régnez bien plus que par vos armes, quoiqu'elles aient ébranlé l'univers. L'empire de cette langue ne tient point à ses formes actuelles : il est aussi ancien que la langue même, et déjà, dans le treizième siècle, un Italien écrivait en français l'histoire de sa patrie, *parce que la langue française courait parmi le monde, et était plus dilettable à lire et à outr que nulle autre.* » — « Un ouvrage dangereux écrit en français, disait Bonald, est une déclaration de guerre à toute l'Europe [1]. »

C'est que toute l'Europe parle cette langue et la comprend. «La plupart des savants allemands étaient des manœuvres, rapporte Frédéric [2], les Français étaient des artistes. Cela fut cause que les ouvrages français se répandirent si universellement, et que leur langue remplaça celle des Latins. A présent, quiconque sait le français peut voyager par toute l'Europe. » La langue française convient au génie du dix-huitième siècle, comme le latin convenait à celui du moyen âge. Elle simplifie et généralise : on se l'approprie partout, comme une brillante expression de mathématiques. Cette expansion de la langue et de l'esprit français est un fait accompli vers 1750 : le siècle précédent l'avait préparée. Les excès et les fautes de Louis XIV y avaient contribué tout autant que la gloire de son règne. Les proscrits de l'édit de Nantes, en se dispersant en Europe, y semèrent le génie français : ils travaillaient ainsi pour l'honneur de leur patrie au moment où elle les rejetait de son sein, et ils ouvraient sans le savoir, à sa puissance, de nouvelles avenues, dans le temps même où beaucoup d'entre eux s'armaient avec passion pour la combattre. Ils formèrent, notamment en Prusse, des colonies qui devinrent, au moment des grandes luttes de la Révolution, le centre d'un parti français, souvent même des foyers de propagande, en tout cas un lieu d'entente et de conciliation [3]. Lorsque les pouvoirs issus de la Révolution essayèrent de reprendre, en

[1] Voir SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. IV, article *Bonald*.

[2] *Histoire de mon temps*, ch. I.

[3] Voir SCHIELER, *les Églises du refuge*. Paris, 1882. — SAYOUS, *Histoire de la littérature française à l'étranger depuis le commencement du dix-septième siècle*. Paris, 1853.

les adaptant à leurs maximes et à leurs passions, les traditions de Richelieu, ils trouvèrent en Allemagne des dispositions singulières à entrer dans ces vues. On ne s'en étonne point si l'on songe que les hommes d'État avec lesquels ils traitaient, avaient puisé l'histoire aux mêmes sources qu'eux-mêmes, et reçu de leurs précepteurs réfugiés, avec la langue classique, les traditions de la politique française.

En 1783, l'Académie de Berlin mit au concours cette question : « Qu'est-ce qui a rendu la langue française universelle? » Rivarol répondit : « C'est qu'elle est de toutes les langues la seule qui ait une probité attachée à son génie. Sûre, sociale, raisonnable, ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine. » L'argument était juste, le talent exquis de l'auteur valait toute une démonstration : Rivarol eut le prix. L'Académie de Berlin consacrait ainsi la prérogative que l'esprit français possédait depuis longtemps dans l'Europe civilisée.

Le français est la langue des penseurs, l'expression internationale des idées universelles. Qui veut lancer une pensée dans le monde, l'expose en français. C'est ainsi que Formey, disciple de Wolf, publie la *Belle Wolfienne* et l'*Abrégé* des œuvres de son maître; que Bielfeld compose ses *Institutions politiques*, destinées à l'enseignement des princes et des hommes d'État de l'Allemagne. Gibbon écrit en français son premier livre; Vattel, qui est au service de Saxe et s'adresse surtout aux Allemands, leur donne en français son fameux traité du *Droit de la nature et des gens*. On a pu faire un livre très-substantiel et très-intéressant sur la littérature française à l'étranger pendant le dix-huitième siècle [1].

C'est la langue des souverains. Envoyant un ambassadeur à Berlin en 1770, le chancelier autrichien Kaunitz croit devoir « coucher en français » son instruction, parce que « c'est dans cette langue qu'il est d'usage de parler au roi de Prusse ». On suit le même usage à la cour de Pologne, à celle de Suède,

[1] Sayous, *Le dix-huitième siècle à l'étranger*.

presque partout en Allemagne, et jusqu'à la cour de Vienne. Frédéric, Catherine II, Marie-Thérèse, Joseph II, Léopold, bien que tous Allemands de naissance, s'écrivent en français. Mercy fait de même dans les rapports confidentiels qu'il adresse à l'Impératrice sur la conduite de Marie-Antoinette en France. La société élégante et polie n'a point d'autre langue. Les diplomates l'emploient dans leurs conférences. Le français est la langue de la conversation, et en diplomatie, tout se traite en causant. Les manifestes, les notes, les traités se rédigent en français : on parle français quand on veut s'adresser à l'Europe, et les prétentions rivales s'effacent devant cette suprématie consacrée. D'ailleurs, il importe, en ces graves occasions, d'être clair et de s'entendre; si on ne le fait point, il faut au moins que ce soit à bon escient[1]. Ce n'est pas d'ailleurs que cet usage résulte d'une convention même tacite. La seule force des choses l'a fait prévaloir. On ne manque point de protester à l'occasion, de réclamer les droits, de revendiquer les priviléges des autres langues et de déclarer, à mesure que l'on pose des précédents nouveaux, qu'ils ne compteront pas. C'est le cas, par exemple, du traité d'alliance de 1757 entre la France et l'Autriche : on y ajoute un article secret tout exprès pour établir que si l'instrument est dressé en français, c'est que les Allemands l'ont bien voulu[2]. La coutume ne s'en établit pas

[1] Les traités de partage de la Pologne sont rédigés en français : hommage indirect de l'improbité de la politique à la probité de la langue.

[2] Article séparé du traité du 1er mai 1757 : « Il a été convenu et arrêté que la langue française, employée dans les exemplaires du traité signé aujourd'hui et qui pourra l'être dans les actes d'accession, ne formera pas un exemple qui puisse être allégué, ni porter préjudice en aucune manière à aucune des hautes parties contractantes ou accédantes, et que l'on se conformera à l'avenir à ce qui s'observe et doit être observé à l'égard et de la part de puissances qui sont en usage et en possession de donner et de recevoir des exemplaires de semblables traités et actes en une autre langue que la française. » — Cf. l'article CXX de l'acte final de Vienne, du 9 juin 1815 : « La langue française ayant été exclusivement employée dans toutes les copies du présent traité, il est reconnu par les puissances qui ont concouru à cet acte, que l'emploi de cette langue ne tirera point à conséquence à l'avenir, de sorte que chaque puissance se réserve d'adopter, dans les négociations et conventions futures, la langue dont elle s'est servie jusqu'ici dans ses relations diplomatiques, sans que le traité actuel puisse être cité comme exemple contraire aux usages établis. »

moins, et la raison en est très-bien marquée dans une dépêche adressée au ministre de France près la Diète germanique : les Allemands se plaignaient qu'on ne leur écrivît point en latin, qui était la langue officielle du Saint-Empire. « On aurait tort de supposer, disait à ce propos le gouvernement français, qu'en maintenant l'usage que nous avons suivi jusqu'à présent, nous avons la prétention de donner la prééminence à la langue française et d'y astreindre les autres puissances : elles ont toutes une entière liberté de se servir de leur langue propre, comme nous l'avons de nous servir de la nôtre. Si cette dernière a prévalu, dans ces derniers temps, c'est uniquement parce qu'elle est répandue dans toute l'Europe, parce qu'elle a une grande précision, et parce que le latin... n'est plus une langue usuelle surtout pour les correspondances politiques, et qu'il est pour ainsi dire relégué aux colléges et universités [1]. » L'auteur des *Institutions politiques* le constate et conclut qu'il n'est plus permis à un homme d'État d'estropier le français.

Cependant on ne s'en fait point faute. A passer ainsi de bouche en bouche, la langue se déforme; elle s'altère à travers des climats si divers; elle se trouble en se répandant, et pour grossir son courant de tant d'affluents inattendus, elle perd sa limpidité primitive et sa naturelle saveur. Dans cette société cosmopolite, chacun plie, selon son caractère propre et l'originalité de sa race, cet instrument étranger dont il a appris à se servir. Il advient au français ce qui était arrivé autrefois au latin dont il a pris la place. On avait eu le style *réfugié*, on a le style européen, vertueux, sensible et philosophique, qui est au français de Voltaire et de Jean-Jacques ce que le jargon du moyen âge est à la langue de Cicéron.

Mais il ne s'agit point ici de lexique et de grammaire; ce qui importe, c'est que toute parole venant de France trouve l'accès des âmes. C'est un fait : il portera jusque dans la politique des conséquences singulières. L'Europe « éclairée » ne se borne pas à penser en français des idées universelles, à étudier

[1] 18 février 1792. Affaires étrangères.

en français des sciences cosmopolites : elle apprend en français sa propre histoire. L'*Essai sur les mœurs* et le *Siècle de Louis XIV* sont les lumineux manuels où les gens du monde, les princes et les politiques puisent le fonds commun de leurs connaissances historiques. Malgré tous les frottements de la vie, l'empreinte leur en reste toujours. On a très-justement relevé les vilains traits de Voltaire et ses défaillances envers sa patrie : l'historien chez lui est très-supérieur à l'homme. L'idée maîtresse, surtout dans le *Siècle de Louis XIV,* demeure essentiellement française. C'est à ce point de vue que l'Europe cultivée se place pour considérer le cours de son histoire, et il en résulte pour la France d'étranges facilités. Lorsque, après avoir propagé ses principes, elle prétendra étendre son empire, elle trouvera l'Europe aussi initiée à ses desseins politiques qu'elle l'était à ses idées sociales, et aussi disciplinée, pour ainsi dire, à son gouvernement qu'elle l'était à sa révolution.

Les livres n'auraient pas suffi à cette œuvre : il y faut la parole animée, la propagande vivante, les émissaires enfin. Ils sont légion, ils se disséminent dans toute l'Europe. Voltaire donne le signal : Diderot parcourt la Hollande et pousse jusqu'en Russie; d'Alembert promène par le monde son esprit lumineux, Raynal sa « providence », Condillac sa méthode et tous ses merveilleux appareils de précision. Quant aux demi-dieux nomades, la liste en serait trop longue. Il y a dans cette étonnante génération comme une sorte de fièvre qui l'invite au voyage et la pousse à se répandre. Tel Bernardin de Saint-Pierre qui se met en route pour remplir en Russie le rôle de législateur, vagabonde en Pologne et cherche au milieu des mécomptes, dans ces pays ingrats, le génie qu'il ne devait trouver qu'à l'île de France. Tel Dumouriez que l'on voit errer sur tous les chemins de traverse et s'arrêter à toutes les hôtelleries : partant pour l'Italie la besace au dos, le bâton à la main; s'exerçant en Espagne à l'intrigue, en Corse à la guerre civile, en Pologne aux révolutions, en attendant l'heure où le hasard mettra dans ses mains l'honneur et la fortune de sa patrie. Aux maîtres que l'on appelle et que l'on fête, aux

inconnus qui battent l'estrade et frappent à la porte, se joignent les curieux, ceux qui veulent voir le monde, s'exercer et s'instruire. Ajoutez encore les étrangers cosmopolites, diplomates, militaires, savants, philosophes, publicistes, qui se font, dans cette France dispersée, une sorte de patrie de convention, de Maurice de Saxe à Milord Maréchal et à Grimm, par exemple. La France en attire le plus qu'elle peut : un instant il fut question d'embaucher Gœthe, alors étudiant, pour la chancellerie allemande de Versailles. Enfin le confus et bruyant essaim des nouvellistes, gazetiers, spéculateurs, agents secrets, faiseurs de tous métiers et agioteurs de toute denrée, qui, pour travailler dans les bas fonds, n'en creusent pas moins, à leur manière, le lit où couleront les grandes eaux.

« Le temps est venu de dire : le monde français », écrivait un contemporain [1]. Comme tous les conquérants, les Français sont admirés et craints en même temps. On les adule et on les jalouse; on subit leur domination avec une envie sourde et une secrète impatience d'y échapper. Ils étonnent, ils imposent, ils enthousiasment par instants, ils divertissent plus souvent; je ne puis dire qu'on les aime, ni surtout qu'on aime leur patrie. L'extrême inconsistance et les défaillances chroniques du gouvernement de Versailles rassurent seules l'Europe sur les conséquences politiques de cette prodigieuse expansion du génie français. L'Europe en profite, et se plaît à penser qu'en se dispersant ainsi, les Français s'affaiblissent. C'est juger de courte vue. Le rayonnement intellectuel de la France au dix-huitième siècle n'est point une déviation de sa croissance : c'en est le développement naturel et la suite. La France continue de régner, exerçant le règne qui convient à ce temps. Elle a eu cette singulière fortune que les grandes époques de son histoire ont été de grandes époques pour la société moderne. Elle a proposé à l'Europe un type supérieur de civilisation dans la nation et dans l'État; la nation poursuit et complète l'œuvre de l'État. « Au dix-septième siècle, a dit Guizot, c'est le gou-

[1] Rivarol, *Discours sur l'universalité de la langue française.*

vernement français qui agit sur l'Europe; au dix-huitième, c'est la société française[1]. » Le siècle ne devait pas finir sans que l'État recueillît ce qu'avait semé la nation.

II

Cette « magistrature » qu'exerce la France[2] veut des âmes disciplinées; ce règne, tout moral, suppose des sujets disposés à le subir. Ils le sont par leur éducation, qui partout est la même. Jamais les hommes cultivés n'ont été aussi semblables entre eux qu'en ce temps-là. Rousseau le déplorait. « Il n'y a plus aujourd'hui, écrivait-il en 1772, de Français, d'Allemands, d'Espagnols, d'Anglais même, il n'y a plus que des Européens. Tous ont les mêmes goûts, les mêmes passions, les mêmes mœurs, parce qu'aucun n'a reçu de forme nationale par une institution particulière[3]. » C'est qu'ils sortent tous des mêmes écoles, que la méthode qu'on y applique est tout abstraite, et que les maîtres qui l'enseignent appartiennent à un ordre cosmopolite. Jusqu'en 1762, les Jésuites sont les grands éducateurs de l'Europe : proscrits des États catholiques, ils continuent d'enseigner chez les dissidents, et là même où on les expulse, on continue de les imiter. Ils sont, par leur constitution, le chef-d'œuvre de l'esprit classique; personne n'a contribué autant qu'eux à propager cet esprit et à en préparer le règne. Et, comme cet esprit est celui du siècle, leurs adversaires les plus ardents sont les plus serviles à les copier. Les philosophes retournent contre eux leurs procédés de raisonnement; les jacobins imiteront leur organisation savante, leur discipline implacable, et mettront au service du prosélytisme révolutionnaire tous leurs moyens de propagande[4].

[1] *Civilisation en Europe*, leçon XIV.
[2] C'est le mot de Joseph DE MAISTRE, *Considérations sur la France*, ch. II.
[3] *Gouvernement de la Pologne*, ch. III et IV.
[4] Voir MALLET DU PAN, *Mémoires et correspondance*, t. II, p. 135. — TAINE,

Les simples gentilshommes et les bourgeois vont au collége ; les grands seigneurs et les princes ont des précepteurs, qui sont des prêtres philosophes ou des philosophes sortis, pour la plupart, des écoles du clergé. Condillac rédige pour le duc de Parme son *Cours d'études*, et dans son *Traité de l'art d'écrire*, il propose, en exemple de style à son auguste élève, des phrases comme celle-ci : « Un prince éclairé est persuadé que tous les hommes sont égaux[1]. » « Pierre III, dit Rulhière, fut élevé dans l'amour de l'égalité. » Son petit-fils, Alexandre, eut pour maître le Suisse La Harpe, ami des lumières et de l'humanité. En Suède, sous Gustave III, tout le beau monde s'enthousiasme pour l'*Émile*, qui devient le programme de l'éducation éclairée.

Après le collége, ceux qui ne se destinent point à l'armée vont étudier le droit public aux Universités. Celle de Strasbourg est célèbre dans toute l'Europe centrale; Schœpflin et Koch y enseignent. Les jeunes Français viennent y regarder l'Europe. On y voit passer Talleyrand, Narbonne, Ségur, Tracy, Rayneval, Bignon. Ils y coudoient les jeunes Allemands qui viennent étudier la France, et, à côté des plus illustres, Gœthe et Herder, par exemple, nombre d'étudiants en diplomatie, comme Metternich qui y séjourna en 1788, et Cobenzl qui y passa. C'est par cette porte surtout que les doctrines françaises pénètrent en Allemagne; c'est ainsi que se prépare toute cette école de professeurs et de légistes qui sera le noyau du parti français à Mayence, et que se forment les liens qui faciliteront la conquête de la rive gauche du Rhin.

L'éducation de l'homme du monde complète l'œuvre du collége et de l'Université : elle est encore toute française. « J'ai dit plusieurs fois, et je pense réellement, écrivait lord Chesterfield, qu'un Français qui joint à un fonds de vertu, d'érudition et de bon sens, les manières et la politesse de son pays, a atteint la perfection de la nature humaine. » La société européenne reproduit, avec plus ou moins de grossièreté ou de

la Révolution, t. II, *Psychologie du jacobin*. — André Chénier, *Œuvres en prose*, p. 311. Paris, 1872.

[1] Livre I, ch. II.

finesse, la société française. A Weimar même, où le génie allemand domine dans le dernier tiers du siècle, on reconnaît, sous une forme plus grave et plus réservée sans doute, tous les traits de la société cultivée de Paris. C'est la même curiosité pour la science, le même engouement pour les nouveautés, la même passion pour l'esprit, le même étourdissement joyeux, la même ivresse d'illusions, mêlée très-souvent au même septicisme moqueur et dénigrant. On s'attendrit et l'on raille tour à tour; on se divertit avec Voltaire au retour d'une promenade avec Rousseau. La sensibilité est universelle, mais l'incrédulité est générale. L'Académie fondée en 1786 par l'électeur-évêque de Cologne, est philosophe. Dans l'Allemagne catholique, la faiblesse de l'enseignement religieux, jointe à la facilité des mœurs, engendre l'indifférence [1]. La frivolité des Français les préserve des excès de leur propre pensée : cette pensée règne, en Europe, plus despotiquement qu'en France.

Le jargon même y est courant, et ce n'est pas seulement l'esprit, c'est le vocabulaire de la Révolution que nous retrouvons, avant la Révolution, répandu dans la société polie de l'Europe. Elle l'a reçu des écrivains français qui l'ont traduit du latin. C'est Racine le fils qui a posé cette maxime [2] :

Sous un roi citoyen, tout citoyen est roi.

C'est Bossuet, qui déclare dans sa *Politique*[3], au chapitre où il traite de l'*amour de la patrie:* « Il faut être citoyen et sacrifier à sa patrie, dans le besoin, tout ce qu'on a de plus précieux. » Les tragédies de Voltaire avaient propagé ces formules. Rousseau les rajeunit. La vertu fut à la mode du beau monde européen, avant d'être à l'ordre du jour des assemblées révolutionnaires. Il ne fut plus question que de citoyens et de patriotes. [4]

[1] Voir ci-après, livre III, les chapitres consacrés à l'Allemagne et à la Prusse

[2] *Au Roi rentrant à Paris, à son retour de Metz,* 1744.

[3] Livre I, article 6, prop. 1.

[4] « Vauban, aussi bon patriote que grand preneur de places. » Saint-Simon, *Parallèle,* p. 277. Cf. Littré, article *Patriote.* En 1764, on mit à la mer à Brest un vaisseau nommé *le Citoyen.* Archives de la marine.

Les princes se vantent de l'être. « La cause de la Reine est devenue celle de tous les princes de l'Empire, vrais patriotes », écrit en 1742 un agent de la maison de Lorraine [1]. Le mot se retrouve où l'on ne le chercherait guère. Je lis dans une lettre adressée par le gouvernement russe au ministre autrichien à Pétersbourg, pour lui annoncer la révolution qui a précipité Pierre III du trône : « S. M. l'Impératrice étant montée aujourd'hui au trône impérial de toutes les Russies, pour répondre aux désirs unanimes de tous les fidèles sujets et vrais patriotes de cet empire, a ordonné d'en donner part à tous les ministres étrangers résidants à la cour [2]. » Si l'on parcourt les correspondances des souverains, leurs manifestes et surtout les libelles qu'ils rédigent ou font rédiger contre leurs adversaires, on se figure être à Paris, en pleine tragédie révolutionnaire.

Écoutez ce ton de victime : « Sa Majesté pourrait-elle me présenter d'une main son cœur royal et de l'autre le poignard? » On croit entendre un ministre « patriote » trahi par la cour : c'est l'empereur d'Allemagne, le puéril Bavarois Charles VII, qui s'adresse à Fleury, et se plaint qu'on l'abandonne. — « A quelle infâme drogue avons-nous à faire, s'écrie un autre, et comment, entourés de canailles lâches et vénales, pourrons-nous soutenir la Constitution... et nous opposer au brigandage effréné de ce maudit tyran viennois [3]? » Ce n'est pas Brissot dénonçant à la tribune le *comité autrichien*, c'est le roi de Prusse qui écrit à l'un de ses ministres [4]. Mais voici un orateur qui le prend de plus haut, et comme pourra faire, vers la fin de 1792, quelque girondin généreux s'adressant à des Polonais : « S'opposer à l'oppression, défendre et sauver la patrie

[1] Le marquis de Stainville à Fleury, cité par le duc DE BROGLIE, *Frédéric II et Louis XV*, t. I, p. 43.

[2] Archives des Affaires étrangères.

[3] L'habitude de qualifier ses adversaires de tyrans est d'ailleurs classique et consacrée par les auteurs les plus graves. BALZAC, dans son livre du *Prince*, qui est un panégyrique de Louis XIII, loue sa campagne d'Italie. Il descend les Alpes, dit-il (ch. XVIII) ; « il ouvre les portes des prisons à toute une nation captive, et fait savoir à ceux qui se plaignent des tyrans que leur libérateur est venu ». D'Argenson met au nombre de ses maximes politiques : « Abaisser les tyrans. » *Mémoires*, t. IV, p. 135.

[4] RANKE, *Die deutschen Mächte*, t. II, p. 242, pièces (en français).

d'une usurpation injuste, combattre pour la liberté, voilà ce que toute l'Europe vous voit faire continuellement depuis bien des années. Il est du devoir du genre humain d'aider et de secourir quiconque témoigne des sentiments aussi grands, aussi nobles et aussi naturels. Heureux d'être en état de secourir en vous la vertu des vrais citoyens, des grandes âmes! » La Pologne, hélas! n'a rien à voir en cette affaire, et c'est la grande Catherine qui congratule Paoli [1]. Enfin, et pour conclure, lisez ce passage d'un pamphlet de Frédéric en 1760 [2], et jugez si ce n'est pas déjà le ton de Camille Desmoulins, dénonçant dans ses *Révolutions de France et de Brabant* la conjuration des rois contre la France: « Que ce soit une association de brigands obscurs qui commettent quelques meurtres et dépouillent quelques particuliers, ou que ce soit une alliance décorée des noms les plus augustes dont le but est de ravager l'Europe par la guerre pour dépouiller un prince (lisez « peuple ») qui n'a d'allié que ses propres forces, n'est-ce pas la même chose? Vos ministres emploient la corruption et l'artifice dans toutes les cours de l'Europe pour avoir des compagnons de leurs crimes; ils assurent que la prise sera bonne; ils promettent aux autres leur part de butin : enfin, en excitant l'ambition et l'intérêt des autres, ils parviennent à former cette conjuration fatale au repos de l'Europe [3]. »

La rhétorique républicaine passe de la littérature française dans celle des étrangers. Alfieri écrit contre les Français qu'il exècre, des ouvrages imités d'eux. Son théâtre est tout classique; il n'y fait parler que des personnages abstraits; il veut, par ses tragédies, rendre les hommes « libres, forts, généreux », les transporter « pour la vertu, l'amour de la patrie », leur apprendre à connaître leurs droits. Il compose, en 1789, un traité contre la tyrannie [4]. En Allemagne, les poëtes qualifient Frédéric de « Père de la patrie ». D'autres, moins courtisans, Stolberg, par

[1] Voir RAMBAUD, *Études sur Catherine II* (*Revue des Deux Mondes*).

[2] *Lettres d'un Suisse*. OEuvres, t. XV.

[3] Comparez dans le *Louvois* de M. C. Rousset les libelles de Chamlay contre les coalisés, t. I, p. 5, 26; t. III, p. 221; t. IV, p. 376, 377, 395, 398.

[4] *Vita di Alfieri*, Epoca III, ch. VI. Ep. IV, ch. XIII.

exemple, chantent l'avénement de la liberté et la montrent se déchaînant sur le monde, comme un torrent rouge du sang des tyrans.

Les œuvres de Schiller, à cette époque, ne sont qu'une ode passionnée à l'humanité, un chant de liberté, sincère et enthousiaste. L'éclat singulier du style et la nouveauté des images ne doivent pas nous tromper sur le fond de la pensée : elle est toute républicaine, comme il l'a dit lui-même quelque part, c'est-à-dire toute romaine et classique [1]. Pour briser le moule suranné de la tragédie, rajeunir et vivifier ce théâtre décrépit, il n'en procède pas moins de l'influence française, et ses vers s'animent du souffle qui inspirera les orateurs de la Constituante. *Les Brigands* sont le drame de la révolution aveugle et frénétique [2] ; *Intrigue et amour* est une satire entraînante contre les abus du pouvoir, les vices des grands, les turpitudes des principicules allemands, pillards de leur État et trafiquants de leurs sujets. « Le fond de l'âme de Posa est la vertu républicaine », écrivait Schiller, à propos de *Don Carlos*. Cette vertu, il la prêche dans *Fiesque* et la pousse jusqu'au tyrannicide. La pièce ne réussit point. Schiller s'en prit à l'apathie germanique et à la lourde discipline des Allemands. « La liberté républicaine n'est ici qu'un vain nom, disait-il ; dans les veines des habitants de ce pays, il n'y a pas de sang romain ! »

Les Anglais se piquaient d'en avoir moins que tous les autres ; et cependant l'esprit du siècle souffle jusque chez eux. C'est de leur île qu'est partie la philosophie des idées simples, celle de Locke, liqueur claire et fade que Voltaire distille et

[1] *Lettres sur Don Carlos*, lettre II.

[2] « La loi n'a jamais fait un grand homme, dit Carl Moor. C'est la liberté qui enfanta des colosses. Oh ! si l'esprit d'Hermann se ranimait dans sa cendre ! Qu'on me mette à la tête d'une troupe d'hommes tels que moi, et je veux faire de l'Allemagne une république auprès de laquelle Rome et Sparte ressembleraient à des couvents de nonnes. » *Les Brigands*, acte I, scène II, 1782. La brochure parut avec ce frontispice : un lion furieux, et cette épigraphe : *In Tiranos*. Il se trouva en Allemagne des Euloge Schneider pour prendre ce programme à la lettre, comme en France des Hébert pour traduire en massacre les *Eleuthéromanes* de Diderot.

verse dans toute l'Europe. Les eaux troubles y coulent aussi, et par tous les ruisseaux. Elles y engendrent « la fièvre de démolition et de reconstruction », qui agite le continent : « Déisme, athéisme, matérialisme, scepticisme, idéologie, théorie du retour à la nature, proclamation des droits de l'homme, toutes les témérités de Bolingbroke, Tindal, Mandeville, toutes les hardiesses de Hartley, Bentham, toutes les doctrines révolutionnaires [1]. » Ajoutez-y le gouvernement par le discours. Nul ne se prête plus docilement aux abus de la rhétorique creuse et de la logique abstraite. C'est le milieu le plus propre au règne de l'esprit classique. Les Anglais en font l'expérience [2]. Dans ce gouvernement, dit Macaulay, « le don de la parole est la qualité la plus hautement prisée que puisse posséder un homme politique, et ce don peut se rencontrer au plus haut degré sans être accompagné de jugement, de courage, de la faculté de pénétrer le caractère des hommes et les signes des temps, sans aucune connaissance des principes de la législation ou de l'économie politique, et sans aucun talent pour la diplomatie ou l'administration de la guerre. On pourrait tirer de l'Almanach royal une liste curieuse de chanceliers qui ignoraient les principes de l'équité, de premiers lords de l'amirauté qui ignoraient les principes de la navigation, de ministres des colonies, de lords de la Trésorerie qui ne savaient pas la différence de la dette consolidée et de la dette flottante, de secrétaires du conseil des Indes qui ne savaient pas si les Mahrattes étaient des Mahométans ou des Hindous. »

Le point n'est pas de connaître les affaires, mais d'en parler comme il convient à la majorité de l'assemblée. C'est à quoi les meneurs du Parlement excellent. Fox était naturellement éloquent; d'une instruction bornée à l'histoire politique, il ne savait rien des sciences naturelles, des finances ni du commerce; mais il avait l'âme généreuse, la parole entraînante,

[1] TAINE, *Histoire de la littérature anglaise*, livre IV, ch. I. Paris, 1863.

[2] Pour ce qui suit, voir MACAULAY, *Lord Chatham, William Pitt*, trad. de M. G. Guizot. Paris, 1862. — MAY, t. I. — STANHOPE, *Vie de Pitt*, trad. Guizot, Paris, 1862, t. I. — RÉMUSAT, *L'Angleterre au dix-huitième siècle*. Paris, 1856.

le trait, le charme et, par-dessus tout, l'étude familière des modèles de l'antiquité. C'était aussi, avec une rare puissance de dialectique et d'invective, le fond du talent de Burke. Faisant des dissertations plutôt que des discours, il combattit les abstractions révolutionnaires par des abstractions monarchiques, et c'est pour cela qu'il produisit tant d'impression sur ses contemporains et même sur les Français. Sheridan et Erskine cherchaient le pathétique et savaient secouer l'auditoire par les grands effets de tragédie. Les débats du Parlement anglais sont demeurés célèbres et méritaient de l'être; mais ils étaient oratoires, à la manière classique, et c'est ce qu'il importe de dégager ici. Un jeune Français, visitant l'Angleterre en 1754, se rendit au Parlement. Lord Egmont attaquait un bill d'augmentation des troupes et le déclarait dangereux pour la liberté. Il parle « avec la fierté d'un républicain », écrivit notre voyageur qui sortait du collége [1].

Considérons, non plus les orateurs d'opposition, mais les hommes de gouvernement et les plus fameux politiques. C'est le même fond, avec la même culture, qui porte les mêmes fruits, plus substantiels seulement et soutenus par une plus ferme tige. Lord Chatham ne savait rien complétement, il ne s'était adonné avec suite à aucune étude, le droit lui demeurait aussi étranger que les finances, il ignorait jusqu'au règlement de la Chambre des communes. Mais c'était un merveilleux orateur : il avait tout ce qui fascine les hommes assemblés. Il possédait « cet étrange pouvoir d'inspirer à de grandes masses d'hommes l'affection et la confiance; une éloquence qui charmait les oreilles, faisait bouillir le sang dans les veines et remplissait les yeux de larmes ». Il exposait mal, il prodiguait les images heurtées, il se répandait en apostrophes véhémentes; ces « habitudes théâtrales » étaient si invétérées chez lui qu'il ne pouvait s'en défaire, même dans le conseil. Sa mort en plein parlement, en pleine guerre, en pleine crise, au milieu d'un débat solennel, fut son dernier coup de théâtre. La tragédie

[1] G. Rousset, *le Comte de Gisors*, p. 58.

classique n'a jamais présenté à ses spectateurs une catastrophe aussi grandiose que celle qui, ce jour-là, frappa de stupeur la Chambre des Lords.

On comparait lord Chatham à Démosthènes; il nourrit son fils de harangues athéniennes. L'éducation de William Pitt fut exclusivement classique : les auteurs anciens avec quelques éléments de mathématiques. Son père recueillait pour lui des morceaux choisis d'éloquence, il lui faisait lire des sermons, il l'exerçait au lieu commun et à l'abondance; il l'exerçait aussi au geste et à la pose. Arrivé à Cambridge, Pitt ne s'occupe que de l'art oratoire : il suit un cours sur Quintilien, analyse les discours de Thucydide, Salluste et Tite-Live : il en extrait des cahiers de phrases brillantes et de belles expressions. Entre temps, il compose une tragédie et lit, pour s'affermir l'esprit, l'*Essai* de Locke sur l'entendement. C'était tout son bagage, lorsqu'à vingt-trois ans il entra dans le Parlement et se jeta dans la mêlée. Depuis lors, il cessa d'étudier, il n'en eut plus le temps, n'apprenant plus qu'au jour le jour, par bribes, par conversations, selon les besoins de la cause et les nécessités de la politique. Il avait des secrétaires qui dépouillaient pour lui les dossiers et les livres. Il puisait dans leurs notes les arguments qui devaient porter, les éléments du discours : son éloquence faisait le reste. « La législation et l'administration étaient pour lui des questions secondaires, dit Macaulay. Il ne donnait pas les restes de son temps ou la lie de sa belle intelligence au travail de la rédaction des lois, de la négociation des traités, de l'organisation des flottes et des armées, de l'envoi des expéditions. Toute la force et toute la sève de son esprit s'en allaient d'un autre côté. C'est lorsqu'il s'agissait de convaincre et d'entraîner la Chambre des communes que toutes ses facultés étaient en jeu. Il devint ainsi dans tout l'art de gouverner sous le régime parlementaire, le plus grand maître qui ait jamais été connu. » Cela nous ramène à la France et à sa révolution.

III

Cette communauté d'éducation et de culture intellectuelle établit entre les contemporains de singulières affinités. « Je vois avec plaisir, écrivait Voltaire à un Russe, en 1767, qu'il se forme dans l'Europe une république immense d'esprits cultivés. » Les philosophes français et leurs disciples en sont les premiers citoyens; on leur reconnaît partout cette qualité, et il suffit, pour que la société polie les admette, qu'ils s'y présentent avec décence. Le pli est pris, on le suivra quand la Révolution aura fait de leurs élèves des chefs de gouvernement. Dès qu'elle aura organisé des pouvoirs réguliers, la vieille Europe sera prête à entrer en commerce avec ceux qui en seront détenteurs : en réalité, elle ne fera que renouer avec d'anciennes connaissances des relations interrompues. Si violente qu'elle devienne, la crise ne pourra briser des liens formés par toute la civilisation d'un siècle. C'est un aspect des choses qu'il faut considérer; en y regardant de plus près, on s'explique quelques-uns des faits les plus surprenants, au premier abord, de l'histoire de la Révolution.

L'origine roturière des républicains français n'effarouche pas l'Europe. Elle était depuis longtemps habituée aux parvenus. Je ne parle pas seulement de ceux de la fortune, que l'on a toujours courtisés[1], ni de ceux de l'intrigue, que l'on a salués de tout temps; je parle surtout des hommes qui parvenaient par leurs talents politiques ou militaires, leur génie ou leur courage. L'État avait appris de l'Église à prendre partout ses serviteurs : il les tenait pour nobles, dès l'instant qu'il les élevait jusqu'à lui. Les grands politiques, au temps de la

[1] On les courtisait plus que jamais en ce temps de ruine générale. « Remporter une victoire n'est rien, écrivait la grande Catherine; une terre, c'est quelque chose; de l'argent, c'est tout. Les riches ont un très-étonnant empire sur l'espèce humaine, puisque les rois mêmes finissent par respecter ceux qui se sont enrichis. » *Publications de la Société d'histoire de Russie*, t. II.

Renaissance, Ximénès, Wolsey, Lhospital, étaient de roture. Le pape Sixte-Quint sortait d'un paysan. Au dix-septième siècle, l'Europe fut menée pendant dix ans par un *country gentleman* anglais et un aventurier italien. L'un et l'autre marchaient de pair avec les rois. Cromwell maria ses filles à des lords, dont l'un, Faulconbrigde, vint en ambassade à la cour de France; on racontait dans toute l'Europe que Mazarin était devenu secrètement l'époux d'Anne d'Autriche.

Les plus fameux ministres, Richelieu par exemple, ne sont pas de grands seigneurs; la plupart sont de robe ou de roture, comme Louvois, Lionne, Colbert et tout ce cortége de « vile bourgeoisie » dont s'entourait Louis XIV. Faut-il rappeler les noms, devenus classiques, de ces négociateurs qui, à partir du président Jeannin, forment jusqu'à Barthélemy une chaîne ininterrompue de diplomates bourgeois? Dubois était un drôle, le Pape ne le fit pas moins cardinal et le régent premier ministre. Stratmann, chancelier du Saint-Empire sous Léopold Ier, était un simple avocat du pays de Juliers; Stella, Napolitain, dont Charles VI faisait son conseiller, avait été conducteur de mulets, puis heiduque, puis soldat : on le trouve, en 1715, à la cour de Vienne, avec le titre de comte. Il y rencontre, dans le conseil, un marquis Perlas, qui avait commencé par être notaire de village près de Barcelone. Bartenstein, qui mourut baron en 1767, et faisait figure à Vienne, était fils d'un professeur de Strasbourg. Spielmann, qui, au temps de la Révolution, remplissait un poste de confiance, était fils d'un cordonnier, et Thugut, qui dirigea dans cette redoutable crise les affaires étrangères, était fils d'un employé de la dernière classe, élevé par charité. Je cite la cour de Vienne, parce qu'elle passait très-justement pour la plus exclusive. Celle de Prusse professait à cet égard une entière liberté d'esprit; presque tous ses agents étaient de mince origine, récemment anoblis ou titrés [1]. En

[1] Lors de son avénement, Frédéric-Guillaume II fit, à Kœnigsberg, treize comtes, parmi lesquels son ministre Hertzberg; à Berlin, cinq comtes, dont deux ministres : Blumenthal et Schulenburg, deux barons, vingt-quatre chevaliers, parmi lesquels Wöllner et Dohm; à Breslau, un prince et six comtes, dont

Espagne, Alberoni était fils d'un jardinier, et Monino, qui était ministre de Charles III, venait d'un notaire : on le fit, en 1780, comte de la Floride-Blanche, à la suite du traité qui donnait cette colonie à l'Espagne. Pombal, tout-puissant à Lisbonne, était un petit gentilhomme : on le fit comte, puis marquis. Un médecin danois, Struensée, devint, en 1770, l'amant de la Reine, qui le fit premier ministre en 1771. Je ne parlerai point de Godoy : il ne sera que trop question, par la suite, de sa scandaleuse fortune; ni des Russes, favoris ou complices de Catherine, partis de plus bas encore, conspirateurs, assassins même, et dont elle fit des barons, des comtes et des princes.

« Lorsqu'on étend jusqu'au poste de ministre le préjugé de la naissance, écrivait un Allemand [1], je crois qu'on pense peu philosophiquement. Les prédilections chimériques doivent disparaître devant le salut de l'État, et la direction des affaires publiques doit être donnée aux talents, et non au mérite équivoque de la naissance. » On anoblissait les parvenus. Pierre le Grand, par son *tchine*, ne fit que systématiser pour une société nouvelle et à demi barbare ce qui se pratiquait dans les vieilles sociétés du continent. L'aristocratie ancienne n'accueillait pas sans quelque ironie ces néophytes et ces intrus : il leur fallait un stage pour être admis dans la petite église. Mais ces exclusions, toutes de monde et de coterie, s'arrêtaient à la frontière. A l'étranger, dans les relations politiques et parmi les diplomates, on n'y regardait point de si près. On ne scrutait ni l'ancienneté du titre, ni le nombre des quartiers. Le rang tenait lieu de naissance, et l'emploi donnait le rang.

Ces avénements de plébéiens demeuraient sans doute une exception, mais elle était assez fréquente et assez consacrée pour que personne ne se montrât surpris lorsque la France en fit une règle. D'ailleurs, les hommes d'État que la Révolution fit surgir, qui en posèrent les principes, à son début, et l'organisèrent après sa période d'anarchie, sortaient précisément de

Haugwitz. Il y eut encore d'autres anoblis. On les appelait les quatre-vingt-six. Philippson, t. I, p. 178.

[1] Bielfeld, t. II, ch. II, § 25.

ces familles de bourgeoisie lettrée et de ce monde parlementaire où l'ancien régime recrutait depuis si longtemps ses commis, ses intendants, ses conseillers et même ses ministres. Ils possédaient cette culture intellectuelle qui était devenue partout la marque de l'homme du monde, et qui avait rendu, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, les gens du monde si semblables entre eux[1]. Ils se trouvaient au ton de la société politique. On les y eût admis avant la Révolution[2] : la Révolution les imposa. Quel cabinet et quel conseil en Europe valaient pour l'étendue des connaissances et l'aptitude politique, un gouvernement qui comptait parmi ses serviteurs, les Portalis, les Mollien, les Rœderer, les Treilhard, les Merlin, les Lebrun, les Siméon, les Tronchet, les Bigot, les Reinhard? Lorsque Napoléon fit d'eux des barons et des comtes, il imita tout simplement les procédés classiques des vieux gouvernements. C'est pourquoi ceux-ci ne s'en étonnèrent point et accordèrent si aisément droit de cité aux anoblis. L'Europe, à vrai dire, aurait eu tort de se montrer difficile; elle avait, de longue date, rompu avec les scrupules, et les préjugés qui cédaient devant la simple fortune pouvaient s'effacer devant le talent. Un prince Cambacérès valait largement un prince Potemkine; et, régicide pour régicide, tel comte français qui avait condamné Louis XVI pouvait, au moins, marcher de pair avec tel comte russe qui avait exécuté Pierre III. Les cours qui s'étaient ouvertes aux uns ne se fermèrent point aux autres: on les reçut d'autant plus aisément, qu'on leur reconnaissait plus d'esprit et de mérite.

Avec les militaires, la noblesse se retrouvait à ses sources.

[1] « Le bourgeois avait autant de lumières que le noble, et ce qu'il faut bien remarquer, ces lumières avaient été puisées au même foyer. Tous deux étaient éclairés par le même jour... On pouvait encore apercevoir entre les manières de la noblesse et celles de la bourgeoisie une différence... Mais, au fond, tous les hommes placés au-dessus du peuple se ressemblaient; ils avaient les mêmes idées, les mêmes habitudes, suivaient les mêmes goûts, se livraient aux mêmes plaisirs, lisaient les mêmes livres, parlaient la même langue. Ils ne différaient plus entre eux que par les droits. » TOCQUEVILLE, *l'Ancien Régime*, livre II, ch. VIII.

[2] « Non-seulement le plébéien entre au salon, s'il a de l'usage, mais il y trône, s'il a du talent. » Suivent les preuves, qui sont concluantes. TAINE, *l'Ancien Régime*, liv. IV, ch. III, § 3.

Ils ne s'étaient point épargné la gloire, on ne leur marchanda pas l'admiration. L'Europe, en aucun temps, n'avait demandé aux héros de quel sang ils sortaient. Elle vit ceux des armées républicaines, et elle les admira. Les funérailles de Marceau rappellent les plus beaux traits des âges chevaleresques. Ce sont les mêmes respects devant les mêmes vertus. Et, plus tard, lorsque la république belliqueuse, se transformant en une monarchie militaire, fit un empereur du plus fameux de ses soldats, quel souverain n'eût envié l'état-major qui l'entourait? Quel chef d'armée, en aucun temps, réunit jamais autour de lui « le formidable ensemble » du conseil qui s'assembla le matin d'Austerlitz, pour recevoir les ordres de Napoléon? Murat, Lannes, Bernadotte, Soult, Davout[1]. « Ma vie, écrit un témoin, aurait la durée de celle du monde, que jamais l'impression d'un tel spectacle ne s'effacerait de ma mémoire[2]! » Tous firent souche de ducs; deux même devinrent rois, et l'un de ces deux-là, Bernadotte, le devint, non par la fortune des armes ou le caprice du maître, mais par le choix de la nation suédoise et avec la ratification de la vieille Europe, qui songea même, un moment, à le placer sur le trône des Bourbons. Beaucoup de ces guerriers, d'origine très-obscure, ne possédaient qu'une instruction élémentaire. Ils apprirent dans les camps et tout à la fois la guerre, la politique et le monde. Ç'avait été le cas de plus d'un chef illustre dans les anciennes armées[3], et nul ne s'en étonna. Ajoutez à cela le courant du siècle qui les emporte tous, la grande franc-maçonnerie des armes qui les rapproche, et vous vous expliquerez comment, au temps même des luttes les plus violentes, l'honneur et le

[1] Murat, Lannes, Soult, volontaires de la Révolution; Bernadotte, soldat et sergent-major avant 1789; Davout, officier avant 1789, volontaire en 1791.

[2] Le général Philippe DE SÉGUR, *Histoire et Mémoires*, t. II, p. 463. Paris, 1873.

[3] Au moment où il est nommé gouverneur de Hongrie, un prince allemand, époux d'une archiduchesse d'Autriche, Albert de Saxe-Teschen, écrit ces mots :

« Comme jusque-là je n'avais que des notions très-superficielles et très-faibles de tout ce qui avait rapport aux affaires de gouvernement, que je n'en avais aucune en matière de droit, qu'enfin je n'étais parvenu dans l'étude du latin qu'en syntaxe, on peut se figurer comme je me trouvais embarrassé dans le poste où l'on m'avait placé. » ARNETH, *Geschichte Maria Theresia's*, t. X, p. 767.

respect réciproque du courage maintinrent entre les armées qui se combattaient, les traditions de courtoisie militaire qui adoucirent l'atrocité de la guerre et servirent même plus tard à préparer la paix.

C'est alors que l'on put mesurer la force et la portée des liens que le dix-huitième siècle avait formés entre la France et l'Europe. Dès que la Révolution cessa d'être violente, les esprits revinrent à la France, et la réconciliation parut possible. Il s'était trouvé, dans le temps même du plus ardent antagonisme, des hommes qui n'en désespéraient pas; ils se prêtèrent à la faciliter, puis à la conclure. Autrement les négociations qui se nouèrent entre la République et ses ennemis seraient inexplicables. Les Français avaient su se défendre et vaincre : c'était beaucoup; ils surent se faire entendre et se faire comprendre, c'était plus encore. C'est qu'au fond, leurs ennemis et eux avaient appris à parler la même langue.

Telles sont les voies que la vieille France ouvrait à la nouvelle. Et maintenant, dans l'Europe ainsi préparée par la culture de tout un siècle, représentez-vous les armées françaises enthousiastes de leur cause, exaltées par leurs victoires et s'élançant à la conquête du vieux monde qu'elles croient rajeunir. Elles proclament des principes généreux; elles détruisent des abus que l'on jugerait intolérables, si les peuples ne les avaient supportés si longtemps. Elles annoncent des réformes qui répondent aux aspirations des penseurs et aux réclamations des humbles. Ceux qui composent ces armées et qui propagent cette révolution appartiennent à cette race dont toutes les idées sont « nationales et passionnées ». Ils sont convaincus que les Français seuls sont des êtres raisonnables [1]; leur patriotisme, qui chez eux est une religion, confond le salut de la République et celui de la civilisation; ils sont persuadés que tout ce qui est acquis à la France est conquis à l'humanité. Leur impulsion sera prodigieuse, et l'Europe n'y résistera pas.

[1] Voir STENDHAL, *Vie de Napoléon*. Paris, 1876.

IV

Cependant la Révolution ne se borna pas à la diffusion des « lumières » par l'invasion, à l'établissement du gouvernement éclairé par la conquête, à la propagation de la liberté par la guerre. Ce n'était que la consécration politique de l'influence exercée par la France au dix-huitième siècle : l'État réalisait, pour son profit et pour sa gloire, l'œuvre commencée par la nation. On vit, dès le début de la Révolution, à côté de ce large et beau courant qui découlait pour ainsi dire de toute l'histoire de France, s'en former un autre, trouble, violent, tumultueux, grossi par tous les orages, qui déborde sur le premier, le chasse de son lit, et confondant ses eaux avec les siennes, envahit les terres et les bouleverse de leur déluge commun. Un prosélytisme furieux se substitue à l'élan patriotique, l'enthousiasme dégénère en fanatisme. La Révolution cesse d'être un événement, une série de faits contingents et réels; elle devient une doctrine, une religion, un dieu. Les philosophes qui l'ont préparée, répudiaient « cette fureur de conquêtes », « cette folie religieuse, sombre et cruelle [1] ». Ils se vantaient d'être antichrétiens, plusieurs se targuaient d'athéisme. Cependant leurs disciples procèdent à la manière des sectes les plus étroitement fanatiques; ce n'est plus même à la croisade contre les Albigeois que l'on peut comparer leurs sanglantes missions, leurs inquisitions farouches, leurs épouvantables auto-da-fé, c'est à l'islamisme et à sa propagande conquérante qu'il faut remonter pour retrouver dans l'histoire l'exemple d'irruptions aussi frénétiques, d'apostolats aussi formidables. « D'une main ils tiennent le sabre, et de l'autre les droits de l'homme », s'écrie un contemporain [2]. Ils ont leurs missionnaires véhéments, leurs

[1] Voltaire, *Dictionnaire philosophique*. Article *Fanatisme*, sections I et II.

[2] Mallet du Pan, t. II, p. 135. Cf. Tocqueville, *Ancien Régime*, liv. I, ch. III. Cette comparaison est si naturelle que je la retrouve à un tout autre propos,

néophytes et leurs martyrs. C'est que leur doctrine, comme les dogmes des religions, est universelle, exclusive et despotique [1]. Il n'y a qu'une vérité, ils en sont les prophètes. Le monde est corrompu, ils ont le devoir de le régénérer. Ils sont la vertu incarnée : leur mission est d'établir le règne de la vertu. Le fanatisme, comme l'absolu, est toujours identique avec lui-même ; l'esprit humain n'a qu'une forme pour cette obsession : le fanatisme de la raison entre forcément dans le moule du fanatisme de la foi.

Mais le caractère abstrait et universel ne suffit pas à expliquer la propagande, car il est commun à toutes les doctrines, même à celles qui sont demeurées de pures spéculations. Si les doctrines du dix-huitième siècle ont engendré ce prosélytisme, c'est qu'il existait dans les âmes une disposition particulière ; c'est qu'aux revendications révolutionnaires, il se mêlait un appoint d'aspirations mystiques, et qu'il fermentait au fond des imaginations un levain de religiosité sensuelle et sentimentale. La même main a écrit la *Profession de foi du vicaire savoyard* et le terrible article du *Contrat social* qui bannit les athées de la République et punit de mort les blasphémateurs. De fougueux patriotes, qui ne répudiaient point les coups d'État et fermaient les yeux devant les massacres, voyaient dans les succès des grandes journées révolutionnaires la main de la Providence [2]. Ces traits sont très-marqués dans la Révolution française, même dans les pires excès et en plein règne

dans un lieu bien différent et sous une main bien opposée. C'est dans un rapport de Talleyrand au Directoire, en 1797, à propos du traité de Campo-Formio : « Les ennemis, dit-il, ne regardent les traités qu'ils signent avec nous que comme des trêves semblables à celles que les musulmans se bornent à conclure avec les ennemis de leur foi. »

[1] Cf. Taine, *l'Ancien Régime*, livre III : *la Propagation de la doctrine*, ch. III, § 1.

[2] Voir le *Journal d'une bourgeoise*, publié par M. Lockroy. Nulle part, ce tour d'esprit n'est si sincèrement marqué. Par exemple, 16 juin 1792 : « N'aie nulle inquiétude de Paris. Quatre années de miracles de la Providence, qui marque sa protection majestueuse pour le peuple, doivent donner la foi, même aux incrédules. » 4 juillet 1792 : « Tout est prévu et pesé, le ciel est pour nous. » 15 août 1792 : « Les mesures étaient tellement prises pour une Saint-Barthélemy que le miracle de l'Être suprême envers le peuple devient pour moi l'article de foi le plus sacré. »

de la Terreur : des mystères de la raison, du culte de la nature et de ses vils hiérophantes, jusqu'au gnosticisme niais de Catherine Théot, à la fête de l'Être suprême et au pontificat de Robespierre.

De même que sous Louis XIV, entre la chaire de Bossuet et l'oratoire de Port-Royal, il s'était formé un courant souterrain, mais « direct et ininterrompu », de libertinage, qui conduisit à « la grande hérésie des derniers temps, l'incrédulité », comme l'appelait Nicole, et prépara l'avénement de Voltaire [1]; de même au dix-huitième siècle, au milieu de la guerre d'irréligion prêchée par les philosophes et conduite par les rois, les esprits sont travaillés par une sorte d'inquiétude [2]; on remarque çà et là ces agitations incertaines qui annoncent que les vents vont changer. Le mysticisme bizarre et le fanatisme sectaire de la Révolution sont des signes de ces temps, les symptômes de la crise dont la Révolution précipite le cours. A ces doctrines violentes et absolues qui font de la Révolution une religion à rebours, on verra succéder brusquement des doctrines non moins absolues et non moins violentes, qui feront de la religion une révolution retournée [3]. Le culte de la raison est de 1793, celui de l'Être suprême de 1794 : Bonald compose son premier écrit en 1796; la même année, Joseph de Maistre lance son premier livre [4]. A côté d'eux, presque contre eux, et à leur insu, l'inspiration qui animera le *Génie du Christianisme* se laisse déjà pressentir. Les âmes s'y ouvrent spontanément. Saint-Martin, le « défenseur officieux de la Providence », ainsi qu'il se qualifiera plus tard, vivait comme dans l'attente d'une ère nouvelle : « Il me faut Dieu! » Il le cherchait en lui-même, dans la nature, et voulait

[1] Sainte-Beuve, *Port-Royal*, livre III, ch. xvi; livre V, ch. vii. Paris, 1867.

[2] « Cette espèce d'inquiétude qui affecte le caractère religieux », dont parle J. de Maistre, *Considérations sur la France*, ch. ii.

[3] Voir l'étude de M. Scherer sur Joseph de Maistre : *Mélanges de critique religieuse*. Paris, 1860.

[4] Bonald, né en 1754, publie en 1796 la *Théorie du pouvoir*; J. de Maistre, né aussi en 1754, publie en 1796 ses *Considérations sur la France*. Voir Costa de Beauregard, *Un homme d'autrefois*, pour les impressions de J. de Maistre au cours de la Révolution. Paris, 1877.

tout diviniser autour de lui[1]. Ballanche rêvait de révélation et de palingénésie. Les lettres d'Ampère ont jeté un jour délicieux sur la petite société mystique et tendre des environs de Lyon[2]. Par là nous touchons à Genève et au protestantisme. Il est tout agité de la pensée de Rousseau : « La religion de l'homme sans temples, sans autels, sans rites, bornée au culte intérieur du Dieu suprême, la pure et simple religion de l'Évangile. » C'est une réaction aussi, et de très-longue portée, car la pensée religieuse de tout un siècle en procède. Elle conduit tout droit au christianisme rationaliste et sentimental, à Schleiermacher. En 1788, Necker s'attira les railleries de Rivarol et de tout le beau monde, par son écrit sur l'*Importance des opinions religieuses*. C'est dans ce milieu que naquit madame de Staël. La *Religion de l'enthousiasme* mûrit dans sa pensée en même temps qu'elle se propageait en Allemagne. Madame de Staël ne la comprit si bien et n'en rendit un si éloquent témoignage, que parce qu'elle s'y était initiée de longue date et spontanément convertie.

La renaissance religieuse en Allemagne est antérieure à la Révolution française. L'incrédulité, d'ailleurs, n'y était le fait que de l'aristocratie. Le peuple prussien, resté croyant, protestait contre l'étrange prédication des Voltaires en rabat que lui dépêchaient les fantasques consistoires de Frédéric[3]. La mort de ce roi philosophe, en 1786, fut suivie d'une réaction brutale contre la philosophie. Le nouveau règne y chercha la popularité. A l'Université officielle on vit succéder l'orthodoxie d'État, et le gouvernement des dévots remplaça celui des athées. Dans toute l'Allemagne, aux lieux mêmes où la piété s'était perdue, il restait ce fond de religiosité passionnée, où Rousseau et tous ceux qui sortirent de lui trouvèrent leurs prises, aussi bien que les rénovateurs catholiques, Stolberg et ceux qui tentèrent en Allemagne une œuvre analogue à celle de Chateaubriand. Mais c'est en Angleterre où la philosophie

[1] SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. X, article *Saint-Martin*.
[2] *Journal et correspondance d'André-Marie Ampère*. Paris, 1872.
[3] PHILIPPSON, t. I, ch. I ; t. II, ch. VI. Voir ci-après, livre III, ch. VII, *De la Prusse*.

irréligieuse avait formé son premier rayonnement, que la réaction se prononce avec le plus d'éclat [1]. La religion établie se desséchait, le catholicisme était interdit, le scepticisme régnait dans les classes éclairées. Le mouvement de réveil et de rénovation religieuse se dessine dans le peuple. Les méthodistes, Wesley et Whitefield, parcourent le pays, évangélisant et prêchant la réforme des mœurs et de l'Église. Ils ont la foi communicative et profonde. L'Angleterre se couvre de leurs missionnaires; et partout la multitude qui se presse autour d'eux paraît enchaînée à leur parole. L'impulsion donnée se communique à l'Église établie; elle se ranime, et les anciennes sectes, stimulées par l'exemple, les presbytériens, les indépendants, les baptistes, disputent aux nouveaux venus les âmes avides de croyances.

Sans cette disposition singulière des esprits en Europe, les événements qui se produisirent en France seraient demeurés les épisodes bizarres, grandioses ou sinistres, d'un drame extraordinaire, ils n'auraient point retenti en dehors de leur théâtre et n'auraient trouvé nul écho dans les âmes. Toute l'ardeur du plus fougueux prosélytisme ne suffit pas à expliquer les conversions et la propagande : il y faut tout au moins ces dispositions secrètes qui préparent l'illumination et l'entraînement. Sinon c'est la répulsion et la révolte, d'autant plus vigoureuses que la contrainte est plus violente. Le plus surprenant, a dit Tocqueville [2], « n'est pas que la Révolution française ait employé les procédés qu'on lui a vu mettre en œuvre et conçu les idées qu'elle a produites : la grande nouveauté est que tant de peuples fussent arrivés à ce point que de tels procédés pussent être efficacement employés et de telles maximes facilement admises ».

C'est que non-seulement les esprits sont préparés aux maximes, ils sont encore disciplinés aux procédés. Les révo-

[1] Ce point de vue est très-bien développé par M. Cornelis de Witt, *La société anglaise et la société française au dix-huitième siècle. Études*, II, ch. v. Cf. Erskine May, t. II, ch. xii.

[2] *Mélanges : De la Constituante au 18 brumaire*, p. 187.

lutionnaires français ont emprunté leur système de propagande aux sectes religieuses; ils ont pris leur organisation de la plus puissante des associations qui se soient jamais établies autour de l'Église. En cela encore ils ne sont point des novateurs. Avant la Révolution, nous trouvons l'Europe couverte d'associations secrètes, formées sur ce même patron et animées de ce même esprit. « La plupart, dit l'historien qui a porté sur ces objets les vues les plus étendues [1], étaient purement philosophiques ou religieuses; toutes alors se tournèrent ensemble vers la politique et s'y absorbèrent. Leurs moyens différaient, mais toutes se proposaient pour but commun de régénérer les sociétés et de réformer les gouvernements. » La principale est celle des francs-maçons. Leur centre est en Angleterre; ils ont des foyers partout, en France, en Italie, en Suède, en Russie même, et surtout en Allemagne. Les princes et les grands s'honorent de présider les groupes et s'enorgueillissent de la dignité de grand maître. On voit, en Prusse, après la guerre de Sept ans, se constituer une société des *Amis de la Patrie*, à laquelle Frédéric s'empresse de s'affilier.

C'est d'une de ces associations d'étudiants qui pullulaient en Allemagne, que sortit la fameuse secte des *Illuminés*. Weishaupt, qui la fonda, était un Bavarois, professeur de droit canon. La franc-maçonnerie lui semblait trop vague dans ses aspirations, trop dispersée dans ses loges. Il proposa une doctrine plus simple et plus cohérente, mais franchement révolutionnaire dans ses principes : à la base, la liberté et l'égalité, qui sont des droits naturels et imprescriptibles; la société en entrave l'exercice, par suite elle est un obstacle au perfectionnement de l'homme; la propriété individuelle est arbitraire et abusive, les lois civiles et religieuses sont autant d'atteintes aux droits primitifs de l'homme, ce sont ces droits qu'il faut lui restituer, et le moyen, c'est de détruire l'édifice social et de le reconstruire de toutes pièces [2]. Tels sont les principes,

[1] Tocqueville, *Mélanges*, chapitres inédits de l'*Ancien Régime et la Révolution*, ch. I.

[2] Voir Philippson, t. I, ch. I. — Geffroy, t. II, ch. X. — Tocqueville,

et dans la doctrine, ils ne comportent point d'amendement; mais, dans l'application, les Illuminés estiment qu'il serait imprudent de procéder par violence et par coups de surprise. Ils jugent plus sage de s'insinuer dans la citadelle que de livrer l'assaut. Ne pouvant anéantir l'édifice social, ils tiennent pour expédient de s'y installer. Ils briguent les places, ils les obtiennent et déploient dans cette stratégie un génie singulier. Ces régénérateurs du monde sont doublés de politiques très-experts et comptent dans leurs cénacles des maîtres intrigants. On les voit partout, se poussant aux emplois, circonvenant les princes et les ministres éclairés. Ils adoucissent leur langage; leurs doctrines comportent des restrictions mentales, et pour parler moins des tyrans, ils vantent davantage les souverains démocrates. Ils foisonnaient chez l'électeur de Bavière. La plupart des hommes d'État et des diplomates des petites cours étaient affiliés à la secte. Il s'y trouvait jusqu'à des prêtres catholiques, des chanoines de Mayence, le coadjuteur de Dalberg, le curateur de Benzel, et maints autres qui remplaçaient dans leur cabinet les images pieuses par des tableaux symboliques de la philosophie. Mais tous les adeptes ne pouvaient être pourvus de prébendes officielles; il en était aussi de plus impatients, et, dès 1759, on en vit se séparer hautement de Weishaupt, fonder des loges dissidentes et préparer la guerre aux nobles aux prêtres et aux rois. La propagande française qui trouva dans les premiers des complaisants, trouva dans les seconds des associés. Ils étaient nombreux dans les pays du Rhin; ils avaient des affiliés en Italie, et c'est parmi eux que se noua, en Suède, la conjuration qui aboutit au régicide de 1792.

Cependant, vers la fin du siècle et sous l'influence de la réaction qui agitait sourdement les esprits, beaucoup de ceux qui avaient eu naguère du goût pour les francs-maçons et les Illuminés, commencèrent de s'effrayer à la fois des doctrines et de leurs conséquences. Les conséquences leur parurent anar-

Mélanges. — STAEL, *De l'Allemagne*, IVe partie, ch. VII. — PERTHES, t. I, liv. I, ch. I. — Les études de M. FOURNIER dans l'*Allgemeine Zeitung*, 1883. — MIRABEAU, *Monarchie prussienne*, livre VIII.

chiques; les doctrines leur parurent desséchantes. La pratique leur faisait peur, et la théorie ne les satisfaisait pas. La raison pure répugnait à leurs imaginations troublées; la science semblait trop lente à leurs esprits impatients; ils n'étaient pas encore inclinés à la religion : ils se jetèrent dans le mysticisme et les superstitions. Les francs-maçons, surtout ceux de la stricte observance, avaient déjà propagé tout un système de rites, solennels et puérils, qu'ils prétendaient tenir de l'Orient, et auxquels, par une opération de la grâce maçonnique, des lecteurs de Voltaire pouvaient se prêter sans rire. André Chénier, qui, avant de flétrir leurs crimes, démasqua d'une verve si franche les sottises de ses contemporains, nous montre les Illuminés « adaptant aux idées de leur secte tous ces amas d'antiques superstitions, prêchant la liberté et l'égalité comme les mystères d'Éleusis ou d'Éphèse, traduisant le droit naturel en doctrine occulte et en jargon mythologique[1] ».

La superstition qui couve toujours dans les bas-fonds de l'âme, remonta brusquement à la surface. L'homme s'était ébloui de sa propre lumière et enivré de son orgueil. Il se figurait que le monde, n'existant que par sa pensée, devait obéir à sa volonté; que la raison qui pouvait tout concevoir, pouvait aussi tout accomplir. La raison concevait à sa guise, mais le monde marchait selon ses lois propres, et la nature se dérobait aux injonctions de l'esprit. L'homme s'emporta; ses maîtres l'avaient gâté. Comme ils lui refusaient l'impossible qu'il exigeait, il se mit en révolte contre leur discipline, brisa leurs cornues trop épaisses pour distiller l'essence des choses, cassa leurs balances trop grossières pour peser les atomes, jeta au rebut leurs livres qui ne relataient que les résultats timides d'expériences incomplètes, et courut chez les alchimistes. A force de simplifier les formules, on avait désenchanté le monde. Le rayon mince et clair que l'on promenait sur les choses laissait, autour d'un point lumineux, de trop profondes ténèbres. On s'y sentit attiré malgré soi. Le mystère que

[1] *De l'esprit de parti*, 1791.

l'on avait voulu bannir de l'intelligence humaine, prit alors sa revanche. Il y eut comme un rajeunissement des éternelles aberrations, et l'on vit reparaître, fardées de philosophie et masquées de science, de vieilles erreurs que l'on croyait oubliées pour toujours. Un Cagliostro parvint à faire figure dans le monde; le baquet de Mesmer passionna beaucoup plus que les découvertes de Lavoisier. Les plus délicats, les plus fins, un Lavater par exemple, inclinèrent à la cabale; Gœthe lui-même s'égara sur ces chemins douteux et se perdit un instant entre ces cimes incertaines : il eut sa nuit de Walpürgis; il lui fallut toute la fermeté de son génie pour résister à la tentation et se garder du vertige.

C'est alors qu'une secte, dont on ne parlait guère, et qui s'était formée en Allemagne au siècle précédent, les Rose-croix, sortit tout à coup de son obscurité. Il se trouva qu'elle répondait à ces confuses aspirations des esprits. Elle en profita. Théurgiens et philosophes, les Rose-croix offraient une doctrine et un lien aux esprits inquiets auxquels le rationalisme ne suffisait pas, auxquels le christianisme pur ne suffisait plus, et qui mêlaient un vague besoin de merveilleux aux aspirations humanitaires dont toute l'Europe était alors travaillée. Respectueux des pouvoirs établis, adversaires déclarés des réformateurs et des sectes révolutionnaires, des Illuminés en particulier, qu'ils prétendaient évincer des ministères et des cours, ils prêchaient aux princes la bonne parole et les conviaient à faire le bonheur de l'humanité en fortifiant leur pouvoir. Flattant à la fois leur imagination et leur ambition, ils conciliaient le despotisme avec la vertu. Ils déclaraient posséder le secret de faire de l'or, recette précieuse en un temps où tous les trésors étaient vides, et le secret de réformer les gouvernements sans affaiblir l'autorité des princes, secret non moins utile à une époque où l'on sentait couver partout le mécontentement, sinon la révolte. Ils prétendaient disposer des forces de la nature. La science ne les distribuait qu'avec parcimonie : ils rejetaient ses méthodes, comme on avait rejeté, dans la politique, la tradition et l'expérience; ils communiquaient directement avec la nature et la

mettaient au service de leurs adeptes. Ils faisaient mieux, ils les mettaient en rapport avec les grands hommes des temps passés, qui devenaient ainsi leurs confidents mystiques et leurs secrets collaborateurs. Théosophes doublés de charlatans, tartufes d'humanité, hypocrites de sentiment, complaisants aux faiblesses des grands, courtisans et intrigants, tous les moyens leur étaient bons pour parvenir, et leur mysticisme grossier était pour eux une carrière. Le landgrave de Cassel payait fort cher les apparitions que lui ménageaient d'adroits filous. Gustave III était un adepte fervent et convaincu. Il avait une devineresse qu'il consultait; il se livrait à des opérations cabalistiques et croyait à la vision de Charles XI. Mais nulle part l'influence des Rose-croix et le rôle des prestidigitateurs ne furent aussi considérables qu'à la cour de Prusse, après la mort de Frédéric. Ces grossiers et rusés mystagogues établirent leurs appareils de fantasmagorie dans les cabinets de Potsdam où naguère le roi philosophe se divertissait avec Voltaire à suivre, jusque dans ses abîmes, la sottise de l'humanité. Les Rose-croix s'étaient insinués dans l'intimité du prince de Prusse, Frédéric-Guillaume, ils avaient captivé sa confiance; dès qu'il régna, ils surent lui dérober le pouvoir, gouverner en son nom et dominer la Prusse. En 1789, ils étaient tout-puissants, et l'on verra qu'ils exercèrent un instant une action décisive sur les plus grandes affaires de l'Europe.

Ainsi, dans le même temps que fermentent partout en Europe les germes de révolution et que tout s'y dispose pour faciliter la propagande révolutionnaire, on voit s'organiser des éléments de réaction et de résistance. Ce sont, sous deux formes très-opposées, les résultats d'un même travail de l'esprit humain, et ce travail ne s'opère pas seulement chez les Français. Les mêmes causes d'agitation ébranlent tous les États, des crises analogues semblent imminentes dans toutes les nations.

V

La Révolution éclate en France, elle se propage : certains peuples en adoptent du premier coup les principes; d'autres les répudient; on voit des gouvernements tomber pour l'avoir combattue, d'autres se soutenir en luttant contre elle, d'autres enfin trouver moyen, tout en résistant à ses conquêtes, de s'identifier son esprit et de se relever en imitant son exemple. Si la Révolution française prend ce caractère de propagande, et si cette propagande produit des effets si différents suivant les lieux où elle s'exerce, il n'en faut pas chercher la cause dans les doctrines régnantes et dans les idées répandues, car elles sont les mêmes partout. La cause réside exclusivement dans le caractère des nations. Les doctrines et les idées ne se propagèrent ainsi que parce que les doctrines étaient abstraites et les idées universelles : chacun put les admettre, parce que chacun les interpréta selon son tempérament, ses passions et ses notions acquises. De là vint que les mêmes formules servirent d'expression à des sentiments très-dissemblables; que les mêmes termes enveloppèrent des pensées très-différentes; que ce fut précisément sur le sens de ces propositions communes que l'on se disputa, et que l'on s'aperçut très-souvent que l'on cesserait de s'entendre aussitôt que l'on tenterait de s'expliquer. C'est là un fait capital pour l'histoire qui va suivre, et il importe de le bien déterminer.

En interprétant de la sorte la doctrine qui leur était enseignée, en se peignant l'homme abstrait chacun à son image, les nations ne firent que ramener la doctrine à son point de départ et l'homme abstrait à son origine. L'une et l'autre rentrèrent dans la réalité par la route qu'ils avaient prise pour en sortir. Ces fameux systèmes — je parle ici surtout des politiques — n'avaient au fond d'universel que la forme. Cette forme était dans le goût du temps, tout le monde s'y méprit, et l'on

admit pour des principes ce qui n'était, la plupart du temps, que des procédés de composition classique. Si l'on analyse avec quelque rigueur et si l'on recherche dans leurs commencements les plus célèbres de ces théories, on y découvrira quelques faits particuliers observés avec plus ou moins de pénétration, isolés ensuite, dépouillés de leur caractère propre, abstraits avec une puissance de réduction singulière, puis généralisés et transformés en maximes. C'est le cas de Hobbes avec son *Léviathan,* et c'est celui de Locke avec son *Gouvernement civil :* l'un et l'autre n'ont considéré que l'Angleterre et son gouvernement, le premier porté vers l'absolutisme par le spectacle de la révolution, et le second vers la liberté par l'expérience de l'absolutisme. Bossuet décrit, en l'idéalisant, pour la ramener aux préceptes de l'Écriture, la monarchie de Louis XIV. L'abbé de Saint-Pierre ne connaît que le Saint-Empire, et sa paix perpétuelle n'en est que la constitution réformée et développée. Kant ne songe qu'à l'Allemagne.

Mais tous ces exemples s'effacent devant celui de Rousseau. Le *Contrat social* n'a été écrit que pour Genève, c'est le vœu d'un démocrate génevois pour sa patrie [1]. Tout s'y explique alors, et bien que très-radicale, la réforme que propose Rousseau n'a plus rien de l'utopie. Genève est une cité, à la manière antique; les mœurs républicaines y sont de tradition; même en étendant le droit de cité, tous les citoyens peuvent réellement prendre part au gouvernement. Le gouvernement direct par le peuple y peut, à la rigueur, n'être ni une fiction ni une escroquerie. Rousseau idéalisait toutes ses passions, il voyait le monde dans son âme, il considéra l'humanité dans sa patrie. En réalité, il n'a observé et ne connaît que Genève. « Que pensiez-vous, Monsieur, écrivait-il à un Génevois, en lisant cette analyse courte et fidèle de mon livre? Je le devine, vous vous disiez en vous-même : Voilà l'histoire du

[1] Voir Sayous, *Le dix-huitième siècle à l'étranger,* t. I, p. 226 et suiv. — Desnoiresterres, *Voltaire et J. J. Rousseau, Voltaire et Genève.* — Mallet du Pan, t. I, ch. III. — Janet, liv. IV, ch. VII. — Viry, *Origine des idées politiques de Rousseau. Correspondant,* t. CXII, p. 359. — *Revue historique,* t. XV, p. 517.

gouvernement de Genève!... J'ai pris votre constitution que je trouvais belle, pour modèle des institutions politiques, et, vous proposant en exemple à l'Europe, loin de chercher à vous détruire, j'exposais les moyens de vous conserver [1]. » S'ensuit-il qu'il croie le système bon à tous les États et la recette infaillible? Il n'en a garde. Tout nourri qu'il est de Plutarque, il sait bien que Sparte a disparu de la terre, et que l'image ne s'en retrouve plus, même chez les Génevois [2]. Il estime que la république ne peut convenir qu'aux États petits et pauvres [3]. Pour les grands, il ne voit de réforme que dans le système fédératif [4]. Il déclare qu'en matière de constitution, « chacune est la meilleure en certains cas et la pire en d'autres [5] ». L'essentiel pour les peuples est de demeurer eux-mêmes. A ce titre, il se flatte d'être le moins cosmopolite des hommes. « Faites en sorte qu'un Polonais ne puisse jamais devenir un Russe, je vous réponds que la Russie ne subjuguera jamais la Pologne. Ce sont les institutions nationales qui forment le génie, le caractère, les goûts et les mœurs d'un peuple, qui le font être lui et non pas un autre, qui lui inspirent cet ardent amour de la patrie fondé sur des habitudes impossibles à déraciner, qui le font mourir d'ennui chez les autres peuples, au sein des délices dont il est privé dans son pays... *Ubi patria, ibi bene* [6]. »

Voilà, dépouillé des artifices et du mirage du style, le fond réel de la pensée de Rousseau. C'est pourquoi, en dehors de

[1] *Lettres de la Montagne*, lettre VI.

[2] « Les anciens peuples ne sont plus un modèle pour les modernes : ils leur sont trop étrangers à tous égards. Vous surtout, Génevois, vous n'êtes ni Romains, ni Spartiates, vous n'êtes pas même Athéniens... » *Lettres de la Montagne*, lettre IX.

[3] « La monarchie ne convient qu'aux nations opulentes; l'aristocratie, aux États médiocres en richesses ainsi qu'en grandeur; la démocratie, aux États petits et pauvres. » *Contrat social*, liv. III, ch. VIII.

[4] *Contrat social*, liv. III, ch. XV. — « Appliquez-vous à étendre et perfectionner le système des gouvernements fédératifs, le seul qui réunisse les avantages des grands et des petits États, et par là, le seul qui puisse vous convenir. » *Gouvernement de la Pologne*, ch. V.

[5] *Contrat social*, liv. III, ch. III.

[6] *Gouvernement de la Pologne*, ch. III; cf. *id.*, ch. IV : *Éducation*.

Genève, on ne saisit que la formule et l'on ne s'identifia que les abstractions. En réalisant la doctrine, on en faussa le sens; mais cela se fit sous des formes très-diverses, selon les nations. En France, par exemple, le gouvernement direct par le peuple conduisit à livrer le pouvoir aux attroupements armés et aux clubs de Paris; le principe de la souveraineté du peuple, interprété avec les traditions romaines, appliqué dans un État centralisé, aboutit au despotisme de quelques sectaires. Le passé de la France, les nécessités de son histoire, firent que le fédéralisme y parut un crime, et que, par suite, il n'y eut plus au système ni tempérament, ni correctif : il n'en resta qu'un paradoxe de tyrannie. En Allemagne, au contraire, où les institutions étaient fédérales, où il existait de petites principautés et où le vice de l'État provenait de la dispersion du pouvoir et des divisions de la nation, la doctrine du contrat conduisait à resserrer l'État, à rassembler la nation; elle entrait tout naturellement dans le courant de l'histoire. Les disciples de Rousseau qui furent en France des révolutionnaires, devinrent en Allemagne des réformateurs.

L'étude des nations nous conduit ainsi au même résultat que celle des États, et nous tirons de l'examen des idées la même conclusion que de l'examen des coutumes politiques. Dans la révolution qui se prépare, les gouvernements ne suivront que la raison d'État, c'est-à-dire leurs intérêts tels que l'expérience les leur fait concevoir. Les nations ne suivront que leur génie héréditaire, c'est-à-dire le caractère, les passions, les instincts développés en elles par l'œuvre des siècles. Les peuples, à commencer par les Français, interpréteront la Révolution selon leurs traditions nationales, les gouvernements la considéreront selon leurs traditions politiques. C'est donc à ces traditions qu'il faut remonter pour comprendre les relations de la France et de l'Europe pendant la Révolution : elles nous donnent la clef de toute cette histoire.

LIVRE II

LES TRADITIONS POLITIQUES

LA FRANCE.

CHAPITRE PREMIER

LA NATION ET LE GOUVERNEMENT.

I

On a beaucoup discuté pour savoir si la France, sous l'ancien régime, possédait une constitution. Le fait est qu'on aurait pu fouiller les archives les plus secrètes du royaume sans en découvrir le texte, que les rois n'y croyaient point, et que leurs légistes en niaient l'existence [1].

[1] Louis XVI disait au Parlement de Paris, dans la séance du 19 novembre 1787 : « Les principes auxquels je veux vous rappeler tiennent à l'essence de la monarchie, et je ne permettrai pas qu'ils soient méconnus ou altérés. » — Le garde des sceaux, Lamoignon, les exposa en ces termes : « Ces principes, universellement admis par la nation, attestent qu'*au Roi seul appartient la puissance souveraine dans son royaume;* qu'il n'est comptable qu'à Dieu de l'exercice du pouvoir suprême... que le Roi est chef souverain de la nation et ne fait qu'un avec elle; enfin que le pouvoir législatif réside dans la personne du souverain, sans dépendance et sans partage... Il résulte de ces anciennes maximes nationales, attestées à chaque page de notre histoire, qu'au Roi seul appartient le droit de convoquer les états généraux, que lui seul doit juger si cette convocation est utile ou nécessaire; qu'il n'a besoin d'aucun pouvoir extraordinaire pour l'administration de son royaume; qu'*un roi de France ne pourrait trouver dans les représentants des trois ordres de l'État qu'un conseil plus étendu, composé des membres choisis d'une famille dont il est le chef, et qu'il serait toujours l'arbitre suprême de leurs représentations et de leurs doléances.* » — Discours du Roi au

Il faut recourir aux lois fondamentales! s'écrie-t-on de tous côtés, dès que l'État est troublé et que le pouvoir chancelle; mais ces lois, on ne les trouve nulle part. Tous s'en réclament, personne ne les connaît. Les plus pénétrants discernent à peine « des images presque effacées de ce sage milieu que nos pères avaient trouvé entre la licence des rois et le libertinage des peuples[1] ». On doit se garder de suivre ces lumières incertaines; elles mènent aux sables mouvants : qui s'y hasarde, s'y engloutit. « L'on chercha en s'éveillant, comme à tâtons, les lois, on ne les trouva plus », écrit Retz, à propos des agitations de 1647[2]. « C'est un jeu sûr pour tout perdre, déclare Pascal... le peuple prête aisément l'oreille à ces discours. Il secoue le joug dès qu'il le reconnaît. Il ne faut pas qu'il sente la vérité de l'usurpation; elle a été introduite autrefois sans raison, elle est devenue raisonnable; il faut la faire regarder comme authentique, éternelle, et en cacher le commencement si l'on ne veut qu'elle prenne bientôt fin[3]. » Il importe donc que le principe du pouvoir demeure un mystère, et s'il y a quelque part une loi fondamentale, elle repose sur cette maxime qui dispense d'en établir d'autres : « Le droit des peuples et celui des rois ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence[4]. »

Cependant une monarchie puissante comme l'est la française ne prévaut point, pendant huit siècles consécutifs, contre tant d'ennemis du dehors et tant de révolutions intérieures, elle ne va pas toujours se développant en force et en éclat, sans que cette belle croissance ait sa raison d'être et ses règles qui en dérivent. Des précédents accumulés, on peut tirer une coutume, et de la coutume, abstraire quelques principes de droit public; mais ce

Parlement; discours de M. de Lamoignon, garde des sceaux de France, à la séance du Roi au Parlement, 19 novembre 1787. — *Archives parlementaires*, publiées par MM. Mavidal et Laurent, t. I, p. 264 et suiv. Paris, 1868.

[1] Retz, *Mémoires*, 2e partie, ch. II. 1646. — Cf. Étienne Pasquier, et en particulier ses lettres à M. de Sainte-Marthe. Ce sont, dès le seizième siècle, les mêmes doléances.

[2] *Id.*, 2e partie, ch. III.

[3] *Pensées*, éd. Havet, article III, n° 8.

[4] Retz, *id.*, 2e partie, ch. III.

n'est qu'une théorie. Toute son autorité repose sur l'histoire du passé, toute sa sanction sur l'histoire de l'avenir. Elle n'engage point le présent, et les politiques n'en tiennent aucun compte. Montesquieu composa, de cette façon, plusieurs des chapitres de son admirable ouvrage : tout son génie ne put faire que l'*Esprit des lois* tînt lieu de *bill d'habeas corpus* à un sujet français et le garantit contre une lettre de cachet, un ordre de confiscation ou la levée arbitraire d'un impôt. Si l'on veut ramener à ses éléments la coutume de l'ancienne monarchie, on arrive bien vite à cette formule, qui résume tout l'esprit de la politique comme la précédente résumait tout l'esprit du droit public : un monarque sage servi par des ministres intelligents. « La légèreté et l'inconstance des Français, disait Richelieu [1], ne peuvent être vaincues que par la présence de leur maître. Ils sont capables de tout, pourvu que ceux qui les commandent soient capables de bien enseigner ce qu'il faut qu'ils pratiquent. J'ose répondre à Votre Majesté que si elle trouve des chefs dignes de commander, elle ne manquera pas de sujets propres à obéir, et c'est chose certaine que l'opinion qui s'est répandue par tout le monde que les Français sont incapables de règle et de discipline, n'a autre fondement que l'incapacité des chefs qui ne savent pas choisir les moyens nécessaires aux fins qu'ils se proposent. » Voilà, en réalité, toute la base de l'ancien établissement monarchique, et l'on peut ajouter, toutes les causes de la grandeur et de la décadence de la royauté française.

Il faut de grands rois avec de bons serviteurs, au moins des rois prudents avec de grands ministres. Henri IV et Sully, Louis XIII et Richelieu sont les parfaits modèles de cet ancien gouvernement, où les personnes sont tout et les institutions rien. Si les hommes supérieurs manquent, c'est le vide, car il n'y a point de lois qui permettent de se passer d'eux ou seulement de les attendre, et l'on voit succéder à des règnes brillants et féconds de longues périodes de trouble et de stérilité.

[1] *Testament*, ch. VI.

Ce n'est pas le caprice de quelques despotes ou le hasard de l'avénement de quelques ambitieux, ce sont les conditions générales du développement de la nation et de l'État, la force même des choses qui l'ont voulu ainsi [1]. Dès le quatorzième siècle, dit un historien, il était déjà décidé, pour le malheur de la royauté comme pour celui du peuple, que la monarchie serait absolue et que la vieille France ne connaîtrait pas la liberté [2]. Les causes en remontent aux origines de la monarchie et dérivent en quelque sorte de sa propre raison d'être. En France, la nation et l'État se sont formés ensemble et ont grandi de concert. La féodalité morcelait l'État et la patrie ; la nation tendait à se réunir, la royauté la rassembla. La première condition du succès de son œuvre fut la destruction du système féodal. La royauté ne pouvait élever son pouvoir et la nation grouper ses éléments qu'au détriment des seigneurs. Le Roi voyait en eux des rivaux ou des rebelles; le bourgeois et le paysan, des oppresseurs. Le bourgeois et le paysan en appelèrent au Roi. Cette horreur des Français pour la féodalité fit toute la force du Roi dans ses luttes contre les seigneurs. Elle forme le fond de l'histoire nationale; elle en constitue l'unité depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution [3]. Les impulsions parallèles qui conduisent la royauté à concentrer son pouvoir et la nation à se grouper autour du Roi, trouvent le même instrument : les légistes, qui sortent de la bourgeoisie, deviennent les ministres du Roi, et font prévaloir dans le gouvernement le principe de l'omnipotence royale.

Il n'y a point, sous ce rapport, d'histoires qui diffèrent plus que celle de la France et celle de l'Angleterre. Le grand contraste qui se manifeste dans la suite de ces histoires se marque

[1] Voir : Vuitry, *Études sur le régime financier de la France.* — Fustel de Coulanges, *Histoire des Institutions.* — Picot, *Histoire des États généraux.* — Luchaire, *Institutions des premiers Capétiens.* — Et les classiques : Guizot, *Essai sur l'histoire de France, Civilisation en France.* — Augustin Thierry, *Considérations.* — Mignet, *Formation territoriale de la France,* dans les *Mémoires historiques.*

[2] Lavisse, *Du pouvoir royal en France sous Charles V.* (*Revue politique,* 1880, et *Revue historique,* 1884.)

[3] Voir Guizot, *Civilisation en France,* t. III, leçon I.

dès leur point de départ[1]. En France, tout l'effort de la croissance est dirigé contre le système féodal : l'élément essentiel de la nation, le tiers état, travaille pour le Roi contre les nobles. En Angleterre, tout l'effort se dirige contre la royauté : l'élément essentiel de la nation est la *gentry*, c'est-à-dire la petite noblesse de campagne alliée aux bourgeois contre le Roi. Tout contribue en France à unifier le pouvoir, en Angleterre à le diviser. L'expression nationale de la vieille Angleterre est un parlement puissant; celle de la vieille France, un grand roi. Les Anglais, d'ailleurs, n'ont point à compter avec les invasions étrangères; dans les luttes qu'ils soutiennent contre la suprématie royale, dans les guerres intestines qui s'ensuivent, ils n'ont point à se soucier des interventions ennemies. C'est un souci qui domine au contraire, dans leurs dissensions civiles, toutes les préoccupations des Français. La menace de la conquête pèse toujours sur eux, et le danger de la servitude étrangère ne leur laisse point longtemps le loisir des discordes. C'est dans les périodes de désordre et d'anarchie que se posent les grandes revendications des Anglais contre la royauté; les Français, en pareil cas, n'ont ni la liberté ni le temps de choisir. Ils pourraient profiter de leurs troubles pour enchaîner leur roi, mais l'étranger en profiterait auparavant pour les enchaîner eux-mêmes. Ils vont au plus pressé, et le sentiment de l'indépendance nationale l'emporte sur le désir de la liberté publique.

Tout ces traits se déterminent dans la grande crise du seizième siècle. Les deux monarchies en sortent mûres : elles ont atteint leur taille et pris leur physionomie définitive. Les causes qui faisaient qu'il n'y avait point en France de *grande Charte* et de *Chambre des communes* firent que la Réforme y avorta. La Réforme en appelait à la raison contre le dogmatisme catholique; elle en appelait surtout à la conscience et à la grâce. Elle avait besoin de la liberté, elle la réclama

[1] Voir : Guizot, *Essai sur l'histoire de France, Civilisation en Europe*, leçon XIV. — Vuitry, *Régime financier*, 2e série, t. II. — Buckle, *Histoire de la civilisation en Angleterre*, ch. IX.

et contribua beaucoup à en hâter l'avénement; mais la liberté n'était point son objet direct et primitif. La Réforme était essentiellement une réaction chrétienne contre l'incrédulité et le libertinage de la Renaissance, une recrudescence de la foi qui tendait à se dissoudre dans le scepticisme apaisé de Rome, une protestation contre la sérénité païenne et les joies de l'Italie, un retour aux scrupules, aux inquiétudes de l'âme et aux angoisses, une retraite vers saint Augustin et saint Paul, à travers le moyen âge. Dans le domaine de la religion, elle rompait l'unité de l'Église; dans le domaine de la politique, elle conduisait, par l'autonomie des paroisses, à celle des communes : elle tendait à disperser l'État. Comme la notion de la tolérance n'était point entrée dans les esprits, une église dissidente ne pouvait se soutenir qu'avec l'aide d'un parti armé. Les divisions religieuses impliquaient des séparations politiques: l'État n'admettant point de partage, il fallait ou qu'il adoptât la Réforme, ou que les réformés fissent une sorte d'État dans l'État. Ces conditions décidèrent de l'événement.

La France était trop avancée dans sa culture classique, elle était trop naturellement entraînée vers le rationalisme, trop éprise de logique pure, pour s'arrêter à une transaction mystique entre la raison et la foi. Parmi les gouvernants, les modérés, les politiques, comme on les appelait, étaient indifférents en matière de religion; les croyants étaient des fanatiques. La Réforme semblait inutile aux premiers et criminelle aux seconds. D'ailleurs, les uns et les autres étaient, en matière d'État, des unitaires déterminés, et, à ce titre, ils se réunissaient pour condamner la Réforme. Elle ne plaisait aux grands, en effet, que par l'occasion qu'elle leur présentait de reprendre la lutte contre la royauté. A ces revendications féodales se joignaient dans certaines villes des velléités de république. Si les grands et les républicains, coalisés un moment, avaient réussi, leur succès aurait conduit, selon toute vraisemblance, non à fortifier les libertés publiques et à constituer un parlement à la manière anglaise, mais à morceler l'État et à le dissoudre en confédérations. On marchait ainsi, non

vers l'Angleterre de la révolution de 1688, mais vers l'Allemagne de la paix de Westphalie [1].

Les étrangers étaient en armes et guettaient l'occasion; ils la saisirent. L'Espagnol et l'Allemand, appelés par les partis, les excitaient, attisant le feu et nourrissant la guerre civile. Ils convoitaient les dépouilles. Le Roi n'entendait partager ni son pouvoir avec les chefs de la Réforme, ni son royaume avec les alliés de la Ligue : en défendant contre les premiers l'unité de l'État et contre les seconds l'intégrité du territoire, il répondit aux vœux secrets de la nation. Elle ne voulait ni du gouvernement des seigneurs ni de l'intervention des étrangers : elle préféra la dictature. C'était son instinct, et on le retrouvera tout vivant et passionné dans la Révolution. Au seizième siècle, le dictateur était le roi. Entre les huguenots, suspects de fédéralisme, et les ligueurs inféodés à l'Espagne, il représentait seul la tradition nationale. La Réforme, par son esprit, remontait le courant intellectuel de la France, et par ses conséquences, le courant politique. Elle ne prévalut point. Je ne prétends pas que cet événement ait été un bonheur pour la France, et qu'il faille s'en féliciter. Mais supposer en France la *grande Charte* et la Réforme, c'est y transporter l'Angleterre et, par suite, modifier toutes les conditions de l'histoire. Il faut

[1] *Discours politiques et militaires* de LANOUE, 1587. La royauté seule, dit-il, est capable de sauver la France; les Anglais, les Espagnols, les Allemands y intervenant, elle se démembrerait elle-même. « Ainsi se feraient de ce grand corps plusieurs pièces pour la sureté desquelles les usurpateurs prendraient des protecteurs voisins... Un prince se saisirait d'une province, un seigneur s'emparerait de quelques villes. Plusieurs cités capitales formeraient des aristocraties en leur parlement, de quelques nobles et principaux citoyens, et d'autres se mettraient en république. » — SAINT-SIMON, *Parallèle*, p. 21, montre le parti de la Ligue et les huguenots tenant encore sous Louis XIII, les premiers aux Espagnols et aux ultramontains, les seconds aux protestants d'Allemagne, d'Angleterre et de Hollande. Il ajoute : « Les premiers avaient peine à se défaire de cet esprit de domination que leur parti avait exercé avec une si longue et si pernicieuse tyrannie; les autres, de cet esprit d'indépendance et de ces funestes vues d'avancer toujours peu à peu dans leur ancien projet de former un État dans l'État et une manière de république dans le royaume : tous deux appuyés des puissances étrangères avec lesquelles ils conservaient chèrement et réciproquement une dangereuse liaison... et l'un et l'autre à l'abri du nom de leur religion. »

donc regretter moins ce « grand refus » de la France, que les causes très-anciennes qui le rendaient inévitable. Ce sont ces causes qui, par le seul enchaînement de leurs effets, poussèrent l'ancienne monarchie à sa catastrophe, et ne laissèrent aux Français, pour sortir de l'impasse où ils étaient engagés, aucune autre ressource que la Révolution.

Telle est la force cachée des grandes impulsions historiques. En France, la Réforme menace l'unité nationale et la royauté absolue, et elle les fortifie; en Angleterre, elle est dirigée contre les libertés publiques, et elle les confirme. Elle procède du despotisme royal. Henri VIII, en la décrétant, n'est mû que par ses passions : l'impatience du joug de Rome, la convoitise des biens d'Église, l'ambition du pouvoir absolu. Il crut, en se faisant le chef de la religion, assujettir les âmes des Anglais. Mais l'esprit des Anglais était l'indépendance, la Réforme était un affranchissement des consciences, et tous les artifices de la royauté ne purent empêcher les Anglais de considérer la Réforme comme une *grande Charte* religieuse. Loin de les enchaîner entre les mains du Roi, la Réforme imprima au contraire aux luttes qu'ils soutinrent désormais pour les libertés publiques un caractère nouveau de conviction et de fierté. Elle devint nationale comme la constitution, et elle rendit en quelque sorte aux Anglais cette constitution plus intime et plus chère, en l'associant à leur foi. La Réforme trouva dans la liberté sa garantie naturelle, et la royauté rencontra dans les sectes issues de la Réforme des adversaires plus redoutables et plus acharnés que ne l'avaient jamais été les factions politiques.

L'issue de cette révolution décida l'issue de celles qui suivirent. En Angleterre comme en France, elles résultèrent des traditions nationales : en Angleterre, la tradition était le développement des institutions du moyen âge et la lutte contre le pouvoir absolu que les rois tentaient de faire prévaloir; en France, c'était l'aversion violente pour ces mêmes institutions et la lutte contre l'aristocratie féodale qui essayait de les rétablir à son profit. Les révolutions d'Angleterre au dix-septième

siècle préparèrent le triomphe définitif du gouvernement libre; la confuse échauffourée de la Fronde assura en France celui du pouvoir absolu.

Mais la monarchie, pour soutenir ce grand rôle, a constamment besoin de reprendre terre et de se retremper dans sa source. Elle ne doit se tromper ni sur sa raison d'être ni sur les conditions de son succès. Elle est tenue d'user du pouvoir avec d'autant plus de modération qu'elle l'exerce avec moins de contrôle. La nation abdique ses droits, mais non ses jugements. Pour donner tout, elle veut beaucoup. C'est afin d'être bien gouvernée, avec prévoyance, ordre et mesure, qu'elle se livre à son roi. Henri IV le comprit. Il se fit catholique, consacrant ainsi l'unité de l'État; mais il concéda aux huguenots toute la liberté de conscience que comportaient les mœurs de l'époque. L'édit de Nantes est le complément de sa conversion; on ne peut les séparer. La conversion lui donna la couronne, l'édit lui assura la soumission du royaume. Il fit entrer dans les lois la tolérance encore si obscure et si incertaine dans les esprits. Il fonda le gouvernement qui sera toujours le plus populaire en France : celui des gens d'esprit et des hommes de bon sens. Il fit davantage, et sentit qu'en assumant le pouvoir suprême, en se constituant le chef et le représentant de la nation, il était tenu de penser pour elle et d'accomplir ce qu'elle désirait confusément sans pouvoir l'effectuer. Il fut un roi réformateur, et en cela il entrait encore et plus profondément dans la tradition de la monarchie.

Ce serait méconnaître le caractère national que de le croire alors indifférent aux affaires de l'État et seulement capable d'obéissance. En sacrifiant la liberté au salut public, la France n'en avait point perdu le goût. Il y avait dans son histoire une tradition constante d'indépendance. La revendication des droits était périodique, et les Français n'avaient jamais laissé courir longtemps, sans l'interrompre, la prescription du despotisme. L'esprit de liberté démocratique ne se montra jamais avec un caractère plus accusé que dans les communes; les cahiers des États généraux, du quatorzième au dix-septième siècle,

contiennent tout le fond des grandes réclamations de 1789 [1]. Si les états échouent dans leurs tentatives pour s'emparer du gouvernement, c'est qu'ils ne sont appelés que dans les temps de trouble, sous le coup des désastres, au milieu des émeutes. Ils n'ont ni l'expérience ni la force nécessaires pour gouverner : ils ne peuvent que formuler des vœux. La royauté les réalise. Elle exécute avec ordre ce que les états essayaient avec confusion; elle dégage de leurs cahiers les réformes pratiques. Assurant au peuple les principaux résultats qu'il attendait de la liberté, elle lui en fait, pour un temps, oublier le principe. « Le texte même des cahiers a été sous les yeux de ceux qui ont rédigé les ordonnances de Charles V et de Louis XII [2]. » Ainsi parurent, après les troubles du seizième siècle, les réformes de Lhôpital, et, sous l'inspiration de l'assemblée des notables, les réformes de Sully, qui furent l'honneur du règne de Henri IV; ainsi, après les agitations du commencement du dix-septième siècle et les états de 1614, les vastes fondations posées par Richelieu; ainsi, après la Fronde, ces années d'apaisement et de réorganisation féconde auxquelles s'attache le souvenir de Colbert. Un grand historien les a comparées au Consulat : ce rapprochement explique l'avénement et le succès de Bonaparte [3].

[1] Voir Picot, *Histoire des États généraux*, et notamment t. IV, *Résumés généraux*, p. 197 et suiv. — Les cahiers du tiers état sont de véritables plans de constitution et d'administration. Tous les principes y sont posés : que la souveraineté émane du peuple, que le peuple est l'universalité des habitants, que les états sont les dépositaires de la volonté nationale; le partage de la souveraineté entre la couronne et les états; la périodicité des assemblées; la nécessité du vote de l'impôt; la participation de tous les ordres aux charges publiques, l'indépendance du pouvoir royal envers la cour de Rome, la constitution d'un clergé national, le droit absolu de l'État sur les biens ecclésiastiques, la suppression de la vénalité des charges, la suppression des pensions de cour, la réforme des abus, la réduction des justices seigneuriales et des droits féodaux, l'élection des magistrats municipaux, l'unification et la codification des coutumes, la suppression des douanes intérieures.

[2] Picot, *op. cit.*, t. IV, p. 296. Cf. t. I, p. 208 et 537; et, pour Henri IV, t. III, p. 274 : *Résultats de l'Assemblée des notables.*

[3] Guizot, *Civilisation en Europe*, leçon XIV: « Les victoires au dehors, l'ordre à l'intérieur après tant de troubles, un pouvoir fort que l'on croit définitif, un roi jeune, populaire, dont on fait un héros, et tout un travail de lois : les grandes

Avec Louis XIV, la royauté touche à son apogée. On décerne l'apothéose au Roi, on lui élève des statues; c'est un empereur romain, de ceux que l'on mettait au rang des dieux. « Il y eut alors, dit Michelet [1], le plus complet triomphe de la royauté, le plus parfait accord du peuple en un homme qui se soit trouvé jamais. » Vers le milieu du règne et dans les dernières années du siècle, le courant qui avait jusque-là soutenu la royauté se ralentit insensiblement, et les eaux s'amassent comme rejetées sur elles-mêmes. La promulgation de l'édit de Nantes par Henri IV avait signalé la maturité de la monarchie, la révocation de cet édit par son petit-fils en marque le déclin. Elle avait eu jusque-là de la suite, mais point de système : elle va se faire un système et en tirer un dogme. Elle avait vécu de transactions, elle devient exclusive. Sa modération l'avait rendue très-forte, elle va se perdre par les excès. Elle ne règne plus pour la nation, elle ne règne plus pour l'État, elle règne pour soi-même et pour soi seule. Elle se fait son propre objet, sa propre fin, son Dieu. Elle s'abîme dans ce culte et s'y anéantit. Elle avait crû comme un grand chêne qui concentre dans sa séve tous les sucs des terres avoisinantes, et qui leur rend, en revanche, la fraîcheur de son ombre et la salubrité de l'air purifié par le travail mystérieux de son feuillage. Dans le temps où il paraît le plus majestueux et au milieu de la splendeur de son plus bel été, la séve s'arrête dans ses branches; elles tombent peu à peu comme frappées de paralysie. Son tronc se dessèche et se consume sourdement. Ses racines pourries n'ont plus de prises dans le sol, ses branches dépouillées n'en ont plus dans l'air, les pluies usent son sommet, les parasites rongent sa base. Il offrait naguère un abri contre les ouragans, il n'y résiste plus désormais : le premier qui s'élève le brise et le renverse.

Pour que la royauté se maintienne et se renouvelle, il faut qu'elle demeure réformatrice et continue son œuvre d'émanci-

ordonnances de la procédure criminelle, du commerce, des eaux et forêts, etc. »

[1] *Précis de l'histoire moderne.*

pation nationale ; qu'elle gouverne avec éclat et avec mesure en même temps ; que l'État soit prospère et le peuple satisfait ; qu'elle se garde des excès et qu'elle corrige les abus ; qu'après avoir détruit le gouvernement des nobles, elle supprime les droits qui en étaient le salaire et qui n'ont plus de raison d'être ; qu'elle affranchisse la terre et achève d'affranchir l'homme. On lui a demandé au seizième siècle d'être tolérante, au dix-septième d'être puissante ; on lui demande au dix-huitième d'être « éclairée ». Si elle s'y refuse et se dérobe à la tâche, le peuple a pris assez conscience de soi-même et de ses droits pour exiger ce qu'il espère, et le Roi trouvera devant lui, pour mener la campagne, ces mêmes légistes qui depuis cinq siècles ont combattu pour lui contre les nobles. Après lui avoir conquis le pouvoir, ils prétendent l'exercer avec lui, et s'il résiste, contre lui.

La royauté s'est désarmée entre leurs mains : elle a démantelé toutes ses forteresses et livré toutes ses approches : la résistance lui est interdite, s'il s'agit de résister à la nation. Tout est devenu peuple devant lui, disait Saint-Simon en parlant de Louis XIV. Ce colosse d'État est isolé au milieu de la foule : rien ne le défend. Louis XI a assujetti les dynasties apanagées, Henri IV les partis religieux, Richelieu les partis politiques, Louis XIV les parlements : quant à la noblesse, depuis quatre siècles, la royauté travaille à lui enlever toute influence, toute organisation et tout rôle politique. L'édifice de l'État est d'une hardiesse et d'une splendeur incomparables ; mais il ressemble à une cathédrale gothique où l'on aurait poussé jusqu'au paradoxe la hauteur du vaisseau et l'ouverture des ogives, amincissant et découpant les parois à mesure qu'on les élève davantage. Cela fait, pour dégager le monument et lui donner plus d'air, on abat tout d'un coup les ailes et les contre-forts qui soutenaient ses flancs. On le voit alors chanceler sur sa base, et, au moindre coup de bélier contre ses murs, il s'écroule sous la poussée de ses voûtes et la masse écrasante de ses tours.

Louis XIV porta aux extrêmes le principe de la monarchie, et il en abusa, sous tous les rapports, jusques à l'excès. Il laisse la nation écrasée par la guerre, mutilée par les proscriptions,

impatiente du joug depuis qu'elle le sent ruineux. Les hommes sont usés, le trésor vide, tous les ressorts forcés par la violence de la tension, et dans cet immense cadre d'État il ne reste pas d'autre institution que le hasard du génie. Les choses cependant en sont venues à ce point que s'il ne naît un grand roi, il se fera une grande révolution.

II

Elle couve pendant tout le dix-huitième siècle. Les symptômes se succèdent : on entend monter ces bruits sourds, on découvre dans le sol ces crevasses étranges et, le long des murailles, ces lézardes mystérieuses qui annoncent les tremblements de terre. On vit alors ce qui paraît le plus intolérable aux peuples, l'incohérence dans le despotisme, l'irrésolution dans la toute-puissance, l'anarchie dans la centralisation. Chacun tire à soi. Tous les pouvoirs sont en conflit. Les évêques et le Parlement se querellent; le gouvernement bataille contre le clergé et contre la magistrature [1]. Les libelles pullulent; l'autorité se relâche. Les dissensions des chefs entretiennent l'indiscipline du peuple : il s'habitue à les mépriser en les voyant se haïr. Il n'y eut quelque répit que pendant le ministère de Fleury; mais ce pouvoir somnolent avait plus de durée que de suite. Louis XV, quand il régna sans tuteur, se montra jaloux de l'autorité, inquiet, indolent et timide. Il ne gouvernait pas, mais il ne tolérait point que ses ministres gouvernassent en son nom, et comme il n'osait pas les contredire, il conspirait contre eux et les entravait secrètement. D'ailleurs, ils cabalaient les uns contre les autres et se disputaient avec fracas. « Les comités des ministres, rapporte d'Argenson, au temps du maréchal de Noailles, devinrent la chose du monde la plus terrible : on n'y aurait pas entendu Dieu tonner. » Ces gentilshommes délibé-

[1] Voir Rocquain, *l'Esprit révolutionnaire avant la Révolution*. Paris, 1878.

raient comme un conciliabule de démagogues. « Le maréchal s'y prenait aux crins avec tout ce qui lui disputait quelque chose; il frappait des pieds, il faisait voler son chapeau dans la chambre, il changeait de principes à chaque séance. M. de Maurepas glapissait, riait et donnait ses épigrammes pour des maximes d'État indubitables. Le cardinal de Tencin recourait à Moréri à chaque notion des plus communes qu'il ignorait, ce qui revenait souvent. » A ces comités succédèrent des conseils qui se tenaient devant le Roi et n'en valaient pas mieux. « Le Roi, écrit un des ministres, y est plus haï et plus méprisé des assesseurs qu'il ne le serait des plus fanatiques républicains [1]. » Louis XV le leur rend bien, il les change au caprice de son humeur, à l'arbitraire de ses maîtresses. L'instabilité du gouvernement français et son anarchie sont proverbiales chez les étrangers [2]. Vers la fin du règne, un aventurier de beaucoup d'esprit, qui avait conspiré avec le Roi contre son gouvernement, et que l'on avait par inadvertance écroué à la Bastille, pouvait répondre au juge malavisé qui l'interrogeait : « J'ai appris du Roi lui-même à distinguer sa personne sacrée de celle de ses ministres, car depuis dix-sept ans que je suis au service, Sa Majesté a disgracié ou renvoyé vingt-six ministres [3]. »

Les finances ne se soutiennent que par la faillite. L'armée se dissout. Elle demeure valeureuse, capable d'actions d'éclat devant l'ennemi et même de beaux traits de constance, comme en présenta la retraite de Prague. Mais, vue dans l'ensemble, c'est une machine détraquée qui s'agite en mouvements incertains, sous le tiraillement des fils qui partent de Versailles. Les généraux se sentent constamment sous le coup d'un rappel, d'une disgrâce, d'un procès, de l'exil ou de la Bastille. Ils songent à plaire plus qu'à vaincre, à négocier plus qu'à com-

[1] D'Argenson, *Journal et Mémoires*, t. IV, p. 139-146.

[2] Un Russe, le prince Dimitri, ancien ambassadeur à Paris, écrivait le 3 mai 1774 : « ...Les révolutions dans le ministère français ont des périodes assez réglées... on donne à chaque ministre, l'un portant l'autre, six mois de règne. » Cité par M. Tourneux, *Revue critique*, 1884, n° 21. Cf. *Correspondance du comte de Bernstorff*. Dépêche du 31 janvier 1755, I, p. 111. Copenhague, 1882.

[3] Dumouriez, *Mémoires*, liv. II, ch. I.

battre, à cabaler à la cour plus qu'à inquiéter l'ennemi. La politique envahit les camps ; il s'y forme des partis qui s'exècrent, et, dans le réseau des intrigues, la discipline se perd [1]. L'espèce du soldat demeure bonne, mais devant l'exemple qu'il reçoit, il devient pillard, maraudeur, insolent [2]. C'est une décadence. « La cause principale, écrit un maréchal, est l'ignorance totale, depuis le sous-lieutenant jusqu'aux lieutenants généraux, des devoirs de leur état... Le lieutenant et le capitaine ne savent ni gouverner ni commander leurs compagnies, et successivement les colonels, les brigadiers, les maréchaux de camp, les lieutenants généraux ne savent pas davantage conduire leurs régiments, brigades, divisions... Tous nos officiers ont, chacun en particulier, autant de courage, plus de talents et d'intelligence que les officiers des ennemis, mais ils pèchent par un point bien essentiel : il y en a peu parmi eux dans les grades même subalternes qui ne fassent des projets de campagne pour l'armée, et qui ne censurent le général, et il n'y en a presque aucun qui ne regarde son état au-dessous de lui [3]. »

Voilà le mal : c'est la cause première de toutes les révolutions : l'excès, la ruine et la banqueroute du pouvoir [4]. Quant à l'esprit de sédition, il fermente toujours dans les âmes. Il suffit que les digues se rompent pour que l'anarchie déborde. Paris est plein de tribuns disposés à haranguer les foules, de misérables, de scélérats ou d'insensés prêts à s'enrôler à leur suite. La légende démagogique se propage dans l'obscurité ; elle a sa tradition vivante. Les révolutions parisiennes pendant la guerre

[1] Voir, entre autres, le *Secret du Roi*, par le duc DE BROGLIE, t. I, ch. IV : *la Diplomatie secrète à l'armée.* — *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. I, p. 211-217, 305-307. — *Frédéric II et Louis XV*, t. I, p. 1 et suiv. : *la Retraite de Prague.*

[2] Le maréchal de Belle-Isle écrivait le 6 novembre 1742 : « Le découragement s'est emparé du cœur et de l'esprit de chaque officier ; j'apprends journellement avec la plus vive douleur que, non contents de tenir les propos les plus criminels devant les troupes, ils n'exécutent aucun ordre, ce, à la honte de la nation, ils sont les premiers à prendre et à piller ce qu'ils trouvent... » — Voir : PAJOL, *les Guerres sous Louis XV.* — YUNG, *Bonaparte*, t. I, ch. VIII ; *État de l'armée en* 1785. Paris, 1880. — Cf. BERNIS, *Mémoires*, p. 152, 206, 212, 241.

[3] Rapport du maréchal de Broglie en 1759. *Le Secret du Roi*, t. I, p. 343.

[4] Voir la relation du Vénitien Pisani sur les causes de la Révolution. ROMANIN, *Storia di Venezia*. Venise, 1859, t. IX. — Cf. FRANCHETTI, t. I, p. 50.

de Cent ans offrent le prototype de toutes les autres. On vit alors les chefs des corporations s'organiser en commune et saisir le pouvoir : ils procèdent par *journées*, envahissent le palais, notifient les armes à la main, comme émanant du peuple, la volonté de la bande qui les suit ; ils massacrent les ministres sous les yeux du prince ; ils assument la dictature et gouvernent par la terreur. Étienne Marcel fait penser à Danton ; Caboche annonce Maillard. Au seizième siècle, la Ligue mêle le fanatisme religieux à l'esprit d'anarchie. C'est déjà l'organisation formidable des jacobins ; on la dénonce et la redoute comme on dénoncera plus tard cette société fameuse. Saint-Simon parle des suppôts de Guise comme Joseph de Maistre pourra parler des zélateurs de Robespierre : « Ces prédicateurs furieux et cette lie de fanatiques qui avaient fait tant de désordres dans les esprits ignorants et les consciences faibles qui sont tout le peuple... Cet hydre de la Ligue, ce dévorateur de l'Europe confondu dans ses projets et aboyé de la mort [1]. »

L'émeute a ses précédents et ses formes classiques. En 1648, rapporte Retz, « le mouvement fut comme un incendie subit et violent qui se prit du pont Neuf à toute la ville. Tout le monde prit les armes. On voyait des enfants de cinq à six ans avec des poignards à la main ; on voyait les mères qui les leur apportaient elles-mêmes. Il y eut dans Paris plus de douze cents barricades, en moins de deux heures, bordées de drapeaux et de toutes les armes que la Ligue avait laissées entières. » Un siècle après, un ministre de Louis XV écrivait : « Les matières étant partout combustibles, une émeute peut faire passer à la révolte, et la révolte à une totale révolution où l'on élirait de véritables tribuns du peuple, des comices, des communes [2]. » ... « Les Parisiens sont en grande combustion... Un magistrat m'a dit qu'à la suppression du Châtelet, il ne doute pas que l'on ferait des barricades, et que c'est par là que la révolution commencerait [3]. »

[1] *Parallèle*, p. 47 et 121.
[2] D'Argenson, *Journal*, 1751.
[3] D'Argenson, *Journal*, 1753.

Vers le milieu du siècle, l'effervescence politique se manifeste partout [1]. Il paraît, en 1749, un pamphlet avec cette apostrophe à l'adresse du Roi : « Louis, si tu fus un temps l'objet de notre amour, c'est que tous tes vices ne nous étaient pas encore connus ; dans ce royaume dépeuplé par ta faute et livré comme une proie aux histrions qui règnent avec toi, c'est pour t'abhorrer qu'il reste des Français ! » La même année, on lance un autre libelle qui commence ainsi : « Réveillez-vous, mânes de Ravaillac [2] ! » En 1720, déjà, on avait semé dans la ville des billets avec ces mots : « Tuez le tyran, et ne vous embarrassez pas du trouble. » Tout aimables, gais et avenants qu'ils paraissent, les Français, les Parisiens en particulier, sont toujours prêts à redevenir féroces, à passer, comme disait Voltaire, « de l'Opéra à la Saint-Barthélemy [3] ». C'est que la misère est horrible, que les disettes se succèdent, que les séditions éclatent çà et là dans les provinces, que les routes sont couvertes de bandits, et que le foyer de tous ces incendies qui couvent se concentre à Paris [4]. Les meneurs et les boute-feux, selon le mot de Rœderer, n'auront qu'à s'adresser à la faim pour obtenir la cruauté. Nul n'en doute. D'Argenson croit, en 1754, que l'on commencerait « par le déchirement de quelques prêtres dans les rues, même par celui de l'archevêque de Paris ». En 1750, le bruit se répand que des enfants ont été enlevés pour peupler les colonies. Les faubourgs se soulèvent. Plusieurs archers sont tués. La foule se porte devant la maison du lieutenant de police. Elle veut le massacrer et lui *manger le cœur ;* on parle d'aller brûler Versailles. Le lieutenant, « pâle comme un noyé », ne sauve sa vie qu'en livrant aux émeutiers un exempt qui est à l'instant traîné dans le ruisseau et assommé [5]. Il faut conclure avec deux ministres de Louis XV : « Tout

[1] *Journal de Barbier*, 1748.

[2] ROCQUAIN, *l'Esprit révolutionnaire*, liv. IV.

[3] Lettre de 1776. *Lettres inédites*, publiées en 1856 par M. DE CAYROL. SAINTE-BEUVE, *Causeries*, t. XIII, article *Voltaire*.

[4] Voir TAINE, *l'Ancien Régime*, liv. V. : *le Peuple*. — DESNOIRESTERRES, *Voltaire et J. J. Rousseau*, p. 464 et suiv.

[5] ROCQUAIN, *l'Esprit révolutionnaire*, p. 136.

tombe par morceaux. » — « Tout ceci se décompose : on a beau étayer le bâtiment d'un côté, il croule de l'autre... Nous touchons au dernier période de la décadence [1]. »

Tous ces faits sont posés, toutes ces causes agissent, toutes ces conséquences se manifestent avant la guerre de Sept ans. Les philosophes sont à peine entrés en campagne. L'*Esprit des lois* parut en 1748, les premiers volumes de l'*Encyclopédie* en 1751; Voltaire était alors en Prusse, travaillant au *Siècle de Louis XIV;* Raynal était peu connu, Rousseau ne l'était que par le discours de Dijon, et Mably par des compilations de droit public. Mais l'esprit d'examen, l'esprit de critique étaient dans l'air avec l'inquiétude et le mécontentement. Lorsque les parlements jouaient au Sénat romain, lorsqu'on lisait, dès 1726, dans des consultations d'avocats que « les lois sont de véritables conventions entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés [2] »; lorsque l'on entendait, dans des remontrances délibérées, une des cours souveraines de l'État déclarer que « si les sujets doivent obéissance aux rois, les rois, de leur côté, doivent obéissance aux lois »; que « la nation est au-dessus des rois, comme l'Église au-dessus du Pape [3] », on était déjà mûr pour la propagande des doctrines révolutionnaires, et elle vint à point pour soulever les âmes [4]. Les esprits y étaient disposés, et l'État avait, en quelque sorte, ouvert toutes les avenues à ses adversaires. Les désastres de la guerre de Sept ans donnent décidément le branle. Les philosophes apportent à la révolution que les fautes du gouvernement ont préparée, des chefs, des cadres, une doctrine, une direction, l'entraînement des illusions, l'irrésistible élan des espérances. Ils ne créent pas les causes de cette révolution, ils les manifestent, ils les animent, ils les passionnent, ils les multiplient, ils en précipitent le développement; mais ils ne décomposent pas l'ancienne société,

[1] D'Argenson, 1752, VII, p. 295. Bernis, 1758, II, p. 221, 238. — Cf. Rocquain, p. 161.

[2] Rocquain, p. 56-57.

[3] Remontrances de 1753, 23 mai.

[4] L'histoire de cette propagande a été faite avec un tel éclat qu'il n'y a plus à y revenir. Taine, *l'Ancien Régime*, l. IV : *la Propagation de la doctrine.*

c'est parce qu'elle se décomposait qu'ils en font sortir la Révolution.

Si elle n'éclate pas pendant le règne de Louis XV, c'est que la France reste profondément royaliste et que l'on respecte, selon le mot d'un contemporain, l'espérance d'un nouveau règne. Dans cette crise, comme dans toutes les précédentes, la nation, désorientée, en appelle au Roi. Elle attend tout de lui, parce qu'elle lui croit tout possible. Beaucoup sans doute parlent de la liberté politique; mais la plupart n'en ont qu'une notion confuse; nul n'en possède l'expérience. On la désire surtout pour les résultats qu'on en attend, et ces résultats ce sont des réformes que l'État peut spontanément réaliser [1].

La première et la plus essentielle, c'est ce qu'on appelle la liberté civile [2] : la liberté des personnes et des biens, la liberté primordiale qui est la condition nécessaire de toutes les autres; elle consiste uniquement dans la destruction des derniers vestiges du régime féodal. La seconde, c'est la répartition proportionnelle de l'impôt entre tous les citoyens. L'une et l'autre sont dans l'intérêt de l'État : la première lui donne des sujets plus dévoués; la seconde, des revenus plus abondants. Elles ne seront préjudiciables qu'aux privilégiés, aux nobles et au clergé, c'est-à-dire aux classes que l'État travaille depuis cinq siècles à réduire à l'obéissance commune. Il trouvera moyen de s'enrichir en se rendant populaire. C'est le complément, le couronnement de son œuvre. Aussi ses conseillers et ses légistes en ont-ils l'âme constamment agitée. Leurs portefeuilles sont remplis de projets : les comités des assemblées et les conseillers d'État de l'an VIII n'auront rien de mieux à faire que d'y puiser à pleines mains.

[1] Voir Tocqueville, *l'Ancien Régime*, liv. III, ch. III : *Comment les Français ont voulu des réformes avant de vouloir des libertés.*

[2] « Ce qui avant tout, par-dessus tout, intéresse le peuple, ce sont les lois civiles et ordinaires; elles le prennent au berceau, elles le touchent dans tous les points de son existence : là se place la liberté, comme la règle et le titre des actions journalières des citoyens; là il apprend la limite de ses droits et le système de ses devoirs. Les lois civiles font seules les citoyens. » Mallet du Pan, *Mémoires et Correspondance politique*, 1796. Sayous, t. II, p. 242.

L'idée de codifier les lois était ancienne[1]. D'Aguesseau convie à ce grand ouvrage tous les parlements du royaume : « La perfection des lois, disait-il, est d'être les plus simples et les plus générales possible. La loi doit être l'expression d'un principe. » Pothier entreprend en partie le travail : ses écrits seront le pain quotidien des rédacteurs du Code civil. Machault avait pensé à la réforme de l'impôt[2]; Mollien, qui l'accomplit plus tard, l'étudiait déjà dans les bureaux du ministère. Lebrun, qui devint duc dans le temps où Mollien devint comte, avait, dès 1769, préparé pour Maupeou, dont il était secrétaire, tout un plan de réorganisation de la magistrature : c'est, à peu de chose près, celui que l'on exécuta au commencement de ce siècle[3]. La Chalotais, Guyton de Morveau et le président Roland proposent de mettre l'enseignement public dans les mains de l'État : l'Université de France, avec son conseil supérieur, ses inspecteurs, ses écoles normales, paraît en germe dans leurs écrits[4].

Quelques-uns vont plus loin et remanient, en pensée, toutes les institutions; mais si les citoyens en doivent tirer profit, le profit le plus clair sera pour l'État. Je ne parle point ici des utopistes : voici un intendant, un homme grandi dans les affaires et qui devient ministre, Turgot; il déclare au Roi : « Votre Majesté, tant qu'elle ne s'écartera pas de la justice, peut se regarder comme le législateur absolu et compter sur sa bonne nation pour exécuter ses ordres[5]. » L'objet que Turgot se propose est « de rassembler dans les mains du Roi toutes les forces de la nation et de la rendre facile à diriger[6] ». L'enseignement disciplinera le peuple et façonnera les hommes. « Votre Majesté trouverait partout talents, vertus, le désintéressement, l'hon-

[1] VIOLLET, *Précis*, p. 169 et suiv.

[2] Voir René STOURM, *les Finances de l'ancien régime et de la Révolution*. Paris, 1885.

[3] Voir : FLAMMERMONT, *la Réforme judiciaire et le chancelier Maupeou*. Paris, 1880. — *Le Chancelier Maupeou et les Parlements*. Paris, 1884. — LEBRUN (duc de Plaisance), *Opinions, rapports et choix d'écrits politiques*. Paris, 1829.

[4] Albert DURUY, *l'Instruction publique et la Révolution*. Paris, 1882.

[5] TURGOT, *OEuvres*, t. VII, p. 389.

[6] *Id.*, t. II, p. 506.

neur et le zèle. Il serait commun d'être homme de bien. Votre royaume, lié dans toutes ses parties, qui s'élargiraient naturellement, paraîtrait avoir décuplé de forces [1]. » Pour seconder le Roi dans cette tâche, Turgot concevait une hiérarchie d'assemblées municipales s'élevant jusqu'à une « grande municipalité du royaume », qui se rassemblerait chaque année, six semaines, autour du Roi : administrant sans gouverner, émettant des vœux sans faire de lois, et se bornant à discuter les principes sans arrêter les règles. « Le pouvoir royal serait éclairé et non gêné, et l'opinion publique serait satisfaite sans péril [2]. » Lebrun proposait des états qui seraient le conseil du souverain : « L'exercice de la puissance royale, éclairée par leurs suffrages, ne doit plus connaître ni de pouvoir qui le modifie, ni d'obstacle qui l'arrête [3]. »

C'est l'esprit du gouvernement éclairé, c'est l'esprit du siècle, c'était celui de la monarchie française en ses années fécondes. C'est en appropriant ainsi les idées de leur temps, en accommodant les vœux de la nation à l'intérêt de l'État, que Charles V, Louis XII, Henri IV, Louis XIV étaient devenus de si grands souverains et avaient fondé une si puissante maison. On ne voit rien dans cette œuvre qui dépassât les forces de la monarchie et la fît sortir de son caractère [4]. « S'il se fût trouvé alors sur le trône un prince de la taille et de l'humeur du grand Frédéric, dit Tocqueville, je ne doute point qu'il n'eût accompli dans la société et dans le gouvernement plusieurs des plus grands changements que la Révolution y a faits, non-seulement sans perdre sa couronne, mais encore en augmentant beaucoup son pouvoir [5]. »

C'est ce que discerna le seul grand politique qu'enfanta

[1] Turgot, *Œuvres*, t. VII, p. 682.

[2] *Mémoire de* 1775.

[3] *La Voix du citoyen*, 1789.

[4] « Il faut bien se répéter cette grande vérité que la monarchie recommence. Il faut donc recourir aux éléments, c'est-à-dire tirer du tiers état le parti qu'en ont tiré les premiers rois de France. » Rivarol, *Mémoire à Louis XVI*, 1791. Voir Lescure, *Rivarol*. Paris, 1883.

[5] *L'Ancien Régime*, l. III, ch. III.

cette époque troublée. Mirabeau écrivait en 1790 [1] : « Royauté héréditaire dans la dynastie des Bourbons; corps législatif périodiquement élu et permanent, borné dans ses fonctions à la confection de la loi; unité et très-grande latitude du pouvoir exécutif suprême dans tout ce qui tient à l'administration du royaume, à l'exécution des lois, à la direction de la force publique; attribution exclusive de l'impôt au corps législatif; nouvelle division du royaume; justice gratuite; liberté de la presse; responsabilité des ministres; vente des biens du domaine et du clergé; établissement d'une liste civile et plus de distinctions d'ordres; plus de priviléges ni d'exemptions pécuniaires; plus de féodalité ni de parlements; plus de corps de noblesse ni de clergé; plus de pays d'états ni de corps de province; voilà ce que j'entends par les bases de la constitution. Elles ne limitent le pouvoir royal que pour le rendre plus fort; elles se concilient parfaitement avec le gouvernement monarchique. »

Les vœux étaient infiniment plus modestes en 1774, lorsque mourut Louis XV. La confiance allait au Roi, et l'opinion ne lui eût pas marchandé la puissance, s'il l'avait employée aux réformes populaires. Jamais on n'avait tant parlé de Henri IV et tant vanté Richelieu. Les imaginations caressaient l'idéal d'un roi législateur, et par un singulier phénomène d'atavisme, c'est sous les traits du légendaire héros du moyen âge que les philosophes se plaisaient à représenter le souverain de l'avenir. Aux commencements de la dynastie, les légistes des premiers Capétiens invoquaient devant ces faibles princes le grand nom de Charlemagne : ils leur peignaient en lui le fondateur d'empire et recherchaient dans les vagues souvenirs de son règne les titres de la royauté [2]. Huit siècles après, les philosophes le proposent encore en exemple et lui demandent d'enseigner à Louis XVI comment on réforme les États.

[1] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et le comte de la Mark*. Trentième note par la cour. Paris, 1851.

[2] Guizot, *Civilisation en France*, t. IV, leçon XIII.

« Mably, dit un contemporain, nous montre dans Charlemagne le philosophe, le patriote, le législateur. Il nous fait voir ce monarque abjurant le pouvoir arbitraire toujours funeste aux princes. Charles reconnaît les droits imprescriptibles de l'homme qui étaient tombés dans l'oubli [1]. » Cette grande figure qui s'était élevée dans l'aurore de la monarchie apparaissait encore debout dans son crépuscule. Philippe-Auguste en avait l'âme remplie; l'imagination de Bonaparte en fut comme obsédée. Les regards de Louis XVI ne se portaient pas si loin.

III

La tâche était difficile. Prendre la direction de ces esprits inquiets, endiguer ce courant désordonné de l'opinion, le contenir en l'exploitant, dominer le peuple en l'émancipant, vaincre les résistances des privilégiés et les conserver dans l'obéissance tout en les dépouillant de leurs priviléges, reprendre en quelque sorte en sous-œuvre les fondements de l'édifice et lui élever de nouveaux contre-forts dans le moment même où l'on renversait ce qui subsistait encore des anciens, cette œuvre exigeait à la fois de la hardiesse, de l'étendue et de la souplesse d'esprit. Il aurait fallu un Henri IV, subtil et fort, un politique vaillant, un homme d'invention et d'entreprise [2]. Doué de toutes les qualités qui conviennent pour populariser les dynasties dans les époques prospères, Louis XVI ne possédait aucune de celles qu'il faut pour les fonder dans les agitations ou les restaurer au milieu des troubles. C'était un prince selon les

[1] *Éloge de Mably*, par l'abbé Brizard, couronné par l'Académie des inscriptions, 1787. — Voir Mably, *Observations sur l'histoire de France*, l. II, ch. II.

[2] « Il n'y a, disait Maupeou à Lebrun en 1769, qu'un roi d'un caractère énergique, entouré de gloire, commandant à l'opinion, qui puisse former et peut-être conduire à la fin une pareille entreprise; un tel roi trouvera des ministres qui le seconderont et une nation qui lui obéira. » Lebrun, *Opinions, etc.*

illusions du temps, un prince d'idylle ou de conte moral; il n'avait rien du héros de la rude tragédie que le siècle portait en soi. Il avait des connaissances, mais son esprit était paresseux et incertain; de l'intelligence sans résolution; du bon sens et point de caractère. Il paraissait modeste, lourd et résigné. « La faiblesse et l'indécision du Roi, déclarait son frère, le comte de Provence, sont au delà de tout ce qu'on peut dire. Imaginez des boules d'ivoire huilées que vous vous efforceriez vainement de retenir ensemble [1]. » Il laissait faire les gens, il laissait arriver les événements par nonchalance, par optimisme, par méfiance de lui-même et des autres. Plein de velléités touchantes pour le bien, incapable de volontés suivies, toujours prêt aux revirements, par bonté, par apathie, par scrupule de conscience, il cherchait à concilier des contradictions qui ne pouvaient se résoudre que dans le néant.

Faute d'un grand roi, la France aurait eu besoin d'un grand ministre. Mais, dénué de cet art d'oser qui était le génie de Henri IV, Louis XVI n'avait pas davantage ce don de discernement et cet art de régner qui tinrent lieu de génie à Louis XIII. Indifférent aux hommes parce qu'il les ignorait, redoutant par-dessus tout les caractères accusés, effrayé et déconcerté chez autrui par la résolution qu'il avait quelque gêne à ne point trouver en lui-même, il n'aurait pas distingué et encore moins soutenu un Richelieu. Un ministre à la manière anglaise l'aurait humilié. Il n'eût point supporté la tutelle d'un Pitt; cependant l'exercice direct de l'autorité lui faisait peur. Il répugnait aux mesures énergiques. Il aimait le peuple, il lui était doux de s'en croire aimé : l'idée de sévir lui paraissait horrible. Quand il tomba de l'idylle dans le drame, il détourna les yeux, plein d'angoisse, et recula devant le sang. Il n'y avait en lui de ferme et de déterminé que les sentiments intimes et les croyances religieuses; à défaut des vertus d'État, dont il était dépourvu, il possédait toutes les vertus privées : un cœur plein de tendresse, la fidélité dans les attachements, une modestie

[1] Bacourt, *Mirabeau et La Marck*, t. I, p. 125.

poussée jusqu'à l'abnégation, une mansuétude qui allait jusqu'au sacrifice. Quand on l'attaqua dans cette retraite, il se releva tout à coup; ce qui restait en lui du sang de saint Louis se ranima, et il parut grand. « Le Roi n'est rien », écrivait un ambassadeur étranger [1]. Ce diplomate se trompait. Louis XVI était un honnête homme et un chrétien; mais il n'était pas un roi. Il sut aimer, il sut pardonner, il sut souffrir, il sut mourir : il ne sut pas régner.

Il n'était point fait pour diriger la Révolution, il la subit. La faiblesse même de son gouvernement précipita la crise. Les contradictions dans lesquelles il se perdit se posèrent dès le début de son règne. Il essaya de gouverner avec l'opinion : il rappela les parlements et confia le ministère aux réformateurs. Les parlements avaient été frappés parce qu'ils refusaient d'obéir. En les rétablissant, on les enhardit, et comme les réformes que l'on se proposait d'apporter dans l'État ne leur convenaient point, ils y opposèrent une résistance d'autant plus tenace qu'ils se sentirent confirmés dans leurs pouvoirs.

Turgot, qui avait gagné Louis XVI à ses idées, représentait, dans ce qu'elles avaient de plus noble et de plus élevé, les aspirations des hommes d'État contemporains. Personne n'était mieux fait pour devenir le « ministre éclairé » d'un « prince vertueux ». Il continuait, selon les formes particulières à son temps, l'œuvre de centralisation commencée dans les siècles précédents. Tous ces plans tendaient à l'unité dans la nation et dans le gouvernement. Il commença par des réformes économiques et sociales. Louis XVI décréta la liberté du commerce des grains, la suppression des corvées, des jurandes et des corporations. C'était une révolution dans le commerce, dans l'industrie, dans l'agriculture, par suite dans tous les intérêts de la société. Pour la mener à fin, Turgot comptait sur deux auxiliaires qui lui firent défaut à la fois : l'opinion, qui réclamait des réformes, mais

[1] M. de Stael, 22 octobre 1789. *Correspondance*, publiée par M. Léouzon-Leduc, Paris, 1881.

n'était nullement préparée à en accepter les conséquences pratiques; la royauté, qui n'avait plus le prestige nécessaire pour diriger l'opinion et lui résister au besoin. Turgot lui-même, bien qu'administrateur fort expert, avait trop de chimères dans l'esprit et ne tenait point un compte suffisant des difficultés. Il raisonnait dans l'idéal, travaillait sur la table rase et dédaignait l'histoire, ce qui conduit, en politique, à méconnaître la force des choses.

Il voulait le Roi « législateur absolu ». C'était le contraire de ce que voulaient les parlements : ils refusèrent d'enregistrer les édits. Les édits cependant étaient dans le sens de l'opinion; mais l'opinion ne possédait point de centre ni d'organes : c'était tout le monde et ce n'était rien. La résistance provenait d'un grand corps de l'État : ce n'était que quelques personnes, mais c'était tout. Parmi ceux qui résistaient, la plupart sentaient la nécessité des réformes; ils les demandaient en général, mais ils s'y opposaient sur le point où chaque réforme particulière les touchait. Le dessein était populaire dans son ensemble; chaque mesure de détail que l'on prenait pour l'accomplir provoquait des coalitions qui en entravaient l'exécution. Cependant ces coalitions n'étaient point invincibles. On pouvait, en les jugeant de très-haut, les paralyser par l'opposition même des éléments dont elles étaient composées. En réalité, si les coteries subsistaient, les hommes étaient devenus très-semblables; c'est par leurs idées communes qu'on aurait dû les entreprendre, au lieu de les attaquer dans leurs intérêts particuliers. Si chacun défendait ses propres priviléges, chacun était prêt à abandonner les priviléges d'autrui; tous étaient unanimes à condamner le principe même du privilége [1]. C'est ainsi que des réformes partielles rencontrèrent tant d'obstacles, qu'une révolution totale n'en rencontra point, et que les privilégiés livrèrent d'eux-mêmes au peuple, en une seule nuit, la forteresse dont ils avaient avec tant de ténacité disputé au Roi les premières approches.

1 Tocqueville, *l'Ancien Régime*, l. II, ch. IX.

Il aurait fallu que le Roi brisât les résistances. Louis XVI n'en eut point le courage : il sacrifia son ministre. Turgot, qui était entré au pouvoir en 1774, soutenu par les plus belles espérances, en sortit, deux ans après, au milieu du découragement général. Son ministère accrut le nombre des mécontents. Il avait fait éclater aux yeux du peuple ces deux vérités également funestes à la monarchie : la nécessité d'une grande réforme et l'impuissance de la royauté à l'accomplir. Avec lui s'évanouit tout espoir de refondre le gouvernement dans son moule ancien. On essaya d'administrer. Faute de pouvoir atteindre la cause du mal, on tâcha d'en faire disparaître les symptômes. Necker le tenta pour les finances. Il n'avait à sa disposition que deux remèdes : l'ordre et l'économie. En les appliquant, il se heurtait de front aux abus, et indirectement aux priviléges. Il échoua comme Turgot et pour les mêmes motifs. Il se retira en 1781. La monarchie fut réduite à la routine, aux expédients, aux empiriques. Après le vieux Maurepas, elle recourt aux sous-ordres, Joly de Fleury et d'Ormesson; puis, en désespoir de cause, elle se livre, en 1783, à une sorte de charlatan politique, Calonne, dissipateur frivole d'argent et d'idées, qui flatte les caprices des courtisans, éblouit le grand monde de sa forfanterie, s'étourdit de sa présomption, prodigue les dernières ressources des finances, perd les derniers enjeux de la politique et achemine, avec impertinence, la monarchie vers la catastrophe [1].

La tentative que l'on avait faite pour regagner le peuple ayant échoué par la résistance des privilégiés, le gouvernement essaya de s'appuyer sur eux. Parce qu'ils l'avaient fait reculer, il leur attribua quelque consistance. Après les avoir combattus, il essaya de se les rallier. Il y eut une sorte de réaction en faveur des nobles. Elle s'appliqua surtout à l'armée. Une ordonnance de 1781 exigea des preuves de noblesse pour

[1] Pour l'histoire de ces années de crise et de transition, où la Révolution se prépare et détermine déjà tous ses caractères, voir Droz, *Histoire de Louis XVI*, Paris, 1839-42, et Chérest, *la Chute de l'ancien régime*, étude consacrée particulièrement aux années 1787-1789.

les grades supérieurs. Les roturiers en furent profondément irrités; tous ceux que cette mesure atteignit ne virent plus d'espoir d'avancement que dans une révolution. D'ailleurs, l'armée était frondeuse, et les officiers nobles cabalaient autant que les autres. Les changements de discipline irritaient les chefs et fatiguaient les soldats; le mécontentement entretenait l'insubordination. En 1788, rapporte un contemporain [1], au camp d'instruction du prince de Condé, « les entreprises du ministère de Brienne étaient l'objet de toutes les conversations, la résistance des parlements hautement applaudie, la conduite de la cour blâmée sans pitié, ses désordres dévoilés et exagérés ». On discutait les droits des peuples, on admirait et l'on enviait les officiers anglais, qui étaient « des hommes libres et non des soldats-machines d'un roi despote ». Bref, l'armée se désorganisait, et ainsi se préparait cette défection qui est, selon le mot de Rivarol, non pas une des causes de la Révolution, mais la Révolution même.

Les parlements étaient en pleine révolte. Loin de songer à fortifier l'État, ils ne travaillaient qu'à l'ébranler. Ils estimaient que le gouvernement était trop fort, et le remède, selon eux, consistait à diminuer son pouvoir. C'est pourquoi on les avait vus si ardents à défendre les priviléges. Mais en réclamant ceux dont ils se targuaient pour briguer le rôle du parlement britannique, ils évoquaient ces fameuses lois fondamentales que l'on ne pouvait rechercher sans miner tout l'édifice de la monarchie. Incapables de diriger le peuple, ils pouvaient encore l'agiter [2]. C'est de leurs assemblées que part cet appel aux états généraux qui devint bientôt le cri de toute la nation. C'était l'appel à l'espérance, et tous les cœurs en étaient remplis.

On sentait que le présent ne pouvait durer, qu'une crise était inévitable, et que le gouvernement ne suffisait plus à l'œuvre.

[1] Miot de Mélito, *Mémoires*, t. I, p. 3 et suiv. Paris, 1873. Miot était alors commissaire des guerres. Cf. Chérest, *Chute de l'ancien régime*, t. II, p. 87 et suiv.

[2] Tocqueville, *Mélanges*, chapitres inédits, ch. III : *Comment le Parlement, à l'aide des précédents, renversa la monarchie*.

Les volontés particulières s'entravaient et s'égaraient. Il sembla que la volonté générale ne pouvait errer, qu'il suffisait de rassembler les hommes pour les mettre d'accord, et de donner la parole à la nation pour que tous se soumissent à son arrêt qui serait celui de la raison et de la justice. La royauté s'était dérobée à la tâche; on imagina de l'entreprendre sans elle. On se consola très-aisément des échecs du pouvoir et des embarras du gouvernement, en pensant que l'on allait conquérir la liberté et que, par la liberté, tout deviendrait à la fois possible et facile. On se prit tout à coup pour elle d'une passion enthousiaste, on crut aveuglément en sa vertu, on attendit de son avénement la revanche de toutes les déceptions. La voix du peuple devint réellement dans toutes les pensées la voix de Dieu, qui abaisse les montagnes, apaise les océans et transforme les âmes[1].

Les gouvernants hésitèrent encore quelque temps. Il restait, malgré tout, dans cet appel à l'inconnu, je ne sais quoi d'effrayant pour eux. Ils craignaient d'aborder cette rive mystérieuse vers laquelle ils sentaient qu'un courant irrésistible les portait. Ils essayèrent de la côtoyer. On réunit des assemblées provinciales : le tiers état y dominait; il s'y organisa. Le gouvernement, qui n'avait pas pu faire les réformes, « conféra le pouvoir de les exiger à ceux que son refus de les accorder avait le plus irrités contre lui[2] ». Les assemblées consommèrent la ruine des institutions de l'ancien régime, et rendirent plus urgente la convocation des états généraux, en montrant qu'elle était plus nécessaire et qu'elle serait plus aisée[3]. Le ministère recourut à un dernier palliatif, et appela, en 1787, une assemblée de notables : la même conclusion s'en dégagea sous une forme plus pressante encore. Alors il en fallut venir à cette extrémité.

Tant d'hésitations et de vicissitudes avaient achevé d'user les

[1] Voir madame DE STAEL, *Considérations sur la Révolution française.*

[2] D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *l'Administration des intendants.* Paris, 1880.

[3] Voir Léonce DE LAVERGNE, *les Assemblées provinciales,* et en particulier ch. XXXVI. Paris, 1863.

ressorts. Du haut en bas de la hiérarchie, du centre aux extrémités, tout est paralysé. La déroute du gouvernement, l'affaissement des pouvoirs publics, le découragement des autorités, le relâchement de la discipline dans l'armée, et par suite de l'absence de commandement et du refus d'obéissance, l'impossibilité de la répression, voilà le bilan de l'ancien régime au moment où il présente ses comptes. Il avait épuisé tous les hommes et tous les expédients. N'ayant plus de ressources en soi-même, il en cherchait en dehors de soi et les demandait à la nation. Les états généraux furent convoqués pour 1789.

IV

On en appelait à la liberté après en avoir appelé au Roi. C'était un langage nouveau. Les Français le parlaient avec passion; ils n'en pénétraient point, en général, le véritable sens. Ils s'en servaient comme des langues mortes, où l'on ne peut traduire, sans en fausser l'esprit, des idées pour lesquelles elles n'ont pas été faites. La France continuait de penser avec les habitudes du despotisme. Quelques hommes plus éclairés que les autres, plus perspicaces, et dont l'intelligence devançait les temps, inclinaient, d'après Montesquieu, vers une constitution analogue à celle de l'Angleterre. Ils n'étaient qu'une élite, une sorte d'académie; le courant général allait ailleurs. La constitution anglaise, résultat de transactions séculaires, était la moins rationnelle des conceptions. A ce titre, elle semblait à la plupart des Français une œuvre d'ordre inférieur. Ils n'y apercevaient que les restes bizarres de quelque édifice grossier du moyen âge, et ils étaient aussi incapables d'en comprendre le détail et d'en saisir l'ensemble, qu'ils l'étaient d'apprécier la beauté des cathédrales gothiques. Ils croyaient pouvoir faire beaucoup mieux et du premier coup. De plus, la constitution anglaise était aristocratique :

ce caractère seul aurait suffi pour la rendre impopulaire. En réalité, elle n'était point applicable en France, parce que les éléments qui l'avaient formée en Angleterre avaient presque entièrement disparu en France, et que la Révolution française avait précisément pour objet d'en détruire les dernières traces.

Cette révolution se faisait contre la noblesse; malgré la générosité clairvoyante de quelques gentilshommes, on ne pouvait attendre ni que les nobles s'y associassent, ni que les révolutionnaires leur en confiassent la direction. Les représentants de la noblesse furent les plus ardents à combattre la monarchie constitutionnelle; le système anglais n'eut pas de plus violents adversaires[1]. Ils ne voulaient point de chambre haute, parce qu'ils n'y pourraient pas tous trouver leur place et que, pour élever quelques nobles au-dessus des autres, on anéantirait, selon eux, le corps de la noblesse[2]. Ils ne possédaient d'ailleurs ni cadres ni influence. Il n'y avait plus, depuis longtemps, d'aristocratie. Les nobles avaient payé de leur sang la part éclatante qu'ils s'étaient faite dans toutes les gloires militaires de la France; mais s'ils formaient encore la plus valeureuse des têtes d'armée, ils ne pouvaient, dans la politique, que composer un parti d'opposition, le plus faible et le plus inconsistant de tous, car il n'avait ni d'appui dans le passé, ni de soutien dans le présent. Il ne se réclamait ni des traditions historiques,

[1] Voir Staël, *Considérations*, 1re partie, ch. xiv : *De la résistance des privilégiés aux demandes du tiers état en 1789.* — Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire*, Paris, 1857, t. I, ch. i. — Chérest, *Chute de l'ancien régime : Comment la noblesse résiste aux essais de réforme de Louis XVI*, t. I, p. 38, 49 et suiv. — Chapitre viii, t. I, p. 504 et suiv. : *Troubles de Bretagne en 1788.* — Chapitre xiii, t. II, p. 289 : *Troubles en Franche-Comté, Languedoc, Provence, Bretagne.* — Chapitres xiv et xv, t. II, p. 394 et suiv. : *Les cahiers; les priviléges; les deux Chambres.*

[2] On lit dans le cahier de la noblesse de Blois : « Que les députés aux états généraux ne pourront écouter, sous aucun prétexte, aucune proposition qui aurait pour objet la formation d'une chambre particulière de la noblesse, dont les siéges deviendraient héréditaires dans certaines familles, en ôtant ainsi à tout le corps de la noblesse le droit d'élection et d'éligibilité qui lui appartient; — qu'elle déclare traîtres à la patrie, non-seulement ceux qui siégeraient dans une chambre ainsi formée, mais aussi ceux qui consentiraient à sa formation. » *Archives parlementaires*, t. II, p. 335.

ni des doctrines nouvelles. Il réunissait contre lui tous les précédents monarchiques et toutes les passions populaires. Ce fut, dit le plus pénétrant et le plus équitable des juges de l'ancienne France, un phénomène singulier que celui de tout un corps de noblesse qui, « planté depuis mille ans, se trouva tout à coup si privé de racines, qu'il ne vit aucun moyen de rester debout à sa place; de toute la haute classe qui ne put trouver dans aucune des autres classes dont la nation se composait, une force de résistance à laquelle elle pût s'unir; qui se trouva comme un corps d'officiers contre lequel tous les soldats feraient feu. C'est sa condamnation et, dans ce cas particulier, c'est son excuse[1]. » C'est aussi la conclusion de son histoire. Dès le début de la Révolution, ses principaux chefs abandonnèrent la partie dans les assemblées; ils ne virent plus de ressource que dans l'emploi de la force, et ne pouvant tirer cette force ni de la nation ni d'eux-mêmes, ils la cherchèrent dans les alliances étrangères, ce qui acheva de les perdre.

La logique des choses fit la prépondérance du tiers état. Il constituait la majorité dans l'Assemblée des états, il en devint le maître et absorba promptement les autres ordres, achevant ainsi son histoire par son avénement, comme la noblesse achevait la sienne par sa déchéance. Le fond des idées, parmi les hommes du tiers, est tout démocratique. La liberté telle qu'ils la conçoivent, c'est avant tout la liberté civile : la liberté politique n'en est, à leurs yeux, que le moyen et la garantie. Ils la veulent moins pour elle-même que pour son objet qui est la destruction du régime féodal et l'établissement de l'égalité. Ce n'est pas seulement une classe de citoyens qui revendique son droit; ce sont des individus qui réclament les emplois de l'État. Les ambitions personnelles passionnent chez eux tous les principes. « Pour les hommes qui se sentaient appelés à de grandes choses, rapporte un des plus clairvoyants témoins de cette génération [2], pour la jeunesse pressée du besoin de développer

[1] TOCQUEVILLE, *Mélanges* : Notes et pensées.
[2] ROEDERER, *l'Esprit de la Révolution*, ch. I. *OEuvres*, t. III.

une grande surabondance de force, qui regardait comme un droit inaliénable et comme un devoir de mettre en pleine valeur les dons de la nature, il fallait l'égalité des droits qui ouvrait la carrière à l'ambition de toutes les supériorités morales et politiques, des premières magistratures, des plus hautes dignités civiles et militaires, de toutes les distinctions que l'état social peut offrir aux talents, aux vertus, aux services d'un ordre éminent... La Révolution a moins été l'amélioration des fortunes ou l'accroissement de la sûreté individuelle que le triomphe de l'orgueil national. Elle était moins chère aux Français comme utile que comme honorable. »

Il ne leur suffit pas de participer à l'exercice du pouvoir, il faut qu'ils l'exercent exclusivement. « Le tiers état est une nation par lui-même et une nation complète, déclare Sieyès. La conquête a dérangé tous les rapports, et la noblesse a passé du côté des conquérants. Eh bien! il faut la faire passer de l'autre côté; le tiers redeviendra noble en devenant conquérant à son tour. » Rabaut-Saint-Étienne écrivait à la même époque[1] : « Le tiers état est une société complète; le reste est une superfétation inutile. Non-seulement les nobles ne doivent pas être les maîtres; ils auront à peine le droit d'être des concitoyens. » Ces démocrates n'entendent pas la liberté à la manière du sujet anglais qui consent à limiter ses propres droits afin de limiter ceux d'autrui; ils l'entendent à la manière du roi de France qui ne reconnaissait d'autre droit que le sien propre et n'admettait point qu'il existât une autorité supérieure à la sienne. Liberté est à leurs yeux synonyme de souveraineté.

C'est ce qu'on nommait la liberté romaine, et cette conception, rajeunie par Rousseau et toute l'école de Genève, s'adaptait merveilleusement aux formules classiques, accréditées depuis longtemps en France par la monarchie. Elle était dans les mœurs et dans les traditions des Français[2]. La culture des

[1] *Considérations sur les intérêts du tiers*, 1788. Voir TOCQUEVILLE, *Mélanges*, chapitres inédits, ch. v.

[2] Voir les articles de Mallet du Pan en 1789, à propos du livre de DE LOLME sur la *Constitution anglaise*. Il combat cette idée qui, dit-il, prévaut depuis dix ans,

lettres antiques en avait propagé l'esprit, il s'était soutenu à travers les guerres civiles et les luttes du Parlement. D'ailleurs, toute « réduite et déformée » qu'elle paraissait, cette liberté était encore féconde. « C'est elle, dit Tocqueville, qui, dans le temps même où la centralisation travaillait de plus en plus à égaliser, à assouplir et à ternir tous les caractères, conserva dans un grand nombre de particuliers leur originalité native, leur coloris et leur relief, nourrit dans leur cœur l'orgueil de soi, et y fit souvent prédominer sur tous les goûts le goût de la gloire. Par elle se formèrent ces âmes vigoureuses, ces génies fiers et audacieux que nous allons voir paraître, et qui feront de la Révolution française l'objet tout à la fois de l'admiration et de la terreur des générations qui suivirent [1]. »

Chez plusieurs, cette fierté romaine s'alliait à la force du caractère et à la plus vaillante constance de l'âme : ils luttèrent pour leurs principes, succombèrent avec une foi stoïque ou se retirèrent dignement après la défaite de leur parti. Chez les autres, les plus nombreux, c'était surtout une fierté d'État, jalouse et soupçonneuse envers les compétiteurs, implacable à l'égard des vaincus, arrogante avec les étrangers, mais parfaitement souple devant la force et très-capable de se concilier avec la soumission à un maître quel qu'il fût, une foule, une faction, un dictateur, un chef d'armée, qu'on le nommât le peuple ou le comité, Robespierre ou Bonaparte. Ils avaient cette vertu primordiale dans les démocraties, qui confond l'amour de la patrie et l'amour de l'égalité [2]; mais il leur manquait cette vertu nécessaire aux répu-

« que le peuple est esclave ou près de le devenir partout où il cesse d'exercer par lui-même les fonctions de la souveraineté »; « que la liberté consiste uniquement dans la démocratie », etc. SAVOUS, t. I, p. 160. — Cf. l'étude de M. Anatole Leroy-Beaulieu sur M. Taine, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1883.

[1] *L'Ancien Régime*, l. II, ch. XI.

[2] MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, Avertissement : « Pour l'intelligence des quatre premiers livres de cet ouvrage, il faut observer que ce que j'appelle vertu dans la république est l'amour de la patrie, c'est-à-dire l'amour de l'égalité. » Cette définition est aussi nécessaire à l'intelligence de la Révolution qu'à celle de l'*Esprit des lois*. — « L'amour de la république dans une démocratie est celui de la démocratie; l'amour de la démocratie est celui de l'égalité. » Livre V, ch. III.

bliques et qui consiste, selon l'*Esprit des lois,* dans le renoncement à soi-même [1]. En composant son fameux écrit sur le *Tiers État,* l'abbé Sieyès ne se doutait certainement pas qu'il en sortirait pour lui une terre seigneuriale et un titre de comte ; cependant tout le système de la noblesse impériale est en germe dans sa brochure. Ce mélange de grands sentiments et d'idées généreuses avec des passions personnelles et d'âpres ambitions produisait dans les âmes une effervescence puissante et confuse qui fut une des principales forces de la Révolution. De là vient qu'on y observe tant d'héroïsme à côté de tant de bassesse, tant d'élévation dans la vertu et tant de complaisance à des atrocités si vulgaires.

Cet esprit du tiers état est en particulier celui des légistes [2]. Ils dominent dans les députés de la bourgeoisie et par suite dans les assemblées. Ce fait décida des destinées de la Révolution. Les idées appartiennent aux philosophes : ils ont posé les principes ; les légistes les ont traduits en articles de loi. Toute la partie pratique, toute l'œuvre réelle de la Révolution, dans ce qu'elle a de pire et dans ce qu'elle a de meilleur, de la loi des suspects au Code civil, a été préparée et exécutée par eux, souvent par les mêmes mains. La nation les choisit en grand nombre parce que le travail qu'il s'agissait d'accomplir au début était avant tout un travail de législation, et parce que dans chaque village ou dans chaque ville, ils étaient, dans leur ordre, les plus connus et passaient pour les plus capables. En les nommant, le peuple, qui débutait dans sa souveraineté, continuait, en se l'appropriant, la tradition de la couronne. Il prenait ses représentants dans ces mêmes prétoires d'où la royauté avait si souvent tiré ses conseillers et ses agents.

Choisis de la sorte, ils continuèrent avec la Révolution l'œuvre que leurs prédécesseurs avaient accomplie avec la monarchie : ils la firent entrer dans le moule classique de Rome. Fidèles aux maximes de la puissante école dont ils sortaient et tout

[1] « La vertu politique est un renoncement à soi-même. » L. IV, ch. v : *De l'éducation dans le gouvernement républicain.*

[2] Voir Bardoux, *les Légistes.* Paris, 1877.

imprégnés de sa doctrine, on les vit appliquer à la nouvelle souveraineté toutes les traditions de l'ancienne [1]. Si bien qu'en ces matières d'État, il semble qu'il n'y ait eu dans leur pensée qu'une substitution de termes. La souveraineté passe du Roi au peuple; mais pour changer de principe, elle ne change point de caractère. C'est qu'au fond, les choses reviennent à leur point de départ. Chez les Romains, la République ou l'État était « une sorte de monarque absolu devant qui tout pliait [2] »; l'empereur assuma toute l'autorité de la République : « Si l'empereur peut tout, disent les jurisconsultes, c'est que le peuple romain lui confère et met en lui sa toute-puissance. » A Rome, on avait fait l'empire en transportant au prince les droits du peuple; en France, on fit la république en transportant au peuple les droits du Roi [3]. Le roi des légistes, c'était l'empereur du Digeste; il absorbait l'État dans sa personne. On le supprima en 1792; mais l'État resta ce qu'il était : « le monarque absolu devant qui tout pliait. » C'est ce qui explique comment un empire copié de Rome sortit si promptement de cette république.

En restituant la souveraineté au peuple, on en fit une sorte de despote abstrait et impersonnel, et on le traita en conséquence. A peine fut-il reconnu et installé dans son omnipotence, qu'il trouva des courtisans, des flatteurs et des valets. Les derniers vices de la monarchie corrompirent ainsi

[1] « En peu de jours, par l'organe de Thouret, de Target, de Chapelier, le comité de législation produisit un grand travail emprunté, en partie, aux vieilles lois, aux vieilles ordonnances, aux vieilles coutumes de la France, et dont les dispositions fondamentales ont survécu à toutes nos révolutions. » Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire*, t. I, ch. II. — Jugeant cette œuvre sur ses résultats, François de Neufchâteau écrivait en 1800 : « La division du pays, les magistrats municipaux, les subsides, etc., sont des objets d'autant plus dignes de notre attention qu'après avoir parcouru un long cercle d'aberrations politiques, nous semblons revenir à beaucoup de parties du plan adopté par les Romains. » Voir Augustin Thierry, *Considérations*, ch. IV.

[2] Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions*, t. I, l. II, ch. I. — Augustin Thierry, *Considérations*, ch. III.

[3] On lit dans un *Mémoire sur les États généraux*, publié en 1788 : « *Le tiers est le peuple; le peuple est l'État lui-même; dans le peuple réside la toute-puissance nationale; par lui tout l'État doit exister.* » Ce sont les formules de Bossuet retournées par un disciple de Rousseau. L'auteur, d'Antraigues, était alors un fougueux démocrate; il devint bientôt un fougueux royaliste. Chérest, t. II, p. 267.

la démocratie dans sa naissance. « Sachez que vous êtes des rois et plus que des rois. Ne sentez-vous pas la souveraineté qui circule dans vos veines? » s'écriera un démagogue [1]. Ceux qui s'expriment ainsi ne s'adressent point au peuple en général, ils parlent devant un attroupement formé d'individus; chacun des auditeurs s'attribue et s'applique à la lettre l'hommage de ce grossier adulateur. Le premier venu que l'on acclame de la sorte n'interprète sa souveraineté ni selon le *Contrat social* qu'il n'a pas lu, ni selon le droit romain qu'il ne comprendrait pas; il l'interprète tout simplement avec ses impressions et ses instincts. Il se sent souverain, comme cet enfant royal auquel on disait naguère en lui montrant des palais, des champs, des soldats et la foule assemblée : « Sire, tout ce que vous voyez est à vous! » Et il en use en conséquence. De là ces tyranneaux qui surgissent et s'improvisent partout où ils trouvent un pouvoir à exercer, soit que la république le leur confère, soit qu'ils l'usurpent d'eux-mêmes sur la république [2].

On leur déclare successivement qu'ils sont des Anglais, des Américains, des Romains, des Spartiates : ils demeurent le lendemain ce qu'ils étaient la veille, des Français du dix-huitième siècle, et l'esprit de l'ancien gouvernement se retrouve jusque dans les institutions destinées à l'anéantir.

V

La même théorie ou plutôt l'impulsion des mêmes habitudes conduisit promptement l'Assemblée nationale à concentrer en soi tous les pouvoirs. Elle se déclara souveraine et entendit la souveraineté à la manière de Louis XIV, c'est-à-dire qu'elle s'investit de l'autorité entière de l'État, et voulut l'exercer. Le Roi ne resta plus qu'un commis dirigeant en sous-ordre des

[1] Voir TAINE, *la Révolution*, t. II, l. IV, ch. I, § 4.
[2] Cf. TAINE, *la Révolution*, t. I, l. II, ch. III, § 3.

commis subalternes, les ministres et leurs scribes. Mais l'assemblée était elle-même un peuple ; trop nombreuse pour gouverner directement, elle fit comme le peuple, elle choisit des délégués. L'idée des gouvernements collectifs était familière aux Français : on en avait fait l'expérience au commencement du siècle, et, tout récemment, les assemblées provinciales l'avaient remise à la mode. Rousseau l'érigeait en principe dans les grands États où règnent des assemblées souveraines. Il recommandait à la Diète de Pologne de confier le pouvoir exécutif à des conseils mouvants, dont les membres, constamment renouvelés, n'agiraient que sous les yeux du législateur et sous sa direction [1]. L'Assemblée constituante gouverna par ses comités, qui commandèrent aux ministres : elle confondait, en fait, l'exécutif avec le législatif, et se portait ainsi aux derniers excès de la centralisation dans le moment même où elle prétendait décentraliser [2].

Personne autant que les légistes n'a contribué à ces étranges évolutions. Ils ne s'étonnèrent point de ces vicissitudes, et ils crurent toujours demeurer constants avec eux-mêmes. Le fait est que, sous des noms différents, ils ne considéraient que l'État, ne servaient que lui, le concevaient de la même manière et le servaient de la même façon. Ils passèrent tout naturellement de « ces degrés du trône d'où l'âpre et redoutable Richelieu avait foudroyé plutôt que gouverné les humains [3] », aux siéges de la Convention où le peuple, par leurs voix, s'appropria ce terrible pouvoir et gouverna les hommes en les foudroyant.

Les événements les jetèrent brusquement au pouvoir : s'ils avaient eu le goût de la liberté, ils n'auraient point eu le loisir d'en faire l'apprentissage. Au début de la Révolution, les esprits se précipitèrent dans l'idéal : tout fut détruit, tout fut renouvelé, on recréa pour ainsi dire la France après l'avoir anéantie. La réalité ne se prête point à ces opérations dans l'absolu. La

[1] *Gouvernement de Pologne*, ch. VII.
[2] Cf. TOCQUEVILLE, *l'Ancien Régime*, l. III, ch. VII.
[3] *Mémoires de Retz*, t. I, p. 94.

France continua de vivre selon son tempérament, comme elle avait toujours vécu. La sève repoussée des directions anciennes, indocile aux nouvelles, s'accumula, creva l'écorce, dégénéra en excroissances difformes, et tout dévia. On eut le désordre, l'anarchie, la guerre civile. La guerre étrangère s'y joignit. La Révolution fut menacée, la France envahie. Les républicains eurent à défendre à la fois l'indépendance de la nation, le territoire de la patrie, les principes de la Révolution, la suprématie de leur parti, l'existence même de leurs personnes. Alors il fallut aviser.

La guerre a des nécessités immédiates et impérieuses : elle ne comporte pas l'utopie, la spéculation s'y traduit en désastres. Il faut un gouvernement pour rassembler les hommes, les armer, les nourrir, les conduire à la bataille. Il n'y avait plus alors de gouvernement en France; on laissa les chimériques chercher quel serait le meilleur : quand ils crurent avoir découvert ce grand spécifique d'État, on décida que les temps n'étaient point venus de l'appliquer au monde, et, en attendant, on gouverna comme on put, selon les nécessités. Comme il fallait agir vite, on choisit le gouvernement le plus simple, le plus à la portée de la main ; et la force des choses fit prévaloir, non ce qui était dans les imaginations, mais ce qui était dans les habitudes. Dans le désarroi de la raison pure, on se rejeta brutalement sur l'empirisme : on revint d'instinct à la coutume, à la routine, aux précédents : il n'y en avait point pour la liberté, il y en avait d'innombrables pour le despotisme. On vit ainsi s'insinuer, par voie d'expédient, dans la Révolution tous les procédés de gouvernement de l'ancien régime. Une fois rentrés dans la place, ils y demeurèrent en maîtres. Tout l'art des théoriciens ne consista plus qu'à les masquer et à les déguiser.

Il y eut une assemblée qui représenta le peuple. On trouva que le pouvoir s'y éparpillait. On le concentra dans un comité de douze membres, puis dans un directoire de cinq, puis dans un consulat de trois, puis dans un empereur. Sous l'ancien régime, l'âme de l'État, le moteur central, c'était le conseil du Roi : il était cour de justice, il préparait et édictait les lois, déci-

dait de l'impôt, réglait la haute police du royaume et expédiait toutes les grandes affaires. L'intendant était son délégué; il cumulait les pouvoirs, il était « dans la province l'agent unique de toutes les volontés du gouvernement[1] ». De là ce titre de *commissaire départi,* qu'il tenait de ses origines[2]. Lorsqu'on reconnut, en 1793, que le gouvernement s'entravait dans le réseau des assemblées de département, de district et de commune, on revint aux agents directs : on crut imiter le sénat de Rome[3], on imita tout simplement le cardinal de Richelieu. Les comités de salut public et de sûreté générale prirent la place du conseil, les commissaires celle des intendants[4]. Ce n'était qu'une ébauche grossière; quelques années plus tard, on en vit sortir le conseil d'État de l'an VIII, les conseillers en mission et toute la hiérarchie des préfectures[5]. L'évolution se fit aisément et comme à l'insu de tout le monde. Ceux qui rétablirent ces emplois et les occupèrent étaient de ceux auxquels on les confiait sous l'ancien régime[6]. Au lieu de les recevoir,

[1] TOCQUEVILLE, *l'Ancien Régime,* l. II, ch. II.

[2] Voir Gabriel HANOTAUX, *Origines de l'institution des intendants des provinces.* Paris, 1884.

[3] « Le Sénat de Rome, écrivait Rivarol en 1791, n'envoyait pas d'autres Sénats pour gouverner les provinces : il envoyait des consuls, des proconsuls, des questeurs, et toujours des agents simples. » La Convention suivit le conseil que Rivarol donnait à la royauté.

[4] Voir dans l'étude de M. Hanotaux comment les intendants de province procèdent des intendants de justice, de police, de finances et d'armée; comment l'origine de ces derniers se rattache « aux chevauchées des maîtres des requêtes »; comment l'institution des intendants naquit dans la seconde moitié du seizième siècle et se développa dans le premier tiers du dix-septième, « au moment des grandes luttes intérieures »; comment « les premières provinces qui les virent furent des provinces en proie à la guerre civile ou à la guerre étrangère »; comment ils résultèrent « du besoin que la royauté avait de se défendre et de centraliser autour d'elle »; comment « les seuls hommes qu'on puisse leur comparer sont les commissaires de la Convention » (p. 4 à 14); comment ils étaient « *hors la loi,* c'est-à-dire au-dessus des lois »; « comment leur autorité n'avait pour limite et pour règle que celle que leur imposait la puissance absolue qui les établissait » (p. 93).

[5] « Les troubles finis, dit M. Hanotaux, l'intendant restait quelque temps dans le pays. Il devenait intendant de province. » (P. 46.) « Bientôt on ne pourra plus se passer d'eux, et leur existence, d'abord purement accidentelle, sera proclamée par les plus importants de tous les actes publics. » (P. 113.) Nombre de commissaires de la Convention devinrent ainsi conseillers d'État et préfets.

[6] « Le conseil du Roi n'était point composé de grands seigneurs, mais de per-

ils les prirent; quant à la troupe des fonctionnaires, il suffit de lui ouvrir les cadres, elle y rentra de soi-même.

Dans la pratique, dans les finances surtout, qui sont la plaie de l'ancien régime, l'expédient arbitraire fait loi [1]. Il va, au besoin, jusqu'à la confiscation. Les biens d'Église en sont toujours menacés. En cas de disette, on recourt au *maximum*. En temps de guerre, on vit sur l'ennemi. La guerre nourrit la guerre, et même parfois l'État [2]. On la dirige de Paris ou de Versailles, et ce ne sont point les militaires qui décident souverainement du sort des armées. Richelieu, écrit l'historien des princes de Condé [3], chercha partout ses généraux : « Il en prit dans l'Église, dans sa famille, parmi les inconnus; les déplaçant, les changeant, essayant de soutenir ses créatures, quelquefois très-longtemps, mais les brisant quand il reconnaissait son erreur; envoyant ceux-là au bourreau, ceux-ci à la Bastille, ensevelissant les autres dans les sinécures. » Sous Louis XIV, le grand organisateur de la guerre est un robin. Louvois et ses commis entendent tenir « les généraux de court ». Il ne ne leur est pas permis de vaincre sans l'agrément des bureaux [4]. On retrouvera cette tradition dans les comités de la Convention.

Le gouvernement, dans ses crises, opère par coups d'État [5], par *journées*, car le mot est ancien, même dans son sens sinistre. Le pouvoir habitue ainsi le peuple aux changements brusques, aux surprises de la force. Sans remonter au temps des états, à l'histoire de Guise et à celle du maréchal d'Ancre,

sonnages de médiocre ou de basse naissance, d'anciens intendants et autres gens consommés dans la pratique des affaires... L'intendant était un homme de naissance commune, jeune, qui avait sa fortune à faire. » TOCQUEVILLE, *id.*

[1] Cf. TOCQUEVILLE, l. II, ch. II, sur la centralisation administrative et les procédés de gouvernement.

[2] Sur l'extraordinaire des guerres, voir C. ROUSSET, *Louvois*, t. IV, p. 397, 443.

[3] Le duc D'AUMALE, *la Première Campagne de Condé, Revue des Deux Mondes*, 1883.

[4] Cf. C. ROUSSET, t. I, p. 177; t. IV, p. 389.

[5] Voir le curieux traité de Gabriel NAUDÉ, *Considérations politiques sur les coups d'État*, 1639, réimprimé en 1752 avec les réflexions et réfutations de Dumay.

c'est ainsi qu'en plein dix-huitième siècle et à la veille même de la Révolution, on procède à l'égard des magistrats lorsqu'ils osent résister aux ordres du Roi. On les arrête, on les exile, on confisque leurs charges. On envahit la salle de leurs séances, et la troupe armée les chasse de leurs siéges. En 1788, au mois de mai, les Parisiens virent, encore une fois, les soldats allumer leurs feux autour du Palais de justice. Ils purent, selon la belle expression d'un historien [1], apprendre du plus antique gouvernement de l'Europe « à braver la majesté des plus vieilles institutions et à violer, jusque dans leur enceinte, les plus révérés des anciens pouvoirs ».

La Révolution paraît plus audacieuse et plus novatrice dans sa conduite à l'égard de l'Église; en réalité, elle n'innove pas davantage. En présence de la plus grande difficulté qu'elle ait eu à résoudre, elle ne sut encore que copier l'ancien régime; mais les précédents, jusque-là très-dociles aux nouvelles impulsions et très-souples aux nouvelles théories, se refusèrent alors aux révolutionnaires. L'arme dont ils prétendaient se servir éclata dans leurs mains. C'est qu'elle était disposée de telle sorte qu'ils ne pouvaient l'employer sans la fausser. Tout était simple dans les autres matières d'État, et l'ancien régime avait comme aplani la voie à tous les excès; mais en cette matière religieuse et ecclésiastique, il était contraint d'observer des tempéraments auxquels il avait renoncé dans les autres affaires; le moindre abus dans l'application ruinait toute la doctrine.

Sans doute, le Roi considère et ses légistes enseignent que dans le royaume, l'Église est, pour le temporel, soumise au pouvoir royal, et que les biens, concédés par les rois, peuvent être repris par eux s'ils le jugent à propos [2]. Lorsque le clergé résiste, l'État saisit le temporel. Quand le Saint-Siége se montre récalci-

[1] TOCQUEVILLE, *Mélanges*, p. 92.

[2] « Les rois, disent les *Mémoires de Louis XIV* pour l'année 1666, sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens, tant des séculiers que des ecclésiastiques, pour en user, comme sages économes, c'est-à-dire selon les besoins de leur État. » I, p. 209. Cf. II, p. 77. — Voir DARESTE, *Histoire de France*, t. V, Paris, 1875, l. XXXIII, ch. IX : *Louis XIV et le clergé*, p. 526 et suiv.

trant, le Roi fait occuper Avignon, et, au besoin, menace Rome même de ses armées. Il la menace d'un danger plus grave : l'opposition du clergé de France, laquelle pourrait entraîner la rupture et le schisme. Ce sont les faits, mais qui les isole ainsi les dénature, et si l'on en veut tirer des maximes d'État contre le clergé de France et contre Rome, on s'expose aux plus redoutables méprises.

Dans la pratique, l'État transige. Il réclame, en principe, le haut domaine des biens d'Église; il se contente, en fait, du *don gratuit* que l'Église lui concède. L'Église réserve ses droits, mais elle paye cependant. C'est qu'elle a besoin de l'État : s'il la gouverne, il la protége. Le Roi est son bras séculier, l'évêque du dehors comme on dit. Il réserve à l'Église la direction de l'enseignement et la régence des âmes; elle enseigne, en retour, aux sujets l'obéissance. Puis, comme elle est propriétaire, elle est attachée au sol, elle est nationale, et si elle maintient ses priviléges contre le Roi, elle les maintient également contre le Pape. Toute la force de l'État dans ses conflits avec le Saint-Siége procède de cet appui que lui donne le clergé de France. Les démêlés sont quelquefois très-vifs, mais au fond ce sont des querelles de limites : de part et d'autre, les principes restent en dehors du débat. Ni le Roi ne conteste la suprématie spirituelle du Pape dans l'Église, ni le Pape la suprématie temporelle du Roi en son royaume. Ce sont deux voisins qui possèdent au même titre, ils ne le discutent point. Leur procès ne porte que sur des servitudes qu'ils prétendent sur leurs terres respectives, ou sur la propriété de quelques enclaves litigieuses placées dans les lisières. Bien que très-arrogant parfois en ses revendications d'État, le Roi met son honneur, en toute matière religieuse, à demeurer très-chrétien et fils aîné de l'Église [1].

[1] Bourdaloue, dans son *Sermon pour la fête de saint Louis*, a très-bien défini cet esprit de l'ancienne monarchie dans ses rapports avec l'Église : « La cour de Rome, par des entreprises nouvelles, voulut donner quelque atteinte aux droits de la couronne : vous savez avec quelle vigueur saint Louis agit pour les défendre; mais, du reste, comment les défendait-il? avec un merveilleux tempérament d'autorité et de piété, c'est-à-dire, qu'il soutenait les droits de sa couronne en roi et en fils aîné de l'Église ; en roi, avec autorité, et en fils aîné de l'Église,

C'est ce que les légistes de la Révolution ne comprirent point. Ils se tinrent à la lettre et faussèrent l'esprit de cette politique, lorsque, dépouillant le clergé français de ses biens et de sa suprématie morale, ils prétendirent le liguer malgré lui contre Rome, et lorsque, privés de cette alliance nécessaire, ils voulurent employer envers le Saint-Siége des moyens qui n'étaient efficaces auparavant que par l'appui du clergé de France. Tout, en effet, dans cet édifice complexe et composite, se tenait en mutuelle dépendance et se soutenait réciproquement : une religion d'État, un clergé national, un roi très-chrétien. L'Église gallicane était nécessairement une église propriétaire et privilégiée. Quand elle n'eut plus ni terres ni priviléges, elle chercha son point d'appui hors de la France, à Rome, et devint ultramontaine.

C'était un paradoxe de vouloir adapter à un régime fondé sur l'indifférence de l'État en matière de religion, mais où prévalait, en réalité, la philosophie irréligieuse, une jurisprudence qui reposait tout entière sur le principe de la religion d'État. L'une des crises les plus graves de la Révolution résulta de cette erreur. La résistance du clergé et des fidèles confondit tous les révolutionnaires. Elle exaspéra les violents qui se souciaient fort peu des transactions subtiles de l'ancien régime. Ils prétendirent contraindre l'Église à l'obéissance, et ils appliquèrent tout simplement au clergé et aux catholiques récalcitrants les mesures que l'ancienne monarchie employait pour réduire les hérétiques. Elles procédaient malheureusement d'une doctrine trop accessible à des esprits grossiers, et la pratique en était trop naturellement familière à des âmes fanatisées.

Il n'y avait plus, depuis Richelieu, d'État dans l'État. Le gouvernement avait réalisé l'unité dans le pouvoir; ce n'était pas assez pour Louis XIV : il voulait l'unanimité dans l'approbation. L'obéissance d'action ne lui suffisait pas, il lui fallait

avec un esprit de religion et de piété; montrant bien qu'en qualité de roi, il ne reconnaissait point de supérieur sur la terre et ne voulait dépendre que de Dieu seul, quoique en qualité de fils aîné de l'Église, il fût toujours prêt à écouter l'Église comme sa mère et à l'honorer. »

les consciences. « C'est, écrit un de ses intendants, une illusion qui ne peut venir que d'une préoccupation aveugle, de vouloir distinguer les obligations de la conscience d'avec l'obéissance qui est due aux rois[1]. » Une foi, une loi, un roi : la doctrine de l'ancien régime se réduisait à cette maxime. La loi, dans la pensée des jacobins, confondit en soi le Roi et la foi; elle ne toléra pas plus les adversaires que l'Église ne tolérait les hérétiques et que la monarchie ne tolérait les prétendants. L'adversaire, pour les jacobins, est pire qu'un hérétique : il est absurde, il est contre nature, on le mettra hors la loi. Et l'on emploiera pour le poursuivre et le soumettre les terribles moyens d'inquisition et de répression accumulés par la monarchie. Les comités puiseront à pleines mains dans cet arsenal[2].

On trouve dans les édits de Louis XIV contre les protestants tous les précédents des lois révolutionnaires contre les prêtres et les nobles. Les réformés n'ont qu'un moyen de salut : l'exil, on leur en fait un crime[3]. On les saisit dans leurs biens. On les persécute jusque dans leurs enfants[4]. S'ils résistent, on les massacre. La guerre des Cévennes présente tous les caractères de la guerre de Vendée. La Terreur se dessine dans cette préface sanglante; on y ressent jusqu'à l'avant-goût des écœurantes fadeurs de Barrère. « C'est, écrit au Roi un prélat, en gagnant le cœur des hérétiques que vous domptez l'obstination de leur

[1] *Mémoires de Foucault*, publiés par M. Baudry, p. 139. Paris, 1862.

[2] Cf. Quinet, *la Révolution*, l. XVII, ch. II. Paris, 1869, 6e éd.

[3] *Nouveau Recueil des édits et déclarations, arrêts et règlements du Conseil rendus au sujet des gens de la religion prétendue réformée;* avec privilége du Roi, 1752. — *Édit d'août* 1669, défense aux réformés d'émigrer. — *Déclarations d'octobre* 1685 *et de mai* 1686, défense de sortir du royaume, sous peine des galères perpétuelles pour les hommes, de la réclusion perpétuelle pour les femmes. — *Déclaration du* 12 *octobre* 1687, peine de mort contre ceux qui favorisent l'émigration. — Les biens des émigrés sont donnés, en partie, aux dénonciateurs (20 *août* 1685). — Les biens des émigrés sont confisqués (*octobre* 1685).

[4] *Déclaration de juin* 1681, les enfants des réformés peuvent se convertir dès l'âge de sept ans. Les réformés ne peuvent faire élever leurs enfants à l'étranger. — Les enfants des réformés auront des tuteurs catholiques (14 *août* 1685). — Ils seront élevés d'office dans la religion catholique (*octobre* 1685). — Faute d'être instruits dans cette religion par leurs parents, ils seront placés dans des colléges ou couvents, et si les parents ne peuvent payer, dans des hôpitaux. (*Lettre du Roi du* 2 *mai* 1686.)

esprit... Ils ne seraient peut-être jamais rentrés dans le sein de l'Église par une autre voie que par le *chemin semé de fleurs* que vous leur avez ouvert[1]. » Ce n'est pas seulement l'hérésie que l'ancien régime poursuit ainsi, c'est la dissidence quelle qu'elle soit. Les jansénistes sont traités comme les huguenots, et ces lois de confiscation, de dispersion et d'exil entrent si bien dans les mœurs qu'au dix-huitième siècle les gouvernements catholiques les appliquent aux Jésuites. Les hommes de la Révolution apprirent à cette école comment on se fait implacable afin de devenir irrésistible. « Les châtiments, disait Richelieu, sont un moyen plus assuré pour contenir un chacun dans son devoir, vu qu'on les oublie d'autant moins qu'ils font impression sur nos sens[2]. » On a, pour donner ces exemples terribles, les tribunaux d'exception qui jugent selon la raison d'État. La lettre de cachet en maintient la tradition au dix-septième siècle, et la transmet aux comités.

J'expose ces faits, je tâche de les expliquer, je ne les atténue ni ne les excuse en aucune façon. Je ne prétends point alléguer, à titre de circonstance atténuante pour les révolutionnaires, les pires abus du régime qu'ils copièrent après l'avoir renversé. Ce que je veux montrer, c'est la permanence de l'impulsion, la tendance des habitudes accumulées, la force de la tradition. Les anciens excès et ceux de la Terreur ne se compensent point les uns les autres; on ne peut même pas dire qu'ils s'engendrent : ils procèdent de la même cause, ce qui est bien différent. Les terroristes ne songeaient nullement à venger les victimes de Louis XIV; les massacreurs de septembre ne poursuivaient pas une revanche de la Saint-Barthélemy; les noyades de Carrier n'étaient pas des représailles des dragonnades. Mais au seizième, au dix-septième, au dix-huitième siècle, le même fanatisme produisit les mêmes effets[3]. Considérée ainsi, la Terreur se dépouille du prestige sophistique dont ses apologistes rétrospec-

[1] Puaux, *les Précurseurs français de la tolérance au dix-septième siècle*, p. 19. Paris, 1881.

[2] *Testament*, ch. IV.

[3] On peut en dire autant de la Terreur blanche en 1815. Elle est toute spon-

tifs ont essayé de l'entourer. Il n'y reste de colossal que l'excès du plagiat.

Ce qui eût été vraiment extraordinaire dans la Révolution, c'est le règne de la liberté. L'ancien régime n'y prétendait aucunement. Il n'admettait, en principe, ni la liberté de conscience, ni la liberté politique, ni même la liberté civile; mais il tolérait, en partie, avec plus ou moins d'indulgence, selon son caprice ou ses lumières, l'exercice de l'une ou de l'autre [1]. La pratique adoucissait souvent les rigueurs de la doctrine. Malgré la violence des lois qui punissaient de mort les auteurs des écrits tendants à attaquer la religion et l'autorité du Roi [2], aucun des philosophes n'est mort sur l'échafaud; Diderot n'a point eu le sort d'André Chénier. Ce fut tout le contraire sous le règne des terroristes : la doctrine était humanitaire et sentimentale, la pratique était sauvage. On reprenait en détail toutes les libertés que l'on avait décrétées en masse. Ce ne fut pas un *Édit de Nantes*, c'est-à-dire un acte de tolérance et de garantie promulgué en faveur d'une partie de la nation, que l'on révoqua en 1793, ce fut la *Déclaration des droits de l'homme*, c'est-à-dire la raison d'être même de la Révolution et le droit commun de tous les Français. Bien que l'on s'explique par les précédents, les mœurs et l'éducation de l'ancien régime ces contradictions déplorables entre les actes et les doctrines des révolutionnaires, on ne doit pas confondre dans un même jugement des gouvernements qui, pour se rencontrer dans certains excès, n'en procédaient pas moins de principes absolument opposés. Si l'ancien régime était conséquent avec soi-même dans le despotisme, la Révolution, en le copiant, ne l'était pas. On s'attriste de voir Bossuet proscrire les huguenots, mais on reconnaît qu'il est dans la logique de sa doctrine : on ne peut s'imaginer, sans indignation, Descartes proscrivant Pascal. Ce fut pourtant ce que l'on vit.

tanée, c'est l'esprit de la Ligue qui ressuscite. Voir les *Lettres de madame de Rémusat*, Paris, 1884.

[1] Voir TOCQUEVILLE, *l'Ancien Régime*, l. V, ch. XI : *De l'espèce de liberté qui se rencontrait sous l'ancien régime*; et l. III, ch. II.

[2] *Déclaration du 16 avril 1757*, ROCQUAIN, p. 204.

VI

Les philosophes et les gens de lettres ont été les grands inspirateurs de la Révolution. Elle leur doit ses conceptions les plus généreuses et ses inventions les plus funestes, l'humanité de ses débuts, la férocité de son milieu, son enthousiasme et son fanatisme. Cette corruption de si beaux principes, cet acharnement de haines entre des hommes que tout devait unir, ces combats effroyables pour s'arracher des conquêtes communes, ces dissidences subtiles qui se traduisent en proscriptions, demeurent inexplicables pour qui n'a point présente à l'esprit l'histoire des luttes philosophiques et littéraires au dix-huitième siècle. Tout devient simple au contraire si l'on considère que, jetés dans la politique, les écrivains portèrent toutes violentes dans les assemblées les rivalités et les dissensions qui déchiraient auparavant la république des lettres.

Les écoles devinrent des sectes, les coteries des factions. « Ces factions, disait un jour un des plus fanatiques sectaires, Saint-Just, ces factions nées avant la Révolution, l'ont suivie dans son cours comme les reptiles suivent le cours des torrents [1]. » Lorsqu'ils ne se disputaient que l'empire de l'opinion, on les voyait déjà déployer cet esprit de brigue et d'âpre jalousie. Ils s'épient, ils se dénoncent, ils s'accusent, ils s'excommunient; ce n'est pas seulement la divergence qu'ils poursuivent, c'est l'homme même. Tous les moyens leur sont bons, et comme il n'y a pour les juger d'autre tribunal que la galerie, comme il s'agit d'indigner le public ou de le faire rire, ils n'ont point de scrupule aux allégations, et ils se payent volontiers de gros mots. De là ces accusations d'indélicatesse, de vol, d'empoisonnement, d'assassinat, de perversité qui remplissent leurs polémiques; ce vocabulaire d'invectives sinistres, plein de *trahisons* et de *scélératesses*,

[1] Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. V, article *Saint-Just*.

qui semble composé pour les sycophantes de club ou de prétoire révolutionnaire. Les preuves sont inutiles : la suspicion suffit. Tout contradicteur est un coquin, tout rival un malhonnête homme, tout adversaire un « ennemi de la vertu[1] ». « J'ai vu de part et d'autre, rapporte un témoin, des haines concentrées, tous les effets des factions[2]. » Et ce sont les pires de toutes, car ce sont celles où l'hypertrophie du moi, les sophismes de l'égoïsme, les hyperboles de la vanité se joignent au fanatisme de la secte et à l'aveuglement de la doctrine, infirmité de la raison plus redoutable et plus misérable que toutes celles des passions.

Analysez ces sentiments et ce style, ce sont déjà toutes les fureurs de la Révolution. « Ce siècle, écrit le plus éloquent, le plus aigri, le plus ardent tribun de cette factieuse république des lettres[3], ce siècle est particulièrement haineux et malveillant. » Fréron vient de mourir. Qui fera son épitaphe? « Le premier qui crachera sur sa tombe. » ... « L'orgueilleux despotisme de la philosophie moderne a porté l'égoïsme de l'amour-propre à son dernier terme. Le goût qu'a pris toute la jeunesse pour une doctrine si commode le lui a fait adopter avec fureur et prêcher avec la plus vive intolérance. Ils se sont accoutumés à porter dans la société ce même ton de maître sur lequel ils prononcent les oracles de leur secte, et à traiter avec un mépris apparent, qui n'est qu'une haine plus insolente, tout ce qui ose hésiter à se soumettre à leurs décisions..... Devenus esclaves pour être

[1] Voir Desnoiresterres, *Voltaire et la société française au dix-huitième siècle* Il n'y a pas d'épisode plus caractéristique que celui de la lutte de Voltaire et de Rousseau, à propos de Genève : les factions politiques entrent ici en jeu avec les littéraires. C'est la transition qui mène à la Révolution. Je renvoie le lecteur au volume intitulé : *Voltaire et J. J. Rousseau.* — Cf. sur cet épisode : Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. XIII, article *Voltaire.* — Savous, *Mallet du Pan*, t. I, ch. I. — Voir aussi : Sainte-Beuve, t. II, article *Malesherbes.* — Brunetière, *Études sur le dix-huitième siècle*, IV : *La direction de la librairie sous M. de Malesherbes, Revue des Deux Mondes.* — Enfin, pour l'esprit des sectes, relire les beaux chapitres de M. Taine, *l'Ancien Régime*, l. III, ch. IV; et pour leur influence dans la Révolution, Mallet du Pan, *Mercure britannique*, t. II : *Du degré d'influence qu'a eue la philosophie française sur la Révolution.*

[2] Soulavie, *Mémoires*, t. VI, ch. XIV : *la République des lettres*

[3] J. J. Rousseau, *Deuxième Dialogue*, 1775-1776.

tyrans, ils ont fini par voir dans toute résistance la plus complète rébellion. Une génération de despotes ne peut être ni fort douce ni fort paisible... De là les inclinations haineuses qui distinguent cette génération. Il n'y a plus ni modération dans les âmes, ni vérité dans les attachements. Chacun hait tout ce qui n'est pas lui, plutôt qu'il ne s'aime lui-même... On ne sait plus que haïr, et l'on ne tient point à son propre parti par attachement, encore moins par estime, mais uniquement par haine du parti contraire. Le même fiel qui coule dans les écrits des maîtres abreuve les cœurs des disciples. »

Ce sont ces disciples qui, dans un quart de siècle, devenus maîtres de la France, s'en disputeront le gouvernement avec plus de violence encore, car il ne s'agira plus seulement de la réputation et de la gloire, mais de la domination, et avec elle de la vie [1]. Lorsque les âmes étaient exaspérées à ce point, il n'y avait pour passer de la polémique et de l'ostracisme littéraire aux proscriptions politiques et à l'extermination sanglante, qu'un degré à franchir [2]. « La férocité naturelle, disait La Rochefoucauld, fait moins de crimes que l'amour-propre. »

[1] On reconnaît tous les traits. Comparez, par exemple, avec le passage de Rousseau que vous venez de lire, ce morceau d'André Chénier, *l'Esprit de parti*, 1791 : « — Elles s'épient, dit-il, en parlant des sociétés rivales, s'attaquent, s'accusent mutuellement; la moindre différence dans les choses ou dans les expressions est présentée comme un schisme, comme une hérésie... elles finissent par ressembler aux anciennes congrégations de moines, qui toutes ennemies entre elles, quoique annonçant toutes le salut, ne voulaient que lutter de crédit et de puissance... Voilà quelles querelles politiques succédant aux querelles scolastiques et aux querelles théologiques, mais traitées de la même manière, dans le même esprit, avec les mêmes sophismes, aigrissent aujourd'hui les sociétés, divisent les familles, et jettent de telles semences de haines et de calomnies que les plus absurdes accusations de vols, d'emprisonnements, d'assassinats secrets, sont familières à tous les partis et n'étonnent plus personne. Chacun, dans sa puérile vanité, appelant vertu, sagesse, probité son amour pour ses opinions, déclare malhonnête homme quiconque ne pense pas comme lui. »

[2] « Si la Révolution s'était faite sous Louis XIV, disait Rivarol, Cotin eût fait guillotiner Boileau, et Pradon n'eût pas manqué Racine. En émigrant, j'ai échappé à quelques jacobins de mon *Almanach des grands hommes*. » Le fait est qu'on y trouve, alors tout affadis, fleuris et poudrés, la plupart des coryphées : Saint-Just, Collot, Carra, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Lacroix, Mailhe, Riouffe, Ronsin, etc. Robespierre y manque : il avait pourtant écrit des vers assez plats pour y avoir son article. Voir Lescure, *Rivarol*.

Les lois, sous l'ancien régime, réduisaient les gens de lettres à la guerre de phrases; lorsqu'ils eurent le pouvoir, le premier usage qu'ils en firent, fut de réaliser leurs métaphores, et ils s'entre-tuèrent.

La filiation est si marquée que les disciples s'expulsent du pouvoir et s'y succèdent presque dans le même ordre que les maîtres s'étaient, dans la république des lettres, succédé à l'empire. C'est d'abord Montesquieu avec les partisans de la monarchie tempérée à la manière anglaise : petit groupe de haute valeur morale, mais de peu d'influence et très-vite écarté. Puis arrive Voltaire avec les constitutionnels, Rousseau de la première manière, de l'*Héloïse* et de l'*Émile* avec une partie de la Gironde ; l'*Encyclopédie* avec Condorcet; Diderot avec Danton, et le Rousseau définitif, celui du *Contrat* et des *Dialogues*, avec Robespierre. Et comme on avait vu, à la porte et aux alentours des grandes écoles, grouiller la foule des « obscurs disciples [1] », les enfants perdus, les zélateurs fanatiques, missionnaires et inquisiteurs de l'athéisme, de l'anarchie, du communisme, du massacre, on voit autour des clubs et jusque dans les assemblées, ameutant la populace et terrorisant les représentants, la troupe des énergumènes et des fous furieux, depuis Hébert jusqu'à Marat. Cependant on est descendu plus bas encore. Le dix-huitième siècle a son excroissance horrible, sa dégénérescence monstrueuse, le marquis de Sade; poussant avec une épouvantable logique sa doctrine jusqu'aux conséquences dernières, il semble avoir voulu démontrer, par le dégoût, l'absurdité du *Système de la nature*. Il y a dans l'air comme un poison subtil de sensualité qui s'insinue partout. C'est le mal du temps; Diderot en est atteint, Rousseau contaminé, Mirabeau flétri dans ses plus belles années. Quelques-uns comme Laclos y joignent la dépravation calculée, le raffinement cruel des penchants; de Sade y ajoute la scélératesse et la fureur qu'il conduit jusqu'au crime. C'est un fana-

[1] Cf. TAINE, *l'Ancien Régime*, l. III, ch. III. — QUINET, *la Révolution*, l. XIV, ch. IV.

tique du vice. Pour compléter la relation des livres aux hommes et des pensées aux actes, il a son corollaire féroce et hideux dans Carrier.

VII

Ainsi par la décrépitude de l'ancien régime, par le discrédit et la banqueroute du gouvernement, par les illusions qui fascinaient les esprits, par les passions dont ils étaient agités, par les fureurs qui couvaient dans les multitudes, tout était disposé pour qu'une révolution éclatât, qu'elle fût radicale, engendrât l'anarchie, dégénérât en fanatisme et se montrât finalement atroce. Cependant la France y a survécu. Les réformes civiles et sociales qui étaient la raison d'être de la Révolution devinrent irrévocables le jour même qu'elles furent décrétées; la France sortit de l'anarchie plus vigoureuse, plus vaillante, plus ardente aux grandes choses qu'elle ne l'avait jamais paru; sa puissance dans le monde prit des proportions qu'elle n'avait encore jamais atteintes. Elle ne perdit cette suprématie d'État que pour reprendre, avec un éclat qui rappelait celui de ses plus belles années, cette noble magistrature des lettres, des sciences et des arts qu'elle avait autrefois exercée. Elle se montra supérieure dans la paix à ce qu'elle avait été dans la guerre. Elle consacra ses nouvelles destinées en établissant chez elle le gouvernement représentatif dont la Révolution n'avait pu que jeter les fondements et poser les pierres d'attente.

C'est que la Révolution n'avait pas, comme on l'a trop souvent répété, brisé le cours de l'histoire de France; elle n'en était qu'un épisode, le plus extraordinaire peut-être, mais enfin un épisode. De même que la France ne changeait pas de place en Europe, la nation française, à travers cette grande crise, n'avait changé ni de tempérament ni de caractère. Elle avait, dans sa longue carrière, subi plus d'une épreuve du même genre, et c'est à la suite de ces vicissitudes qu'elle était devenue

la nation la plus cohérente, la mieux liée par ses traditions, la plus identifiée avec l'État qu'il y eût en Europe. Elle s'était formée lentement, par alternatives de flux et de reflux, de poussées de séve et de desséchements périodiques. Elle avait eu des étés dévorants et traversés d'orages, des hivers pleins de désastres et de tempêtes; mais le sol était généreux, et dès que le ciel s'était rasséréné, elle avait toujours retrouvé une recrudescence de vie et un élan nouveau de fécondité [1].

Épris tour à tour d'une admiration fanatique et d'une haine aveugle pour ses chefs, avide de liberté jusqu'à la licence, affamé de repos jusqu'à la servitude, conservant des passions violentes sous le vernis du raffinement, « sensible jusqu'à l'enthousiasme et capable de tous les excès dans ses affections comme dans ses murmures [2] », le Français garde, en son âme, un fond d'atticisme instinctif, un besoin impérieux d'ordre, de méthode et de mesure. Les seules choses dont il soit insatiable, sont l'esprit et le bon sens. Nulle nation ne s'est plus enivrée de paradoxes et ne s'est ensuite plus impétueusement cabrée contre le sophisme. Nulle n'a été plus constante avec soi-même sous des dehors d'inconstance et plus pratique avec des apparences de folie. Elle s'est révoltée pour conquérir l'impossible, elle s'est apaisée dès que le raisonnable lui a paru certain. Elle a poursuivi avec véhémence des résultats très-modérés, et s'il n'est pas de peuple qui se soit proposé de plus vastes desseins, on n'en voit point qui se soit contenté plus souvent de satisfactions plus modestes [3].

[1] On s'était, nombre de fois, cru à la veille de la catastrophe, et c'était au contraire l'instant d'une renaissance. Nicolas Pasquier écrivait à M. du Vair, dans les premières années du dix-septième siècle : « Comme il faut que toute maladie prenne fin par la mort ou par la guérison, ainsi est-il nécessaire que des désordres qui sont les vraies maladies des États finissent, ou par une subversion entière de l'État, ou par une réformation universelle. Notre France est parvenue à une extrême vieillesse, laquelle l'a faite tellement malade, alangourie et abattue en soi-même qu'elle sent le mal et présent et pressant qui la rend flottante, chancelante et tirant aux derniers traits de la mort. » Nicolas PASQUIER, *Lettres*, liv. VIII, lettre V. Amsterdam, 1723.

[2] VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, ch. XII.

[3] « La France a subi, depuis quatorze siècles, les plus éclatantes alternatives d'anarchie et de despotisme, d'illusion et de mécompte; elle n'a jamais renoncé

Ce ressort traditionnel soutint la France dans la révolution de 1789, comme dans les précédentes. C'est faute de réforme royale que la nation se jeta dans la révolution et renversa la royauté. La royauté renversée, la nation subsista telle que la royauté l'avait élevée [1]. L'omnipotence de l'État avait conduit aux abus qui ruinaient le gouvernement; mais par cela même que l'État absorbait la patrie, la nation sentit qu'en le dissolvant elle s'anéantissait elle-même, et elle se rassembla. La passion de l'unité, constamment développée par l'ancien régime, sauva la Révolution de ses propres excès. Il suffit que les deux maux sans remède, la conquête étrangère et les dissensions civiles, apparussent aux yeux des Français pour qu'ils se ressaisissent eux-mêmes et revinssent à la raison. Il leur restait l'âme des nations, le principe véritable du salut public : l'amour de la patrie. Il se ranima chez eux et s'échauffa de l'enthousiasme d'une révolution qui était une délivrance : les deux idées s'associèrent, et les Français défendirent à la fois leur indépendance nationale et la liberté qu'ils avaient conquise.

Ils allèrent au plus pressé : pour échapper à la servitude étrangère et au rétablissement de l'ancien régime, ils supportèrent tout, jusqu'à la tyrannie dégradante de la Terreur. Ils ne regardaient alors que du côté de l'ennemi. Mais lorsqu'ils eurent conjuré le péril du dehors, ils éprouvèrent pour l'anarchie autant d'horreur qu'ils en avaient eu pour l'invasion, ils répudièrent le joug des terroristes avec la même aversion que celui des étrangers, et ils rejetèrent avec dégoût les restes des factions sanguinaires qui avaient déchiré la patrie sous prétexte de la défendre. La même force d'impulsion qui leur avait fait détruire l'ancien régime, réformer la constitution de la société et celle de l'État, défendre le pays contre l'invasion étrangère, les conduisit à écarter successivement les gouvernements incapables de leur

longtemps ni à l'ordre ni à la liberté..... C'est par là que notre histoire, souvent triste, demeure pourtant rassurante. » — GUIZOT, *Préface de la sixième édition de l'Histoire de la civilisation en France*, 1856.

[1] « Cette grande royauté française avait été si hautement nationale que, le lendemain de sa chute, la nation a pu tenir sans elle. » RENAN, *Qu'est-ce qu'une nation?* p. 12. Paris, 1882.

garantir le résultat qu'ils avaient poursuivi avec tant de constance : la liberté civile dans l'ordre et dans la paix. Après avoir tout sacrifié à l'État pour qu'il pût défendre la Révolution, ils exigèrent de lui qu'il l'organisât.

La crise même que l'on venait de traverser avait suscité les hommes capables d'y mettre fin. Ceux des révolutionnaires qui avaient en eux l'esprit d'État se formèrent au milieu des orages. Dans ces terribles campagnes, les mois de lutte comptent pour des années de manœuvres en temps de paix. « Il faudrait changer nos mœurs, s'écriait un ministre désespéré de Louis XV, et cet ouvrage qui demande des siècles dans un autre pays serait fait en un an dans celui-ci, s'il y avait des faiseurs[1]. » Les faiseurs étaient nés, et les plus jeunes avaient l'âge d'homme en 1789. La Révolution leur ouvrit les assemblées. Lorsque la tempête se fut apaisée, ils retrouvèrent pour les aider et les guider aussi dans leur œuvre nombre d'hommes que l'ancien régime avait préparés aux affaires, et que leurs idées rallièrent au régime nouveau[2]. Cette génération puissante fut l'âme du gouvernement organisateur du consulat; elle devint, sous la Restauration, l'âme du gouvernement représentatif.

Après ce long circuit, après tant d'aberrations et un si rude apprentissage, les hommes de 1789 en revinrent à cette idée fondamentale qui s'était comme égarée à travers la Révolution : c'est que la liberté politique est la seule garantie des autres libertés. Ils s'étaient contentés de fonder la démocratie; elle leur paraissait suffisamment assurée parce qu'ils la gouvernaient. Lorsqu'ils la crurent menacée, ils comprirent que pour la défendre il n'y avait de ressources efficaces que dans la liberté, et ils s'en firent les plus ardents champions. Telles furent alors l'évidence de l'expérience acquise et l'impulsion du nouvel esprit des temps, que la monarchie dut recourir, pour se reconstituer, aux mêmes moyens que la démocratie pour se soutenir. Ceux qui voulaient arrêter la Révolution, et ceux

[1] Bernis, lettre à Choiseul, 31 mars 1768, II, p. 196.

[2] Portalis, Siméon, Mollien, Lebrun, Beugnot, Malouet, etc. Voir les portraits de Mignet et de Sainte-Beuve. — Cf. d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*

qui voulaient la continuer, les partisans de la monarchie tempérée et ceux de la monarchie pure, les constitutionnels, les républicains, les démocrates césariens, les bonapartistes et les royalistes, eurent le même intérêt à réclamer, pour leurs droits ou leurs prétentions, la même garantie. On vit alors se réveiller, toutes vives encore, mais mûries et fortifiées par l'expérience, les nobles passions de 1789[1]; et la génération qui avait commencé la Révolution put concevoir l'espérance de la terminer. L'ancienne France portait donc en elle, avec ses germes de dissolution, ses éléments de régénération et de relèvement.

Toutefois, dans cette crise comme dans les crises analogues du quatorzième, du quinzième et du seizième siècle, la France n'eut pas à compter seulement avec soi-même, elle dut compter avec l'Europe. La révolution de 1789 fut suivie d'une guerre qui dura jusqu'en 1815, car il n'y eut à vrai dire point de paix dans l'intervalle, mais seulement des trêves et quelques mois d'armistice. La Révolution devint éminemment belliqueuse : ce fut sa grandeur et sa ruine. Les armées débordèrent sur la nation, et la guerre absorba l'État. Cette influence décida, non de la reconstitution du gouvernement : il se serait reconstitué dans tous les cas, mais de la forme qu'il revêtit et du caractère qu'il déploya.

C'est de ce côté que s'accomplirent les plus surprenants prodiges : ils ont cependant leur cause et leur explication, qui se trouvent dans le passé de la France. Il y avait, pour les affaires du dehors comme pour celles du dedans, des nécessités historiques permanentes et un courant d'idées très-ancien qui en dérivait. On trouve chez les Français, dans leurs relations avec l'Europe aussi bien que dans leur histoire intérieure, à côté de cet esprit de mesure et de ces sages tempéraments qui font les grandes politiques et les époques prospères, des bouffées d'ambition romanesque, une sorte d'ivresse conquérante, un goût

[1] Elles ont leur interprète le plus éloquent dans madame DE STAEL, *Considérations sur la Révolution française*. — Voir le *Mémoire* de Talleyrand à Louis XVIII, dans la *Correspondance*, publiée par M. PALLAIN, Paris, p. 436.

capricieux de gloire et d'aventures. On reconnaît en eux avec cette modération dans la force, qui est la nature même du génie français, cet appétit de l'impossible qui en est le déréglement. La France conservait en elle ces instincts contradictoires, et la Révolution les éveilla tour à tour dans les esprits. « On prétend, écrivait d'Argenson [1], qu'une république française ne serait pas plus sage qu'une monarchie telle qu'elle nous gouverne depuis quatorze siècles : l'esprit national serait le même... Et ce génie national, ajoute-t-il, fait toute la force du royaume. » Essayons de le définir.

[1] *Mémoires*, éd. Rathery, t. IV, p. 216.

CHAPITRE II

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE.

I

La politique des Capétiens, considérée dans sa suite et dans sa tradition, a eu deux objets principaux : à l'intérieur, former une nationhomogène et un État cohérent; à l'extérieur, assurer par de bonnes frontières l'indépendance de la nation et la puissance de l'État. Les rois qui avaient répondu aux aspirations nationales en fondant l'État, y répondirent également en fondant la grandeur de la France en Europe. L'œuvre accomplie au dehors est identique avec l'œuvre accomplie au dedans : elle en est la conséquence et le complément. Les Capétiens trouvent la France restreinte et morcelée. Ce sont les traditions communes et les aspirations identiques des populations divisées par le régime féodal, qui permettent aux rois de rassembler la nation malgré le régime qui la disperse, de concentrer le pouvoir malgré le système qui l'éparpille, de constituer l'État malgré les principes qui tendent à le dissoudre. L'histoire de la nation, dans cette première période, se confond avec l'histoire du domaine royal; la nation se forme à mesure que le domaine s'étend; elle s'unifie à mesure que prévaut la suprématie du Roi [1]. Lorsque le royaume est constitué, les rois cherchent à l'étendre comme ils ont étendu le domaine. Le

[1] Sur la formation du domaine et les progrès de l'autorité royale, voir les *Études sur le régime financier de la France*, par M. VUITRY. Première série, particulièrement p. 523-526, Paris. 1878.

phénomène qui s'accomplissait en deçà de l'étroite frontière de la monarchie se continue au delà. Les rois y trouvent des populations que leurs origines et leurs traditions rattachent à celles qu'ils gouvernent. Ce sont les populations de l'ancienne Gaule réunies de nouveau et groupées par Charlemagne. Elles ont puisé la civilisation aux mêmes sources, reçu les mêmes empreintes, gardé les mêmes souvenirs. De là, malgré les conflits de limites, les inimitiés de voisinages, les luttes des chefs, un fond commun sur lequel la politique des rois peut opérer avec sûreté.

Dans son objet comme dans ses procédés, cette politique résulte de la nature des choses. Arrêtée par l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes, la royauté française ne pouvait s'étendre que vers l'est et vers le nord, dans les Flandres et les pays qui formaient, lors de l'avénement des Capétiens, les royaumes de Lorraine et de Bourgogne. Elle s'y trouva naturellement portée. La nécessité l'y poussait. Il en résulta, dès que la monarchie française fut constituée, un inévitable conflit avec l'Allemagne pour la possession de ces territoires intermédiaires, sur lesquels les deux États prétendaient également. Guerres atroces pour les conquérir, guerres acharnées pour les conserver, cette lutte remplit l'histoire de l'Europe depuis le quinzième siècle. Elle revêt suivant l'esprit des temps des formes diverses. Des prétextes différents sont allégués pour soutenir les prétentions; les théories invoquées se modifient avec les systèmes du droit public ; mais si les moyens changent, le but demeure le même. Cette persistance d'une même pensée, cette constance dans la poursuite d'un même dessein à travers tant de révolutions dans les idées et dans les choses, ne s'expliquent que par ce concours singulier de circonstances qui fait naître et qui soutient les grandes traditions des peuples et des États. Ce sont les rapports mystérieux qui se posent à l'origine des nations et dont se dégagent ensuite les lois de leur histoire. Ils apparaissent ici dès les premiers âges de la France [1].

[1] Voir Luchaire, *Institutions des premiers Capétiens*, Paris, 1884, et notamment :

La politique française avait été dessinée par la géographie : l'instinct national la suggéra avant que la raison d'État la conseillât. Elle se fonde sur un fait : l'empire de Charlemagne. Le point de départ de ce grand procès qui occupe toute l'histoire de France, c'est l'insoluble litige de la succession de l'Empereur. C'est là que les rois trouveront le motif de leurs ambitions, c'est là que les légistes trouveront l'origine des droits, c'est là que tout d'abord trouve sa source la tradition populaire qui conduira les rois à élever les prétentions et les légistes à rechercher les droits. A peine la royauté est-elle dégagée des ténèbres, que les historiens et les poëtes rappellent aux rois la grandeur disparue de leurs prédécesseurs. Au commencement du onzieme siècle, Adalbéron, dans un poëme adressé à Robert, célèbre la puissance des rois de France, « les premiers dans l'ordre des rois ». « Du temps de nos pères, le royaume des Français a subjugué les rois des autres États [1]. » Toutes les autres couronnes ont été subordonnées à celle de France.

Elle a possédé la suprématie et l'empire; c'est un chroniqueur du même temps, Glaber, qui le constate : « Les rois de France, les plus forts et les plus puissants de la chrétienté, se distinguaient par leur justice... et l'Empire, soumis à leur puissance, servit pendant longtemps à décorer leur triomphe [2]. » A mesure que le temps s'éloigne, l'image du grand empereur s'élève et prend des proportions colossales. De Philippe-Auguste à Napoléon, elle plane sur l'histoire de France. C'est dans la geste de l'Empereur qu'il faut rechercher la première origine d'une tradition politique qui, par un étrange retour des choses, devait au dix-neuvième siècle aboutir à réaliser, devant l'Europe consternée, ce prodige d'empire occidental que les poëtes du moyen âge proposaient comme une légende merveilleuse aux imaginations populaires :

La question nationale, Hugues Capet et l'empire allemand, t. II, p. 204. — *Robert et le duché de Bourgogne*, id., p. 212, *et les Lorrains*, p. 216. — *Henri Ier, l'Allemagne et la Lorraine*, id., p. 227. — *Louis le Gros et l'Allemagne*, p. 256.

[1] Guizot, *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. VI.

[2] *Chronique de Raoul Glaber*, liv. I, ch. 1. Guizot, *id.*

Quand Dex eslut nonante et dix royaumes,
Tot le meillor torna en doce France.
Li miudre reis ot à nom Charlemaine :
Cil aleva volentiers doce France.
Dex ne fist terre qui envers lui n'apende :
Il ala prendre Baviere et Alemaigne,
Et Normandie et Anjou et Bretaigne,
Et Lombardie et Navarre et Tosquane.....
Rois qui de France porte corone d'or
Preudons doit estre et vaillant de son cors;
Et s'il est hom qui li face nul tort,
Ne doit garir ne a plain ne à bos
Deci qu'il l'ait ou recreant ou mort;
S'ainsi nel fet, dont pert France son los :
Ce dist l'estoire, coronez est à tort [1].

Mais au temps où la geste célèbre ces splendeurs passées, la France est bien déchue. L'Anglais occupe une partie du royaume. Il l'en faut d'abord chasser. C'est le plan que le Normand Wace, l'auteur du *Roman de Rou,* reproche aux Français de former [2] :

Se li Franceis poeient lur pensez achever,
Ja li reis d'Engleterre n'avreit rien deça mer :
A hunte l'en fereient, s'il poeient, passer.

Cette nécessité primordiale n'empêchait point Philippe-Auguste de pousser plus loin ses rêveries. Il avait à peine vingt ans; un de ses barons le voyant distrait l'interrogea sur l'objet de ses pensées. « Je pense à une chose, répondit-il, c'est à savoir si Dieu accordera à moi ou à l'un de mes hoirs la grâce

[1] Couronnement Loys. Cité par M. Gaston Paris, *Charlemagne,* p. 352.

Lorsque Dieu divisa la terre en cent royaumes,
En douce France il plaça le meilleur.
Le meilleur roi eut pour nom Charlemagne :
Celui-là aima fort la grandeur de douce France.
Dieu n'a point fait de terre qui ne dépende de lui :
Il alla prendre Bavière et Allemagne,
Et Normandie et Anjou et Bretagne,
Et Lombardie et Navarre et Toscane...
Roi qui porte la couronne d'or de France
Doit être prud'homme et vaillant de sa personne,
Et s'il est homme qui lui fasse tort,
Il ne doit échapper à la vengeance ni en bois ni en plaine;
Et le Roi ne doit s'arrêter qu'il ne soit mort ou demande grâce
S'il ne fait ainsi, la France perd son honneur,
Et, l'histoire le dit, il est couronné à tort.

[2] Chronique ascendante.

d'élever la France à la hauteur où elle était du temps de Charlemagne [1]. »

Ce qui n'était que songe et velléité chez Philippe-Auguste devint, un siècle après, dessein et volonté chez Philippe le Bel. L'agrandissement du royaume est pour ce prince l'objet d'une préoccupation constante. Les historiens le peignent « toujours poursuivi par le souvenir de Charlemagne, dont il se prétendait l'héritier, toujours attentif à étendre l'influence de la France en Allemagne, à gagner les villes et à pensionner les princes des bords du Rhin [2] ». C'est un règne capital pour l'histoire de France, au dehors aussi bien qu'au dedans. La politique s'y dégage des tâtonnements : elle se pose dans sa réalité et dans son réalisme, telle qu'elle demeurera sous tous les princes ambitieux, avec son but : la conquête, son moyen : la procédure, et son intrument : les légistes. Ainsi, en même temps que le grand dessein des rois se détermine, on voit paraître la race d'hommes qui, avec les gens d'Église et plus qu'eux encore, forme l'école où se recrutent les négociateurs et les procéduriers, les faiseurs de plans et les fournisseurs de prétextes. Ils surgissent prêts et armés pour la lutte. Ils sortent de leurs prétoires provinciaux et se montrent tout à coup sur la grande scène politique. Ils proposent, ils négocient, ils connaissent l'Europe et ses princes, mieux encore la France et leur maître. Ils sont le témoignage vivant de la tradition qui s'est établie dans le peuple, car sans cette tradition ils seraient inexplicables.

Tel, par exemple, le principal d'entre eux et le premier en date de la lignée, Pierre du Bois. Né en Normandie, il avait étudié le droit à Paris et il était, en l'an 1300, avocat des causes royales à Coutances. C'est de là qu'il adressa au roi Philippe le Bel son *Traité de l'abrégement des guerres et des procès*. « Cet ouvrage, dit son savant biographe, témoigne d'une connaissance étendue des affaires politiques de l'Europe et

[1] Guizot, *Histoire de France*, t. I, p. 459.

[2] *Histoire littéraire de la France*, t. XXVI. *Pierre du Bois, légiste*, par M. Renan. Conf. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*. Paris, 1861.

des secrets de la maison de France [1]. » Familier avec le Digeste qu'il cite constamment, du Bois était surtout « nourri des poésies populaires de la geste carlovingienne auxquelles il attribuait une pleine valeur historique ». Il allègue, comme le plus bel exemple et la raison dernière des rois, Charlemagne, qui régna, dit-on, cent vingt-cinq ans et « qui n'eut point d'égal [2] ». La légende et le Digeste sont les deux sources de ses idées : la légende lui suggère des desseins qui sont souvent démesurés et chimériques, le Digeste lui fournit les prétextes et les formes qui sont souvent spécieux et subtils, mais toujours insidieux et pratiques. Sa pensée dominante est d'étendre le pouvoir royal. Il poursuit avec passion la grandeur de la France en Europe. Le bruit court que le Roi vient d'acquérir « le souverain domaine d'Arles, des terres situées en deçà du Rhin (*citra rivum coloniensem*) et de la Lombardie, depuis la mer du Midi jusqu'à celle du Nord ». Du Bois l'en félicite [3], mais cela ne suffit point à ses ambitions. Il rêve pour son maître la couronne impériale qui « a été transférée des Grecs aux Allemands en la personne de Charlemagne ». Philippe doit la rendre héréditaire en sa personne. Les électeurs de l'Empire recevront, en échange de la dignité qu'ils perdront, des territoires et de l'argent, que l'on prendra dans le domaine des églises d'Allemagne [4]. On voit que le système des sécularisations qui parut si expédient aux négociateurs des traités de Westphalie et que les légistes diplomates de la Révolution avaient si fort à cœur, n'est point une invention moderne : le procédé par lequel on se propose de compenser les conquêtes en Allemagne est presque aussi ancien que l'idée même de ces conquêtes.

Du Bois ne s'en tient pas là. Avec la couronne de Charlemagne, c'est l'empire du monde, la monarchie universelle, qu'il voudrait voir décerner aux rois de France. Philippe établira par-

[1] RENAN, *Histoire littéraire de la France*, t. XXVI. — Voir aussi le *Mémoire* de M. N. DE WAILLY, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XVIII.

[2] *De recuperatione Terræ Sanctæ.* (*Histoire litt.*, id.)

[3] *Traité de l'abrégement*, texte cité par DE WAILLY.

[4] *Pro facto Terræ Sanctæ.* (*Histoire litt.*, id.)

tout, jusqu'à Constantinople, des fils, des frères, des neveux et des cousins. Il sera le suzerain général de l'ancien monde et du nouveau. Il aura le Pape en sa dépendance; il se fera attribuer le patrimoine de l'Église, le Pape décidera en sa faveur les cas douteux et excommuniera les princes récalcitrants. En échange, le Roi lui fournira de riches dotations et délivrera la Terre Sainte du joug des infidèles. Mais pour que le Roi accomplisse cette grande entreprise, il lui faut le concours de l'Europe. L'Europe ne le donnera que si les princes sont assurés de n'être point rappelés de l'Orient par les attaques de leurs voisins. Il importe donc que la paix règne pour toujours entre les princes chrétiens. Le seul moyen de l'établir, c'est que le Pape la commande et que le roi de France la fasse respecter. La paix perpétuelle et la croisade sont les prétextes dont se colore ce vaste plan de domination. S'il parvient à l'exécuter, le Roi se contentera de placer un de ses frères sur le trône de l'Allemagne et de garder pour lui « toutes les terres en deçà du Rhin, avec le domaine direct et la suzeraineté des comtés de Provence et de Savoie [1] ».

Il y avait en ces plans une grande part de chimère; mais en cela même, le légiste ne faisait que donner une forme spécieuse aux idées qui agitaient alors les esprits. Ces idées sont partout, et l'incohérence même des témoignages dans lesquels on les rencontre, prouve à quel point elles étaient répandues.

Les gens de Valenciennes réclament, en 1291, la protection du Roi : ils se prétendent Français, invoquent leurs titres, produisent des chartes et rappellent à Philippe que plusieurs de ses prédécesseurs ont été empereurs [2]. Nul trait n'est plus caractéristique que l'histoire de ce prétendu traité de Vaucouleurs que Philippe aurait signé, en 1299, avec Albert d'Autriche. « Il fut, dit-on, convenu, rapporte Guillaume de Nangis [3], du consentement du roi Albert et des barons et prélats du royaume d'Allemagne, que le royaume de France, qui de ce côté ne

[1] *De recuperatione Terræ Sanctæ.* (*Histoire litt.*, id., et t. XVII, p. 737, notes.)
[2] BOUTARIC, p. 386.
[3] *Chroniques*, année 1299.

s'étendait que jusqu'à la Meuse, porterait jusqu'au Rhin les limites de sa domination. » Les autres chroniqueurs rapportent également le fait et en font honneur au Roi [1]. Il y a tout lieu de croire cependant que le traité est apocryphe [2]; ce n'en fut pas moins un des titres de gloire de Philippe le Bel. Deux cents ans après, un avocat le citait dans une plaidoirie au Parlement[3]. C'était une œuvre populaire, et la réputation qui en rejaillit sur Philippe affermit la grande idée que ses sujets se faisaient de sa puissance. On lit dans un *Éloge de Paris* écrit en 1323[4] : « Le gouvernement monarchique de tout l'univers appartient aux très-illustres et souverains rois de France, du moins par le droit d'une impulsion native vers ce qui est mieux (*ex nativæ pronitatis ad melius jure*). »

Ce droit est noble en son principe, dans la pratique il se prête à toutes les interprétations. Il n'est point de prétention qui ne s'en puisse étayer. Ne méconnaissons point cependant ce qu'il y a de généreux et de naïf dans les entraînements patriotiques de ces vieux Français. Pour eux le bonheur du monde est lié à la grandeur de la France. Ils n'en doutent pas; à leurs yeux personne n'en peut douter. Toutefois plus la fin leur paraît juste, plus les moyens leur deviennent indifférents. Tous les procédés leur semblent légitimes pour atteindre un si grand objet. Tous les arguments leur sont bons pour soutenir leur thèse. Ils allèguent tous les textes que leur fournit la confuse érudition du temps pour justifier toutes les mesures que leur suggèrent les mœurs brutales du siècle. Ils mettent une science sans critique au service d'une politique sans scrupules. Ils confondent le Roi et l'État; pour le service du Roi et pour l'intérêt de l'État, toute ruse est permise, toute violence est licite. Les contradictions ne les arrêtent jamais. « Aux yeux de du Bois, le Pape ne pou-

[1] Girardus de Fracheto, *Historiens de France*, t. XXI, p. 17.

[2] Boutaric, *loc. cit.* — Cf. Vuitry, *Études*, 2e série, t. I, p. 12, 25, 29. Paris, 1883.

[3] Boutaric, *loc. cit.*

[4] *Tractatus de laudibus Parisiis*, par Jean de Jandun. *Histoire générale de Paris. Paris et ses historiens au quatorzième et au quinzième siècle*, par M. Leroux de Lincy, Paris, 1867, p. 61.

vait rien quand il était Italien, ennemi de la France; il peut tout depuis qu'il est un Français, une créature du Roi [1]. » Ils opposeront ainsi aux étrangers, comme un argument sans réplique, les bulles dont ils refusent, en ce qui les concerne, de tenir aucun compte. Il en sera de même des principes du droit romain. *Si veut le Roi, si veut la loi :* cette maxime résumera leur jurisprudence, leur politique et leur philosophie. Agents habiles et conseillers dangereux, la puissance royale les fascine, et ils cherchent à en éblouir leurs maîtres. Écoutons Pierre du Bois s'adressant à Philippe le Bel [2] : « Vous possédez un trésor inépuisable d'hommes qui suffiraient à toutes les guerres qui peuvent se présenter. Oui, si Votre Majesté connaissait les forces de son peuple, elle aborderait sans hésitation les vastes entreprises que je viens d'indiquer... pourvu toutefois qu'elle fût guidée par des intentions droites, c'est-à-dire par le désir du bien général. »

Voilà les systèmes et voilà les caractères dans leur forme originale et primitive. Il ne reste plus qu'à suivre la série des idées et la lignée des hommes. Les conseillers de Philippe le Bel sont les premiers de la race, mais ils vont faire souche, et nous retrouverons à travers toute l'histoire les affinités qui relient entre eux les membres de cette étrange et puissante tribu, gens de chicane et de bataille qui justifient bien le titre bizarre qu'ils se sont décerné de *chevaliers ès lois*. Louvois n'est que le plus illustre des représentants de cette famille qui compte les du Bois et les Nogaret parmi ses ancêtres. Il faudra se rappeler ce Pierre Flotte qui combattit et mourut « comme un chevalier » à la bataille de Courtrai [3] pour s'expliquer par quelle filiation singulière deux avocats, Danton et Merlin de Thionville, devinrent en 1793 les promoteurs et les agents passionnés de la guerre de conquête.

Les légistes de Philippe le Bel devançaient les temps. Ses faibles successeurs n'eurent point à prétendre sur les territoires

[1] *Histoire litt., loc. cit.*
[2] *Traité de l'abrégement,* DE WAILLY, *loc. cit.*
[3] MICHELET, *Histoire de France*, t. III, p. 39.

étrangers. Ils eurent à revendiquer leurs droits à la couronne de France et à reconquérir sur les Anglais leur propre royaume. Cette grande lutte occupe cinq règnes et remplit tout un siècle. La nation et la royauté en sortent plus unies et plus sûres l'une de l'autre. Le sentiment national achève de se dégager [1] : toutes les classes du royaume concourent à sa délivrance : elle est, dans son épisode décisif, une œuvre essentiellement populaire. C'est des entrailles mêmes de la nation que sortit la vierge inspirée qui la sauva. Il y avait une France, et si vivante et si aimée, que la plus humble de ses enfants se donna en holocauste pour la délivrer. Le patriotisme s'élaborait obscurément dans les âmes ; la foi patriotique date de cette époque : elle eut avec Jeanne d'Arc sa révélation.

II

Dès que la guerre d'indépendance fut terminée, la guerre des limites recommença. La tradition ne s'en était pas perdue. Les poëtes l'entretenaient. L'un de ceux qui, au début de la guerre de Cent ans, animaient Philippe de Valois contre les Anglais, lui adressait ces vers [2] :

Fais leur tantost apercevoir
Que Gascoingne est de toy tenue
Et te fais seigneur droit clamer
De tout ce qui est deça mer ;
Soit la mer borne et dessevrance
De l'Engleterre et de la France...
Flandre aussi deça soit vostre.

[1] Il se forme, il naît, il grandit avec la royauté. « Au dixième siècle, dans les premières *Chansons de geste*, dit M. Renan, tous les habitants de la France sont des Français. L'idée d'une différence de race dans la population de la France, si évidente dans Grégoire de Tours, ne se présente à aucun degré dans les écrivains et les poëtes français postérieurs à Hugues Capet. » *Qu'est-ce qu'une nation ?* p. 7. — Sur le sentiment national sous Philippe-Auguste et ses successeurs immédiats, voir GUIZOT, *Histoire de France*, t. I, p. 468. — *Civilisation en Europe*, leç. XI. — *Civilisation de France*, t. IV, leç. XIII.

[2] JUBINAL, *Nouveau Recueil de contes*, t. I, p. 73.

A peine le royaume est-il délivré des Anglais, à peine la France commence-t-elle à respirer, que les ambitieux convient de nouveau le Roi à tenter les aventures. On rappelle que ces territoires de l'est, ces pays de Bourgogne et de Lorraine qui semblent s'offrir et s'ouvrir d'eux-mêmes à la conquête française, ont autrefois relevé de la couronne, qu'il est légitime de les revendiquer et juste de les reprendre. En 1434, Guillebert de Metz, célébrant l'excellence du royaume de France, écrivait [1] : « Je ne parle mie de tous les roys de France ne de leurs colateraux qui estoient roys d'Austrasie, dont le principal siege estoit à Més en Lorraine, qui estoit appelée es croniques lancienne France. » Il évoque les hauts faits de Charlemagne, et en résumant ses conquêtes, il trace tout le programme de celles de ses successeurs : « Liege, Flandres, Haynau, Brabant, Guerles, Juliers, la haulte et la basse Bourgoingne, Prouvence, Savoie, Lorraine, Luchembourc, de Més, de Thoul, de Verdun, de Treves, de Couloingne, de Maience, de Strabourc. »

Voici, du même temps et sur le même objet, un témoignage plus brillant. C'est le *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre* [2]. Le héraut de France veut établir la supériorité de la vaillance française sur l'anglaise. C'est encore Charlemagne qu'il propose en modèle des guerriers français. « Charlemaigne filz de Pepin, qui fu si noble roy et fis de si grans vaillances, et par especial sur les Sarrazins, qui mist toutes les Espaignes a la foy catholique et conquist tant de seigneuries, tant en Almaigne que es Lombardies... Et puis le dit Charlemaigne fut empereur, et vous-mesmes d'Angleterre fustes en son obeissance. » Aventures merveilleuses, expéditions épiques, conquêtes des empires, voilà les grandes et nobles guerres, les *guerres de magnificence*. Quant aux autres, les guerres de frontières, ce sont *guerres communes*; et il ne vaut point, selon le héraut d'armes, la peine d'en parler.

[1] *La Description de la ville de Paris et de l'excellence du royaume de France*, *Paris et ses historiens*, p. 144, 146.

[2] Rédigé entre 1453 et 1461. Publié par MM. Pannier et Paul Meyer dans les volumes de la *Société des anciens textes de France*. Paris, 1877.

Les rois et leurs conseillers jugent cependant qu'il vaut la peine de les entreprendre. Ils laissent aux poëtes et aux auteurs de romans de chevalerie les grands rêves et les exploits légendaires de Charlemagne. Ils s'en tiennent à la partie de l'héritage qui se trouve sous leurs prises, et dès qu'ils se sentent les mains libres, ils les étendent de ce côté. Le Roi a réuni les soldats, les légistes ont compulsé les textes : le procès diplomatique et l'exécution militaire peuvent commencer.

L'Allemagne, ou plutôt, comme on disait alors, les Allemagnes présentèrent l'occasion et offrirent le prétexte. Le Saint-Empire était profondément divisé : les princes luttaient contre l'Empereur, les villes luttaient contre les princes. L'alliance de Charles VII fut sollicitée à la fois par l'Empereur contre les Suisses et par le duc de Lorraine contre les villes impériales. Charles VII promit aide et assistance à tous les deux. Rien n'était plus flottant et plus incertain que la frontière du Saint-Empire vers les marches de Lorraine. Les villes impériales étaient suspendues, en quelque sorte, entre l'Allemagne et la France. Il n'y avait guère, dans ces régions, de prince et de seigneur qui ne fût lié en même temps par la vassalité au royaume et à l'empire. Il s'agissait de pénétrer dans ces confins litigieux, d'y entamer la procédure et de s'y nantir de gages [1]. « On disait en cette cour, rapporte Æneas Sylvius [2], qu'il fallait profiter des circonstances pour revendiquer les anciens droits de la couronne de France sur tous les pays situés en deçà du Rhin. » Ainsi fut fait. En 1444, le Dauphin, plus tard Louis XI, se mit en marche pour la Suisse, battit les ligues, fit la paix avec elles, se replia sur l'Alsace et déclara qu'il y venait « revendiquer les droits du royaume des Gaulois qui s'étendait jusques au Rhin [3] ». Cependant Charles VII, à la tête d'une autre armée, avait pénétré en Lor-

[1] « S'aller heurter contre les Allemagnes, qui est chose si grande et si puissante qu'il est presque incroyable. » COMMINES, liv. IV, ch. I.

[2] Henri MARTIN, t. VI, p. 413.

[3] *Jacobi Wimpfelingii Germania ad rempublicam Argentinensem.* — *Thomæ Murneri ad rempublicam Argentinam Germania nova.* Strasbourg, 1874.

raine et sommé les villes situées entre la Meuse et les Vosges de reconnaître son autorité : « Scavoir faisons, déclara-t-il le 11 septembre 1444, à tous presents et à venir que comme puis n'aguieres nous nous soions transportés vers les marches du Barrois et de Lorraine et vers les Alemaignes pour aucuns grants affaires touchans nous et nostre Seigneurie, et meismement pour donner provision et remede à plusieurs usurpations et entreprinses faites sur les droitz de noz royaume et couronne de France, en plusieurs païs, seigneuries, citez et villes estans deça la rivière du Rein, qui d'encienneté souloient estre et appartenir à noz predecesseurs roys de France [1]. »

Toul et Verdun le reconnurent pour protecteur. Metz résista et excipa de ses priviléges. Les légistes du Roi étaient prêts à les contester. « Le dit roy de France et ceux de son conseil, rapporte un chroniqueur [2], entendoient, quand à eux, faire guerre à bon titre, disants qu'icelle ville et cité de tres longtemps et d'ancienneté estoit et debvoit estre tenue soubs la souveraineté de la couronne de France. » Le président du Parlement, Jean Raboteau, fit savoir aux Messins qu'il était en mesure de l'établir « tant par chartes que chroniques et histoires ». Invoquant tour à tour l'appui du Roi contre l'Empereur et l'appui de l'Empereur contre le Roi, les villes de la zone intermédiaire ne cherchaient en réalité qu'à se rendre indépendantes de l'un et de l'autre, à la manière des ligues et cantons de la Suisse. « Le Roy, dit Jean Raboteau, estoit bien adverti qu'ils estoient coustumiers de faire et trouver telles cautelles et cavillations, et comment quand l'empereur d'Allemagne estoit venu... à grande puissance et intention de les vouloir contraindre d'obeir à luy, pour leur defense, ils se disoient lors estre dependants du royaume de France et tenants de la couronne; semblablement quand aucuns roys des predecesseurs du roy de France estoient venus pour les faire obeir à eux, ils se disoient lors estre de l'Empire et subjects de l'Empereur [3]. »

[1] *Ordonnances des rois*, t. XIII, p. 408.
[2] Mathieu de Coussy, ch. III.
[3] *Id.*

Les Messins ne se laissèrent pas convaincre, les Allemands protestèrent, le Roi se retira, mais le procès était commencé, et dès lors il demeura toujours ouvert.

La question de l'héritage de Bourgogne le posa sous le règne suivant dans toute son ampleur. Le Roi ne pouvait sans trahir les intérêts de la France abandonner les provinces françaises qui faisaient partie de la succession; il était porté naturellement à vouloir y joindre les territoires de l'héritage qui n'étaient point sous la suzeraineté française. A la nouvelle de la mort du duc, Louis XI rassembla ses troupes, fit venir le bâtard de Bourbon et Philippe de Commines, et leur « bailla pouvoirs necessaires pour mettre en obeissance tous ceux qui s'y voudroient mettre ». Il y joignit les forces suffisantes pour contraindre ceux qui ne le voudraient pas. Il envahit partout, alléguant en chaque lieu un droit différent. A Abbeville, il fit déclarer que ces terres baillées par Charles VII en 1435 « devoient retourner en deffaut d'hoir masle » ; à Arras, « que le Roy pretendoit la ville sienne par le moyen de confiscation » ; le pays devait suivre la ville. En Bourgogne, il invoqua la garde noble [1]. Il occupa le Hainaut et des territoires d'empire à titre de nantissement préalable, sauf à les restituer ensuite, après jugement, s'il le fallait. Dans les Flandres, il fit appel au sentiment national, et, mêlant à ses revendications un argument destiné à faire plus tard une étrange fortune, il dit aux habitants : « Si ma cousine était bien conseillée, elle espouseroit le Dauphin. Vous autres Wallons, vous parlez françois, il vous faut un prince de France, non pas un Allemand [2]. »

L'héritière de Bourgogne épousa Maximilien d'Autriche. La rivalité de la maison de France et de la maison d'Autriche en fut l'inévitable conséquence. Les intérêts de la France voulaient cette lutte, l'instinct national la commandait. Il n'est pas étonnant que les rois se soient rendus populaires en suivant cette politique : elle sortait pour ainsi dire du cœur même de la tra-

[1] COMMINES, liv. V, ch. x et xi.
[2] GUIZOT, *Histoire de France*, t. II, p. 432.

dition. Ce mariage, dit un historien de la fin du dix-septième siècle[1], « fut la naissance d'une guerre de plus de deux cents ans et qui a la mine de durer encore beaucoup. Elle a été quelquefois interrompue par l'épuisement des combattants; mais ce n'a été que pour revenir à la manière des fièvres intermittentes dès que la matière dissipée a pu se renouveler. De là sont sortis des fleuves de sang et une infinité de brûlements, de saccagements et de misères... La France et la maison d'Autriche ont engagé à cette dispute la plupart des princes chrétiens. Tant qu'il restera un pouce de terre à gagner, ce sera un levain et un ferment infaillible de nouvelles guerres. » Celle qui éclata en 1792 et commença les formidables luttes de la Révolution française et de l'Europe, eut pour prétexte, sinon pour cause, un conflit de souveraineté sur les territoires mitoyens. Elle n'était qu'un des épisodes du long procès armé qui se poursuivait depuis le quinzième siècle, entre la maison d'Autriche et la maison de France. Ce conflit était la condition même de la formation territoriale de la France; les événements en firent très-promptement une condition nécessaire de l'existence de l'État français. Philippe le Beau, fils de Maximilien et de Marie de Bourgogne, épousa, en 1496, Jeanne la Folle, héritière des couronnes d'Espagne, et leur fils Charles, quand il leur succéda, réunit en ses mains l'Espagne, Naples, la Sicile, les Pays-Bas, la Franche-Comté, les Indes. Il y ajouta la couronne impériale. Dès lors, la France, enserrée par les Espagnols et les Autrichiens, les rencontra partout sur son chemin[2].

Elle discuta les droits avant de les réclamer les armes à la main. Les conseillers du Roi compulsèrent les titres. Il y eut tout un travail d'investigation et de procédure qui prépara les grandes revendications. On pose les principes, et l'on établit les précédents. Comme on avait étendu le domaine et la prééminence royale à l'intérieur par les cas royaux, on invente des cas royaux pour le dehors. L'enchevêtrement des souverainetés

[1] BAYLE, *Dictionnaire historique*, art. *Louis XI*, note.
[2] Voir le *Recueil des instructions*, t. I. Autriche. Introduction.

et des suzerainetés féodales fournit d'éternels prétextes aux procès politiques. Le droit romain, que l'on étudie de plus près et que l'on connaît mieux, fournit un arsenal inépuisable d'arguments et de maximes. On le combine avec la coutume. La suprématie royale se fortifie des traditions de la majesté romaine. Le domaine est déclaré insaisissable, indivisible et imprescriptible [1]. On établit que le Roi ne peut rien aliéner de ses droits, et l'on découvre qu'il en a partout à revendiquer.

La cause royale trouve un soutien puissant dans la renaissance des études classiques. L'imprimerie répand la connaissance de ces auteurs qui sont non-seulement des modèles, mais des autorités. On ne se contente plus d'invoquer Charlemagne et d'alléguer sa légende. On prétend donner à l'histoire et à la politique une assise plus profonde et plus solide. On cherche dans les origines mêmes du grand empire des droits à la succession du grand empereur. On remonte jusqu'à la Gaule. César, qui est le témoin des origines nationales, a marqué les limites du pays entre les Pyrénées, les Alpes et le Rhin. C'est un fait incontestable : on en déduit un droit imprescriptible. Les *Commentaires,* qui font l'admiration des lettrés, deviennent le bréviaire des politiques [2]. Les rois et leurs légistes prennent des Romains l'idée des frontières de la Gaule comme ils en ont pris leurs préceptes de droit public. Ils trouvent chez les Romains, avec le moule de la monarchie, le cadre où elle doit s'étendre et se renfermer. Ils s'y attachent d'autant plus fortement qu'il est à la fois plus vaste et plus simple, que la nature le dessine, que l'histoire le propose, et qu'il ouvre aux ambitions nationales le plus beau champ qui se puisse rêver. Les écrits de Strabon sont traduits en latin [3], et tout Français éclairé y peut lire ces passages dont on tirera, successivement et suivant les temps, des précédents historiques, des maximes d'État

[1] L'ordonnance définitive sur l'inaliénabilité du domaine est de 1566, mais les légistes s'efforcèrent constamment d'en faire prévaloir le principe. VUITRY, *Études,* 1re partie, p. 226.

[2] *Cæsar. Opera,* 1469. *De bello Gallico,* 1471. — Il est cité par WIMPFELING et MURNER.

[3] Venetiis, 1516; Bâle, 1571; Genève, 1587.

et un système de philosophie politique. La Gaule est bornée par les Pyrénées, les Alpes et le Rhin; ce sont « des limites naturelles », la géographie n'en connaît point d'autres. Quant aux « limites posées par les princes à diverses époques et par différents motifs politiques, elles sont aussi variables que ces motifs ». Dans la Gaule, la disposition des fleuves et des montagnes a quelque chose de providentiel. « Ce qui mérite surtout d'être remarqué dans cette contrée, c'est la parfaite correspondance qui règne entre ces divers cantons par les fleuves qui les arrosent et par les deux mers dans lesquelles ces derniers se déchargent... Une si heureuse disposition des lieux, par cela même qu'elle semble être l'ouvrage d'un être intelligent plutôt que l'effet du hasard, suffirait pour prouver la Providence [1]. »

Ainsi les titres sont inscrits par la divinité même dans la nature des choses, comme ils sont inscrits dans l'histoire, dans les traités et dans les chartes. Mais s'ils sont nombreux, ils sont confus. Les procès politiques où l'on veut les produire font surgir à tout instant des difficultés qui surprennent et des objections qui déconcertent. Il faut une règle supérieure pour interpréter les cas douteux, pour appliquer aux litiges féodaux les préceptes du droit romain et pour confondre les contradicteurs. Cette règle, c'est celle qui prévaut déjà dans le droit public : la raison d'État. Elle dirige la conscience des rois, gouverne la politique des diplomates et inspire la jurisprudence des légistes. C'est le premier mot des contestations, le dernier terme des jugements, le fondement de tous les desseins, la justification de toutes les entreprises, la loi suprême et sans appel : *salus populi, suprema lex esto.*

Les légistes et les publicistes de l'Allemagne contestaient et revendiquaient avec la même fureur de logique et la même intempérance d'érudition. Ils invoquaient les mêmes textes et se prévalaient des mêmes autorités. C'était une guerre de cita-

[1] STRABON, traduction LETRONNE, liv. IV. — Cf. LAVALLÉE, *les Frontières de la France*, ch. I.

tions et de syllogismes, où les subtilités du Digeste se combinaient avec les arguties de la scolastique. La géographie et l'astrologie, l'histoire et la légende, les Commentaires de César et la geste de Charlemagne, le code théodosien et les lois barbares, les précédents de l'empire romain et les chartes du moyen âge; tous les arguments semblaient bons, les pires servaient au moins à faire nombre. Rabelais nous a laissé d'incomparables parodies de ces polémiques barbares. Au fond, la question qui s'y agitait n'était pas de celles qui se résolvent avec des textes et se tranchent par des maximes. L'incertitude même, la confusion et la vanité des prétextes invoqués de part et d'autre montrent bien que le débat engagé ne portait point sur un problème de droit ou de jurisprudence.

Ces lourdes disputes ne présentent que la forme du conflit. Le fond résultait d'une de ces luttes qui sont l'essence même de toute histoire. Ce n'étaient ni le droit romain, ni le droit féodal, qui pouvaient résoudre le problème des frontières. Les frontières sont marquées aux points où s'arrêtent les nations, c'est-à-dire les traditions analogues, les aspirations identiques, la civilisation commune. Le grand problème qui se posait et se développait sous les complications et les obscurités de la procédure politique, était précisément celui de savoir vers lequel des deux empires et des deux peuples qui se disputaient ces territoires intermédiaires, les populations disputées se sentiraient assez attirées pour se former avec lui en corps de nation et d'État.

Tandis que ces idées s'élaboraient pour l'avenir, la politique des rois déviait dans le présent, s'égarait et semblait près de se perdre. Charles VIII se laissa tenter par la légende; il abandonna l'empire pour suivre en Italie l'ombre de l'Empereur. « Je vous aiderai à vous faire plus grand que ne fut jamais Charlemagne », lui disait Ludovic le More [1]. Il partit pour la conquête de Naples et de Constantinople. Ce fut une des plus dangereuses aberrations de la politique française, et c'est à ce titre

[1] COMMINES, liv. VII, ch. VI.

même qu'il faut la mentionner ici. D'ailleurs, ce roman de chevalerie aura son étrange répétition dans les guerres du dix-huitième siècle. On verra, en pleine lutte de la Révolution armée contre l'Europe, une république de démocrates chercher en Italie, contre la maison d'Autriche, la diversion qu'y cherchaient les Valois; Bonaparte recommencer, pour le mener à fin, le grand dessein de Charles VIII; un pape fuir éperdu devant la conquête; Naples tomber aux mains des Français; Championnet rappeler les exploits du fils de Louis XI; l'entreprise enfin tourner promptement contre les vainqueurs par leur inconstance qui les lasse de leur conquête, plutôt peut-être que les Italiens ne se lassent de leur domination.

Ce sont, s'il en fut jamais, des « guerres de magnificence » que ces expéditions d'Italie; mais ce sont des guerres désastreuses. Les conseillers du Roi ne s'y trompent pas. « La grandeur et le repos du royaume dépendent de la possession des Pays-Bas », disait Crèvecœur à Charles VIII [1]. C'était vers le nord et vers l'est qu'il fallait se diriger. « Les François eussent mieux fait leur profit de ce côté-là que du côté de l'Italie », écrivait un siècle après l'auteur des *Mémoires de Gaspard de Saulx*. Ce sont « guerres communes » si l'on veut, mais ce sont les vraies guerres du Roi. L'expérience le prouve trop rudement, et cette déviation même de la politique ne fit que fortifier la tradition nationale. Henri II la retrouva plus ferme que jamais; il y revint, et de longtemps on ne s'en écarta plus.

III

La maison d'Autriche possédait une partie de l'Europe; Charles-Quint visait à la monarchie universelle. Non-seulement il arrêtait la France, mais il l'étreignait de toutes parts et prétendait la ruiner. La France chercha partout des alliés

[1] Guizot, *Histoire de France*, t. II, p. 475.

contre lui. Elle en trouva chez les Turcs, alors dans tout l'éclat de leur puissance et dans toute la force de leur offensive contre l'Europe chrétienne : ils envahissaient la Hongrie ; en 1529, ils assiégèrent Vienne ; en 1532, ils la menacèrent encore. En Allemagne, les princes qui avaient adopté la Réforme défendaient contre Charles-Quint leur indépendance religieuse et leur indépendance politique. La France les aida. Elle rencontra en eux des alliés efficaces, mais c'était à certaines conditions très-déterminées, et sur lesquelles il importe de ne se point méprendre. C'est pour garantir les libertés des princes de l'Empire que la France intervient en Allemagne ; c'est pour assurer leurs libertés que ces princes soutiennent la France contre la maison d'Autriche. La France ne saurait à la fois protéger l'Allemagne et l'asservir ; elle doit renoncer à conquérir au détriment de ses alliés. Il s'ensuit qu'elle ne doit attendre d'eux que des « récompenses », des « satisfactions » prises dans les territoires intermédiaires, principalement dans ceux qui appartiennent à la maison d'Autriche. Si la France prétend davantage et paraît trop menaçante, ses alliés allemands se retournent contre elle et se joignent au besoin aux Autrichiens pour la chasser de l'Allemagne. Ces revirements, qui prirent souvent la forme de défections, se remarquent dès le début même des relations entre la France et les princes allemands.

En 1552, plusieurs de ces princes « mal menés sous le joug de l'Empereur coururent à l'ayde », dit un contemporain [1]. Ils avisèrent Henri II que Charles-Quint voulait occuper Metz, Toul, Verdun, Strasbourg et d'autres villes sur le Rhin. Ce serait, disaient-ils, « la ruine totale de l'Empire [2] » ; ils sollicitent Henri de conjurer ce péril. Le conseil délibère. « Par ainsi, dit le maréchal de Vieilleville, emparez-vous doulcement, puis que l'occasion s'y offre, des susdites villes qui seront environ quarante lieues de païs gaigné sans perdre ung homme et ung

[1] Brantôme, *le Grand Roy Henri II.*

[2] Vincent Carloix, *Mémoires sur la vie du maréchal de Vieilleville*, liv. IV, ch. VIII.

inexpugnable rempart pour la Champaigne et la Picardie, en oultre un beau chemin et tout ouvert pour enfoncer la duché de Luxembourg et les pays qui sont au dessoubs jusques à Brucelles; plus, vous faire maistre à la longue de tant de belles et grandes villes que l'on a arrachées des fleurons de vostre couronne, et de recouvrer pareillement la souveraineté des Flandres que l'on vous a si frauduleusement ravie, qui appartient aux roys de France, il y a plus de mille ans et de toute immemoriale ancienneté. » Quelque temps après, Vieilleville combattait une mesure avantageuse pour lui, mais qui lui semblait contraire à ce grand dessein : il refusait un poste brillant, « aimant mieux, disait-il, mourir qu'il me soit reproché et à ma posterité que pour l'ambition d'un gouvernement, j'aye frustré la couronne de France d'une frontiere de telle et si grande estendue qui vous ramène et faict rentrer au royaume d'Austrasie qui est la premiere couronne de nos anciens roys [1] ».

C'est ainsi que les conquêtes nécessaires à la sûreté de l'Etat deviennent une revendication des droits de l'État. Ces guerriers ont l'esprit tout plein des souvenirs classiques. Ils trouvent à la fois dans l'antiquité des exemples à suivre et des titres à produire. Rabutin intitule son récit de l'expédition *Commentaires des dernières guerres en la Gaule Belgique;* il dédie son livre au prince de Clèves. Rappelez-vous, lui dit-il, en parlant de leur campagne, « les divines louanges que vous donnastes à Jules César ». La guerre est populaire : Rabutin célèbre « le grand zele des François envers le Roy ». Vincent Carloix montre la jeunesse des villes se dérobant de père et de mère pour se faire enrôler, les boutiques fermées faute d'artisans, « tant estoit grande l'ardeur, en toutes qualités de gens, de faire ce voyage et de voir la riviere du Rhin ». Mais toutes ces peintures s'effacent devant celle qu'a laissée Rabelais, en son prologue du troisième livre de *Pantagruel :* « Considerant par tout ce tres-noble royaume de France... un chascun aujourd'huy soy instamment exercer et travailler, part à la fortification de sa patrie et la

[1] Vincent CARLOIX, *id.*, ch. XIV.

defendre; part au repoulsement des ennemis et les offendre; le tout en police tant belle, en ordonnance si mirifique et à profit tant evident pour l'advenir (car desormais sera France superbement bournée, seront François en repos asseurés), que peu de chose me retient que je n'entre en l'opinion du bon Heraclitus, affirmant guerre estre de tous biens père; et croye que guerre soit en latin dite *belle*, non par antiphrase... mais absolument et simplement par raison qu'en guerre apparoisse toute espece de bien et beau... » Le Roi prit Metz, Toul et Verdun. C'était un grand pas. Ce n'était pas assez au gré des ambitieux. Jean de Saulx-Tavannes, dans les mémoires qu'il écrivit, cinquante ans après, sur la vie de son père, reproche au Roi de n'avoir point pris l'Alsace et la Lorraine [1]. « Ce fust esté, dit-il, le retablissement du royaume d'Austrasie joint à celuy de France. Le Roy n'estoit assez habile, le connestable qui l'eust desiré, eust esté contrarié de M. de Guise qui commençoit à balancer sa faveur. »

D'ailleurs, les Allemands ne lui en laissèrent pas le loisir. Ils se raccommodèrent avec l'Empereur quand ils virent les Français à Strasbourg, et il fallut s'arrêter, car on les eût trouvés tous ligués et hostiles [2].

Ce que le père n'avait point accompli, Coligny ne cessa de presser le fils de l'exécuter. La conquête des Flandres était sa pensée dominante et le fond de sa politique contre la maison d'Autriche. « Qui empesche la guerre d'Espagne, disait-il, n'est bon François et a une croix rouge dans le ventre [3]. » Les habitants se soumettront d'eux-mêmes par haine de l'Espagnol; Coligny l'assurait à Charles IX, de sorte, ajoutait-il, que « sans

[1] *Mémoires de Gaspard de Saulx*, année 1552.

[2] En les voyant si impétueusement armés contre les fils de Henri II, écrit Brantôme, vous eussiez dit que cette nation « n'eust jamais reçeu plaisir aucun de la France, tant ces bons Allemands se sont pleu à la piller et ruiner; lesquelz quand ilz demandoient auparavant secours au roy Henry, proposoient pour leurs principales raisons qu'eux et les François estoient germains et freres, et que, pour ce, se debvoient aider et maintenir les uns les autres. Quels germains et quels freres! » *Le Grand Roy Henri II.*

[3] *Mémoires de Gaspard de Saulx*, année 1552.

grande depense ils le feroient seigneur de tous les Pays-Bas, la plupart desquels estoient fleurons tirez de cette coronne, usurpez injustement sur les predecesseurs du Roy, que justement on pouvoit reparer par les armes ce que par les armes on avoit perdu [1] ». Brantôme rapporte que, peu de jours avant sa mort, revenant à cette affaire de Flandre à laquelle il songeait sans cesse : « Dieu soit loué, dit-il, tout va bien; avant qu'il soit longtemps nous aurons chassé l'Espagnol des Pays-Bas, et en aurons faict notre Roy maistre ou nous y mourrons tous, et moy-mesme le premier, et n'y plaindrai point ma vie, si je la perds pour ce bon subject. » Les fanatiques ne le permirent pas. La Saint-Barthélemy remplaça l'expédition de Flandre. L'amiral fut assassiné. « Mort malheureuse pour toute la France », conclut Brantôme, car il « luy alloit conquester tout un pays aussi grand qu'un royaume et le luy approprier [2] ».

Les points d'ambition sont désormais nettement déterminés. Avec Henri IV la royauté apparaît en pleine possession de ses forces et de sa raison. La tradition nationale s'est affermie, précisée, simplifiée; elle s'est dégagée de la légende et du rêve. C'est le règne des politiques. Le rôle des légistes s'élève en même temps que leur esprit se dépouille de l'âpreté confuse des premiers âges. Leur science s'éclaircit, leur pensée s'épure : ils joignent à un sentiment aussi vif de la grandeur du pays un respect plus profond de sa dignité, une appréciation plus juste de ses devoirs et, par suite, une conviction plus forte et plus positive de ses droits. Ils donnent à la France le premier de ses grands historiens et l'un des plus grands parmi ses négociateurs, Étienne Pasquier et le président Jeannin. Ce n'est pas qu'ils ignorent la légende et qu'ils soient insensibles aux entraînantes séductions des souvenirs. Pasquier les a retrouvés dans ses *Recherches de la France;* Bongars, qui fut employé par Henri IV à tant de grandes affaires, était familier avec les écrits de Pierre du Bois [3], et il célèbre les grandes entreprises des rois dans ses

[1] Pierre Matthieu, *Histoire de France*, t. I, p. 338. Paris, 1631.
[2] Brantôme, *M. l'amiral de Chastillon.*
[3] *Hist. litt.*, t. XXVII, p. 738.

Gesta Dei per Francos. Mais tous se rendent compte qu'il y a une limite nécessaire aux ambitions, c'est l'intérêt bien entendu. Il ne faut conquérir que ce qu'on peut conserver. Les conquêtes exagérées épuisent les forces de l'État, elles lui suscitent des rivaux. Il y a désormais un degré de puissance que l'on ne peut atteindre sans s'exposer à des coalitions formidables. La France ne doit point encourir l'inimitié dont elle poursuit elle-même la maison d'Autriche.

Sully est tout plein de ces appréhensions; il y revient à tout instant dans ses lettres et dans ses entretiens avec Henri IV. C'est le fond de la politique de ses *OEconomies royales*. « Tout roy de France, quel qu'il soit, dit-il [1], doit plutost songer et méditer à s'acquérir des amis, alliez et confédérez, bien certains et bien asseurez par les liens de communs intérests, qui sont les meilleurs de tous, qu'en faisant des desseins surpassant leurs propres forces, s'attirer la haine irréconciable et les puissantes armes des uns sur les autres. » Étienne Pasquier, qui loue grandement Henri II de ses conquêtes en Lorraine [2], tient cependant qu'il importe avant tout de mesurer ses desseins aux forces et aux intérêts de l'État. « J'entends bien, fait-il dire au philosophe dans le *Pourparler du prince*, que tu me diras que tu amplifies tes bornes; mais, hélas! misérable, tu ne vois que pour bien borner ton royaume, il faut premièrement que tu mettes bornes convenables à ton esperance et desir. »

Où seront ces bornes? Sully ne méconnaît pas que la France sous Charlemagne a rétabli dans le monde « la monarchie occidentale », qu'ensuite les rois de la troisième race ont vu « leur domination quasi réduite dans les estroites bornes desquelles elle est à présent limitée [3] » ; il constate que la nature a dessiné certaines frontières, celle des Pyrénées, par exemple [4]; il avoue que « le seul et unique moyen de remettre la France en son ancienne splendeur et la rendre supérieure à tout le reste

[1] Tome IX, éd. Petitot, p. 33.
[2] *Lettres*, liv. I, lettre XI.
[3] *OEconomies*, t. VIII, chap. xi, p. 183.
[4] *Id.*, t. IX, p. 471.

de la chrestienté [1] », ce serait de lui rendre les pays voisins qui « lui ont autrefois appartenu, et semblent estre de la bienséance de ses limites », savoir la Savoie, la Franche-Comté, la Lorraine, l'Artois, le Hainaut, les provinces des Pays-Bas, y compris Clèves et Juliers [2]; mais serait-il possible de s'y maintenir sans provoquer des rivalités acharnées et des guerres ruineuses, sans exciter surtout dans la dynastie des ambitions plus redoutables à la France que toute la haine des étrangers? « Considérez, écrit-il au Roi [3], quelles pourroient estre les pensées d'un prince moins sage, tempérant et modeste que vous, tels qu'il pourra arriver que le seront vos successeurs... et s'ils se pourroient contenir dans de telles bornes sans qu'une telle amplitude leur fist naistre des desirs ambitieux et des aviditez insatiables à l'accroissement de la domination françoise, pour luy faire porter le titre de monarchie occidentale. » Il semble, en écrivant ces lignes, avoir deviné Louis XIV et pressenti Napoléon.

Il craignait ces débordements de puissance. Selon lui, la France se suffisait : elle était assez forte pour n'avoir rien à redouter des autres États et pour être redoutée de tout. Mais, s'il modérait l'ardeur d'acquérir, Sully ne renonçait point au goût de dominer. Il était trop épris de la grandeur de son pays, trop attaché à la gloire de son roi, trop pénétré des vieilles traditions nationales pour vouloir restreindre le rôle de la France dans le monde. Il prétendait l'étendre au contraire et l'élever à des hauteurs d'où la France aurait dominé toute la société chrétienne et le monde civilisé. De là, l'étrange et vaste combinaison que l'on appelle à tort le grand dessein de Henri IV, et qui serait bien plus justement nommée le grand dessein de Sully. Abattre la maison d'Autriche et la réduire à la péninsule d'Espagne, diviser l'Europe entre quelques dominations qui se seraient contenues l'une l'autre, fonder entre elles une république d'États chrétiens dont le Pape aurait eu la présidence, et la France le gouvernement, affaiblir les rivaux de la France,

[1] *OEconomies*, t. VII, ch. x.
[2] *Id.*, t. VIII, ch. xii, p. 258, et t. IX, ch. ii, p. 28.
[3] *Id.*, t. IX, ch. ii, p. 28.

fortifier ses clients, l'entourer d'une ceinture d'États neutres, ses protégés en droit, ses vassaux en fait, qui auraient servi de boulevard à sa défense et d'avant-garde à son influence; puis, la paix établie entre les chrétiens, expulser d'Europe le Tartare et le Turc, et restaurer l'empire de Constantinople, telle est, dans ses données principales, la fameuse proposition de Sully. Au fond, c'est la monarchie constitutionnelle de l'Europe attribuée à la France, et pour être voilée d'une constitution savante et compliquée, ce n'en est pas moins une monarchie universelle.

C'est sous cette forme et sans aucun ambage que d'Aubigné présente les derniers desseins de Henri IV [1] : il ne se préparait à rien moins qu'à « mettre la couronne impérialle tout d'un traint sur sa teste sans en faire à deux fois ». Les gouvernements « jugèrent où alloit le mérite du dessein par le mérite du desseignent », et résolurent de contribuer aux victoires qu'ils ne pouvaient arrêter. « Le consentement des peuples qui est (bien souvent) la voix de Dieu, sembloit promettre sa bénédiction. Les nations avoyent posé leurs haines, vouloyent arracher leurs bornes pour l'amour d'Henri. Les Alemans s'armoyent à la Françoise pour combattre de mesme... Le marquis de Brandebourg espuisoit la noblesse de Poméraine, et les Suisses animoyent leurs rochers immobiles. Tout cela pour faire un Empereur des Chrestiens qui de sa menace arresteroit les Turcs; pour reformer l'Italie, dompter l'Espagne, reconquérir l'Europe et faire trembler l'Univers. »

Ce projet d'empire des chrétiens, Pierre du Bois l'avait, dès le quatorzième siècle, présenté dans son traité *De recuperatione Terræ Sanctæ* sous les formes lourdes et incertaines de l'art politique de son temps. Sully reprend l'idée, il la dégage de la convoitise brutale qui se dérobait sous les imaginations fantastiques du légiste du moyen âge, et la pare de l'attrait mystique de l'utopie. Près de trois siècles après, nous la reconnaîtrons, bien que savamment dissimulée sous les formes austères de l'idéologie. Ce sera le grand dessein de Sieyès : la France

[1] *Appendix ou Corollaire des Histoires.*

environnée de républiques vassales, dominant l'Europe par ses alliances, la dirigeant par sa politique, imposant la paix aux États et propageant parmi les peuples les doctrines de la Révolution.

Désormais la famille des esprits dont j'essaye d'esquisser l'histoire, va se diviser en plusieurs branches. L'ambition des rois aura ses zélateurs et ses modérateurs; ils trouveront des conseillers pour les exciter aux vastes conquêtes, d'autres pour les en détourner. La force envahissante aura des apologistes; la justice et la prudence auront leurs défenseurs. Quelques-uns poursuivront de vastes chimères ou dissimuleront derrière les utopies pacifiques le sophisme de leur ambition. Chez tous on reconnaîtra la marque héréditaire et le signe de la race; chez tous on apercevra ce trait de la lignée : l'adresse à fonder sur des prétextes nouveaux des prétentions séculaires et à justifier par le droit établi et la philosophie à la mode l'exécution d'un même dessein, que les uns poursuivent avec une passion aveugle, d'autres avec une âpre convoitise, d'autres enfin avec la sagacité patiente de la vraie politique.

C'est à cette dernière classe qu'appartiennent les fondateurs de la diplomatie moderne de la France, ceux qui vont résumer, en la précisant, la tradition du passé, et décider la politique de l'avenir : Henri IV, Richelieu, Mazarin, immortels ouvriers de la grande œuvre européenne de l'ancienne France : les traités de Westphalie.

Henri IV était le moins chimérique des hommes, mais il aimait les raisonnements subtils et les beaux exercices de pensée. Il se plaisait à écouter les dissertations de Sully. Cependant, il y avait dans le dessein du ministre deux conditions qu'il n'admettait guère : la paix, qu'il ne croyait pas possible, et le désintéressement, qui n'était pas dans ses goûts. « Hé quoi, disait-il à Sully, voudriez-vous que je dépendisse soixante millions pour conquester des terres pour autruy, sans en retenir pour moy? Ce n'est pas là mon intention [1] .» On ne sait pas

[1] Sully, t. VIII, ch. VIII, p. 124.

à quel terme il se fût arrêté, s'il avait réussi dans les grandes entreprises qu'il préparait au moment où il fut enlevé à la France. Ce prince très-sage n'aurait certainement trouvé bon à prendre que ce qu'il jugeait bon à garder; mais on peut conjecturer que ses vues s'étendaient assez loin, aux Flandres au moins et à toute la Lorraine. Sandraz de Courtilz, dans un écrit publié en 1688 [1], prétend même que « Henri IV vouloit rendre à la France ses premières bornes et porter les frontières du côté de l'Orient jusqu'au rivage du Rhin, du côté du Midy jusqu'aux Alpes, du côté de l'Occident jusqu'aux Pyrénées, et enfin du côté du Septentrion jusqu'à l'Océan ». Il parut en 1600 et 1630 deux *Lettres savoisiennes* destinées à justifier la réunion à la Savoie. Selon l'auteur, la France se la devait annexer afin d'avoir, du côté de l'Italie, les Alpes pour bornes, comme elle avait les Pyrénées du côté de l'Espagne [2]. Pierre Matthieu prête à Henri IV un mot significatif. En 1601, ce roi, qui avait réuni la Bresse et le pays de Gex, reçut les députés de ses nouveaux sujets. « Entre autres paroles que le Roy dit aux députez », rapporte l'historien [3], « celles-ci furent recueillies : — Il estoit raisonnable que puisque vous parlez naturellement françois, vous fussiez suiects à un roy de France. Je veux bien que la langue espagnole demeure à l'Espagnol, l'allemande à l'Allemand, mais toute la françoise doit estre à moy. » Et Matthieu ajoute : « Cela pouvoit estre par la loy de sa valeur et de son courage, si grand et si eslevé, que sans les infidelitez françoises, il eust fait une partie du monde françois, comme Probus l'avoit fait romain. »

[1] Cité par M. Charles DE LA COMBE, *Henri IV et sa politique*, p. 394. Paris, 1877.

[2] LELONG, *Bibliothèque historique*, n° 29088.

[3] *Histoire de Henri IV*. Paris, 1631.

IV

Telle est la tradition de Henri IV; Richelieu en était nourri. Au début de ses Mémoires, à l'année 1610, parlant des projets du grand roi, il ajoute : « Peut-être que l'appétit lui fût venu en mangeant, et qu'outre le dessein qu'il faisoit pour l'Italie, il se fût résolu d'attaquer la Flandre, où ses pensées se portoient quelquefois, aussi bien qu'à rendre le Rhin la borne de la France... » Ce n'était pas seulement Richelieu qui était pénétré de cette tradition, c'était tout un grand parti, à la fois très-national et très-royaliste, le parti des politiques. C'est parce que Richelieu s'appuya sur ce parti et en précisa les tendances avec tant de puissance et tant d'éclat, qu'il parvint si vite au pouvoir et s'y établit si fortement. Dès l'année 1612, il écrivait à un ami : « Pour les maux du dehors, je les baptiseray d'un autre nom, s'ils nous font naistre les occasions d'accroistre nos limites et de nous combler de gloire aux despens des ennemis de la France [1]. » Les contemporains rapportent qu'il se complaisait à la lecture de l'*Argenis* de Barclay [2], et qu'il retrouvait sous cette confuse allégorie les principes de sa politique. Le fait est qu'au chapitre de la conclusion qui a pour titre : *Prédiction de felicitez*, Poliarque, « le plus grand roy des Gaules », épouse Argenis, et entre autres félicités, un voyant lui annonce celle-ci : « Vous estendrez les bornes de vostre empire : le Rhin vous verra d'un costé victorieux et l'Océan de l'autre [3]. » En 1627, Malherbe écrivait à Racan : « Je vous assure qu'il y a dans cet homme quelque chose qui excède l'humanité... L'espace entre le Rhin et les Pyrénées ne luy semble pas un champ assez grand pour les fleurs de lys. Il veut qu'elles

[1] Avenel, *la Jeunesse de Richelieu*, dans la *Revue des questions historiques*, 1869. Voir les études de M. Gabriel Hanotaux dans la *République française*, 1880.
[2] Paris, 1621.
[3] Traduction française, Paris, 1624.

occupent les deux bords de la Méditerranée, et que de là elles portent leur odeur aux dernières contrées de l'Orient. Mesurez à l'étendue de ses desseins l'étendue de son courage. »

Richelieu fut ici le maître architecte et le constructeur par excellence. Ses desseins étaient positifs; ses vues claires, simples et pénétrantes. Sa grande supériorité fut de discerner les occasions et d'agir à propos; de ne proposer que l'opportun, de ne tenter que le possible, de n'exécuter que le durable. En 1633, le royaume étant pacifié et le parti huguenot soumis, il eut lieu de penser que, s'il soutenait la cause des princes protestants d'Allemagne contre la maison d'Autriche, ces princes remettraient au Roi « tout ce qu'ils tenoient en deçà du Rhin ». Il fit ressortir dans un mémoire adressé à Louis XIII « qu'il sembloit que les avantages du Roy étoient grands en ce parti et le péril petit... Il étendoit son royaume jusqu'au Rhin sans coup frapper. » Mais il fallait d'abord ouvrir la route, c'est-à-dire s'emparer de la Lorraine, dont le duc avait pris le parti de l'Empereur. « Cela fait, ajoutait Richelieu quelques mois après, on pourroit insensiblement étendre les bornes de la France jusqu'au Rhin, et être en état peu après de prendre part à la Flandre, si par un soulèvement général ou débris manifeste des affaires d'Espagne, on voyoit au printemps qu'il y eût occasion de le faire[1]. »

C'était le plan politique. Il restait à régler les questions de droit, c'est-à-dire à trouver les justifications, les prétextes et la procédure. Richelieu fit composer, à cet effet, par un de ses conseillers un mémoire qui porte ce titre : *Quel est le plus sûr moyen pour réunir à la France les duchés de Lorraine et de Bar*[2]? « L'Empereur, y est-il dit, n'a aucun droit sur les terres qui sont en deçà du Rhin que par usurpation, d'autant que cette rivière a servi de bornes à la France... cinq cents ans durant. Et quand

[1] *Mémoires*, année 1633. Cf. pour les projets de Richelieu, en 1635, sur les Pays-Bas et le projet de partage qui aurait donné à la France le Luxembourg, Namur, le Hainaut et la Flandre sur la rive gauche de l'Escaut, VALFREY, *Hugues de Lionne*, t. II, p. 240.

[2] D'HAUSSONVILLE, *Réunion de la Lorraine*, t. I, Pièces, n° LIX.

le comté de Champagne a été réuni à la couronne par le mariage de l'héritière de Champagne avec Philippe le Bel, il fit un traité à Vaucouleurs avec l'empereur Albert et les prélats et barons de l'Empire, par lequel il est dit que les limites de la France seront jusqu'à la rivière du Rhin, ainsi que d'ancienneté[1]. » Les légistes ont fourni les titres, ils fourniront aussi les moyens et jugeront le cas. Le Roi saisira son parlement de ses griefs contre le duc de Lorraine; durant le procès, il s'emparera du territoire à titre de gage, et l'arrêt rendu, si le duc refuse de reconnaître la suzeraineté de la France, le Roi sera en droit de réunir le duché « par voie légitime et suivant les maximes du droit des fiefs, qui fermeront la porte à toutes plaintes et aux prières et intercessions des princes étrangers que le duc de Lorraine interposera, d'autant que le Roy n'aura qu'à les payer de l'arrêt de sa cour de parlement ».

Richelieu ne se contenta point de poursuivre ces revendications par la négociation et par la guerre. Il voulut que sa politique fût nationale et que l'opinion du public la soutînt. De là, une série d'ouvrages composés sous son inspiration, et qui parurent tant sous son gouvernement que dans les premiers temps de celui de son successeur. Ils avaient pour objet d'éclairer les Français sur la raison d'être et les conséquences du vaste plan de guerre et de diplomatie qui devait aboutir aux traités de 1648. Les arguments étaient tout prêts; il n'y avait qu'à les recueillir dans la tradition et à les accorder au ton du siècle. Ce fut l'œuvre des publicistes du dix-septième siècle, descendants directs et légitimes de ceux du quatorzième. On s'étonnera moins de voir les légistes de la Convention, les Merlin, les Cambacérès, les Rewbell, les Treilhard, reprendre, à peine arrivés au pouvoir, et adapter si aisément aux nouvelles formules du droit public la vieille tradition des conquêtes royales, lorsque l'on considérera que ceux qui, au quatorzième siècle, ont fondé le système et ceux qui l'ont développé au dix-septième, sortaient des mêmes origines, avaient reçu la même éducation

[1] « Les souverains, ajoute l'auteur, ne prescrivent jamais les uns contre les autres », etc. Voir ci-dessus p. 36.

et surgissaient, tout animés du même esprit, des prétoires, des greffes, des intendances et des archives.

Le premier en ligne, parmi ces publicistes royaux de Richelieu, est Chantereau-Lefèvre, employé d'abord aux gabelles, puis intendant des duchés de Lorraine et de Bar. Il publia, en 1642, des *Considérations historiques sur la généalogie de la maison de Lorraine*, avec une *carte de l'ancien royaume d'Austrasie, le vrai et primitif héritage de la couronne de France.* C'est à la France que le livre est dédié. « Je suis un de ses plus petits nourrissons. J'ose, toutefois, dire que j'ai eu le bonheur de retirer du milieu des ténèbres une vérité importante à son repos. » Cette vérité, c'est que les Francs se sont rendus maîtres de la Gaule, c'est-à-dire « du grand continent de terre qui est situé entre la mer Océane et Méditerranée, et qui a pour bornes le fleuve du Rhin et les monts Pyrénées, les Alpes et l'Apennin, qui a toujours été connu sous le nom de Gaule belgique, celtique et aquitanique [1] ».

Chantereau-Lefèvre se sent soutenu par la pensée que la réclamation de ses droits est utile à sa patrie, et que le bonheur de l'univers est lié à la prospérité de la France. Voilà encore un trait commun des publicistes du dix-septième siècle avec leurs prédécesseurs du quatorzième et leurs émules de la Révolution. C'est dans un traité de l'*Abrégement des guerres* que Pierre du Bois proposait au roi de France la suprématie de l'Europe; les législateurs de l'an III croiront également travailler pour la paix du monde en augmentant la puissance française en Europe. Chantereau-Lefèvre ne doute point que la question des limites une fois tranchée, la paix ne règne, et pour toujours, entre les Français et les Allemands. « Le rétablissement de ces bornes, conclut-il, donne une paix honorable et sûre, non-seulement à la France, mais à toute la république chrétienne, qui a été incessamment troublée depuis sept vingts ans par ceux qui, après avoir envahi sur la couronne franc-gauloise quantité de beaux et importants États, ont fait leurs

[1] Liv. I, p. 64.

LIBRARY

efforts de ravir le reste et de mettre en servage tous les princes chrétiens sous ce fastueux titre de cinquième monarchie qui devoit engloutir tout l'Occident. »

Chantereau-Lefèvre est un ambitieux, mais c'est un politique : ses conceptions sont précises et limitées. Denis Godefroy, historiographe de France, fils et petit-fils de jurisconsultes, soutient la même thèse dans ses *Mémoires et Instructions pour servir dans les négociations et affaires concernant les droits du Roy* [1].

C'était un fait acquis, à l'époque des traités de Westphalie, qu'en s'annexant l'Alsace et la Lorraine, la France ne faisait qu'opérer une légitime reprise [2]. On lit dans un ouvrage publié en 1648, sous ce titre : *Les affaires qui sont aujourd'hui entre les maisons de France et d'Autriche,* cette phrase caractéristique, à propos des princes qui possèdent en Europe : « En ce lieu nous mettons le roy de France, tout l'État duquel est compris dans les Gaules narbonnoise, aquitanique, celtique, belgique. Il ne les possède pas néanmoins toutes. » S'il ne les possède point, il est fondé à les réclamer, lorsque l'occasion lui permet de le faire utilement. Cependant les droits et les prétentions ne se limitent point à cet état de possession d'ancienneté. Une fois lancées sur cette pente, l'imagination et la faconde ne s'arrêtent pas. Les légistes découvrent des prétentions partout où ils voient des intérêts, et des droits partout où ils élèvent des prétentions.

Un avocat du Roi au présidial de Béziers, Jacques de Cassan, fit paraître, en 1643, un ouvrage intitulé : *La recherche des droits du Roy et de la couronne de France sur les royaumes, duchés, comtés, villes et pays occupés par les princes étrangers.* Ces revendications s'étendent à presque toute l'Europe. Il n'est

[1] Paris, 1645. Voir Th. LAVALLÉE, *les Frontières de la France,* ch. III.

[2] Lionne écrivait au baron de Boineburg le 7 juin 1659 : « Il nous restera quelques bonnes pièces qui valent bien qu'on les retienne, et c'est où je veux venir à une autre remarque que peut-être vous n'aurez pas encore faite, qui est que, depuis les conquêtes de Charlemagne, la France, en aucun traité qu'en celui-ci [la paix des Pyrénées], n'a rien retenu au seul titre de conquête; et si, dans les autres, elle a eu parfois quelques avantages, ç'a été toujours à des choses qui se trouvoient d'ailleurs appartenir à nos rois par succession, confiscation, échange ou même par achat. » VALFREY, t. II, p. 269.

point de pays qui s'en puisse garder, ni l'Espagne, ni le Portugal, ni la Sicile, ni Naples, ni le Milanais, ni la Sardaigne. L'érudition de l'auteur est fantasque et sa doctrine confuse. Ce qui importe, c'est le dessein général et la visée pratique. Ici le rêveur se rencontre avec les politiques. Il y a un débat préjudiciel à vider avant d'entamer cet immense litige; c'est le premier point, et le point essentiel. Les Francs ont hérité des Gaules et de toutes leurs annexes; ils ont donc à réunir la Savoie et Nice; ils ont à reprendre la Lorraine, car elle est des territoires en deçà du Rhin « qui ont été usurpés sur la France ». C'était le royaume d'Austrasie : « Quelque nom qu'il eût », ajoute notre légiste, dont le souffle patriotique élève ici tout à coup et éclaire le style d'ordinaire plat et lourd, « quelque nom qu'il eût, il faisoit toujours une riche pièce de la couronne de France. C'étoit une pierre précieuse, tirée de la même roche et de la même mine, comme un or sorti de la substance de la même terre... » Il faut y ajouter les Flandres et les Pays-Bas, car Jules César les a comprises dans le domaine gaulois. Il faut y joindre le Roussillon, et nous devons noter ici l'argument invoqué : c'est la transition à un ordre d'idées que la Convention devait plus tard emprunter à la philosophie régnante, sans se douter peut-être qu'il était renouvelé de Strabon et d'un avocat de Louis XIII au présidial de Béziers. « Comme les anciens remparts des Gaules devers l'Orient étoient les Alpes, aussi les Pyrénées qui enferment ce comté du côté de la France l'ont toujours été devers l'Occident. Ce sont les bornes que la nature semble avoir mises de sa propre main et que les anciens rois, auxquels est dû l'établissement de cette monarchie, donnèrent à leur État. »

Voici, enfin, un témoignage qui montre mieux que tous les autres à quel point ces desseins politiques étaient devenus populaires sous le gouvernement du cardinal. On lit dans le testament latin de Richelieu cette phrase fameuse : « Le but de mon ministère a été de rendre à la Gaule les frontières que lui a destinées la nature, de rendre aux Gaulois un roi gaulois, de confondre la Gaule avec la France, et partout où fut l'an-

cienne Gaule d'y rétablir la nouvelle. » On a contesté, et non sans de sérieux motifs, l'authenticité de ce *Testamentum politicum;* mais au point de vue de la tradition nationale, l'essentiel est que le rédacteur, quel qu'il soit, traduise ainsi la pensée du cardinal et, voulant faire honneur à sa mémoire, ne trouve rien de plus beau à proposer à l'admiration des Français. « Lorsque dans deux cents ans, écrivait Voiture [1], ceux qui viendront après nous... apprendront que du temps de son ministère, les Anglois ont été battus et chassés, Pignerol conquis, Casal secouru, toute la Lorraine jointe à cette couronne, la plus grande partie de l'Alsace mise sous notre pouvoir... et qu'ils verront que tant qu'il a présidé à nos affaires, la France n'a pas eu un voisin sur lequel elle n'ait gagné des places et des batailles, s'ils ont quelque goutte de sang françois dans les veines et quelque amour pour la gloire de leur pays, pourront-ils lire ces choses sans s'affectionner à lui ? »

Tel est le souvenir que l'on garde de Richelieu, et c'est ainsi qu'il va devenir, par son exemple et par ses maximes, pour les gouvernants comme pour les gouvernés, le type supérieur de l'homme d'État selon l'esprit de l'ancienne France. Sa pensée se répandit si largement, qu'après un siècle et demi nous la retrouverons dans les hommes que le hasard des révolutions appela, en 1794, au gouvernement de la France, sans qu'ils y eussent été préparés par une autre éducation que celle de tous les Français éclairés de leur temps. Ils ne posséderont ni sa science des affaires, ni son tact des hommes, ni la fermeté de son bon sens, ni la constance de son caractère, ni la pénétration extraordinaire de ses vues, ni surtout la mesure merveilleuse de son génie; ils seront des imitateurs imprudents et des disciples déréglés; ils n'auront gardé de lui que des maximes générales qu'ils forceront jusqu'à les dénaturer en un système d'abstractions sophistiques; ils n'en exciperont pas moins de ses exemples, ils n'en revendiqueront pas moins l'honneur de

[1] 24 décembre 1636, lettre LXXIV.

sa descendance, et, pour y mêler un sang plus âpre et plus violent, ils n'en seront pas moins, au fond, de sa lignée.

Mazarin continua et compléta son œuvre; grâce à lui, la France recueillit l'héritage de Richelieu. La tradition était si forte, que ce fut sur sa politique étrangère que Mazarin s'appuya pour soutenir son gouvernement intérieur [1]. La doctrine était si bien arrêtée, que des polémiques elle passa dans les documents d'État. On lit dans l'article 4 du traité de 1659 : « Les monts Pyrénées, qui avoient anciennement divisé les Gaules des Espagnes, seront aussi dorénavant la division des deux royaumes. » Mazarin opéra de précieuses réunions, il en méditait de plus étendues. En 1646, il tâcha par un traité de faire céder à la France Nice et la Savoie [2]. L'acquisition de la Belgique était peut-être de tous ses desseins celui qu'il avait le plus à cœur. « L'on auroit, écrivait-il à d'Avaux [3], étendu les frontières jusques à la Hollande, et, du côté de l'Allemagne qui est celui d'où l'on peut beaucoup craindre, jusques au Rhin, par la rétention de la Lorraine et de l'Alsace et par la possession du Luxembourg et de la Comté de Bourgogne (Franche-Comté)... Ce seroit sortir avec tant de fruit et de réputation de la présente guerre que les plus malins seroient bien en peine d'y trouver à redire; tant de sang répandu et de trésors consommés ne pourroient être tenus par les plus critiques que fort bien employés quand on verroit annexé à cette couronne tout l'ancien royaume d'Austrasie... »

La paix conclue en 1659 demeura loin de ces magnifiques espérances. Les critiques y trouvèrent fort à reprendre, et leur malice perça par des pointes acérées. Ils reprochèrent à Mazarin sa prudence et sa timidité. On connaît ce chef-d'œuvre d'ironie, la lettre de Saint-Évremond au marquis de Créqui sur la paix des Pyrénées : « Quelle différence, Monsieur, d'une sagesse si profonde au déréglement du cardinal de Richelieu!... » Il

[1] Voir Chéruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 380, 485, etc. Paris, 1879.
[2] *Id.*, t. II, p. 176.
[3] 20 janvier 1646, *id.*, p. 270.

semblait qu'il n'y eût rien à ajouter à ce trait sanglant : dans l'éloge comme dans le blâme, que l'on voulût, par une comparaison péremptoire, élever les contemporains ou les rabaisser, on n'imaginait rien au-dessus de cet exemple. La postérité, moins prévenue, associa les deux cardinaux dans l'admiration que méritait leur œuvre commune, et cette œuvre lui parut d'autant plus admirable qu'elle en apprécia mieux, avec le temps, les justes proportions et la solidité.

V

La maison d'Autriche était affaiblie et abaissée. La France en avait successivement écarté les deux branches, l'allemande et l'espagnole. Il n'y avait pas eu de grands déplacements de souveraineté, mais tous les rapports étaient changés. Naguère la maison d'Autriche enserrait la France, désormais la France la divisait. L'Espagne offrait des prises aux Pays-Bas et en Franche-Comté, et n'était plus redoutable que par les alliances. En entravant, comme on l'avait fait, la branche allemande dans l'Empire, on enlevait à l'espagnole son plus ferme soutien : la Ligue du Rhin barrait aux Autrichiens la route de France et celle des Pays-Bas. Le corps germanique voyait ses droits garantis par les Français. La France trouvait en Allemagne plus de clients que d'ennemis. Ainsi constitué, l'Empire, de menaçant qu'il était, devenait pacifique, et le principal obstacle à la grandeur française en Europe se transformait pour la France en un instrument de règne. La France avait accru son pouvoir beaucoup plus que ses terres; ce pouvoir, en dehors de la maison d'Autriche, ne faisait point de jaloux, car il semblait destiné à protéger les droits de chacun, et la France, au moyen de ses ligues, avait intéressé l'Europe même à la conservation de sa puissance. La politique extérieure était ainsi ramenée au principe qui avait fait, à l'intérieur, la prospérité de la monarchie : *la modération dans la force.*

C'est ce qu'il faut bien comprendre, quand on étudie ce qu'on a nommé le « système classique » de la diplomatie française. Ce tempérament en fait toute l'économie; pour peu que l'on excède, le ressort se fausse. Ce réseau d'alliances, d'une trame très-subtile, n'était si formidable que par l'espèce d'attraction qui en tenait liées toutes les parties. L'Allemand, le Suédois, le Hollandais, le Savoyard, le Polonais, voire le Turc, s'y trouvaient comme soutenus l'un par l'autre, contre un adversaire commun. Mais pour peu que la France les menacât eux-mêmes, ils prenaient aussitôt parti contre elle, et tous les nœuds se déliaient. Tel Allemand qui n'avait pas hésité à s'unir aux Français pour partager avec eux un lambeau d'Allemagne, se retournait contre la France afin de rentrer en grâce auprès de ses compatriotes, et d'obtenir, en protégeant ce qui restait de l'Empire, la permission de garder ce qu'il en avait pris; il rachetait, en quelque sorte, ses propres usurpations en contribuant à dépouiller la France des conquêtes dont elles avaient été le prix.

Les traités de Westphalie avaient agrandi un certain nombre de princes. Ils demeuraient assez dépendants de la France et assez opposés entre eux pour qu'on n'eût à redouter ni la défection de l'un, ni la coalition de tous; mais il fallait se maintenir dans cette sage mesure. C'était méconnaître absolument et trahir, en vérité, la politique de Richelieu, que de la pousser à outrance, de supprimer un trop grand nombre de principautés, d'évêchés, d'abbayes et de comtés en Allemagne, d'y trop concentrer le pouvoir et enfin, pour parler un langage qui devint très-clair dès le siècle suivant, de susciter en face de la maison d'Autriche, et sous prétexte de la contenir, une puissance qui ne chercherait à l'abattre que pour prendre sa place.

Richelieu considérait l'Italie comme l'Allemagne : s'il méditait d'y établir une confédération, c'était pour assurer « la liberté publique contre les troubles et invasions perpétuelles des Espagnols [1] », non pour substituer à l'influence redou-

[1] *Lettres et papiers d'État*, éd. Avenel, t. IV, p. 668. Cf. Chéruel, *Minorité de Louis XIV*, t. I, p. 51.

table, mais indirecte et impatiemment subie, de l'Espagne, la suprématie, infiniment plus dangereuse à la France, d'une maison d'Italie.

Dans cette politique, qui vivait de transactions, il n'y avait d'absolu que la proposition fondamentale, l'intérêt de la France. Cet intérêt seul en faisait l'unité; mais ce lien valait tous les autres. Henri IV, Richelieu, Mazarin, n'étaient ni des théologiens, ni des philosophes : la pensée de soumettre la politique de l'État à un dogme ou à un principe abstrait répugnait absolument à leur pensée. Richelieu défendait les protestants d'Allemagne pour la même raison qu'il combattait ceux de France. Les protestants constituaient des États dans l'État : il convenait au cardinal qu'il y en eût au delà du Rhin contre la maison d'Autriche, il ne lui convenait point qu'il y en eût en deçà contre la maison de France. Bref, ces grands politiques avaient de la méthode, sans esprit de système. Les desseins qu'ils formaient étaient de ceux qui, selon l'expression de Bossuet, se soutiennent par leur propre suite.

Ces desseins convenaient au génie de la nation. On voit les Français, dans leurs entreprises extérieures, très-semblables à ce qu'ils sont dans leurs affaires domestiques. Il y a toujours en eux un levain de croisade qui fermente; mais ce levain n'opère ni bien longtemps, ni bien profondément. Ils aiment la guerre et la gloire; mais ils s'en lassent vite; et, pour peu que la guerre soit lointaine, on les voit promptement impatients du retour. Au temps d'Austerlitz, à l'apogée de la puissance militaire de la France, commandant des soldats fanatisés par son génie, Napoléon était contraint de l'avouer. « Rassemblez aujourd'hui les voix de l'armée, disait-il à un de ses lieutenants, vous les entendrez toutes invoquer la France [1]. » La défaite, dans ces conditions, tourne aisément en déroute, et il faut pour se reconnaître que les Français se retrouvent en France. Ils ne se lassent point de défendre leur patrie, ils se fatiguent vite de l'agrandir. Ils sont, en définitive, peu faits pour les grandes conquêtes.

[1] *Mémoires du général de Ségur*, t. II, p. 459.

« C'est, disait un écrivain anglais du dix-septième siècle [1], une nation supérieurement brave et présentant chez elle une masse invincible; mais lorsqu'elle se déborde, elle n'est plus la même. De là vient qu'elle n'a jamais pu retenir l'empire sur les peuples étrangers, et qu'elle n'est puissante que pour son malheur. » Richelieu le savait bien. Que n'étaient-ils plus patients? « Si cette condition accompagnait leur vaillance, disait-il, l'univers ne seroit pas assez grand pour borner leurs conquêtes. »

Il y avait dans les entreprises extérieures une certaine mesure qu'il ne fallait point dépasser, un excès que l'Europe n'eût point toléré et que les Français eux-mêmes n'auraient pas été capables de soutenir. C'est le fond même du système classique : Louis XIV le dénatura.

VI

Il prétendit d'abord, en continuant Richelieu, le dépasser. Ses premières guerres sont des guerres de limites. Tous les droits lui semblent également plausibles, et il les invoque tous suivant les occasions; mais le droit, en ses revendications, n'est jamais allégué qu'à titre de corollaire de la raison d'État. S'agit-il de la Lorraine? « c'étoit, disent les *Mémoires* du Roi pour l'année 1662, un passage à nos troupes pour l'Allemagne par l'Alsace, une porte jusqu'alors ouverte aux étrangers pour entrer dans nos États; c'étoit le siége d'une puissance voisine prenant part de tout temps à toutes les brouilleries du royaume; enfin c'étoit l'ancien patrimoine de nos pères, qu'il étoit beau de rejoindre au corps de la monarchie, dont il avoit été si longtemps séparé. » Il en est de même des territoires des Pays-Bas, que Louis XIV acquiert en 1668 : ce sont « des pays qui ont de tout temps appartenu aux rois de France »; de même encore de la Franche-Comté, qu'il réunit en 1678 : « c'est une province grande, fertile, im-

[1] Barclay, dans son *Icon animorum*, ch. III. Cité par Joseph de Maistre, *Considérations*, ch. VII.

portante, qui, par sa langue et par des droits aussi justes qu'anciens, devoit faire partie du royaume, et par qui, m'ouvrant un passage en Allemagne, je le fermois en même temps à mes ennemis[1]. » Sur le Luxembourg, les droits sont plus incertains; mais la raison d'État est ici toute-puissante; il semble aux contemporains qu'elle se suffit à soi-même et se prouve par son évidence. « C'est la plus belle et glorieuse conquête que le Roi ait faite en sa vie, et celle qui lui assure le mieux ses affaires de tous côtés », écrivait Vauban à Louvois, et Louvois lui répondait : « Cette conquête me paroît d'un prix inestimable pour la gloire du Roi et pour l'avantage de ses sujets[2]. »

On ne se contentait pas d'alléguer l'intérêt de la nation, on se fortifiait de ses sentiments, et si, dans les affaires intérieures, on montrait peu de goût à en tenir compte, on ne laissait pas de s'en faire une arme contre les étrangers. C'est ainsi qu'en 1644, la régente, refusant de restituer la Lorraine à Charles IV, disait « qu'elle ne le pouvoit pas dans l'intérêt de sa réputation, et de peur de donner aux François occasion de la blâmer[3] ». C'est ainsi qu'en 1685, le Roi, envoyant à Vienne le comte de la Vauguyon, le charge de déclarer à cette cour « qu'il n'y a personne en France qui ne considère la Lorraine comme un membre si inséparablement uni et attaché au corps du royaume, qu'on ne pouvoit en proposer dorénavant le moindre détachement sans s'attirer l'indignation de tout ce qu'il y a de bon François[4] ».

La politique extérieure de Louis XIV trouve un auxiliaire très-actif dans les parlements. Ses prétextes et ses moyens de négociation sont tout juridiques. Pour établir son droit à une partie des Pays-Bas, il invoque une coutume locale; il la détourne, dit M. Mignet[5], de son application civile pour

[1] *Mémoires de Louis XIV*, passim. — Voir LAVALLÉE, *les Frontières de la France*, ch. III.

[2] C. ROUSSET, *Louvois*, t. III, ch. IV.

[3] D'HAUSSONVILLE, t. II, p. 212.

[4] *Recueil des instructions, Autriche*, p. 109.

[5] *Introduction à l'histoire de la succession d'Espagne*. — Camille ROUSSET, *Histoire de Louvois*, t. I, ch. II.

la transporter dans l'ordre politique et lui faire régir la transmission des couronnes ou tout au moins des provinces. Il se sert de ses juges pour régler les litiges de frontières et pour établir la souveraineté exclusive de l'État dans les territoires litigieux. « Le signe de la royauté, c'est la juridiction; Louis XIV veut que les puissances reconnaissent les décisions de ses parlements [1]. » Les parlements rendent des arrêts, Louvois les exécute. Les chambres de réunion donnent le dernier mot des cas royaux. C'est Louvois qui en a l'idée. « J'ai fort entretenu l'intendant de tout ce qu'il y auroit à faire pour étendre la domination de Sa Majesté autant qu'elle doit l'être, suivant le véritable sens du traité de Munster », écrivait-il au Roi en 1679. Les légistes se mirent à l'œuvre, ils dépouillèrent les dossiers, les parlements décrétèrent, et les intéressés eurent à choisir entre la soumission et la confiscation [2].

Dans ce procès armé, chaque étape de la procédure est marquée par une bataille. Il faut des guerres pour faire enregistrer par l'Empire et par l'Europe les décisions des légistes du Roi, et chaque nouveau traité qui les enregistre devient le prétexte d'une guerre nouvelle. Le titre fondamental, le traité de Munster, sur lequel on dispute toujours, laissait dans une certaine équivoque les droits de pleine souveraineté de la France sur ceux des territoires cédés qui n'appartenaient pas à la maison d'Autriche, et qui, avant la cession, relevaient directement de l'Empire. De là, pour l'Autriche, qui, la province cédée, s'efforça aussitôt de la reprendre, un moyen de contester les droits du Roi, d'ébranler son autorité, d'attirer l'Empire dans la querelle, et de l'engager à soutenir les prétentions des princes allemands qui, possédant des terres en Alsace, essayaient de se soustraire à la souveraineté française [3]. Le Roi arguait des mêmes

[1] MICHELET, *Précis de l'histoire moderne*, ch. XIX.

[2] C. ROUSSET, *Louvois*, t. III, ch. I.

[3] Voir BOUGEANT, *Histoire du traité de Westphalie*. Paris, 1767. Stipulations du traité de Munster, III, p. 530, 535; exposé des droits du Roi, p. 441-464. — HIMLY, *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale*. Paris, 1876, p. 268-272. — *Recueil des instructions*, t. I. *Autriche*, p. 69, 78, 127. *Instructions :* de M. de Vitry, après la paix de Nimègue, en 1679, p. 75; de M. de Sebeville, en 1680, p. 85; de M. de Cheverny, en 1684, p. 94.

textes pour les soumettre à sa juridiction [1]. Il y parvint en grande partie; néanmoins le litige se continua pendant le dix-huitième siècle [2], et les réclamations des Allemands contre la suppression des droits féodaux, après 1789, n'en furent que le dernier épisode [3]. Cette fois encore, ce fut la guerre qui trancha le différend.

Louis XIV malheureusement ne se contenta point de ces belles et pratiques « guerres communes ». Il eut aussi son grand dessein et sa guerre de magnificence. Ce fut même sa pensée dominante. « La succession d'Espagne », dit l'historien de ces grandes négociations [4], « fut le pivot sur lequel tourna presque tout le règne de Louis XIV. Elle occupa sa politique extérieure et ses armées pendant plus de cinquante ans : elle fit la grandeur de ses commencements et les misères de sa fin. » Elle faillit compromettre l'œuvre de Richelieu. Louis abusa au dehors comme il le faisait au dedans, et par les mêmes entraînements d'ambition démesurée, d'absolutisme et de suprématie. Ses alliés lui échappèrent, et bientôt le combattirent. Il n'y eut plus en Allemagne de ligues que contre lui. La révocation de l'édit de Nantes lui avait aliéné les princes protestants; l'incendie du Palatinat les réunit dans une exaspération commune avec les catholiques. On vit, ce qui était la ruine même de l'édifice de 1648, l'Empire uni avec l'Empereur et marchant contre la France [5]. L'acharnement des Hollandais égalait celui des Allemands. Privé de ses alliés naturels, exposé à la coalition de l'Angleterre et de l'Autriche, soutenues par toute l'Europe, Louis XIV, après en être venu là pour avoir opprimé les faibles, ne trouva plus pour satisfaire son ambition d'autre ressource que de partager avec

[1] « Considérations touchant l'intervention des garants de la paix de Westphalie. » 1792. Affaires étrangères.

[2] Voir *Recueil des instructions, Autriche.* Instructions du duc de Richelieu, 1725, p. 224; du baron de Breteuil, 1774, p. 499.

[3] Voir les rapports et discours de Mailhe, 25 février 1792, *Moniteur*, t. XI, p. 478, et de Pastoret, 1er mars 1792, *Moniteur*, t. XI, p. 520. On trouve, dans le second surtout, toute la suite des précédents et tout le résumé du procès.

[4] MIGNET, *Histoire des négociations relatives à la succession d'Espagne.* Introduction.

[5] Voir *Recueil des instructions. Autriche.* Introduction, p. 11 et suiv.

les forts. C'est ce qu'il essaya, tant avec l'Autriche qu'avec l'Angleterre. Puis, à la fin, il prétendit tout garder, et il risqua de tout perdre.

La période de son règne où domine Louvois nous donne comme un spectacle anticipé des guerres du Directoire. La période de la succession d'Espagne est la préface de l'Empire. On y observe la même coalition dont l'Angleterre est l'âme et dont l'Allemagne fournit l'armée; la France, repoussée sur elle-même et envahie, se trouve, après tant de conquêtes, menacée de démembrement; le canon de l'ennemi gronde dans les nuits jusqu'à Marly. Ces œuvres déplorables procèdent du même excès d'orgueil et du même paradoxe de grandeur.

« Si jamais devise a été juste à tous égards, écrivait Louvois, c'est celle qui a été faite pour Votre Majesté : *Seul contre tous* [1] ! » Voilà bien cet esprit hyperbolique, emprunté des anciens, et qui masque tous les déréglements de l'ambition de toutes les vertus du patriotisme. « Rome, disait Bossuet au grand Dauphin, Rome n'avoit ni armée, ni chefs; et néanmoins dans ce triste état, et pendant qu'elle avoit tout à craindre, on vit sortir tout à coup ce hardi décret du Sénat qu'on périroit plutôt que de rien céder à l'ennemi armé, et qu'on lui accorderoit des conditions équitables, après qu'il auroit retiré ses armes... Le Sénat demeura ferme dans ses maximes; et le décret qu'il donna, de ne rien accorder par force, passa pour une loi fondamentale de la politique romaine... Ils étoient toujours plus traitables victorieux que vaincus [2]... » C'est toute l'éloquence de la Convention en sa période héroïque; suivez jusqu'au bout le discours, vous reconnaîtrez toutes les aberrations de l'Empire à son déclin. « La créance répandue partout que rien ne leur résistoit faisoit tomber les armes des mains à leurs ennemis, et donnoit à leurs alliés un invincible secours. Vous voyez ce que fait dans toute l'Europe une semblable opinion des armées françoises; et tout le monde, étonné des exploits du Roi, confesse qu'il n'appar-

[1] *Testament politique*, cité par MIGNET, *Introduction à l'histoire de la succession d'Espagne*.

[2] *Discours sur l'Histoire universelle*, 3e partie, ch. VI.

tenoit qu'à lui seul de donner des bornes à ses conquêtes. »

Ce qui sauva Louis XIV, ce ne fut pas seulement sa constance, la fermeté de ses conseillers [1], la fidélité de son peuple, et toute cette glorieuse résistance qui relève la fin de son règne; ce fut encore le hasard de la mort de l'empereur Joseph Ier : l'Europe vit brusquement se reconstituer le colosse de la monarchie de Charles-Quint[2]. Cette menace parut d'autant plus redoutable que, la France étant vaincue, rien ne balancerait plus sur le continent la puissance de l'Autriche. La paix devint possible. Louis XIV eut la sagesse de la conclure. Les Bourbons d'Espagne furent à tout jamais exclus du trône de France, les deux couronnes demeurèrent absolument séparées; mais la France, et c'était l'essentiel, conserva les limites que, dans ses premières années de gloire, Louis XIV lui avait conquises.

VII

Louis XIV avait rendu la France odieuse à ses voisins et suspecte à toute l'Europe. Il fallait à ceux qui lui succédaient beaucoup de prudence et de sagesse pour atténuer les sentiments de crainte et de jalousie qu'avait inspirés ce long règne de conquêtes et de guerres. Ils avaient cette heureuse fortune que la modération qui leur était commandée restait pour la France la plus habile et la plus avantageuse des politiques. La France gardait l'Alsace, la Franche-Comté, la Flandre, le Roussillon, et par delà cette frontière élargie, les mêmes ennemis ne la menaçaient plus. Les traités d'Utrecht avaient modifié toute la balance des forces.

[1] Voir le *Journal de J. B. Colbert, marquis de Torcy*, publié par M. Frédéric Masson. Paris, 1884.

[2] Le roi d'Espagne, Charles II, avait fait le duc d'Anjou son héritier. L'Europe, redoutant une monarchie universelle de la maison de Bourbon, se ligua contre elle, et soutint, à Madrid, les prétentions de l'archiduc Charles, frère de l'empereur Joseph Ier. Cet empereur mourut, en 1711, sans laisser de fils. Son héritage revenait à l'archiduc. Si l'on en faisait un roi d'Espagne, il recommençait Charles-Quint, et c'était la monarchie universelle des Autrichiens. L'Europe n'en voulait pas plus que de celle de Louis XIV.

Il n'y a plus désormais de maison d'Autriche qu'en Allemagne. On oublie trop souvent, quand on parle de cette maison et de sa rivalité avec celle de France, que le plus ardent foyer de la haine était en Espagne. C'est l'Espagne qui a nourri ces rancunes violentes que l'on reporte, par la faute des mots autant que par celle des idées, sur la seule Autriche. L'Espagne n'est plus à craindre : elle est affaiblie, elle devient dépendante. Un cadet de France, un Bourbon, règne à Madrid, et les rôles, de ce côté, sont retournés. Quant à l'Autriche même, elle s'est accrue sans doute : elle a pris les Pays-Bas, le Milanais, Naples, elle y joint bientôt la Sicile; mais elle se disperse. En multipliant ses avant-postes, elle présente à ses adversaires autant de points d'agression. La France a les Pays-Bas sous la main : la Savoie menace le Milanais; et, en Allemagne, la Prusse qui grandit groupe les opposants de l'Empire [1]. La France complète son œuvre par la réunion de la Lorraine. Les Lorrains sont transportés en Toscane, et par l'effet du même traité, celui de Vienne en 1738, Naples et la Sicile passent aux Espagnols.

Il semble que désormais la France n'a plus qu'à conserver sur le continent. Elle y présente la puissance la plus compacte. Son principal ennemi y est très-diminué. Elle est environnée d'États, plus faibles qu'elle, qui la recherchent et la redoutent; elle peut reprendre ce beau rôle de modératrice de l'Europe et de tutrice de la paix que lui avait préparé Richelieu, et porter ailleurs, dans l'autre hémisphère, la surabondance de ses forces et cet excès de séve qui, pour les grandes nations, est la condition même de la santé.

L'avenir de sa grandeur est désormais aux colonies. Elle y rencontre l'Angleterre. Sur ce nouveau théâtre, leur rivalité se ranime plus ardente qu'aux jours de la guerre de Cent ans. Pour soutenir cette lutte qui s'étend sur le monde entier, la France n'a pas trop de toutes ses ressources. Lorsqu'elle est engagée à la fois au Canada et dans les Indes, il ne faut point qu'elle porte ses armées sur le Rhin. La paix du continent est

[1] Voir dans le *Recueil des Instructions, Autriche,* Introduction, p. 14 et suiv.; — *Instruction du duc de Richelieu,* 1725, p. 208.

la condition nécessaire de la magnifique fortune qui l'attend en Amérique et en Asie. Si elle veut l'obtenir, il faut qu'elle renonce aux ambitions continentales. Elle le peut : sa défensive est formidable. Personne autour d'elle n'oserait tirer le canon sans sa permission. Mais elle est, hélas! bien éloignée de cette sagesse, et, pour prétendre en même temps établir des colonies et remanier les royaumes de l'Europe, elle va compromettre à la fois sa puissance dans les deux mondes.

Les Français veulent des conquêtes coloniales, mais ils ne savent point s'abstenir des conquêtes européennes, et l'Angleterre en profite. L'Autriche devient son alliée naturelle contre la France. Ses puissantes diversions attachent les Français à la terre. Cependant les Français peuvent encore contenir l'Autriche : ils ont la Prusse, la Savoie, la Pologne et la Turquie au besoin. La diplomatie suffit à ce jeu; mais ce jeu ne suffit point aux politiques français. La haine contre la maison d'Autriche survit aux causes de la rivalité. Cette maison paraît toujours *le monstre* dont parlait Balzac [1]. On n'est pas satisfait de l'avoir enchaînée; on n'aura de cesse qu'après l'avoir anéantie. « C'est toujours, écrit d'Argenson [2], pour les politiques une règle fondamentale de diminuer cette puissance jusqu'au point où l'Empereur ne soit pas plus grand terrier que le plus riche électeur. » Charles VI meurt en 1740; il ne laisse qu'une fille; l'occasion semble favorable [3], et, sonnant bruyamment l'hallali, on se met en campagne à la tête de tous les chasseurs d'héritage. On va « faire un empereur, conquérir des royaumes [4] » ! Le Bavarois que l'on couronne est un empereur de théâtre, et, en fait de conquêtes, on s'estime trop heureux que Maurice de Saxe conserve à la France celles de Louis XIV. La coalition n'a pas d'autre résultat que d'agrandir la Prusse.

Cependant la France se fait battre sur mer et livre aux seules ressources de son génie Dupleix, qui avec une poignée d'hommes

[1] *Le Prince*, ch. XIX.
[2] *Mémoires*, t. IV, p. 218.
[3] *Recueil des Instructions*, t. I, p. 383. — Cf. ci-dessus p. 38.
[4] *Mémoire de Belle-Isle*. Duc de Broglie, *Marie-Thérèse et Frédéric II*, t. II, p. 8. — Cf. ci-dessus p. 25, 27, 38.

fondait un empire[1]. C'était peu de chose encore : après avoir exposé le Canada pour conquérir la Silésie au roi de Prusse, on le perdit pour se donner le plaisir de rendre cette province à la reine de Hongrie. La France avait joué le jeu de l'Angleterre dans la guerre de succession d'Autriche, elle joua celui de l'Autriche dans la guerre de Sept ans.

Frédéric était le plus équivoque des alliés. En 1755, il fit cyniquement défection et passa aux Anglais, qui venaient de recommencer la guerre contre la France[2]. L'Angleterre ayant la Prusse, il importait, pour maintenir l'équilibre, que la France eût l'Autriche. Marie-Thérèse offrit son alliance, et la France l'accepta. Ainsi se conclut le fameux traité du 1er mai 1756. L'objet de cette alliance était tout défensif. C'est ce que la France ne comprit pas, et, pour avoir changé ses partenaires, elle ne cessa point d'être leur dupe. Louis XV se fit le défenseur de l'Autriche avec le même aveuglement qu'il s'en était fait l'adversaire. La guerre continentale, qui n'était que l'accessoire, devint le principal. De puissance dirigeante, la France tomba au rang de subalterne. Elle n'atteignit même pas le résultat détourné auquel elle sacrifiait ses plus précieux intérêts. Frédéric garda la Silésie, la France perdit le Canada et abandonna la Louisiane; l'empire des Indes passa aux Anglais. Louis XV avait ainsi dirigé de façon à assurer le triomphe de l'Angleterre, une politique dont la défaite de l'Angleterre était la seule raison d'être[3].

« Surtout, écrivait Bernis à Choiseul, alors ambassadeur à Vienne, faites en sorte que le Roi ne reste pas dans la dépendance servile de ses alliés. Cet état seroit le pire de tous[4]. » Ce fut l'état de la France pendant les dernières années du règne de Louis XV. L'alliance de 1756 qui avait été, à son début et sous sa première forme, un expédient habile, devint un sys-

[1] Voir HAMONT, *Dupleix*. Paris, 1881.

[2] Voir ci-dessus p. 28.

[3] Cf. *Essais de critique et d'histoire*, l'étude intitulée : *Bernis et l'alliance autrichienne de 1756*.

[4] 29 octobre 1758. *Mémoires de Bernis*, publiés par M. Frédéric MASSON, t. II, p. 321.

tème politique, et le plus désastreux de tous. Sans rien gagner en territoire, la France perdit sa considération en Europe. Elle avait autrefois groupé autour d'elle tous ceux que la puissance autrichienne inquiétait : forcée de choisir entre eux et l'Autriche, elle laissa faire les Autrichiens. Pour comble d'humiliation, au lendemain d'une guerre dans laquelle elle avait tout perdu pour servir la haine de Marie-Thérèse contre Frédéric, elle vit ces Allemands irréconciliables se rapprocher à son insu, s'entendre à ses dépens et partager, de concert avec la Russie, les dépouilles d'un des plus anciens clients de la monarchie française, la Pologne [1].

Il ne restait à la France qu'une alliée, l'Espagne. Elles s'étaient unies en 1761 par le *Pacte de famille,* la seule œuvre bienfaisante qui eût été accomplie dans ces années de désastres. Cette alliance subsista, car la France et l'Espagne avaient la même ennemie à combattre : l'Angleterre. Victorieuse, mais toujours jalouse et toujours à l'affût, l'Angleterre était, pour les Français du dix-huitième siècle, l'ennemie héréditaire et l'implacable rivale. Les traités avec elle ne comptaient que pour des trêves, l'hostilité couvait toujours. Une haine séculaire, irritée par de continuelles blessures d'amour-propre, nourrissait chez les Français l'ardeur de la revanche. Les contemporains comparaient les relations de l'Angleterre et de la France avec celles de Rome et de Carthage. « L'Angleterre, dit un publiciste célèbre, a adopté le même principe de ne pas nous laisser relever, de veiller sans cesse sur nos ports, sur nos chantiers, sur nos arsenaux, de guetter nos projets, nos préparatifs, nos moindres mouvements, et de les arrêter tout court par des insinuations hautaines ou des démonstrations menaçantes [2]. »

C'était une déchéance profonde. Les efforts incohérents que fit Louis XV pour réparer par une diplomatie secrète les maux

[1] Voir la *Question d'Orient au dix-huitième siècle,* et en particulier ch. IV, *l'Entrevue de Neisse,* 1769.

[2] FAVIER, *Conjectures raisonnées,* ch. X de l'Angleterre. Je renvoie à l'édition de M. BOUTARIC : *Correspondance secrète de Louis XV.*

causés par sa politique officielle, ne procédaient que de la vaine inquiétude d'un esprit las de soi-même. On n'y découvre que cette agitation qui trahit la faiblesse. L'homme de cœur qu'il sacrifia dans cette tâche ingrate et équivoque, y usa tous les ressorts d'une âme capable de concevoir de grandes choses et, sous un autre règne peut-être, de les accomplir [1]. On vit alors, écrivait un des plus éclairés et des plus dignes commis des affaires étrangères, Gérard de Rayneval, s'établir « chez toutes les nations l'opinion qu'il n'y avoit plus en France ni force, ni ressources; l'envie, qui jusque-là avoit été le mobile de la politique de toutes les cours à l'égard de la France, dégénéra en mépris. Le cabinet de Versailles n'avoit ni crédit, ni influence dans aucune cour. Au lieu d'être, comme autrefois, le centre de toutes les grandes affaires, il en devint le paisible spectateur; on ne comptoit même plus pour rien son suffrage et son improbation [2]. »

La nation sentait cet abaissement [3]. Elle en était d'autant plus irritée que le nouveau système de l'État déroutait toutes ses traditions. Depuis un siècle, l'éducation nationale travaillait à échauffer les esprits contre la maison d'Autriche. La nécessité d'abaisser cette maison, le moyen d'y parvenir par les alliances protestantes, et en particulier par celle de la Prusse, passaient, dans le public, pour des maximes d'État. On les apprenait au collége, et on les tenait pour des vérités aussi évidentes que la philosophie des lumières et les règles de la tragédie classique. Richelieu n'avait jamais été en si grand honneur, on n'avait jamais tant admiré les traités de Westphalie. La guerre de succession d'Autriche réveilla et ranima ces grands souvenirs. La France luttait à la fois contre ses deux rivales traditionnelles. Fontenoy, disait Napoléon, a fait vivre quarante

[1] Le comte de Broglie. Voir le *Secret du Roi*, par le duc DE BROGLIE. Cf. dans les *Essais de critique et d'histoire* : la *Diplomatie secrète de Louis XV*. Voir ci-dessus, p. 75.

[2] *Situation politique de la France à l'avénement du Roi au trône*, 1774. Affaires étrangères.

[3] Voir BERNIS, *Mémoires*. Il n'y a pas de témoignage plus formel et plus répété de cet état de l'opinion que les lettres de Bernis à Choiseul en 1757 et 1758.

ans la monarchie [1]. Au début de la guerre de Sept ans, le public, en présence de la défection de Frédéric, se rendit compte de la nécessité de retourner le jeu pour contenir la Prusse; il crut comprendre l'alliance autrichienne, et il applaudit. Il s'imaginait que, par ce coup de partie, la France, débarrassée des Prussiens, pourrait rassembler toutes ses ressources contre l'Angleterre. Mais quand la France s'aperçut que l'effort de la guerre se portait en Allemagne, que l'on combattait non pour la France, mais pour la maison d'Autriche, que l'on sacrifiait le Canada à la Silésie, et que, sous prétexte de venger les injures de Marie-Thérèse, on exposait les côtes aux insultes des Anglais, elle ne comprit plus et se jugea trahie.

Elle ne s'en prit point au roi de Prusse : il était populaire. On admirait son génie, son gouvernement, jusqu'à ses conquêtes [2] : c'était une grâce d'état de la philosophie. La constance de Frédéric dans la lutte lui ramena ceux que sa défection avait irrités. La haine que s'attira l'Autriche l'emporta sur le ressentiment qu'avait mérité la Prusse [3]. « Notre nation est plus indignée que jamais de la guerre, écrivait Bernis en avril 1758. On aime ici le roi de Prusse à la folie, parce qu'on aime toujours ceux qui font bien leurs affaires; on déteste la cour de Vienne, parce qu'on la regarde comme la sangsue de l'État. » Le sentiment était juste, l'expression n'en est pas forcée. « Notre rôle a été extravagant et honteux », concluait ce ministre de

[1] *Mémoires de madame de Rémusat*, t. III, p. 288. Paris, 1882.

[2] « Cette guerre et cette conquête (invasion de la Silésie en 1740) furent justes autant que des guerres et des conquêtes peuvent l'être. » MIRABEAU, *Monarchie prussienne*, t. I, liv. I, p. 97.

[3] Voir les *Mémoires secrets de Duclos*. — « Le roi de Prusse, écrivait Mirabeau en 1786, sentit qu'il n'y avait pour se sauver du péril que le péril même, et résolut, en grand homme, de prévenir ses ennemis. Jamais, il faut en convenir, guerre ne fut plus juste. » *Monarchie prussienne*, t. I, liv. I. — « N'eût-il pas été insensé à lui de combattre par delà son but, qu'il avoit atteint? Et que devoit-il à la France sans laquelle il avoit pris les armes et qui n'étoit devenue son alliée que par occasion? » GUIBERT, *Éloge du roi de Prusse*, 1787. — Pour Voltaire, voir le duc DE BROGLIE, *Marie-Thérèse et Frédéric*, t. II, ch. VI, la *Défection de Frédéric*, et, pour la guerre de Sept ans, les lettres de Voltaire à Frédéric, d'octobre 1757. — « Ce prince qui depuis Alexandre n'a point eu son égal dans l'histoire, qui, sans avoir été formé par des Grecs, a su former des Lacédémoniens. » RAYNAL, liv. III, ch. XXXIX.

Louis XV [1]; la France entière pensait comme lui. L'indignation déborda quand on connut le partage de la Pologne, et que l'on vit à quel degré « de dépendance servile [2] » le Roi avait abaissé la France devant la maison d'Autriche [3].

A la colère de s'être senti exploité pendant la guerre [4], à la rancune de s'être vu dupé pendant la paix, se joignit la crainte d'être un jour dépouillé par un allié si avide et si peu scrupuleux. « Je prévois, écrivait Mably quelques années plus tard, que l'Empereur nous redemandera la Lorraine, l'Alsace, et tout ce qui lui plaira [5]. » — « Qui est-ce qui peut répondre à la France, si elle éprouvoit une guerre compliquée et malheureuse, disait un des ministres de Louis XVI, que l'Empereur ne revendiqueroit pas l'Alsace et même d'autres provinces [6]? » C'est ainsi que l'abus fait de l'alliance par l'Autriche ravivait dans les esprits toutes les traditions de la rivalité. Ajoutez que Marie-Thérèse était dévote, qu'on la savait amie des Jésuites, ennemie des philosophes, et qu'à la cour du Roi, les favorites passaient pour acquises à l'Autriche : tout contribuait ainsi à rendre odieuse à l'opinion l'alliance qui déjà, en soi-même, semblait détestable. Dans le temps où l'on commençait à qualifier de *patriotes* les partisans des idées nouvelles, on s'habituait à confondre dans le *parti autrichien* tous les adversaires de ces idées.

Mais l'hostilité à l'alliance était encore moins ardente parmi

[1] Bernis, *Mémoires*, II, p. 17, 202.

[2] Bernis à Choiseul, 29 octobre 1758. Bernis, *Mémoires*, II, p. 322.

[3] « *Vanæ sine viribus iræ!* » disait Kaunitz, des timides observations de Louis XV. Il poussa l'insolence jusqu'à accuser la France d'être la cause du partage. « La France excède tout le monde », écrivait Marie-Thérèse à propos des signes de mécontement que recueillait son ambassadeur Mercy. Voir la *Question d'Orient au dix-huitième siècle*, p. 246, 267 et 274.

[4] « On paroît vouloir tirer de nous la quintescence, sans s'embarrasser de ce que nous deviendrons », écrivait Bernis à Choiseul en 1758. *Mémoires*, t. II, p. 263. — On le fit : voir le *Recueil des Instructions*, Autriche, p. 387, 398 et surtout 419.

[5] *Notre gloire et nos rêves*, 1778. — Cf. *id.*, *De la paix d'Allemagne*, 1778.

[6] Voir les *Mémoires* lus au conseil du Roi en 1784 et 1785, publiés, d'après les originaux des Archives nationales, par M. Tratchevsky, *la France et l'Allemagne sous Louis XVI*. Paris, 1880. Le passage cité est tiré du *Mémoire* de M. d'Ossun, 11 novembre 1784. Cf. les *Mémoires* du comte de Ségur, 11 novembre 1784, et de M. de Castries, 2 janvier 1785.

les disciples des philosophes et le public lettré, qu'à la cour même et dans la famille du Roi. Le Dauphin, père de Louis XVI, bien que très-religieux, tenait pour l'ancien système. Il se montrait fort hostile aux Choiseul, « Lorrains de cœur et d'origine », et à l'alliance de 1756 « qui nous empêche d'être François ». « Je dois, écrivait-il, m'efforcer de trouver dans l'histoire de mes aïeux par quel moyen ils ont repris à cette maison l'Espagne, Naples, la Lorraine, les Pays-Bas en partie, l'Alsace, la Franche-Comté, le Roussillon, et ne pas oublier que si je ne maintiens cette politique observatrice, l'Autriche me reprendra ce qu'elle a pris sur mes ancêtres, depuis le commencement qu'elle a existé, ce qui n'est pas fort ancien. Et l'on se souvient de ce qu'était la France sous Charlemagne [1]. » Les filles de Louis XV vivaient dans les mêmes sentiments [2]. Le comte de Provence en était pénétré. C'est le mot d'ordre de tous les politiques qui se piquent de connaissances et de traditions. Il n'y aura, sur ce chapitre, qu'une voix parmi les ministres dont Louis XVI formera son conseil. C'est « le cri national », dira l'un d'eux [3]. C'est l'opinion de ces fameux bureaux des affaires étrangères où l'on conservait, dit un contemporain, l'ancienne tradition « comme le feu sacré des Vestales [4] ».

Ce sentiment était si général, à l'époque de la Révolution, que les émigrés, sur ce point, partageaient les passions des républicains. Le « comité autrichien » était aussi suspect et aussi violemment dénoncé à Coblentz qu'à la Convention. Un officier émigré, étudiant, dans un mémoire destiné à Catherine II, les causes des désastres de la royauté, les attribuait à « l'alliance

[1] Soulavie, *Mémoires*, t. I, p. 111. Paris, 1801.

[2] Arneth et Geffroy, *Correspondance de Marie-Thérèse et du comte de Mercy*, Introduction, xv et suiv., et rapports de Mercy, *passim*.

[3] Voir les *Mémoires* publiés par M. Tratchevsky, Mémoires de MM. de Vergennes, de Soubise, d'Ossun, de Castries, de Calonne, de Ségur, de Breteuil en novembre 1784, de MM. de Ségur, de Castries, de Breteuil, de Calonne, de Soubise, d'Ossun en 1785.

[4] Soulavie, *Mémoires*, t. I, ch. I. — Voir Flassan, *Histoire de la diplomatie*. Cf. *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I. Paris, 1828. — Dans le *Mémoire de Rayneval*, dont j'ai cité ci-dessus un extrait, le traité de 1756 est présenté comme fatal à la France : « Il a bouleversé le système politique de l'Europe à notre préjudice. »

désastreuse de 1756[1] ». En 1795, à Vérone, à la cour du comte de Provence, on parlait de la « faction autrichienne » avec autant d'âpreté qu'au comité de salut public[2]. Le mariage de Marie-Antoinette avec le Dauphin était destiné à sceller à tout jamais l'alliance de 1756. La malheureuse princesse accumula sur sa tête les haines et les préventions amassées par trois siècles de rivalité, et surexcitées par l'impression toute cuisante encore des injures récentes. La cause même de sa venue en France la rendait suspecte aux Français ; ils lui imputèrent à crime son attachement à l'alliance, ce qui était pourtant la raison d'être de son mariage. Il faut mesurer la violence des passions soulevées contre sa mère et sa patrie, pour comprendre la prodigieuse impopularité qui la poursuivit en France : elle se résuma, bien avant la Révolution, dans ce mot qui devint pour Marie-Antoinette un arrêt de déchéance et de mort : l'Autrichienne.

VIII

Lorsque Louis XVI monta sur le trône, la monarchie était encore plus abaissée en Europe qu'elle ne l'était en France, les affaires du dehors paraissaient plus compromises que celles du dedans. Louis XVI essaya de rétablir les unes et les autres par les mêmes moyens, en revenant aux traditions de la couronne et en s'efforçant de les accommoder aux nécessités du temps. Il confia à M. de Vergennes, qu'il chargea des affaires étrangères, une tâche analogue à celle qu'il confiait à Turgot. Turgot avait du génie, Vergennes n'en avait point ; mais il possédait un bon sens très-élevé, l'expérience des affaires, un patriotisme ferme, sagace et clairvoyant. Son jugement était sain, son esprit éclairé ; il avait le goût de la vertu.

[1] *Mémoires sur les affaires présentes*, par le comte DE LANGERON, 1792. Archives des Affaires étrangères.

[2] Voir l'*Angleterre et l'émigration*, par André LEBON, p. XXVI, 339. Paris, 1882.

On lui a reproché de l'hésitation [1]; mais qui s'en pouvait défendre dans une Europe aussi désorientée, avec des engagements et des intérêts aussi contradictoires? On l'a accusé de versatilité, de duplicité même, et l'on a relevé plus d'une opposition entre les principes qu'il professait et les instructions qu'il donnait à ses agents; on oublie qu'il vivait dans un monde de roués et de sceptiques, que son devoir était de les amener à ses vues, et que, pour y parvenir, il fallait se faire entendre d'eux. Le rôle ne laissait point d'être délicat; le censeur et l'homme de cour, le moraliste et le diplomate, se gênaient et s'embarrassaient l'un l'autre. Ajoutez un peu de solennité, un goût de disserter qui était dans le bel esprit du siècle. Au demeurant, et malgré ce léger vernis de pédanterie, un très-galant homme, le plus sage ministre que la France eût rencontré depuis longtemps, et le plus honnête qui se trouvât aux affaires en Europe.

Il avait fait toute sa carrière dans les ambassades, et il appartenait à cette opposition royale que dirigeait le comte de Broglie. Il était, comme on disait, « admis au secret ». Ce fut la diplomatie secrète de Louis XV qui avec lui arriva au ministère. Vergennes ne se proposait point de rompre l'alliance de 1756, mais il entendait la ramener à son objet, et d'un système devenu par la faiblesse de Louis XV et l'impéritie de ses ministres un système autrichien, refaire un système français [2]. C'était précisément ce que cherchait Louis XVI. Si Vergennes réussit dans son entreprise en même temps que Turgot échouait dans la sienne, il ne faut pas seulement l'attribuer à la différence des affaires, à l'extrême complication de celles du dedans, à la simplicité relative de celles du dehors; il faut l'attribuer surtout à l'appui que trouva Vergennes dans la faveur du public et dans la confiance du Roi. L'opinion était divisée sur les réformes de Turgot : les intérêts privés, en se

[1] Voir Cornélis DE WITT, *Washington*, Paris, 1859, et *Jefferson*, Paris, 1861; TRATCHEVSKY, *la France et l'Allemagne sous Louis XVI.*

[2] Ces vues sont développées avec beaucoup d'ampleur dans l'Instruction donnée en 1774 au baron de Breteuil. *Recueil*, t. I, Autriche, principalement p. 484 et suiv. : « Des avantages respectifs de notre alliance avec la cour de Vienne. »

coalisant contre lui, le paralysèrent. L'opinion était unanime à désirer le relèvement de la France, et dès qu'elle vit le ministère y travailler, elle applaudit. Enfin, pour soutenir Turgot et le défendre au besoin contre lui-même, il aurait fallu un esprit supérieur; pour apprécier Vergennes et adopter sa politique, il suffisait d'avoir un sens droit et la notion des intérêts permanents de la France en Europe. Louis XVI possédait l'un et l'autre.

Il connaissait les affaires de l'Europe infiniment mieux que celles de la France. C'est qu'il était instruit des premières et qu'on avait négligé de lui enseigner les secondes. Qui les lui eût enseignées, d'ailleurs? Le précepteur, s'il eût existé, eût été ce grand ministre dont la France avait besoin. La complexité du gouvernement intérieur rebutait l'esprit mou et indécis de Louis XVI. Puis, c'étaient, de son point de vue de roi et dans l'optique de la cour, des affaires subalternes, intérêts de petites gens, que l'on abandonnait aux intendants. Les affaires du dehors étaient, à proprement parler, celles de son monde royal, de sa caste, de sa famille, ses propres affaires enfin. Naturellement laborieux, il s'y appliquait avec conscience. Il savait bien l'histoire de sa maison et celle des autres maisons de l'Europe; il l'avait apprise, non par des leçons sèches et pédantes, mais par les récits, par les conversations, par le mouvement naturel de sa vie de prince souverain. Il ramenait ses notions sur l'Europe à quelques propositions élémentaires, dont il était très-pénétré. Il y joignait un sentiment fort élevé de la dignité de sa couronne. Ainsi préparé, il pouvait recevoir de bons conseils et donner des avis très-sages.

C'est ce qu'il fit. Sa timidité et sa méfiance le servirent même en cette occasion. Il redouta l'influence de la Reine, et tandis qu'il la subissait trop souvent dans les affaires intérieures parce qu'il n'était point sur ses gardes, il sut l'écarter dans celles du dehors [1]. Dès son avénement, il montra qu'il enten-

[1] Les correspondances de Mercy et de Marie-Thérèse ne laissent aucun doute à cet égard. Celles du ministre prussien, Goltz, les confirment complétement.

dait la politique extérieure tout autrement que son grand-père [1].

« Daignez vous rappeler, Sire, lui écrivait Vergennes en 1782, la situation de la France relativement aux autres puissances de l'Europe lorsque Votre Majesté en a pris les rênes, et qu'elle m'a fait l'honneur de me charger du département des affaires étrangères. La paix déplorable de 1763, le partage de la Pologne, et bien d'autres causes également malheureuses, avoient porté les atteintes les plus profondes à la considération de votre couronne. La France, jadis l'objet de la terreur et de la jalousie des autres puissances, n'excitoit plus qu'un sentiment contraire; réputée la première puissance de l'Europe, à peine lui décernoit-on une place parmi les secondes [2]. » Pour la remettre à son rang, il fallait l'affranchir de la suprématie de l'Angleterre et secouer le joug autrichien. Les occasions s'en offrirent en même temps.

Les colonies anglaises de l'Amérique du Nord se révoltèrent, la France les soutint; Joseph II prétendit s'emparer de la Bavière, la France l'en empêcha. Vainement Joseph offrit-il à Louis XVI de l'associer à l'entreprise et de lui faire sa part dans les Pays-Bas. Quel que fût le bénéfice, il ne compensait pas, aux yeux du Roi, le dommage qu'il y aurait pour la monarchie à porter la puissance autrichienne au cœur de l'Allemagne, à livrer l'Empire à ses convoitises, à répudier la garantie des traités de Westphalie, et à ouvrir enfin, du même coup, aux armées de l'Empereur la route de l'Italie. Le salaire qu'aurait reçu la France n'aurait que mieux marqué aux yeux de l'Europe son état de dépendance [3]. Les traités de Teschen, conclus en 1779 sous la médiation de Louis XVI, lui ramenèrent la clientèle des États secondaires. La France se montra

[1] Voir l'Instruction de Breteuil, qui est un programme raisonné de politique. *Recueil des Instructions*, t. I, p. 454 et suiv.

[2] Vergennes à Louis XVI, 1782. Affaires étrangères.

[3] « Le Roi a senti la nécessité de mettre enfin un terme à l'abus intolérable que le cabinet de Vienne faisoit de sa complaisance, de son attachement à l'alliance, de son amitié pour Leurs Majestés, de rétablir enfin l'égalité entre les deux cours. » *Situation politique à l'avénement du Roi*, par Gérard DE RAYNEVAL, Affaires étrangères. — Cf. FOURNIER, *Gentz und Cobenzl*, Introduction. Vienne, 1880.

résolue et désintéressée; l'Europe, qui ne comptait plus avec elle, se reprit à la respecter. L'échec qu'elle infligeait, à la même époque, aux Anglais, la coalition qu'elle forma contre eux avec l'Espagne et la Hollande, et le succès final de la guerre d'indépendance, achevèrent de relever son prestige.

Dès lors, elle ne s'attacha plus qu'à maintenir la paix sur le continent. L'œuvre n'était point aisée. Sans doute, Frédéric, devenu vieux, se faisait conservateur; il se retirait des affaires, et ne songeait qu'à jouir de son bien; mais la grande Catherine, son élève audacieuse et indisciplinée, l'empereur Joseph, son émule hasardeux, avaient trouvé fort expédient de profiter de la guerre d'Amérique pour entreprendre le partage de l'Empire ottoman. La paix de 1783 entre la France et l'Angleterre se fit à propos pour arrêter ces conquérants. La Russie, cependant, parvint à garder la Crimée, comme avancement d'hoirie; mais la cour de Vienne fut avertie que la France ne lui sacrifierait point l'Empire ottoman. — Quelque prix que le Roi attribue à l'alliance, écrivait Vergennes[1], il n'hésiterait point à y renoncer « lorsqu'il aura perdu l'espoir d'en maintenir le principe et lorsqu'il sera convaincu que son allié, sans égards à ses exhortations, est déterminé à se livrer à des entreprises auxquelles Sa Majesté ne sauroit connivèr sans perdre la considération qu'elle a acquise par dix ans de sagesse et sans faire un préjudice irréparable aux intérêts essentiels de son royaume ». Comme il était trop vraisemblable que Joseph II ne renoncerait point à ses desseins de conquête, Vergennes en concluait que « rien n'étoit plus vacillant que l'alliance », et qu'elle était « menacée d'une révolution plus ou moins prochaine ».

Cette révolution suivit un cours rapide. Déconcerté, pour un temps, dans ses projets sur la Turquie, Joseph II se tourna contre les Hollandais, et dénonça les traités qui fermaient la navigation de l'Escaut. C'était un des articles de la grande charte commerciale de la République. Elle en appela à ses

[1] Instruction du marquis de Noailles, 1783. *Recueil*, t. I, p. 523 et suiv.

alliés : la France la défendit, et le traité signé en 1785, à Fontainebleau, assura le maintien de ses droits. Cet échec, dont Joseph II se montra très-irrité, le confirma dans le dessein qu'il avait formé de se débarrasser des Pays-Bas. Il imagina d'y transporter la maison de Bavière, qui lui céderait, en échange, ses possessions dans l'Allemagne du Sud. Les Pays-Bas, réunis aux territoires de la dynastie palatine sur la rive gauche du Rhin, auraient composé un royaume de Bourgogne ou d'Austrasie. Pour gagner la France à la combinaison, Joseph lui offrit le Luxembourg ; mais ni l'opération ni le nom du nouvel État ne pouvaient convenir à Louis XVI. Il ne se contenta pas de refuser son concours, il encouragea la Ligue ou *Confédération des princes* que Frédéric forma en Allemagne pour résister aux empiétements de la maison d'Autriche [1].

Le ministère français put se féliciter, à juste titre, d'avoir restitué à la France, en Allemagne, la considération et l'influence que lui avaient assurées autrefois les traités de Westphalie [2]. Louis XVI était en voie de se faire ainsi l'arbitre de la paix en Europe. Vergennes compléta ce grand ouvrage en concluant avec l'Angleterre, en 1786, un traité de commerce destiné à établir entre les deux nations un régime de paix. Un traité du même genre, signé avec la Russie en 1787, scella entre les cours de Paris et de Pétersbourg une entente que tout semblait leur conseiller. Cette belle politique, dit un contemporain, « nous replaçoit au rang dont la faiblesse du règne de Louis XV nous avoit fait descendre. Louis XVI jouissoit par là d'une prééminence conforme à son caractère vertueux, celle d'un monarque modéré, puissant et pacificateur [3]. » C'était le temps des illusions généreuses et des grandes espérances. « Le royaume, rapporte le comte de Ségur [4], avoit un aspect

[1] Voir RANKE, *Die deutschen Mächte und der Fürstenbund.* Cf. MALMESBURY, *Diaries.* Londres, 1842.

[2] Instruction de M. Bérenger, envoyé près de la Diète, 1786. Affaires étrangères.

[3] SÉGUR, *Mémoires*, t. II, p. 7.

[4] *Mémoires*, t. II, p. 28.

si florissant, qu'à moins d'être doué du triste don de prophétie, il étoit impossible d'entrevoir l'abîme vers lequel un courant rapide nous entraînoit... Chacun croyoit marcher à la perfection, sans s'embarrasser des obstacles et sans les craindre. Nous étions fiers d'être François, et, plus encore, d'être François du dix-huitième siècle, que nous regardions comme l'âge d'or ramené sur la terre par la nouvelle philosophie... En vérité, quand je me rappelle cette époque de songes décevants et de savantes folies, je compare l'état où nous nous trouvions alors à celui d'une personne placée au haut d'une tour et dont les vertiges, produits par la vue d'un immense horizon, précèdent de peu d'instants la plus effroyable chute. »

Cette chute pourtant était imminente, et telle était la profondeur du mal qui rongeait l'ancien régime, que ce dernier éclat qu'il venait de jeter ne fit que précipiter sa ruine. Vergennes était un bon diplomate, il n'était point homme d'État; le gouvernement intérieur lui échappait, et dans ce trouble extrême des affaires, la France n'aurait pas eu trop d'un Richelieu servi par un Colbert. Sans doute il avait réussi dans ses efforts pour la relever en Europe; mais il lui fallait de l'argent pour mener la guerre et payer les armements dont il soutenait sa diplomatie. Il combattit successivement Turgot dont les projets entravaient les siens, et Necker qui prêchait l'économie. Il contribua, sans qu'il s'en rendît compte, à engager l'État dans ces expédients qui le menaient à la banqueroute. Son ministère ne fut et ne pouvait être qu'un brillant intermède dans la décadence, une diversion momentanée qui ne détourna la France du souci de ses affaires domestiques que pour lui en faire mieux sentir ensuite toute la gravité. C'était le désordre des finances qui rendait nécessaire la réforme du gouvernement : pour en distraire l'attention publique, on avait accru la dette. Les réformes s'imposèrent alors avec une telle urgence qu'il fallut, pour s'y consacrer, renoncer tout à coup à cette sorte de prééminence que l'on avait reconquise en Europe. Vergennes mourut le 13 février 1787; il n'eut point la douleur de voir son œuvre se détruire par l'effet même de son succès.

IX

Il ne restait rien du *système autrichien,* et l'alliance même n'existait plus guère que de nom. Personne ne s'y méprenait en Europe, et surtout à la cour de Vienne; mais il convenait aux opposants de s'y méprendre en France. Il ne leur suffisait pas que l'on se fût affranchi du joug, ils voulaient que l'on rompît le pacte. Ils ne se contentaient point de voir le traité ramené à son objet, ils entendaient qu'on le dénonçât. Ils prônaient enfin un système de toutes pièces, qu'ils prétendaient substituer à celui de l'État. Comme cette opposition se déchaîna avec une violence extrême dès que la politique du ministère faiblit et redevint hésitante; comme les opposants attribuèrent l'effacement subit de la France en Europe, non à la détresse des finances qui en était la cause réelle, mais à la fausse politique du gouvernement; qu'ils la lui imputèrent à crime; que ce fut le point de départ des accusations de trahison portées contre le Roi, la Reine et les ministres; que quand les opposants arrivèrent au pouvoir, leur système prévalut, et que toute la politique de la France pendant la Révolution en résulta, il est indispensable d'examiner de près l'école et la doctrine destinées à exercer une si puissante influence.

Elles procèdent de deux hommes inégalement réputés aujourd'hui, mais dont les réputations se balançaient en leur temps, Duclos et Favier. Ils étaient l'un et l'autre bien placés pour savoir : Duclos, historiographe du Roi, et Favier, l'un des principaux agents de la diplomatie secrète. Plus littérateur que politique, Duclos ne se piquait point de théorie; mais ses *Mémoires secrets* répandirent dans tout le monde lettré l'histoire de la guerre de Sept ans. Ils excitèrent l'indignation contre « la paix honteuse de 1763 » ; ils propagèrent la haine de l'Autriche et de son alliance, dont venaient tous les maux de l'État, l'admiration pour le roi de Prusse, dont l'amitié aurait

suffi pour tout sauver. L'abus que Marie-Thérèse avait fait de la France lui était reproché avec une sévérité qui n'avait d'égale que l'indulgence de l'auteur pour les défections de Frédéric. C'est dans ce récit, dont les erreurs mêmes flattaient leurs passions, que les contemporains apprirent à juger la politique de Louis XV. Les *Mémoires secrets* circulèrent longtemps en manuscrit : lorsqu'on les imprima, en 1790, ils étaient déjà célèbres, et le public, disposé à les admirer aveuglément, se les arracha. Les récits de Duclos avaient préparé l'opinion : Favier se chargea de la convertir. C'est à lui qu'appartient la doctrine. Duclos n'a joué dans cette campagne que le rôle d'éclaireur; le véritable chef de file et le meneur, c'est Favier.

Favier était un déclassé : né au début du siècle, il avait servi dans la diplomatie et fait preuve de talents que nul ne contestait; mais le désordre de sa vie, le cynisme de son langage, un goût trop prononcé pour l'intrigue, trop de complaisance aux moyens de police et de corruption, l'avaient fait éconduire de la carrière. Écarté des emplois honorables, il tomba dans les subalternes et les équivoques, où il fut réduit à végéter misérablement. Il avait beaucoup voyagé, beaucoup vu, beaucoup appris. Il joignait à un fond de connaissances très-précises et très-étendues un talent remarquable d'exposition. La forme dogmatique qu'il savait donner à ses idées répondait aux habitudes d'esprit de ses lecteurs; les détails techniques et les preuves dont il appuyait ses théories, forçaient la conviction. Un sentiment très-vif de la grandeur française, un patriotisme dont l'ardeur s'échauffait, chez lui, du ressentiment de ses propres injures, relevaient, quand il professait, sa personne et son langage. Il y ajoutait ce ragoût d'effronterie que Diderot avait mis à la mode [1]. Son école de diplomatie était fort voisine, en définitive, du lieu où le *neveu de Rameau* enseignait l'esthétique.

[1] « Favier était un homme de génie dans son genre, un penseur profond, très-instruit, mais cynique, et sans principes, fertile en expédients, en projets vastes, en combinaisons machiavéliques. Par ses saillies, par son cynisme à la fois docte et effronté, il exaltait et tournait à son gré la tête des jeunes adeptes qu'il initiait dans les mystères de la politique. » *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 266. Paris, 1828.

C'est là que Dumouriez, au début de ses migrations et de sa carrière de nomade, vint apprendre la politique et les affaires [1]. Ils se lièrent, et plus tard Favier l'attira dans la diplomatie secrète, ce qui les conduisit tous deux à la Bastille. Ils se trouvèrent un moment, l'un la tête, l'autre le bras d'une de ces étranges conspirations que Louis XV ourdissait contre son propre gouvernement. Politiques de cabinet en même temps qu'agents occultes, forgeant en toute fantaisie des plans illimités et réduits dans l'action aux plus petits moyens, n'apercevant les grandes affaires que par la coulisse et n'opérant que dans les dessous, mêlant le goût des raisonnements abstraits et des vastes systèmes à la passion de l'intrigue et à la manie du mystère, utopistes et conspirateurs à la fois, ils furent les recruteurs et les précepteurs de cette nuée de diplomates irréguliers que l'on vit, dans les premiers jours de la révolution, se produire dans les clubs et les gazettes, en attendant qu'ils se répandissent en Europe par toutes les voies détournées et tous les chemins de traverse.

La doctrine de Favier se ramène à une proposition essentielle : l'anéantissement de l'Angleterre. L'Angleterre est le seul obstacle à l'expansion de la France aux colonies, sur les mers, sur le continent même. Il faut la bloquer dans son île et lui interdire les diversions continentales. La France ne peut redouter que celles de l'Autriche : il faut donc commencer par détruire l'Autriche. L'alliance conclue avec elle a faussé toute la politique et causé tous les maux : à ces maux il n'y a qu'un remède, l'alliance de la Prusse. C'est le nœud de toute la théorie ; c'en est aussi le vice. En réalité, le système nouveau n'est que la contre-partie de l'ancien ; il pèche par les mêmes défauts : la même logique abstraite appliquée aux affaires des États, la même méconnaissance des nécessités politiques et du caractère des hommes. Favier reproche à l'alliance autrichienne de rompre les traditions françaises dans le Nord et en Orient, et de sacrifier les anciens alliés et clients de la France aux ambitions

[1] Favier était « le plus habile politique de l'Europe. Dumouriez a appris de lui tout ce qu'il sait en politique. » DUMOURIEZ, *Mémoires*, liv. I, ch. III.

de la maison d'Autriche. Il a raison, mais il s'abandonne au plus étrange aveuglement lorsqu'il espère obtenir de la Prusse qu'elle rompe avec la Russie, s'allie avec la Suède, soutienne les Turcs, défende les Polonais et maintienne en Allemagne, avec l'équilibre des petits États, le protectorat français. C'est demander à la Prusse, comme Louis XV le demandait à l'Autriche, de cesser d'être elle-même, et répondre au sophisme que l'on dénonce, par le plus étrange des paradoxes.

Ce paradoxe était dans l'esprit du temps et dans le courant des idées. Il avait la singulière fortune de s'appuyer sur la tradition et de flatter les passions du moment. Le Brandebourg avait été un instrument de la politique de Richelieu ; le roi de Prusse était un philosophe. Chacune de ses victoires passait pour un progrès des lumières ; les Prussiens « éclairés » faisaient profession d'une haine si intense pour l'Autriche, que personne à Paris ne doutait de leurs sentiments envers la France. « L'homme, disait Rivarol, prendra toujours pour ses amis les ennemis de ses ennemis. » La Prusse était l'alliée naturelle ; en la fortifiant on se fortifiait soi-même ; on avait, par surcroît, cette rare satisfaction de travailler au bonheur de l'humanité et de concilier les calculs de la politique avec les principes de la philosophie [1].

Les *Conjectures raisonnées* [2], le principal des écrits de Favier,

[1] Ne méprisons pas trop ces aberrations d'un autre âge. Notre siècle en a connu d'égales, sinon de pires, et la source n'en est pas tarie. Tout ce que Favier et ses disciples ont dit de la Prusse et de l'humanité, nous l'avons lu à propos des nationalités, de la maison de Savoie et des Italiens, de la Prusse et des Allemands, de la Russie et des Slaves. Quand comprendra-t-on enfin cette vérité de sens commun, qu'un homme d'esprit et un excellent Français plaçait, en manière de commentaire, au bas d'une des pages de Favier? « Un politique à Paris ne doit se faire ni Espagnol, ni Anglais, ni Autrichien, ni Prussien, ni Russe, ni Turc : il doit être Français, et calculer les intérêts de son pays et les alliances qui lui conviennent, selon les temps, la force respective des puissances étrangères, et *surtout selon le génie de ceux qui les conduisent.* » Note du comte DE SÉGUR, dans son édition de Favier : *Politique de tous les cabinets de l'Europe*, 1801.

[2] Favier avait publié en 1756 une brochure intitulée : *Doutes et questions sur le traité de* 1756. Les *Conjectures raisonnées sur la situation actuelle de la France dans le système politique de l'Europe*, furent composées en 1773, sur la demande du comte de Broglie (voir le *Secret du Roi*, t. II, ch. VIII). De nombreuses copies en circulaient dans Paris. L'ouvrage fut publié en 1793, sous le titre : *Politique de tous les cabinets de l'Europe.* Le comte de Ségur en donna en 1801 une édition

celui dans lequel il a concentré toute sa doctrine, avaient été écrites pour Louis XV. Favier s'adressait à un prince dont la complaisance pour la maison d'Autriche n'était que trop connue, et il n'avait craint de se montrer ni trop absolu, ni trop systématique dans ses propositions. Il frappait fort, sachant que l'oreille du Roi était très paresseuse. Composé pour être lu avec distraction et répugnance peut-être par un partisan déclaré de l'alliance, cet ouvrage fut dévoré par un public violemment hostile à tout ce que l'auteur attaquait. Ce qui devait réveiller le patriotisme de Louis XV exalta les passions des adversaires de sa politique. Favier devint leur dieu. « Toutes les prédictions de ce grand homme sont autant de prophéties que le temps a réalisées », écrivait en 1789 un ancien consul, Peyssonnel [1]. « J'ai été nourri dès mon enfance par les papiers de Favier », disait Sémonville en 1793, au moment de partir pour son ambassade de Constantinople. Mably en était tout pénétré, et bien que moins partial pour Frédéric, moins entêté de l'alliance prussienne, il conclut, comme l'auteur des *Conjectures raisonnées,* que l'Autriche est l'ennemie naturelle et la Prusse l'alliée nécessaire de la France [2]. Soulavie répandit les mêmes idées dans les *Mémoires du maréchal de Richelieu,* « histoire de la décadence de la monarchie française », qui parurent en 1790 [3].

Mais le grand propagateur de la politique nouvelle, le véritable prophète de la diplomatie révolutionnaire, c'est Raynal. Il traduisit en apostrophes véhémentes les aphorismes de Favier.

accompagnée d'un commentaire. C'est Favier critiqué par un disciple de Vergennes. M. Boutaric a reproduit le texte des *Conjectures raisonnées,* avec la plupart de ces notes, dans la *Correspondance secrète de Louis XV.* Paris, 1866.

[1] *Situation politique de la France, et ses rapports actuels avec toutes les puissances.* 1789.

[2] Voir notamment : *Le droit public de l'Europe fondé sur les traités* (dans la dernière édition), ch. xv. — « En combattant pour lui, le roi de Prusse va combattre pour nous; en conservant la Silésie, il mettra notre Lorraine et notre Alsace en sûreté, et peut-être comprendrons-nous un jour que nous devons le regarder comme notre allié naturel... » « Malgré le cardinal de Bernis, nous devons regarder la maison d'Autriche comme notre ennemie naturelle. » « Pour le bien de l'Europe, il faut désirer que la puissance prussienne se soutienne. » *Notre gloire et nos rêves,* 1778.

[3] Voir Soulavie, *Mémoires,* t. I, préface.

C'est à travers la glose de l'*Histoire philosophique et politique des deux Indes* que la doctrine des *Conjectures raisonnées* se transmit aux hommes de la Révolution [1]. Toutes proportions gardées, la diplomatie qui avait eu son Montesquieu trouva son Rousseau. Les politiques de la Révolution procèdent de Favier, les rhéteurs, les chimériques et les sectaires procèdent de Raynal; Favier fit des disciples et Raynal des prosélytes [2]. « C'est là, disait en 1783 un écrivain cependant rebelle aux sophismes et impatient de l'emphase [3], c'est là que les puissances de l'Europe sont appelées tour à tour au tribunal de l'humanité, pour y frémir des barbaries exercées en Amérique; au tribunal de la philosophie, pour y rougir des préjugés qu'elles laissent encore aux nations; au tribunal de la politique, pour y entendre leurs véritables intérêts fondés sur le bonheur des peuples. »

C'est déjà ce mélange singulier d'invocations à la paix et d'exhortations belliqueuses, d'effusions humanitaires et d'ardeur conquérante, d'exaltation patriotique et d'enthousiasme cosmopolite qui forment le fond des harangues de la Convention. On pressent, à ces étranges dithyrambes sur Richelieu qui éclatent et détonnent tout à coup entre deux pages d'invectives déclamatoires contre les tyrans, l'esprit des démocrates autoritaires du Comité. « Il faut la paix et la sûreté aux monarchies, il faut des inquiétudes et un ennemi à redouter pour les républiques. Rome avait besoin de Carthage [4]. » Cependant Carthage doit se soumettre ou périr : « Anglois, vous avez abusé de la victoire. Voici le moment d'être justes, ou ce sera celui de la vengeance. L'Europe est lasse de souffrir des tyrans; elle rentre enfin dans ses droits! — C'est ainsi que leur eût parlé ce Richelieu que tous les citoyens doivent haïr, parce

[1] Voir Libri, *Souvenirs de la jeunesse de Napoléon, Revue des Deux Mondes*, 1842. Raynal est un des livres que Bonaparte plaçait dans sa bibliothèque de campagne en partant pour l'Égypte. *Mémoires de Bourrienne*. Paris, 1829.

[2] C'est ainsi que, selon la juste remarque d'un contemporain, on vit se former des « sectes en diplomatie ». Ségur, *Commentaire aux doutes et questions de Favier*.

[3] Rivarol, *De l'universalité de la langue française*.

[4] Liv. XVIII, ch. xlviii.

qu'il fut un meurtrier sanguinaire, et que, pour être despote, il assassina tous ses ennemis avec la hache des bourreaux; mais que la nation et l'État doivent honorer comme ministre, parce que le premier, il avertit la France de sa dignité et lui donna dans l'Europe le ton qui convenoit à sa puissance. » Raynal ajoute même, et l'on verra que les jacobins ne le démentiront point : « C'est ainsi que leur eût parlé ce Louis XIV qui pendant quarante ans sut être digne de son siècle, qui mêla toujours de la grandeur à ses fautes même, et jusque dans l'abaissement et le malheur, ne dégrada jamais ni lui ni son peuple. »

Cependant les alliances, quelles qu'elles soient, ne sont que l'instrument de la politique. L'objet, c'est la frontière. Considérons ce qu'elle était alors, et voyons comment ce problème séculaire se posait pour les contemporains.

X

En 1789, le but constant de la politique capétienne semble bien près d'être atteint. Sans doute, la frontière du nord est tout artificielle; mais l'expérience prouve que la ceinture de fer de Vauban vaut des fleuves et des montagnes. D'ailleurs, ce qui importe, c'est moins la frontière en soi, que la constitution des pays qu'elle délimite. Sous ce rapport, la situation de la France en Europe n'a jamais été si favorable. En deçà, sur le sol français, la nation la plus homogène, l'État le plus fortement centralisé qu'il y ait sur le continent[1]; au delà, des voisins faibles ou divisés. Les Pays-Bas autrichiens, la Belgique et le Luxembourg, s'ouvrent en quelque sorte à la conquête : la France peut les occuper avant que l'armée envoyée de Vienne pour les secourir soit sortie des États héréditaires de la maison d'Autriche.

[1] Le ministre des affaires étrangères de Danemark, Bernstorff, écrivait en 1755 : « Cette puissante cour gouverne avec un pouvoir peu limité l'empire le plus considérable qu'il y ait en Europe et qui y ait été depuis la décadence de la monarchie de Charlemagne. » *Correspondance du comte de Bernstorff*, t. I, p. 111.

Vers l'est, on rencontre les électeurs ecclésiastiques, le Palatin bavarois, le duc de Deux-Ponts, princes pacifiques, débiles, endettés ou mercenaires, clients naturels de la France, qui peut compter sur leur neutralité tant qu'elle ne menace point de démembrer leurs possessions. Derrière eux et derrière le Rhin, le Saint-Empire, divisé contre soi-même, vaste corps sans nerfs et sans âme, qui ne demande qu'à végéter mollement sous la garantie de ses voisins. La Prusse et l'Autriche s'y tiennent en échec, et la France, appuyée sur les petits États, peut y faire la loi, sous la seule condition de ne point l'envahir. La Suisse est neutre et amie. On tient le Piémont par la convoitise et par la crainte : il convoite le Milanais et il craint de perdre la Savoie. Plus loin, dans l'Italie partagée entre des dynasties rivales, le groupe des Bourbons de Parme et de Naples peut, un jour, sous une direction habile, balancer la puissance autrichienne. Enfin l'Espagne est liée à la France par le traité le plus intime qu'aient jamais conclu deux monarchies.

Dans ces conditions, les politiques se demandent s'il est sage de se proposer encore, comme dessein d'avenir et comme dessein systématique, l'agrandissement continu de l'État. Il devient évident, désormais, que nul n'est en Europe assez fort pour opérer des conquêtes sans avoir des associés. La preuve en a été faite en Pologne : elle est péremptoire. Mais ces associés ne se rencontrent que parmi les ambitieux, dont on se fait des rivaux en les fortifiant; le profit ne peut être acquis qu'au détriment des faibles, que l'on sacrifie aux forts. C'est anéantir tout le système des traités de Westphalie qui fonde la suprématie de la France sur la clientèle des États moyens. Ne vaut-il pas mieux demeurer la monarchie la plus puissante au milieu d'une Europe morcelée, que de partager, dans une rivalité continuelle, avec des égaux, le gouvernement d'une Europe réduite à quelques grandes souverainetés? Une frontière incertaine peut-être en plusieurs points, mais bordée comme elle l'est, ne couvre-t-elle pas mieux l'État qu'une frontière plus scientifiquement dessinée, mais derrière laquelle on rencontrerait des monarchies fortement organisées, toujours prêtes à

entreprendre contre la France? Les sages sont ainsi ramenés à la maxime d'Étienne Pasquier : « Pour bien borner ton royaume, il faut premièrement que tu mettes bornes convenables à ton espérance et désir. »

Ce problème, le plus grave qui pût se poser pour l'avenir de la France, n'était pas un problème nouveau. Déjà, sous Louis XIV, Turenne et Vauban conseillaient au Roi de ne prendre par la guerre que ce qu'il pouvait garder par la paix. « Si nous voulons longtemps durer contre tant d'ennemis, il faut songer à nous resserrer », écrivait Vauban en 1676 [1]. En 1694, il propose de restituer tout ce qui avait été conquis au delà du Rhin et en Italie [2]. Il établissait en principe que « si tout ce qui est en deçà du Rhin convient à la France, rien de ce qui est au delà ne l'accommode... » Il ne se prononçait point sur l'étendue des conquêtes à faire sur la rive gauche. C'était une question toute politique : le temps et l'occasion devaient la résoudre. Mais s'il désignait nettement les conquêtes imprudentes, s'il laissait à dessein dans le vague les conquêtes possibles, il précisait avec une grande force les conquêtes nécessaires. De ce nombre étaient Strasbourg, Luxembourg, Mons, la ligne d'Ypres à Courtrai. Restituer ces places, « ce seroit fournir aux ennemis le couteau qui nous couperoit la gorge ». « Strasbourg ne se doit pas plus restituer que le faubourg Saint-Germain [3]. »

Vauban ne recherchait que la solide formation et la bonne défense du royaume. C'était là, selon lui, le vrai dessein politique et la vraie limite des espérances. Au siècle suivant, les espérances se resserrent davantage. C'est que la constitution de l'Europe rend les accroissements plus difficiles, et que l'état intérieur de la France ne lui permet plus les grands risques et les entreprises dangereuses. C'est la conclusion attristée à laquelle aboutit d'Argenson. Avant d'entrer au ministère, il

[1] C. Rousset, *Louvois*, t. II, ch. IX.

[2] « Places dont le Roi pourrait se défaire. » *Oisivetés de M. de Vauban*. Paris, 1843.

[3] *Id.*

conservait l'espoir de remplir « notre beau dessein, de n'avoir au nord et au nord-est que le Rhin pour barrière ». Après deux ans d'expérience, il écrit : « Ce n'est plus le temps des conquêtes. La France... a de quoi se contenter de sa grandeur et de son arrondissement. Il est temps enfin de commencer de gouverner, après s'être tant occupé d'acquérir de quoi gouverner[1]. » Montesquieu conclut de même, mais considérant de plus haut les choses, il ne s'en attriste point. Il découvre un rapport nécessaire entre la grandeur des États et leur constitution; la nature a marqué leurs limites non par les fleuves et les montagnes, mais par le caractère de leurs habitants et l'économie de leurs intérêts. La France a cette heureuse fortune que son étendue est proportionnée à sa puissance et au génie tempéré de la nation. Un grand empire est toujours difficile à défendre; il ne se peut soutenir que par le despotisme. « Comme les monarques doivent avoir de la sagesse pour augmenter leur puissance, ils ne doivent pas avoir moins de prudence afin de la borner. En faisant cesser les inconvénients de la petitesse, il faut qu'ils aient toujours l'œil sur les inconvénients de la grandeur[2]. »

C'était le fond de la pensée de Vergennes, et il eut l'occasion de le faire connaître lorsque Joseph II, pour décider la France à lui laisser prendre la Bavière, insinua qu'il payerait sa complaisance par une partie des Pays-Bas. « J'ose représenter à Votre Majesté, disait Vergennes[3], qu'il n'est point d'équivalent qui puisse compenser le préjudice que lui causera tout accroissement de la maison d'Autriche; quand bien même elle céderoit à Votre Majesté tous les Pays-Bas et acquerroit des domaines dans une moindre proportion, la perte n'en seroit pas moins réelle, sans parler de celle de l'opinion, qui seroit de toutes la plus regrettable. » C'est là un point capital. Le partage de la Pologne est-il un abus du vieux droit, ou l'application d'un droit nouveau? Entend-on le réprouver ou bien s'en prévaloir? Veut-on admirer Frédéric, l'absoudre, l'imiter, entrer dans

[1] *Mémoires*, I, p. 29, 371.
[2] *Esprit des lois*, liv. IX, ch. VIII.
[3] Mémoire à Louis XVI, 12 avril 1777. FLASSAN, t. VI, p. 126.

l'association et réclamer une part? Si l'on déclare, comme on l'a fait à Versailles, « que toute liaison avec cette puissance est impossible, lorsqu'on n'est pas résolu de fouler aux pieds la justice et l'humanité[1] », il ne faut point, comme Joseph II, prendre la Prusse pour modèle. Les pays du Rhin sont très-tentants; ils se prêtent d'une merveilleuse façon à l'arrondissement de la France[2]; mais il faut réfléchir aux conséquences de l'annexion : le préjudice qui en résulterait dépasserait beaucoup l'étendue des bénéfices. La France demeurerait sans politique, dans une Europe livrée à l'anarchie. Chacun s'autoriserait de l'exemple d'autrui; il n'y aurait plus d'autre principe que la convenance et d'autre loi que la force. « Où en seroit l'Europe, s'écrie Vergennes, si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, ce monstrueux système venoit à s'accréditer? Tous les liens politiques seroient dissous, la sûreté publique seroit détruite, et l'Europe n'offriroit bientôt qu'un théâtre de trouble et de confusion. » Il appartient à la France d'y mettre ordre.

Elle tirera son nouveau système des conditions mêmes qui sont imposées à sa politique, et trouvera dans les raisons qui lui défendent de s'agrandir les éléments d'une nouvelle puissance. Ou plutôt, elle continuera de suivre sa tradition en l'adaptant aux nécessités des temps. Renonçant désormais aux conquêtes, elle contraindra les autres à y renoncer aussi. Son désintéressement fera sa grandeur. Groupant autour de soi les États secondaires qu'elle protége, leur intérêt lui garantira leur alliance, et elle sera la tête d'une coalition défensive assez forte pour faire reculer tous les ambitieux. Ainsi entourée, elle demeurera au premier rang, et l'Europe l'aidera à s'y maintenir. Elle sera l'arbitre de la paix, et il dépendra d'elle de conserver entre les puissances un équilibre qui, quelque large que fût la part

[1] Instruction du baron de Breteuil, 1774. *Recueil*, t. I, p. 495.

[2] « Si le malheur des circonstances forçoit jamais Votre Majesté à entendre à un partage, ses vues devroient être plus naturellement sur le haut Rhin. Les inconvénients politiques seroient infiniment moindres et les avantages plus réels; mais quand on réfléchit aux injustices criantes qu'il faudroit commettre, une âme honnête ne peut s'arrêter sur ce projet. » *Mémoire de Vergennes*, Flassan, *loc. cit.*

qui lui serait faite, ne saurait être modifié qu'à son détriment[1].

La sagesse conseille ce plan, la justice le soutient, l'intérêt bien entendu le commande. En travaillant à la paix générale, la France travaille à son propre bien et assure sa suprématie. « La France constituée comme elle l'est, concluait Vergennes[2], doit craindre les agrandissements bien plus que les ambitionner. Plus d'étendue seroit un poids placé aux extrémités qui affaibliroit le centre : elle a en elle-même tout ce qui constitue la puissance réelle : un sol fertile, des denrées précieuses dont les autres nations ne peuvent se passer, des sujets zélés et soumis, passionnés pour leur maître et pour leur patrie... La France placée au centre de l'Europe a droit d'influer sur toutes les grandes affaires. Son roi, semblable à un juge suprême, peut considérer son trône comme un tribunal institué par la Providence pour faire respecter les droits et les propriétés des souverains. Si en même temps que Votre Majesté s'occupe avec assiduité à rétablir l'ordre intérieur de ses affaires domestiques, elle dirige sa politique à établir l'opinion que ni la soif d'envahir, ni la moindre vue d'ambition n'effleurent son âme, et qu'elle ne veut que l'ordre et la justice, son exemple fera plus que ses armes. La justice et la paix régneront partout, et l'Europe entière applaudira avec reconnoissance à ce bienfait qu'elle reconnoîtra tenir de la sagesse, de la vertu et de la magnanimité de Votre Majesté. »

Jamais la diplomatie n'avait tenu un langage aussi élevé[3].

[1] « Le Roi doit se regarder comme le tuteur des princes foibles. Cette politique a fait depuis plusieurs siècles la grandeur, la sûreté et la gloire de cette couronne..... Ce système qui assure l'influence de la monarchie française sur toutes les affaires de l'Europe est devenu également pour elle un droit et un devoir. » *Mémoire du baron de Breteuil*, 11 novembre 1784, publié par M. TRATCHEVSKY, *op. cit.*

[2] *Mémoire cité*, 1777. Cf. le *Mémoire de M. de Castries* du 5 janvier 1785 : « Le Roi, possesseur du plus beau royaume du monde, ne peut ambitionner une augmentation de territoire sur le continent. » Voir TRATCHEVSKY, *op. cit.*

[3] Rapprochez ce beau passage de RIVAROL, *Discours sur l'universalité de la langue française*, 1783 : « ...La France, qui a dans son sein une subsistance assurée et des richesses immortelles, agit contre ses intérêts, méconnaît son génie quand elle se livre à l'esprit de conquête. Son influence est si grande dans la paix et dans la guerre que, toujours maîtresse de donner l'une ou l'autre, il doit lui sembler

Jamais plus noble proposition n'avait été présentée à un prince équitable. C'est un trait entièrement nouveau qui se dessine ici : il marque la transition de l'ancien droit public, qui se dissolvait par l'abus de son principe, au droit nouveau qui tendait à se dégager des méditations des penseurs et à passer de la spéculation dans la politique. Il faut, pour mesurer toute la portée du changement qui se prépare, rapprocher les motifs de Vergennes de ceux qui dirigeaient naguère les cours du Nord dans leurs négociations sur la Pologne; il faut les comparer surtout à ceux qu'invoquait le ministère français pour démembrer, en 1740, la monarchie autrichienne[1]. Ce n'est plus le cynisme d'un Frédéric ou d'une Catherine, l'âpreté d'un Louvois ou l'implacable calcul d'un Richelieu. On recherche dans l'intérêt de tous la véritable règle de l'intérêt de chacun : le despotisme de la raison d'État se tempère, et des considérations de l'ordre purement moral corrigent le réalisme brutal de l'ancienne politique. Quelque chose de l'*Esprit des lois* pénètre dans la diplomatie.

« Un roi conquérant, écrivait Vergennes au début du règne de Louis XVI[2], auroit sans doute à regretter cette position; mais un roi citoyen s'applaudit de se trouver placé dans des conjonctures aussi favorables à ses vues pacifiques et bienveillantes. » C'est l'esprit de 1789 dans la politique étrangère. Les Constituants n'auront pas d'autres vues.

Mirabeau et Talleyrand, élevés l'un et l'autre à cette école, sont pénétrés de ces principes en arrivant à l'assemblée. Il faut, pour accomplir les grandes réformes, la paix extérieure. Mirabeau jugeait la France inépuisable[3]; il suffisait pour la

doux de tenir dans ses mains la balance des empires, et d'associer le repos de l'Europe au sien. Par sa situation, elle tient à tous les États; par sa juste étendue, elle touche à ses véritables limites. Il faut donc que la France conserve et soit conservée : ce qui la distingue de tous les peuples anciens et modernes. »

[1] Voir ci-dessus liv. I, p. 38, 39.

[2] Vergennes. Instruction de Breteuil, 1774. *Recueil*, t. I, p. 487.

[3] « La France, où la nature fait tout pour le gouvernement en dépit de lui-même; la France, ce royaume inépuisable en hommes et en argent, pour peu qu'on sache solliciter l'un et mettre en œuvre les autres. » *Histoire secrète de la cour de Berlin*, juin 1786, t. I, p. 40. Paris, 1789.

rétablir dans sa splendeur, qu'on la laissât se refaire. « La force intérieure est la partie la plus essentielle de la politique extérieure, écrivait-il en 1787[1]. Il y a longtemps que j'ai dit que les affaires de France iroient mal aussi longtemps que le ministre des affaires étrangères y seroit le ministre principal. » Il condamne les partages qu'il juge iniques, scandaleux et nuisibles. Il estime que la Prusse est assez forte, qu'il serait imprudent de l'agrandir, et qu'il faut conserver l'Allemagne, principal élément de cet équilibre qui fait la prépondérance de la France. En fait d'alliance, il incline, en dépit de tous les préjugés, pour celle de l'Angleterre : les deux nations se donnant des institutions analogues auront le même intérêt à les défendre ; leurs traités de commerce unissant leurs intérêts, la concurrence décuplera leurs forces; l'affranchissement des colonies espagnoles, conséquence de celui des colonies anglaises, leur ouvrira des débouchés immenses; leur rivalité s'apaisera dans le nouveau monde : elles en partageront l'exploitation et l'empire[2].

Talleyrand se dirige d'après les mêmes idées. Le partage de la Pologne, en l'indignant, l'avait éclairé[3]. La France, selon lui, devait dorénavant renoncer aux anciennes idées de *primatie et de prépondérance :* « La richesse réelle consiste non à envahir les domaines d'autrui, mais bien à faire valoir les siens. » Ceux que possède la France suffisent à sa grandeur, et ne sauraient être étendus davantage sans danger pour elle-même et pour la paix de l'Europe[4]. Ces sages propositions forment le fond de la politique de l'homme de tact et de sens qui deviendra, en 1795, le véritable ministre des affaires étrangères de la République, l'heureux et habile négociateur de la paix de Bâle, Barthélemy[5].

[1] *Lettres à un de ses amis en Allemagne* (Mauvillon), Brunswick, 1792. Lettre du 17 janvier 1787.

[2] Voir *Histoire secrète*, t. II, p. 157. — *Lettres à Mauvillon*, 5 septembre 1786.

[3] Cf. *Essais d'histoire et de critique*, l'étude intitulée : *Talleyrand au congrès de Vienne.* Voir : *Correspondance de Talleyrand et de Louis XVIII*, publiée par M. Pallain, p. 311. Paris, 1880.

[4] *Mémoire de novembre* 1792. Affaires étrangères.

[5] Barthélemy, neveu de l'auteur d'*Anacharsis*, né en 1747, avait été secrétaire

La France pouvait donc, au moment de sa révolution, fonder la paix, dont elle avait besoin, sur le respect des droits qu'elle proclamait, et concilier avec ses intérêts permanents en Europe ses nouveaux principes de droit public. La théorie, par une rencontre rare, conclut ici comme l'expérience. Ce que l'intérêt bien entendu, la prudence, la réflexion, suggèrent aux politiques les plus prévoyants de l'ancien régime, la raison pure l'ordonne aux législateurs idéalistes de la Révolution. Le premier de leurs principes, c'est la souveraineté du peuple; il a pour corollaire le droit des nations à disposer de leur sort. « Les trocs d'États, avait écrit Mirabeau dans son livre de la *Monarchie prussienne*[1], ne sont pas moins iniques que les arrondissements. C'est un acte de violence et de tyrannie que d'exécuter de tels échanges sans consulter les habitants. » Tout le droit des gens de 1789 se résume dans cette phrase. Appliqué loyalement, ce principe suffit à prévenir tous les abus de la conquête; mais c'est la conquête même que l'on prétend prévenir. Les intentions peuvent changer, la sagesse pratique et les conseils de l'empirisme ne constituent point des garanties absolues; il faut à la politique d'un grand État des « principes simples et incontestables[2] », des maximes péremptoires, des engagements inviolables : les législateurs de 1789 seront conduits à transformer en décrets solennels les propositions de Vergennes et à faire de la renonciation aux conquêtes une des lois fondamentales de l'État[3].

C'est le dernier mot et la conclusion presque paradoxale de la politique de modération. Ni la France, ni l'Europe n'étaient mûres pour une réforme aussi radicale de leurs mœurs politiques. L'esprit de prosélytisme domina promptement dans la Révolution; l'esprit de conquête continua de gouverner l'Eu-

de l'ambassade de Vergennes en Suède; depuis 1784, il était à l'ambassade de Londres.

[1] T. VI, liv. VIII, Conclusion.

[2] Préambule de la Constitution de 1791.

[3] « La nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. » Décret du 22 mai 1790, art. 4. — Constitution de 1791. Titre VI.

rope. Une guerre acharnée s'ensuivit. Le patriotisme des Français sauva leur indépendance; les divisions de l'Europe en ouvrirent la conquête aux républicains, leur enthousiasme la leur assura. Lorsqu'en 1795 la paix devint possible, les constitutionnels de 1789 avaient depuis longtemps disparu de la scène, et rien ne subsistait plus de leur esprit. Les hommes qui gouvernent alors sont ces formidables légistes, armés et bardés de fer, descendants directs des *chevaliers ès lois* de Philippe le Bel, émules excessifs de Richelieu, continuateurs démesurés de Louvois. Ils reportent au peuple toutes les notions que leurs prédécesseurs appliquaient à la majesté du prince : ils l'excitent à la gloire, le poussent à la guerre, et fondent sur ses passions le pouvoir qu'ils exercent en son nom. C'est dans les recueils des « Droits du Roy » qu'ils cherchent le commentaire des droits de la nation, et c'est ainsi qu'à la politique de paix et de modération succède la politique de conquête.

XI

L'histoire en propage la tradition dans le peuple. Les considérations qui retiennent les politiques n'arrêtent point les érudits. Les hommes d'État sont contraints de transiger avec les faits, les savants se chargent de conserver les titres et d'interrompre la prescription. Dom Martin Bouquet publie, en 1738, le premier volume du *Recueil des historiens des Gaules et de la France :* il rappelle dans sa préface que « notre Gaule, qui est la Gaule proprement dite..... étoit contenue entre l'Océan, la Méditerranée et les Alpes, et s'étendoit depuis les monts Pyrénées jusques aux bords du Rhin ». Droits et prétentions, traditions et traités, tous les titres et toutes les pièces de la procédure sont rassemblés dans un ouvrage qui devient le bréviaire des historiens de la France[1] et l'archive de

[1] Le P. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, 1 vol. Paris, 1719. — 2e édition par Fevret de Fontette, 1768, 5 vol.

ses diplomates : la *Bibliothèque historique* du P. Lelong. L'auteur ouvre aux hommes d'État et aux juristes de la politique l'arsenal des conseillers des anciens rois. L'article consacré aux droits de la couronne de France sur les États voisins ne mentionne pas moins de 360 ouvrages imprimés ou manuscrits. Traitant, en son livre IV, de l'*Histoire civile de la France*, il y comprend « les provinces qui en dépendoient autrefois selon l'étendue de l'ancienne Gaule ». Elles peuvent, continue-t-il, être partagées en trois sortes : « Les unes composent les douze gouvernements généraux..... les autres, qui dépendoient autrefois de la France, lui ont été réunies par les derniers rois après en avoir été séparées; enfin, il y en a qui ne font point actuellement partie du royaume. » De 1727 à 1751, le P. Bougeant raconte les négociations du dix-septième siècle : son histoire du *Traité de Westphalie* révèle dans toute leur étendue les desseins des deux cardinaux pour la grandeur de la France [1]. En 1764, Foncemagne édite le *Testament politique* de Richelieu, dont on n'avait auparavant que des fragments incertains et incomplets. Les maximes du grand ministre se répandent partout. On les discute avec passion. Voltaire enfin, par son *Essai sur les mœurs* et son *Siècle de Louis XIV*, projette sur toute cette histoire de revendications et de conquêtes l'étincelante lumière de son esprit.

La tradition ne s'était jamais effacée dans l'esprit populaire. Voici à ce propos un mot caractéristique. En 1748, il parut un libelle où l'on blâmait la France de ne s'être point annexé la Belgique. « Impossible, écrit d'Argenson, de garder cette belle conquête à la barbe de toute l'Europe déjà trop jalouse de la

[1] Parlant des vues de Mazarin sur les Pays-Bas (Belgique), Bougeant écrit, liv. V, ch. III : « Il étaloit avec complaisance les grands avantages que la France en devoit retirer pour le dehors et pour le dedans du royaume, et, perçant dans l'avenir pour goûter par avance les fruits d'une si heureuse politique, il voyoit déjà en idée Paris devenu le centre du royaume, la France arrondie de toutes parts et défendue par des frontières impénétrables, les mécontents et les factieux dans la soumission par le défaut d'asile, l'Angleterre dans l'impuissance de nuire, les Provinces-Unies dans la nécessité de garder de grands ménagements, et peut-être bientôt réduites par leurs divisions intestines à se soumettre à la domination françoise.

maison de France : c'est la populace qui forme de tels vœux non réfléchis[1]. »

Le gouvernement n'y renonçait qu'à son corps défendant. Il avait réuni la Lorraine; il pensait toujours aux Pays-Bas. La Belgique, qui aurait dû être la compensation de la France lorsque Louis XV aidait la Prusse à conquérir la Silésie, devait être sa récompense lorsque, changeant de politique, Louis XV se proposait de rendre la Silésie à l'Autriche. C'était l'objet principal de Bernis dans les traités de 1756 et de 1757[2], c'était aussi l'objet de ceux qui critiquaient l'alliance autrichienne et prônaient une combinaison opposée[3]. L'occupation et la conquête de la Belgique et du Luxembourg formaient alors le fond commun de tous les plans politiques.

Entretenue par les études classiques, renouvelée par les historiens, propagée par les littérateurs, enseignée dans les écoles de guerre, conservée dans les archives des parlements, la tradition se transmit ainsi aux deux classes d'hommes qui exercèrent une action dominante sur la politique extérieure de la Révolution française, les légistes et les militaires. Elle leur parvient singulièrement éclaircie et dégagée par l'esprit d'analyse qui est le propre du temps. Ce sont des données très-simples. Il ne s'y mêle aucun appoint de spéculation. Entre le système de Vauban et de Montesquieu et le brillant dessein de conquête qui est depuis plusieurs siècles le rêve national, il ne reste plus que des différences de mesure et d'opportunité. De part et d'autre on n'allègue que des motifs réels et l'on n'invoque que des considérations pratiques. Les nécessités de l'attaque et de la défense pour les militaires, les nécessités du gouvernement intérieur pour les politiques, les nécessités de la paix européenne pour

[1] Edgar Zévort, *le Marquis d'Argenson*, p. 409. Paris, 1880.

[2] Voir Bernis, *Mémoires*, t. I, p. 211, projet d'occupation de la Belgique en cas de guerre avec l'Autriche; — t. I, p. 285, les avantages qu'on espérait tirer de l'alliance autrichienne; — t. I, p. 375 et 469, les négociations du traité du 1er mai 1757 pour la cession éventuelle d'une partie des Pays-Bas. — Cf. *Recueil des Instructions*, Autriche, p. 355, 362, 365, Instruction du comte de Stainville, 1757; 386, Instruction du comte de Choiseul, 1759.

[3] Favier, *Doutes et questions sur le traité de* 1756. Article II, question II.

les diplomates, sont les seuls éléments de la discussion. On s'accorde à déterminer les limites extrêmes : la Savoie et Nice d'un côté, la Meuse et le Rhin de l'autre. L'acquisition de la rive gauche du Rhin n'est pour personne l'objet direct et défini d'un dessein politique; c'est l'objet idéal, la proposition d'avenir, le dernier terme de la série. Si l'on continue de poser ce terme, c'est qu'il en faut un à toute chose, et que celui-là semble marqué par la *géographie*, par l'histoire et par la politique. La plus simple réflexion montre que s'il est peut-être périlleux de s'avancer jusqu'à ce point, en allant au delà, la France excéderait certainement la mesure de puissance que comporte la balance des forces en Europe; elle dépasserait les bornes du domaine qu'elle peut gouverner, défendre et conserver.

Cette frontière atteinte, on s'arrêtera, on se tiendra sur la défensive, et satisfait d'avoir accompli de grandes conquêtes, on ne permettra plus que les autres en opèrent. Je lis dans un mémoire composé, en 1744, pour le Roi par un des maîtres de requêtes de son conseil d'État : « La France effectivement doit se tenir bornée par le Rhin et ne songer jamais à faire aucune conquête en Allemagne. Si elle se faisoit une loi de ne point passer cette barrière et les autres que la nature lui a prescrites du côté de l'occident et du midi : mer Océane, Pyrénées, mer Méditerranée, Alpes, la Meuse et le Rhin, elle deviendroit alors l'arbitre de l'Europe et seroit en état d'y maintenir la paix au lieu de la troubler [1]. »

Mais pour réaliser ces magnifiques desseins et les imposer à l'Europe, il faut la vaincre tout entière, ce qui semble impossible, ou la diviser, c'est-à-dire s'y faire des amis et des associés. Les dépouilles des vaincus serviront à solder des comptes. Il y a un ennemi à vaincre et à démembrer, c'est l'Autriche; il y a un allié qui paraît toujours enclin au lucre, souple aux insinuations de conquête et disposé aux partages, c'est la Prusse. Les territoires ecclésiastiques de l'Allemagne ont déjà servi d'appoint, en pareil cas, pour compléter la pesée et rétablir l'équilibre. A

[1] *Nouveaux Intérêts des princes de l'Europe*, par M. MANDAT. Archives des Affaires étrangères.

l'extrême rigueur, la Pologne est là, elle n'a plus de frontières, c'est un État vacant en quelque sorte : on laissera faire la Prusse, et l'on fermera les yeux.

Voilà les conditions de la politique de conquête : les généraux de la République et les légistes de la Convention en apportent la tradition aux camps et dans les comités. Mais la génération à laquelle ils appartiennent est une génération de philosophes. Elle condamne la guerre, elle réprouve la conquête ; elle prétend édifier sur des principes inébranlables la constitution des États et les relations des sociétés humaines : elle proclame que les nations sont souveraines et que leurs droits sont imprescriptibles. Elle ne veut plus de ces transactions précaires comme l'intrigue qui les négocie, l'intérêt qui les règle, la convenance qui les décide. Il faut des accords fondés sur un droit absolu, primordial, évident de soi-même : la paix que l'on conclura pour le bonheur de l'humanité doit être scellée pour toujours. La parfaite simplicité des calculs d'un Richelieu n'est plus à la portée de ces esprits compliqués. Ils ont la prétention de n'être point machiavéliques. Il ne leur suffit plus d'alléguer des faits, ils invoquent des droits ; ce n'est pas assez du droit historique, ils se réclament du droit naturel. Leur doctrine exige que la convenance se concilie avec la justice et la raison d'État avec la raison pure.

Le problème cependant ne comporte qu'une solution loyale ; elle s'impose à tous les philosophes, et la Révolution française en fait une de ses plus belles propositions : consulter les peuples et ne réunir à l'État que ceux qui se donnent volontairement. Le principe est sûr, mais l'application en est malaisée. Il se peut qu'on rencontre des populations récalcitrantes. Il se peut aussi, c'est même le cas le plus probable, que les princes étrangers avec lesquels on transige et partage refusent, en ce qui les concerne, d'accepter un principe qu'ils jugent subversif de leur autorité. Les maîtres, heureusement, ont prévu le cas, et tout universel et absolu qu'est le principe de la souveraineté des nations, il y en a un autre plus universel et plus absolu encore, si l'on peut ainsi parler, qui prévaut souverainement. Écoutons

Raynal : « Ce sera toujours, s'écrie-t-il [1], au tribunal de la morale un crime d'avoir vendu ou donné des citoyens à une puissance étrangère. De quel droit, en effet, un prince dispose-t-il d'un peuple qui ne consent pas à changer de maître? Les nations doivent-elles être tout ou rien? et les rois ne doivent-ils rien aux nations? Que signifie le droit des gens? n'est-il que le droit des princes? » Toutefois, dans la pratique, le droit des nations n'est pas toujours évident; égarées par des conseils perfides ou abruties par un long despotisme, elles peuvent parfois s'y méprendre elles-mêmes; Raynal indique à ceux qui ont charge de leurs destinées une règle infaillible : « Le bien et le salut du peuple, voilà la suprême loi d'où toutes les autres dépendent et qui n'en reconnoît pas au-dessus d'elle. »

Cette loi, pour suprême qu'on la donne, est une loi très-vague. Qui l'interprétera? Qui posera la règle en cette périlleuse matière des conquêtes, et qui marquera le terme? Il s'agit de tracer ces limites de salut public sur lesquelles l'Europe n'aura rien à prétendre, au delà desquelles la France ne prétendra rien. La paix du monde en dépendra, elles seront immuables : pour les déterminer, il faut un principe supérieur aux combinaisons arbitraires des politiques, aux passions égoïstes des conquérants à l'aveuglement même des populations inconscientes de leurs droits. Ce principe, l'auteur du *Contrat social* l'a dégagé, et il le puise, comme toutes ses autres maximes essentielles, à la source de toute sagesse et de toute vertu : la nature [2]. « La situation des montagnes de l'Europe, des mers et des fleuves qui servent de bornes aux nations qui l'habitent, semble avoir décidé du nombre et de la grandeur de ces nations, et l'on peut dire que l'ordre politique de cette partie du monde est, à certains égards, l'ouvrage de la nature... Ce n'est pas à dire que les Alpes, le Rhin, la mer, les Pyrénées soient des obstacles insurmontables à l'ambition, mais ces obstacles sont soutenus par d'autres qui les fortifient ou ramènent les États aux mêmes limites quand des efforts passagers les en ont écartés. »

[1] *Histoire philosophique*, liv. XVI, ch. VII.

[2] *Extrait du projet de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre*, 1760.

Retenons ces maximes : c'est, en matière de droit public européen, tout l'esprit de la Convention. Les discours de Danton et les rapports du comité de l'an III n'en sont que l'amplification. C'est ainsi qu'on voit les conventionnels, dans le temps même où ils décrètent la constitution de la République, en fixer, par un autre décret, les frontières définitives. Les droits de la nation dérivant de la nature, l'exercice de ces droits s'arrêtera au point où la nature même en a marqué la limite. La doctrine qui a tiré des préceptes du droit de nature le droit public de la France républicaine, en fonde le droit des gens sur le principe des limites naturelles.

Ces frontières tracées par la nature sont précisément celles que la légende avait esquissées et que l'histoire dessinait depuis des siècles. Ce que l'étude du passé suggérait aux politiques, le raisonnement le suggère aux philosophes ; l'empirisme des uns conduit aux mêmes conclusions que le rationalisme des autres, et ces conclusions sont celles que, depuis le quatorzième siècle, on avait successivement déduites du droit féodal, du droit romain et des traités.

XII

Cependant, si vastes que soient ces projets, ce ne sont encore que des plans de « guerre commune ». La « guerre de magnificence » a sa tradition aussi qu'il faut déterminer, car à son tour elle prévaudra. Les grands desseins d'ambition se présentent, vers 1789, comme ils l'ont toujours fait d'ailleurs, sous ces deux formes : l'utopie et le paradoxe, la paix perpétuelle et la monarchie universelle qui, l'une et l'autre, s'accommodent merveilleusement au nouvel esprit des temps. Tel grand spéculateur politique, à l'imagination peuplée d'étranges chimères, un Sieyès, par exemple, rêve de reprendre en sous-œuvre la constitution de l'Europe, de n'y laisser subsister que des républiques, de les organiser toutes de la même façon, de

les confédérer ensuite et d'établir entre elles, par le jeu compliqué de subtiles institutions, une savante harmonie. Il ne s'aperçoit pas qu'en pressant dans ce moule uniforme des nations si différentes par leurs origines et par leurs caractères, il ne pourra les soumettre à sa symétrie que par la force. Sieyès croit transporter les États-Unis d'Amérique en Europe : il y ressuscite l'empire romain. La paix qu'il prépare, c'est la paix romaine, la paix auguste, comme on la nommait, qui résultait pour les peuples anciens, non du respect de leur mutuelle indépendance, mais de leur assujettissement commun aux mêmes maîtres. Comme cette révolution ne se peut accomplir que par la conquête, le conquérant le plus heureux ou le plus habile occupera le trône dont on lui aura si ingénieusement ouvert toutes les avenues.

Le funeste projet de réformer la constitution de l'Allemagne hante déjà nombre d'esprits. On veut simplifier la carte, grouper les nations. Ce ne sont plus comme naguère des empereurs et des rois, ce sont des peuples que l'on prétend susciter, des républiques que l'on veut créer dans la vieille Allemagne. Cette mosaïque incohérente du Saint-Empire blesse les esprits géométriques. Cette noblesse quasi souveraine et tout cet attirail de féodalité scandalisent les esprits juridiques. Les esprits philosophiques ne sauraient supporter plus longtemps le spectacle des gouvernements ecclésiastiques. « Les Allemands, disait Raynal[1], se plaignent de ce qu'ayant le même nom, parlant la même langue, formant un corps de nation, vivant sous un même chef, leur empire ne jouit ni de la force ni de la considération qu'il devroit avoir. » Pourquoi les Allemands ne formeraient-ils point une nation et un État à la manière de la France? Pourquoi les grandes maisons souveraines n'y accompliraient-elles pas, pour le bonheur du peuple germanique, ce que les Capétiens ont opéré en France? Il se trouve des Français pour se complaire à cette pensée. On verrait, écrit l'un d'eux[2], la Prusse et l'Autriche, « ces maisons fortunées », dévo-

[1] *Histoire philosophique*, liv. XIX, ch. II.
[2] LINGUET, *Annales politiques*, 1777-1792, t. IV.

rer et absorber toutes les souverainetés inférieures et parasites : « les électorats, les archevêchés, les abbayes, les baronnies de la Germanie auroient le sort qu'ont eu en France les duchés, les comtés, les marquisats. Au lieu d'être tyrannisée pendant la paix et dévastée pendant la guerre au nom de deux mille fantômes de souverains, cette vaste contrée ne seroit plus pressée que par deux trônes intéressés à y maintenir la tranquillité. »

Le mal est le même en Italie, on y appliquera le même remède ; mais, auparavant, il faut en chasser les étrangers et délivrer les Italiens du joug allemand. Charles VIII en avait formé le projet. C'était un des articles du *grand dessein* que Sully prêtait à Henri IV : il proposait de découper à la maison de Savoie un royaume dans la Lombardie, le pays de Parme et le Montferrat, puis de grouper autour du Pape les puissances italiennes confédérées. Balzac, en son livre du *Prince*, fait grand honneur à Louis XIII d'avoir tenté d'affranchir les Italiens de leurs « tyrans ». Vauban pensait qu'à cette belle opération politique on gagnerait aisément la Savoie[1]. Chauvelin reprit ces projets en 1733 ; ce fut l'idée maîtresse du ministère de d'Argenson. « La plus grande affaire qui se soit traitée en Europe depuis longtemps, dit-il dans ses *Mémoires*[2], c'étoit de former une république ou association éternelle des puissances italiques, comme il y en a une germanique, une batavique et une helvétique. » Il y voulait une diète avec un chef de la Ligue qui serait le roi de Sardaigne : c'était une seconde Allemagne que la France constituait à ses portes[3]. Ces propositions étaient toutes mûres pour des républicains : il n'y avait que les mots à changer pour tirer de ces plans de la monarchie l'idée d'émanciper la nation italienne et de la confédérer en république.

Mais à quoi bon régénérer l'Italie et s'en faire une alliée, sinon pour ouvrir à la France la route de l'Orient et le chemin des grandes conquêtes? C'est la « pensée de derrière » de tous

[1] *Oisivetés de M. de Vauban.* — Cf. ci-dessus, p. 160.
[2] Tome IV, p. 266 et suiv., 464 et suiv.
[3] Voir dans les *Mémoires de d'Argenson* les projets de traité de 1745.

les chimériques et de tous les faiseurs de plans. Leibnitz, qui, en bon Allemand, jugeait expédient d'éloigner les Français du Rhin, s'efforçait d'induire Louis XV en tentation et lui suggérait l'idée de combattre le Turc : l'Égypte eût été la récompense des Français. D'Argenson, méditant en 1738 sur la décadence de l'empire ottoman, projetait de substituer à la domination de l'Infidèle celle de plusieurs États chrétiens qui feraient « refleurir l'ancienne Grèce et le beau pays du Nil ». On instituerait des rois de Grèce, de Macédoine, de Palestine, de Syrie, d'Égypte, voire de Barbarie et de Maroc, avec un empereur à Constantinople. Enfin on creuserait « un canal de la mer du Levant à la mer Rouge », qui appartiendrait « en commun à tout le monde [1] ». Lorsque la grande Catherine commença la croisade, en 1768, elle profita de la faveur qui s'attachait à ces belles spéculations. Voltaire s'enthousiasma pour la cause des Grecs [2]. Chénier en fit la cause de tous les poëtes [3].

Cependant les politiques se préoccupent des bénéfices, et c'est l'Égypte qui continue de les séduire. On assure que Choiseul y pensait, et que la prise de possession de la Corse n'était qu'une étape de l'expédition. En 1782, Joseph et Catherine préparent leur vaste plan de partage de la Turquie ; c'est à l'Égypte qu'ils songent pour gagner la France. « Je croirois, écrivait l'Empereur [4], je croirois, néanmoins sans en avoir la certitude, qu'il y auroit moyen d'engager la cour de France, en lui accordant des convenances sur les possessions actuelles de la Porte, dont l'Égypte surtout feroit l'objet princi-

[1] *Mémoires*, t. I, p. 361 et suiv. — MERCIER, dans sa fantaisie *l'An 2440* (Amsterdam, 1770), traite, au chapitre IX, de l'Afrique et écrit à propos de l'Égypte : « Nous l'avons rallumé, ce flambeau... Ce beau pays est régénéré... nous avons tiré des canaux du Nil au golfe Arabique. »

[2] Voir la *Question d'Orient au dix-huitième siècle*, p. 59.

[3] Salut, dieux de l'Euxin, Hellé, Sestos, Abyde,
Et nymphe du Bosphore, et nymphe propontide,
Qui voyez aujourd'hui du barbare Osmanlin
Le croissant oppresseur toucher à son déclin.

Élégie orientale, 1784.

[4] A Catherine II, 13 novembre 1782. — ARNETH, *Joseph II und Catharina von Russland*.

pal. » Six ans après, en 1788, un écrit de Volney mit le public au courant de ces projets [1]. Il révéla que le conseil du Roi en avait délibéré, que l'on s'était demandé si, ne pouvant empêcher le démembrement de l'empire turc, on ne chercherait pas à y prendre part, que les uns avaient indiqué la Morée et Candie, d'autres Chypre, d'autres enfin l'Égypte : « Un seul objet, disaient-ils, peut indemniser la France, un seul objet est digne de son ambition, la possession de l'Égypte... Par l'Égypte nous toucherons à l'Inde, nous rétablirons l'ancienne circulation par Suez et nous ferons déserter la route du cap de Bonne-Espérance. »

Bonaparte avait l'esprit agité de ces grands rêves lorsqu'il pénétra en Italie. C'est l'Orient qui l'attirait par delà les monts et les mers. « En vingt-quatre heures, écrivait-il en arrivant à Ancône, on va d'ici en Macédoine! » Et quelque temps après, découvrant toute sa pensée, il ajoutait : « Pour détruire véritablement l'Angleterre, il faut nous emparer de l'Égypte [2] ». Il le fit, et poussant dès lors les idées à leur conséquence logique, il conçut le dessein de marcher sur Constantinople : « J'y renverse l'Empire turc, j'y marque ma place dans la postérité, et peut-être alors retournerai-je à Paris par Vienne en anéantissant la maison d'Autriche [3]. »

Ce qu'il accomplit dépassa en « magnificence » ce que les imaginations les plus prodigues avaient conçu de plus extraordinaire depuis Charlemagne. La geste légendaire du vieil empereur devint une vérité, et, en se réalisant, se surpassa pour ainsi dire. Si l'on avait, en 1790, annoncé à quelque Constituant épris des libertés publiques, disciple sage et modéré de Vergennes, Talleyrand, par exemple, qu'il travaillait à restaurer en Europe l'empire des Césars, qu'il serait le principal ministre de ces envahissements, et que ce prodige de puissance sortirait d'une révolution dont le premier principe avait été la renonciation aux conquêtes, il se serait récrié, il aurait pro-

[1] *Considérations sur la guerre des Turcs.* Paris, 1788.
[2] Lettres au Directoire, 10 février et 16 août 1797.
[3] Philippe DE SÉGUR, *Histoire et Mémoires*, t. I, p. 440.

testé, il aurait allégué les enseignements de l'histoire, le système de l'équilibre, la résistance de l'Europe, et il aurait conclu de l'impossibilité de l'événement à l'absurdité de la prophétie. Cependant le paradoxe eut raison contre le sens commun ; mais il n'y eut point de miracle, et ce qu'aurait nié *à priori* ce spirituel voltairien, trop dédaigneux des ancêtres, tel érudit, un peu lourd sans doute, un peu suspect même de « superstition », mais nourri de la science du passé et imprégné de la tradition, un Père Lelong, par exemple, se serait bien gardé de le contester.

Les causes qui firent que, dans l'ordre intérieur, la Révolution dégénéra en une anarchie sanglante et ne s'organisa que sous la forme du despotisme, étaient posées avant que la Révolution éclatât ; celles qui conduisirent ce despotisme à devenir conquérant et à se répandre sur l'Europe, se dégagent en même temps. Le fleuve, grossi par les orages, se transforme en torrent, en cataractes, en inondation ; cependant il conserve sa source et son lit séculaires, il continue de suivre sa pente, et son débordement n'est que l'excès de son cours. Lorsque la tempête s'apaise, on le voit, pour ainsi dire, rentrer en soi-même et couler paisiblement, comme naguère, entre ses anciennes rives. C'est alors que les prudents et les avisés, ceux qui, pendant le déluge, s'étaient retirés sur la montagne ou s'étaient docilement laissé enfermer dans l'arche, prirent leur revanche contre les téméraires et les insensés qui se croyaient maîtres de l'ouragan alors qu'il les emportait dans sa course. En présumant qu'un tel colosse de puissance ne se pourrait soutenir longtemps et qu'il croulerait tôt ou tard sous le poids de sa propre masse, on ne risquait point de se tromper. C'est sur ce calcul que se fondèrent ceux qui, en Europe, résistèrent à la révolution conquérante et ne renoncèrent jamais à ramener la France dans ses anciennes limites. Ceci nous conduit à examiner ce que les étrangers pensaient de la France à la fin de l'ancien régime.

XIII

S'ils paraissent se féliciter d'abord de cette révolution, c'est qu'elle va, selon eux, paralyser pour longtemps tous les ressorts de l'État, l'obliger à se recueillir en soi-même et à rompre au dehors les traditions de sa politique. La satisfaction avec laquelle ils considèrent le début de la crise, et la crainte que leur en cause bientôt le développement, proviennent des mêmes motifs : les idées qu'ils se font des ressources de la France et de la souplesse singulière du tempérament de la nation. « C'est, écrivait en 1761 l'auteur des *Institutions politiques,* un langage populaire qui ne doit jamais sortir de la bouche d'un politique, quand on dit quelquefois en temps de guerre que la France ou l'Angleterre est épuisée... » « Ces deux puissances sont inépuisables [1]. »

Jugeant ainsi la France et connaissant d'ailleurs l'esprit d'entreprise et la fierté de la race, on la redoute. L'effacement qu'elle a subi sous Louis XV, dans la seconde partie du règne, ne rassure ses ennemis que pour un temps. L'éclat qu'elle jette tout à coup à l'avénement de Louis XVI leur montre qu'ils auraient tort de la croire dégénérée. Aussi ne le croient-ils point, et leurs opinions sont, par leur exagération même et leur part d'injustice, une sorte d'hommage détourné rendu à la puissance des Français, à l'énergie de leur caractère, à la fermeté de leurs desseins. Au fond, et tout en souhaitant que, par une décadence rapide, la France les détrompe bientôt, les étrangers la considèrent toujours sous les couleurs dont la peignaient les adversaires de Louis XIV. Ils suivent, ils épient,

[1] Tome I, ch. x : *De l'opulence de l'État en général,* § 13. — T. II, ch. iv : *De la puissance des États,* § 14. Il ajoute, t. III, ch. iii : *De la France :* « Pour peu qu'on réfléchisse à l'étendue de ce royaume et à son assiette, on voit combien sa situation est heureuse et sa puissance formidable. » « ...On y voit monter comme à grands flots l'or et l'argent des autres nations, plus indolentes... A tout prendre, la nation est une des plus riches du monde. »

ils notent avec empressement tous les signes de faiblesse, tous les symptômes de maladie qu'elle laisse paraître; mais dès qu'ils la voient reprendre des airs de vigueur et de santé, ils ne doutent point qu'elle ne revienne au naturel de ses brillantes années, et voici comment ils se la représentent, d'après un tableau de la grande époque classique [1] : « Les maximes de leur gouvernement sont les suivantes : premièrement, d'entretenir toujours la guerre au dehors... Il est constant que le génie de la nation ne peut pas souffrir que le reste du monde subsiste longtemps dans l'oisiveté de la paix; il faut de l'aliment à ce feu; si on ne lui en donnoit au dehors, il s'en formeroit de lui-même des matières au dedans. Il est nécessaire de les repaître de la fumée de quelques conquêtes et d'avoir toujours des prétextes pour demeurer armés et soutenir par la force cette autorité royale qui s'est si étrangement débordée hors des limites de leurs lois fondamentales. — Leur seconde maxime est d'entrer dans toute sorte d'affaires à droite et à gauche, et faire partout les arbitres par force ou par adresse... — La troisième maxime est d'avoir pour unique règle l'intérêt d'État, sans que la foi des traités, ou le bien de la religion, ou les liens du sang et de l'amitié les arrêtent... — Leur quatrième maxime est de tenir, tant qu'ils peuvent, les États étrangers occupés et divisés chez eux ou engagés dans quelque guerre étrangère... Toutes ces maximes sont proprement de conquérants, et autant de marques d'un vaste et profond dessein tramé depuis longtemps. »

Ainsi pensait encore, au dix-huitième siècle, le grand Frédéric, et la joie qu'il ressentit plus tard de pouvoir mépriser le gouvernement de Louis XV confirme la grande opinion que, dans sa jeunesse, il s'était faite de la France. « La comparaison que vous faites de la France à un homme riche et prudent entouré de voisins prodigues et malheureux, écrivait-il à Voltaire en 1738, est aussi heureuse qu'on en puisse trouver : elle met très-bien en évidence la force des François et la foiblesse des puissances qui l'environnent; elle en découvre la

[1] *Bouclier d'État*, 1607. Voir Rousset, *Louvois*, t. I, p. 22.

raison, et elle permet à l'imagination de percer par les siècles qui s'écouleront après nous, pour y voir le continuel accroissement de la monarchie françoise émané d'un principe toujours constant, toujours uniforme, de cette puissance réunie sous un chef despotique, qui, selon toutes les apparences, engloutira un jour tous ses voisins. »

Quant au dessein qu'on attribue à la France en Europe, c'est celui de la tradition. Elle est demeurée si évidente que les étrangers mêmes en font, ne fût-ce que pour la combattre, une maxime d'État de la politique française. On lit dans un mémoire rédigé par Frédéric II, en 1738 [1] : « Du côté de l'Orient, la France n'a d'autres limites que celles de sa modération et de sa justice. L'Alsace et la Lorraine, démembrées de l'Empire, ont reculé les bornes de sa domination. Il seroit à souhaiter que le Rhin pût continuer à faire la lisière de leur monarchie..... Pour cet effet, il se trouve un petit duché du Luxembourg à envahir, un petit électorat de Trèves à acquérir par quelque traité, un duché de Liége par droit de bienséance; les places de la Barrière, la Flandre et quelques bagatelles semblables devroient être nécessairement comprises dans cette réunion, et il ne faudroit à la France que le ministère de quelque homme modéré et doux qui, prêtant son caractère à la politique de sa cour, conduise, à l'abri de dehors respectables, ses desseins à une heureuse issue. » Le passage est évidemment ironique; néanmoins, Frédéric ne doute pas que ce projet ne soit et ne doive être celui de tout bon politique français, sauf à la Prusse de s'y opposer ou d'en profiter selon les circonstances.

En 1760, Bielfeld [2], traitant du système des États, déclare, à titre d'exemple, que « si le système politique de la France se réduit à mettre les mers, les Alpes, les Pyrénées et le Rhin pour frontière à ses États, c'est assurément un plan dicté par la sagesse ».

Mais c'est un terme extrême, et si l'Europe permet à la

[1] *Considérations sur l'état présent du corps politique de l'Europe.*

[2] *Institutions*, t. II, ch. IV, § 20. — A. Clootz, *Vœux d'un gallophile*, 1785 : il soutient que le Rhin est la frontière naturelle de la France.

France de l'atteindre, ce qui n'est pas certain, il y a lieu de redouter que les causes mêmes qui auront assuré aux Français ces belles conquêtes n'en compromettent la conservation et n'en amènent la perte. « En suivant les lumières du bon sens, dit encore l'auteur des *Institutions* [1], on doit croire que la France tâche de se conserver dans la possession d'être le plus grand et le plus puissant royaume de l'Europe, mais non pas l'unique, et qu'elle a pour but d'étendre ses conquêtes jusqu'aux bords du Rhin, en voulant mettre ce fleuve pour frontière de ses États, comme il faisait les bornes de l'ancienne Gaule. Si elle y parvient, sa puissance ne sera que trop formidable au reste de l'Europe; si elle porte ses vues ambitieuses plus loin, elle excitera la jalousie de toutes les autres nations; ses conquêtes au delà du Rhin seront d'une trop difficile garde, et le moindre revers de fortune, tels que les ont éprouvés les plus formidables empires, sera l'époque de sa décadence. »

La question qui se pose en 1792 et qui forme le fond du grand débat entre la France et l'Europe pendant la Révolution et l'Empire, est précisément celle de savoir si pour atteindre ce degré de puissance et s'y maintenir, la France ne sera pas contrainte de fausser son propre génie, de transformer l'État en un camp retranché et de livrer la République aux chefs d'armée; si l'Europe, vaincue ou gagnée, se résignera à voir dans une paix conclue à de telles conditions autre chose qu'une trêve; si l'Angleterre, que la mer rend formidable, renoncera à nouer des coalitions pour reprendre par la force ce que la force aura conquis; si, pour déjouer ces desseins de l'Angleterre, séduire ou détruire ses alliés, la France ne sera pas obligée de former des contre-ligues, de procéder à des partages, d'entreprendre de nouvelles guerres et d'étendre indéfiniment ses postes avancés; si cette inévitable résistance des Anglais ne fera pas de l'anéantissement de l'Angleterre une nécessité absolue pour la France, et si, en un mot, le *blocus continental* ne se posera pas comme la consé-

[1] Bielfeld, *Institutions*, t. III, ch. III : *de la France*, § 40.

quence fatale de la conquête complète de la rive gauche du Rhin.

Un système qui conduisait à de telles extrémités se détruisait de soi-même. En admettant qu'il fût possible de le pousser à son dernier terme, c'est-à-dire à la domination du continent, l'heure de son succès devait être celle de sa ruine. C'est ce que comprit le seul grand adversaire qu'aient rencontré la Révolution française et Napoléon : William Pitt. Ce fut aussi toute la lumière de l'esprit subtil et tortueux de Metternich. Dans la lutte que le premier commença et que le second s'enorgueillit d'achever, ils n'eurent pas d'autre guide, d'autre soutien et d'autre plan. Pour nous, Français, que l'exaltation de nos esprits avait portés à ces grands rêves, notre consolation est de nous rappeler que la sagacité de nos politiques avait prévu la catastrophe. Les illusions qui nous égarèrent étaient précisément celles dont ces clairvoyants conseillers cherchaient à nous guérir. Leurs vues étaient si justement proportionnées à la force des choses que quand, après vingt-deux ans d'une guerre sans relâche, la France vaincue par ses ennemis coalisés, chassée de ses conquêtes, envahie dans son territoire, voulut, en se résignant à la paix qui lui était imposée, la signer avec honneur et se réconcilier avec l'Europe sans déchoir de son rang historique, il lui suffit pour recouvrer la confiance, le respect, la considération, et bientôt même le prestige de son ancienne influence, de revenir loyalement aux desseins que les plus sages de ses ministres formaient pour son avenir à la veille de la Révolution.

On retrouve toute l'inspiration des belles notes de Vergennes dans les instructions qui furent dressées, en 1814, au nom de Louis XVIII et sous l'inspiration de Talleyrand, pour les plénipotentiaires français au congrès de Vienne : « La France, y disait-on, est un État si puissant que les autres peuples ne peuvent être rassurés que par l'idée de sa modération, idée qu'ils prendront d'autant plus fortement qu'elle leur en a donné une plus grande de sa justice. Elle est dans l'heureuse situation de n'avoir point à désirer que la justice et l'utilité soient divi-

sées, et à chercher son utilité particulière hors de la justice qui est l'utilité de tous. »

C'était la vraie tradition de la France. On verra dans la suite de cet ouvrage comment elle fut conduite à s'en écarter, quelles passions l'égarèrent, et quelle part il convient de faire, en ces entraînements, aux exemples qu'elle reçut et aux occasions qui se présentèrent, aux résistances qu'elle rencontra et aux complicités qui s'offrirent, aux illusions qui lui furent inspirées et aux mécomptes qu'elle éprouva. — C'est la part de l'Europe, et l'histoire de l'Europe ne peut être séparée ici de celle de la France. Tout le conflit, en effet, n'est qu'une suite de réactions continuelles. L'Europe, durant cette période, subit une crise aussi profonde que la France et passe par des vicissitudes tout aussi singulières. J'ai essayé de définir les dispositions que la France apportait dans la lutte; étudions celles de l'Europe. Il ne restera plus ensuite qu'à dégager les rapports des unes et des autres.

LIVRE III

LES TRADITIONS POLITIQUES

L'EUROPE.

CHAPITRE PREMIER

L'ANGLETERRE.

I

L'Angleterre est une île marchande : toute sa politique résulte de ce fait. Les Anglais ne peuvent s'agrandir que par les colonies, ils produisent plus qu'ils ne consomment : il leur faut des débouchés. Leur marine est l'instrument de leur fortune; ils visent à dominer les mers. Le caractère mercantile de leurs intérêts et la jalousie qui en résulte; leur caractère national qui est naturellement hautain et exclusif; le caractère de leur empire, cet isolement insulaire qui leur permet, comme disait Montesquieu[1], « d'insulter partout » impunément, tout se réunit pour donner à leur politique cet esprit d'arrogance et de rivalité qui les fait redouter dans toute l'Europe[2]. Ils apportent au gouvernement de leurs intérêts mercantiles la même âpreté et le même orgueil qu'un Louis XIV au gouvernement de ses intérêts dynastiques. Leur économie politique est leur

[1] *Esprit des lois*, liv. XIX, ch. XXVII.

[2] Par les vagues jeté sur cette *île farouche*.
André CHÉNIER, *Œuvres*, t. II, p. 217. Paris, 1874.

raison d'État. C'est ainsi que pratiquant, comme c'était d'ailleurs la coutume générale[1], le monopole pour ses colonies, l'Angleterre prétend commercer librement dans les colonies d'autrui, et s'efforce, par tous les moyens, d'y organiser la contrebande qu'elle réprime sur ses territoires avec la dernière énergie. Comme il lui est impossible de transiger sur ce chapitre avec les autres nations, on la voit opprimer les faibles avec mépris et combattre les forts avec acharnement.

Elle n'admet point que la France partage avec elle la domination des mers, l'empire des colonies et le commerce du monde : de là son opposition implacable à toute combinaison qui, étendant les côtes de la France en Europe, lui ouvrirait de nouvelles sorties sur l'Océan. Elle entend se réserver l'approvisionnement de l'Allemagne, elle ne permet point surtout que les Français s'établissent à Anvers : de là sa résolution systématique de ne jamais tolérer la réunion à la France de la Belgique et de la rive gauche du Rhin. Un agent français écrivait de Londres, en 1677 : « Il a passé tout d'une voix dans la chambre basse que les Anglais vendront jusqu'à leurs chemises (ce sont les termes dont ils se sont servis) pour faire la guerre à la France pour la conservation des Pays-Bas[2]. »

Ces sentiments demeurent aussi vifs et aussi passionnés en 1789; la revanche que vient de prendre la France en Amérique n'est pas faite pour les adoucir[3]. C'est une maxime politique, une raison d'État dont le dernier bourgeois de la Cité est aussi pénétré que le plus expérimenté des conseillers de la couronne[4]. Contenir, abaisser, humilier s'ils le peuvent, et,

[1] MONTESQUIEU, liv. XXI, ch. XXI. ERSKINE MAY, t. II, ch. XVII.

[2] Camille ROUSSET, *Louvois*, t. II, p. 309.

[3] MALMESBURY, *Diaries and Correspondence*. *Mémoires de* 1785.

[4] « Cinq cents ans de rivalité, écrivait Linguet, ont rendu personnelle à chaque particulier l'émulation qui aiguillonne les deux peuples. » *Annales*, t. IV, p. 53. — « C'est la position de l'ancienne Rome relativement à Carthage entre la seconde et la troisième guerre punique[1]. » — « L'Angleterre est l'ennemi naturel de la France; et elle est un ennemi avide, ambitieux, injuste et de mauvaise foi : l'objet invariable et chéri de sa politique est sinon la destruction de la France, du moins son abaissement, son humiliation et sa ruine... Cette raison d'État l'emporte toujours sur toute autre considération, et lorsqu'elle parle, tous

[1] FAVIER, *Conjectures raisonnées*, ch. X, *de l'Angleterre*. BOUTARIC, t. II, p. 182.

dans tous les cas, enchaîner la France sur le continent, forme le fond constant de leurs desseins. Comme ils ne sauraient y parvenir directement et par eux-mêmes, faute d'armée, ils y travaillent par les alliances et soutiennent leurs alliés par des subsides. Tel a été pendant longtemps le motif de leur liaison avec l'Autriche : la cour de Vienne se faisait payer par l'Angleterre pour combattre la France, sa rivale, et défendre son bien, les Pays-Bas.

Cependant, depuis l'avénement des Georges, en 1714, l'Angleterre a un pied sur le continent. Le Roi est électeur de Hanovre, il tient à son électorat qui est son patrimoine. Bien qu'en droit l'union soit toute personnelle et que l'Angleterre n'y soit point engagée, cet attachement du Roi pour le Hanovre n'en devient pas moins une entrave pour la politique anglaise. C'est un gage : en cas de conflit, la France peut s'en saisir; elle trouve là un moyen de balancer par ses armées la supériorité des flottes britanniques. « Nous ne pouvons rien obtenir d'Angleterre que par Hanovre », écrivait d'Argenson en 1745. C'était alors le principal lien de la France avec la Prusse, qui convoitait ce pays. Depuis 1756, le jeu est retourné; les partenaires ont changé de place, mais la partie, en réalité, reste la même. La Prusse a rassuré le roi d'Angleterre au sujet du Hanovre, et ils se sont alliés; la France et l'Autriche ont fait cause commune contre la Prusse, mais l'Angleterre a toujours sur le continent une armée pour combattre les Français. Ces combinaisons transitoires ne changent point le rapport des intérêts. On verra, dès le début de la Révolution, la France se détacher de l'Autriche et menacer les Pays-Bas, la cour de Vienne s'entendre de nouveau avec celle de Londres, et la Prusse, balancée entre les deux, ressentir du côté du Hanovre l'aiguillon des anciennes convoitises.

Vers 1789, l'Angleterre, appuyée momentanément sur la Prusse, protége la Hollande en la dominant. Leurs marines sont

les moyens sont justes, légitimes et même nécessaires, pourvu qu'ils soient efficaces. » *Mémoire de Gérard de Rayneval*, 1774, publié par Cornélis DE WITT, *Jefferson*.

rivales; mais si leurs intérêts de commerce sont opposés sur les mers, ils s'accordent en Europe. Pas plus que les Anglais, les Hollandais ne veulent que l'Escaut soit un fleuve français, même un fleuve libre ouvert aux navires de toutes les nations. Le Portugal est, pour les Anglais, une sorte de colonie continentale d'où ils menacent les Espagnols. L'Italie ne les occupe que par les arrangements de commerce qu'ils imposent à ses faibles gouvernements. Ils balancent dans la Méditerranée l'influence de la France et lui disputent le trafic du Levant. Ils essayent de lui soustraire celui du Nord, dans la Baltique. Ils ménagent et menacent successivement le Danemark et la Suède.

Quant à la Russie, son indépendance pendant la guerre d'Amérique a fort refroidi l'amitié des Anglais [1]. Après avoir longtemps considéré que leurs intérêts étaient communs, les Anglais commencent d'en reconnaître la divergence. Leur établissement aux Indes, le progrès des Russes sur les rives de la mer Noire, tendent à modifier tous les rapports entre ces deux puissances, naguère encore alliées. En devenant une puissance asiatique, l'Angleterre devient forcément rivale de la Russie : elle ne peut la voir sans inquiétude menacer l'empire ottoman ; elle ne peut permettre qu'un nouvel État de premier rang s'ouvre des entrées directes dans la Méditerranée. Quant à la Pologne, comme il n'y a point de négoce lucratif à pratiquer avec elle, les Anglais ne s'en soucient pas.

Aussi toutes leurs alliances tendent à ce double résultat : étendre leur empire maritime ; restreindre, anéantir même, s'ils en ont le moyen, celui de la France. C'est leur pensée constante ; mais le caractère même de cette politique fait qu'ils ne la poursuivent qu'avec intermittence.

Les Anglais ne font la guerre que pour le commerce : la guerre suspend le commerce et le compromet. Ils ne se décident à combattre que quand leurs intérêts leur semblent absolument menacés. Mais alors se jetant dans la lutte parce qu'ils s'y jugent contraints, ils y apportent une passion grave et concen-

[1] Voir sur cette amitié : *la Question d'Orient au dix-huitième siècle*, ch. VI : *l'Angleterre et la question d'Orient.*

trée, une animosité d'autant plus tenace que le motif en est plus égoïste. Leur histoire est pleine de ces alternatives d'une indifférence qui fait croire à leur décadence, et d'un emportement qui déconcerte leurs ennemis. On les voit tour à tour abandonner l'Europe et la commander, négliger les plus grandes affaires du continent et prétendre diriger jusqu'aux plus petites, passer de la paix quand même à la guerre à outrance.

C'est qu'après avoir combattu, s'ils sont vaincus, ils veulent se refaire; s'ils sont victorieux, ils tiennent à profiter de la victoire : dans l'un et l'autre cas, ils entendent régler leurs comptes. Leur richesse leur permet de contracter des dettes énormes; mais, précisément parce qu'ils sont riches, ils en sentent le poids, et le désordre des finances leur est insupportable. Ajoutez le souci dominant de leurs libertés publiques qui périclitent toujours pendant la guerre. C'est ainsi qu'après leurs grands succès de la guerre de Sept ans et après leur échec de la guerre d'Amérique, ils se recueillent en eux-mêmes, et s'absorbent dans le soin de leurs affaires intérieures.

Elles traversent alors une crise redoutable. Les Anglais font à leurs dépens le rude apprentissage de la liberté. Ils l'ont conquise, mais les mœurs n'y sont pas encore formées, l'exercice n'en est pas encore réglé. Ils ne cessent de lutter avec les étrangers que pour recommencer à lutter avec eux-mêmes. Ces luttes remplissent tout le dix-huitième siècle.

Pendant la guerre de Sept ans, même pendant la guerre d'Amérique, elles s'élèvent à un degré de violence que l'on n'a point observé depuis les années sinistres de la grande révolution [1]. « La nation, dit Macaulay, était dans un état de désespoir sombre et amer qui n'a peut-être pas son pareil dans l'histoire » : le Parlement discrédité, le Roi haï, le pouvoir précaire, des factions implacables armées de tous les instruments de l'anarchie. On se dispute le pouvoir par la corruption. L'agitation politique s'étend jusque dans les familles. « Les femmes, les enfants, les

[1] Voir Macaulay, *le Comte de Chatham, William Pitt.* — Erskine May, *op. cit.* — Cornélis de Witt, *la Société anglaise au dix-huitième siècle.* — Mallet du Pan, t. I, ch. iv.

domestiques se disaient whigs et tories. Les sermons comme les comédies et les mascarades avaient une couleur politique. » La presse ne suffisant plus à attiser le feu, on fonde des sociétés politiques, on organise des clubs, on enveloppe le pays dans un réseau dont tous les fils se réunissent à Londres. Cette propagande est « encouragée par une correspondance active, par des associations et des mouvements concertés dans toute l'Angleterre. Les divers comtés nommaient des comités de correspondance et d'association qui entretenaient l'agitation, et des délégués étaient envoyés à Londres pour la concentrer. » Ajoutez un langage grossier, des habitudes de brutalité. On s'accuse de mensonge, d'impudence, de basse ruse. C'est le vocabulaire courant dans les chambres. On se montre avide de sang et de confiscations. « Pendant la guerre de Sept ans, des députés proposent de traiter les directeurs de la Compagnie du Sud comme on traitait à Rome les parricides, et de les jeter à la Tamise [1]. »

Les communes usurpent le gouvernement, décrètent des arrestations, menacent le ministère d'accusation. La populace est naturellement disposée aux emportements et aux ivresses atroces; les meneurs la surexcitent et la lancent à l'assaut [2]. En 1780, les émeutiers furent sur le point d'envahir le palais du Parlement; les députés se virent réduits, un moment, à se défendre et à se frayer un chemin l'épée à la main. En 1782, la foule investit les chambres, rudoie les pairs, poursuit les évêques, insulte les ambassadeurs, ouvre les prisons, incendie les hôtels. Pendant plusieurs jours, Londres a l'aspect d'une ville prise. Les émeutes sont farouches. « Le caractère des Anglais voulait des tragédies sanglantes », écrivait Frédéric. Il leur faut des victimes. On leur avait jeté Byng, en 1757. Le procès de Waren

[1] Macaulay, *op. cit.*

[2] « Le taureau populaire se lançait comme une masse sur le premier chiffon rouge qu'il voyait. La bête humaine, enflammée par les passions politiques, éclate en cris et en violences, oscille tour à tour sous la main de chaque parti, et, de son élan aveugle, semble prête à détruire la société... A chaque accident politique, on entend un grondement d'émeute. » H. Taine, *Histoire de la littérature anglaise*, t. III, p. 5.

Hastings montre qu'en 1786 les mœurs n'ont pas changé.

Le fanatisme religieux se joint aux passions politiques. En 1778, la populace d'Édimbourg, excitée contre les catholiques, détruit leurs chapelles; leurs demeures sont pillées à Glasgow. Ils tremblent pour leurs biens et pour leur vie. Les Irlandais, encouragés par l'exemple des Américains, conspirent et s'arment. L'éternelle réclamation de l'indépendance nationale se complique des dissensions religieuses et des revendications agraires. L'insurrection couve toujours dans cette île.

« Une nation bouleversée par les factions, un trône affaibli par les plus violentes invectives, une chambre détestée et injuriée par la nation, l'Angleterre animée contre l'Écosse » : c'est par ces traits que Macaulay résume son tableau de l'Angleterre en ces temps agités. On avait décapité Charles Ier, détesté Charles II, chassé Jacques, subi Guillaume, méprisé les deux premiers Georges. Le troisième, qui monta sur le trône en 1760, régnait depuis vingt-trois ans, quand ses sujets commencèrent à s'attacher à lui. Les ministères s'écroulaient les uns sur les autres. En 1771, le cabinet était le septième depuis dix ans. Depuis l'avénement de Georges III, le seul homme d'État de l'Angleterre, le grand meneur politique et l'organisateur de la victoire pendant la guerre de Sept ans, lord Chatham, n'avait fait que passer au pouvoir. Son effacement ne faisait qu'accuser davantage la médiocrité de ses successeurs.

Georges III possédait quelques-unes des qualités royales. Il avait de la dignité, de la suite, de l'opiniâtreté même et un sentiment très-vif de l'honneur britannique. Il aimait le pouvoir avec jalousie, mais il n'était qu'à demi capable de l'exercer : par moments son âme se voilait. Il eut, en 1765, un premier accès de démence, et il demeura toujours ombrageux et fantasque. Impatient de la tutelle des partis, mais impuissant à s'en composer un, il gouverna longtemps par ses favoris, et ses favoris gouvernèrent par la corruption. C'était la plaie chronique de l'Angleterre. Walpole, sous le règne précédent, en avait fait un système d'administration. Lord Bute l'érigea en fonction

publique ; il appelait cela « le maniement de la Chambre des communes ».

Si les mœurs publiques tombaient si bas, c'est que les mœurs privées ne les soutenaient point. Elles allaient du même train de dévergondage qu'à Paris, mais avec plus de cynisme dans la licence, plus de lourdeur dans la débauche, plus d'ivrognerie surtout, moins de raffinement, moins de goût, moins de fard en un mot. Georges III observait une décence relative. Son fils, le prince de Galles, dont la dette dépassait celle de maint petit État du continent [1], menait une vie de scandale public. En 1789, il fut question que Sheridan arrivât aux affaires. L'ambassadeur de France écrivait à ce propos [2] : « Quoique dans ce pays les formes soient comptées pour peu de chose, il serait vraiment extraordinaire qu'un homme de la plus mauvaise réputation, anciennement comédien, fils de comédien, ayant épousé une comédienne et par-dessus tout cela banqueroutier, se trouvât ministre de la Grande-Bretagne. Cependant si le prince de Galles dominait son parti, au lieu d'en être dominé, M. Sheridan serait à la tête de l'administration. » Cette lettre donne le ton de la correspondance des diplomates étrangers et marque l'esprit des jugements que les politiques du continent portent sur l'Angleterre.

II

La vérité est qu'ils n'y comprennent rien, qu'ils ne la considèrent que du dehors, d'un œil obscurci par l'envie ou par la crainte, avec le désir secret de discerner les symptômes de quelque mal aussi funeste aux Anglais que rassurant pour leurs compétiteurs. Les hommes d'État du continent auraient pu et dû se

[1] Il avait une pension de 60,000 livres sur la liste civile. Le Parlement vota, en 1787, 161,000 livres pour payer ses dettes et 83,000 pour lui bâtir un palais. Néanmoins, en 1795, il devait encore 650,000 livres.

[2] 6 janvier 1789. Archives des Affaires étrangères.

dire que cette crise de l'Angleterre n'était pas la première. L'histoire leur enseignait que pour avoir subi de violents accès de fièvre, suivis de longues somnolences, l'Angleterre n'en avait pas moins continué de faire grande figure dans le monde. Mais l'histoire, comme toute expérience à longue portée, était tenue en piètre estime dans ces chancelleries : elle avait contre soi l'orgueil et l'indolence, deux vices qui malheureusement s'accommodent très-bien avec l'esprit mondain et la dextérité politique. On se disait, dans ces cours, qu'après avoir toléré le partage de la Pologne, la conquête de la Crimée, l'affranchissement des États-Unis, l'Angleterre avait décidément abdiqué, et que le temps approchait où, l'ayant enfin reléguée dans son île, les gouvernements sérieux et durables cesseraient de compter avec elle.

Le peuple y paraissait turbulent par nature ; la constitution, subversive de toute autorité [1]. Nulle suite dans les hommes ni dans les affaires, et par conséquent point de politique possible ni d'alliances assurées. « Rien, écrit Vergennes en 1783 [2], n'était si versatile que la politique du cabinet de Saint-James, ni plus soumis à l'influence momentanée du ministère, dont le changement presque journalier empêche le conseil de Saint-James d'avoir des principes fixes sur les affaires du continent. » Avec un « si singulier gouvernement », dit Kaunitz, « on ne peut réellement compter sur rien » [3]. Aux yeux de ces politiques, l'Angleterre semble en passe de devenir une sorte de Pologne insulaire [4], une Pologne riche, réfléchie, ramassée sur soi-même, mais qui cependant ne conserve une consistance appa-

[1] Ce sont des jugements classiques. Voici, entre autres, quelques exemples : « Le peuple d'Angleterre est léger et ne peut souffrir de joug. » *Testament de Charles de Lorraine*, 1687. — « L'Angleterre, disait Pierre le Grand, est une puissance déchirée entre elle et variable dans ses projets. » VANDAL, *Louis XV et Élisabeth*. — « De tous les pays qu'elle (l'Europe) renferme, il n'y en a point où les maximes de gouvernement varient plus souvent qu'en Angleterre. » TORCY, Instruction du comte du Luc, 1715. *Recueil*, t. I. *Autriche*, p. 166.

[2] Instruction du marquis de Noailles. *Recueil*, t. I. *Autriche*, p. 532.

[3] Cf. *Question d'Orient au dix-huitième siècle*, p. 92 et suiv.

[4] « Le gouvernement de la Pologne peut être comparé en quelque manière à celui de l'Angleterre », écrit Bielfeld, si clairvoyant, en général, pour les affaires du continent.

rente que par l'heureux hasard qui l'exempte de voisins. Un agent français écrit de Londres en 1766, après avoir montré tous les signes de faiblesse [1] : « Voilà ce qui échappe à des yeux étrangers qui ne voient en Angleterre que des flottes immenses et des magasins prodigieux. Ces dehors en imposent, et peu de gens songent qu'un rien, qu'un faux bruit, que l'audace seule de l'ennemi embarrassent le crédit, mettent le désordre dans une machine compliquée et décèlent une faiblesse qui n'est bien comprise que des intéressés. »

La grande Catherine trouve que les Anglais manquent « de nerfs ». Elle leur adresse ce reproche banal, dont se couvre la jalousie des États pauvres et despotiques envers ceux qui trouvent moyen d'être en même temps libres et prospères : « Ils sont trop riches [2] ! » Frédéric pense de même et parle d'eux avec mépris. « Ces richesses, des dépenses tant outrées que ridicules, le luxe, l'esprit de vénalité, toutes ces raisons ont contribué à corrompre ce gouvernement autrefois si respectable [3]. » Joseph les déclare tout crûment en décadence. Il l'avait dit, dès 1769, à Frédéric dans leurs conversations à Neisse. Il le répète à son frère Léopold en 1783 [4] : « Voilà donc cette grande puissance qui tenait en balance la France, tombée entièrement et pour toujours; toute considération et force perdues, et, par un sacrifice volontaire, descendue au rang de puissance de second ordre, semblable à la Suède et au Danemark, et probablement elle ne tardera pas à être également commandée par la Russie, comme ces dernières. »

Ce jugement des plus grands princes ne fait que justifier les prédictions des plus fameux docteurs. Mably a signalé « la parfaite décadence » des Anglais [5]. « Il est très-aisé, écrit Rousseau en 1760, de prévoir que dans vingt ans d'ici l'Angleterre sera ruinée et de plus aura perdu sa liberté [6]. » Enfin Favier,

[1] Durand à Choiseul, août 1766, publié par Cornélis de Witt, *Jefferson*.
[2] Lettre à Voltaire, 13 décembre 1770.
[3] Lettre au duc de Brunswick, août 1782. Ranke, *Die deutschen Mächte*, t. II. Pièces.
[4] Arneth, *Joseph II und Leopold II* (en français).
[5] *Notre gloire et nos rêves*, 1778.
[6] *Extrait du Projet de paix perpétuelle*, note.

qui estime les Anglais encore si formidables de son temps, analyse avec complaisance tous les ferments de dissolution qui menaçaient de corrompre leur puissance [1] : « La disproportion et la disjonction des pièces dont l'édifice est composé, leur tendance naturelle à l'écroulement ; les mouvements convulsifs de l'Irlande fatiguée du joug ; le danger prochain et inévitable d'une scission entre les colonies et la métropole ; l'immensité de la dette nationale ; l'écoulement continuel des matières d'or et d'argent pour faire face aux traites étrangères ; le péril imminent d'une banqueroute, et cependant la nécessité d'augmenter cette dette par l'impossibilité de créer de nouveaux impôts... »

La guerre d'Amérique parut une démonstration péremptoire de l'exactitude de ces conjectures. On se disait, et à Paris surtout, que la puissance anglaise était artificielle, et qu'elle se désagrégeait. Les succès de l'Angleterre dans la guerre de Sept ans étaient moins dus à sa supériorité qu'à l'impéritie politique et militaire du gouvernement de Louis XV. Ces succès mêmes l'avaient ruinée, et elle s'était trouvée plus abattue dans sa victoire que la France dans sa défaite. Il n'était besoin, pour la détruire, que de la livrer à elle-même, à sa corruption, à ses discordes, sauf à nourrir la corruption et à fomenter au besoin les discordes. Une cabale bien montée dans le Parlement, des révoltes à Londres, une insurrection en Irlande, une diversion aux Indes, et l'Angleterre serait perdue. Enfin en l'enfermant dans son île et en s'armant contre elle de cet isolement dont elle était si fière, on intercepterait son commerce et l'on compléterait sa ruine. L'idée d'anéantir l'Angleterre était, en France particulièrement, une idée courante à la fin de l'ancien régime ; on la trouvait simple et naturelle, on la discutait sérieusement. Les archives sont remplies de projets de descente en Angleterre, et nombre d'aventuriers politiques se proposent pour y tramer des complots. Par une contradiction bizarre, mais bien fréquente dans ces opinions superficielles et passionnées que les peuples portent les uns sur les autres, on la redoutait avec exagération

[1] *Conjectures raisonnées*, 1773.

dans le présent, on la supprimait avec une incroyable désinvolture dans l'avenir.

Ces sentiments, dans leur complexité même, seront ceux des hommes de la Révolution sur les Anglais. La conception de la guerre de 1793 et plus tard celle du blocus continental, qui perce déjà dans le comité de Salut public, procèdent logiquement de ces notions erronées. La gigantesque aberration de Napoléon en 1812 n'en est que l'hyperbole. L'Angleterre n'était qu'un simulacre d'Empire, un fantôme d'État : il suffisait de le toucher pour qu'il s'évanouît! Napoléon l'aurait poursuivie jusqu'aux Indes. Les neiges de Russie l'arrêtèrent, et tout ce prodigieux appareil de guerre que, depuis 1793, les Français dressaient contre l'Angleterre, s'y engloutit avec son armée.

Montesquieu cependant avait averti ses contemporains. Il leur avait montré qu'on devait « rechercher plus l'amitié de l'Angleterre, craindre plus sa haine que l'inconstance de son gouvernement et son agitation intérieure ne semblaient le permettre; qu'ainsi ce serait le destin de la puissance exécutrice, chez cette nation, d'être presque toujours inquiétée au dedans et respectée au dehors »; qu'enfin « si quelque puissance étrangère menaçait l'État et le mettait en danger de sa fortune ou de sa gloire, les petits intérêts céderaient aux plus grands, tout se réunirait en faveur de la puissance exécutrice[1] ». Ce fut en effet ce qui advint lorsque l'Europe essaya de lutter contre la France soulevée par la plus terrible révolution et conduite par le plus grand homme de guerre des temps modernes. Partout, dans les vieilles monarchies, on vit les grands intérêts céder aux petits. Les intrigues de cour et les rivalités des états-majors paralysèrent l'action du pouvoir. Les gouvernements classiques trouvèrent dans leur organisation, si simple en apparence, d'inextricables entraves. Puis, après s'être longtemps embarrassés les uns les autres, ils trahirent successivement la cause commune. L'Angleterre, arrachée à son indifférence momentanée, fut seule capable de les réunir et de les diriger.

[1] *Esprit des lois*, liv. XIX, ch. XXVII.

Ils ne lui reprochèrent plus sa richesse, car ils eurent tous à solliciter ses subsides. Elle montra plus de discipline que la Prusse, plus de suite que la Russie, plus de constance que l'Autriche; elle déploya un caractère de puissance qui dépassa tout ce que ces trois États avaient jamais ambitionné; et les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin, coalisées ensemble, ne furent pas capables de constituer un pouvoir exécutif comparable en énergie, en intelligence et en ténacité au gouvernement du second Pitt.

III

William Pitt prit le pouvoir au mois de décembre 1783. Il avait vingt-quatre ans. En quelques mois il donna sa mesure et montra que l'Angleterre avait trouvé en lui le plus grand ministre qui l'eût jusqu'alors gouvernée [1]. Son ministère durait encore en 1789, c'est avec lui que l'Europe et la France eurent à compter pendant la Révolution. Le rôle qu'il prit en 1793 et qu'il joua jusqu'à sa retraite, en 1801, étonna les politiques du continent. La grandeur de ses débuts leur avait échappé. C'est que jamais homme d'État ne fut plus exclusivement anglais et ne montra moins de goût pour les affaires européennes. Réservé, « frugal » même en matière de dépenses [2], il n'avait rien de cette passion du gigantesque qui entraînait son père aux entreprises hasardeuses. Il connaissait mal l'Europe, il dédaignait de l'étudier davantage, et il laissait voir très-clairement, comme Walpole [3], que la diplomatie l'importunait. « C'est prodigieux, disait Kaunitz, tout ce que les Anglais ignorent. » Pitt savait l'Angleterre, cela lui suffisait, et c'était sa grande supériorité sur les hommes d'État de l'école de Kaunitz qui

[1] Voir Guizot, *Introduction* à la *Vie de Pitt*, par lord Stanhope. — Macaulay, *William Pitt*. — Rémusat, *l'Angleterre au dix-huitième siècle*.

[2] Rémusat *op. cit.*

[3] Cf. duc de Broglie, *Marie-Thérèse et Frédéric II*, t. I, p. 231.

connaissaient toutes les affaires du monde, hormis celles de la nation qu'ils avaient à gouverner [1].

A l'inverse de ces politiques qui dirigeaient leur pays du dehors, et mouvaient les affaires intérieures par le seul contre-coup des étrangères, c'est par l'Angleterre que Pitt gouverna l'Europe, et c'est ce qui fit qu'il y apporta tant de force et tant de suite. Son point d'appui était inébranlable : son pouvoir à l'extérieur n'était, en quelque sorte, que le prolongement de celui qu'il exerçait dans sa patrie. Voilà sa grande originalité parmi ses contemporains. « Ni pour son pays ni pour lui-même, dit M. Guizot, il ne cherchait au dehors les grandes affaires, les occasions de rivalité et de lutte; il les acceptait sans hésiter quand elles se présentaient et s'imposaient à lui nécessairement; il n'allait pas au-devant de telles nécessités; il ne les provoquait pas dans des vues ambitieuses et par des combinaisons préméditées. L'agrandissement de l'empire extérieur de l'Angleterre, par la diplomatie et la guerre, n'était pas son désir dominant. Les affaires intérieures du pays, la prospérité, le perfectionnement de ses institutions, le progrès de la justice envers tous et du bien-être de tous, c'était là la première et constante préoccupation de M. Pitt... Il avait surtout à cœur le bon gouvernement au dedans et la paix au dehors, convaincu que le bon gouvernement au dedans ferait, au dehors, dans l'occasion, la grandeur et la force de sa patrie. » Son génie était fait de constance, et cette constance reposait sur une foi imperturbable dans le triomphe du sens commun.

Les affaires traversaient une crise très-grave lorsqu'il en prit la direction. Une paix humiliante, une dette énorme, des finances compromises, des factions ardentes, une nation très-divisée, un parlement très-incertain et, pour conduire l'opposition à l'assaut du pouvoir, des orateurs et des tacticiens parlementaires de premier ordre : Burke, Fox, Sheridan. A ne considérer que les apparences, c'était une situation assez analogue

[1] Metternich est le plus illustre représentant de cette école. « J'ai quelquefois tenu l'Europe dans mes mains, l'Autriche jamais », disait-il à M. Guizot pendant leur exil commun à Londres, en 1848.

à celle où se trouvait la France lorsque Louis XVI était monté sur le trône, neuf ans auparavant. Mais tandis qu'en France les troubles provenaient de la dissolution de l'État et de la décrépitude de la monarchie, en Angleterre ils n'étaient que la crise violente sans doute, mais normale et vitale, de la croissance de la nation et de la formation de l'État. L'Angleterre avait des institutions qu'elle pouvait développer et dans lesquelles toutes les passions nationales pouvaient et devaient s'ordonner avec le temps. Ces luttes n'étaient que la suite et le complément de luttes plus anciennes, où l'Angleterre avait formé son caractère et puisé toute sa vigueur. C'étaient d'ailleurs des luttes de partis et non de classes; chaque parti tendait à gouverner l'État, nul ne prétendait l'absorber, encore moins l'anéantir. Enfin l'Angleterre rencontra ce qui manquait à la France: un homme d'État.

Le roi Georges passait pour jaloux de ses ministres, inconstant, perfide même et complaisant aux cabales que ses amis formaient contre son cabinet. Pitt n'avait rien du courtisan; il était roide, impérieux : il déplaisait au Roi; mais le Roi aimait le pouvoir, et Pitt le domina en relevant le prestige de la couronne. Les partis s'étaient montrés tour à tour impuissants à gouverner; whig par ses origines et par ses goûts, Pitt gouverna avec les tories, et gouverna si bien, qu'au bout de quelques mois il obtint du pays une majorité ministérielle sans exemple dans l'histoire du Parlement. Il apporta aux Chambres un budget raisonné, apaisa les inquiétudes que causaient les finances, remit les comptes en ordre et rendit l'essor au commerce en rétablissant la confiance et le crédit. L'Angleterre avait perdu les colonies d'Amérique, il organisa celles des Indes, et prépara pour l'Irlande des édits de tolérance. Ces réformes, toutes pratiques, toutes sensées, toutes nationales, devinrent des réformes populaires et tournèrent au profit de l'État. Pitt exerçait, légalement et par le seul jeu des institutions libres, un pouvoir égal, dit Macaulay, à celui d'un Ximénès et d'un Richelieu. « C'était le plus puissant citoyen qu'il y eût alors en Europe. Jamais sujet du Roi n'avait été si grand en Angleterre... Il était com-

plétement maître du cabinet et favori, tout à la fois, du souverain, du Parlement et de la nation. Ni son père, ni Walpole, ni Marlborough n'avaient à aucun moment possédé un si plein pouvoir. »

Les rancunes contre la France demeuraient ardentes; on les vit se manifester dans la discussion à laquelle donna lieu le traité de commerce de 1786. C'était pourtant, au point de vue anglais, une œuvre supérieure : ce traité avait pour résultat de faire rembourser indirectement par la France à l'Angleterre une partie des dépenses de la guerre d'Amérique. Mais cette réparation pacifique ne suffisait pas aux patriotes anglais. Fox, qui devait soutenir bientôt avec tant d'éclat la politique d'entente avec la France était alors tout à la rivalité. « La France, s'écriait-il, est naturellement l'ennemie politique de la Grande-Bretagne. Sans doute, je ne vais pas jusqu'à affirmer qu'elle soit et doive rester l'ennemie irréconciliable de l'Angleterre et qu'elle ne puisse pas éprouver un désir secret de vivre à l'amiable avec ce royaume. C'est possible, mais ce n'est guère probable. » — « Mon esprit, répondit Pitt, se refuse à cette assertion comme à quelque chose de monstrueux et d'impossible. C'est une faiblesse et un enfantillage de supposer qu'une nation puisse être à jamais l'ennemie d'une autre. » Les deux adversaires apparaissent, en cet épisode de leurs luttes épiques, bien éloignés des rôles qu'ils devaient jouer pendant les guerres de la Révolution française. Au fond, cependant, s'ils changèrent de langage, ils ne changèrent point de caractère : Fox demeura un orateur, et Pitt un homme d'État. La majorité lui donna raison; mais il avait été accablé d'injures, et de celles qui devaient le blesser davantage. On dénonçait en ce fils dégénéré du grand Chatham le complaisant de la France.

Pitt avait le pouvoir, il lui manquait encore le prestige, et il ne pouvait l'obtenir qu'en fournissant à l'orgueil anglais une revanche contre la France. La révolution de Hollande, en 1787, lui en fournit l'occasion. La France soutenait les patriotes, il contint le stathouder et força la France à reculer. Le traité de la tri-

ple alliance qu'il conclut en 1788 avec la Prusse et la Hollande, compléta cet ouvrage, en assurant à l'Angleterre, avec un système défensif très-redoutable, un moyen d'exercer, lorsqu'elle le jugerait convenable, un arbitrage décisif dans les affaires du continent.

Ces succès permirent à Pitt de traverser la plus redoutable des épreuves qui pût, à l'intérieur, assaillir son gouvernement: le Roi devint fou. Les whigs et les amis du prince de Galles prétendirent s'emparer du pouvoir; Pitt leur tint hardiment tête, et fit restreindre par le Parlement les droits du régent. Le Roi se rétablit au commencement de 1789. La joie générale qui éclata en cette occasion montra quels progrès la royauté avait faits dans le cœur de la nation. La dynastie parut définitivement assise. Quant à Pitt, il était plus populaire que jamais. L'Angleterre présentait à l'Europe un homme d'État très-puissant à la tête d'un gouvernement très-fort. Ce gouvernement était libre, sa force était toute nationale, c'est ce qui en rendait le ressort si formidable.

L'Angleterre se relevait et se régénérait ainsi dans le temps même où tout semblait se dissoudre en France, et tandis qu'en France on ne voyait plus aux maux de l'État d'autre remède qu'une révolution totale, l'Angleterre se reconstituait de soi-même par le développement normal et le progrès régulier de ses institutions.

IV

Ce contraste manifestait une divergence qui avait commencé avec l'histoire des deux pays et en était devenue, en quelque sorte, la loi.

Les Anglais possédaient un esprit politique qui manquait absolument aux Français; ils possédaient une constitution et des traditions de liberté. L'ancien régime qui, en France,

n'avait fondé qu'une caste de nobles, avait fondé chez les Anglais une aristocratie [1].

Cette aristocratie ne gardait de ses priviléges que ceux qu'elle justifiait encore par ses services; elle tenait à ces services, elle s'en faisait honneur, et pour les rendre à l'État, pour remplir son rôle dans la nation et exercer sa part de pouvoir, elle savait sacrifier jusqu'à ses immunités. Les plus lourdes charges lui incombaient. Elle payait pour régner. D'ailleurs, les luttes soutenues en commun pour la défense des mêmes droits politiques la rapprochaient du peuple. En France, les hommes étaient devenus très-semblables entre eux, mais ils différaient par les droits, et cette différence semblait d'autant plus insupportable aux non-privilégiés qu'ils se considéraient, en principe, comme les égaux des nobles. En Angleterre, la communauté des droits politiques faisait oublier la différence des conditions, et se sentant libres, les hommes se préoccupaient moins de paraître égaux. Leur aristocratie d'ailleurs était largement ouverte.

Les anciennes institutions locales, fondement de toutes les autres, subsistaient dans toute leur vigueur, incessamment renouvelées et rajeunies par l'exercice. La liberté politique n'était pas une formule abstraite inscrite par des philosophes en tête d'une constitution idéale, développée par des algébristes politiques et appliquée artificiellement à toutes les lois d'un peuple qui n'en avait ni l'expérience ni même la notion positive : c'était la définition d'un fait, et d'un fait passé en habitude. La liberté politique était, pour ainsi dire, un produit du sol national. Loin de descendre arbitrairement de l'État à la commune, elle naissait dans la commune, s'y fécondait, y germait, remontait à l'État par une croissance naturelle et s'y concentrait dans la constitution. Pour l'introduire en France il fallait une révolution dans l'État, dans les mœurs, dans les instincts de la nation; c'est précisément ce qu'il aurait fallu en Angleterre pour l'y détruire.

Tant que la Révolution ne prétendit qu'à établir en France

[1] Voir Tocqueville, *l'Ancien Régime*, liv. II, ch. IX et X.

la liberté politique et à détruire l'ancien régime, elle laissa les Anglais indifférents: elle leur était inutile; mais lorsqu'elle prétendit réformer la société et supprimer la religion, elle leur parut subversive de leurs institutions et de leurs croyances, et ils la réprouvèrent; lorsque enfin elle dégénéra en propagande armée, puis en conquête, ils la jugèrent funeste à leurs intérêts, et ils la combattirent. Ils y apportèrent d'autant plus d'acharnement que les intérêts que la lutte mettait en jeu n'étaient pas seulement, comme dans les guerres précédentes, des intérêts de lucre et de puissance. Les motifs les plus élevés qui puissent armer les nations se joignaient à ceux-là. La rivalité séculaire des deux peuples se poursuivit jusque dans la conception même qu'ils avaient du droit et de la liberté. C'est pour ces idées, tout autant que pour la domination du monde, qu'ils entreprirent cette guerre de vingt-trois ans.

A ne considérer que les apparences, et si l'on conclut sur le costume, l'attitude, le langage du beau monde, cet antagonisme de la France et de l'Angleterre à la fin du dix-huitième siècle paraît inexplicable. Mais il n'y avait de similitudes que dans la superficie, dans le fond tout demeurait dissemblable. Le même courant d'idées philosophiques avait passé sur les deux pays : en Angleterre, il n'avait fait que toucher les hauteurs; en France, il avait rasé le sol; et tandis qu'il ne laissait là que quelques flocons légers et brillants accrochés à la cime des grands arbres, il s'étendait ici en une couche épaisse et dense qui recouvrait et imprégnait toute la terre [1].

L'irréligion, en Angleterre, n'était qu'une affaire de ton et de mode, une débauche transcendante, un raffinement et une affectation aristocratiques. En France, c'était une passion dominante et générale; tout le tiers état en était animé, et, sur beaucoup de points, elle avait gagné jusqu'aux multitudes [2]. En Angleterre, la « gentry », la bourgeoisie, les paysans, les

[1] Voir Cornélis DE WITT, *la Société anglaise et la société française au dix-huitième siècle.*

[2] Voir TOCQUEVILLE, *l'Ancien Régime*, liv. III, ch. II.

ouvriers, les militaires demeuraient religieux [1], avides de croyances et toujours capables de pousser la foi jusqu'au fanatisme. « Le fanatisme l'a élevée, disait la grande Catherine, le fanatisme la soutient, le fanatisme la détruira [2]. » Loin de la détruire, il la conserva. Ce fanatisme chez les Anglais était un esprit de secte et non d'irréligion. Les plus furieux niveleurs du dix-septième siècle se réclamaient de l'Écriture. Il y avait en Angleterre d'inépuisables sources d'hérésie; il ne s'y était pas formé un courant profond d'athéisme. Toutes les aberrations de la foi y recrutaient des fidèles, il ne se rencontra point de néophytes pour le culte de la raison. En un mot, on y voyait infiniment plus de dissidents que de révolutionnaires; ceux qui désiraient des changements cherchaient leurs inspirations dans la Bible, non dans le *Contrat social.*

La guerre à l'Église, qui conduit en France à l'absorption de l'Église par l'État, puis à la suppression de toute Église et à l'irréligion d'État, enfante, par réaction, en Angleterre une secte de croyants, les méthodistes, et amène une recrudescence de foi dans l'Église établie. En 1779, les dissidents avaient été autorisés à prêcher et à enseigner sans autre condition que de se déclarer chrétiens. En 1789, au moment où commençait la Révolution, on discutait à Londres une motion tendant à abroger l'*acte de corporation* et l'*acte du test,* et à rendre aux catholiques l'admission aux emplois [3]. Les dissidents et les catholiques ne visaient nullement à renverser la constitution : ils ne lui demandaient que la liberté, et pour la leur donner, le Parlement n'avait qu'à se conformer à l'esprit des institutions anglaises. Toutes les sectes d'ailleurs faisaient cause commune contre l'incrédulité, et la Révolution française les trouva, sous ce rapport, toutes également hostiles. Ainsi l'esprit de secte et de fanatisme qui se faisait en France révolutionnaire, se faisait conservateur en Angleterre, et le

[1] « Il n'y a pas de nation qui ait plus besoin de religion que les Anglais. » MONTESQUIEU, *Pensées.*

[2] Lettre à Czernichef, 1770. *Publications de la Société d'histoire de Russie,* t. II.

[3] Voir ERSKINE MAY, t. II, ch. XII.

principal élément d'agitation populaire s'y tournait contre la Révolution française. Quant aux incrédules de profession, l'expérience qui se fit en France leur donna à réfléchir : en considérant les conséquences des doctrines, ils commencèrent à douter sérieusement des principes. D'ailleurs, c'étaient avant tout des gens du monde et des sceptiques : l'incrédulité passa de mode, et le scepticisme se tourna contre l'irréligion.

Il se fit dans la politique une évolution analogue. On avait vu, dans les derniers temps, paraître en Angleterre et même y faire grand état de principes, grand tapage de discours et de meetings, un parti très-remuant de démocrates. Au fond, c'était, aux yeux des Anglais, « une faction méprisable, sans armes, sans argent, sans organisation, sans chefs [1] ». Les liens que ces démocrates affectèrent de contracter avec les révolutionnaires français les rendirent odieux au peuple, car il les tint pour des traîtres et des complices de l'ennemi. Le patriotisme des Anglais, aussi jaloux et aussi soupçonneux que celui des Français, poursuivit les associés des jacobins des mêmes fureurs dont les jacobins poursuivaient en France les « complices et les mercenaires » de Pitt. Les démocrates anglais ne firent point de prosélytes en Angleterre, mais ils firent beaucoup de dupes en France. Ils contribuèrent fort à précipiter la guerre entre les deux peuples, par l'espoir qu'ils donnaient à l'un, et par la crainte qu'ils inspiraient à l'autre d'une révolution anglaise parallèle à celle de France.

Ils allèrent si loin que les whigs, après avoir salué la Révolution française comme une ère nouvelle de paix de l'humanité, perdirent, par le fait même de cette sympathie et de cette admiration, leur popularité. Quelques-uns d'entre eux, abandonnés de leurs amis et de leurs clients, persistèrent dans leurs convictions, Fox en est le plus noble et le plus illustre exemple; la plupart suivirent Burke et lancèrent avec lui l'excommunication majeure contre les Français. C'étaient pourtant des

[1] MACAULAY, *op. cit.*

hommes à principes absolus et à grandes théories; mais à l'inverse des Français qui commençaient par poser le principe *à priori* et prétendaient ensuite plier les faits à la doctrine, les Anglais « employaient toute la puissance de leurs facultés à créer, en chaque chose, la théorie de la pratique, et à trouver aux faits une philosophie conforme [1] ». C'est ce qui fit que la même éducation et les mêmes doctrines produisirent d'un côté de l'eau des destructeurs ardents et de l'autre des conservateurs à outrance.

La nation anglaise se prononça passionnément pour les conservateurs. Tout agités, bruyants et turbulents qu'ils étaient, les Anglais tenaient à leurs institutions, et ils ne menaient si grand bruit que pour y apporter de très-minimes réformes. Tandis que le Français méprisait son gouvernement, détestait son clergé, haïssait sa noblesse et se révoltait contre ses lois, l'Anglais était fier de sa religion, de sa constitution, de son roi, de son aristocratie, de sa chambre des lords. C'étaient comme autant de tours de cette formidable bastille où il se retranchait, sous l'étendard britannique, pour juger l'Europe et l'accabler de son dédain. Il admettait bien qu'à l'intérieur de la place on s'en disputât le commandement, mais il ne fallait point que l'étranger en approchât. Les choses de l'Angleterre ne le regardaient point, et tout l'esprit public se tournait contre lui.

Comme on avait vu, dans les luttes politiques du moyen âge, les barons s'unir au peuple pour combattre la prérogative royale, on vit alors les communes se joindre à l'aristocratie pour défendre contre l'esprit révolutionnaire la charte et la royauté. En luttant contre la Révolution, l'Angleterre suivait les traditions constantes de son histoire; la guerre de résistance y fut une guerre nationale. L'Angleterre fut le seul adversaire redoutable de la Révolution française, parce qu'elle fut le seul qui lui opposa des forces analogues : des principes nationaux et des passions populaires. Si les Anglais firent si grande figure dans

[1] Rémusat, *l'Angleterre au dix-huitième siècle*, t. II, p. 449.

cette crise où l'Europe continentale parut si misérable, c'est qu'ils justifièrent ce jugement que Montesquieu avait naguère porté sur eux : « C'est le peuple du monde qui a le mieux su se prévaloir de ces trois grandes choses, la religion, le commerce et la liberté [1]. »

[1] *Esprit des lois*, liv. XX, ch. VII.

CHAPITRE II

LA HOLLANDE.

I

« A la suite de l'Angleterre se range la Hollande, comme une chaloupe qui suit l'impression d'un vaisseau de guerre auquel elle est attachée. Les Hollandais, comme citoyens, abhorrent le stathoudérat qu'ils envisagent comme un acheminement à la tyrannie, et comme marchands, ils n'ont de politique que leur intérêt[1]. » Ces quelques lignes de Frédéric résument bien l'opinion des contemporains et ce qu'il faut connaître pour comprendre le rôle que joua la République des Provinces-Unies, dans la première crise de la Révolution française. Cette république comprend sept provinces[2] : Gueldre, Hollande, Zélande, Utrecht, Frise, Overyssel, Groningue. Chacune constitue une oligarchie où la noblesse est peu de chose et la riche bourgeoisie presque tout; elle a ses états et s'administre à sa guide. Pour les affaires communes à toutes les provinces, les états nomment des délégués qui se réunissent à la Haye, représentent la République à l'égard des étrangers, décident de la paix ou de la guerre. *Leurs hautes puissances les états généraux,* comme on les appelle, ont en face d'eux un pouvoir rival, celui du stathouder, amiral de l'Union et capitaine général des cinq provinces de Zélande, Hollande, Utrecht, Gueldre et Overyssel.

[1] Frédéric II, *Mémoires.* Introduction.

[2] Voir Himly, *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale,* liv. VII, ch. II.

Le prince d'Orange, qui est revêtu de cette haute dignité, ne possède nullement à l'égard des états généraux les prérogatives d'un souverain à l'égard d'un parlement, mais il y vise; exerçant le pouvoir militaire, il ambitionne le pouvoir politique. Il en résulte un conflit constant entre le stathouder et les états.

La France, sous Henri IV et sous Louis XIII, avait fortement contribué à l'établissement de cette république, et, depuis la fin du seizième siècle, il existait en Hollande un parti français très-actif et très-influent. Mais il restait dans le principe même de l'alliance entre la France et la République un germe d'hostilité. Les Hollandais sont, avant tout, une nation indépendante et commerçante. Ils recherchaient la protection de la France pour assurer leur indépendance nationale contre la maison d'Autriche, et la liberté de leur commerce contre les Anglais. La France protégeait la Hollande pour éloigner la maison d'Autriche des bouches de l'Escaut et du Rhin, y affaiblir l'influence anglaise et s'ouvrir le chemin des Pays-Bas. C'est ce que redoutaient par-dessus tout les Hollandais : il leur paraissait que si la France s'établissait dans la Flandre et ouvrait Anvers à ses flottes, leur indépendance politique et la liberté de leur commerce seraient encore plus directement menacées qu'elles ne pouvaient l'être par l'Angleterre et par la maison d'Autriche. De là vint qu'après avoir invoqué le secours de la France, ils lui résistèrent, et qu'après les avoir affranchis, la France prétendit les assujettir. De là vint aussi que la haine d'un côté et la colère de l'autre succédèrent à la reconnaissance et à l'amitié. Les Hollandais n'avaient point secoué le joug des Espagnols pour subir celui des Français : ils imputaient à tyrannie toutes les prétentions qu'ils jugeaient opposées à leurs intérêts. Les Français leur reprochaient comme une ingratitude toute résistance à leurs prétentions [1]. Peut-être la France aurait-

[1] Louis XIV écrivait en 1672 : « Quoiqu'il ne soit pas séant aux princes plus qu'aux particuliers de reprocher les bienfaits dont ils ont comblé leurs amis ou leurs voisins, on peut cependant, sans crainte de tomber dans ce défaut, imputer les causes et l'origine de la guerre présente qui vient de s'allumer entre la France et les Provinces-Unies, à l'ingratitude, à la méconnaissance et à la vanité insupportable des Hollandais. » Camille Rousset, *Louvois*, t. I, ch. v.

elle pu concilier les Hollandais à ses desseins en les y intéressant et en les rassurant sur les conséquences qui en pouvaient résulter pour eux; mais il aurait fallu, pour leur donner ces garanties, une condescendance qui n'était point dans les goûts de Louis XIV, et une modération que sa politique ne comportait pas.

Il est nécessaire, pour saisir dans leurs suites les relations de la Hollande avec les pouvoirs issus de la Révolution française, d'avoir toujours présent à l'esprit le souvenir des relations de cette république avec Louis XIV. Ce sont deux épisodes de la même histoire. Lors de la première entreprise de Louis XIV sur les Pays-Bas, celle qu'on a nommée la *guerre de dévolution*, les Hollandais, effrayés des progrès de la France, s'unirent aux Anglais et aux Suédois pour l'arrêter; la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1668, fut conclue sous leur médiation commune. Tout glorieux et profitable qu'était pour lui ce traité, Louis ne pardonna point aux Hollandais leur intervention, et il envahit la République en 1672. Turenne et Condé conduisaient les armées; les Hollandais ne se sentirent point de taille à les affronter. Ils s'humilièrent, ils consentirent à la réunion de la Belgique à la France, ils offrirent même de céder Maëstricht, Bois-le-Duc, Breda, Berg-op-Zoom, le Brabant hollandais et ce qu'ils avaient de Flandre, avec une indemnité de dix millions. Louvois jugea que ce n'était pas encore assez. Tant que la République garderait une consistance quelconque, il estimait qu'elle constituerait un foyer de résistance pour la politique française, une place forte toujours ouverte aux ennemis de la France. « Le véritable moyen de parvenir à la conquête des Pays-Bas, écrivait-il en 1671, est d'abaisser les Hollandais et de les anéantir, s'il est possible. » Il exigea Nimègue, la Gueldre, des avantages de commerce, vingt-quatre millions et la liberté du culte catholique, enfin le vasselage des sept provinces. C'était la sujétion, si ce n'était la conquête.

Les Hollandais se révoltèrent. Ils renversèrent du pouvoir les modérés qu'ils accusaient de faiblesse; les partisans de la France furent exterminés, on rétablit le stathoudérat avec tous

les pouvoirs d'une dictature révolutionnaire. Puis on rompit les digues : Louis XIV prétendait anéantir leur pays, ils le submergèrent. Cet héroïsme prépara leur salut : le chef qu'ils s'étaient donné l'accomplit. La grande ligue de l'Europe contre Louis XIV se noua autour d'eux, et Guillaume d'Orange la commanda. La lutte ne finit qu'aux traités d'Utrecht qui, attribuant les Pays-Bas à l'Autriche, en confièrent la garde aux Hollandais et leur garantirent ce qu'ils appréciaient encore davantage, la fermeture des bouches de l'Escaut au commerce des provinces belgiques.

Il sembla que ces grands efforts eussent épuisé leur énergie. Après avoir combattu avec tant de constance pour sauver leur liberté, ils la crurent assurée pour toujours, et ne pensèrent plus qu'à effacer les traces de cette longue guerre. Ils avaient eu le courage de sacrifier leur commerce à leur indépendance ; ils ne pensèrent plus qu'au commerce, et ils y sacrifièrent peu à peu l'indépendance. L'avénement de Guillaume au trône d'Angleterre fit d'eux les associés, puis les satellites, puis les subalternes de cette puissance alliée qui, par le négoce et les colonies, demeurait leur rivale. Le dix-huitième siècle nous les montre à la fois très-prospères dans leurs spéculations et leur trafic, très-déchus dans leur puissance et dans leur dignité. Diderot, qui les visita en 1773, admirait encore la solennité de l'assemblée des États généraux : « C'est là qu'on voit des commerçants, des banquiers prendre le ton imposant et l'air majestueux des rois » ; mais il était contraint de constater aussi que « l'ambition de la République était de s'enrichir, et non de s'agrandir [1] ». Favier, qui avait étudié la Hollande de plus près, ne se laissait plus prendre à ces graves apparences. « Elle a peur de tout, écrivait-il, se plaint de tout et ne se garantit de rien [2]. »

Se croyant sûre du commerce de ses colonies, elle ne faisait plus en Europe que de la politique financière, plaçant ses capitaux, prêtant à gros intérêts aux gouvernements obérés

[1] *Voyage de Hollande.* — *Œuvres,* Paris, 1875-7.
[2] *Conjectures raisonnées,* sect. II, art. IX de la Hollande.

et bornant ses ambitions à devenir la grande bourse de la dette publique du continent. Mais la politique dont elle se détachait ainsi la devait ressaisir tôt ou tard, et dans l'effort même qu'elle faisait pour s'en affranchir, elle s'y liait, malgré soi, par tous ces placements qu'elle opérait en Europe : à défaut de traités, ses créances la rendaient solidaire des puissances européennes. Celles-ci la traitaient un peu comme les grands seigneurs besoigneux traitaient leurs banquiers, aussi arrogants après le contrat qu'obséquieux auparavant. On recherchait encore l'argent des Hollandais, on ne faisait plus de cas de leur gouvernement, et du mépris d'un État à la violation de ses droits, la transition est très-rapide. « Cette république, concluait Favier, autrefois le foyer des guerres, le centre des négociations, attend désormais, en tremblant, son sort de celui de l'Europe; sa sûreté, son existence dépendent à l'avenir du choc des grandes puissances, parmi lesquelles on a cessé de la compter. » « Bataves! s'écriait Raynal, la destinée de toute nation commerçante est d'être riche, lâche, corrompue et subjuguée! » C'est ainsi que les jugea la Révolution française, et elle les traita en conséquence.

II

Cependant cette révolution qui devait entraîner leur défaite, leur assujettissement, puis leur anéantissement total, trouva d'abord parmi eux des disciples enthousiastes, des imitateurs convaincus et d'innombrables admirateurs. Les débris de l'ancien parti républicain formèrent, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, un parti que l'on gratifiait de « patriotique et de français », en opposition au parti aristocratique, qui se réclamait de l'Angleterre et soutenait le stathouder. Cependant le patriciat de riches bourgeois qui composait ce parti « patriotique » n'était rien moins que démocrate. On les voyait « aussi républicains en présence du stathouder que hautains à l'égard

des autres classes[1] ». A côté d'eux, dans les rangs inférieurs de la bourgeoisie, parmi les hommes que les oligarques excluaient du gouvernement, se recrutait un groupe nouveau qui ne se bornait point à revendiquer les anciennes franchises, mais qui affichait ouvertement l'intention de modifier les institutions de la République dans un sens démocratique. Pénétré des idées philosophiques qui régnaient en France, ce groupe se montrait également hostile à l'oligarchie bourgeoise et au despotisme stathoudérien.

Le ministère français qui, depuis l'avénement de Louis XVI, renouait partout les traditions, soutenait le patriciat; il n'encourageait point les démocrates, mais il ne les désavouait pas, et ce parti qui, en définitive, servait la politique française par son opposition au stathoudérat et à l'alliance anglaise, attendait de la France un appui efficace. L'établissement de la république aux États-Unis fortifia ces espérances. Tous les patriotes, patriciens et démocrates, se sentirent animés par cet exemple, et comme le stathouder prétendait toujours à de plus grandes usurpations, les deux partis opposants, tout séparés qu'ils étaient sur le fond des choses, se coalisèrent contre lui. L'agitation qui commença de se manifester en 1784 aboutit en 1787 à une véritable révolution.

La France, paralysée par les difficultés de son gouvernement intérieur, ne se trouva pas en état de soutenir les patriotes. L'Angleterre les menaça; la Prusse, dont le nouveau roi était beau-frère du prince d'Orange, envoya à son secours une armée sous le duc de Brunswick. Les patriotes n'opposèrent point une résistance sérieuse. Les bourgeois oligarques n'étaient pas belliqueux, et l'extrême faiblesse des démocrates se manifesta dès qu'ils se virent aux prises avec des troupes régulières[2]. D'ailleurs l'indépendance nationale n'était point en jeu : tout le monde savait en Hollande que ni la Prusse ni l'Angleterre ne menaçaient de conquérir la Hollande; il n'y avait au fond du conflit qu'une question de prérogatives dans le gouverne-

[1] Albert Réville, *la Hollande et le roi Louis. Revue des Deux Mondes*, 1870.
[2] Voir ci-dessus p. 67 et 141.

ment intérieur. Les visées révolutionnaires des démocrates effrayaient les esprits timides, et les commerçants, qui formaient le plus grand nombre, furent d'avis de se soumettre. Le stathouder devint une sorte de souverain à la manière anglaise; la Hollande s'acheminait vers la royauté. La politique des Provinces-Unies se trouva désormais enchaînée à celle de la Prusse et de l'Angleterre.

La faiblesse de la France lui avait enlevé l'alliance de la Hollande; mais l'arrogance des Anglais, les desseins trop évidents du prince d'Orange d'absorber la République, rendirent aux Français une sorte de faveur. On ne les craignait point, et l'on recommença de croire à leur puissance quand on les vit entreprendre avec tant d'enthousiasme une réforme complète de l'État [1]. Les patriotes et les démocrates proscrits en grand nombre à la suite des événements de 1787, avaient trouvé un refuge en France. Ils firent cause commune avec le parti de la Révolution. Le caractère très-cosmopolite des nouveaux principes français exaltait leurs espérances : en formant des vœux pour le succès de la révolution de France, ils croyaient sincèrement hâter l'heure de l'émancipation de leur patrie.

C'est ainsi que la Révolution française trouva en Hollande un gouvernement hostile et une nation sympathique, un pouvoir disposé à la combattre et un parti disposé à la seconder. Le succès de ce parti assurait à la France l'amitié de la République. L'antique alliance de la monarchie française et de l'oligarchie hollandaise pouvait se renouer entre les deux nations, affranchies l'une et l'autre de leur ancien régime et transformées, par une révolution analogue, en deux démocraties. Mais les révolutions, même les plus profondes, ne changent ni le caractère des peuples ni leurs intérêts dans le monde. A mesure même que les constitutions deviennent plus démocratiques, on voit le caractère national de la politique s'accuser davantage, et

[1] Voir KAMPEN, *Geschichte der Niederlande*, Hambourg, 1833, liv. VII, ch. III. — Voir aussi le *Mémoire sur la révolution de Hollande*, par CAILLARD, publié par SÉGUR, *Décade historique*, t. III. — RÉVILLE, *op. cit.*

l'empire des intérêts dominer plus despotiquement. Lorsque deux démocraties, établies l'une à la Haye et l'autre à Paris, eurent à traiter ensemble, la France et la Hollande se retrouvèrent dans les rapports mêmes où elles étaient du temps de Louis XIV, à la veille de la guerre de dévolution. Les démocrates hollandais ne pouvaient pas voir avec moins de méfiance que les patriciens la frontière de la France portée jusqu'à la Meuse et au Rhin; l'ouverture de l'Escaut, décrétée par des républicains français, leur semblait aussi ruineuse pour leur commerce que si elle eût été ordonnée par un roi de France. Enfin ils étaient avant tout patriotes et jaloux de l'indépendance de leur pays : peu leur importait le nom des dominateurs étrangers, du moment qu'ils prétendaient asservir la Hollande. La France ne pouvait, comme autrefois, que les gagner par sa modération ou les assujettir par la force de ses armes. Les Hollandais avaient tout intérêt à demeurer les alliés d'un gouvernement qui les protégerait contre leurs ennemis sans menacer leur commerce ou leur indépendance; ils ne pouvaient consentir, sans se ruiner eux-mêmes et se suicider, pour ainsi dire, à se faire les vassaux d'un despotisme conquérant qui les réduisait au rôle de trésoriers et d'amiraux de son empire. Si rude et si onéreuse même que fût la suprématie de l'Angleterre, elle leur paraissait préférable : les Anglais leur assuraient au moins la paix et la prospérité.

« On se persuade, disait Saint-Évremond [1], que les Hollandais aiment la liberté, et ils haïssent seulement l'oppression. » Ils demandèrent à Pitt de les sauver de Napoléon, comme ils avaient demandé à Guillaume III de les sauver de Louis XIV. Malgré la différence des péripéties et des épisodes, malgré la soumission forcée des Hollandais et le triomphe inouï de la France, la crise se dénoua pour les Hollandais comme elle l'avait fait cent ans auparavant, avec plus d'honneur même et des avantages plus marqués. En 1713, on leur avait délégué la garde de la Belgique; en 1814, on leur en attribue le gouver-

[1] *Discours sur les historiens français.*

nement. Leurs rancunes parurent si fortes dans l'une et l'autre circonstance, et leurs intérêts semblèrent si évidents, que l'Europe coalisée et victorieuse ne trouva rien de plus expédient que de leur confier ses postes les plus avancés et de faire d'eux son avant-garde contre la France. Ainsi, à un siècle de distance et dans des conjonctures très-diverses, la même force des choses qui avait associé, puis opposé jadis la France à la Hollande, conduisit, par un enchaînement logique des conséquences, les Français à affranchir d'abord, à conquérir ensuite, puis à démembrer, à ruiner, et finalement à supprimer du nombre des nations les Hollandais, dont ils ne se firent des ennemis que pour n'avoir pas su s'en faire des alliés.

CHAPITRE III

L'ESPAGNE.

I

La Hollande était ballottée, par le jeu même de ses intérêts, entre la France et l'Angleterre. L'Espagne, à la fin de l'ancien régime, semblait indissolublement attachée à la France. Les deux dynasties, les deux gouvernements et les deux nations étaient liés par l'union la plus étroite qui ait jamais été conclue entre deux États : c'était le *Pacte de famille,* traité d'alliance générale, de garantie et de commerce, signé le 15 août 1761, dans la crise la plus désastreuse de la guerre de Sept ans. La France devait à l'intervention de l'Espagne de n'avoir pas alors succombé plus misérablement. La fidélité apportée par les Espagnols à remplir leurs engagements n'était pas méconnue par les Français. Tandis que des critiques très-vives et très-générales s'élevaient contre le système autrichien, le *Pacte de famille* était, au moins en son principe, universellement approuvé. C'est que la nature des choses semblait rapprocher les deux États, de même que la communauté du sang unissait les deux dynasties. Les objections dirigées contre le *Pacte de famille* ne portaient que sur des détails, et elles procédaient des idées, d'ailleurs assez justes, que l'on se faisait de l'Espagne et de la nation espagnole.

Malgré les efforts de Charles III et de ses ministres pour relever ce pays, le remettre au ton de l'Europe, et, comme on disait alors, le tirer de sa léthargie, l'Espagne était en déca-

dence [1]. Faute d'hommes et faute d'argent, l'armée n'avait repris qu'une consistance apparente. Tout était sacrifié à la marine. En 1778, elle comptait 67 vaisseaux de ligne et 32 frégates. Cette flotte était nécessaire aux Espagnols : tirant toutes leurs ressources des colonies, ils avaient à en défendre les côtes contre l'ennemi pendant la guerre, et à en protéger pendant la paix le commerce envahi par la contrebande des Anglais et des Hollandais. Il fallait en outre escorter les fameux galions qui apportaient en Europe l'or des mines américaines. Mais cette marine de guerre qui assurait ainsi le revenu de l'État, en absorbait la meilleure part. L'Espagne n'avait plus, pour ainsi dire, de marine de commerce. Elle ne produisait pas, elle importait des lingots d'or et exportait de moins en moins de denrées et de produits fabriqués. C'est ce qui rendait la contrebande si redoutable [2]. Dans la Méditerranée même, le cabotage se faisait sous pavillon étranger : le fret, la commission, le change en dévoraient tous les bénéfices. « Les peuples de l'Europe, dit Montesquieu, font sous leurs yeux tout le commerce de leur monarchie [3]. »

A l'intérieur, faute de canaux et de routes, il n'y avait pas d'échanges; on ne pouvait aller chercher le blé aux lieux où il poussait, de sorte que l'agriculteur se ruinait et que sur les côtes on était forcé d'importer des blés étrangers. De plus, l'esprit d'indépendance des différentes provinces et leur autonomie relative maintenaient entre elles des douanes intérieures. On reprochait aux Espagnols de ne point cultiver leurs terres : ayant peu de besoins et jugeant le travail d'ordre subalterne, ils négligeaient beaucoup de richesses naturelles; toutefois il ne fallait point en exagérer l'étendue. « Un tiers de ce pays est cultivé, écrivait un publiciste en 1773 ; un autre tiers pourrait à

[1] Voir Rosseeuw-Saint-Hilaire, *Histoire d'Espagne*, t. XIII. — Baumgarten, *Geschichte Spaniens*. — Lafuente, *Storia general de España*, t. XXI. Madrid, 1858.

[2] On estimait en 1790 que « sur 200 millions de denrées de toute espèce que les colonies espagnoles demandent à leur métropole, elle ne peut leur en fournir en somme que 70 environ ». Projet de discours de Mirabeau. *Mémoires de Mirabeau*, t. VII, p. 422.

[3] *Esprit des lois*, liv. XIX, ch. x.

la rigueur l'être avec du temps, des soins et de grandes dépenses; le reste est et sera toujours incultivable [1]. » Les causes qui faisaient languir l'agriculture empêchaient l'industrie de se développer. Le pays se dépeuplait par l'effet des mœurs et de l'amollissement général, par l'abus des majorats et l'excès du développement des ordres monastiques. Favier définissait les Espagnols une nation « romanesque, peu prévoyante », haïssant les étrangers, gouvernée par les moines, indolente et arrogante, « de deux cents ans en arrière des autres nations policées ». Une administration « incorrigible » multipliait les impôts et, à mesure que les charges augmentaient, multipliait les agents, par suite les vexations, percevant d'autant plus mal qu'elle voulait percevoir davantage. En 1788, la population s'élevait à 11 millions d'habitants, et la recette totale à 200 millions de francs. Le roi d'Espagne, disait Montesquieu, n'est « qu'un particulier très-riche dans un État très-pauvre [2] ». La ressource principale, c'était le trésor formé des lingots d'Amérique et accumulé en vue de la guerre : ressource précaire, car elle ne produisait pas, et la guerre maritime pouvait, en barrant la route des colonies, en empêcher le renouvellement.

D'ailleurs, les revenus de l'Amérique diminuaient à mesure que se faisaient sentir davantage les effets du détestable régime d'exploitation auquel les colonies étaient soumises, et les conséquences de l'affaiblissement de la métropole. Déchirées sourdement par des luttes de race, travaillées par l'esprit de révolte qui soufflait des États-Unis, opprimées et épuisées, sans commerce entre elles et avec les étrangers, elles participaient à toutes les causes de la décadence de l'Espagne, sans avoir en elles-mêmes la force de résistance passive que l'Espagne puisait dans son passé et dans ses traditions. L'Angleterre s'y préparait une revanche éclatante de l'appui que l'Espagne avait témérairement prêté à l'affranchissement des Américains du Nord. Il y eut, avant 1789, un premier essai de soulèvement au Pérou; la grande révolution qui n'éclata que vingt-cinq ans

[1] Favier, *Conjectures raisonnées*, art. XII : *De l'Espagne.*
[2] Liv. XXI, ch. XXII.

plus tard, commençait de se préparer sourdement. Les causes les plus diverses y contribuaient. Les Jésuites exerçaient exclusivement, en ces pays, la discipline morale et religieuse; ils étaient seuls à enseigner et à prêcher la soumission à la métropole; en les supprimant, l'Espagne anéantit l'instrument principal de sa domination, et la dispersion de cet ordre fit autant pour l'indépendance de l'Amérique du Sud que l'exemple des États-Unis, la propagande de la Révolution française et les encouragements de l'Angleterre [1]. Ainsi l'Espagne qui vivait aux dépens de ses colonies, les ruinait et se ruinait elle-même en les exploitant.

Les publicistes qui étudiaient, à la fin de l'ancien régime, les relations de la France et de l'Espagne, considéraient qu'une révolte de l'Amérique espagnole était probable; cependant ils ne croyaient pas impossible de la prévenir en modifiant le système colonial suivi par la métropole [2]. Ils s'exagéraient volontiers les ressources de l'Espagne et les facilités qu'un gouvernement habile y trouverait pour rétablir le commerce, l'agriculture, l'industrie et les finances. Ils tenaient l'alliance pour utile aux Français et indispensable aux Espagnols [3], mais ils entendaient que la France gouvernât la politique commune des deux royaume. « La mode, disait Favier, qu'il faut toujours étudier quand on veut comprendre la diplomatie de la Révolution, la mode doit être passée de laisser influer l'Espagne sur la France; le besoin et l'infériorité réelle de puissance font une loi à la branche cadette de se remettre à sa place. C'est à l'autre

[1] Voir Buckle, *Histoire de la civilisation en Angleterre*, ch. v : *Esquisse de l'intellect espagnol.* — Gervinus, *Histoire du dix-neuvième siècle*, traduction française, t. VI, ch. i. Paris, 1864. — Bancroft, *Histoire de l'action commune de la France et de l'Amérique*, traduction de M. de Circourt.

[2] Voir Raynal, *Histoire philosophique*, liv. VIII, ch. xxxv : *La domination espagnole a-t-elle une base solide dans le nouveau monde ?*

[3] « Ce sont, écrivait Favier en 1773, des liaisons naturelles, nécessaires et indissolubles, fondées sur l'intérêt commun et invariable des deux puissances, d'où dépend réciproquement leur sûreté extérieure et maritime, ou sûreté de commerce. » Peyssonel, ancien consul de France, et disciple de Favier, déclarait, en 1789, que le *Pacte de famille* serait regardé toujours « comme l'instrument sacré de la félicité publique ». *Situation politique de la France : vues et développements des avantages que le Pacte de famille peut donner à la France*, 1789.

à diriger en lui donnant l'exemple et à reprendre, en quelque sorte, son droit d'aînesse. »

Il y avait entre les deux nations un point extrêmement sensible et douloureux, c'était la Louisiane, que Louis XV avait cru devoir abandonner à l'Espagne, à titre de dédommagement, en 1763. « On a dû non-seulement lui céder, mais lui livrer de force la Nouvelle-Orléans, écrivait un contemporain. Ces fidèles Français ont subi le joug espagnol; tirons le rideau sur cette tragédie : les nouveaux maîtres y ont gagné à leur ordinaire un désert de plus[1]. »

La France désirait recouvrer la Louisiane; l'Espagne désirait avec une passion bien plus ardente encore reprendre Gibraltar. Elle rêvait aussi de reconquérir la Jamaïque, perdue depuis 1655, et nourrissait sourdement la dangereuse ambition de s'emparer du Portugal. C'était là le dessein constant et comme le secret de la politique espagnole. « Je me suis efforcé dans la mesure même de mes forces de me lier avec le Portugal, écrivait Charles III en 1787. C'est le système à suivre aussi longtemps qu'on ne pourra pas réunir cette couronne[2]. » Ces ambitions l'attachaient à la France, et c'étaient les artifices classiques de la diplomatie française pour attirer l'Espagne dans ses entreprises contre l'Angleterre. C'est ainsi que, malgré le danger de l'exemple et le péril évident qui en résultait pour ses colonies, Charles III s'était laissé entraîner à soutenir les Américains du Nord dans leur révolte contre l'Angleterre.

II

Charles III venait de mourir[3] quand la Révolution française commença. C'était le meilleur souverain que l'Espagne eût possédé depuis longtemps : il laissait de bons ministres : Aranda,

[1] Favier. Boutaric, *Correspondance secrète de Louis XV*, t. II, p. 218.
[2] Baumgarten, liv. I, ch. I.
[3] 14 décembre 1788.

Campomanès, Florida Blanca; mais il ne leur fut pas donné de continuer son œuvre. Ce règne réparateur fut suivi du règne le plus dissolvant. L'Espagne, relevée un instant par un prince intelligent, allait, en quelques années, sous le gouvernement d'un prince imbécile, sombrer dans une ignoble intrigue. Cette trame se noua dès le lendemain même de l'avénement du nouveau roi. Charles IV avait quarante ans : corpulent et faible d'esprit, bonhomme et colère, incapable de croire au mal parce qu'il était incapable de le concevoir; amoureux, chaste, dévot et, par suite, plus esclave encore de sa femme que de son tempérament [1], les premières années de son mariage l'aveuglèrent pour toute sa vie. Scrupuleux au point de se séparer de la Reine quand il n'espéra plus en avoir d'enfants, il se réfugia dans la chasse, les travaux manuels, les exercices violents, n'aimant que la table, la musique et les combats de taureaux, épuisé enfin quand il avait pendant une demi-heure fait son métier de roi [2].

Petite et sans beauté, noire de teint, mais avec quelque grâce, de l'élégance et surtout de l'attitude, Marie-Louise de Parme était à la fois superstitieuse et passionnée, ignorante, agitée, avec un fond d'âme très-frivole, de l'entêtement sans fermeté, de l'artifice sans intelligence, de l'intrigue sans aucune suite, plus d'avidité que d'ambition, beaucoup de vide dans l'esprit, plus encore dans le cœur. Son mari lui parut brutal et grossier : elle le méprisa. Elle détestait son fils aîné et se souciait médiocrement de ses autres enfants. Elle avait trente-quatre ans, une imagination troublée, des sens inquiets, sans aucun frein de religion ou de vertu, quand elle monta sur le trône et que la fortune de Godoy le jeta sur son chemin. C'était un gentillâtre de province : faute de mieux, il s'était engagé dans les gardes du corps à l'âge de dix-sept ans. Il en avait alors vingt et un. Il était très-beau, d'une beauté grave fréquente

[1] *Uxorius*, comme disait SAINTE-BEUVE. Voir *Causeries du lundi*, t. V : *la Princesse des Ursins*.

[2] Voir le curieux document publié par M. IUNG, *Mémoires de Lucien Bonaparte*. Paris, 1882, t. II, p. 10.

chez les hommes du Midi, qui donne à la jeunesse cet air de passion contenue et impérieuse, à l'âge mûr ces dehors impénétrables et imposants si bien faits pour dérober la médiocrité de l'esprit, la sécheresse du cœur, l'égoïsme despotique et toutes les ruses d'une corruption d'autant plus insinuante qu'elle semble s'ignorer soi-même. La Reine s'éprit de lui et se livra éperdument; il en abusa sans vergogne. Elle ne se contenta pas de faire de Godoy son amant, elle prétendit faire de lui un grand homme, un ministre, l'associer à son pouvoir. Elle l'introduisit à la cour et dans l'intimité de son ménage royal, où Charles IV s'engoua docilement de lui.

Marie-Louise garda d'abord quelques ménagements dans la gradation des honneurs qu'elle lui prodiguait et qui marquaient, par autant de scandales, les progrès de sa passion; mais elle en fut bientôt entièrement possédée. Godoy prit sur elle un ascendant égal à celui qu'elle s'était arrogé sur Charles IV. Comme elle était jalouse et emportée, qu'il était présomptueux et impassible, qu'il mettait à se vanter de ses infidélités sa gloriole d'officier à bonnes fortunes, il en vint assez vite à la maltraiter, et il lui infligea une honte égale à celle dont elle flétrissait le Roi. C'est ainsi qu'à la veille de la Révolution française, ces trois personnages, si étrangement associés, commençaient, en costume de cour et dans le décor austère des palais de Philippe II, cette comédie, aussi vieille que le vice et la bêtise, du mari débonnaire dupé par sa femme et de la vieille maîtresse exploitée par son amant. La pièce commence vers 1787, comme un chapitre de *Gil Blas;* elle se terminera, vingt ans après, par un dénoûment à la Shakespeare. Devenus le mépris des cours, après en avoir été la risée, ces malheureux s'acheminèrent, à travers les avilissements, jusqu'à la sinistre catastrophe de Bayonne.

Dans les commencements du règne, Charles IV par scrupule, la Reine par hypocrisie, Godoy par politique, se jetèrent dans la dévotion. La Reine voulait le pouvoir pour Godoy, et Godoy le voulait pour le lucre. Il leur fallait écarter les anciens conseillers de Charles III. C'étaient des philosophes, la nation était demeu-

rée catholique, Marie-Louise et Godoy s'appuyèrent sur le vieux fanatisme espagnol. Les ministres perdirent bientôt toute influence, et après les avoir relégués quelque temps, la Reine les disgracia. La Révolution française lui en fournit le prétexte.

Une réaction complète s'opérait en Espagne. L'Église reprenait son empire; l'Inquisition était rétablie. Il semble donc que la Révolution devait nécessairement trouver l'Espagne hostile : un roi Bourbon et un gouvernement dévot ne pouvaient que la détester. Mais avant d'être Bourbon, le Roi était époux, et Marie-Louise ne se faisait dévote que pour masquer ses intrigues. Les mêmes passions la portèrent à désirer tour à tour la guerre pour illustrer son amant et la paix pour le rendre populaire. Cette cour débile et corrompue se trouvait comme livrée d'avance à toutes les suggestions de la peur, à toutes les tentations de l'avidité. Ceux qui eurent à traiter avec elle ne laissèrent pas de profiter de sa faiblesse pour la dominer. On la verra successivement enchaînée à l'Angleterre, puis à la France, ménager la Révolution, la condamner avec violence, la combattre avec mollesse; rechercher l'alliance du Directoire et s'abandonner à Napoléon qui l'anéantit.

La France ne trouvait à Madrid que trop de docilité à ses desseins; les illusions qu'elle en conçut devinrent plus funestes pour elle que ne le furent à l'Espagne l'impéritie et la turpitude de ses gouvernants. Les Français étaient portés par les habitudes et les traditions de l'ancien régime à traiter les Espagnols comme une nation subalterne, vouée au rôle d'auxiliaire. Tenant la cour d'Espagne pour lâche et vénale, les politiques de Paris négligeaient de compter avec le peuple espagnol. Ils le jugeaient divisible et gouvernable à merci. Ce n'était point qu'ils le méprisassent ni qu'ils prétendissent l'asservir de parti pris; mais ils pensaient que les derniers rois autrichiens l'avaient énervé et amolli, qu'il n'avait été relevé de cette décadence que par les Bourbons, que cette dynastie dégénérait à son tour; qu'un autre gouvernement étranger, plus intelligent, plus éclairé, plus résolu, pourrait seul reprendre l'œuvre de réparation et la mener à bonne fin au moyen

d'un traitement rigoureux et de topiques appropriés. Ce que Louis XIV avait entrepris, dans le seul intérêt du despotisme, la France, régénérée elle-même par la Révolution, avait le droit et le pouvoir de l'accomplir, pour le plus grand bien de l'Espagne et de l'humanité. Ces calculs, d'où l'on supprimait l'élément essentiel, c'est-à-dire le caractère des Espagnols, trompèrent la Convention, égarèrent le Directoire et finirent par entraîner Napoléon dans la plus fatale de ses entreprises. C'est en effet par cette voie détournée qu'il fut conduit à reprendre les desseins de Louis XIV et à placer un de ses frères sur le trône de Philippe V. Napoléon, en cette affaire comme en beaucoup d'autres, ne fit que développer démesurément et étendre au delà de toutes proportions les plans politiques que la Révolution avait reçus de l'ancien régime.

« Il semble, disait en 1778 Florida Blanca au comte de Montmorin, ambassadeur de Louis XVI, que vous regardez le roi d'Espagne comme une sorte de vice-roi ou de gouverneur de province. » Tant qu'il y eut en Espagne des princes résignés à ce rôle, les choses allèrent aisément, et aussi longtemps que Charles IV demeura sur le trône, les calculs des politiques de Paris se trouvèrent justes : ils commandèrent, et, plus ou moins docilement, l'Espagne obéit. Mais lorsque, déçu par cette soumission même, Napoléon crut pouvoir s'emparer du trône où les Bourbons ne régnaient plus que sous ses ordres, il se trouva en présence de la nation espagnole, et tous les calculs furent renversés.

III

L'air du siècle n'avait fait que passer sur l'Espagne; le peuple ne l'avait point respiré. Dans ce pays où l'Inquisition était devenue une institution d'État en même temps que le Parlement s'établissait en France [1], on avait vu le pouvoir de

[1] Cf. Guizot, *Civilisation en Europe*, leçon XI.

l'Église augmenter alors que partout ailleurs il diminuait[1]. Les réformes de Charles III, imposées de toutes pièces, demeurèrent toujours étrangères et comme hostiles aux yeux de la nation. Elles ne sortirent point des lois; les mœurs y répugnaient. Charles III et ses ministres « éclairés » ne réunirent jamais autour d'eux qu'un petit groupe d'hommes, très-estimables et très-distingués sans doute, mais qui ne disposaient d'aucune influence en dehors du cabinet et du conseil d'État. Ils étaient sans prises sur le peuple. Dès que le pouvoir cessa de la retenir, la nation leur échappa. La suppression des Jésuites avait été profondément impopulaire; privés de ces guides, qui, tout compte fait, les modéraient encore, les Espagnols se livrèrent aux moines, et n'en devinrent que plus fanatiques. Il n'y avait en Espagne d'opposition sérieuse que contre les réformes. La réaction qui suivit l'avénement de Charles IV fut accueillie comme une mesure de salut public. Lorsqu'en 1789, les Cortès se réunirent pour acclamer le Roi et modifier la loi de succession, on les vit prosternées devant Charles IV, qui ne parut devant elles que pour les dissoudre.

Très-attachés à la dynastie, indifférents aux libertés politiques dans les affaires générales de l'État, rebelles aux innovations, les Espagnols ne se passionnaient que pour leur religion et leurs franchises provinciales. Leur obéissance extérieure au pouvoir établi cachait un esprit invétéré d'indépendance. En réalité ils étaient « moins soumis au gouvernement qu'à leurs propres mœurs ». Tant que le pouvoir n'y prétendait rien changer, ils le laissaient disposer du reste; s'il tentait de les atteindre là, il les touchait au cœur et ils se révoltaient. « Ignorant, pauvre, paresseux, il est vrai, rapporte un contemporain[2], mais sobre, grave, orgueilleux, de mœurs loyales et tenaces; d'instincts forts, fiers et généreux, et d'un dévouement inébranlable, ce peuple, isolé par caractère et par sa position reculée, presque insulaire, était resté étranger et

[1] Voir Buckle, *op. cit.* — Gervinus, liv. IV, ch. I. — Malouet, *Mémoires*, ch. I. — Baumgarten, *op. cit.*

[2] *Mémoires du général de Ségur*, t. III, p. 745 et suiv.

indifférent aux progrès de la civilisation européenne. Répulsif même à tout contact extérieur, il se plaisait à son isolement, qu'augmentaient une foi absolue, superstitieuse, et sa soumission au clergé. »

Sous la conquête étrangère et devant une révolution qui renversait leur dynastie, menaçait leur religion, bouleversait leurs coutumes et violentait leurs mœurs, ces Espagnols, qui ne comptaient plus en Europe que comme un sujet de développement pour les philosophes et un exemple vivant de la décadence des nations, se réveillèrent soudain, avec une fureur de fanatisme et un élan patriotique qui déconcertèrent tous les politiques de l'Europe. Leur héroïsme venait cependant des mêmes causes que leur affaissement. L'Espagne était restée immuable au milieu d'une Europe qui se transformait. « C'est chose certaine, écrivait Richelieu, que les Espagnols nous surpassent en constance et en fermeté, en zèle et en fidélité envers leurs rois et leur patrie. » Napoléon les retrouva tels qu'ils étaient demeurés depuis l'expulsion des Maures. Si, contrairement à ce que prétendaient les sages, la nation espagnole ne s'était pas fatiguée d'être mal gouvernée depuis Charles-Quint [1], c'est que les gouvernements qu'elle avait subis avec une égale docilité flattaient tour à tour sa passion d'héroïsme romanesque et son incurable paresse d'esprit. Ils avaient soin, surtout, de respecter ses coutumes.

Les Espagnols se révoltèrent contre l'invasion des Français, par les motifs mêmes qui les portaient à se soumettre au pouvoir de leurs rois. Les défauts qui les avaient tant affaiblis firent alors leur force et se tournèrent en vertus. On les avait vus « sérieux, sévères, étranges, inhospitaliers [2] » ; ce mépris des étrangers dégénéra en une haine farouche. Il leur en restait toujours, au fond du cœur, un levain contre les Français. « Mon père sortirait du tombeau, disait avant la Révolution un paysan espagnol, s'il prévoyait une guerre avec les Français [3]. » Leur pauvreté les rendit insensibles aux souffrances

[1] *Lettres de Catherine à Grimm*, p. 575.
[2] Le général DE SÉGUR, *op. cit.*
[3] FERGUSON, cité par JANET, *Histoire de la science politique*, t. II, p. 549.

de la guerre; leur fanatisme religieux les exalta contre la persécution. Ce goût d'aventures et cette passion d'indépendance qui peuplaient les campagnes de vagabonds, de contrebandiers et de brigands, rassemblèrent, au premier appel, ces *guérillas*, qui devinrent invincibles parce qu'elles étaient insaisissables. Leurs prêtres, violents et sectaires, vivaient au milieu d'eux : après les avoir entraînés au combat, ils les commandèrent. Ces paysans exaltés combattaient à la manière des Turcs, se dispersant dans les plaines devant les troupes régulières, opposant aux assauts de l'ennemi, derrière leurs murs crénelés ou leurs retranchements de montagne, la plus meurtrière et la plus tenace des résistances.

Enfin cet instinct de croisade qui subsistait chez eux en même temps que les mœurs farouches du moyen âge, cette férocité qui se mêlait aux raffinements de l'honneur, cette âpreté de vengeance qui s'unissait à l'esprit de sacrifice, faisaient d'eux des soldats à la fois héroïques et cruels contre l'envahisseur. Tout ce qui les rendait, au dix-huitième siècle, impénétrables à la civilisation moderne, tout ce qui les maintenait dans leur léthargie et leur fermait, pour ainsi dire, les avenues de l'Europe, conspira pour les rendre inexpugnables dans leurs montagnes, lorsque cet orgueil qui les détachait du monde fut insulté, lorsque ces préjugés qui les isolaient furent attaqués, lorsque leur indépendance nationale, le seul bien dont ils fussent épris, se trouva menacée.

La Révolution, même dans son œuvre la plus bienfaisante et la plus pacifique, ne pouvait que les froisser. Sous forme d'invasion armée et de conquête étrangère, elle les exaspéra. Il y avait une chose qu'ils exécraient plus encore que la conquête et le gouvernement des étrangers, c'était l'application des *Droits de l'homme*. C'est pourquoi, ayant accepté Philippe V, Français, mais catholique, ils expulsèrent Joseph, roi de par la Révolution. L'Espagne devint ainsi la barrière devant laquelle s'arrêta la propagande de la Convention, et pour avoir voulu la forcer, Napoléon y brisa ses armes. La conquête napoléonienne se heurta au même obstacle que le prosélytisme révolutionnaire :

les passions nationales. Il fallut très-longtemps pour que l'esprit de la Révolution pénétrât en Espagne. Quand il y pénétra, il suivit le courant qui entraînait les âmes : il devint tout national à son tour, et l'esprit de liberté ne fit qu'ajouter un ferment de plus à la haine des Français. Cet esprit ne prévalut en Espagne qu'au détriment de la France. La condition du succès de la Révolution française dans ce pays était que les Français n'y domineraient plus.

CHAPITRE IV

L'ITALIE.

I

Tout ce qui éloignait les Espagnols des Français semblait en rapprocher les Italiens, au moins ceux du nord et ceux du centre. La Révolution trouva chez eux des sympathies enthousiastes, la conquête même y fut facile[1]. C'est que la domination des étrangers était en Italie un fait ancien, et que les conditions sociales y ressemblaient beaucoup à celles de la France. Les Italiens n'avaient qu'à gagner à la victoire des Français. Ils formaient une nation ; ils avaient des traditions ; ils en cultivaient le souvenir et cherchaient à les renouer. L'Italie était en lambeaux, mais c'étaient les lambeaux d'une même pièce, et les déchirures mêmes qui en découvraient la trame en attestaient l'antique contexture.

La fin du dix-huitième siècle, en Italie, rappelle de loin ces temps, précurseurs de la Renaissance, où les Italiens se réveillaient aux lettres, aux arts, aux sciences, à la politique même, où ils rêvaient de se refaire une patrie, où ils appelaient César, et où le nom de leur pays recommençait d'occuper l'univers[2]. Il faut le dire à leur honneur, de quelque servitude qu'ils aient été opprimés, ils n'ont jamais laissé prescrire leurs droits. A

[1] Voir Franchetti, *Storia d'Italia dopo il* 1789. Milan, 1880. — Cantu, *Histoire des Italiens*. Paris, 1859. Traduction française. — Botta, *Histoire d'Italie*. Paris, 1824. — Bianchi, *Storia della monarchia Piemontese*.

[2] Voir Ferrari, *Histoire de la raison d'État*. — Rendu, *l'Italie et l'Empire d'Allemagne*. Paris, 1859. — Marc Monnier, *Histoire générale de la littérature moderne : La Renaissance, de Dante à Luther*. Paris, 1884.

défaut de mandataires d'État, ils ont toujours trouvé des poëtes pour les revendiquer. Il n'y a pas au dix-huitième siècle de politique nationale en Italie, mais il y a une langue, des historiens et des poëtes nationaux. « Le jour viendra, s'écrie Alfieri, où les Italiens renaîtront, audacieux sur le champ de bataille. » Il les y convie par ses poëmes, par ses tragédies tout animées du vieux patriotisme romain. Muratori et Denina leur rappellent leurs origines et s'efforcent de leur restituer par l'histoire une conscience nationale. C'est l'Italie régénérée que Vico contemplait sur les grands horizons qu'il découvrait à l'humanité.

Pierre Verri publiait un recueil imité du *Spectateur* anglais et intitulé *le Café*[1]. Il y raconte qu'un homme se présenta un jour à Milan dans une compagnie où l'on ne le connaissait point. — Êtes-vous étranger? lui demande-t-on. — Non, monsieur. — Milanais? — Non, monsieur. Comme le questionneur s'étonne et insiste, l'inconnu lui répond : — Je suis Italien, et un Italien n'est pas plus un étranger en Italie, qu'un Français ne l'est en France, un Anglais en Angleterre, un Hollandais en Hollande. Puis il poursuit et développe sa pensée ; il montre que la division de l'Italie y anéantit toute vie intellectuelle. La compagnie trouve qu'il parle bien, en homme cultivé, en homme de bon sens, en bon patriote, et tous discourent sur le malheur des temps qui veut qu'un Italien ne soit pas le concitoyen d'un autre Italien, sur ce hasard qui, selon que vous naissez ici ou là, « dans le pays traversé par les Apennins et borné par la mer et les Alpes », fait de vous un autre homme. L'inconnu reprend alors la parole ; il prouve que les Italiens n'ont pas seulement les mêmes origines, mais le même caractère et les mêmes lois civiles ; ils les possédaient quand ils participaient à l'honneur de Rome ; ils les possédaient encore du temps de Charlemagne, et ils ont montré, dans leurs républiques, lors de la Renaissance, qu'ils n'en avaient pas perdu la mémoire. Il compare l'Italie à un groupe de planètes : chacune a sa vie propre, mais elle subit l'attraction générale et concourt à former le système. « Réglons,

[1] En 1765 et 1766.

conclut-il, sur ce modèle notre politique nationale. Bien que dispersés sous des dominations diverses et soumis à divers souverains, formons, pour le progrès des sciences et des arts, un seul système. Que le patriotisme, c'est-à-dire l'amour du bien universel de notre nation, soit le soleil qui nous éclaire ! Redevenons tous des Italiens, si nous ne voulons pas cesser d'être des hommes ! »

Ils le disent; l'Europe le sait. Cette littérature et cet art qui maintiennent entre eux les âmes unies, malgré le morcellement de la terre, conservent, partout où il y a des esprits curieux et des imaginations éprises du beau, le souvenir d'un grand passé et l'instinct d'un avenir. Tout, jusqu'à la merveille du climat et du sol, contribue à propager dans le monde, avec ce nom plein de lumière, l'Italie, la tradition d'une patrie [1]. Ses titres de noblesse sont les titres mêmes de la civilisation européenne. Nul ne les ignore. « L'Italie attend et espère », écrivait en 1780 la grande Catherine. L'auteur de *Corinne* exprime une idée très-répandue à la fin du dix-huitième siècle, lorsque parlant du « mystère » de l'Italie, elle ajoute : « Les Italiens sont bien plus remarquables par ce qu'ils ont été et par ce qu'ils pourraient être que par ce qu'ils sont maintenant [2]. »

Inquiets à ce point de leur patrie, les Italiens, à l'exception des sujets du roi de Sardaigne, professent une complète indifférence pour les gouvernements entre lesquels ils sont partagés. En dehors du Piémont, ce sont ou des chefs électifs, comme à Rome et dans les républiques, ou des dynasties nomades, comme à Parme, en Toscane, à Naples. Les princes ne se présentaient, en réalité, que comme des usufruitiers couronnés de l'État ; les peuples les prenaient comme tels et ne les considéraient qu'en raison du mérite de leur administration. Ces dispositions des Italiens les préparaient singulièrement à subir l'influence d'une révolution qui exalta des sentiments dont ils étaient tous pénétrés, et renversa des institutions et des dynasties auxquelles personne

[1] Belle encor, l'Italie attire l'univers.
André Chénier, *Élégies*, XXVII.

[2] *Corinne*, liv. I, ch. v.

n'était attaché. La Révolution française proclamait des réformes civiles qui étaient l'objet des vœux ardents de la grande majorité du peuple, elle posait en principe l'indépendance des nations, elle tendait à les émanciper et à les grouper, à rapprocher les hommes par les lois et les unir par le patriotisme : les Italiens, lorsqu'elle se présentait à eux avec ces principes, ne pouvaient que l'acclamer. Leurs gouvernements, celui du Piémont excepté, parce qu'il était le seul national, ne possédaient contre elle aucun moyen de défense.

II

Les Deux-Siciles avaient été, en 1738, par le traité de Vienne, attribuées à une branche cadette des Bourbons d'Espagne[1]. Don Carlos, premier roi de cette dynastie, était un prince éclairé. Il essaya de remédier à « l'incurie d'un gouvernement qui de temps immémoriaux n'avait jamais su ni administrer ni civiliser ses sujets[2] ». Mais il ne put que modifier légèrement la surface, et l'état social demeura misérable : le brigandage sévissait à l'intérieur, et sur les côtes, dans les Calabres, les pirates barbaresques dépeuplaient encore les villages. La nation s'était soumise par apathie à des réformes dont elle profitait, mais dont la portée lui échappait. La révolution violente lui était au contraire familière. Ce peuple somnolent pouvait, sous l'empire de la première secousse, devenir soudainement frénétique. En réalité, rien n'était mûr, en ce pays, que pour l'anarchie ou pour la tyrannie : la Révolution française ne fit que brusquer les transitions de l'une à l'autre

[1] Don Carlos, fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, né en 1716, conquit sur l'Autriche, lors de la guerre de la succession de Pologne, le royaume de Naples. Il fut reconnu comme roi des Deux-Siciles par le traité de Vienne, en 1738. Il régna, sous le nom de Charles IV, jusqu'en 1759. A cette époque, la mort de son frère, Ferdinand VI, l'appela au trône d'Espagne, qu'il occupa jusqu'en 1788, sous le nom de Charles III.

[2] *Mémoires du général de Ségur*, t. II, p. 528.

En 1759, la mort de Ferdinand VI, frère aîné de Don Carlos, appela ce prince au trône d'Espagne. Il laissa les Deux-Siciles à son troisième fils, Ferdinand IV, qui n'avait que huit ans. Les ministres de Charles formèrent le conseil de régence, et le gouvernement demeura ce qu'il était, c'est-à-dire relativement intelligent et bienfaisant. Déclaré majeur en 1767, Ferdinand épousa, l'année suivante, Marie-Caroline d'Autriche, fille de Marie-Thérèse et sœur de la reine de France. Le Roi avait dix-sept ans, la Reine en avait seize; il leur fallut quelques années pour secouer la tutelle de l'ancienne régence. La retraite de Tanucci, qui en était l'âme, montra, en 1776, que le jeune couple royal se croyait de taille à gouverner par lui-même. Ce fut le plus lamentable des gouvernements.

Ferdinand était ignorant, grossier, paresseux. Il n'écrivait jamais. On n'aurait pu, disait-on, trouver chez lui un encrier, même dans la salle du conseil. Il aimait les distractions inférieures, les débauches triviales, les succès populaciers. Au fond, un despote vulgaire, capable, par colère ou par peur, de devenir féroce. Cependant, si borné qu'il fût et fermé aux grandes pensées, il gardait un certain instinct royal, une conscience obscure de ses devoirs. Une femme de cœur aurait eu vite raison de ce grand enfant gâté, vaniteux et mou; à défaut de conseils, elle aurait pu lui donner des conseillers. Marie-Caroline[1] était une Autrichienne passionnée, arrogante et vindicative. Elle rêvait d'occuper l'Europe de sa personne; la renommée de Catherine l'obsédait sans cesse et aiguillonnait son ambition. Elle avait des connaissances, de l'esprit, de l'intrigue surtout et de la séduction. Elle domina aisément son mari. « Ma femme sait tout », disait-il avec admiration; il la laissa envahir tout le gouvernement. Cependant avec sa nonchalance pour les affaires et son besoin continuel de plaisirs,

[1] Voir pour la jeunesse et l'éducation de Marie-Caroline : ARNETH, *Maria-Theresia*, t. VII, ch. XI; pour son rôle politique : HELFERT, *Kœnigin Carolina*, Vienne, 1787; pour sa vie privée : HELFERT, *Maria-Carolina Anklagen und Vertheidigung*, Vienne, 1884. M. de Helfert, qui s'est fait le chevalier et l'apologiste de Marie-Caroline, expose et discute minutieusement toutes les imputations élevées contre cette princesse.

Ferdinand était orgueilleux de son autorité, il en voulait garder l'apparence et l'illusion [1] ; la Reine ne pouvait le mener qu'en l'étourdissant toujours et le divertissant. Elle acheva ainsi de l'abaisser ; mais en s'assurant pour elle-même la direction de l'État, elle ne releva point le prestige de la couronne. Elle manquait de vues et de suite : elle n'avait que le goût du pouvoir ; elle ne l'exerça que par caprices et ne le confia qu'à des favoris. Ajoutez qu'elle était frivole, inconsidérée, insouciante du scandale. Elle ne laissait point d'en donner à l'époque de la Révolution, par son intimité avec son principal ministre, Acton [2]. Elle en donna bientôt davantage par l'étrange faveur qu'elle afficha pour une aventurière anglaise, très-belle, très-séduisante et très-équivoque, dont les hasards de la vie avaient fait la femme du ministre britannique à Naples, lady Hamilton.

Impérieuse comme elle l'était, Marie-Caroline ne supporta pas longtemps la tutelle des Espagnols. Elle congédia successivement les anciens conseillers de Charles III. Les relations entre Ferdinand et son père étaient, dans les dernières années de la vie de ce prince, extrêmement tendues. En querelle permanente avec l'Espagne, Naples demeurait en grande froideur avec la France [3]. Il ne restait, au commencement de 1789, aucun espoir de l'attirer dans le *Pacte de famille*. L'Espagne, disait-on à Naples, a fait œuvre de dupe, et ce n'est pas, quand la France

[1] Le Roi veut régner par lui-même, écrivait le 9 avril 1789 le chargé d'affaires de France, Cacault. « Sa Majesté n'est tranquille qu'autant qu'elle se flatte que tout est au mieux dans ses États, et que son devoir de roi est parfaitement rempli ; s'il découvrait qu'on le trompe en la moindre chose, sa colère serait terrible et redoutable. Il faut donc, pour maintenir le crédit dominant, s'occuper sans cesse du Roi, avec une suite, des moyens et des mesures multipliés à l'infini. Le grand travail assidu n'est donc pas celui des affaires..... » ; c'est de veiller sur le Roi, de l'occuper, de le circonvenir. — Affaires étrangères.

[2] Cacault mandait à Montmorin, le 23 août 1788, le fait suivant, qu'il savait, disait-il, « d'une manière si sûre qu'il ne pouvait, sans manquer à ses devoirs, se dispenser d'en rendre compte » : « L'animosité des scènes entre le Roi et la Reine augmente de violence. Le Roi porte ses soupçons sur M. Acton. Sa Majesté a dit à la Reine dans un accès de fureur : — Je cherche à vous surprendre ensemble ; je tuerai l'un et l'autre, et ferai jeter les cadavres par les fenêtres. — Cette princesse est dans des angoisses affreuses. » — Affaires étrangères.

[3] Voir Masson, *le Cardinal de Bernis*, p. 402 et suiv.

semble s'affaiblir, le moment de se laisser entraîner par elle. L'influence échappait aux Bourbons, mais l'Autriche, qui la leur avait ravie, ne la garda point. Sous ce rapport, le calcul qu'avait fait Marie-Thérèse en mariant sa fille à Ferdinand se trouva déjoué. Naples, dans les dernières années de l'ancien régime, appartenait à l'Angleterre. L'impatience du joug de la famille, le désir d'avoir sa politique indépendante, l'aveuglement surtout dans lequel l'entretenait son ministre préféré, avaient livré Marie-Caroline à l'alliance anglaise.

Acton, bien qu'Irlandais d'origine, était passionnément Anglais dans ses goûts : il n'aimait point l'Autriche et détestait la France. Politique médiocre, infatué, roide sans consistance, entêté plutôt qu'énergique, il possédait néanmoins quelque esprit de gouvernement. Cet intrigant se montrait bon administrateur de la marine et de la guerre. Grâce à ses soins, Naples pouvait mettre vingt-cinq mille hommes sur pied et lancer en mer quarante bâtiments; mais c'était une force d'apparat, ceux qui la dirigeaient l'estimaient eux-mêmes de peu de conséquence, et n'en voulaient user que timidement.

Naples n'avait d'ailleurs de litige qu'avec le Saint-Siége : c'était un procès traditionnel, et l'origine en remontait à la fondation même de l'État napolitain. Naples était un ancien fief de l'Église, et Rome, qui en avait donné l'investiture, en réclamait l'hommage. Il se réduisait à un tribut annuel de 8,000 onces d'or, environ 40,000 francs, et à l'envoi triennal d'une haquenée blanche. Ce n'était qu'un symbole, mais Rome attachait autant d'importance à maintenir cet usage que Naples à le laisser tomber en désuétude. Souveraine de fait, cette cour le voulait devenir de droit. Elle convoitait le duché de Bénévent qui se trouvait sous ses prises et dans ses prétentions. Ferdinand soutenait par esprit de domination le conflit ecclésiastique, élevé sous Charles III par esprit philosophique [1]. En 1789, l'hostilité entre ces deux voisines était flagrante : on verra quel parti surent en retirer les gouvernements issus de la Révolution française.

[1] Voir ci-dessus, liv. I, ch. II, p. 128, 132.

Rome était bien déchue. L'esprit, sans doute, n'y avait pas changé : c'était toujours cette Rome dont parle Saint-Simon, « où on entreprend tout ce que l'on peut, et où on se moque de ceux qui le souffrent [1] » ; mais le temps de railler les débonnaires était passé pour Rome. Elle n'entreprenait plus contre personne; elle était au contraire entreprise de toutes parts. Clément XIV avait été contraint d'humilier la papauté devant les monarchies catholiques. Dans « ce département de la foi », le seul, disait Frédéric, qu'on eût laissé à l'Église, Pie VI [2] était constamment obligé de défendre ses frontières. Il les défendait faiblement. C'est que, peu à peu et par la force des choses, le prince l'emportait sur le pontife; le gouvernement de l'Église s'enchevêtrait dans celui du patrimoine de Saint-Pierre. Cette formidable puissance spirituelle s'absorbait, pour ainsi dire, dans ce corps décrépit d'État temporel; elle en prenait toutes les infirmités, et la paralysie de l'État ecclésiastique envahissait le gouvernement de l'Église. « La cour de Rome, écrivait Joseph II en 1768[3], est parvenue à se rendre presque méprisable. Dans son interne, le peuple est dans la plus grande misère, tout à fait tombé, les finances entièrement décréditées et délabrées. » « Les affaires intérieures de l'État pontifical sont dans le plus grand désordre, mandait en 1783 l'ambassadeur vénitien Zulian; c'est une décadence continue, le gouvernement perd chaque jour en force et en autorité. »

Pie VI avait des mœurs pures, l'esprit borné, l'âme glorieuse [4]. Beau et majestueux de sa personne, il aimait les fêtes, les cérémonies, le faste des pompes sacrées, les édifices somptueux, toutes les choses d'éclat. Autocrate et théocrate, il gouvernait « sans autre loi que son bon plaisir, sans autre souci que l'agrandissement de sa famille, sans autre conseil que sa vanité ». Gouvernement ruineux et médiocre au dedans; nul absolument dans les affaires du dehors.

[1] *Parallèle des trois premiers rois Bourbons.*
[2] Clément XIV, 1769-1775; Pie VI, 1775-1800.
[3] Arneth, *Maria-Theresia*, t. IX, notes (en français).
[4] Masson, *le Cardinal de Bernis*, ch. XI et XIV, et en particulier p. 319.

Tirant le plus clair de ses revenus des États catholiques, il était contraint de les ménager, jusque dans les affaires religieuses. Naples le tenait par Bénévent, et la France par Avignon. Il avait un procès continuel avec la république de Venise au sujet des Légations. Que ces trois États s'accordassent pour soutenir leurs prétentions respectives, cet accord suffisait pour anéantir, en grande partie, le domaine pontifical. On a vu [1] que le Pape était en lutte, pour les affaires mêmes de l'Église, avec presque tous les gouvernements catholiques. On n'aperçoit guère que la France qui entretienne avec lui, dans les dernières années de l'ancien régime, de bonnes relations. Aussi le rôle de l'ambassadeur du Roi Très-Chrétien demeurait-il considérable. « Je suis toujours, écrivait Bernis le 5 août 1789, la seconde personne de Rome. » La Révolution française changea entièrement cet état de choses : l'hostilité de la France ramena au Saint-Siége les sympathies de l'Europe ; les malheurs de l'Église rappelèrent sur elle la considération des gouvernements. En attaquant directement la religion en même temps qu'elle ruinait l'État ecclésiastique, la Révolution rendit au gouvernement pontifical le ressort et l'influence qu'il avait perdus. En détruisant le souverain, elle releva le pape.

La Toscane possédait peut-être le meilleur gouvernement de l'Europe [2]. Elle n'avait point de politique extérieure ; elle avait besoin de la neutralité et elle savait la conserver. Léopold, qui régnait à Florence, était trop profondément Autrichien pour aimer la France ; mais l'intérêt qu'il avait à défendre le commerce de Livourne contre les entreprises des Anglais, formait entre les deux États un lien dont les événements de la Révolution démontrèrent la solidité. Les gouvernants étaient « éclairés » et sympathiques aux idées françaises ; ils préparaient les populations à en recevoir l'influence. La dynastie n'avait point eu le temps de prendre racine dans le pays ; d'ailleurs, toute bien-

[1] Livre I, ch. I, p. 67 et suiv. ; chap. II, p. 131 et suiv

[2] Attribuée en 1738 à la maison de Lorraine, elle fut gouvernée par François, l'époux de Marie-Thérèse, qui devint empereur d'Allemagne. Son second fils, Léopold, lui avait succédé en 1765.

faisante qu'elle était, l'autorité de Léopold se montrait tracassière. Le peuple vit partir ce prince avec indifférence, et lorsque la guerre renversa la dynastie lorraine, la Toscane ne demanda à ses maîtres nouveaux que de gouverner doucement, avec intelligence [1]. Quels qu'ils fussent, ils pouvaient, à ce prix-là, gagner les Toscans.

Gênes craignait l'Autriche qui avait des prétentions à l'envahir; elle recherchait la protection de la France. Toute sa politique se réduisait à obtenir de ses voisins de la laisser vivre. « Le sénat de Gênes, écrivait un contemporain [2], ne devrait dorénavant jamais procéder à une délibération sans qu'au commencement de chaque assemblée le Doge dise à haute voix : N'oubliez pas, sénateurs, que le salut de la République dépend de sa neutralité. » La Révolution mit Gênes aux prises avec l'Angleterre et avec la France : elle se débattit faiblement sous cette double étreinte. L'Angleterre prétendait l'asservir, la France la conquit.

Venise subit un sort analogue. Cette république s'était anéantie par l'excès même de sa prospérité. Ses conquêtes ayant épuisé les bénéfices de son commerce, il lui fallut pour se maintenir dans la puissance artificielle qu'elle s'était constituée, un gouvernement despotique et des lois oppressives; mais ce gouvernement brisa le ressort de la nation et tarit par l'abus qu'il en fit, les ressources de l'État. On vit les revenus de la République diminuer à mesure que son territoire s'augmentait. Au dix-huitième siècle, tout s'y était amolli. On continuait de trembler à Venise, mais on s'y divertissait plus que nulle part en Europe. Sous cette tyrannie tempérée par le carnaval, le pouvoir des inquisiteurs d'État n'était plus guère redoutable qu'aux écervelés, aux polissons et aux donneurs de scandale. Au dehors il n'imposait plus à personne. Tout son rôle se bornait à paralyser l'État à l'intérieur. Après avoir si longtemps bataillé contre les

[1] Léopold quitta Florence en 1790. Son fils Ferdinand lui succéda. La Toscane forma le royaume d'Étrurie, de 1801 à 1807, avec des souverains espagnols. En 1807, elle fut réunie à la France.

[2] Bielfeld, t. III, ch. vii : *De l'Italie.*

Turcs, Venise se voyait réduite à rechercher leur protection contre l'Autriche. C'était le sort de la Pologne. Les mêmes dangers menaçaient Venise. « Un État qui se gouverne mal convie les étrangers à le gouverner », disait, en 1780, le doge Rénier qui était ambassadeur à Vienne dans le temps du partage. « S'il est un État qui ait besoin de concorde, c'est nous, qui ne possédons ni armée, ni marine, ni alliances, qui vivons par l'effet du hasard, par accident, et sur la seule réputation de la prudence du gouvernement de Venise. C'est toute notre force. » Cette prudence n'était plus que de la faiblesse, et il en résultait l'incertitude qui est la pire des imprudences. Les Vénitiens tremblaient devant l'Autriche [1] qui les convoitait. Ils n'avaient contre elle qu'un appui sérieux : c'était la France. La rivalité des deux États permettait aux Vénitiens de vivre; la guerre qu'ils se firent força la République à se prononcer. Elle n'était plus capable que d'irrésolutions; elle donna des prétextes aux deux adversaires qui se combattaient sur sa frontière, et lorsqu'ils furent las de se combattre, ils se réconcilièrent à ses dépens.

Je ne parlerai point de Lucques, ni de Parme, ni de Modène : c'étaient des territoires, et non des États. C'est ainsi que la Révolution les considéra; elle continua de les traiter comme les traitait l'ancien régime; elle en fit des lots, et en disposa selon ses convenances.

On n'aperçoit en Italie qu'un État qui suive une politique et se pique de traditions, c'est la Sardaigne. Sa politique est de s'agrandir, et sa tradition de balancer son alliance entre la France et l'Autriche, servant la première pour acquérir, et la

[1] En 1786, Gœthe visitait Vérone. Il eut l'idée de dessiner le vieux château; aussitôt le peuple s'assemble, on l'entoure, on le dénonce, on l'arrête et on l'amène devant le podestat : il parle allemand : c'est un espion de l'Autriche! Il déclare qu'il venait voir les ruines. « Si ce n'était qu'une ruine, réplique le magistrat, que pouvait-elle offrir de remarquable? » Gœthe tâcha de le lui faire comprendre. Il n'y entendait rien. « Le greffier répondit que cela était bel et bon, mais que l'empereur Joseph était un prince remuant, qu'il avait sans doute quelques mauvais dessein contre la République, et que je pourrais bien être son sujet, un émissaire chargé d'observer les frontières. — Bien loin d'appartenir à l'Empereur, m'écriai-je, je puis me vanter aussi bien que vous d'être citoyen d'une république. Je suis de Francfort-sur-le-Mein. » On le relâcha. — *Voyage en Italie.*

seconde pour conserver. Il semblait que leurs masses, en se rapprochant, dussent écraser le Piémont : il se poussa au contraire entre elles, comme un coin, et s'élargit en les écartant. « C'est, disent des instructions données en 1794 à un agent sarde, en s'alliant tantôt à l'une, tantôt à l'autre, selon les occasions et leurs majeures convenances, que les princes de la maison de Savoie ont donné une plus grande extension aux limites de leurs États du côté de l'Italie, qui est devenu l'objet de leurs vues d'agrandissement. » Les conditions où se trouvait la Sardaigne lui faisaient ainsi de la versatilité une règle de conduite. On raconte que dans une petite capitale, les diplomates avaient coutume, en temps de guerre, de demander au ministre sarde : « De quel côté votre maître est-il aujourd'hui? » Les ambitions de la maison de Savoie se portaient avant tout sur le Milanais : « C'est un artichaut, disait Charles-Emmanuel, il faut le manger feuille à feuille[1]. » Après le Milanais, c'était Gênes que le Piémont convoitait le plus avidement. En 1777, il proposa à l'Autriche de partager cette république[2]. L'Autriche n'y voulait point entendre. La Sardaigne en fut pour ses insinuations, et, déboutée à Vienne, tâcha de s'insinuer à Berlin.

Depuis longtemps, une affinité secrète l'y attirait. Les deux États suivaient les mêmes destinées. Ils avaient grandi de concert et reçu presque en même temps, comme le prix de leur dextérité commune en matière de défections, la couronne royale. Le parallèle entre ces deux monarchies était un sujet classique de développement littéraire[3]. « Le roi de Sardaigne est à la maison d'Autriche en Italie ce que le roi de Prusse lui est en Allemagne, il ne peut s'agrandir qu'à ses dépens », disait d'Argenson, au temps de la guerre de succession d'Autriche. « La moitié du Milanais est restée à Charles-Emmanuel, comme la Silésie au roi de Prusse, écrivait Favier après cette guerre; cela ne se pardonne point. » L'Autriche en effet ne pardonnait

[1] Bielfeld, III, p. 181. — Frédéric, *Mémoires*, I, p. 52.
[2] Bianchi, t. I, p. 558.
[3] Voir Voltaire, *Siècle de Louis XV*, ch. IV et XXX.

pas, c'est ce qui rapprocha ses deux ennemis. L'alliance prussienne est pour la maison de Savoie l'alliance de l'avenir, écrivait en 1777 le comte Perrone, alors ministre des affaires étrangères [1].

Avec la France, les relations de la Sardaigne étaient excellentes vers 1789. Le double mariage des frères de Louis XVI avec les filles de Victor-Amédée resserra les liens des familles. La sage politique de Vergennes resserra l'alliance des deux États. Lorsque la Russie et l'Autriche menacèrent l'empire ottoman, les Sardes, avec un flair politique qui les a rarement égarés, sentirent que s'ils voulaient faire figure dans le monde, ils devaient prendre intérêt à cette crise d'Orient, et que leur intérêt leur commandait de s'unir à la France et à l'Angleterre pour refréner les ambitions des cours impériales [2].

La Révolution les trouva ainsi parfaitement unis avec la France. Les nécessités qui avaient scellé cette entente semblaient indépendantes de la forme du gouvernement des deux États. Les diplomates de la Révolution crurent qu'il suffirait d'intéresser la Sardaigne aux conquêtes de la République pour s'assurer de son obéissance. Ils comptèrent trop sur l'avidité de la cour de Turin, et pas assez sur son jugement. La Révolution, qui lui proposait d'agrandir ses États, commença par détruire le principe de son gouvernement. C'était à quoi le Piémont ne pouvait souscrire sans abdiquer. Il était trop voisin de la France, trop directement sous ses prises, trop exposé à la contagion de ses idées, pour tenter, comme la Prusse, de s'associer aux entreprises de la Révolution tout en se défendant contre sa propagande. La Révolution changea donc tous les rapports qui existaient entre la France et la Sardaigne. En essayant de suivre sur ce point, dans des conjonctures si opposées, la tradition royale, on la rompit.

Le grand dessein de la maison de Savoie consistait à grouper autour d'elle les États d'Italie. En 1780, le comte

[1] D'Argenson, *Mémoires*, IV, p. 278. — Favier, éd. Boutaric, *Corr. secrète*, II, p. 329. — Bianchi, t. I, p. 564-570.

[2] Bianchi, p. 588-593.

Napione proposait à Victor-Amédée de former une *Confédération italienne* qui « animerait l'esprit patriotique en Italie et réunirait des pays d'origine commune[1] ». C'était également un ancien projet de la politique française[2]. En l'exposant, dans ses *Mémoires,* d'Argenson en détermine la condition nécessaire. L'objet de ce plan, dit-il[3], « c'est de concentrer les puissances italiques en elles-mêmes, c'est d'en chasser les étrangers, *c'est de montrer l'exemple de n'y plus prétendre* ». Il en devait être, en effet, de cette Confédération italienne comme de la germanique : la France y pouvait trouver un instrument d'influence, mais elle ne pouvait en faire un instrument de conquête sans indemniser les grands au détriment des petits; elle ne pouvait en faire un instrument de domination sans provoquer des ligues de résistance, c'est-à-dire sans détruire dans son principe toute la combinaison.

Ces projets étaient familiers aux publicistes et aux politiques de la Révolution[4]. Ils les associèrent naturellement à leur propagande, et ils furent amenés à proposer aux peuples d'Italie d'accomplir par eux-mêmes ce que, du temps de la monarchie, on proposait aux gouvernements italiens. Mais, dans ces conditions nouvelles, il devenait plus que jamais nécessaire de méditer les sages paroles de d'Argenson. Affranchissant l'Italie, la France n'y pouvait ni ne devait plus prétendre. C'était la conséquence directe de la Révolution que la France y propageait, et il en résulta pour la politique française des difficultés inattendues.

[1] Bianchi, t. I, ch. viii, § 4.

[2] Voir ci-dessus, liv. II, p. 281, 327.

[3] *Mémoires,* IV, p. 269.

[4] On lit dans l'*Encyclopédie méthodique : Économie politique et diplomatique,* par M. Démeunier, 1784, à l'article *Italie :* « Si les vues particulières pouvaient céder à l'intérêt général, rien ne serait si aisé que d'établir le repos de l'Italie sur des fondements solides. Les princes qui en partagent la domination n'auraient qu'à s'unir intimement et à former une ligue défensive à la tête de laquelle serait le Pape, en conservant à chaque prince sa souveraineté, et rejetant toute alliance étrangère; mais ce projet si simple ne sera jamais exécuté. »

III

Dans le nord et dans le centre de l'Italie, la haine du régime féodal était presque aussi prononcée qu'en France; on y détestait le clergé[1]. Parmi les classes éclairées, l'esprit philosophique dominait. Mais, dit un historien d'Italie[2], « si le vœu d'une réforme était manifesté par le plus grand nombre, l'idée d'une révolution n'était venue à personne; point d'ambitions individuelles, chacun attendait du temps et de la sagesse des princes une modification nécessaire et désirée ». La France leur apporta toute faite et leur imposa de toutes pièces la révolution qu'ils n'attendaient pas et les réformes qu'ils souhaitaient. Ils reçurent les réformes avec joie : ils y étaient préparés. Quant à la révolution, la plupart d'entre eux l'acclamèrent avec passion; mais ce qu'ils saluèrent en elle, ce n'était point la domination de la France, c'était l'affranchissement de l'Italie.

Ils ne concevaient pas autrement la Révolution, et c'est ainsi qu'ils interprétaient la *Déclaration des droits de l'homme* et l'avénement de la république. Les doctrines philosophiques, qui étaient la préface de la Révolution, n'avaient rencontré en Italie tant de faveur que parce qu'elles y suscitaient des idées d'indépendance nationale et y donnaient une forme à ces idées. En faisant des vœux pour l'émancipation de l'humanité, les Italiens pensaient surtout à l'émancipation de l'Italie. Leur littérature était toute classique, à la manière française; mais ces maximes de liberté grecque et romaine, traduites en italien, n'excitaient dans les âmes que le désir ardent d'une liberté italienne. Le sujet, le décor de la tragédie paraissaient les mêmes qu'en France : le public était très-différent, et, dans cette littérature qui chatouillait si agréablement l'orgueil des Français parce qu'ils y trouvaient la consécration de la grandeur de leur patrie, les Italiens ne cherchaient que des allusions à leur gloire perdue

[1] Voir ci-dessus p. 97, 115, 161.
[2] Botta, liv. I.

et des encouragements pour leurs espérances. Les idées universelles qui semblaient, à Paris, faites pour établir le règne de la pensée française dans le monde, semblaient aux Italiens destinées à provoquer, au moins en Italie, une renaissance de la pensée italienne. Alfieri était un patriote très-ardent, très-exclusif. « Nous sommes des esclaves, disait-il, mais des esclaves toujours frémissants. » Il écrivait, comme il l'a rapporté, « dans un accès de fièvre et de liberté fanatique ». C'était toujours l'Italie et les Italiens qu'il avait devant les yeux. « Si les mots de nation et de patrie ne sont pas dénués de sens », disait en 1791 un Piémontais, le comte Napione [1]; « s'il importe que toute société civile ait un caractère propre dont chaque individu soit pénétré, il faut travailler à activer ce feu, savoir la langue, la cultiver, l'aimer; c'est le premier élément du bien public, le lien le meilleur et le plus solide pour le corps politique. » Il n'y avait donc chez eux rien de cosmopolite, et la Révolution française n'y rencontra tant de facilités que parce qu'elle y prit le caractère d'une révolution nationale. Quand on leur parla de patrie et de république, ils comprirent qu'on leur parlait de l'Italie, et ils ne pouvaient comprendre que cela.

C'est alors que les malentendus commencèrent. Ils étaient inévitables. En les conviant à s'affranchir, la France croyait se les attacher : elle se les aliéna. Les politiques de la Révolution s'imaginèrent que la communauté des principes et l'identité des formes du gouvernement affermiraient entre les nations les liens formés entre les rois; que la France, qui avait dominé les gouvernements d'Italie en les protégeant, dominerait plus aisément encore les peuples italiens après les avoir émancipés. L'erreur était profonde, et l'avenir en devait démontrer tout le danger. Le sentiment qui poussa les Italiens à se prêter à une invasion qui les délivrait, les amena très-vite à détester leurs libérateurs. En les appelant à l'indépendance, on les animait, quoi qu'on pût faire et dire, à la méfiance et à la haine de tout étranger qui prétendrait les gouverner.

[1] *Dell' uso e dei pregi della lingua italiana.* Turin, 1791. — Bianchi, I, p. 452.

La France restitua aux Italiens leurs droits, elle leur rendit une patrie, elle fit d'eux des citoyens. En devenant citoyens, ils devinrent exclusifs; le sentiment de leurs droits réveilla celui de leurs intérêts; ils ne recouvrèrent une patrie que pour la vouloir libre, puissante et glorieuse. Toutes les passions qui se rallumèrent en eux étaient italiennes, et l'une des plus invétérées, qui se ralluma en même temps que les autres, c'était cette haine des Français, qu'ils avaient, comme l'écrivait Bonaparte en 1797, conservée « par préjugés, par l'habitude des siècles et par caractère[1] ». Ainsi se prépara cette étrange évolution d'idées qui fit qu'en ressuscitant la nation italienne, la France, loin de simplifier sa propre politique, la compliqua. Elle n'avait auparavant à compter, en Italie, qu'avec des États désunis, des souverains souvent faibles, des gouvernements presque toujours précaires; elle y trouva désormais un peuple qui ne cessa plus d'aspirer à l'indépendance et qui mit sa fierté à ne plus subir de maîtres étrangers.

On verra quelle part eurent dans cette transformation des rapports de la France et de l'Italie les divers pouvoirs issus de la Révolution. Ce qui importait ici, c'était de poser le point de départ des événements et de rattacher aux causes premières de la crise, la conclusion qu'en tirèrent, en 1814, avec Massimo d'Azeglio, tous les patriotes italiens. « Il m'en coûte de le dire, rapporte-t-il dans ses *Mémoires*[2], car nul ne ressent plus que moi la reconnaissance que nous devons aux Napoléons; nul n'apprécie mieux que moi la valeur de chaque goutte de ce généreux sang français qui a abreuvé la terre italienne et l'a rachetée; mais on doit me permettre de le dire, parce que c'est la vérité : voir partir les Français fut une immense, une ineffable félicité. » Les mêmes causes produisirent en Allemagne des conséquences bien plus extraordinaires et bien plus funestes encore pour la France.

[1] Bonaparte à Talleyrand, 26 septembre 1797.
[2] *I miei Ricordi*, t. I, ch. IX. Florence, 1866.

CHAPITRE V

L'ALLEMAGNE.

I

L'Allemagne[1] a fourni le prétexte de la lutte qui, en 1792, a mis aux prises la France et l'Europe; elle est devenue le principal théâtre de la guerre et de la paix; ses territoires ont servi tour à tour de champs de bataille et de champs de partage; après s'être montrée l'instrument le plus efficace de la puissance française, elle est devenue l'agent le plus actif de la ruine et de la chute de cette puissance; en un mot, de Valmy à Waterloo, de la querelle des princes possessionnés d'Alsace au traité de Paris de novembre 1815, elle demeure toujours en scène : elle a donné la première et la dernière impulsion. Dans ce grand bouleversement des choses européennes, nulle contrée n'a été plus profondément bouleversée. Cependant, à travers ces singulières vicissitudes, elle n'a fait que développer sa propre histoire, suivre ses traditions et continuer, par les traités de Vienne, l'œuvre commencée par les traités de Westphalie.

Les traités de 1648 formaient encore, en 1789, la base du droit public de l'Allemagne[2]. Ils posaient, avec la raison d'être du Saint-Empire, toutes les causes de la dissolution dont il était menacé. Tandis qu'en France et en Angleterre, le système

[1] Voir HAUSSER, *Deutsche Geschichte;* PERTHES, *Politische Zustände in Deutschland;* TREITSCHKE, *Deutsche Geschichte im neunzehnten Jahrhundert;* SYBEL, *Geschichte der Revolutionszeit;* RANKE, *Die Deutschen Mächte und der Fürstenbund.*

[2] Voir HIMLY, *Formation territoriale des États de l'Europe centrale,* liv. II, ch. IV et ch. V. BIELFELD, *Institutions,* t. III, ch. VIII, *De l'Allemagne.*

féodal disparaissait pour faire place à une monarchie, mixte en Angleterre, absolue en France, mais régissant un État unitaire dans les deux pays; en Allemagne, faute de traditions nationales et politiques, les éléments tendaient à former des États séparés. En France, la royauté assujettissait et absorbait la féodalité; en Allemagne, les grands feudataires envahissaient et expropriaient l'Empire. La même époque, le règne de Louis XIV, vit consacrer les prétentions de la royauté en France, et en Allemagne celles des chefs des dynasties princières. La maxime qu'il ne faut pas d'État dans l'État prévalut en France; on proclama solennellement en Allemagne le principe de la quasi-souveraineté des États de l'Empire. Les alliances étrangères qui, en France, étaient imputées à haute trahison, devenaient pour les princes de l'Empire la plus essentielle des prérogatives.

La tendance qui poussait les princes d'Allemagne à se rendre indépendants de l'Empire, les poussait aussi à augmenter leur puissance et à étendre leurs territoires. En même temps que les liens politiques se relâchaient, la carte se simplifiait. Les princes qui travaillaient à s'émanciper de la suprématie impériale, cherchaient à concentrer leur propre souveraineté. Ils s'efforçaient, à la fois, de développer l'autonomie de leur État et d'y incorporer les territoires inférieurs qui les avoisinaient ou s'y trouvaient enclavés. La confiscation, ou pour employer l'euphémisme officiel, la sécularisation des territoires ecclésiastiques dans les États de l'Allemagne du Nord, introduisit dans les coutumes politiques du Saint-Empire un nouveau et très-fécond procédé d'arrondissement.

Les traités de Westphalie consacrèrent ces faits et les érigèrent en droits. « Ces traités, dit une instruction française de la fin du dix-huitième siècle, consolidèrent la liberté des États et donnèrent une force certaine à l'administration publique de l'empire germanique, en balançant l'autorité du chef par le pouvoir des membres, et en opposant des barrières fixes à son ambition[1]. » C'était une œuvre tutélaire pour les voisins de

[1] Instructions de l'envoyé français près de la Diète germanique, 1774, 1775,

l'Allemagne [1], mais, à vrai dire, c'était une œuvre destructive de l'Allemagne. On a souvent cité le mot de Voltaire : « Le corps germanique s'appelait le Saint-Empire romain, tandis que réellement il n'était ni saint, ni empire, ni romain. » Saint, il n'avait jamais eu que la prétention de l'être; romain, il ne l'était devenu que pour opprimer Rome; empire, il l'avait été par intervalles au moyen âge, il ne l'était plus à l'époque de la Révolution française. Si l'on cherche cet empire, on ne le trouve nulle part. L'Allemagne ne présentait ni les institutions, ni même les cadres d'un État.

Elle s'étend, en théorie, sur 660,000 kilomètres carrés et compte de 28 à 30 millions d'habitants. La carte, surtout vers le centre, et dans la Souabe, le Haut-Rhin, la Westphalie, est une véritable mosaïque : alentour on voit se dessiner des masses plus ou moins compactes. Elles paraissent, çà et là, comme de plus grosses taches parmi les mouchetures de l'étoffe. Les frontières se découpent en festons très-fantasques. Tout semble bizarre et arbitraire dans cette bigarrure d'États. La hiérarchie féodale y figure tout entière. Depuis le chevalier jusqu'à l'Empereur, tous les types de seigneurie y sont représentés; on y rencontre des abbayes à côté de républiques. Cependant, malgré ce morcellement extraordinaire, l'Allemagne se concentre peu à peu entre quelques souverainetés plus puissantes qui tendent à envahir les autres. Elles occupent environ les cinq septièmes de l'Empire : les villes et les principautés ecclésiastiques en représentent à peu près un septième, et les parcelles forment le reste. En première ligne et bien au-dessus des autres, se place la maison d'Autriche : elle a dix millions et demi de sujets dans l'Empire, mais elle y ajoute près de quatorze millions de Hon-

1786. Cette formule est répétée dans les trois documents : elle était de style. — Affaires étrangères.

[1] « Cette partie de l'Europe est un boulevard de la France, et il importe autant au Roi de la maintenir dans son état actuel, qu'il lui importe de conserver ses propres domaines. C'est par cette raison que l'on a toujours regardé la garantie du traité de Westphalie comme un des plus beaux fleurons de la couronne. » — *Résumé de l'état actuel,* février 1787, par Gérard DE RAYNEVAL. Affaires étrangères.

grois, de Polonais et d'Italiens. La Prusse suit avec deux millions et demi de sujets allemands, et autant de Silésiens, de Polonais et de Prussiens qui sont en dehors de l'Empire. Puis viennent les maisons de Bavière et de Saxe, celles de Brunswick, de Wurtemberg, de Hesse, les Mecklembourg, Nassau et Bade : ces dernières tombent à deux cent mille sujets; elles confinent aux territoires ecclésiastiques, dont les plus vastes, Mayence compte 350,000 sujets, Trèves, Cologne, Wurzbourg, Bamberg oscillent entre 200 et 325,000 [1].

A ce degré, les États n'ont plus ni force ni considération : ils ne valent que comme appoint dans les combinaisons politiques et les partages.

L'Allemagne est un empire sans sujets, sans institutions et sans souverain. Les institutions ne sont plus que des formes vides. Il y a pour juger les procès réservés à l'Empereur, les « cas impériaux », la chambre impériale de Wetzlar et la cour aulique de Vienne. Elles siégent encore, mais concluent rarement. En 1772, lorsque Gœthe fut attaché à la chancellerie de Wetzlar, il y avait 20,000 procès en souffrance [2]. Il y a, pour encadrer les territoires morcelés, dix cercles, avec des diètes chargées de pourvoir à la défense commune et à l'exécution des lois d'empire. Sauf dans le voisinage de la France, où la crainte les tient en éveil, ces assemblées sont insignifiantes, et les cercles n'ont plus de raison d'être que pour les géographes. Il y a pour régler les affaires communes à tous les États d'Allemagne, une diète d'Empire. Celle qui siége en 1789

[1] On comptait 360 États dans l'Empire, en y comprenant la noblesse immédiate qui possède tout au plus 200 lieues carrées de territoire avec 450,000 habitants. Les 51 villes libres ne représentent que 700,000 habitants, et les territoires ecclésiastiques 3,100,000. Les États se rangent dans l'ordre suivant, d'après la population : Autriche, 10,500,000 (dans l'Empire); Prusse, 2,500,000 (dans l'Empire); Palatinat-Bavière, 2,100,000; Saxe, 2,100,000; la maison de Brunswick, 1,0000,00; Wurtemberg, 650,000; Hesse-Cassel, 460,000; Hesse-Darmstadt, 300,000; le roi de Danemark, 400,000; la maison de Mecklembourg, 350,000; Nassau, 200,000; Bade, 200,000; l'archevêque de Mayence, 350,000; les électeurs de Trèves et de Cologne, chacun 230,000; les évêques de Wurzbourg et Bamberg, 325,000 et 200,000. — HIMLY, t, I, p. 286-297.

[2] Voir BOSSERT, *Gœthe, ses précurseurs et ses contemporains*, p. 238, 2e éd., Paris, 1882.

a été convoquée à Ratisbonne, et s'y est prorogée perpétuellement depuis 1663. La Diète n'agit point, elle délibère; elle ne discute pas, elle écoute des lectures. C'est un congrès de notaires ou d'avoués diplomatiques, pour lesquels la procédure prime toujours le procès. L'Empereur la saisit d'une question, chaque délégué en réfère à son gouvernement, qui répond, quand il lui plaît, par une note que le délégué communique à la Diète. Elle se compose de trois colléges, égaux en droits et votant séparément[1]. Il faut une majorité de deux colléges pour former une résolution ou *conclusum* de la Diète. Les votes sont une affaire de négociation : en réalité, la Diète ne fait qu'enregistrer des décisions prises séparément par les États qui y sont représentés. Ajoutez que trois princes étrangers y entretiennent des mandataires : le roi d'Angleterre pour le Hanovre, le roi de Suède pour la Poméranie, le roi de Danemark pour les duchés de l'Elbe. « Un ministre qu'un souverain envoie à cette assemblée est l'équivalent d'un mâtin de basse-cour qui aboie à la lune », disait le grand Frédéric[2]. Aussi n'y vient-on point. En 1788, sur les cent votants inscrits dans le collége des princes, il n'y en avait que quatorze à Ratisbonne. Huit villes, sur cinquante et une, étaient seules représentées : la Diète se réduisait à vingt-neuf délégués[3].

L'Empereur n'est que le simulacre pompeux d'un souverain. Il commande une armée qui ne se réunit que si la Diète de l'Empire l'ordonne, et ne marche que si les diètes des cercles y consentent. Il n'a de finances que quand l'Empire lui octroie des crédits extraordinaires. Son budget normal s'élève en tout à 13,884 florins. Son gouvernement se réduit à un vice-chancelier et à quelques scribes. Ses fonctions consistent à introduire les affaires devant la Diète, à ratifier et à promulguer les déci-

[1] 1° Le collége électoral, qui nomme l'Empereur : il comprend huit électeurs, trois ecclésiastiques : Mayence, Trèves, Cologne, et cinq laïques : Bohême, Palatinat-Bavière, Saxe, Brandebourg, Hanovre; 2° le collége des princes, qui a un banc ecclésiastique et un banc laïque; 3° le collége des villes libres. — Voir HIMLY, t. I, p. 275.

[2] *Mémoires*. Introduction, ch. I.

[3] RAMBAUD, *les Français sur le Rhin*, p. 53.

sions de cette assemblée. Il est en réalité le président d'une confédération d'États quasi souverains. Il serait infiniment moins considérable en Allemagne que le président de la république ne l'est aux États-Unis, s'il ne joignait à la dignité impériale la qualité de roi de Bohême et de Hongrie, ce qui fait de lui un souverain plus puissant que tout le reste des Allemands réunis et lui permet de les dominer, non par les lois, mais par la force.

Ce qu'il faut considérer en Allemagne, ce n'est donc point l'Empire, qui est décrépit, et les institutions, qui sont caduques; ce sont les États qui le composent et les groupes politiques que forment ces États. L'Allemagne est nulle s'ils demeurent divisés; elle devient formidable s'ils s'unissent. Mais ils ne peuvent être rassemblés que par un péril commun et maintenus dans l'union que par une main de fer. Cette union des Allemands fait le souci constant de leurs voisins, et les traités de Westphalie ont pour objet fondamental de la rendre impossible [1]. En réalité, ils érigent en loi de l'empire un antagonisme aussi ancien que l'Empire même.

Si loin que l'on remonte, le Nord et le Sud y paraissent toujours partagés et hostiles. Cette opposition s'accuse sous toutes les formes. Au seizième siècle, le Nord se fait protestant, le Sud demeure catholique; et depuis 1648, on voit en Allemagne un *corps catholique* [2] et un *corps évangélique* [3] qui se divisent officiellement l'Empire. La maison d'Autriche poursuivait l'unité de règne par l'unité de religion : en 1530, les protestants forment contre elle la ligue de Smalkalde. Repoussée sur ce terrain, l'Autriche cherche à gouverner l'Allemagne en s'y concentrant : en 1785, les mêmes États forment, pour la contenir, la *Confé-*

[1] « Lors de la conclusion des traités de Westphalie, ceux qui y eurent la principale part regardèrent comme un point essentiel à l'équilibre et à la balance de l'Europe, les priviléges et les droits que l'on procura aux princes et États de l'Empire, et qui, fixant les droits de la cour de Vienne, empêcheraient à jamais que le corps germanique et cette cour, qui ne pourraient agir que sur des principes et des intérêts communs, ne formassent un seul et même corps, qui serait, en effet, devenu formidable à toutes les puissances de l'Europe. » Instruction du duc de Richelieu, 1725. *Recueil*, t. I. *Autriche*, p. 208.

[2] États héréditaires de la maison d'Autriche et Bohême, Bavière, une partie de la Souabe et de la Franconie, les électorats ecclésiastiques.

[3] Brandebourg-Prusse, Saxe, Hanovre, Brunswick, Hesse, Wurtemberg.

dération des Princes[1], tentative nouvelle de constituer cette *Confédération de l'Allemagne du Nord,* qui va devenir l'idée maîtresse des politiques prussiens et le levier principal de la Prusse dans le grand dessein qu'elle forme déjà de s'emparer de l'Allemagne. En ce temps-là, ne pouvant encore songer à l'absorber, elle en défend les libertés contre l'Autriche : c'est un moyen sûr d'y affaiblir cette maison et de s'y insinuer à sa place.

Les États secondaires n'aiment ni la Prusse, ni son gouvernement militaire, ni sa politique envahissante, ni l'arrogance de son esprit, ni l'âpreté de ses prétentions; mais ils ont besoin d'elle contre l'Autriche, ils s'en servent, et quand elle divise l'Empire, ils la soutiennent. Ils ne craignent rien plus que de voir ces deux rivales, la Prusse et l'Autriche, concerter leurs ambitions et se partager l'Allemagne. C'est parce que la constitution de l'Empire leur garantit leur existence et leur autonomie, que les petits États s'y attachent si fortement; mais, lorsqu'ils croient la défendre, ils travaillent, sans s'en rendre compte, tout autant que l'Autriche et la Prusse, à l'anéantir.

Deux passions dominent les princes allemands : l'esprit d'autonomie et l'avidité[2]. L'une et l'autre se ramènent à l'égoïsme, qui règle toute leur conduite. C'est la grande trahison de l'Allemagne envers elle-même et des Allemands envers leurs alliés. Chacun ne cherchant que soi, l'Allemagne échappe à tous. Elle échappe surtout aux deux grandes puissances, l'Autriche et la Prusse. Dans leurs entreprises contre les Slaves, elles ne se proposent que de réunir de nouvelles forces pour s'emparer de l'Allemagne; dans la domination même de l'Allemagne, qu'elles prennent ainsi à revers, elles ne poursuivent que la domination de l'Europe. Les petits États les copient dans la mesure de leurs forces. Le Guelfe est devenu roi d'Angle-

[1] Traité de Berlin du 23 juillet 1785 entre la Prusse, la Saxe et Brunswick. Voir RANKE, *Die Deutschen Mächte und der Fürstenbund.*

[2] Leur réputation était consacrée. On lit dans FROISSART : « Alemant sont convoitous et ne font riens, se li denier ne vont premierement devant, car ce sont gens moult convoitous. » — *Chroniques de Froissart,* éd. Siméon LUCE, Paris, 1869, t. I, p. 395.

terre; le Saxon a été roi de Pologne. Tous convoitent la couronne royale et cherchent, en dehors de l'Empire, des moyens de gouverner l'Empire, mais surtout de le démembrer. Il leur paraît, en effet, que le meilleur moyen de contenir l'Autriche et la Prusse, c'est de les imiter, c'est-à-dire de se rendre plus forts et de s'agrandir.

Ils tendent ainsi à concentrer les territoires dans quelques États moyens, s'équilibrant les uns les autres et balançant, par leur masse commune, celle des deux grandes puissances. Ils ne voient pas qu'en simplifiant l'Allemagne, ils en facilitent l'assujettissement. Le travail d'unification, dont les traités de Westphalie ne forment qu'une époque, se poursuivait ainsi et ruinait par le seul effet de son principe le système de ces fameux traités. Ces convoitises d'ailleurs et ces ambitions étaient universelles, et le danger auquel ils s'exposaient n'en détournait pas même les ecclésiastiques. « L'électeur de Cologne, rapporte Frédéric, avait mis sur sa tête le plus de mitres qu'il avait pu s'approprier. » Les laïques ne parlaient que de sécularisations. En 1778, dans les pays du Rhin, on annonçait que la Prusse permettrait à l'Autriche de s'emparer de la Bavière, et que l'Autriche, en récompense, lui livrerait les évêchés de Munster, Hildesheim et Paderborn [1]. Le roi de Prusse désirait la Saxe, et le duc de Brunswick le Hanovre. Mirabeau écrivait en 1786 : « Le seul désir que le duc m'ait clairement exprimé, c'est la séparation de l'électorat de Hanovre de la monarchie anglaise, et la sécularisation de certains États qui puissent contribuer un jour à un équivalent pour la Saxe [2]. » Ces bruits se reproduisent périodiquement dans les années qui précèdent la Révolution [3]. Frédéric avait résumé en une phrase cette situation de l'Allemagne : « Les faibles étaient esclaves, les puissants étaient libres. » L'Allemagne se convoitait et se dévorait elle-même.

La Révolution française troubla et surexcita les passions de

[1] *Résumé des mouvements politiques pendant l'année* 1778. Affaires étrangères. Voir ci-dessus, p. 39.

[2] *Correspondance secrète*, lettre de Brunswick, 22 octobre 1786.

[3] Hæusser, liv. I, ch. v.

ces princes, elle n'en changea point le caractère. Elle menaçait leur existence : ils n'y virent cependant qu'une occasion de faire prévaloir leurs desseins d'émancipation et d'agrandissement. L'Autriche et la Prusse, au début de la crise, prétendirent défendre l'Allemagne contre l'ennemi commun : elles firent si bien que l'Allemagne les redouta beaucoup plus qu'elle ne redoutait cet ennemi. D'ailleurs, elles se jalousèrent, se divisèrent, et, ne poursuivant chacune que son propre intérêt, elles finirent par abandonner l'Allemagne à elle-même, c'est-à-dire à la conquête et aux partages. La Prusse donna la première l'exemple de la défection : après avoir brisé la coalition, elle détruisit ce qui restait du Saint-Empire, en séparant les États du nord de ceux du midi par une ligne de neutralité, qui n'était qu'un nouveau tracé d'une *Confédération du nord;* elle consacra le principe du démembrement de l'Allemagne, en souscrivant à la cession de la rive gauche du Rhin sous la réserve d'indemnités qui lui seraient fournies par la sécularisation de territoires ecclésiastiques situés sur la rive droite [1]. L'Autriche résista plus longtemps et finit par céder, aux mêmes conditions [2].

Quant aux *petits* États, ils n'avaient pas attendu les ratifications de l'Autriche pour suivre l'exemple de la Prusse [3]. Ils traitèrent successivement avec la République. En théorie, la Diète demeurait seule compétente, et, tout en signant leurs conventions d'armistice ou de paix, les princes allemands réservaient le consentement de l'Empire. Mais lorsque les principaux membres de l'Empire se furent engagés séparément, la ratification de la Diète ne devint plus qu'une question de forme, et toutes les réserves qu'on avait faites de ses droits se résumèrent, pour l'Empire, en une solennelle éviction. Les princes allemands conduisirent les négociations de la paix comme ils avaient mené les opérations de la guerre. Leur méfiance réciproque les avait

[1] Traités de Bâle, 5 avril 1795, et de Berlin, 5 août 1796.

[2] Traité de Campo-Formio, 17 octobre 1797.

[3] Traités et conventions des 28 août 1795 avec la Hesse-Cassel, 25 septembre 1795 avec le Wurtemberg, 25 juillet 1796 avec Bade, 27 juillet 1796 avec le Cercle de Souabe, 7 août 1796 avec le Cercle de Franconie et le Wurtemberg, 22 août 1796 avec Bade, 7 septembre 1796 avec la Bavière (armistice).

empêchés de se défendre, leur avidité les conduisit à se dépouiller les uns les autres. La guerre avait entraîné la défaite de l'Empire, la paix en amena la dissolution.

C'est que chacun d'avance avait choisi son lot : les Français n'eurent qu'à distribuer les parts. Sous l'impulsion violente de la République et surtout de Bonaparte, l'Allemagne subit une crise dans laquelle tous les éléments d'opposition qu'elle portait en soi-même entrèrent dans une sorte d'effervescence. L'Empire fut bouleversé de fond en comble; mais ni la République, ni Bonaparte ne suscitèrent les causes de cette révolution, ils les trouvèrent en Allemagne et ne firent que les activer prodigieusement. C'est pourquoi cette œuvre si extraordinaire fut au fond une œuvre si facile : elle se réduisit à des opérations de marchandage et de statistique. Pour dominer les princes allemands, la France n'eut qu'à les livrer à leurs convoitises. La cession de la rive gauche du Rhin à la République avait valu au duc de Wurtemberg la dignité électorale et un arrondissement, en abbayes et en villes libres, double de ce qu'il avait perdu[1]. En 1805 ce prince, averti de l'arrivée des Français, protesta avec indignation contre l'invasion de ses États. « Je repousserai ce brigandage! » dit-il à l'officier que Napoléon lui avait dépêché pour s'accommoder avec lui. L'officier le pria d'apaiser sa colère; le duc s'apaisa si bien qu'à la fin de l'entrevue, il glissa dans l'oreille du Français : « que telles possessions voisines gênaient les siennes; qu'avec elles et l'érection de son électorat en royaume, tout pourrait s'arranger[2] ». Tout s'arrangea en effet. Ce duc, que la Révolution française avait trouvé avec 650,000 sujets, se vit, sous le règne de Napoléon, roi de 1,350,000. Il est vrai que, dans l'intervalle, le Saint-Empire avait disparu. Lorsqu'en 1806 Napoléon en décida la dissolution, un mot suffit pour la déclarer : il avait cessé d'être depuis très-longtemps.

[1] Voir Himly, t. II, p. 280.
[2] *Mémoires du général de Ségur*, t. II, p. 355.

II

Dans l'Empire ainsi constitué, les États étaient tout, la nation allemande n'était rien. Il n'y avait pas de patrie, il n'y avait pas de partis, il n'y avait que des dynasties rivales. Durant les guerres du dix-septième siècle, qui n'est pas Autrichien ou Espagnol, est Suédois, Français, Anglais même. Cependant, au milieu de ces divisions, il subsiste dans les esprits un sentiment confus de l'ensemble. Ce sont des réminiscences d'un passé mal connu, des aspirations vers un avenir mal défini, un instinct national qui couve sourdement et tend à se dégager. Les voisins de l'Allemagne avaient le sentiment de cette force latente, et ils la redoutaient. « Qui ne sait, écrivait un contemporain de Richelieu [1], que si l'Allemagne que les Espagnols ont divisée se veut réunir, et si les Allemands se lassent de prêter leurs mains et leur sang à leur ennemi pour asservir leur patrie, tous les trophées qu'il a érigés chez eux tomberont incontinent en pièces, et une prospérité de dix ans reviendra à rien? » Louis XIV en fit l'expérience aux dépens de la France, et le dix-huitième siècle commença sous l'impression de ces guerres formidables où l'on avait vu, selon l'expression de Fléchier [2], « l'Allemagne, ce vaste et grand corps, composé de tant de peuples et de nations différentes, déployer tous ses étendards et marcher sur nos frontières pour nous accabler par la force après nous avoir effrayés par la multitude ».

Encore que dispersés entre tant de souverainetés rivales, les Allemands gardaient et développaient leur caractère naturel. « Ce vaste État, disait Voltaire, n'était point fort au dehors, mais il l'était au dedans, parce que la nation fut toujours laborieuse et belliqueuse [3]. » On vantait leur discipline, qui les

[1] Balzac, *le Prince*, ch. xxxi.
[2] *Oraison funèbre de Turenne.*
[3] *Essai sur les mœurs*, ch. clxxviii.

rendait si propres au service militaire. « Le caractère dominant de la nation allemande, écrivait un Allemand, est une forte passion pour la guerre, à laquelle ils sacrifient tout, jusqu'à leur liberté [1]. » Beaucoup se faisaient mercenaires; il y en avait que leurs souverains vendaient par régiments entiers. Ils se combattaient sous tous les drapeaux et sur tous les champs de bataille; mais on se rappelait parmi eux qu'autrefois les Allemands avaient versé leur sang pour l'Allemagne, recueilli de la gloire, opéré de grandes conquêtes, rapporté de riches dépouilles, effrayé leurs voisins et rempli le monde du bruit de leur puissance. Le peu de considération qui restait à l'Empire et le reste d'honneur qui s'attachait au nom d'Allemand, n'étaient qu'un reflet de l'éclat de ces temps reculés. La Diète présentait vaguement le symbole de ce passé. Il subsistait à Francfort une sorte de musée historique de la vieille Allemagne que l'on exposait de temps en temps devant la nation, lors du couronnement des empereurs. Ces cérémonies entretenaient la tradition.

Elle se réveille au dix-huitième siècle. Les mots de « patrie » et de « patriote » apparaissent dans les correspondances diplomatiques et dans les manifestes. Le sentiment existe, puisque les politiques s'en réclament. Ceux même qui travaillent à se partager l'Allemagne font montre de la défendre et se posent en protecteurs de son indépendance. C'est, en 1740, lors de l'ouverture de la succession d'Autriche, un des arguments des ennemis de Marie-Thérèse [2]. « On entend, écrit un ambassadeur de Venise, le murmure de voix tumultueuses qui disent qu'il ne convient pas à la nation d'être gouvernée par une femme, et que l'intérêt commun est de faire choix d'un prince allemand. » Frédéric, écrivant à l'empereur bavarois, Charles VII, se vante d'être « bon et fidèle patriote allemand [3] ».

Ce patriotisme se déclare surtout par la jalousie, la méfiance et la haine des Français. « Prenez garde, disait Frédéric à

[1] Bielfeld, t. III, ch. VIII. *De l'Allemagne.*

[2] Voir *Frédéric II et Marie-Thérèse,* par le duc de Broglie. — Arneth, *Geschichte Maria Theresia's.* — Frédéric II, *Politische Correspondenz.*

[3] 8 octobre 1743. *Pol. Corr.,* t. II, p. 440 (en français).

l'envoyé de Louis XV, M. de Valori, la seule chose qui fasse tort à votre ami, l'électeur de Bavière, dans l'esprit de tous les princes d'Allemagne, ce sont ses liaisons avec vous. » Quand il envahit la Silésie et qu'il veut expliquer son coup de main à ses confrères, ou, comme on dit, ses co-États, les princes d'Allemagne, c'est à ce sentiment qu'il fait appel. « A Hanovre, à Mayence et Ratisbonne, écrit-il à son ministre, il faut parler du cœur patriote qu'il faut, et que je veux soutenir l'Empire[1]. » Marie-Thérèse riposte avec les mêmes armes, et lorsqu'en 1742 elle essaye de soulever les Allemands contre les Français engagés en Bohême, elle s'écrie : « Combien de temps laissera-t-on l'étranger fouler le sol de la chère patrie allemande? N'est-ce pas à présent l'occasion d'affranchir la patrie d'une oppression séculaire? » L'appel est entendu : à mesure que Marie-Thérèse montre plus d'énergie et de passion contre la France, la faveur des Allemands lui revient. Frédéric prétendait défendre les droits de l'Empire en s'alliant à la France pour conquérir la Silésie; pour faire ratifier sa conquête par les Allemands, il abandonne brusquement les Français et couvre sa défection du même prétexte : l'intérêt de l'Allemagne.

C'est le jeu classique des alliés de la France en Allemagne. « On épuise mes sujets par des exactions qu'on n'a aucun droit de prétendre de moi, écrit le duc de Wurtemberg, en 1745... M. le marquis d'Argenson vous a dit que la Souabe hait tellement les Français que, s'il tenait à elle de les assassiner tous, elle le ferait sûrement. » Frédéric disait, dans le même temps, au marquis de Valori : « Vous craignez de vous enfourner en Allemagne, mes chers amis, ...soyez sûrs que le lendemain du jour que vos troupes auront passé le Rhin, vous aurez la plus grande partie de l'Allemagne contre vous[2]. »

Avec le progrès du siècle, ces tendances se précisent; les princes les exploitent, et personne n'y réussit mieux que Frédéric. En 1769, après cette guerre de Sept ans, dans laquelle la France avait si follement sacrifié sa gloire et ses intérêts à

[1] Instruction à Podewils. *Pol. Corr.*, t. I, p. 99 (en français).
[2] Edgard ZÉVORT, *le Marquis d'Argenson.*

l'idée fixe de rendre la Silésie à Marie-Thérèse, c'est encore sur cette donnée d'un « système patriotique allemand » que l'on voit se réconcilier et s'accorder, au détriment de la France, l'Autrichien et le Prussien, avides de l'humilier après s'en être joués. Ils rivalisent l'un et l'autre, et raffinent sur cet article du « patriotisme [1] ». C'est que le mot porte, et, qu'en le prononçant à propos, on est sûr d'être écouté de toute l'Allemagne.

Singulière destinée de cette maison de Prusse! C'est le chef de l'État le moins allemand de l'Allemagne, c'est le prince le plus étranger par ses goûts, son caractère, son éducation à la civilisation allemande et aux traditions germaniques, qui contribua le plus à réveiller chez les Allemands l'orgueil national et le sentiment de l'indépendance. La Prusse avait beaucoup d'ennemis, Rosbach lui recruta partout des partisans. On oublia que la plupart des fuyards, en cette fameuse débandade, étaient des Allemands; il suffit que d'autres Allemands les eussent mis en déroute pour qu'on s'enorgueillît de cette journée comme d'un événement capital dans l'histoire. Ajoutez le prestige européen du roi philosophe, les flagorneries que lui prodiguaient les plus beaux esprits du siècle, l'hommage général que rendaient les politiques à la supériorité de son gouvernement. Il relevait l'Allemagne devant l'Europe et devant elle-même. Gœthe raconte que les critiques adressées, dans sa jeunesse, à « l'homme unique, l'homme évidemment supérieur à tous ses contemporains », lui donnèrent le sentiment des injustices de l'opinion. « J'étais pour la Prusse, rapporte-t-il, ou pour parler plus exactement pour Frédéric. Que nous importait la Prusse? C'était la personne de son souverain qui remuait tous les cœurs. Je me réjouissais avec mon père de nos victoires. » Quelques années après la guerre de Sept ans, il revient sur cette pensée et montre avec fierté Frédéric « appuyé sur sa force et semblant toujours être l'arbitre de l'Europe et du monde [2] ». Cette popularité s'étendait jusqu'au delà des mers : à propos des Allemands

[1] Voir la *Question d'Orient au dix-huitième siècle*, ch. IV : *l'Entrevue de Neisse.*

[2] *Mémoires*, trad. PORCHAT, p. 39, 254, 604.

qui servaient en Amérique, un agent français écrivait, en 1766 : « Ils idolâtrent le roi de Prusse [1]. » C'est là le vrai fondement de la grandeur prussienne : malgré tant et de si profonds dissentiments qui les séparaient d'elle dans les affaires intérieures de l'Empire, les Allemands se réclamaient de ses victoires devant les étrangers, et s'habituaient à associer l'idée de sa puissance au sentiment de leur fierté renaissante.

« Système patriotique » et parti prussien tendaient à devenir synonymes dans le jargon des chancelleries [2]. La *Confédération des princes* donnait un corps à ces aspirations. On discutait des projets de réforme fédérale, on cherchait les moyens de rendre à l'Empire, en modifiant sa constitution, le ressort qu'il avait perdu. On vit des Allemands de la vieille Allemagne, Hardenberg et Stein, pour ne citer que les plus illustres, s'attacher à la Prusse et s'adonner passionnément à ces projets d'avenir [3]. Frédéric-Guillaume II [4] cherchait dans cette politique un moyen de soutenir le rôle écrasant qui lui incombait. « Le Roi, écrivait Mirabeau, a conçu l'idée et l'espoir de devenir un grand homme en se faisant Allemand, purement Allemand, et narguant ainsi la supériorité française. » Ses apologistes l'en louaient fort. « Autant, écrivait l'un d'eux en 1789, l'Allemagne était méprisée quand elle n'était point unie, quand des divisions, fomentées par la politique de ses voisins, y semaient les troubles et le désordre, autant elle est devenue formidable sous la protection prussienne, autant son alliance peut être désirable [5]. »

Adversaires ou amis de la Prusse, tous se déclarent patriotes, dénoncent comme un danger le morcellement de l'Allemagne et

[1] C. DE WITT, *Jefferson*, p. 410, pièces.

[2] On lit dans une instruction donnée à l'envoyé français à la Diète, en 1772 : « Il apprendra à distinguer ce qu'on appelle les ministres confidents de l'Autriche et ceux qui tiennent pour le système patriotique. Il connaîtra bientôt les clients de la maison d'Autriche et ceux de la cour de Berlin. » Affaires étrangères.

[3] RANKE, *Die deutschen Mächte und des Fürstenbund; — Denkwürdigkeiten des Staatskanzlers Fürsten von Hardenberg*. Leipzig, 1877. — PERTZ, *Leben des Ministers Freiherrn von Stein*. — TREITSCHKE, *op. cit.*

[4] Frédéric II mourut le 17 août 1786. Son neveu lui succéda sous le nom de Frédéric-Guillaume II.

[5] TRENCK, *Examen de l'histoire secrète de la cour de Berlin*.

demandent des réformes. C'est, vers 1789, le thème des brochures politiques qui commencent à foisonner de ce côté du Rhin comme de l'autre [1]. Il n'est pas jusqu'à Joseph II qui ne caresse aussi son rêve de restauration du grand Empire. L'Autriche et la Prusse doivent y travailler ensemble. Ne sont-elles pas « de la même nation » ? ne parlent-elles pas « une langue commune » ? Il en conclut qu'elles doivent se partager le gouvernement de l'Allemagne et du monde [2].

Ces mouvements d'opinion ont leur contre-coup dans les relations de l'Allemagne avec la France. L'auteur des *Institutions politiques*, Bielfeld, qui, se plaçant au point de vue français, déclare que le dessein de conquérir la frontière du Rhin semble « dicté par la sagesse [3] », estime, en considérant les intérêts de l'Allemagne [4], que « l'objet le plus important de la politique de l'Empire » doit être de s'opposer à l'exécution de ce plan. « S'il est vrai, dit-il, que la France cherche à étendre sa domination jusqu'aux bords du Rhin, le corps germanique doit réunir toutes ses forces pour empêcher que la France ne fasse de plus grands progrès de ce côté-là, et pour faire que les choses restent *au moins* dans l'état où elles sont actuellement. » Cependant, ajoute-t-il, la France est la garante des libertés germaniques; sans elle ces libertés ne seraient plus depuis longtemps « qu'un être de raison ». Il en conclut que les Allemands doivent avoir pour la France « toutes sortes de ménagements », éviter de se mêler de ses affaires, mais, d'un autre côté, « ne pas souffrir que la cour de Versailles s'ingère dans les affaires intérieures de l'Allemagne, et bien moins qu'elle enlève la plus petite partie de son territoire ». C'est ce que le duc de Brunswick indiquait très-clairement à Mirabeau, en 1786 : « Il m'a

[1] *Un peu de patriotisme dans l'empire d'Allemagne, par un Allemand*, 1788. L'auteur est un adversaire de la Prusse et de la Confédération des princes. — *Considérations sur la Diète*, 1789. — *Considérations sur la liberté et la prospérité de l'empire d'Allemagne, et les moyens de le relever, par un patriote*, 1789. *Libres Observations sur la législation de l'Allemagne*, 1790. Cf. Haussер, liv. II, ch. II.

[2] *Réflexions*, 6 décembre 1786. Ranke, *Die deutschen Mächte*, t. II, p. 299.

[3] Tome II, ch. IV, § 20, et t. III, ch. III : *De la France*. Voir ci-dessus, p. 333.

[4] Tome III, ch. VIII : *De l'Allemagne*.

très-souvent répété que toute l'Allemagne protestante et une bonne partie de l'autre seraient incontestablement à la France le jour où elle rassurerait pleinement le corps germanique sur ses intentions. »

Cependant le corps germanique ne se borne point à demander des garanties et des sûretés, il élève des prétentions. En réalité, elles ne sont pas nouvelles, mais elles renaissent avec le patriotisme germanique et se popularisent en même temps que les souvenirs de l'ancienne puissance de l'Allemagne. Les érudits et les légistes de l'Empire ont poursuivi la même œuvre que ceux du roi de France; leurs archives sont aussi riches en droits, titres, intérêts et réclamations que celles de Paris. C'est, sous une autre face, le litige séculaire de la succession de Charlemagne, l'éternelle revendication du royaume d'Austrasie. « Les publicistes allemands, écrivait Favier[1], ne font pas plus de cas des renonciations que les jurisconsultes français. On peut le dire, en Allemagne, les prétentions sont éternelles et imprescriptibles. » Ils n'ont jamais cessé de réclamer ce qu'on leur avait pris et même ce qu'ils avaient cédé d'eux-mêmes, de bonne grâce, à titre de récompense pour les services rendus.

Les mêmes princes qui s'étaient montrés si empressés d'abandonner les trois évêchés et l'Alsace à la France, afin d'en obtenir la garantie de leur indépendance contre la maison d'Autriche, se montrèrent non moins ardents à soutenir cette maison dans ses efforts pour restreindre et annuler, s'il était possible, les droits du Roi sur ces territoires[2]. En 1709, lorsque Louis XIV, vaincu par la coalition de l'Europe, semblait sur le point de capituler, et que la France envahie paraissait aux abois, on les vit les plus voraces à la curée qu'ils

[1] *Doutes et questions sur le traité de* 1756. Il ajoute : « Excepté ceux de Vienne. » C'est une exception qui pourrait passer pour une ironie. Les légistes de la maison d'Autriche étaient, en fait de *droits anciens,* aussi experts, érudits, ingénieux et inventifs que leurs émules étrangers. L'affaire du partage de la Pologne et celle de la succession de Bavière le prouvèrent surabondamment. — Voir la *Question d'Orient au dix-huitième siècle,* p. 53 et 141, pour la Pologne et pour la Bavière. HIMLY, t. II, p. 168. Cf. ci-dessus, p. 33.

[2] Voir ci-dessus, liv. II, ch. II, p. 262, 285. — HÆUSSER, liv. II, ch. II.

croyaient près de s'ouvrir[1]. « Quelques docteurs, plus recommandables par leur savoir que par leur jugement et leur pénétration, écrivait Bielfeld, ont fait envisager le Grand Turc et la couronne de France comme les deux *ennemis héréditaires du nom germain*. Ils ont inculqué ce principe à la jeunesse, et comme les préjugés d'école se détruisent difficilement, ce dicton a passé en proverbe, et la maison d'Autriche a trouvé son compte à entretenir ce préjugé[2]. »

La France était instruite de ces dispositions, et n'avait garde de les négliger dans sa politique. Il fallait faire état de ce « patriotisme » des princes d'Allemagne, et d'autant plus sérieusement que loin de tempérer leur avidité traditionnelle, il l'excitait au contraire et y fournissait de nouveaux prétextes. On devait attendre, en effet, que si l'on entrait désormais en marché avec eux, ils se montreraient, non pas intraitables, mais infiniment plus exigeants que par le passé sur l'article des compensations. Pour obtenir leur adhésion à une cession nouvelle de territoires à la France, il faudrait non-seulement les indemniser du dommage matériel qu'ils subiraient, mais du dommage moral; il faudrait payer non-seulement le territoire qu'ils abandonneraient, mais le discrédit que leur pacte avec l' « ennemi héréditaire » entraînerait pour eux dans l'Empire. L'indemnité devrait être d'autant plus élevée que le sacrifice semblerait plus profond. Leurs prétentions croîtraient avec leur patriotisme, et pour obtenir d'eux quelques lambeaux dans les lisières de l'Allemagne,

[1] La Diète réclamait la Lorraine, l'Alsace, les trois évêchés, la Franche-Comté, plus une barrière autour de la France. « C'est à peu près en ces termes barbares, rapporte Torcy, que s'expliquait l'assemblée de plusieurs peuples grossiers, enflés par des prospérités inespérées que leurs alliés leur avaient procurées sans que l'Empire y eût beaucoup de part. » *Journal inédit de Torcy*, publié par F. Masson, p. 73. — C'est un avant-goût de la curée de 1815. Voir l'étude intitulée : *le Traité du 20 novembre 1815*. Paris, 1872.

[2] *Institutions politiques*, t. III, ch. VIII. — On lit dans le *Testament d'Albéroni*, publié en 1733 : « Les trois évêchés, l'Alsace et Strasbourg, les prétentions de Madame sur le Palatinat et celles des Chambres de réunion sont des griefs qu'on entend toujours reprocher à la France. » — « Le système de conquêtes adopté sous le règne de Louis XIV avait effarouché les princes allemands et détruit toute confiance dans leur garant, au point qu'on rangeait la France dans la classe des *ennemis héréditaires de l'Allemagne*. » Instruction de l'envoyé français à la Diète, 1772. Affaires étrangères.

il faudrait leur laisser se tailler des frontières de plus en plus étendues dans le cœur de l'Empire. C'étaient là, pour des diplomates perspicaces, des considérations de grande conséquence. Les conseillers de Louis XVI en étaient pénétrés, et ils y trouvaient quelques-uns de leurs plus puissants motifs pour persister dans le système de modération qu'ils avaient adopté [1].

Vers 1789, ce système avait porté tous ses fruits; on peut dire que les relations de la France et de l'Allemagne n'avaient jamais été si bien établies, si profitables à la paix générale et aux intérêts de la France qu'elles l'étaient à cette époque. Les États du Rhin, les seuls que pussent menacer les entreprises de la France, recherchaient sa protection, subissaient son influence et se montraient, en général, déférents à ses conseils [2]. Il n'y avait guère d'hostile en cette région que l'électeur de Cologne; c'était un archiduc, frère de la reine de France [3]. Le Roi trouvait non-seulement des alliés et des clients en cette région, il y levait des régiments [4]. Les cadets des meilleures maisons, souvent même des héritiers présomptifs, tenaient à honneur de servir en France. Il ne convenait point toutefois de faire grand fond sur leurs sentiments; la plupart se piquaient, sur ce chapitre, d'une grande indépendance de cœur. Le « patriotisme allemand » qui leur permettait de tout recevoir, leur commandait de tout oublier. C'est ainsi que pensait, par exemple, ce prince Louis de Bavière, qui était né à Strasbourg, où son père [5] com-

[1] Voir p. 281, 302, 311 et suiv.

[2] « L'électeur de Mayence se conduit très-bien à l'égard de la France. L'électeur de Trèves voudrait être Français. L'électeur de Cologne hait la France et les Français. L'électeur de Deux-Ponts est attaché à la France par sentiment, par intérêt et par reconnaissance. Le landgrave de Hesse-Cassel déteste la France. Le prince-évêque de Liége est attaché à la France. » *Résumé de l'état actuel, etc.*, par Gérard DE RAYNEVAL, 1787. (Affaires étrangères.)

[3] Maximilien, né en 1756, coadjuteur en 1780, électeur de Cologne en 1784.

[4] Royal-Allemand, Royal-Deux-Ponts, Royal-Saarbrück, Royal-Bavière, Birkenfels.

[5] Maximilien-Joseph, né en 1756, frère cadet du duc Charles-Auguste de Deux-Ponts, colonel du régiment de Royal-Deux-Ponts avant 1789. Louis XVI paya, dit-on, en 1788, ses dettes qui s'élevaient à 945,000 livres. Il émigra à la Révolution; la mort de son frère le fit duc de Deux-Ponts en 1795; celle de son cousin Charles-Théodore le fit électeur de Bavière en 1799. Il devint roi en 1806. Son fils, Louis, né à Strasbourg en 1786, lui succéda en 1825.

mandait un régiment français. Louis XVI lui servit de parrain, la France, en 1779, au congrès de Teschen, sauva son héritage, et plus tard la faveur de Napoléon le transforma en royaume. En 1806, il vint saluer en Alsace l'impératrice Joséphine et lui faire très-obséquieusement sa cour : sa sœur allait épouser le prince Eugène de Beauharnais. Mais si le courtisan s'inclinait en public, le « patriote » protestait secrètement, et, entre deux visites à ses protecteurs français, le prince allemand écrivait dans son journal : « Ce serait pour moi la plus chère fête de victoire, si cette ville où je suis né pouvait un jour redevenir allemande [1] ! »

La France considéra la *Confédération des Princes* comme une combinaison favorable à sa politique; il en devait être ainsi tant que la France s'en tiendrait à son rôle de garante des traités de Westphalie. Mais si la France voulait conquérir en Allemagne, cette confédération, formée presque sous ses auspices, se transformerait contre les Français en une alliance redoutable. C'était un des points essentiels des plans de réforme fédérale qui s'agitaient en Allemagne en 1787 et en 1788. Écrivant, à ce propos, au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, le duc de Saxe-Weimar lui faisait espérer l'accession à leur ligue du cerle de Souabe, et il ajoutait [2] : « Cette union particulière qui rassemblerait des forces pas peu intéressantes (la Souabe pouvant fournir au delà de 30,000 combattants), pourrait les joindre à celle du haut et du bas Rhin, et tout cela ensemble, renforcé par la cavalerie et l'artillerie anglaise, hanovrienne et hessoise, composerait un corps formidable, adapté à la défense des pays du Rhin contre la France. Le margrave de Bade, qui entre très-fort dans ce projet, ne compte nullement se laisser intimider par son puissant voisin; il travaille au contraire à un plan de défense fondé sur les principes ci-mentionnés. »

Telles étaient les méditations des princes allemands à l'époque où la France les inquiétait le moins et lorsqu'ils se montraient le plus empressés à rechercher son alliance. Faute de

[1] HEIGEL, *Ludwig I, König von Baiern.* Leipzig, 1872.
[2] 17 février 1788. RANKE, *Die deutsche Mächte,* t. II, p. 336 (en français).

connaître ces princes, on ne s'expliquerait ni les étranges évolutions de leur politique, ni les déceptions auxquelles s'exposa la politique française en calculant sur leur reconnaissance après avoir spéculé sur leur avidité. « Notre politique, écrivait avec une cruelle ironie Forster, en 1791, est de tromper tout le monde, de négocier avec tout le monde, de ne tenir aucune parole. Il en va de la sorte aussi longtemps qu'on nous attribue quelque importance [1]. » C'est ainsi qu'au dix-huitième siècle, la Prusse avait posé les précédents des fameuses défections du dix-neuvième. C'est ainsi qu'après s'être courbés devant la France pour se faire admettre par elle au grand trafic qu'elle ouvrait des territoires d'Allemagne, ces princes retournèrent contre elle, dès qu'ils la jugèrent chancelante, les forces dont elle les avait imprudemment pourvus. Alliés de la France pour conquérir, ils devinrent ses ennemis pour conserver. Ils demandèrent au patriotisme de légitimer l'œuvre de la trahison.

Mais le patriotisme auquel ils en appelèrent vers 1813 n'était plus ce patriotisme équivoque et vénal dont ils se targuaient naguère et qu'ils ne semblaient estimer si haut que pour l'exploiter plus avantageusement; c'était un sentiment beaucoup plus simple et beaucoup plus fort : le patriotisme vrai, sincère, violent comme toutes les passions primitives. Ce grand mot qui, sous l'ancien régime, n'avait cours en Allemagne que détorqué et corrompu dans le vocabulaire douteux des chancelleries, se répandait désormais dans la langue populaire, épuré en sa propre source, et, reprenant son sens, redevenait l'expression naturelle de la conscience d'une grande nation. C'était la nation allemande qui entrait en campagne, élément formidable, que l'ancien régime soupçonnait à peine, et dont l'intervention allait modifier toutes les conditions de la politique française en Europe. Cependant c'était la France qui, par une conséquence singulière de sa révolution, l'avait, en quelque sorte, suscité contre elle-même.

[1] FORSTER, cité par PERTHES, t. I, p. 67.

III

A ne considérer que les apparences, l'Allemagne présente, vers 1789, un spectacle assez analogue à celui de la France[1]. C'est la même inquiétude vague et le même optimisme enthousiaste; le même dégoût du présent, la même confiance dans l'avenir; le même penchant pour les idées universelles, les mêmes élans d'humanité, les mêmes aspirations à une réforme radicale et rationnelle de la société; la même absence de liberté légale et la même liberté de fait dans les discussions, dans les livres, dans les brochures[2]; enfin la même opposition aux gouvernements établis se traduisant sous la même forme déclamatoire[3].

Mais si l'on scrute la pensée et si l'on analyse les instincts, on les trouve très-différents de ce qu'ils sont en France : les mêmes mots n'ont pas le même sens, et les mêmes idées produisent sur les esprits des impressions très-opposées.

C'est que le caractère de la nation et les conditions de la vie sociale n'ont aucun rapport avec ce qu'ils sont en France. En France, où la nation est très-homogène et le gouvernement très-centralisé, la pensée populaire n'a d'abstrait que la formule; mais, au fond, elle est toute concrète : le Français pense avec les notions et sent avec les instincts accumulés en lui par huit

[1] Voir ci-dessus liv. I, ch. II, p. 102, 133, 159.

[2] Il n'y a nulle part de liberté légale de pensée, écrivait MIRABEAU (*Monarchie prussienne*, liv. VIII); mais presque partout « on peut discuter, théoriquement du moins, toute question de théologie, de philosophie, d'économie, de politique. Une grande honte est attachée à celui qui veut réprimer ou punir la liberté de penser par la violence. Les princes et les gens de lettres se contiennent les uns les autres. »

[3] « Que faire de cette bravoure guerrière? » écrivait Gœthe à propos de l'enthousiasme patriotique qui grandissait dans les esprits. « On n'avait point d'ennemis extérieurs à combattre : on imagina des tyrans, et les princes et leurs serviteurs durent prêter, à cet effet, leurs figures, d'abord en général, puis, peu à peu, en particulier... C'est chose remarquable de voir, en ce temps-là, des poésies dont la tendance est de détruire toutes les supériorités, monarchiques ou aristocratiques. » *Mémoires*, 2e partie, liv. IX, et surtout 3e partie, liv. XII.

siècles de vie nationale et d'éducation monarchique. Quand on lui dit : « Le peuple est souverain », son premier mouvement est de conclure : le peuple, c'est moi! et il se voit sur le trône de Louis XIV. L'Allemand n'aperçoit dans son pays que des individus parqués entre des barrières qui s'enchevêtrent à l'infini; il dénombre des rois, des ducs, des comtes, des barons, des chevaliers, des abbés, des citoyens, des sujets, des serfs même, il ne découvre ni le peuple, ni le souverain; il ne peut ni les personnifier, ni s'en faire une image totale : il les conçoit vaguement, il ne se les représente pas et ne les sent pas vivre en lui. Ces notions, dans son esprit, demeurent à l'état abstrait.

Les idées des Français sont « toutes nationales et passionnées [1] »; les passions mêmes des Allemands restent spéculatives, et le sentiment national est encore chez eux tout théorique et littéraire. Il n'y a point d'esprit public pour former les caractères, point de mœurs politiques et de traditions pour les soutenir. La pensée, dans les esprits d'élite, est forte et émancipée; l'individu, dans l'ensemble, demeure subalterne, assujetti, presque servile.

« Il y a en Allemagne, disait madame de Staël, trop d'idées neuves et pas assez d'idées communes [2]. » C'est précisément sur ces idées communes que les hommes se rencontrent, s'accordent et se rassemblent. Ce sont elles qui forment les grands groupes nationaux. En Allemagne, il n'y a que des écoles philosophiques et littéraires, et elles mettent leur gloire dans leur originalité, c'est-à-dire dans leur isolement. Le morcellement des territoires les y porte. Il n'existe pas de centre où aboutissent les impressions, et d'où rayonnent les volontés générales. Tout demeure diffus. Les idées sont universelles, les intérêts restent particuliers. Les passions rétrécissent les pensées. Il n'y a de traditions que contre l'unité nationale. On note des conceptions gigantesques, on n'observe que des actions mesquines.

L'Allemand tient à ses coutumes et se pique de les respecter. « L'homme est façonné par la coutume, la coutume est sa

[1] Voir liv. I, ch. III, p. 150.
[2] *De l'Allemagne*, 3e partie, ch. XI.

nourrice », dira, quelques années après la révolution, le plus enthousiaste des poëtes de l'Allemagne, le plus imprégné de Rousseau, le plus ardent aux nouveautés généreuses et aux nobles illusions, Schiller. « Malheur à celui qui vient troubler l'homme dans son affection pour les anciennes choses, précieux héritage des aïeux! Le temps exerce une sorte de consécration, ce qui était respectable pour les vieillards prend un caractère divin aux yeux des enfants[1]! » Il faut que les nouveautés s'accordent avec la coutume, autrement le peuple ne les recevra pas. C'est précisément le contraire de l'esprit de révolution. De là vient que les Allemands s'arrêtent sur le chemin, se dispersent dans le voisinage et s'établissent tranquillement dans les champs latéraux, tandis que les Français, partis sous la même impulsion et suivant d'abord la même route, se poussent aux extrémités et jusqu'aux abîmes.

Les Allemands ont gardé des traditions religieuses[2]. Ceux qui ne croient pas ont, au moins, le respect de la religion : elle est pour eux un objet de science, un sujet de poésie, et toujours un motif d'édification morale. Le scepticisme voltairien ne passe qu'à la surface de la société, il ne la pénètre pas, et dans l'esprit de la plupart des Allemands, il ternit la gloire de Frédéric. L'irréligion, en France, précède la Révolution, la prépare et y imprime un caractère antichrétien; en Allemagne, le rationalisme se fait pieux. Les Allemands cherchent à mettre leurs idées nouvelles en harmonie avec leurs anciennes croyances. Le protestantisme s'y prête avec une singulière souplesse; les Allemands du Nord ont appris à cette grande école le secret des transactions salutaires. La *Profession de foi du vicaire savoyard,* qui en France ne suggère que le paradoxe ecclésiastique de la *Constitution civile,* suscite en Allemagne une sorte de rénovation religieuse. Comparez l' « Être suprême » de Robespierre avec le Dieu de Schleiermacher[3], la rhétorique de l'un avec l'enthou-

[1] *Wallenstein,* acte I, scène IV, 1799.

[2] Voir GERVINUS, liv. III, ch. I. — Madame DE STAEL, *De l'Allemagne,* 4e partie : *la Religion et l'enthousiasme.* Cf. ci-dessus, p. 175.

[3] Schleiermacher, né en 1768, publie en 1799 ses *Discours sur la religion, adressés aux gens instruits qui la dédaignent.*

siasme de l'autre, le sinistre et ridicule avortement du culte de Prairial avec l'ample évolution du protestantisme allemand, et vous mesurerez la distance qui séparait les deux nations à la fin du dix-huitième siècle, l'écart toujours plus grand de l'angle qui s'ouvre entre elles à mesure qu'elles s'éloignent du point de départ commun.

Cette disposition d'esprit est si naturelle aux Allemands qu'on la rencontre jusque chez les catholiques[1]; Joseph II prétend demeurer dans le sein de l'Église; il proteste contre tout soupçon d'athéisme, même de philosophie. Sa guerre contre Rome ne tourne point à sa popularité. On ne trouve nulle part en Allemagne les éléments d'une irréligion d'État.

On n'y trouve pas davantage ceux d'une démocratie. Toute l'histoire des Français les prépare à la démocratie et les y conduit; la démocratie est dans leurs mœurs comme l'unité nationale est dans leur caractère. Il suffit, en 1789, d'un décret pour faire entrer ces principes dans les lois : c'est qu'en portant ces lois, on déclare simplement des faits très-anciens que l'on consacre à titre définitif. En Allemagne, la société est disloquée comme la nation et comme l'État : il n'y a pas plus d'aristocratie que de démocratie au fond des mœurs : il n'y a que des hiérarchies.

L'esprit public est tout provincial, tout local même. Quand il s'imagine l'Allemagne, l'Allemand ne se représente que sa petite patrie démesurément étendue. Le particularisme lui paraît le fondement même de la constitution. En France, où la nation est une, il y a des partis politiques qui recrutent des adhérents dans toute la nation; en Allemagne, où la nation est morcelée, il n'y a point de groupes politiques qui se ramifient dans tout le pays. On n'y découvre que des États qui ont des intérêts divers et des politiques différentes. Pour l'Allemand, le parti politique, c'est l'État dont il est sujet; la liberté politique, c'est l'indépendance de cet État. Par suite, il s'enorgueillit de tout ce qui grandit la dynastie qui le gouverne. Beaucoup sans

[1] Voir madame DE STAEL, *De l'Allemagne*, 4e partie, ch. IV, *Du catholicisme.*

doute désirent être mieux gouvernés; fort peu ont l'idée de gouverner par eux-mêmes. Ils savent bien qu'ils ne le pourraient pas. Ils se trouvent trop disséminés et trop dépourvus pour investir l'État, l'assiéger et le conquérir. L'État est séparé d'eux par des fossés trop profonds et des murs trop élevés : il échappe à leurs prises.

D'ailleurs, ce qui n'est pas dans leurs moyens n'est pas davantage dans leurs goûts. Toute lumière, toute réforme, tout progrès leur sont venus des princes. Ils ont des besoins, c'est à l'État d'y pourvoir; ils forment des vœux, c'est au prince de les réaliser. Ils continuent de placer toutes leurs espérances dans le despotisme éclairé, et si le despotisme manque de lumières, comme ils ne se sentent point en mesure d'y suppléer, ils ont la sagesse de prendre patience. Ils respectent les princes, s'ils ne les aiment pas. S'ils se détournent de leur maître, ce n'est que pour reporter leur confiance sur son successeur, et leur mécontentement même est encore un hommage rendu à la souveraineté.

Les philosophes qui enseignent les doctrines nouvelles ne les interprétent point autrement. Ils se montrent très-déférents envers le pouvoir établi, non-seulement par prudence et par esprit de conduite, mais par goût et par conviction. Ils entendent fortifier le pouvoir en le réformant, et nullement l'ébranler. Le nivellement leur répugne, l'anarchie leur fait horreur. Ils n'ont pas de cesse qu'ils n'aient concilié la coutume avec le droit naturel[1]. Considérez le plus révolutionnaire des penseurs allemands, Kant[2] : il ne conduit ses disciples sur les sommets ver-

[1] Voir TREITSCHKE, t. I, p. 116.

[2] Plus terrible que Robespierre lui-même, dit Henri Heine, car il tua « le Dieu des déistes », « On fait, ajoute-t-il, trop d'honneur à Maximilien Robespierre en le comparant à Emmanuel Kant. Maximilien Robespierre, le grand badaud de la rue Saint-Honoré, avait sans doute ses accès de destruction quand il était question de la royauté, et il se démenait d'une manière assez effrayante dans son épilepsie régicide; mais s'agissait-il de l'Être suprême, il essuyait l'écume qui blanchissait sa bouche, lavait ses mains ensanglantées, sortait du tiroir son habit bleu des dimanches, avec ses beaux boutons en miroir, et plantait une botte de fleurs devant son large gilet. » *De l'Allemagne*, 3e partie, *De Kant jusqu'à Hegel.*

tigineux où règne sa critique, que pour leur faire mieux admirer le savant échafaudage de balustrades, de parapets et de garde-fous qu'il a eu soin d'élever entre eux et les abîmes. La raison pure ordonne de douter de tout ; la raison pratique commande de tout respecter. Ce dialecticien superbe qui mesure l'étendue à l'infini, dispute à Dieu sa raison d'être et conteste l'existence à l'Univers, se montre, dans la vie réelle, le plus conciliant des hommes, le plus docile et le plus soumis des sujets, le plus modéré et le plus accommodant des politiques. Il conclut à la transaction générale et à la conciliation universelle. Ses propositions les plus radicales se résolvent en des maximes de sens commun. Il accorde la loi et la liberté, la morale et la politique[1]. Il ne confond le droit ni avec la vertu, que chacun s'attribue, ni avec la force que tous peuvent exercer. Il est partisan de la séparation des pouvoirs, il admire de loin le régime représentatif. Quel que soit l'idéal qu'il poursuive, il n'y marche qu'à pas comptés, en mesure, pour ainsi dire, sans bonds ni soubresauts. Il ne reconnaît pas au peuple le droit à l'insurrection. Obéir à l'autorité est pour lui un *impératif catégorique*. Il ne croit pas même expédient de confier le gouvernement aux philosophes : « La profession du pouvoir corrompt, dit-il, le libre jugement de la raison. » On peut d'ailleurs les laisser spéculer en paix ; ils ne sont pas dangereux : « Cette classe est, par sa nature même, incapable de former des rassemblements et des clubs, et par conséquent elle échappe au soupçon de propagande. »

Tel est l'esprit de l'Allemagne en ce temps-là. « Ne versez pas, écrit Lessing, de l'eau trouble avant de pouvoir la remplacer par de l'eau pure ; ne renversez pas le temple, mais construisez un autre temple à côté. » Gœthe enseignera qu'il faut cultiver son champ, et quant aux réformes, consulter les besoins plutôt que les désirs, les besoins étant limités et les désirs infinis. Point de révolutions, mais l'évolution paisible des germes

[1] « Le droit consiste dans la possibilité de l'accord d'une contrainte générale et réciproque avec la liberté de chacun. » Voir : JANET, *Science politique*, liv. IV, ch. II. — GIERKE, *Althusius*.

naturels : tout l'art du gouvernement consiste à les développer[1]. C'est ainsi que l'entend ce Juste Mœser, que Gœthe proclame un « homme incomparable », et qui se pose, dès le début de la Révolution, comme un de ses adversaires les plus déterminés[2]. La société fondée sur la famille, l'État fondé sur la commune, l'esprit de tradition et l'esprit de réforme se complétant l'un l'autre et se corrigeant, ce seront les principes des grands politiques de l'Allemagne, des Stein, des Hardenberg et des Humboldt; c'est sous cette forme que les idées du dix-huitième siècle et la Révolution pénétreront dans le sol allemand et s'y féconderont. En France, où le sol est nivelé, le torrent se répand sur le pays et l'inonde; en Allemagne, les barrages l'arrêtent : il forme des lacs d'où il sort apaisé.

Le caractère national et les mœurs le veulent ainsi. Lorsqu'il s'agit de traduire en actes des doctrines politiques, le caractère et les mœurs font toute la valeur de la traduction. Les Allemands n'ont ni l'étoffe de révolutionnaires ni celle de héros civiques. « Ils sont, dira quelques années plus tard madame de Staël[3], vertueux, intègres, comme hommes privés, comme pères de famille, comme administrateurs; mais leur empressement gracieux et complaisant pour le pouvoir fait de la peine, surtout quand on les aime et qu'on les croit les défenseurs spéculatifs les plus éclairés de la dignité humaine... Flatteurs avec énergie et vigoureusement soumis,... ils accentuent durement les paroles pour cacher la souplesse des sentiments, et se servent de raisonnements philosophiques pour expliquer ce qu'il y a de moins philosophique au monde : le respect pour la force, et l'attendrissement de la peur, qui change ce respect en admiration. »

Cependant, ils paraissent agités par l'esprit du siècle, et très-profondément. « Je vois bien, écrivait Mirabeau à son ami

[1] Voir Bossert, *Gœthe, ses précurseurs et ses contemporains*, p. 92. — *Gœthe et Schiller*, p. 232, 237, 252 et 266.

[2] Cf. ci-dessus, p. 119. Il faut lire Mœser, et non Moser.

[3] *De l'Allemagne*, 3e partie, ch. xi : *De l'influence de la nouvelle philosophie sur le caractère allemand.*

Mauvillon[1], que les têtes fermentent dans votre Allemagne, et je sais bien que si l'étincelle frappe les matières combustibles, ce sera du feu de charbon de terre, et non du feu de paille comme chez nous... L'explosion se fera beaucoup plus tard que chez une nation où tout est dramatique et momentané, et où le même quart d'heure peut offrir l'héroïsme de la liberté et l'idolâtrie de la servitude. » Mais cette agitation dont Mirabeau pressent la force sans en bien discerner le caractère, tend plus à éloigner les Allemands des Français qu'à les en rapprocher. La grande impulsion du dix-huitième siècle porte l'homme à s'affranchir. Les Français, très-avancés déjà dans leur histoire, et parvenus, pour ainsi dire, à l'âge mûr dans leur vie sociale, composent une nation très-unie; ils ont une langue et une littérature, ils possèdent tous les cadres d'un État : l'affranchissement pour eux, c'est la liberté de la pensée, la liberté de la conscience, la liberté des personnes, la liberté des biens, la liberté politique enfin, c'est-à-dire une révolution dans les lois civiles de la nation et dans la constitution de l'État. En Allemagne, la croissance nationale a été interrompue; les peuples sont dispersés, isolés les uns des autres, sans autre lien que de vagues souvenirs : l'affranchissement pour eux, c'est le réveil de la conscience nationale. Avant de se demander si l'on sera libre et sous quelles garanties on placera les libertés, il faut exister, se sentir vivre, se rassembler, se parler, s'entendre.

Le premier point est de penser par soi-même et de parler sa langue, de débrouiller, en un mot, et de dégager les organes élémentaires de la vie nationale. Le premier joug à secouer, ce n'est pas celui des lois, même des lois civiles, c'est celui des pédagogues. Il en résulte que l'effet le plus décisif de la propagation des idées françaises en Allemagne est d'engager les Allemands à s'affranchir de l'influence française dans la littérature, dans la philosophie, dans les arts. Toute l'histoire de la société allemande à la fin du dix-huitième siècle se résume en cette proposition, qui n'a du paradoxe que l'apparence : à mesure

[1] 3 décembre 1789. *Lettres à un ami d'Allemagne*, p. 489.

que l'Allemagne subit davantage l'action de la pensée française, elle se sépare plus profondément de la France.

La Révolution pour les Allemands consistant à devenir une nation, c'est-à-dire à vivre par eux-mêmes, toutes les passions que les Français apportent à renverser le vieil édifice social, les Allemands les tournent d'abord contre la culture classique, c'est-à-dire contre la culture française. C'est là l'invasion étrangère qu'il importe avant tout de repousser. Les Allemands s'élancent passionnément à l'assaut des positions que les Français occupent depuis si longtemps. On commence à parler et à écrire en allemand. Le français demeure la langue de l'aristocratie; encore quelques années, et il ne sera plus que la langue des salons, celle de la réaction et de l'ancien régime. Tout ce qui se sent jeune, ardent, enthousiaste, tout ce qui se pique de patriotisme, tout ce qui s'exalte pour les grandes idées d'humanité, de liberté, de vertu, en un mot, tout ce qui correspond au parti de la Révolution en France, tout ce qui s'abreuve au même courant et s'anime du même souffle, va désormais parler allemand, et par suite échapper à la France.

C'est la France cependant qui leur ouvre les portes et leur montre le chemin, les excite à briser les vieux moules, à fouler aux pieds les conventions, à s'inspirer de la nature, principe de toute beauté, de toute vertu, de toute justice. Mais la nature, pour l'Allemand, c'est le pays où il est né, c'est la langue qu'il a bégayée, c'est la race dont il est sorti, c'est lui-même avec ce qu'il a de plus spontané dans ses impressions, dans ses sentiments, dans ses passions. Il se prend à admirer le ciel de sa patrie; la rudesse même de sa langue, à peine dégrossie, charme son oreille; son génie se desséchait dans les platitudes arides de l'imitation classique, il le rafraîchit aux sources éternelles de la poésie : l'émotion personnelle et le chant populaire. Ces influences concourent à développer chez les Allemands un caractère absolument différent de celui du Français contemporain. Ils le savent et ils s'en font gloire. Tous y travaillent, les plus déterminément anti-Français, comme Herder; les plus enthousiastes de la liberté française, comme Schiller; les plus dégagés

d'esprit et les plus libres de préjugés, comme Gœthe. Un Lessing, qui se pique d'être cosmopolite et considère le patriotisme comme un rétrécissement de l'âme, contribue plus que personne à réveiller chez ses concitoyens la notion de la patrie, par son ardeur à combattre dans la littérature et dans l'art la domination étrangère.

« Ce qui manquait à la poésie allemande, a dit Gœthe, c'était un fond, et un fond national[1]. » Ce qui manquait à la nation allemande, c'était un fond commun de pensée et de poésie. La littérature et la nation surgirent ensemble. Si subalterne et équivoque que fût sa condition politique, l'Allemagne pouvait, aux approches de 1789, s'appliquer la fameuse proposition cartésienne, et dire à l'Europe, assez déconcertée de cette entrée en scène : « Je parle, donc je suis! » Le génie allemand donne, en ces temps agités, son plus magnifique essor[2]. Qui méconnaît la puissance de cette impulsion et se croit encore sous le règne de Voltaire et de la tragédie, ne comprendra rien à ce qui va suivre et ne s'expliquera pas l'accueil que les Allemands feront à la Révolution française.

Dans cet état d'effervescence, le premier éclat de la Révolution devait avoir chez eux un retentissement profond. Dès qu'ils entendirent ce généreux appel que la France adressait à toutes les nations, ils se levèrent avec enthousiasme. Ce grand exemple qu'elle donnait aux hommes en même temps qu'elle proclamait leurs droits, cette exaltation du peuple qu'elle déclarait souverain, et du patriotisme qu'elle célébrait comme la plus haute des vertus, répondaient trop bien à leurs aspirations pour qu'ils n'en fussent point passionnément émus. Mais la passion qui les souleva était tout allemande, et c'est dans leur langue nationale, retrempée et renouvelée, qu'ils traduisirent ces grandes paroles que les Français jetaient aux quatre vents de l'Europe.

[1] *Mémoires*, 2e partie, liv. VII.

[2] Gœthe donne *Gœtz* en 1773, *Werther et Clavigo* en 1774; *le Tasse, Egmont, Iphigénie*, de 1786 à 1788; Schiller donne *Fiesco* en 1785, *Intrigue et amour* en 1785, *Don Carlos* en 1787; Lessing publie sa *Dramaturgie* en 1767 et 1768, et donne *Emilia Galotti* en 1772, *Nathan* en 1779.

Il leur parut que, pour eux, le premier des droits de l'homme, c'était le droit d'être Allemand, et que le patriotisme par excellence était celui qui consistait à aimer sa patrie. Ils recherchèrent cette patrie, ils recherchèrent leurs droits et leurs titres, et comme les derniers siècles avaient égaré ces titres, méconnu ou obscurci ces droits, ils remontèrent dans le passé, et s'en allèrent, en tâtonnant dans l'ombre, poursuivre jusque dans le moyen âge le fantôme de l'Allemagne. Il en fut des droits de l'homme et du patriotisme comme il en avait été de l'affranchissement de la pensée et du retour à la nature. La propagation des idées françaises rendit aux Allemands le sentiment de leur langue, le goût de leur poésie, l'amour de leur pays, le culte de leur histoire, le respect d'eux-mêmes, c'est-à-dire, qu'elle les ramena dans tous les sens à leurs traditions. La Révolution qui consistait en France à briser avec le passé et à en ériger le mépris en principe, consista pour les Allemands à renouer les liens rompus depuis des siècles et à rétablir le culte des ancêtres.

Les Français démolissaient leurs bastilles et brûlaient leurs chartes; les Allemands restaurèrent leurs châteaux et rassemblèrent leurs archives. La Révolution, toute classique en France, devint, du premier coup, romantique en Allemagne. C'est que les Français continuaient, sous une forme nouvelle, la plus brillante des traditions de leur histoire : la conquête intellectuelle du monde. Ils n'avaient jamais déployé leur caractère national plus largement que le jour où ils entreprirent cette surprenante croisade et entamèrent cette prodigieuse chanson de geste. Les Allemands, au contraire, dépaysés, en quelque sorte, depuis des siècles et devenus comme les colons de leur propre patrie, étaient contraints, pour se retrouver eux-mêmes, de revenir au passé. En les conviant à opérer une révolution nationale, on ne les appelait pas à anéantir les débris du moyen âge, on les entraînait, avant tout et par-dessus tout, à rompre pour toujours avec le dix-septième et le dix-huitième siècle français.

Loin de fonder en Allemagne une société cosmopolite, docile à la suprématie de la France, les principes de la Révolution suscitèrent en Allemagne une nation ombrageuse d'abord, puis

hostile, puis rebelle enfin lorsqu'elle se sentit suffisamment émancipée et sûre de soi-même. En se réalisant ainsi, les belles abstractions françaises se rétrécirent et se déformèrent[1]. Cependant elles ne pouvaient se propager en Allemagne qu'en s'y vivifiant et en devenant allemandes. Elles s'acclimatèrent, en quelque sorte; et semés dans ce sol étranger, leurs germes y devinrent étrangement féconds. Mais quand les Français, au bout de quelques années, se présentèrent pour faucher la moisson et recueillir les fruits, ils se heurtèrent aux ronces, aux épines, aux fourrés impénétrables des branchages hérissés : le champ qu'ils avaient labouré leur était interdit, et ils ne reconnurent plus les arbres qu'ils avaient plantés.

IV

Ces conséquences singulières de la Révolution en Allemagne se présentent sous des aspects différents suivant les régions. L'Empire renfermait des populations très-diverses par leurs origines et par leurs traditions, et diversifiées davantage encore par leurs gouvernements. Les données générales posées, il faut pénétrer plus avant dans le pays pour comprendre comment une même cause y porta, selon les lieux, des effets très-opposés.

On rencontre d'abord une région isolée du reste de l'Empire, et qui suivit, au cours de la Révolution, des destinées particulières : ce sont les pays de la rive gauche du Rhin. Des souverainetés très-variées s'y partagent les territoires. Sans parler des petites seigneuries, on y trouve les possessions de la branche palatine de la maison de Bavière et du rameau de Deux-Ponts, celles que la Prusse a recueillies de la succession

[1] « Le patriotisme du Français consiste en ce que son cœur s'échauffe, qu'il s'étend, qu'il s'élargit, qu'il enferme dans son amour, non pas seulement ses plus proches, mais toute la France, toute la civilisation; le patriotisme de l'Allemand, au contraire, consiste en ce que son cœur se rétrécit, comme le cuir sous la gelée, qu'il cesse d'être un citoyen du monde, un Européen, pour n'être plus qu'un étroit Allemand. » HEINE, *De l'Allemagne*, 4e partie.

de Juliers et Clèves, enfin les États ecclésiastiques de Spire, Worms, Mayence, Trèves, Cologne, Liége, avec les villes impériales qui s'y trouvent enclavées : Cologne, Aix-la-Chapelle, Worms, Spire. Les populations réparties entre ces principautés présentent entre elles des contrastes assez marqués

Dans le pays du bas Rhin, vers Bonn [1], Cologne, Juliers, Meurs, Clèves, où le sol est plat, le paysan est agriculteur; il paraît laborieux, économe, soumis, indifférent à la politique. Vers le Rhin supérieur, le spectacle change. Le pays devient pittoresque, on y cultive la vigne, l'habitant se montre gai, remuant, vif, insouciant; ce sont des esprits plus souples, plus mobiles, plus accessibles aux passions politiques. Les premiers accepteront la Révolution, les seconds l'acclameront. Ces pays sont ouverts depuis longtemps à l'influence française. Les gouvernements cherchent en France une protection, les nobles une carrière, les penseurs une direction intellectuelle. Il s'est formé, surtout à Mayence, un groupe d'hommes avides de liberté, épris d'idées nouvelles, comme Forster et tous les futurs coryphées de la république rhénane. Ils se recrutent parmi les professeurs, les gens de loi, les gazetiers, les libraires; bref, c'est un embryon de tiers état à la manière française, et, par suite, le noyau d'un parti français.

Ces peuples entretiennent peu de relations avec le reste de l'Allemagne; la Révolution, qu'ils adopteront avec enthousiasme, achèvera de les en séparer. Leur rêve serait de constituer de petites républiques autonomes, à la manière des cantons suisses; mais s'il faut choisir, ils préféreront la domination de la France, qui fait prévaloir leurs idées, à la domination d'un prince allemand, qui les étoufferait. Sans être encore à la hauteur des principes, les populations rurales sont très-bien préparées à comprendre les résultats. Le sort du paysan, dans ces territoires, ressemble beaucoup à celui du paysan français. Il est propriétaire, et il possède assez de liberté civile pour désirer d'en acquérir davantage. Le régime féodal est assez allégé pour

[1] La résidence de l'évêque-électeur de Cologne était Bonn.

que l'on conçoive l'idée de s'en affranchir. La Révolution française sera comprise et accueillie là comme en France même. Les idées et les intérêts attireront ces peuples vers la France, et ils s'y laisseront d'autant plus aisément annexer que les liens qui les attachent à l'Allemagne sont plus mous et plus flottants.

La plupart, en effet, ne possèdent point de traditions historiques, point de dynastie même qui leur tienne lieu de patrie. La seule famille régnante anciennement établie est la maison palatine; mais c'est précisément dans ses États que l'action de la France est le plus prononcée, et que l'attraction qu'elle exerce se fait ressentir le plus vivement. D'ailleurs, dans le Palatinat même, le gouvernement est plus que médiocre. Celui de Deux-Ponts est détestable et détesté. Les habitants du pays de Clèves savent à peine le nom de leur souverain prussien : ils ont si souvent changé de maître qu'il leur est égal d'en changer encore. C'est le fond des sentiments du plus grand nombre des habitants de la rive gauche, ceux que gouvernent les princes ecclésiastiques.

Ces princes sont électifs, et les combinaisons politiques les amènent de toutes les parties de l'Allemagne. Nul lien, par suite, entre eux et leurs sujets, qui recevront d'autres chefs comme ils reçoivent ceux-là. Évêques, commissaires, administrateurs, préfets, peu leur importe : ce sont toujours des étrangers, ils ont l'habitude de les voir arriver, de les voir passer, de les voir partir; ils sont dressés à obéir, ils continueront. Ils s'attendent d'ailleurs à être, comme on dit, sécularisés, c'est-à-dire annexés à un état laïque. Ils ignorent le nom de ce maître auquel on les réserve; ce sera peut-être le roi de Prusse, qu'ils ne connaissent pas, l'Empereur qu'ils n'ont jamais vu, le roi d'Angleterre, dont ils ne soupçonnent peut-être pas l'existence. Le maître français ne leur sera ni plus familier ni plus étranger que ne le serait le Prussien, le Saxon, l'Autrichien ou le Guelfe. Ils jugeront le gouvernement sur ses actes : le pouvoir qui améliorera leur sort et les traitera le plus favorablement aura leurs sympathies.

Ils ne sont pas gâtés. Les évêques exploitent médiocrement leurs terres; ils ne gouvernent pas. La neutralité de fait dont ils jouissent en politique les dégage des plus pressants soucis du prince, la défense de l'État, et par suite, la bonne gestion de ses finances et de ses ressources. Ils ne songent qu'à vivre doucement et joyeusement en ces royales et opulentes prébendes. « Affranchis de tous les devoirs, on oserait presque dire de tous les attributs de la virilité royale, ils languissaient dans une longue enfance [1]. » Ceux qui, dans les derniers temps, comme Frédéric-Charles-Joseph d'Erthal, à Mayence, tentent des réformes, appellent les réformateurs et essayent du gouvernement éclairé, ne font qu'encourager dans les esprits le goût du changement et préparer les voies à la Révolution.

Quant aux villes impériales, tout y est sénile et décrépit; l'autorité est nulle, l'oligarchie discréditée, la populace turbulente, la bourgeoisie désarmée par ses divisions. On n'y aperçoit ni les éléments d'une existence indépendante, ni ceux d'une résistance à la conquête. Tout y est mûr pour l'annexion, et ce qui s'y trouve de démocratie dispersée ne pourra qu'y faciliter la domination des Français. La France s'établira donc aisément sur la rive gauche du Rhin : ce n'est pas là que les passions nationales s'éveilleront, et que les coups frappés par la Révolution française porteront leurs étranges contre-coups. Il faut, pour trouver le théâtre de ces surprenantes transformations, entrer dans l'Allemagne allemande, et passer sur la rive droite du Rhin.

Plusieurs États de la rive gauche, Palatinat-Bavière, Trèves, Mayence surtout, s'étendent sur la rive droite; on y rencontre d'autres États ecclésiastiques, disséminés un peu partout, et tout le fouillis des comtes, des barons et des chevaliers en Westphalie, en Franconie, en Souabe. Il semble, au premier abord, que les conditions politiques soient les mêmes que de

[1] Le duc DE BROGLIE, *Marie-Thérèse*, t. I, ch. III. Il y a là une très-vive et très-exacte peinture des états ecclésiastiques vers 1740. On les retrouvera, tout pareils, vers 1789. Voir : GEFFROY, *Gustave III*, t. II, ch. IX, et RAMBAUD, *les Français sur le Rhin*, ch. III.

l'autre côté du fleuve. La division des territoires y est encore plus marquée. Mais si les gouvernements ecclésiastiques ont un caractère analogue, les populations sont très-différentes. On n'aperçoit ici ni un centre d'agitation comme celui qui s'est formé autour des professeurs de Mayence, ni des éléments révolutionnaires comme ceux que présentent les peuples remuants du Rhin supérieur. Ce n'est même pas l'apathie des habitants du bas Rhin; c'est quelque chose de plus affaissé : « ce sommeil lourd, cette tranquillité brutale » dont parle Henri Heine [1].

Ils sont à la fois plus foncièrement Allemands, plus éloignés de la France, plus inaccessibles à son influence et infiniment moins avancés en civilisation. Le servage qui tend à disparaître sur la rive gauche subsiste sur la rive droite. Le régime féodal y reste écrasant : le paysan ne conçoit même pas la possibilité de s'y soustraire. Médiocrement attachés ou tout à fait indifférents à leurs maîtres, ces Allemands en changeront aussi aisément que leurs compatriotes de l'autre rive; mais, pour être aussi dociles à la conquête, ils seront beaucoup plus rebelles à l'assimilation : le Français, même en les affranchissant, demeurera pour eux l'étranger et l'ennemi. La France, qui peut, avec le temps, la paix, un bon gouvernement, convertir en citoyens français les habitants de la rive gauche, ne pourra, sur la rive droite, former que des Allemands, plus hostiles à mesure qu'ils se sentiront plus émancipés. Elle ne leur donnera l'idée d'une réforme possible que pour leur suggérer aussitôt le désir de l'accomplir par l'Allemagne et pour l'Allemagne.

C'est là, dans le pays de Nassau, que naît le fameux réformateur allemand, le baron Frédéric-Charles de Stein, le plus grand homme d'État de sa patrie, et l'un des plus nobles et plus pénétrants génies qui se soient jamais consacrés au maniement des hommes [2]. Il appartenait à l'une de ces rares familles de barons de l'Empire qui conservaient aux mœurs féodales

[1] *De l'Allemagne*, 3e partie.

[2] Né le 26 octobre 1757. Voir Pertz, *Leben des Ministers Freiherrn von Stein*, et Seeley, *Life and times of Stein*. Londres, 1879.

leur première raison d'être, et légitimaient leur seigneurie, comme leurs ancêtres du moyen âge, par les services rendus, émancipant progressivement et élevant à la dignité humaine ces sujets que leurs aïeux protégeaient autrefois contre la misère, les fléaux et le brigandage[1]. Stein puisa dans les traditions mêmes de sa famille cet instinct des traditions de l'Allemagne, qui lui permit de guider son pays dans cette crise décisive. Il fut l'agent principal de la grande métamorphose qui fit sortir d'une révolution cosmopolite et des plus étranges partages qu'ait jamais subis un empire, une nation passionnée pour son unité. Il devint, par suite, le plus redoutable des adversaires de la France sur le continent, retournant contre elles les armes qu'elle avait forgées, et la ruinant, pour ainsi dire, par les conséquences mêmes de ses bienfaits. C'est lui qui suggéra aux princes d'Allemagne ce dessein si profond et si simple d'accomplir par eux-mêmes et au profit de leurs dynasties ce que la Révolution accomplissait contre eux et au profit de la France, l'abolition du régime féodal; d'enlever à la Révolution tous ses motifs en la prévenant par des réformes mieux appropriées aux mœurs du pays; d'exalter enfin les passions de leurs sujets en se présentant à eux comme les plus ardents coryphées de ce patriotisme que la France ne suscitait par sa propagande que pour le froisser aussitôt par ses conquêtes.

Dans les régions où, comme en France, les traditions du moyen âge étaient brisées, la révolution devint radicale : ce fut le cas de la rive gauche du Rhin. Dans les pays où les traditions anciennes subsistaient et où elles purent s'adapter à l'esprit nouveau, il y eut réforme et point révolution.

[1] Portalis rencontra, en 1798, dans son exil, en Holstein, plusieurs de ces nobles éclairés. « Les mœurs du pays sont douces, écrit-il; il y a beaucoup d'instruction dans les hautes classes de la société, et l'on trouve encore chez elles des principes religieux que l'on n'y soupçonnerait pas; chaque seigneur rend, avec une sage mesure, la liberté à ses vassaux; il les rend propriétaires; il leur fait du bien sans commotion, et il cherche à leur inspirer non l'amour du changement, mais celui du travail et de l'industrie. C'est une chose assez piquante que de voir proprement la nature humaine renaître et sortir du chaos de la servitude féodale. » SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. V, article *Portalis*.

Les réformes d'ailleurs étaient dans le goût et dans l'esprit de la plupart des gouvernements[1]. Ils comprirent tout ce que l'État pourrait gagner en s'identifiant ce qu'il y avait de vraiment pratique et politique dans les principes français. Les populations qui demandèrent d'abord à leurs princes de les défendre contre la conquête, leur demandèrent ensuite de leur approprier les bienfaits que la conquête apportait avec soi, puis de les délivrer enfin de cette conquête même et de chasser les étrangers. L'Allemagne s'était habituée à tout attendre et à tout recevoir des princes; elle en attendit jusqu'à l'affranchissement, et par suite la Révolution aboutit à ce résultat bizarre de fortifier l'attachement des peuples aux dynasties. Cela se vit en Bavière, en Wurtemberg, dans les États de Saxe, dans ceux de Brunswick et de Hesse-Darmstadt. Dans les autres pays de la rive droite du Rhin, où la conquête opéra directement et où la France se tailla soit des départements, soit des principautés vassales, comme en Westphalie, les peuples furent conduits, par l'action même du gouvernement français, à désirer de s'affranchir de la domination de la France. Il n'en connut les avantages que pour vouloir les conserver avec des princes nationaux.

La cupidité des princes contribua tout autant à cette révolution que le patriotisme des peuples; le calcul des politiques français ne l'activa pas moins que la propagande des révolutionnaires. En simplifiant la carte de l'Allemagne comme elle le fit de 1795 à 1803, la France supprima les obstacles matériels qui s'opposaient à la réunion des peuples allemands. Par les sécularisations et les médiatisations, elle arracha aux gouvernements ecclésiastiques et à la noblesse immédiate, qui les isolaient et les tenaient comme en une sorte d'exil réciproque, des populations qui, versées dans les États laïques, s'y fondirent immédiatement. Elle agglomérait et concentrait les peuples, ouvrant ainsi les avenues à l'esprit national, qu'elle fomentait par sa propagande. En 1806, le Saint-Empire était anéanti, mais

[1] Voir liv. I, ch. II, p. 114 et suiv.

l'Allemagne renaissait. Le lien que l'on détruisit alors entre les États était usé depuis longtemps : on forma entre les peuples des attaches indestructibles. En dissolvant l'Empire, qui n'était qu'un fantôme d'État, on rassemblait les Allemands, qui devinrent la plus redoutable des nations. C'était la dispersion de ces peuples qui avait rendu si aisée la destruction de l'Empire; en les réunissant, on en préparait le rétablissement.

CHAPITRE VI

L'AUTRICHE.

I

Si ces mots, la maison d'Autriche, éveillent dans les esprits, vers 1789, l'idée d'un empire où le soleil ne se couche pas, ce n'est plus qu'un jeu de la mémoire, une fantasmagorie historique. La maison d'Autriche possède, sans doute, la dignité impériale; mais ce n'est qu'une dignité, et tout l'éclat qu'elle en retire vient uniquement de sa propre puissance. Sur la carte, l'État autrichien apparaît comme un grand corps étrangement disloqué, colosse, si l'on veut, mais colosse estropié, rompu, et dont les membres sont épars sur la surface de l'Europe. Ce sont les fragments bizarres d'un être qui n'a ni squelette, ni cerveau, ni entrailles. Il n'a même pas de nom. L'usage s'établit, dans le public et peu à peu dans les chancelleries, de désigner cet ensemble de possessions par le nom de la maison régnante : l'Autriche. Dans le droit public et en théorie pure, l'État demeure innomé : ce sont, dit-on, les États héréditaires de la maison d'Autriche. Le souverain s'intitule *Roi de Bohême et de Hongrie;* si le collége électoral le choisit, il devient l'*Empereur;* mais le titre meurt avec lui, et il faut à son successeur, pour le porter, une nouvelle élection.

Ces États héréditaires de la maison d'Autriche ne sont, en réalité, que des territoires agglomérés. Vers le sud-est, la Hongrie avec ses dépendances : la Croatie, l'Esclavonie, la Transylvanie, la Bukovine; au nord, la Galicie, démembrée

récemment de la Pologne, et la Bohême avec le fragment de Silésie demeuré autrichien; puis, reliant le groupe hongrois au groupe bohême, la Moravie, l'archiduché d'Autriche, et, vers le midi, la Styrie, la Carniole, la Carinthie, le Tyrol. Le Milanais est séparé de ces territoires par la Valteline, d'une part, et les terres de Venise, de l'autre. Ajoutez des villes et des seigneuries dispersées en Souabe, et enfin, isolés du reste et comme échoués le long de la frontière de France, les Pays-Bas ou la Belgique et le duché de Luxembourg, divisés encore par l'évêché de Liége. En tout 140,000 kilomètres carrés avec 24 millions d'habitants environ[1]. Ce sont à peu près les proportions de la France; mais, en France, tout est homogène dans la nation, tout est cohérent dans l'État; en Autriche, tout est complexe et dispersé.

Il y a des extrémités partout, on ne trouve de centre nulle part. Pour défendre cette énorme étendue de limites, pour maintenir en soumission cette foule de peuples divers, il faut une armée considérable, qui absorbe le meilleur des revenus en temps de paix, et que l'on ne peut concentrer en temps de guerre. Si on la porte vers l'Allemagne, les Turcs menacent aussitôt les frontières de Hongrie, et les populations à demi barbares des confins, sentant le frein se relâcher, se livrent à leur esprit naturel d'insubordination et de turbulence. En 1778, la guerre est imminente avec Frédéric, à propos de la Bavière, dont les Autrichiens veulent s'emparer. Ils n'ont à combattre que la seule Prusse : ils rassemblent contre elle tout l'effort de la monarchie, et par cet effort même la monarchie périclite[2]. « Toute notre bou-

[1] Voir HIMLY, t. I, liv. III, *la Monarchie autrichienne.*

[2] Marie-Thérèse écrit à Joseph II, le 5 juin 1778 (en français) : « Je crains bien du désordre dans les pays; déjà en Styrie ils ne veulent ni payer ni travailler. Comment les forcer? Il n'y a pas un homme. La Hongrie est de même, et c'est la raison que les recrues ne vont pas en Transylvanie. On n'a pas encore la moitié, et tous les jeunes gens sont dans les bois; la récolte en manquera, et ces gens font des excès horribles. En Pologne, on a été assez heureux de lever quelques mille, mais en les transportant on était assez malheureux de perdre quelques centaines qui sont échappés après s'être mutinés et après que l'officier a dû faire feu sur eux... Au Banat, les voleurs se laissent aussi voir avec plus de force et de hardiesse; ils ont tué des familles entières. Dans les mines, qui com-

tique, hors les régiments des Pays-Bas, sera assemblée et mise pour ainsi dire sur une carte », écrit Joseph II. C'est à peine s'ils parviennent à composer une armée de 170,000 hommes; encore n'en amène-t-on que la moitié sur le terrain. « Vous parlez de faire la guerre à outrance, disait Marie-Thérèse; je n'en vois pas la possibilité; nous devons être inférieurs en troupes de 30 à 40,000 hommes. » Que serait-ce, s'il fallait faire face à une coalition, et si le Turc seulement se mêlait de la partie? « Gare alors à nos frontières[1]! »

De plus, l'argent manque. Dans les grandes crises européennes, l'Autriche fournit les hommes, ses alliés fournissent les fonds. Pendant la guerre de Sept ans, elle a tiré de la France plus de 75 millions de livres[2]. Pendant les guerres de la Révolution, ce sera l'Angleterre qui payera. Il en résulte que l'Autriche, à moins de rencontrer un Louis XV, aveuglé au point de se faire subalterne, ne peut conduire la guerre comme elle l'entend. Si elle essaye de l'entreprendre avec ses seules ressources, elle ne peut la poursuivre longtemps. Concentrer les forces de l'État et se soustraire à cette nécessité des alliances, c'est le problème qui obsède incessamment l'esprit des Autrichiens[3]. Joseph II y usa sa vie et faillit y perdre son empire.

C'est que l'élément essentiel, l'organe vital fait défaut. L'édifice pèche par la base, il repose sur un terrain mouvant qui se dérobe aux fondations profondes. Il n'y a pas de nation autrichienne, et l'on ne voit pas le moyen d'en constituer une.

mençaient à donner de si bonnes espérances, aucun [administrateur] ne veut rester, pas un homme pour les garantir, c'est triste... Je vois le troupeau en danger... » ARNETH, *Correspondenz von Maria Theresia und Joseph II.* Vienne, 1867.

[1] ARNETH, *id.*, avril-juillet 1778. En Galicie il ne reste que 200 chevaux et sept bataillons d'invalides.

[2] BOUTARIC, *Correspondance secrète*, t. II, p. 107. — BERNIS, *Mémoires.* — *Marie-Thérèse à Joseph II*, 22 mai 1778. ARNETH, *op. cit.* « Les subsides de la France qui nous ont fourni seuls à soutenir la dernière guerre. »

[3] « Plût au ciel que la situation de la monarchie puisse être un jour telle que, concentrée dans sa force, sans avoir des provinces éloignées et détachées à garder, elle puisse se soutenir par sa propre force, se rendre inattaquable, se faire craindre et respecter sans avoir des égards pour *ses ennemis naturels, travestis en alliés,* qui lui font plus de mal que s'ils étaient ses ennemis découverts! » Léopold à Joseph, décembre 1784. ARNETH, *Joseph II und Leopold von Toscana.* Vienne, 1872. Les mots soulignés font allusion à la France.

Les Habsbourg ne peuvent imiter ni l'œuvre des Capétiens en France, ni celle des Hohenzollern en Prusse. Il faut que la nation et l'État se forment ensemble comme en France, ou que la nation soit formée par l'État comme en Prusse. L'Autriche ne peut s'approprier ni l'une ni l'autre de ces méthodes. La maison de Habsbourg a réuni dans ses héritages avec des nations entières comme les Hongrois, les Tchèques, les Belges, qui ont leurs traditions propres et leurs intérêts particuliers, des fragments détachés d'une nation, comme les Polonais de Galicie, qui mettent leur honneur à demeurer fidèles à leurs origines. Il est également impossible de fondre en un tout homogène ces populations diverses, et de les gouverner en commun. Si l'on essaye de les soumettre aux mêmes lois et de centraliser, à la française, elles se cabrent et se révoltent. Si l'on tente, au contraire, de leur rendre quelque autonomie et de les grouper en fédération, elles sont encore trop voisines de leur indépendance pour ne pas désirer de la recouvrer, et la liberté qu'on leur rend ne sert qu'à les détacher de la couronne. Quoi qu'on fasse, et pour peu que l'on touche à l'une des pièces de ce bizarre échafaudage, on craint toujours de voir, suivant l'énergique expression de Montesquieu, toutes les pièces de la monarchie tomber les unes sur les autres [1].

A ce gouvernement enchevêtré, ajoutez l'empire d'Allemagne avec l'inextricable complication de ses engrenages, et vous vous rendrez compte des empêchements, constitutionnels en quelque sorte, qui entravent continuellement cette puissance, si formidable en apparence. Elle est tout, hormis soi-même; elle est partout, hormis chez soi; cosmopolite par essence, elle est, en ses propres territoires, comme une puissance étrangère, et ses affaires intérieures veulent être menées comme le sont les affaires du dehors dans un empire centralisé. Ce n'est pas un État, à proprement parler, car il n'y a pas d'institutions; ce n'est pas même un gouvernement, c'est une diplomatie administrative. L'Autriche ne gouverne ses provinces qu'en vue de

[1] *Esprit des lois*, liv. VIII, ch. IX.

l'Europe; elle ne négocie avec l'Europe qu'en vue de ces provinces. Elle n'a qu'un moyen de les contenir, c'est celui par lequel l'Europe elle-même se contient : la pondération des forces opposées. C'est à cet empire qu'il faut appliquer la définition que Michelet donnait de l'Allemagne : une petite Europe dans la grande. Il y a un équilibre autrichien, comme il y a un équilibre européen; mais comme il se trouve dans les États autrichiens un souverain unique disposant d'une force armée, l'équilibre y devient une vérité et y tient lieu de constitution.

Il y entraîne les mêmes conséquences que dans la « république européenne ». La monarchie autrichienne est réduite à s'appliquer à soi-même les règles de conduite que dans leur perpétuelle rivalité et dans la continuelle opposition de leurs intérêts, les puissances de l'Europe suivent les unes à l'égard des autres. C'est dire que son droit public est fait de contradictions. Par ses origines, elle devrait être la puissance conservatrice par excellence du droit établi, de la coutume, des bonnes mœurs politiques. Elle n'est fondée que sur des contrats et sur des héritages. Le droit public peut être bouleversé dans son principe, la souveraineté de la nation substituée à celle du roi, sans que l'État français soit ébranlé dans ses fondements; il ne resterait rien en pareil cas de la monarchie autrichienne[1]. En dehors des titres d'archives, la possession n'y a point de raison d'être, puisque les peuples ne la soutiennent pas. Toute altération du droit sur lequel repose la souveraineté compromet l'État. En appeler aux nations qui le composent, c'est en déclarer l'incohérence. En France, la révolution populaire fera du fédéralisme un crime contre la nation; en Autriche, toute révolution, pour être nationale et devenir populaire, doit être nécessairement fédéraliste.

[1] Comparez les accroissements par agglomération ou juxtaposition, de l'Autriche, aux accroissements par assimilation, de la France : la réunion du Milanais et celle de l'Alsace, par exemple; la réunion de la Franche-Comté et celle des Pays-Bas; la réunion de la Lorraine et celle de la Galicie; l'acquisition de la Bretagne et celle de la Bohême; l'élection de Hongrie et les grandes confiscations ou conquêtes des territoires des Normands et des Plantagenets.

En outre, l'Autriche est la puissance la plus dynastique de l'Europe : elle reste une *maison*, et les lois de la succession sont en définitive les lois fondamentales de l'État; nulle cour, par suite, ne devrait être plus attachée à la défense et au maintien du droit dynastique. Mais l'étrange formation de l'Autriche fait qu'elle ne peut élever sa puissance sans en ébranler la base. Pour joindre les fragments dispersés de la monarchie, la défendre et rectifier les frontières échancrées, il faut acquérir; il faut acquérir encore pour placer les cadets de la maison; il le faut enfin pour n'être point débordé ou entamé par les voisins avides. S'ils prennent, l'Autriche doit prendre, sinon elle perd sa supériorité relative, et, qui pis est, se laisse investir. Ces motifs la portent, sinon toujours à usurper directement et par elle-même, au moins à tolérer les usurpations des autres pour s'y associer; à suivre, en un mot, de bonne ou de mauvaise grâce, le système des partages, et à y adhérer lorsqu'elle ne les provoque point.

C'est ainsi qu'elle a négocié le partage de la Pologne; qu'elle délibérait dans le même temps sur un partage de la Turquie; qu'elle a enlevé aux Turcs, ses alliés, la Bukovine, en 1775, après avoir pris aux Polonais, ses amis, la Galicie, en 1772[1]; que, méditant de s'emparer de la Bavière, en 1778, elle offrit à Frédéric, à titre d'amorce, la Lusace, qui appartenait à l'électeur de Saxe[2].

Marie-Thérèse, cependant, vivait encore; et jamais souverain n'avait eu tant à souffrir des infirmités du droit public et de la licence des mœurs politiques en Europe. Elle se montrait profondément affectée de cette opposition des intérêts et des principes, des luttes tragiques et subtiles qu'ils se livraient dans sa conscience et d'où les principes sortaient toujours sacrifiés, de cette chute enfin, qui terminait par la plus criante des injustices un règne commencé par la défense du droit[3]. Personne n'avait

[1] Voir la *Question d'Orient au dix-huitième siècle*, ch. XII et suiv.

[2] Marie-Thérèse à Joseph II, 20 juin 1778. ARNETH, *Maria-Theresia und Joseph II*, t. II, p. 299.

[3] « J'avoue », disait-elle dans une note dictée en allemand à son secrétaire

plus de goût pour la vertu et ne manifestait plus d'horreur du péché [1]. Elle péchait, cependant, et très-sciemment, mais avec tant de scrupules et de soupirs, tant d'angoisses avant la faute, tant de remords après! Elle s'en faisait, devant elle-même, comme une sorte d'indulgence qui lui tenait lieu de contrition. Elle se laissait ainsi, de capitulations en capitulations, insensiblement dériver des démarches équivoques jusqu'aux actes iniques [2], et s'arrêtait à cette étrange conclusion que l'abondance des profits couvrirait le vice de l'opération. Son ingénieuse dialectique l'amenait à tirer de la matière même du péché la « satisfaction » destinée à le racheter, et détournant de son sens en politique comme on l'a fait trop souvent en morale, un passage fameux de l'Écriture, elle se figurait volontiers qu'il serait beaucoup pardonné à qui aurait beaucoup usurpé [3]. Le

Pichler, en février 1772, au moment de décider le partage de la Pologne, « j'avoue que dans aucune époque de ma vie, je n'ai éprouvé autant d'anxiété. Lorsque tous mes États étaient menacés, je m'appuyais sur mon droit et sur l'aide de Dieu. Mais aujourd'hui, où non-seulement le droit n'est pas de mon côté, mais où les engagements, l'équité et le bon sens combattent contre moi, il ne me reste aucun repos. Je n'ai plus que l'inquiétude d'un cœur qui n'était habitué ni à s'étourdir soi-même, ni à faire passer la duplicité pour la franchise. La confiance et la foi sont pour jamais perdues, et avec elles les plus purs joyaux et la vraie force d'un souverain contre les autres. » ARNETH, t. VIII, p. 365.

[1] « Ma maxime, que je dois au prince de Kaunitz, est l'honnêteté et candeur, rien de double ou d'induire les autres. » Marie-Thérèse à Joseph, janvier 1771. ARNETH, *Maria-Theresia und Joseph II*, t. I, p. 326. — « Vous savez depuis longues années ma sentence; je veux être trompée, plutôt que de tromper quelqu'un. » A Joseph II, 28 juillet 1778, *id.*, t. III, p. 375. — On lit dans les *Mémoires* de METTERNICH, t. I, p. 26 : « Les vues qui ont toujours formé la base de la politique autrichienne sont des plus pures qu'on puisse concevoir. »

[2] Elle écrivait, à propos de la Pologne, à Kaunitz, le 31 octobre 1770 : « J'ai très-mince opinion de nos titres. » ARNETH, *Maria-Theresia*, t. VIII, p. 588. Et, à propos de la Bavière, à Joseph II, le 2 janvier 1778 : « Des droits peu constatés et surannés, au dire même du ministre, comme vous le savez aussi bien que moi. » ARNETH, *Maria-Theresia und Joseph II*, t. II, p. 171.

[3] « Il faut savoir s'exécuter, et pour un profit mince ne pas perdre sa réputation ni droiture devant Dieu et devant les hommes. » Marie-Thérèse à Kaunitz, 13 janvier 1772. ARNETH, t. VIII, p. 596. — En 1808, dans des circonstances assez analogues à celles de 1772, Metternich écrivait, *Mémoires*, t. II, p. 149 : « Nous devrions beaucoup sacrifier pour la conservation de la Porte; mais notre existence réelle et notre considération politique, les principaux éléments de la vie d'un grand État, doivent mettre des bornes à nos vœux. Nous ne pouvons sauver la Turquie; il faut donc aider à la partager, et tâcher d'en avoir le plus

casuiste d'ailleurs se doublait en elle d'une merveilleuse comédienne[1]. Mais le public n'en était pas dupe, et ce n'étaient contre la cour de Vienne qu'accusations de duplicité, soupçons d'artifice, dénonciations d'insatiable convoitise[2]. L'Impératrice s'en plaignait, gémissait, protestait et confessait qu'au fond le public avait raison. Elle se frappait la poitrine, se répandait en doléances et « jérémiades », et continuait cependant à marcher du même train. « On voulait, écrivait-elle en un jour de sincère pénitence, agir à la prussienne, et l'on voulait retenir en même temps les apparences de l'honnêteté[3] ! »

C'est, à la fin du dix-huitième siècle, toute la morale politique de l'Autriche, et jamais prince ne personnifia aussi complétement l'esprit de sa maison que ne le fit cette grande souveraine. On retrouvera ce caractère, moins les hautes vertus d'État qui faisaient le génie de Marie-Thérèse, dans son petit-fils François. Joseph II, qui régnait au début de la Révolution, y ajoutait une pointe de cynisme, à la Frédéric[4] : mais avec moins d'hypocrisie dans la forme et plus de violence dans les procédés, il ne faisait que poursuivre, en excédant, l'œuvre de ses prédécesseurs. La plupart de ses entreprises ont été entamées du vivant de Marie-Thérèse et exécutées sous la direction du ministre qui se piquait de conserver toutes les traditions de ce règne classique, le prince de Kaunitz.

grand lot possible, » — Voir la *Question d'Orient au dix-huitième siècle*, notamment, ch. XIV, *Anxiétés de Marie-Thérèse*, p. 218 et suiv., p. 253, 274.

[1] Durand écrivait de Vienne en 1772 (Affaires étrangères) : « Née vive et sensible, les événements font sur elle des impressions fortes et rapides, mais qui s'effacent avec la même promptitude. Une imagination qui l'a servie fort utilement, est la source féconde de ces expressions pleines de sentiment auxquelles n'ont pu résister les plus rebelles. Elle disait un jour à l'empereur défunt, en sortant d'un opéra où chantait la Tési : — Non jamais il n'y eut une plus grande actrice. — Après vous, madame, lui répondit ce prince. »

[2] « Die österreichische Ländersucht. » SCHILLER, *Geschichte des dreissigjährigen Krieges*, liv. I.

[3] « J'avoue, j'ai peine à le soutenir, que rien au monde ne m'a plus coûté que la perte de notre renommée. Malheureusement je dois avouer vis-à-vis de vous que nous le méritons... » Marie-Thérèse à Joseph, 25 janvier 1772. ARNETH, *Maria-Theresia und Joseph II*, t. I, p. 362.

[4] « Il faut déjà hurler avec les loups; pourvu que le bien se fasse, il importe peu de la forme sous laquelle on l'obtient. » A Kaunitz, 9 janvier, 1781. ARNETH, *Joseph II und Catharina*, p. 35.

II

Ces entreprises, comme celles qui y succédèrent, n'étaient que l'application de desseins anciennement formés à la cour de Vienne. On les trouve arrêtés et définis avec une remarquable prévoyance dans un très-curieux document de la fin du dix-septième siècle, le *Testament du duc Charles de Lorraine*[1]. Le premier objet à atteindre, c'est l'Allemagne et l'Empire. Il faut, pour s'en emparer, épuiser d'abord, sous prétexte de gloire et de conquête, tous les princes allemands, les réduire au rôle de gouverneurs de province, comme l'a très-politiquement fait, en France, la maison de Bourbon. L'Allemagne ainsi usée par soi-même, la maison d'Autriche se servira des Suisses, des Italiens, des Hongrois, qui détestent les Allemands, pour *enfoncer* l'Empire et le « réduire par conquête en monarchie, ce qui s'opérera toujours plus tôt et plus sûrement par la force ouverte que par politique[2] ». L'Allemagne *enfoncée* de la sorte, il ne faudra « se relâcher du titre de conquête qu'aux conditions que le corps germanique déférera l'hérédité à la famille régnante, avec une entière soumission à ses ordres, sans qu'il reste d'états à Ratisbonne ». Vienne deviendra la tête de l'Empire, et « il n'en partira plus que des lois despotiques et absolues ». Ce sera le temps de pousser au dehors la formidable puissance des Allemands réunis et de commencer les invasions. On s'établira

[1] « Testament politique de Charles, duc de Lorraine et de Bar, déposé entre les mains de l'empereur Léopold à Presbourg, le 29 novembre 1687, en faveur du roi de Hongrie et de ses successeurs arrivant à l'Empire. » Imprimé à Leipzig, en 1696. Voir l'histoire, l'analyse et de nombreux extraits de ce document, d'après un manuscrit des Archives des Affaires étrangères, dans l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, par M. le comte D'HAUSSONVILLE, t. III, p. 372, Pièces, n° LV.

[2] Comparez dans la *Correspondance diplomatique de M. de Bismarck*, traduction française, Paris, 1883, t. II, p. 423, les plans que M. de Bismarck attribue à Schwartzenberg et qu'il a, depuis lors, accomplis lui-même en grande partie. C'est toujours la maladie fédérale qui ne peut se guérir que *par le fer et le feu*.

fortement en Sicile, à Naples, dans le Milanais[1]. On prendra la terre ferme de Venise[2], qui sera nécessaire pour relier ces conquêtes au centre de l'Empire. Puis, lorsque les princes d'Italie seront, comme ceux d'Allemagne, réduits « sous le joug et au titre de gouverneurs seulement », on entreprendra, pour couronner l'œuvre, « de réduire le Pape au seul domaine de la ville de Rome, bon gré, mal gré, et la force à la main[3] ». Le Pape ne laissera point de protester, voire de lancer au besoin les foudres de l'Église; mais on aura soin « d'avoir à sa dévotion des docteurs profonds qui instruisent le peuple de vive voix et par écrit de l'inutilité et de l'illusion des excommunications, quand il s'agit du temporel que Jésus-Christ n'a jamais destiné à l'Église ».

Si longue que fût la vue de l'auteur du Testament, elle ne se portait point encore sur la Turquie. Les Turcs, en ce temps-là, étaient trop menaçants pour qu'on songeât à disposer de leurs dépouilles. Mais à partir du traité de Carlowitz, en 1699, la maison d'Autriche, les ayant chassés de ses domaines, se proposa d'envahir leurs territoires. C'est le conseil que le prince Eugène de Savoie donnait à Charles VI [4]. Ces plans une fois entrés dans l'esprit des Autrichiens n'en sortirent plus; le partage de la Pologne n'en fut que le corollaire [5].

Si l'on compare ces traditions politiques de la maison d'Autriche à celles que Henri IV et Richelieu avaient léguées à

[1] Comparez les plans politiques de Metternich sur l'Italie, lors du congrès de Prague, en 1813, plans qu'il réalisa en grande partie après 1815. Voir : Oncken, *OEsterreich und Preussen im Befreiungskriege*, Berlin, 1879, t. II, ch. VIII, p. 462 et suiv. — Bianchi, *Storia della diplomazia europea in Italia*, Turin, 1865, t. I, ch. I, et p. 333, pièces.

[2] On la prit en partie en 1797, puis tout à fait en 1815.

[3] Voir Bianchi, t. I, p. 6 et suiv. — Joseph de Maistre écrivait en 1814 : « Les vues de l'Autriche sur l'Italie sont si anciennes et si profondes qu'on ne peut s'en faire une idée exacte. » A Paris, en 1814, Metternich remit, le 26 mai, une note à Castlereagh pour le détourner de l'idée de rétablir en entier le pouvoir temporel du Pape, alléguant les droits de l'Empire sur les Légations. — Voir aussi le traité du 11 janvier 1814, entre l'Autriche et Murat, pour le démembrement des États pontificaux.

[4] Voir *Recueil des Instructions. Autriche*, t. I, p. 168. Instruction du comte de Luc, 1715.

[5] Voir la *Question d'Orient au dix-huitième siècle*.

la maison de Bourbon, on constate qu'il y avait entre les « desseins » des deux États une contradiction à peu près absolue. Amener la France à subordonner ses vues à celles de l'Autriche, à sacrifier ses intérêts séculaires pour servir ceux de sa rivale, c'était pour les diplomates de Vienne une bonne fortune inespérée. Marie-Thérèse cependant l'avait eue. On comprend que son chancelier, Kaunitz, considérât comme le chef-d'œuvre de sa politique[1] ce « système autrichien » qui passait, aux yeux de tous les Français éclairés, pour le fléau de l'État. L'antagonisme éclata dès que la France, sous la direction de Louis XVI et de Vergennes, recouvra son indépendance, reprit la défense de ses intérêts et prétendit occuper de nouveau en Europe la place qui lui appartenait.

L'Autriche dès lors n'éprouve plus que des échecs, et dans chacun de ces échecs elle sent la main de la France. Joseph II ne pouvait s'y résigner. Dès qu'il fut le maître[2], il se tourna vers la Russie. Ses ambitions s'accordaient avec celles de Catherine : ils s'associèrent en 1781[3]. Les vues que l'Autriche apportait dans cette alliance dirigent toute sa politique pendant la Révolution.

L'idée maîtresse, c'est toujours l'empire d'Allemagne; il s'ensuit que la Prusse demeure l'adversaire et la rivale irréconciliable. Si l'Autriche veut s'étendre en Allemagne, la Prusse lui barre le chemin; si elle veut s'étendre en Turquie, la Prusse menace ses derrières; si elle veut s'étendre en Pologne, la Prusse exige le partage. L'anéantissement, ou tout au moins le démembrement de la Prusse est la condition nécessaire du

[1] Voir dans ARNETH, t. VIII, p. 6, le Mémoire du 14 novembre 1764.

[2] Marie-Thérèse mourut le 29 novembre 1780. Joseph était empereur d'Allemagne et corégent de la monarchie autrichienne depuis 1765.

[3] L'alliance fut conclue par un échange de lettres : celle de Joseph est du 18 ou 21 mai 1781, celle de Catherine du 24 mai. Voir ARNETH, *Joseph II und Catharina von Russland.* — Pour les précédents de l'alliance entre l'Autriche et la Russie, voir MARTENS, *Traités de l'Autriche et de la Russie*, t. I et II. — RANKE, *Die deutschen Mächte*, t. I, p. 130. — METTERNICH, *Mémoires*, t. II, p. 4. — On trouvera dans la *Question d'Orient au dix-huitième siècle*, ch. XII, un précis des négociations qui ont eu lieu sous le règne de Marie-Thérèse et qui avaient trait à un plan de partage de la Turquie; c'est la préface de l'alliance de 1781. Cf. ARNETH, t. X, ch. VIII. Il y eut de nouveaux pourparlers à ce sujet en 1775.

succès des plans de l'Autriche : c'est « la pensée de derrière » qu'elle couve toujours et par où elle juge tout. Les amitiés entre ces deux ennemies ne peuvent être qu'hypocrites, agitées et éphémères. Au fond, comme le disait nettement Kaunitz, il ne saurait exister « de liaison sincère ni de commun accord sur des intérêts qui sont et seront toujours opposés, jusqu'à ce qu'une de ces deux puissances parvienne à rendre l'autre subalterne [1] ». Tant que le Prussien ne sera pas *extra statum nocendi,* Kaunitz tient que l'Autriche n'aura jamais les mains libres en Orient [2]. « Je le guette, écrivait Joseph, en 1783, à son frère Léopold, et à la première bonne occasion, je veux l'avoir englouti avant qu'on en sache seulement l'entreprise [3]. »

En attendant qu'il pût reprendre la Silésie à la Prusse, Joseph s'occupait de s'arrondir en Allemagne; il revenait à son idée favorite, qui était de s'emparer de la Bavière. Renonçant à la conquérir, il cherchait à l'échanger contre les Pays-Bas [4]. Ce *troc,* comme on disait alors, débarrassait l'Autriche d'une possession éloignée, difficile à défendre, toujours exposée aux coups de la France; il y substituait un pays tout allemand, qui poussait la monarchie au cœur de l'Empire et reliait ses États d'Allemagne à ses possessions d'Italie. Après avoir échoué, en 1785, devant la résistance de la Prusse et le mauvais vouloir de la France, l'Autriche n'abandonna pas cette idée; elle la poursuivit à travers toutes les combinaisons de sa politique pendant la Révolution, et l'inquiétude qu'en éprouvèrent les Allemands exerça une influence considérable sur leurs relations avec la France.

« Je crois, écrivait en 1778 l'ambassadeur de France à Vienne [5], que si l'Empereur laissait agir son ambition sur l'Italie,

[1] Ranke, *Die deutschen Mächte,* t. II, p. 307. *Réflexions de Kaunitz,* décembre 1786.

[2] Martens, *Traités de l'Autriche,* t. II, p. 135, 188. — Extrait d'une dépêche du 28 novembre 1788.

[3] Arneth, *Joseph II und Leopold,* 10 août 1783.

[4] Idée ancienne déjà, et contemporaine de l'acquisition des Pays-Bas par l'Autriche. Voir : *Recueil des Instructions. Autriche,* t. I, p. 170.

[5] Breteuil à Vergennes, juillet 1778. Voir Fournier, *Gentz und Cobenzl.*

ses premières vues se tourneraient contre les possessions vénitiennes. Tout ce qui lui paraîtra facile lui paraîtra toujours juste. » L'Italie lui semblait mûre pour sa domination : un archiduc régnait à Florence [1], un autre attendait la succession de Modène [2]; le Bourbon de Parme, marié à une archiduchesse [3], passait pour très-soumis à sa femme; celui de Naples, pour asservi par la sienne [4]. Le démembrement de la république de Venise compléterait l'ouvrage. C'était un des lots que se réservait Joseph dans les plans de partage qu'il avait formés avec Catherine II : « Les possessions de la terre ferme, ainsi que l'Istrie et la Dalmatie vénitiennes, fourniraient les seuls moyens de mettre en valeur les produits de mes États. » Ces terres vénitiennes se relieraient d'ailleurs à celles que Joseph se proposait d'acquérir aux dépens des Turcs [5]. Il comptait exiger d'eux une rectification de frontières pour couvrir la Galicie et la Bukovine, puis la cession de la Valachie jusqu'à l'Aluta, Viddin, Orsova, Belgrade, avec une zone de trois lieues sur la rive gauche du Danube [6]; de Belgrade, on tirerait « la ligne la plus droite et la plus courte possible, conforme au terrain vers la mer Adriatique, et y compris le golfe de la Drina », ce qui assurerait à l'Autriche, avec un fragment de la Serbie, la Bosnie, l'Herzégovine et le Montenegro [7].

Quant à la Pologne, les Autrichiens avaient grand intérêt, semblait-il, à la maintenir comme un obstacle entre eux et la

[1] Léopold, frère de Joseph II, né en 1747, empereur en 1790.

[2] Ferdinand, frère de Joseph II, né en 1754, époux de Marie-Béatrix d'Este, héritière de Modène.

[3] Ferdinand, duc de Parme, marié en 1769 à Marie-Amélie, sœur de Joseph II, née en 1746.

[4] Ferdinand, marié en 1768 à Marie-Caroline, sœur de Joseph II, née en 1752.

[5] Voir Arneth, *Joseph II und Catharina* : lettre de Joseph II à Catherine, 13 novembre 1782. Cf. Arneth, *Joseph II und Leopold* : lettres de Joseph, 24 novembre 1782; de Léopold, 16 décembre 1782.

[6] En 1718, le traité de Passarovitz, conclu après les victoires du prince Eugène, avait donné à l'Autriche cette même partie de la Valachie, Orsova, la Serbie septentrionale et le Banat. Elle perdit la Valachie et la Serbie, en 1739, par le traité de Belgrade.

[7] Le traité de Berlin, 13 juillet 1878, a attribué à l'Autriche la Bosnie et l'Herzégovine.

Russie; tout leur conseillait de la défendre contre les entreprises de la Prusse. Malheureusement la cour de Vienne redoutait qu'en se réformant la république de Pologne ne lui devînt dangereuse[1], et elle entendait conserver, en cas de besoin, ce pays ouvert pour les partages. Elle jugeait donc expédient d'y entretenir l'anarchie, et se réservait les moyens de s'y tailler de nouvelles provinces[2].

Tous ces desseins éloignaient l'Autriche de la France; mais pour les accomplir, l'Autriche avait besoin que la France demeurât neutre. Elle avait besoin surtout de conserver ses prises sur la Russie, et elle savait, par expérience, qu'elle les perdrait dès que la Russie se sentirait indispensable. « Si elle trouvait moyen de me faire rompre mes liens avec la France, écrivait Joseph II[3], elle verrait bien que je devrais être absolument à ses ordres, ce qui pourrait être commode pour elle, mais très-peu convenable pour moi; aussi, il n'en sera rien. » Il maintenait donc l'alliance de 1756; mais, en la subissant, il la détestait. Au fond, il enviait et haïssait la France[4]. Si l'on trouvait à Versailles des adversaires acharnés du « système autrichien », on rencontrait à Vienne des ennemis implacables du « système français[5] ».

La complaisance aveugle de la France dans la guerre de Sept ans avait à peine adouci ces rancunes séculaires. L'Autriche persistait à se dire sacrifiée[6]. La politique de Vergennes l'exas-

[1] « L'esprit de liberté n'est qu'assoupi en Galicie; la nation a fait voir qu'elle est capable de se sentir, s'il y a seulement quelqu'un qui la pousse. » Marie-Thérèse à Joseph, 14 mars 1778. ARNETH, *op. cit.*

[2] Voir BEER, *Die erste Theilung Polens*, t. I, p. 133. Vienne, 1873. — ARNETH, *Maria-Theresia*, t. VIII, p. 63, 96, 550.

[3] A Léopold, 17 novembre 1782. Voir les lettres de Catherine à Joseph, ARNETH, *Joseph II und Catharina*, p. 198, 237, 247.

[4] « Ce levain contre les Français éclate en toutes les occasions. » Marie-Thérèse à Mercy, 1er septembre 1777. ARNETH et GEFFROY, *Correspondance de Marie-Thérèse et du comte de Mercy.*

[5] Le prince de Ligne avait quinze ans en 1750. « Annibal, à neuf ans, avait juré aux Romains une haine éternelle; je la jurais dans mon cœur aux Français que l'on me faisait regarder comme nos ennemis nécessaires. » SAINTE-BEUVE, *Causeries*, t. VIII, art. *le Prince de Ligne.*

[6] « L'alliance de ce pays-là, auquel l'Autriche sacrifia celle des puissances maritimes, qui étaient bien plus à sa convenance, n'empêcha pas qu'on ne sonnât le tocsin à Versailles au moindre mouvement de nos troupes, comme pour la

péra. Marie-Thérèse se déclarait fort attachée à l'alliance; elle aimait la France comme elle aimait la Pologne, parce qu'elle en avait beaucoup abusé : sa tendresse était doublée de mépris. Le mépris était le même chez Joseph II [1] et chez son frère Léopold. Ils y joignaient l'impatience. Ce ne sont, dans leurs lettres [2], que récriminations contre la France, « sa fausseté, son envie de nuire », sa conduite « affreuse, contradictoire, outrageante et enfin digne d'elle seulement ». La France ne se servait « du titre de l'alliance, de la parenté et de l'amitié, que pour tromper sous main et pour insulter plus impunément ». L'Autriche, au contraire, agissait toujours avec « la plus grande sincérité, amitié, confiance et cordialité », et la France en avait « constamment abusé pour faire tout le mal possible ». Ils nourrissaient secrètement le dessein de se venger de cette alliée qui avait eu la faiblesse de leur sacrifier ses intérêts, et commettait maintenant le crime de les défendre. « Si seulement, écrivait Joseph [3], nous pouvions avoir troqué les Pays-Bas, alors nous serions hors de leurs griffes, et l'on pourrait un jour peut-être les en faire repentir, s'ils avaient une nouvelle guerre avec les Anglais. » « Mais ce n'est pas le moment de lui témoigner du ressentiment. Il ne faut point l'oublier, lui en garder bonne mémoire et se diriger en conséquence; mais tant qu'on a encore besoin d'elle, il faut avaler son humeur et l'endormir sur ses vrais sentiments. »

Ainsi disposés envers la France, et méditant contre les Turcs une entreprise à laquelle la France pourrait opposer des obstacles insurmontables, ils guettaient tous les signes d'affaiblissement qui se manifestaient dans le royaume, et suivaient,

liberté de l'Escaut, l'entrée en Bavière, la paix de la Crimée, et la guerre des Turcs. Toutes les cours, tous les pays avaient à se plaindre de la France. » Le prince DE LIGNE, *Mémoires*, t. IV, p. 151. Paris, 1827.

[1] Voir ses lettres à Léopold pendant son voyage en France. ARNETH, *Maria-Theresia und Joseph II.* Ce sont, à tout instant, des traits comme celui-ci : « On ne connaît guère dans cette Babylone ni les lois de la nature, ni celles de la société que pour un certain vernis de politesse. » 11 mai 1777. T. II, p. 132.

[2] ARNETH, *Joseph II und Leopold.* Voir en particulier : Joseph à Léopold, 3 décembre 1784; Léopold à Joseph, 10 décembre 1784 (en français).

[3] A Léopold, 3 et 24 décembre 1784.

avec une satisfaction qu'ils ne déguisaient pas, le progrès de ses troubles intérieurs. « L'esprit de hauteur et d'intrigue de la France, écrivait Joseph[1], ne peut être dompté que par le manque de moyens à exécuter ses desseins ambitieux. Ils ne peuvent se faire du mal que par eux-mêmes, et ils sont en bon train... Si la France aura bien des affaires sur les bras et manquera d'argent et de ressources, le roi de Prusse seul n'osera rien entreprendre et pourra être contenu par les deux cours impériales. *On pourra faire ce que l'on voudra,* et les Turcs sont perdus. » Voilà toute l'explication de la politique autrichienne à l'égard de la France dans les premiers temps de la Révolution.

En 1788, Joseph II jugea que la crise était assez prononcée à Versailles pour qu'on « pût faire ce que l'on voulait » en Orient, et, de concert avec Catherine II, il entreprit la conquête de l'empire ottoman[2]. Dès lors, son intérêt fut que la France, tout en gardant les apparences d'un État, n'en recouvrât ni le ressort, ni la vigueur, ni l'activité. La Révolution lui parut singulièrement opportune. Sa politique, comme celle de son frère Léopold, qui lui succéda en 1790 et régna jusqu'en mars 1792, paraîtra, dans la forme, tortueuse et compliquée : elle est, au fond, parfaitement conséquente. L'Autriche suivit sa tradition.

Tant que la Révolution française paralysa la monarchie sans la détruire et ne menaça point l'Europe d'une propagande armée, l'Autriche la vit avec indulgence; quand elle dégénéra en anarchie, qu'elle envahit les États voisins et parut un danger pour le continent, l'Autriche la combattit; mais les arrière-pensées qui avaient retardé l'intervention, l'entravèrent. L'Autriche ne voulut jamais se prêter à rétablir en France un gouvernement fort; elle entendait que la monarchie que l'on y restaurerait demeurât limitée, faible, précaire. En cherchant à relever le trône, elle pensait à démembrer le royaume. Dans le temps même qu'elle paraissait soutenir la cause du roi de France, elle se préoccupait de reconquérir les deux provinces qu'elle avait été contrainte de céder à la France et qu'elle

[1] A Léopold, 16 décembre 1782.

[2] Voir ci-après, ch. VIII : *la Russie, la Pologne et les affaires d'Orient.*

n'avait jamais renoncé à reprendre, l'Alsace et la Lorraine, double patrimoine de sa dynastie. Fidèle à ses ambitions séculaires, elle ne considéra dans cette grande crise qu'une occasion de poursuivre l'exécution de ses desseins d'agrandissement.

On verra, et, en se reportant à son passé, on s'expliquera comment, déçue dans ses calculs et déconcertée par les victoires des Français, l'Autriche abandonna très-vite la politique de conservation pour revenir au système des partages ; comment elle s'indemnisa de ses pertes aux dépens de la Pologne, qui ne l'attaquait point; de Venise, qui demeurait inerte à ses pieds, et des princes ecclésiastiques d'Allemagne, qu'elle avait pour mandat de protéger; comment, perdant le renom d'honnêteté qu'elle s'était gratuitement arrogé, mais qu'elle aurait eu tant d'intérêt à mériter, elle se fit la complice ou l'associée des entreprises insidieuses ou violentes qui bouleversèrent en Europe l'état de possession de l'ancien régime; comment, pour avoir tenté de jouer tout le monde, elle fut jouée par tout le monde et finit par se perdre dans les desseins démesurés qu'elle poursuivait partout à la fois; comment, n'ayant pu abattre la France, elle devint son alliée pour attendre avec plus de sécurité l'occasion de la trahir; comment, pour apaiser le vainqueur et l'endormir, elle consentit à livrer au chef couronné de la Révolution une de ses archiduchesses; comment, vaincue dans toutes les campagnes, de 1792 à 1809, de Jemmapes à Lodi, Arcole, Marengo, Hohenlinden, Austerlitz, Wagram, elle parvint néanmoins, à force de patience et de souplesse, de constance et d'artifice, à se ménager un arbitrage décisif dans la plus grande crise qu'ait traversée l'Europe moderne; comment enfin elle en sortit plus influente, mieux nantie, plus puissante réellement qu'elle ne l'avait jamais été, trompant, au commencement du dix-neuvième siècle, de même qu'elle les avait trompés au dix-huitième, les calculs de ses ennemis. On a dit qu'elle était toujours en retard d'une idée et d'une armée; mais elle avait toujours une idée et toujours une armée : c'était encore une de ses traditions, et c'est celle-là même qui lui a permis de soutenir les autres.

III

En 1740, on avait pu croire que, faute de chef, la monarchie autrichienne allait se dissoudre. En 1789, c'était le chef lui-même qui la mettait en péril de dissolution. Joseph II, dans ses tentatives pour réformer l'État, s'était heurté à la résistance des peuples et à celle des agents du pouvoir[1]. Des troubles avaient éclaté dans plusieurs provinces; on observait partout de l'inquiétude. Joseph, déçu dans toutes ses espérances, se sentait découragé et s'avouait presque vaincu. « Je manque absolument d'hommes, écrivait-il un jour à son frère, d'hommes en tout genre, les uns pour concevoir, d'autres pour vouloir, et enfin presque personne n'est animé du zèle pour le bien de la patrie[2]. » Cette lamentation commence avec Marie-Thérèse et continue jusqu'aux grandes catastrophes de la monarchie, dans les guerres avec la France[3]. Le fait est que si l'Impératrice a trouvé, pour le détail des affaires intérieures, quelques ministres capables[4], l'ensemble des subalternes est au-dessous de la tâche[5].

Pour le dehors, les grandes affaires se traitent entre l'Empereur et le chancelier de cour et d'État, prince de Kaunitz. Agé, en 1789, de soixante-dix-huit ans, il avait vieilli avec le siècle,

[1] Voir sa lettre à Kaunitz, 1er août 1786, Beer, *Joseph II, Leopold und Kaunitz*, Vienne, 1873, et ci-dessus p. 119, 130, 136.

[2] A Léopold, 7 août 1782 (en français). Arneth, *Joseph II und Leopold von Toscana*.

[3] Voir notamment Vivenot, *Vertrauliche Briefe von Thugut*, 1793-1801. Vienne, 1872, 2 vol.

[4] Van Swieten, Riegger, Martini, Sonnenfels. Voir Arneth, *Maria-Theresia*, t. IX. — Perthes, *Zustände*, t. II, liv. III, ch. 1.

[5] Joseph II écrivait à Kaunitz, 1er août 1786 (Beer, *loc. cit.*) : « Par suite du caractère national ou de l'éducation, on ne trouve dans la plupart des employés ni énergie ni attachement pour quoi que ce soit; ils ne travaillent absolument qu'autant qu'il faut pour ne pas être cassés aux gages, ils ne spéculent qu'à faire naître des difficultés ou à troubler et suspendre l'exécution des ordonnances... cela est si général qu'on ne sait où prendre du mieux. »

et nul ne représentait mieux que lui l'ancien régime en décrépitude. Fat de sa personne, de son génie, de ses principes surtout, il affectait les grandes vues et les considérations élevées; il excellait à déduire de formules très-vides, des sophismes très-subtils, et ne laissait pas de montrer quelque coquetterie sur l'article de la raison pure. Il alliait, ce qui n'est pas sans exemple chez les diplomates, l'impertinence de l'homme de cour à la morgue du pédant; au fond, très-roué, très-sceptique, sauf sur son mérite, rompu à tous les manéges de la politique, mais trop suffisant, trop étroit d'esprit, trop frivole, trop usé enfin pour comprendre les temps nouveaux et les juger. Il ne savait penser que par syllogismes en forme et parler que par dissertations; avec les années, cette habitude tourna au radotage. La Révolution déconcerta son futile empirisme. Il n'avait connu que la France de Louis XV : il se crut en présence d'une seconde Pologne, et agit en conséquence.

Cette erreur énorme entraîna des effets désastreux. Les successeurs de Kaunitz n'étaient pas de taille à les réparer[1]. A part Mercy, qui mourut en 1794, désorienté, déçu, découragé, la cour de Vienne ne possédait, pour la diriger dans cette crise, aucun homme, je ne dirai pas supérieur, mais capable de vues claires, de volonté ferme, de desseins suivis. Privée de conseillers, la maison d'Autriche en était réduite à ses princes. Lorsque Joseph succomba, son génie turbulent et inconsidéré était en train de tout perdre[2]. Joseph n'avait pas d'enfants : son frère Léopold, esprit subtil, ferme, profond même, était capable de tout réparer. Léopold disparut au moment où il semblait le plus nécessaire, laissant sa succession à son fils, très-jeune, très-inexpérimenté, ignorant les affaires, s'ignorant lui-même. Il fallut à François II bien des années d'épreuves pour dégager et développer sa qualité dominante, la persévérance, qui fut toute sa vertu d'État.

[1] Kaunitz prit sa retraite en 1792 et mourut en 1794.

[2] Joseph II mourut le 1er février 1790. Léopold de Toscane lui succéda, et mourut le 1er mars 1792; son fils et successeur, François II, avait alors vingt-quatre ans.

Si cette persévérance a suffi pour soutenir la monarchie autrichienne au milieu des plus redoutables assauts, et lui a permis d'attendre ces retours de fortune et ces conjonctures favorables, dont l'habileté de Metternich tira plus tard de si grands avantages, il fallait que cette monarchie possédât par elle-même plus de consistance et de durée qu'on n'était communément porté à lui en attribuer. Ce qui la faisait péricliter à la fin de l'ancien régime fut précisément ce qui la sauva dans la crise de la Révolution.

Le développement intellectuel y était fort inférieur; on y faisait peu d'état des lumières, on en redoutait même le rayonnement[1]. Jusqu'en 1764, les Jésuites, très-médiocres d'ailleurs, furent les maîtres des âmes. Ils occupaient les écoles, les colléges, les universités : ils réglaient la censure. L'enseignement, à tous les degrés, était puéril, formaliste, relâché; la censure seule était rigide. Il fallut un ordre exprès de l'Impératrice pour ouvrir la frontière à l'*Esprit des lois*. Nulle culture scientifique; la philosophie était proscrite et la littérature étouffée. L'esprit d'émancipation, de passion, d'indépendance qui animait l'Allemagne, inquiétait Marie-Thérèse et scandalisait sa pruderie. D'ailleurs, le sol était trop soigneusement sarclé par les Jésuites pour se prêter à cette végétation violente. En 1774, on essaya de fonder à Vienne une académie et d'y propager la littérature allemande; on y appela même Lessing : l'opinion se déroba. L'Autriche, en ce temps d'effervescence universelle, n'enfantait que des musiciens, et ne montrait d'entraînement que pour le plaisir. Cet entraînement était vif d'ailleurs : la fameuse « Commission de chasteté » établie par l'Impératrice, les rudes exemples que Marie-Thérèse fit autour d'elle[2], ne parvinrent pas à refréner la frivolité sensuelle qui s'étalait avec tant d'abandon à Vienne, et transformait cette capitale en une véri-

[1] Pour l'état intellectuel et moral de la monarchie, voir ARNETH, *Maria-Theresia*, t. IX, notamment les chap. VI à X. — Cf. *Revue historique*, t. XII, l'étude de M. Schæfer à ce sujet. — SYBEL, t. I, liv. II, ch. I. — PERTHES, t. II, liv. III, ch. I.

[2] Voir ARNETH, t. IX, p. 399 et suiv.

table terre promise de l'intrigue joyeuse et du libertinage facile[1].

Mais il ne s'y joignait point, comme en France, comme en Angleterre, comme en Allemagne, un appoint de licence intellectuelle. Les Viennois ne raffinaient pas sur leurs divertissements; ils n'avaient nulle prétention de régénérer le monde en suivant leurs caprices. C'étaient d'aimables étourdis, dont la dissolution n'avait rien de concerté. C'est dire qu'elle était toute en surface, toute matérielle si l'on veut. Leur frivolité les défendait bien mieux que toutes les censures du monde contre la contagion des doctrines philosophiques. Joseph II troublait leur quiétude avec ses réformes; ils ne s'y soumirent que de mauvaise grâce, avec une sorte d'effroi. La Révolution française leur parut épouvantable; ils approuvèrent fort que leur gouvernement la combattît. La plupart n'y comprenaient rien, tous la détestèrent. Mirabeau qui les avait observés, en passant, en 1786, écrivait à propos de Joseph II[2] : « Il marche contre la force des choses; aussi rien ne lui réussit. » Les mêmes résistances devaient, à plus forte raison, apporter d'invincibles obstacles à la Révolution française. Elle avait contre soi, dans les États autrichiens, ce qui la faisait réussir ailleurs : l'impulsion générale.

L'esprit national manquait dans cette monarchie incohérente; mais en revanche on n'avait point à y redouter de révolution nationale. La propagande révolutionnaire ne réveillait chez ces peuples divers que le souvenir de leur ancienne indépendance, c'est-à-dire des traditions qui les opposaient les uns aux autres. Loin de les rassembler, l'idée de la liberté les divisait. Cette idée se confondait pour chacun d'eux avec l'autonomie; mais comme aucun ne se trouvait assez fort pour

[1] Voir les lettres de Marie-Thérèse à Mercy, 19 janvier, 18 mars 1772, à propos du cardinal de Rohan, et celle du 4 mai 1775 : « Nos femmes qui sont terribles à cette heure, sans la moindre décence... » « Ce ne n'est pas de la lie du peuple qu'on peut parler ainsi, mais c'est de notre noblesse qui est gâtée aussi, et cela sous mes yeux. » ARNETH et GEFFROY, *Correspondance de Mercy.* — Cf. SYBEL, t. II, liv. VI, ch. II.

[2] *Monarchie prussienne,* liv. VIII.

s'émanciper isolément, qu'ils étaient trop séparés par leurs origines et leurs traditions pour s'unir tous en vue d'une émancipation commune, que nul n'était de taille à se défendre seul contre les étrangers, que tous avaient besoin d'être défendus, leur conflit même les ralliait à la maison régnante. Il suffisait que le prince se présentât dans chaque pays comme le souverain national pour y gagner le cœur du peuple; il profitait ainsi, pour maintenir l'ensemble, des tendances qui poussaient chacune des parties à s'en détacher[1]. Un souverain intelligent, — et l'Autriche le rencontra dans Léopold II, — devait tirer parti de l'esprit de liberté qui se répandait parmi les nations de son empire, pour y raffermir son pouvoir.

Ces peuples ne concevaient la liberté que dans les formes consacrées par leur histoire : ils réclamaient leurs assemblées, leurs immunités, leurs chartes. En les leur rendant, on rétablissait chez eux des institutions tout aristocratiques, on ravivait les traditions, et loin d'anéantir l'ancien régime, on le renouvelait à sa source et on le régénérait en quelque sorte. Dans ces pays, l'esprit d'indépendance nationale et l'esprit de liberté politique se tournaient naturellement contre les doctrines de la Révolution et favorisaient un parti intéressé à les combattre.

C'est pourquoi dans les masses du peuple, et chez les paysans en particulier, ces idées de liberté rencontraient peu de crédit et ne soulevaient point d'enthousiasme. Un système qui fortifiait l'aristocratie et consistait à rendre en partie le gouvernement aux nobles, ne pouvait être populaire parmi eux : ils préféraient beaucoup le gouvernement direct du souverain. La seule réforme qui les intéressât, l'abolition ou l'adoucissement du régime féodal, ils ne l'attendaient que de l'État. Ils se trouvaient dans cette condition bizarre que le retour de leur pays à la liberté politique semblait les éloigner de la liberté civile. Les

[1] C'est le conseil qu'à la mort de Marie-Thérèse, Mably donnait à Joseph II (*De la mort de l'Impératrice-Reine*, 1780) : « Je m'appliquerais à rendre nos sujets heureux;... gouvernant des peuples différents, jaloux les uns des autres, et qui ne peuvent être ramenés par un intérêt commun à regarder l'Autriche comme leur patrie, je voudrais que l'amour qu'ils auraient pour moi les réunît, et leur tînt lieu de cet amour de la patrie qui réunit toutes les volontés des citoyens. »

réformes civiles qui furent accomplies par le pouvoir tournèrent ainsi au profit de l'État et de la dynastie.

L'esprit dynastique tint lieu de l'esprit national qui manquait à la monarchie. « Toutes les provinces autrichiennes fourmillent d'habitants, écrivait Bielfeld. Cela fait une pépinière intarissable de recrues. » Ces peuples sont belliqueux et facilement disciplinables. Pour beaucoup d'entre eux, la guerre n'entraîne pas un grand changement d'habitudes. Le commerce est restreint, l'industrie peu développée : il en résulte que la guerre ne cause point en Autriche ces perturbations profondes qui la suivent en Angleterre et en France. L'État est pauvre, la noblesse riche; les nobles, dans les grands périls, viennent au secours de l'État, parce qu'ils sentent que sa chute emporterait leur ruine. L'Autriche n'est qu'une agglomération d'héritages; mais sa constitution hétérogène lui permet de subir les démembrements avec moins de dommage que les autres États et d'opérer les accroissements avec plus de facilité. Tous les éléments paraissent bons pour la former. La dynastie étant le seul lien des peuples, si on le rompt ici, on le peut renouer ailleurs : la dynastie subsiste toujours, encore qu'elle se déplace. L'Autriche vivait comme ces êtres primitifs que l'on découpe impunément et qui se reconstituent de leurs propres lambeaux, parce qu'ils n'ont point de centre, ni d'organe essentiel, et que leur corps, à vrai dire, n'est jamais entamé. Peu importaient, au fond, l'origine et le nom des fragments de nations qui composaient cette monarchie, pourvu que la somme totale et la masse de l'ensemble demeurassent les mêmes. Elle était la seule puissance qui se réglât sur la statistique pure.

Enfin, condamnée par les conditions mêmes de son existence à se gouverner par le dehors et en vue du dehors, n'ayant point, à proprement parler, de politique intérieure, s'il lui manquait le ressort que leur constitution nationale donnait à la France et à l'Angleterre, elle n'avait point à redouter les crises qui, dans ces deux pays, paralysaient, par moments, les forces de l'État. Nul gouvernement n'était aussi apte à profiter des fautes d'autrui, aussi capable d'attendre les événements et de tirer

parti des conjonctures. L'Autriche vivait de l'Europe, par l'Europe, pour l'Europe : un politique maladroit pouvait la perdre; il suffisait d'un politique habile pour la relever. Ses adversités, sous les gouvernements de Thugut et de Cobenzl, sont aussi bien dans la logique de son histoire que la grande fortune qu'elle retrouva sous Metternich. On voit procéder de la même cause ses éclipses, ses aberrations, ses chutes, ses relèvements et cette inaltérable puissance de reconstitution qui est comme le secret de son histoire.

CHAPITRE VII

LA PRUSSE.

I

« La Prusse est aujourd'hui sur le continent le pivot de la paix et de la guerre », écrivait Mirabeau en 1786[1]. Dans les dernières années de l'ancien régime, elle occupe tous les esprits en France, on discute avec passion sa politique. Tous ceux qui ambitionnent la gloire et les conquêtes prônent son alliance. Les amateurs de spéculations historiques la comparent à la Macédoine[2]. Les publicistes les plus ardents aux réformes célèbrent et proposent en exemple cette monarchie, « grande et belle machine à laquelle des artistes supérieurs ont travaillé pendant des siècles ». Mirabeau fermait son traité de la *Monarchie prussienne* sur cet aphorisme : « Si la Prusse périt, l'art de gouverner retournera vers l'enfance[3]. » Toutefois cette chute lui paraît prochaine; il en découvre les causes et la prédit : « Jamais

[1] *Histoire secrète*, juillet 1786.

[2] Mably, *Notre gloire et nos rêves*, 1778 : « Les troubles des Grecs élevèrent la Macédoine; les nôtres [c'est-à-dire l'anarchie de l'Europe] ont donné occasion à un nouveau Philippe d'élever une nouvelle puissance. » — Dix-huit ans après, Chateaubriand développera le même thème dans son *Essai sur les Révolutions*, LV : « Près de la Thrace, se trouvait le petit royaume de Macédoine dont la destinée a porté des ressemblances singulières avec la Prusse... On ne saurait conjecturer jusqu'à quel degré de puissance la Prusse, en suivant son système actuel, peut atteindre. Le même génie semble avoir animé les souverains des deux États. La guerre et surtout la politique furent le trait qui les caractérisa. L'histoire nous peint les rois de Macédoine changeant de parti, selon les temps et les circonstances, endormant leurs voisins par des traités et envahissant leur pays le moment d'après. »

[3] Mirabeau. *Monarchie prussienne*, liv. VIII, 1788.

royaume n'annonça une plus prompte décadence. La monarchie prussienne est constituée de manière qu'elle ne saurait supporter aucune calamité, pas même celle, à la longue inévitable, d'un gouvernement malhabile. » Cette contradiction est au fond des jugements de tous les contemporains [1]. L'apologie et la critique étaient également motivées. L'histoire, au cours de la Révolution francaise, devait les justifier tour à tour.

Cet État, qui pour les philosophes présente l'idéal du « gouvernement éclairé », sera cependant le plus ardent adversaire d'une révolution faite par les élèves des philosophes et destinée à propager les « lumières » par toute l'Europe. Ennemi de la Révolution naissante, il se fera le complaisant et l'associé de la Révolution victorieuse; le plus caressé, le plus largement doté des alliés de la république, il se tournera tout à coup contre l'empire et en deviendra la plus illustre victime. Il ne se sera élevé si vite que pour tomber avec plus de fracas ; il ne tombera si brusquement que pour se relever avec plus d'éclat, et ceux que l'on avait si longtemps qualifiés à Paris d'alliés naturels et nécessaires paraîtront désormais les plus implacables ennemis de la France nouvelle. Ces vicissitudes de la Prusse sont intimement liées à celles de la Révolution française. Il est donc nécessaire d'en rechercher l'explication. On la trouve dans le passé de la Prusse, et l'on reconnaît qu'à travers ses bizarres évolutions, cet État ne fit que développer un caractère très-particulier, qui se marque dès les origines de l'établissement prussien.

Il n'est pas possible d'imaginer un caractère d'État plus différent de celui que l'on vient d'étudier en Autriche [2]. L'antagonisme est primordial entre ces deux États. Tandis qu'en Autriche tout travaille à former une monarchie cosmopolite, un gouvernement dont la diplomatie est le principal ressort, qui vit par réactions et se meut par contre-coups du dehors sur le dedans, en Prusse toutes les forces sociales et politiques tendent à con-

[1] Voir ci-dessus liv. I, chap. II, p. 92.

[2] Voir : Lavisse, *Études sur l'histoire de Prusse*. Paris, 1879. — Himly, *Formation territoriale*, t. II, liv. IV. *La Monarchie prussienne*.

centrer une nation compacte dans un État très-cohérent qui, loin de recevoir des impulsions de l'extérieur, en imprime au contraire partout autour de soi. La maison de Hohenzollern est, comme la maison de Habsbourg, avide, ambitieuse et remuante; mais moins incertaine dans ses conceptions et moins partagée dans ses désirs, elle poursuit avec plus de méthode et de ténacité des desseins mieux définis. Elle se rassemble à mesure que l'Autriche se disperse. C'est qu'elle a trouvé, dès ses débuts, ce qui a manqué à l'Autriche : les éléments constitutifs d'une nation et d'un État.

La monarchie prussienne se forme, au seizième siècle, par l'union de la Marche de Brandebourg et de la Prusse. Entre ces deux pays, s'étend la Prusse polonaise; mais tout séparés qu'ils sont par ce territoire, ils se prêtent sans peine au gouvernement d'un même chef, car ils sortent des mêmes origines et ont suivi les mêmes destinées. Ce sont deux colonies allemandes en pays slaves. Dans la Marche, c'est une dynastie, les Ascaniens; dans la Prusse, c'est un ordre militaire, les Teutoniques, qui opère la conquête et fonde l'établissement; mais les mêmes nécessités politiques imposent aux Ascaniens et aux Teutoniques des procédés semblables. Les uns et les autres ont à convertir et à soumettre des Slaves, ils ont à défendre et à exploiter des terres de nature analogue. L'ordre se fait agriculteur et commerçant; la dynastie organise son armée comme un ordre militaire : de part et d'autre on voit se dessiner le même caractère batailleur et colonisateur, pratique et mystique à la fois.

Ils opèrent sur un sol neuf. Les populations conquises sont presque barbares, sans histoire, sans traditions. Celles qu'on n'extermine pas se soumettent; elles se fondent avec les colons allemands qui leur imposent leur religion et leurs coutumes. Mais les Allemands eux-mêmes se modifient dans ce milieu, et il résulte de ce croisement une race à part, très-différente à la fois des Slaves et des Allemands : plus laborieuse, plus grave, plus tenace que les premiers; plus précise, plus entreprenante, plus souple que les seconds; supérieure aux uns et aux autres

comme élément politique, car elle met au service de passions plus simples un esprit à la fois plus clair et plus docile. Sur ces populations très-malléables et très-consistantes en même temps, s'élève une aristocratie qui sort tout entière de la conquête. Ce sont les compagnons du conquérant qui s'établissent sur le pays, colons eux-mêmes, seigneurs de colons. Dans la Prusse, l'ordre Teutonique est une armée en campagne : il porte en soi tous les cadres d'une noblesse militaire. Dans la Marche, le noble sort de l'armée et en reste le chef naturel. Point de grands fiefs, d'ailleurs : les grands maîtres et les margraves n'ont eu garde d'en créer. Travailleuse, économe, belliqueuse par goût et par nécessité, cette noblesse pauvre est dispersée sur un territoire ingrat; elle ne forme point corps, elle n'a pas de traditions d'indépendance, elle a besoin du souverain pour la soutenir et la défendre; elle lui est soumise et dévouée, elle le sert et ne songe point à lui disputer un pouvoir dont elle est la première à éprouver le bienfait. Le souverain peut compter sur cette noblesse sans avoir, comme ailleurs en Europe, à compter avec elle.

Ainsi, par la force des choses, dans la Prusse comme dans la Marche, tout étant créé de toutes pièces par l'État, l'État est tout : il est la raison d'être et le ressort de l'établissement. L'Église, qui se confond avec l'État dans la Prusse, se soumet à l'État dans la Marche, parce qu'elle en a besoin. Cette soumission est telle, et la confusion des intérêts religieux et des profanes si complète, que quand le margrave se convertit à la Réforme et que le grand maître se sécularise, le clergé les suit, et la population imite le clergé. Elle devient luthérienne comme elle était devenue chrétienne. C'est la conquête qui s'achève et l'assimilation qui se complète. En s'isolant ainsi du monde catholique, ces deux colonies accentuent et déterminent davantage leur caractère original. Lorsque les événements font que le grand maître de l'ordre sécularisé, devenu duc de Prusse, devient en même temps margrave de Brandebourg, la fusion s'opère de soi-même entre les populations et entre les gouvernements. Tous les éléments de la nation prussienne étaient préparés, tous ceux de l'État prussien disposés déjà. Il

ne restait plus qu'à en déclarer l'unité; ce fut l'œuvre des Hohenzollern. S'inspirant à la fois de la tradition des margraves et de celle des Teutoniques, souverains de « droit divin » d'un État essentiellement laïque, chefs mystiques d'une noblesse toute militaire et d'une nation disciplinée aux armes, ils se montrèrent les administrateurs habiles et consciencieux du pays le plus gouverné et le plus souple au gouvernement qu'il y eût en Europe.

Leur histoire continue comme elle a commencé. Ils n'ont point de frontières : tout ce qui avoisine est bon à prendre, mais tout ce que l'on prend est difficile à garder. De là une prépondérance forcée de l'élément militaire. Comme ils sont avides et vigoureux, leur péril tourne à leur avantage : les grandes plaines où ils sont établis, et qui semblent ouvertes à toutes les incursions, leur ouvrent aussi la route des conquêtes. La Pologne les sépare en deux morceaux ; ils n'auront pas de cesse qu'ils n'aient exproprié la Pologne. Conquérants par nécessité, ils le restent par goût et par tempérament. « La guerre, disait Mirabeau, est l'industrie nationale de la Prusse. » « La constitution physique de sa monarchie, écrira plus tard un diplomate français[1], lui fait de l'ambition une sorte de nécessité. Tout prétexte lui est bon. Nul scrupule ne l'arrête. La convenance est son droit. » Entre tous les prétextes, elle excelle à choisir les plus larges, les plus féconds, les plus brillants aussi. Nulle dynastie n'a su mieux discerner les grands courants, les exploiter et se laisser, comme on dit, porter par l'esprit du temps. Les souverains de Prusse sont nés de la croisade, ils ont grandi par la Réforme. Après avoir conquis pour l'Église, ils sécularisent pour l'État. Adroits à saisir les prétextes, ils ne sont pas moins diligents à profiter des occasions. Leur réputation, de ce chef, est fort ancienne. « Tout ira bien, écrivait un agent de François Ier, si nous pouvons rassasier le margrave de Brandebourg; lui et son frère, l'électeur de Mayence, tombent chaque jour dans de plus grandes avarices. — Je veux, répondit le

[1] Instruction de Talleyrand, pour le congrès de Vienne, 1814, dans le recueil d'Angeberg, *le Congrès de Vienne*, t. I. Paris, 1864.

Roi, qu'on soulle de toutes choses le marquis Joachim[1]. » Ainsi fut fait : les enchères étaient ouvertes, elles ne se fermèrent plus.

Les princes prussiens qui se succèdent au dix-septième siècle et au dix-huitième, se complètent les uns les autres. Frédéric les réunit tous en lui et les surpasse : il achève l'œuvre de ceux qui l'ont précédé, il ouvre à ses successeurs toutes les voies de l'avenir. Ce prince selon le cœur des philosophes est le roi prussien par excellence. Il avait reçu de ses ancêtres les éléments d'un petit État, il laissa les cadres d'une grande puissance. Il prend la Silésie à l'Autriche, la Prusse polonaise à la Pologne; il porte de 2 millions et demi à 5 millions et demi le nombre de ses sujets. Il étend et concentre sa monarchie. En dehors des territoires agglomérés à l'est de l'Europe, il en possède quelques-uns dans l'Ost-Frise, en Westphalie, sur la rive gauche du Rhin; il attend l'héritage d'Ansbach et Bayreuth, dans l'Allemagne du centre. Ce sont comme les pierres d'attente de nouveaux corps de bâtiment, des avant-postes pour les conquêtes futures. Mais ces conquêtes, Frédéric en laisse l'honneur et l'aventure à ses successeurs. « Vous partagerez l'Empire avec l'Empereur, à l'exemple d'Octave et d'Antoine », lui disait un jour son frère le prince Henri. Frédéric tenait sans aucun doute qu'une couronne impériale ne serait point déplacée sur le front d'un Hohenzollern; que la Saxe ferait très-bonne figure sur la carte de ses possessions; qu'il serait expédient de joindre les terres de Westphalie, voire celles du Rhin, au Brandebourg, comme on avait rejoint le Brandebourg à la Vieille Prusse; mais, répondait-il, non sans quelque ironie : « Ce n'est pas moi, mon cher frère, qui conduirai à maturité l'entente avec la maison d'Autriche! » Il continua donc de la combattre, et ne se trouvant point en mesure de partager l'Empire avec elle, il se fit contre elle le défenseur des droits de l'Empire. C'est ainsi qu'il laissa comme son testament politique cette *Confédération des princes* dont le dessein, repris au siècle suivant par un de ses neveux, devait élever la Prusse à ce comble de fortune que

[1] Guizot, *Histoire de France*, t. III, p. 31.

Frédéric jugeait encore trop loin de ses prises pour espérer de l'atteindre.

Il marqua le but, il planta les jalons, il indiqua le chemin, il fixa les étapes. Toutes les avenues de la Prusse ont été ouvertes ou tracées par ses mains. S'il montre l'ennemi héréditaire à combattre et à exproprier, il désigne l'allié nécessaire et l'associé traditionnel. Les progrès de la Russie le préoccupaient singulièrement [1]. « C'est une terrible puissance, écrivait-il à son frère Henri, le 8 mars 1769. Issus de ces Huns et de ces Gépides qui détruisirent l'empire d'Orient, ils pourraient bien dans peu entamer l'empire d'Occident... Je n'y vois plus de remède qu'en formant, avec le temps, une ligue des plus grands souverains pour s'opposer à ce torrent dangereux. » Mais il en était de cette ligue comme du partage de l'Empire entre Octave et Antoine : les temps n'en étaient point venus. C'était encore une tâche réservée aux arrière-petits-neveux. Les regards de Frédéric ne se portaient guère au delà d'un siècle en avant : cela lui suffisait, et fort peu de politiques ont su voir aussi loin. Le torrent russe, à vrai dire, ne lui semblait dangereux que dans ces régions éloignées où il se perdait parmi les brouillards; aussi longtemps que l'œil en pouvait suivre le cours, Frédéric estimait qu'au lieu de se ruiner en barrages improductifs, il serait plus expédient de canaliser les eaux et d'en exploiter la force, pour le plus grand profit de la monarchie prussienne. « Il y avait, dit-il en ses *Mémoires* [2], deux partis à prendre, ou celui d'arrêter la Russie dans le cours de ses immenses conquêtes, ou, ce qui était le plus sage, d'essayer d'en tirer parti. » C'est ce qu'il avait fait avec infiniment d'adresse lors du premier partage de la Pologne, et c'est la leçon qu'il laissait à ses successeurs.

Sans s'aimer le moins du monde, et tout en se rendant vaguement compte que leurs destinées les appelleraient, dans les âges futurs, à renouveler les luttes légendaires de l'Occident et de l'Orient, les Prussiens et les Russes comprenaient que, dans le présent, ils avaient intérêt à faire cause commune. Ils convoi-

[1] Cf. la *Question d'Orient au dix-huitième siècle*, p 43 et suiv.
[2] Éd. Boutaric, t. II, p. 335.

taient également la Pologne, et tant que la Pologne subsistait, leur convoitise devait les conduire plutôt à s'unir pour en partager les dépouilles qu'à se battre pour y excercer une domination exclusive. Au delà, les Russes ne considéraient que l'Orient, et les Prussiens que l'Occident; les premiers ne se poussaient que vers la Turquie, et les seconds que vers l'Allemagne : ils ne s'entravaient point, leurs desseins n'avaient rien de contradictoire. Enfin ils rencontraient le même rival et le même ennemi : l'Autriche. Des passions aveugles, des calculs maladroits pouvaient, pour un temps, les mettre aux prises; la force des choses devait les ramener à faire cause commune contre de communs adversaires.

Si l'expérience de Frédéric avait eu besoin d'une confirmation, elle l'aurait trouvée dans les vicissitudes que traversa la Prusse au cours des guerres de la Révolution française. Frédéric mourut le 17 août 1786, au moment où s'annonçait, en France, cette grande crise dont les suites devaient avoir pour sa maison des conséquences si surprenantes.

II

Frédéric avait triomphé des deux grandes épreuves des conquérants : il avait gardé ce qu'il avait su prendre, il avait assimilé à ses États héréditaires les provinces annexées [1]. Il croyait à la durée de son ouvrage. Il convenait que sa mort serait une crise pour l'État prussien. « Mais, ajoutait-il, une monarchie ne se détruit pas si vite, et la mienne est bien montée. S'ils veulent même, ils ne pourront presque pas la gâter. » En cela il se trompait. Il avait le sentiment de sa propre valeur, et ce sentiment n'était point exagéré; mais il se faisait de grandes illusions sur la valeur de son gouvernement. Il personnifiait la

[1] Voir : Philippson, *Geschichte des Preussischen Staatswesens*, 2 vol. Leipzig, 1880-1882. — Treitschke, *Deutsche Geschichte im neunzehnten Jahrhundert*, t. I.

Prusse; nul souverain ne put dire avec autant de vérité : « L'État, c'est moi. » C'est le ressort de la monarchie prussienne, c'en est aussi le vice et la faiblesse. L'État, c'est le prince; le prince est un grand homme d'État. Les défauts de l'œuvre proviennent des qualités mêmes de l'artiste qui l'a créée. L'activité infatigable de Frédéric, son caractère impérieux, ses habitudes militaires le portaient à tout commander, à tout diriger, à tout faire par lui-même. Il avait tout ramené aux proportions de son esprit, et elles dépassaient la moyenne des capacités humaines. Il administrait l'État comme un propriétaire administre son bien. Tout son système de gouvernement se réduit à cette donnée élémentaire : l'exploitation d'un grand domaine par un maître intelligent.

« Frédéric le Grand, dit un contemporain qui avait servi en sous-ordre dans son cabinet [1], Frédéric dirigeait seul tous les ressorts de l'État. Ses ministres demandaient ses ordres par écrit, et, de son cabinet, il prononçait d'un trait de plume sur les affaires les plus importantes comme sur les moindres détails... Le mépris des hommes dont il n'avait pu se défendre... l'avait rendu sur les jugements d'une indifférence parfaite; et jamais, dans ses ordres de deux lignes, il n'énonçait un motif. Deux ou trois secrétaires, gens médiocres et machines, lui suffisaient pour ce mode de travail. » Il ne voulait ni demander un conseil, ni confier un secret. Il n'aurait pas même toléré les subalternes de la dernière manière de Louis XIV. Aussi ne forma-t-il point d'élèves. Parmi les serviteurs habitués à subir silencieusement son ascendant et à traduire en langue vulgaire ses ordres infaillibles, il y avait cependant des hommes instruits, distingués, dans le courant du siècle, des « ministres éclairés », les Hertzberg, par exemple, les Zedlitz, les Carmer, les Struensée, les Schulenburg, les Finckenstein. Mais en les réduisant à un rôle inférieur, Frédéric leur avait enlevé la confiance en eux-mêmes et la confiance du public. Dans le lourd mécanisme des chancelleries, les volontés étaient anéanties, les caractères étaient

[1] Lombard, *Matériaux pour servir à l'histoire des années* 1805, 1806 et 1807. Leipzig, 1808.

déprimés. Du premier des commis au dernier des scribes, tous n'étaient capables que d'une obéissance passive. La bureaucratie qui enveloppait toutes les parties de l'État dans son réseau enchevêtré, était un instrument, et non une institution. Entre des mains énergiques et habiles, elle portait la vie du centre aux extrémités ; par soi-même, elle n'était rien et ne valait rien. Elle était prête à transmettre avec la même docilité des ordres contradictoires et des impulsions déréglées. De là, l'unité et la suite dans le gouvernement aussi longtemps que Frédéric gouverna ; la confusion et l'incohérence dès qu'il y eut sur le trône un roi faible d'esprit et incapable de desseins concertés. Frédéric laissait des agents disciplinés, il ne laissait ni conseillers ni administrateurs. Dans ce pays qui n'avait pas encore de tradition de gouvernement, il ne restait après lui qu'une routine.

Frédéric n'avait point de budget. Il était son propre contrôleur des finances et sa chambre des comptes. On sait avec quelle parcimonie il réglait ses dépenses, de quelle monnaie il payait ceux qui travaillaient pour sa gloire. Mais supposez à sa place un prince fastueux entouré de favoris cupides, et le système tourne du coup à la dilapidation et à la ruine. Il y a de l'épargne, en effet, mais il n'y a ni crédit, ni ressources. L'argent perdu ne se retrouve point. Il avait fallu à Frédéric des prodiges d'économie pour subvenir aux frais de deux longues guerres, et, dans ce pays le plus pauvre de l'Europe, dans ce temps où tous les États étaient obérés, arriver, avec un revenu de 17 millions, à former un trésor de 60 millions d'écus et à entretenir une armée de 160,000 hommes.

Cette armée était le rouage le plus savamment construit et le mieux monté de la machine ; mais ce n'était encore qu'un rouage. Toute la force vive résidait dans l'âme du Roi. Il exigeait l'obéissance aveugle et mécanique. L'initiative chez l'officier lui semblait presque aussi coupable que l'indiscipline chez le soldat. Il voulait la servitude sans la grandeur qui la relève. Il ne faisait aucun cas des vertus militaires. Le tiers de son armée était formé d'étrangers, achetés ou enlevés par ses recruteurs. Le reste, qui était prussien, demeurait séquestré de

la nation. Frédéric s'en félicitait, car la guerre, ainsi soutenue et portée au dehors, ne troublait point la vie de l'État; mais si la guerre était malheureuse, la nation était incapable de se défendre. « La Prusse, écrivait Mirabeau, n'a qu'une armée et qu'un trésor... L'armée prussienne, anéantie, ne peut pas plus renaître que son trésor. » Privée de l'âme qui l'animait, qui en faisait la force, l'intelligence et la vie, cette armée devait se dissoudre. Tous y avaient appris à obéir, nul à commander. Frédéric disparu, personne ne commanda plus, et beaucoup cessèrent d'obéir. Les soldats étaient des instruments : ils n'avaient pas de patrie. Les officiers étaient des cosmopolites. Livrés à eux-mêmes, ils se mirent à raisonner de philosophie et de politique. Ils étaient de leur siècle, le Roi ne leur interdisait pas de railler et de discuter. Lorsqu'ils n'eurent plus de maître, ou lorsque le maître fut incapable de les guider, il se trouva parmi eux plus de négociateurs que de capitaines. Ils combattirent sans doute avec vaillance; mais ils étaient en même temps présomptueux et indécis, pédants et irrésolus. Cela les empêcha souvent de vaincre, et ce fut, en 1806, la principale cause de leur défaite.

Cependant il leur restait des mœurs et des habitudes militaires; l'armée conservait une admirable contenance dans la paix et fit plusieurs fois encore grande figure sur les champs de bataille. Les diplomates n'avaient ni tenue d'idées, ni mœurs politiques. Les disciples de Frédéric ne reproduisirent que ses défauts; ses imitateurs ne représentaient que la grimace d'un grand homme. Le génie de Frédéric voilait aux contemporains les procédés de sa politique; le génie évanoui, il ne resta plus que les procédés qui parurent ce qu'ils étaient, c'est-à-dire odieux. La modération de Frédéric, le bon sens politique qu'il possédait à un si haut degré, corrigeaient le vice de ses principes aux yeux d'un public qui excuse souvent un crime, mais ne pardonne jamais une faute. Ce n'en était pas moins, comme il l'a lui-même avoué, *à force de négocier et d'intriguer;* qu'il en était venu à ses fins. L'intrigue, après lui, resta le seul fond de la politique prussienne. La cupidité qu'il avait apaisée chez

lui en la satisfaisant avec mesure, se répandit après lui gloutonnement de tous côtés, sur tous les objets. Il y avait pour la Prusse des tentations partout. Elle se crut tout permis et ne douta de rien, oubliant que si Frédéric avait réussi, c'est qu'il ne s'était permis que le possible. A défaut de scrupules, il avait de la prudence. Ceux qui le remplacèrent, infatués de sa force et grisés de son succès, mirent une diplomatie sans conscience au service d'une ambition sans frein.

Il n'était pas jusqu'aux meilleurs ouvrages de Frédéric qui n'eussent leur vice caché et ne portassent en eux un ferment de dissolution. La tolérance religieuse des rois de Prusse était justement célèbre. On peut en dire, et à un titre plus élevé, ce que Mirabeau disait de la guerre, qu'elle était l'industrie nationale de l'État. La faute qu'avait commise Louis XIV en révoquant l'édit de Nantes, le dommage qui en était résulté pour la France, les avantages qu'en avait retirés la Prusse, étaient enseignés à Berlin comme une maxime de gouvernement. Les Jésuites en profitèrent au dix-huitième siècle, comme les protestants en avaient profité au dix-septième. Les réformés proscrits par Louis XIV apportèrent à la Prusse des ingénieurs, des officiers, des savants, des artistes; les Jésuites expulsés par Louis XV lui fournirent des pédagogues dont l'enseignement mécanique s'accommoda très-vite à la discipline prussienne; ils aidèrent puissamment Frédéric à assimiler les populations catholiques annexées de la Silésie et de la Pologne.

La liberté religieuse, dont ils étaient seuls à jouir en Europe, était pour les sujets du roi de Prusse un inappréciable bienfait; mais, pour le Roi, c'était un simple instrument de règne, un moyen d'attirer les colons et de fondre ensemble les éléments divers de la population. La tolérance de Frédéric ne procédait ni du respect de la conscience, ni de l'amour de la liberté; elle était fille du scepticisme et de l'indifférence morale. « Les hétérodoxes, écrivait un diplomate français [1], pensent que chacun doit être libre dans sa croyance, et que la vertu sans foi peut servir au

[1] Custine le fils, 1er avril 1792.

salut. Frédéric II, qui les favorisait, n'a jamais permis qu'ils fussent inquiétés. Son principe était que le troupeau doit être seul écouté dans le choix du pasteur. Plusieurs fois, il a fait destituer des prêtres hétérodoxes parce que leurs paroissiens en avaient désiré qui fussent attachés à l'orthodoxie. Mais il montrait une entière indifférence sur la prédication d'une doctrine quelconque, pourvu que les ouailles en fussent contentes... M. Schultz, ministre à Gilsdorf, près de Berlin, chéri de ses paroissiens, a pendant dix ans prêché le matérialisme. » Le haut clergé luthérien était ouvertement rationaliste. La prédication, dans les grandes villes, se réduisait à la morale, à l'humanité, au sentiment. Un conseiller supérieur du consistoire, Spalding, déclarait qu'il fallait supprimer de l'enseignement religieux les mystères et le surnaturel. Le fond de leurs croyances se ramenait au déisme anglais traduit et commenté par l'auteur du *Dictionnaire philosophique :* « C'est Voltaire en rabat et en robe de pasteur », écrivait Forster. Plusieurs suivaient le maître jusqu'au bout, égayant leurs sermons par des facéties [1]. Frédéric les laissait dire, pourvu qu'ils louassent le Roi et enseignassent aux sujets l'obéissance. C'était pure politique de sa part; mais il joignait au calcul la forfanterie du libertinage et le cynisme de l'impiété.

Cette tolérance subalterne produisit des effets dissolvants. Ne procédant pas du respect des croyances, elle en engendra le mépris. Comme il n'existait dans cette société nouvelle, en dehors du frein religieux, aucune tradition de mœurs sociales, la corruption s'y mit et la rongea. Le scepticisme du Roi gagna les sujets, qui le traduisirent en actes. C'était le ton du bel air, tout le monde le prit à Berlin et se conduisit en conséquence. Le levain de licence et de sensualité qui gâte toute la littérature du siècle, fermenta sans obstacle dans ces âmes encore grossières. Une civilisation hâtive avait surexcité les imaginations et les sens sans adoucir l'âpreté des passions primitives. On n'avait, en Prusse, ni la délicatesse du goût, ni les habitudes

[1] Philippson, t. I, ch. I. — Perthes, *Politische Zustände*, liv. I, ch. II.

d'élégance, ni la légèreté d'esprit qui corrigeaient en France la dépravation du siècle. Elle s'étala en un lourd dévergondage. Les employés, les gentilshommes, les femmes se nourrissaient de d'Holbach et de La Mettrie, prenant au sérieux leurs doctrines et les appliquant à la lettre. Ajoutez que, dans cette capitale de construction récente, la société, tout artificielle, amalgame improvisé d'éléments disparates, était comme prédisposée à la dissolution. Berlin fourmillait de militaires qui n'avaient point de famille et que les parades n'occupaient point toute la journée. Des gens de lettres, des aventuriers de plume et d'épée attirés par la réputation de Frédéric et réduits à vivre de brigue et d'expédients; une noblesse très-pauvre, très-hautaine, très-exclusive, à laquelle pesait la discipline royale, et qui s'ennuyait; une bourgeoisie éclairée, enrichie, mais reléguée à l'écart; entre ces groupes séparés les uns des autres par l'étiquette ou le préjugé, une sorte de « demi-monde », où ils se rencontraient, causaient et se divertissaient à l'aise, le foyer des « idées françaises », le centre des affaires et des intrigues, la société juive, la plus riche, la seule élégante de Berlin. Avec la merveilleuse souplesse de sa race, elle s'était assimilé la civilisation nouvelle, et se vengeait de l'exclusion politique dont elle était victime, en rassemblant dans ses salons tout ce qu'il y avait à Berlin d'hommes d'esprit, de femmes aimables, de gens désireux de liberté et dépourvus de préjugés. Tel nous apparaît Berlin au temps de Frédéric. « Une des plus belles villes de l'Europe, écrivait Forster en 1779, mais les Berlinois! la sociabilité et le goût raffiné des jouissances dégénèrent chez eux en sensualité, en libertinage (je dirais presque en voracité); la liberté d'esprit et l'amour des lumières en licence effrontée et en effrénée débauche de pensée. Les femmes, en général, sont perdues. » C'est aussi l'impression d'un diplomate anglais, sir John Harris, plus tard lord Malmesbury : « Berlin est une ville où, si l'on veut traduire *fortis* par honnête, on peut dire qu'il n'y a *vir fortis nec femina casta.* » Si l'on considère que, sauf chez les Juifs, l'argent est rare, et que les tentations sont d'autant plus fortes que l'on a moins de moyens de les

satisfaire, on s'explique que, dans beaucoup d'âmes, le déréglement des idées et la corruption des mœurs ouvrent une plaie nouvelle, la plus dangereuse à coup sûr et la plus répugnante dans les nations, la vénalité. Mirabeau, dans son *Histoire secrète,* a marqué d'une touche ineffaçable tous les vices de « ce noble tripot » de Berlin. Sous ce rapport, son fameux pamphlet est une peinture violente, mais vraie. Le cynisme n'y paraît guère que de la couleur locale : « Pourriture avant maturité, j'ai grand'peur que ce ne soit la devise de la puissance prussienne... Que ne peut l'argent dans une maison si pauvre? »

Il fallait la main de fer de Frédéric pour mettre en mouvement ces ressorts compliqués, régler cette lourde machine, contenir ces éléments assemblés à force d'art et prêts à se désagréger. Mais cette main était lourde et dure. On observait, au moins dans les classes supérieures, les seules dont on s'occupât alors et que l'on connût, une sorte de révolte sourde contre cette implacable discipline. D'ailleurs, les Prussiens se faisaient d'étranges illusions sur l'avenir. Frédéric avait trompé ses sujets comme il se trompait lui-même sur la consistance de son œuvre. Ils ne comprenaient pas à quel point leur puissance était personnelle à leur roi. Fiers jusqu'à l'infatuation du rôle qu'il leur avait fait jouer, ils imaginaient qu'ils y étaient pour quelque chose, et que l'âme de Frédéric lui survivrait en eux. Ils attendaient d'un nouveau règne la même gloire au dehors, la même sécurité au dedans, la même prospérité relative avec un joug moins rude et une discipline moins sévère, ne comprenant pas que la dureté même du joug et la sévérité de la discipline étaient les conditions nécessaires de la durée de l'œuvre. Le système mercantile et protecteur qui avait créé l'industrie, la régie qui faisait affluer l'argent dans les caisses de l'État, l'épargne qui l'immobilisait dans le trésor entravaient et irritaient tout ce qui voulait travailler et négocier, tout ce qui réfléchissait aux conditions naturelles du commerce et de l'industrie; mais ils permettaient seuls au gouvernement le plus pauvre de l'Europe d'être mieux armé que les plus riches et de

leur tenir tête. Bref, on désirait que le ressort se relâchât, et l'on ne se rendait pas compte que relâcher le ressort, c'était anéantir l'État.

Pour réformer la monarchie de Frédéric, il aurait fallu autant de génie qu'il en avait fallu pour la créer. Cette réforme cependant était indispensable, car Frédéric seul était de taille à soutenir l'édifice composite qu'il avait élevé. De là une catastrophe menaçante et presque inévitable. « Tout ira, et presque de soi-même, tant que la politique extérieure sera calme et uniforme, écrivait Mirabeau après la mort du Roi. Mais au premier coup de canon ou à la première circonstance orageuse, tout ce petit échafaudage de médiocrité croulerait. Comme tous ces ministres subalternes se rapetisseraient! Comme tout, depuis la chiourme effrayée jusqu'au chef éperdu, appellerait un pilote! Qui serait ce pilote? »

III

Le neveu de Frédéric, qui était appelé à lui succéder, n'était pas fait pour ce grand rôle. Il présentait sous tous les rapports un contraste complet avec le prince dont il recueillait le pesant héritage. Frédéric était débile et sobre; tout son prestige consistait dans le regard de « ses grands yeux qui, au dire de Mirabeau, portaient, au gré de son âme héroïque, la séduction ou la terreur ». Frédéric-Guillaume II était un « bel homme », très-sanguin, très-robuste, aimant les exercices violents et les plaisirs grossiers. « La taille et la force d'un cent-suisse », écrivait le ministre de France d'Esterno, qui le goûtait peu. « Une énorme machine de chair », disait un diplomate autrichien qui le vit à Pillnitz en 1791. « Le vrai type d'un roi », selon Metternich, qui lui fut présenté en 1792, à Coblentz, au moment de la croisade des Allemands contre la France et la Révolution. « Sa taille, ajoute-t-il, était gigantesque, et sa corpulence à l'avenant. Dans toutes les réunions, il dominait de

la tête la foule qui l'entourait. Ses manières étaient nobles et engageantes. » Il s'exprimait avec un certain effort, par petites phrases hachées [1]. Rien en lui ne rappelait l'implacable et souveraine ironie de Frédéric. « Son regard, dit un apologiste [2], n'annonce pas un homme de génie, mais la candeur allemande brille sur son front. » Candeur singulière, et que l'on aurait quelque peine à admettre si l'on prenait le mot au sens propre et selon le sens commun. Il faut l'entendre comme on le faisait alors en Allemagne, à travers les traductions de Rousseau, dans cette acception équivoque et raffinée qui conciliait l'innocence avec l'impudeur, la vertu avec tous les déréglements de l'imagination et du cœur. Extatique et sensuel, dévot et licencieux, travaillé par des appétits ardents, tourmenté par les scrupules, superstitieux et débauché, croyant aux esprits, inclinant à la cabale, Frédéric-Guillaume avait le goût de la morale et le sentiment de la religion. Il en parlait avec respect, avec effroi, avec émotion. C'était chez lui un penchant naturel, c'était aussi une attitude, celle de tout héritier présomptif envers le maître régnant, un moyen de se faire admirer et de séduire les esprits par le contraste. L'impiété de Frédéric n'avait trouvé que trop d'imitateurs parmi les Prussiens francisés; mais elle faisait scandale parmi les Prussiens restés Allemands, qui, tout enclins qu'ils étaient à la débauche du siècle, ne pouvaient se contenter de cette boisson âcre et crue. Il leur fallait jusqu'en leur ivresse quelque chose de plus onctueux et de plus mélancolique, un aliment à la rêverie, les illusions du sentiment, la volupté du remords, le libertinage trempé de larmes. Le vin clair et petillant de Voltaire ne leur suffisait pas; ils voulaient la liqueur subtilisée, l'hydromel fermenté de Rousseau. Ils recherchaient jusque dans leurs divertissements je ne sais quelle revanche germanique contre l'influence française qui avait régné despotiquement sous Frédéric. Le nouveau roi subissait ces tendances

[1] METTERNICH, *Mémoires*, t. I, p. 14. — Rapport du référendaire Spielmann sur l'entrevue de Pillnitz. VIVENOT, *Quellen*, t. I, p. 208.

[2] Le baron DE TRENCK, *Examen critique de l'histoire secrète de la cour de Berlin*.

et en profitait. Il affectait de ne parler qu'allemand, de détester la France, les Français, leur frivolité, leurs principes, leur littérature, de combattre leur domination et de condamner leurs mœurs.

Il pouvait être, on pouvait être autour de lui, dupe de cette « candeur allemande ». Frédéric ne l'était point. Il peint, en ses mémoires, son neveu tel qu'il était en 1765, à vingt et un ans, lors de son premier mariage avec Élisabeth de Brunswick [1] : « L'époux jeune et sans mœurs, abandonné à une vie crapuleuse, faisait journellement des infidélités à sa femme. La princesse, qui était dans la fleur de sa beauté, se trouvait outragée du peu d'égards qu'on avait pour ses charmes. Bientôt elle donna dans des débordements qui ne le cédaient guère à ceux de son époux. » Ils divorcèrent en 1769. Frédéric-Guillaume épousa une princesse de Darmstadt. Le second mariage ne fut pas plus heureux que le premier. La princesse ne se vengea point; mais elle aurait eu des motifs de le faire. Le prince reprit ses habitudes de débauche. Avec beaucoup de caprices, il eut une maîtresse en titre. Cette personne, qui sut toujours garder la faveur, sinon l'amour de Frédéric-Guillaume, était la fille d'un petit musicien. Elle épousa le valet de chambre du prince, devint madame Rietz et fut faite plus tard comtesse de Lichtenau [2]. Frédéric-Guillaume avait eu de son premier mariage une fille, la princesse Frédérique, qui était élevée par la Reine, femme reléguée, sinon répudiée du grand Frédéric. Le père, en visitant sa fille, s'éprit d'une de ses demoiselles d'honneur. Elle se nommait mademoiselle de Voss, était de bonne maison, cousine d'un des ministres du Roi, M. de Finckenstein, et avait un frère président de chambre. « Cette belle qui, selon moi, est fort laide, écrivait Mirabeau, est un mélange de pruderie et de cynisme, d'affectation et d'ingénuité;... elle a une sorte d'esprit naturel, quelque instruction, des manies plutôt que des volontés, une gaucherie... qu'elle s'efforce de sauver

[1] *Mémoires*, éd. Boutaric, t. II, p. 331.

[2] Voir, outre le livre de M. Philippson, les *Souvenirs de la comtesse de Voss*, Leipzig, 1876, et Wolf, *OEsterreich und Preussen*. Vienne, 1880.

par les apparences de la naïveté... Pour toute grâce, elle n'a que le teint du pays, encore le trouvé-je plus blafard que blanc; une gorge très-belle. Ce mélange de licence unique, qu'elle joint aux airs de l'ignorance innocente et de sévérité de vestale, a, dit-on, séduit le prince. »

Frédéric-Guillaume était de ces libertins compliqués qui cherchent dans une résistance savante un ragoût pour leur passion et un soulagement pour leurs scrupules. Le manége de mademoiselle de Voss dura près de deux années. Les péripéties de ce singulier roman étaient la fable de la cour. Il n'avait point encore de dénoûment lorsque la mort du grand Frédéric en suspendit le cours pour quelques semaines. Roi depuis le 17 août 1786, Frédéric-Guillaume semblait tout oublier pour les affaires. Mais, dès le 8 septembre, Mirabeau constatait que « la ferveur du novice paraissait se ralentir. Mademoiselle de Voss, ajoutait-il, est prête à céder. » Le Roi, pour la voir plus à l'aise, avait monté une maison à sa fille Frédérique; mademoiselle de Voss en faisait les honneurs. L'année se passa cependant sans que la vestale se rendît. Elle aimait le Roi; mais l'honneur de la famille parlait encore plus haut que l'amour. Elle mettait d'ailleurs à sa capitulation des conditions rigoureuses : un mariage de la main gauche, le consentement écrit de la Reine, et l'éloignement de la maîtresse en titre, madame Rietz. Sur ce dernier point le Roi fut inflexible; il céda sur les deux autres. La Reine donna son adhésion sous la réserve qu'il n'y aurait ni divorce réel ni séparation publique : elle conserverait son titre de reine et sa qualité de femme légitime. Le reste, paraît-il, la touchait médiocrement. Il n'y avait plus qu'à conclure le mariage, mais c'était chose délicate et scabreuse dans ces conditions. On sut alors que s'il y avait des juges à Berlin, il y avait aussi des casuistes, et que les piétistes luthériens savaient au besoin se montrer aussi fertiles en ressources que les disciples de Sanchez. Le consistoire délibéra, fouilla les archives, compulsa les précédents. On en découvrit un, qui parut péremptoire.

En 1539, Philippe de Hesse, qui ne s'accommodait point de

sa femme, une duchesse de Saxe, s'éprit d'une demoiselle de Saal. Celle-ci voulait absolument être épousée. Philippe, qui lisait la Bible en langue vulgaire, ne voyait pas pourquoi un prince allemand s'interdirait ce que les patriarches s'étaient permis. La primitive Église s'était montrée d'ailleurs conciliante sous ce rapport, et l'empereur Valentinien II avait éprouvé les bienfaits de sa tolérance. Cette prétention du prince réformé jeta les réformateurs dans un cruel embarras. Luther et Mélanchthon, mis par lui en demeure de se prononcer, l'adjurèrent de refréner ses passions, mais conclurent que rien dans le Nouveau Testament ne défendait, en cette matière, ce qui était autorisé par l'Ancien. Philippe épousa mademoiselle de Saal et devint bigame, ce qui produisit un grand scandale dans l'Église réformée et au dehors. Mélanchthon en conçut des remords dont il faillit mourir; Luther se rétracta formellement.

Le consistoire prussien ne tint compte que du fait. Il invoqua la lettre, méconnut l'esprit, autorisa le mariage et, loin de venir à résipiscence, en vint bientôt à récidive, ainsi qu'on le verra tout à l'heure. Le mariage fut célébré en juillet 1787 dans la chapelle royale de Charlottenbourg; mademoiselle de Voss prit le nom de comtesse d'Ingenheim. Son bonheur fut court : elle mourut au mois de mars 1789. C'est un deuil général à Berlin, écrivait M. d'Esterno. « La comtesse d'Ingenheim est cruellement regrettée du peuple, de la famille royale et même de la Reine, beaucoup moins pour la personne de ladite comtesse que pour l'augmentation de crédit qui va résulter de cette mort en faveur de la dame Rietz, ancienne maîtresse d'habitude, que l'on dit très-avide et très-intrigante. »

La littérature du temps s'attendrissait sur les douleurs royales, célébrait les « vertus » de ce monarque « sensible » et opposait au scepticisme desséchant de Voltaire, à la frivolité coupable des Français, le tendre abandon avec lequel Frédéric-Guillaume se livrait « au plus doux penchant de la nature ». « Les ennemis des femmes, écrivait le baron de Trenck, ont été les fléaux de l'humanité. Le roi de Prusse a l'âme grande et sensible; il est en amour capable d'un tendre attachement :

il sait estimer sa maîtresse. En supposant qu'il lui donne un million, ces richesses se partagent entre les membres de la famille qui sont des citoyens. Il ne privera pas un honnête homme de l'épouse qui faisait son bonheur, il ne sacrifiera pas Rome à Cléopâtre. » Il veut plaire par lui-même. Il a courtisé vingt mois mademoiselle de Voss, il l'a épousée, il lui a été fidèle, « il a pleuré sur sa cendre. Tout citoyen assez éclairé pour connaître les faiblesses humaines » doit souhaiter que s'il fait un autre choix, il le fasse tomber sur un objet aussi digne de son cœur. « Laissons-le donc jouir d'un bonheur qui est celui du simple paysan comme il est celui des rois! » Ce galimatias hypocrite, cette casuistique licencieuse, étaient alors de fort bon ton et très-goûtés en Allemagne.

La distraction que Trenck souhaitait à l'âme désolée du Roi ne se fit point attendre. En 1790, le jour de l'anniversaire de la mort de la comtesse d'Ingenheim, mademoiselle Dœnhof fut présentée à la cour. On y était fort occupé des consolations de Frédéric-Guillaume. On avait même, comme on disait alors, « mis en prétention » une demoiselle Viereck, amie de mademoiselle de Voss, et qui l'avait remplacée près de la princesse Frédérique. Malheureusement pour les amis de mademoiselle Viereck, elle était brune, et ne rappelait nullement la défunte. Mademoiselle Dœnhof au contraire était, dit le ministre de France, « si parfaitement blonde qu'étant jolie à la lumière, elle était au jour aussi jaune qu'un citron ». Elle avait, avec les mêmes charmes que mademoiselle de Voss, le même ragoût de piétisme et de vertu. Il fallut encore épouser. Le Roi n'y voyait point de difficultés. « Je suis séparé de la Reine, écrivait-il à mademoiselle Dœnhof, je suis veuf de madame d'Ingenheim, je vous offre mon cœur et ma main [1]. » Il ne s'en cacha point, déclarant très-haut qu'il avait des motifs de répudier la Reine, mais qu'il se dispensait de les articuler pour ménager la dignité du trône. Le consistoire n'avait plus à délibérer; les précédents étaient posés, on les suivit. Le mariage eut lieu le

[1] RANKE, *Die deutschen Mächte und der Fürstenbund*, t. I, p. 287.

10 avril 1790, et ce fut le prédicateur de cour Zœllner qui le bénit, comme il avait béni celui de mademoiselle de Voss. La Reine donna à la fiancée des girandoles de diamants. La Reine douairière la reçut, et tout le monde lui fit fête à la cour. Toutefois elle n'obtint pas plus que mademoiselle de Voss l'éloignement de madame Rietz. Cette favorite, qui avait reçu 70,000 écus pour s'en aller, demeura, prit un officier pour galant et obtint même du Roi qu'il lui donnât de l'avancement.

Ainsi, en 1790, le roi de Prusse, veuf de mademoiselle de Voss, avait trois femmes vivantes : la princesse de Brunswick qui était répudiée, la princesse de Darmstadt qui, encore que divorcée, gardait la qualité de reine, et mademoiselle Dœnhof, épouse morganatique. Cette troisième femme, mandait un diplomate, ne sera pas la dernière, car « celles dont le Roi aura envie voudront aussi être épousées ». Le prince d'ailleurs y était toujours prêt. La polygamie lui paraissait une prérogative de la souveraineté. A la suite d'une intrigue de cour, il se fit, en 1792, séparer de mademoiselle Dœnhof, couronnant par ce divorce oblique l'étrange série de ses évolutions conjugales. Il offrit ensuite son cœur et sa main à une demoiselle Bethmann, fille d'un banquier, qu'il avait connue à Francfort et qu'il trouvait fort à son goût. Cette jeune personne, au dire de lord Malmesbury[1], « était tout sentiment et toute flamme » ; mais elle avait des principes et de l'esprit de conduite : elle conçut des scrupules sur le caractère du mariage et des inquiétudes sur la constance de l'époux. Elle refusa, épargnant aux casuistes de Berlin les embarras d'une délibération plus scabreuse encore que les précédentes. Je ne sais si ces théologiens conciliants, élevés à l'école de Voltaire et de Frédéric, prenaient fort au sérieux ces mariages simultanés; au dehors on y trouvait matière à rire, et la grande Catherine, qui ne se croyait point tenue à tant de formalités, s'en divertissait fort : « Ce gros lourdaud de Gu, — c'était le nom qu'elle donnait à Frédéric-Guillaume dans ses lettres à Grimm, — ce gros lourdaud

[1] *Journal et Correspondance de lord Malmesbury*, décembre 1793 et janvier 1794. — Philippson, t. II, p. 148.

vient d'épouser une troisième femme; le gaillard n'a jamais assez de femmes légitimes; pour être un gaillard consciencieux, c'en est un [1]. »

Frédéric-Guillaume aimait les femmes. Cependant les femmes ne le gouvernaient pas. Mais s'il échappait à l'influence des maîtresses, il tomba sous l'influence des favoris, et le peuple n'y gagna rien. Mal élevé, tenu par son oncle à l'écart des affaires, méfiant des autres parce qu'il était très-méfiant de lui-même, il ignorait l'art du gouvernement et caressait de vagues projets de réforme. Les ministres que laissait Frédéric, encore que fort secondaires, le gênaient et lui imposaient. Il redoutait de passer pour subir leur direction; d'ailleurs ces ministres représentaient des idées et un système qu'il affectait de condamner. « Le Roi sera mené précisément parce qu'il a peur de l'être », écrivait Mirabeau. La crainte d'être gouverné par ses ministres le livra aux subalternes. Ceux-ci le dominèrent promptement en s'abaissant devant lui, en rassurant son orgueil ombrageux, en flattant ses passions, en exploitant surtout les défaillances de son esprit. Frédéric-Guillaume voulait le bien de l'État, il avait un sentiment obscur, mais assez vif, de la nécessité de réagir contre les excès du gouvernement de Frédéric; mais ses intentions s'égaraient, et ses velléités de réforme, plus mystiques que politiques, procédaient moins de la notion des intérêts de l'État que de l'influence d'une doctrine secrète dont il était pénétré. L'homme d'État n'était en lui qu'un adepte de la magie; il allait prendre pour ministres de simples charlatans. D'habiles prestidigitateurs vont remplacer à Potsdam les « ministres éclairés » de Frédéric. C'est là un des traits les plus curieux de cette époque troublée.

Celui de ces mystiques aventuriers dont l'influence fut peut-être la plus néfaste pour l'État prussien, Wœllner, était un pur intrigant. Fils d'un pasteur de campagne du pays de la Marche, il s'était introduit dans la famille du général d'Itzenplitz; après avoir enjôlé la mère, il avait fini par épouser la fille. Fré-

[1] Lettre à Grimm, 23 juin 1790, en allemand. Société d'histoire de Russie, *Correspondance de Catherine II avec Grimm*.

déric, qui n'était point indulgent aux mésalliances, le fit enfermer dans la prison de Berlin. La haine de Wœllner contre le Roi philosophe date de cette époque. Il était en ce temps-là rationaliste et disciple de Wolf; il se fit franc-maçon. Mais déjà, dans le grand monde de l'Allemagne, le vent ne soufflait plus au pur déisme. Wœllner, qui était esprit fort et demeura toujours un parfait sceptique, changea de convictions. Se jugeant aussi propre qu'un autre au commerce des apparitions et à l'industrie des mystères, il résolut de se faire « courtier honnête » entre les puissances de ce monde et celles de l'autre, fondant son crédit auprès des premières sur celui qu'il s'attribuerait auprès des secondes. Il s'affilia aux Rose-croix et devint bientôt une des espérances de l'ordre.

Il connut ainsi l'homme qui devait balancer sa faveur à la cour de Berlin et partager un jour avec lui le gouvernement de Frédéric, le Saxon Bischoffswerder. Fils d'un petit gentilhomme, officier de fortune venu comme tant d'autres chercher du service en Prusse, celui-ci s'était faufilé auprès du prince royal et l'avait promptement séduit. Différant en cela de son futur associé Wœllner, il était vraiment superstitieux, croyait à ses panacées et fut même, à ce qu'on assure, au moins au début, la dupe de ses fantasmagories. Tandis que Wœllner, purement avide et cupide, ne voulait que se pousser au pouvoir, Bischoffswerder recherchait plus la réalité que les apparences du gouvernement. Enfin il était sincèrement dévoué à Frédéric-Guillaume. Wœllner avait la figure d'un cuistre de censure ou de cabinet noir. Bischoffswerder était homme de cour et homme du monde, de belle tenue, de maintien discret, le regard profond, le sourire mystérieux, séduisant, sachant allier les dehors de la dignité avec les complaisances de la servitude et dissimuler derrière un masque de modestie une insatiable ambition.

Il présenta Wœllner au prince royal, et c'est par leurs soins que Frédéric-Guillaume fut, en 1781, reçu parmi les Rose-croix. Dès lors, l'affiliation à l'ordre devint le meilleur moyen de plaire à l'héritier présomptif et plus tard de gagner la faveur

du Roi. Haugwitz, qui joua un si grand rôle, avait commencé par là. Ils formaient un parti, se tenant et se poussant les uns les autres, donnant à Frédéric-Guillaume des consultations et au besoin des ordres par l'intermédiaire des esprits qu'ils faisaient apparaître et parler. Malgré le mystère dont ils s'environnaient, leur secret était connu de tout Berlin. Le comte d'Esterno nous montre, en 1790, Bischoffswerder « faisant jouer la machine des revenants et des illuminés dont on parle sans cesse ». A côté de lui, un autre Saxon, Lindenau, et Wœllner, qui a « le département des revenants et des choses de religion », qui fait, quand il le faut, écrivait Biron, parler le Saint-Esprit et marcher l'ombre du grand Frédéric. Un ventriloque, « garçon illuminé », suivant le mot piquant d'un contemporain, jouait le rôle du grand homme et touchait de ce chef cinq cents écus [1].

Devenu colonel et prêt à passer général, Bischoffswerder avait rang de favori attitré. « Dans le cœur du monarque, écrivait Custine en 1792, le favori l'emporte sur la maîtresse. Mais c'est sur le ministère qu'il l'emporte surtout d'une manière éclatante. Il est l'intermédiaire du Roi et des ministres. Ce n'est pas, comme vous le pensez peut-être, que lui seul travaille avec eux : c'est le Roi qui souvent travaille avec les ministres et qui rapporte à M. de Bischoffswerder, avec lequel ensuite il décide en dernier ressort... » Maîtresses et favoris, Rose-croix et valets, théosophes et femmes galantes, vivaient du reste en fort bonne entente et s'accommodaient à merveille. Du laboratoire des Rose-croix au boudoir de madame Rietz, il n'y avait qu'un pas, et ces mystiques personnages le franchirent sans vergogne. Ils contractèrent une alliance intime avec le valet de chambre et sa femme, la « maîtresse d'habitude », qui, à travers les incartades matrimoniales du Roi, savait conserver son crédit par des artifices analogues à ceux qui avaient si longtemps à Versailles soutenu celui de madame de Pompadour.

Autour d'eux s'agitait tout un monde d'intrigants subalternes,

[1] *Correspondance de Berlin*, Affaires étrangères — *Correspondance du général Biron*, Archives de la guerre.

la « clique », comme on l'appelait à Berlin, prêts à toute besogne de coulisses à la cour, à l'armée, dans la politique, dans la diplomatie, dans les finances surtout. Besoigneux et cupides, ils avaient en Europe une réputation de vénalité parfaitement établie. « Il est certain, écrivait M. d'Esterno, qu'il existe une grande différence entre le ministère et les personnes de l'intérieur du roi de Prusse. Les ministres ont l'intelligence et l'habitude des affaires, et les autres sont, à tous égards, au-dessous de ce qu'il est possible d'imaginer. Ils ne s'appliquent qu'à l'argent. » — « Je mets en fait, disait Mirabeau, qu'avec mille louis on pourrait au besoin connaître parfaitement tous les secrets du cabinet de Berlin... Aussi l'Empereur a-t-il un journal fidèle de toutes les démarches du Roi, jour par jour, et saurait tout ce qu'il projette, s'il projetait quelque chose. » C'étaient là, comme le constatait Custine en 1792, « les moyens que tous les diplomates du monde employaient; tous les ministres qui résidaient à Berlin s'en servaient avec plus de succès et plus généralement qu'ailleurs ». Le fait est que, lorsqu'en cette année 1792, on voulut discréditer dans l'esprit du Roi le comte de Ségur, envoyé de Louis XVI, il suffit de l'accuser publiquement d'avoir voulut acheter la maîtresse et les favoris : tout le monde le crut à Berlin et en Europe, le Roi, les ministres, la maîtresse et les favoris plus que personne.

Telle était l'étrange bande d'aventuriers qui se lançait à l'assaut de la monarchie et du trésor de Frédéric le Grand. Leurs moyens d'action, très-complexes et très-puissants, étaient bien faits pour captiver un bigot fantasque et voluptueux. Cependant ils n'auraient gagné qu'une influence d'antichambre ou d'alcôve, ils ne se seraient point élevés à l'influence politique, s'ils n'avaient su pervertir les penchants les plus nobles du Roi en même temps qu'ils flattaient les moins élevés. Si médiocre et si secondaire qu'il fût dans la lignée des Hohenzollern, Frédéric-Guillaume n'était point dépourvu de toutes qualités royales. Il était brave, il était bon, ou, pour mieux dire, il était « sensible » ; il désirait le bien public; il avait souffert, comme la nation, de l'impitoyable régime de Fré-

déric; il voulait, comme toute la nation, réformer l'État en adoucissant le joug. Il se croyait inspiré d'en haut, « illuminé », et appelé par le ciel à restaurer les mœurs et la foi dans un pays qui, lui disait-on, et il le croyait lui-même, périssait par le septicisme des esprits et le relâchement des mœurs. Comment alliait-il ces tendances avec ses goûts, ces aspirations avec ses passions, ces croyances avec ses débauches? C'est en cela justement qu'il était un esprit faible et un mystique; c'est pour cela qu'il s'affiliait aux sectes théurgiques au lieu de se soumettre à l'Église; qu'il croyait aux visions plus qu'à l'Évangile, écoutait le ventriloque qui contrefaisait la voix de Frédéric au lieu d'écouter la voix des ministres disciples de ce grand roi; qu'il se méfiait enfin des gens sages, réfléchis, expérimentés, et qu'il se livrait aux familiers, aux charlatans et aux favoris.

IV

Les résultats ne se firent pas attendre, et ils furent désastreux. A l'intérieur, Wœllner, dont l'influence devint promptement prépondérante et qui se fit donner un ministère, poursuivit de parti pris, avec toute l'âpreté d'une vengeance personnelle, une réaction totale contre le système de Frédéric. C'est sur la pensée qu'elle sévit tout d'abord et avec le plus de violence. En 1788, il parut deux édits contre la liberté de conscience et la liberté de la presse. Il fut interdit aux déistes et aux philosophes de soutenir publiquement et d'enseigner leurs opinions. L'hétérodoxie fut poursuivie au même titre que l'impiété. Une censure rigide surveilla les discours et les livres. « L'inquisition la plus minutieuse est établie, rapporte Custine; la police est l'instrument de ce ministre théologien, qui, tenant ainsi beaucoup de fils dans sa main, a présenté au Roi une machine toute montée pour l'inquisition politique. » Les écrits philosophiques furent soumis à l'examen des prêtres orthodoxes;

les écrits sur la médecine, à des médecins officiels. On n'écrivait point sur la politique; la science fut étouffée. La répression s'étendit aux universités. Pour en dissimuler le caractère, pour tromper l'impatience qu'en devaient ressentir les esprits, on y imprima la couleur d'une réaction nationale, d'une réaction allemande contre la France. Ici encore on prit le contre-pied de la politique de Frédéric.

Les hommes qui arrivaient au pouvoir avec Frédéric-Guillaume II n'étaient pas seulement, en politique, des adversaires déclarés de la France, c'étaient des ennemis passionnés de l'esprit et des idées françaises. Ils en avaient subi avec colère la suprématie. Sous Frédéric, les Français dominaient à la cour, aux académies, au théâtre. Le Roi n'admettait point qu'un homme de bon ton parlât une autre langue que la française. Les Français venaient étudier à Berlin le gouvernement et l'art de la guerre. Un publiciste, un politique, un militaire qui voulaient faire carrière et jeter quelque éclat dans le monde se croyaient obligés d'avoir passé par Berlin. Les officiers surtout y affluaient. Lauzun, le futur général Biron, y était venu, les deux Custine s'y rencontrèrent avec Mirabeau en 1786. Ces voyageurs étaient si nombreux que le ministre de France s'en plaignait. On lui annonçait l'arrivée d'un second Mirabeau, le Mirabeau-Tonneau de l'émigration, qui voyageait alors en Allemagne. « C'est bien assez du premier, écrivait-il. Permettez-moi de vous observer à cette occasion que la plupart des Français qui viennent ici y font un mauvais effet pour la dignité et la considération de la nation. Les uns, saisis d'un enthousiasme ridicule, élèvent la Prusse au-dessus de tout et déprécient sur tous les points le gouvernement et l'état militaire de la France. D'autres embrassent l'opinion contraire avec tant de chaleur qu'ils disent des invectives aux Prussiens, telles que des caractères moins flegmatiques ne les endureraient pas. » On les endurait, par ordre, sous Frédéric; on voulut s'en venger après lui, mais la Prusse n'y gagna rien.

Que le mal vînt d'eux ou d'ailleurs, l'inquisition de Wœllner ne fit que l'aggraver. La tolérance indifférente de Frédéric avait

engendré le scepticisme et le mépris des croyances; l'intolérance hypocrite, le mysticisme grossier, le piétisme de Frédéric-Guillaume qui dénaturaient la religion en donnèrent le dégoût. Il n'y a pas de loi qui tienne contre les mœurs, il n'y a pas de censure qui prévale contre l'exemple. Le cynisme du grand roi viciait sa tolérance, le libertinage de son successeur paralysa son inquisition. La licence ne diminua pas; elle se masqua. La dévotion, qui n'était que raillée sous Frédéric, parut odieuse dès qu'on prétendit l'imposer. En devenant bigote, la société de Berlin se corrompit davantage. Ajoutons qu'elle cessa de penser. La philosophie de Frédéric pouvait rétrécir les esprits, elle les tenait au moins ouverts aux idées précises et aux raisonnements clairs. La religiosité superstitieuse que l'on mit à la mode après lui, les égara. L'autorité s'affaiblit, le prestige de la couronne tomba, le pharisaïsme officiel avilit les âmes.

Les ministres de Frédéric étaient subalternes; mais ils étaient instruits, obéissants, fidèles ; on les remplaça par les créatures des favoris. Ceux-ci pouvaient détruire; ils étaient incapables d'édifier. La bureaucratie se relâcha; elle perdit ses seules qualités, le respect aveugle et la discipline, sans acquérir l'indépendance. On garda tous les inconvénients du régime précédent et l'on en perdit les avantages : l'ordre mécanique et la régularité passive. Les finances, mal conduites, furent dilapidées. La désorganisation qui minait l'État gagna jusqu'à l'armée. « Si jamais on la négligeait, c'en serait fait du pays », disait Frédéric. On fit pis que la négliger, on l'abandonna. Elle devint une sorte de république où chacun se mit à tirer à soi, à intriguer, à fronder à l'envi [1]. Elle raisonnait sur la politique du temps de Frédéric; elle s'en occupa sous Frédéric-Guillaume. L'unité disparut, le gouvernement se décomposa. Une coterie menait le Roi; il se forma des cabales contre la coterie. Les favoris travaillaient contre les ministres, les mécontents travaillèrent contre les favoris.

C'étaient les représentants de la tradition de Frédéric, les

[1] Voir RANKE, *Hardenberg*, t. I, ch. XII.

survivants de son règne qui formaient cette opposition. Comme la réaction contre ce prince s'était surtout affichée par l'hostilité aux Français, les opposants, sous le nouveau roi, affectèrent de se rattacher à la France, d'en rechercher l'alliance et d'en propager les idées. Ce fut le noyau du parti français qui, fort effacé et très-contenu dans les premières années du règne de Frédéric-Guillaume, reprit faveur dès 1792 et exerça dans les années suivantes une influence considérable sur la politique prussienne.

Au premier rang, l'oncle du Roi, le frère de Frédéric, le prince Henri, l'un des héros et des favoris du dix-huitième siècle. « Vaillant guerrier, habile général, profond politique, ami de la justice, des sciences, des arts, protecteur des faibles, secourable aux infortunés », dit le comte de Ségur, il était le Mécène des Français à Berlin. Il leur nuisait alors plus qu'il ne les servait, passant pour cabaler et pour fronder. « Sa gallomanie nous a mal servis, » écrivait Mirabeau. Le grand tribun, qui n'avait point eu à se louer de lui, en fait un portrait peu flatté : « Il est faux et ne sait point être dissimulé; plein d'idées, d'esprit et de talents, il n'a pas un avis à lui. Petits moyens, petits conseils; passions, vues, tout est petit dans l'âme de cet homme, tandis qu'il y a du gigantesque dans son esprit. » « C'est ma commère l'empressée, et puis c'est tout », disait de lui Catherine II [1]. Il ne se consola jamais de n'avoir point joué le premier rôle. Pour s'en faire honneur, ce philosophe n'hésitait point à se vanter d'avoir noué la trame perfide du premier partage de la Pologne [2]. Il fut un des principaux agents de la paix entre la France et la Prusse, en 1795, et demeura toujours fidèle à l'idée de l'alliance entre les deux États. Comme gage de ses sentiments, il fit en l'an V présent à l'Institut du manuscrit de *Jacques le fataliste*. Le Directoire, en récompense, lui envoya des armes d'honneur avec des exemplaires reliés de Diderot [3]. Un autre « Français » très en

[1] Lettre à Grimm, 8 avril 1795.
[2] Voir Ségur, *Mémoires*, t. I, p. 145 et suiv.
[3] Procès-verbaux du Directoire, 2 et 7 vendémiaire an V.

vue à Berlin et très en faveur à Paris était le duc de Brunswick, l'Alcibiade de Mirabeau [1]. Parmi ceux qui partageaient les idées du prince Henri et du duc de Brunswick, on citait encore Struensée, ministre des accises, « aussi partisan de la Révolution qu'un ministre de Prusse peut l'être, » disait Custine; puis Mœllendorf, le plus brillant des lieutenants de Frédéric, « loyal, simple, ferme et d'une *vertu* qui ferait honneur à un sol plus fécond en ce genre [2] ». Connus et populaires dans les états-majors, dans les universités, dans la bourgeoisie de Berlin surtout, ces hommes étaient, à la veille de la Révolution, sans influence à la cour. Brunswick n'y reprit du crédit qu'en sacrifiant ses principes. Les autres ne furent écoutés que lorsque des événements désastreux eurent justifié leurs appréhensions et leurs critiques.

V

Comme l'avait prévu Mirabeau, la chute commença par la diplomatie. Frédéric, après avoir étonné l'Europe par son audace, l'avait surprise par sa modération. Sur ses vieux jours, il s'était fait ermite et très-conservateur. Ami de l'Angleterre, en coquetterie avec la France, protecteur des petits États de l'Allemagne, il restait l'allié de la Russie, et l'Autriche le redoutait. Il avait tramé entre ces deux cours et la Prusse le seul lien qui, dans l'état du droit public, pût réunir solidement trois puissances jalouses l'une de l'autre et également ambitieuses : la complicité. Frédéric-Guillaume aurait pu jouir en paix des brillants loisirs que lui avait préparés son prédécesseur. Mais il était avide de gloire, il avait une armée disponible de cent soixante mille hommes, un trésor bien garni; il croyait le trésor inépuisable, l'armée invincible, et voulait faire

[1] *Histoire secrète*, lettres des 14 juillet et 5 septembre 1786. Cf. ci-dessus liv. I, ch. II, p. 114.

[2] Mirabeau, *Histoire secrète*, lettre du 2 décembre 1786.

parler de lui. Loin de le modérer, son ministre des affaires étrangères, Hertzberg, l'excitait aux grandes actions. Quand ses conseillers lui tenaient ce langage, Frédéric-Guillaume les écoutait. Il débuta, en 1787, par un grand coup. Le parti patriote s'était révolté en Hollande; la France le protégeait; les Anglais tenaient pour le stathouder[1]. Frédéric-Guillaume vit là une occasion d'humilier la France et la saisit. Il envoya en Hollande une armée qui mit les patriotes en déroute presque sans coup férir et sans que la France osât s'y opposer. L'entreprise réussit contre toute attente. « Ce que Louis XIV, Turenne, Condé, Luxembourg, Louvois et 200,000 Français n'ont pas fait en Hollande, écrivait Mirabeau avant cette expédition, la Prusse, surveillée par l'Empereur, ne le fera pas dans ce même pays soutenu par la France. » Les Hollandais se soumirent : les Prussiens se jugèrent formidables. Leur présomption naturelle en fut décuplée. Ne tenant compte ni des motifs qui défendaient à la France d'intervenir, ni de ceux qui conseillaient à la majorité des Hollandais de ne point résister, ils attribuèrent tout le succès de leur promenade militaire à l'effroi que répandait le renom de leurs armes. Ils crurent la France frappée à mort, cessèrent de compter avec elle et tinrent pour l'œuvre la plus aisée du monde de relever un trône et d'étouffer une révolution. Le terrible mécompte de leur campagne de 1792 procède du succès de celle de 1787.

Pour le moment, ils étaient tout à l'orgueil de leur triomphe. Les traités de la *triple alliance* qu'ils conclurent avec l'Angleterre et la Hollande consacrèrent leur victoire[2]. La Prusse s'était poussée au premier rang. Hertzberg crut tenir le gouvernement de l'Europe. On verra[3] dans quelles aventures enchevêtrées il avait compromis la Prusse au moment où, par suite de la Révolution, la guerre éclata, en 1792, entre la France et l'Autriche. Les combinaisons tortueuses de Hertzberg n'avaient

[1] Voir ci-dessus, p. 364.

[2] Traités des 15 avril 1788 avec la Hollande, 13 juin et 13 août 1788 avec l'Angleterre.

[3] Voir ci-dessous, ch. VIII : *La Russie, la Suède, la Pologne et les affaires d'Orient.*

rapporté à la Prusse que des déceptions : elle crut en se lançant dans la guerre contre la Révolution française, y trouver l'occasion d'une éclatante revanche et de grands bénéfices. Frédéric-Guillaume entra dans la croisade des rois, il en commanda même l'avant-garde; mais en changeant brusquement sa politique, il demeura le même homme et apporta dans sa nouvelle entreprise la même indécision, les mêmes velléités de grandeur combattues par les mêmes arrière-pensées de lucre. Un désintéressement absolu était la seule raison d'être et la seule condition de succès de la guerre dans laquelle il se jetait. Elle trompa toutes ses prévisions, déçut toutes ses espérances. Ni lui ni ses conseillers ne se trouvèrent à la hauteur des prodigieux événements auxquels ils eurent à faire face. La résistance formidable de la France, le machiavélisme de la Russie, le désarroi de la vieille Europe les trouvèrent éperdus et désorientés. Ils cherchèrent vainement en eux-mêmes une direction et un soutien; ils ne trouvèrent que la passion du gain et l'habitude de l'intrigue. L'une et l'autre dictèrent leur conduite. Entachées et viciées ainsi dans leur principe, leurs entreprises échouèrent. Les incertitudes de la diplomatie entravèrent les mouvements de l'armée. La complexité des convoitises amena la contradiction des mesures. Ne cherchant partout que leur profit, ils le virent échapper partout à la fois. De là l'équivoque dans les engagements, la duplicité dans la conduite, l'avortement des desseins mal conçus et des revirements qui ont été justement qualifiés de trahisons.

C'est ainsi qu'on les vit successivement livrer la Pologne aux Russes et la partager avec eux après avoir promis de la défendre; conspirer contre l'Autriche et l'abandonner brusquement après avoir recherché son alliance et l'avoir poussée à la guerre; donner le signal de la capitulation des dynasties après avoir prêché la croisade des rois; s'associer au démembrement de l'Allemagne après avoir pris les armes pour la protéger; se faire les premiers associés de la Révolution après avoir été ses premiers ennemis; joindre enfin à la perfidie prussienne, sans le génie de Frédéric, l'hypocrisie autrichienne, sans les vertus de

Marie-Thérèse. Devenu suspect à tous, Frédéric-Guillaume prépara l'isolement de la Prusse en Europe après avoir hâté à l'intérieur la décadence de l'État prussien.

Les dix années de paix qui suivirent le traité de 1795 ne firent que retarder la catastrophe; mais les causes qui la rendaient inévitable continuaient d'agir, et elles étaient toutes posées dès 1792. « Dans l'armée, dit un historien allemand [1], le caprice, la présomption, l'égoïsme, nul esprit de sacrifice, nul dévouement au Roi et à la patrie; dans l'administration, la brigue, l'indolence, la routine, la jalousie, peu d'aptitude, moins de zèle encore; dans les classes supérieures, le désir des jouissances et la répugnance aux efforts; un esprit qui dogmatisait, tranchait de haut et critiquait toutes choses sans aucune force de volonté ou de pensée, voilà où en était la Prusse à la fin du dix-huitième siècle. La haute discipline qui l'avait placée à un rang si élevé avait disparu dans le gouvernement et dans le peuple. Il restait sans doute dans la nation beaucoup de forces et de grandes ressources, mais elles étaient vaines sous le gouvernement d'une bande d'intrigants sans conscience, de misérables médiocrités, de débauchés vaniteux. » La Prusse se trouva ainsi devant la France triomphante avec un gouvernement sans assiette, une nation en désarroi, une diplomatie déconsidérée. De l'œuvre de Frédéric il ne restait plus que son armée : Napoléon l'anéantit.

VI

Dans cette catastrophe, il semblait que l'État prussien allait s'écrouler et le nom même de la Prusse disparaître de la carte d'Europe. La décadence était prononcée depuis longtemps; c'était à un moribond condamné irrémissiblement par tous les docteurs politiques du siècle [2] que Napoléon avait porté le der-

[1] Philippson, *op. cit.*, I, p. 468.
[2] Voir ci-dessus, p. 92.

nier coup. La Prusse se releva cependant, elle sortit régénérée de cette terrible épreuve. Les hommes qui conçurent ce grand ouvrage, les éléments au moyen desquels ils l'accomplirent, existaient au moment même où la chute se préparait, mais ils passaient inaperçus. « La Prusse n'a qu'une façade sur l'Europe », disait l'abbé de Pradt. Cette façade élevée à la hâte avec des matériaux hétérogènes se lézardait déjà du temps de Frédéric; il était aisé d'en prévoir l'écroulement. Mais on ne voyait pas que, dans le sol, subsistaient des fondations profondes et solides, sur lesquelles, les décombres déblayés, des architectes habiles pourraient reconstruire un édifice nouveau plus ferme que le premier, et dont tous les matériaux avaient été patiemment accumulés alentour par les anciens rois.

La nation en Prusse était artificielle comme l'État. C'était, suivant le mot ingénieux d'un historien, une mosaïque savamment composée[1]; mais la mosaïque était compacte et solide : elle faisait corps. Les institutions avaient fondu ensemble ces populations d'origines diverses. L'État, en ce pays, était à la fois rationnel et national. Au-dessous du réseau de la bureaucratie, au-dessous de la surface agitée et de l'écume des grandes villes, il restait dans les provinces une masse d'hommes animés des mêmes aspirations, habitués à vivre les uns près des autres, à aimer la même patrie, et chez lesquels s'était développée cette espèce d'esprit public qui, du temps de Mirabeau, aurait fait, disait-on, envie, même aux Anglais, et que l'on appelait en Allemagne l'« aiguillon prussien ». On n'avait pas exagéré la corruption des classes supérieures, mais cette corruption s'arrêtait à la capitale[2].

La petite noblesse, qui était le nerf de l'État, n'en avait point été atteinte. Elle était pauvre et laborieuse. C'était à elle que pensait Frédéric lorsqu'il écrivait au duc de Brunswick en 1782 : « Vous dans votre basse Saxe et moi dans ma sablonnière, nous n'avons pas à craindre que l'opulence dégrade les sentiments de

[1] Lavisse, *Études; Formation de l'État prussien.* Leçon d'ouverture faite à la Sorbonne. *Revue politique.* Paris, 1881.

[2] *Mémoires d'un homme d'État,* t. I, p. 59.

nos concitoyens... » Vivant au milieu des paysans, associée au gouvernement local, elle était respectée du peuple, auquel, tout en le commandant, elle rendait des services [1]. Ce peuple était primitif et relativement grossier; son instruction était médiocrement développée; mais les sous-officiers invalides, auxquels Frédéric confiait volontiers la direction de ses écoles, avaient enseigné aux élèves, à défaut de science, le patriotisme en action. Les Prussiens étaient habitués à révérer le Roi, à confondre la patrie avec la famille royale et la discipline avec le devoir.

On ne vit pas cette nation se désagréger parce que le moule dans lequel on l'avait façonnée s'était brisé. L'armée, recrutée d'étrangers, était détruite; il restait un peuple que l'on pouvait appeler aux armes; la noblesse de campagne était toute prête à former les cadres de l'armée nouvelle. Le lien militaire s'y fortifia du lien féodal et de l'esprit national. La bureaucratie était décrépite et impuissante; mais on trouvait dans les provinces tous les éléments d'une administration plus alerte, plus vivante, plus personnelle, et mieux appropriée aux besoins de la nation. L'État se dissolvait, mais le peuple conservait les forces avec lesquelles on fonde les États. La Prusse devait périr, disait-on, parce qu'elle était artificielle et de construction récente : ce fut précisément ce qui la sauva.

Elle était formée d'éléments très-disparates, de pays d'origines très-diverses. L'État avait respecté, sinon leur autonomie, au moins leurs usages. Tout en tirant à soi et en absorbant, ainsi que le voulait l'esprit du siècle, il avait laissé subsister, ou, pour parler plus exactement, il n'avait pas eu le temps de détruire entièrement les anciennes coutumes d'administration locale, dans la province et surtout dans la commune. Les souvenirs, les goûts, les habitudes, les traditions survivaient; il y avait des éléments de vie provinciale. Bref, la centralisation administrative s'était arrêtée à la surface; elle n'avait pas pénétré la nation. Lorsque l'État fut ébranlé, il ne fut pas nécessaire, pour en rassembler les éléments, de centraliser davantage

[1] Voir ci dessus, p. 98.

et de pousser à l'excès, sous prétexte de le réformer, le système qui avait rendu la réforme nécessaire. On put remonter le cours des temps, et, renonçant à une organisation factice que sa chute même avait condamnée, chercher dans le développement naturel des éléments nationaux de la monarchie le moyen de reconstituer l'État. De là l'extrême différence de la révolution politique et sociale qui s'était faite en France en 1789, et de la réforme qui s'accomplit en Prusse après 1807. On y put, ce qui avait été impossible en France, concilier avec le respect du passé et le maintien d'institutions surannées, des transformations aussi profondes que celles qu'opérèrent Stein et ses collaborateurs : l'abolition successive du régime féodal, l'égalité de l'impôt, le service militaire universel, l'admissibilité de tous aux emplois.

Les mêmes motifs expliquent pourquoi, malgré les commotions violentes dont elle fut ébranlée, la Prusse demeura si réfractaire à l'esprit de la Révolution française. Cette révolution procédait de principes et aboutissait à un système de gouvernement centralisé qui étaient précisément ceux contre lesquels la Prusse protestait, dont elle avait souffert et dont ses réformateurs voulaient l'affranchir.

La nation n'était pas préparée aux séditions; la conquête étrangère, loin de provoquer une révolution, provoqua au contraire une sorte de recrudescence et de réveil du sentiment monarchique. La nation, l'État, le Roi se confondant, la défaite qui ranima l'esprit national, ranima en même temps le dévouement à l'État et l'attachement à la dynastie. C'était la Révolution française armée et personnifiée dans un conquérant qui avait vaincu les Prussiens; leur réforme avait pour mobile et pour but un soulèvement contre la domination militaire de la France; elle fut une réaction contre la domination intellectuelle et politique des Français. Et cependant, ce qu'il y avait de plus noble dans les conceptions que les réformateurs de la Prusse appliquèrent à leur patrie, c'était l'essence même des idées du dix-huitième siècle, et la France en avait été le foyer. Stein et ses disciples s'approprièrent ces idées et les appliquèrent à la régé-

nération de l'État prussien, comme leurs prédécesseurs du seizième siècle l'avaient fait pour le protestantisme. L'originalité des uns et des autres fut précisément dans l'art avec lequel ils surent concilier le respect des traditions monarchiques avec les grandes innovations politiques et religieuses. En devenant luthérien, le grand maître de l'ordre Teutonique pensait moins à faire le salut de ses sujets qu'à fonder une grande maison; la réforme religieuse lui en offrait le moyen, il l'adopta. En appropriant aux besoins de la Prusse quelques-unes des idées pratiques de la Révolution française, les ministres prussiens de 1807 ne songeaient nullement à créer un État idéal et à travailler pour l'humanité : ils ne pensaient qu'à reconstituer l'État prussien; la réforme sociale et politique leur en présentait les moyens, ils se firent réformateurs.

Ces hommes étaient nés du temps de Frédéric; ils avaient été dans leur jeunesse les témoins de la décadence de la monarchie. La catastrophe les éclaira sur les causes du mal avant qu'ils en eussent eux-mêmes ressenti les effets. Ils appartenaient à une génération qui, sans avoir subi l'action dissolvante des mœurs du dix-huitième siècle, était cependant imprégnée de son esprit. Ils en avaient acquis la haute culture intellectuelle et politique; le désastre de leur pays les força d'y joindre le sens de la réalité, la mesure, la pratique. L'épreuve trempa leurs caractères. C'est ainsi que, dans l'espace de vingt ans, entre 1786 et 1806, on vit se développer les causes qui devaient faire tomber la Prusse si bas et la faire remonter si haut. On vit son étonnante décadence sortir de sa prospérité même et sa régénération, plus surprenante encore, sortir de sa décadence.

Lorsque Frédéric mourut, son neveu, qui lui succéda, avait quarante-deux ans, et son petit-neveu, qui devait régner ensuite, en avait seize. Frédéric-Guillaume II faillit détruire la Prusse, Frédéric-Guillaume III la reconstitua. Le premier résumait en sa personne toutes les causes de la ruine, le second portait en lui les éléments de la restauration. Mirabeau, qui avait le flair des révolutions et qui eut, dans les matières d'État, des pressentiments de génie, avait mieux que personne discerné ce

qu'il y avait de solide et ce qu'il y avait de fragile dans l'œuvre de Frédéric. Il en avait annoncé la chute, mais il eut en même temps l'instinct de la rénovation. « Peut-être, écrivait-il après avoir rencontré le prince royal qui devait régner sous le nom de Frédéric-Guillaume III [1], peut-être ce jeune homme a-t-il de grandes destinées, et quand il serait le pivot de quelque révolution mémorable, les hommes qui voient de loin n'en seraient pas surpris. »

[1] *Histoire secrète*, 30 décembre 1786.

CHAPITRE VIII

LA RUSSIE, LA SUÈDE, LA POLOGNE ET LES AFFAIRES D'ORIENT.

I

La Turquie, la Pologne et la Suède occupaient dans l'ancien système de la France une place considérable. Elles étaient comme autant de contre-poids attachés aux extrémités de l'Europe, et qui permettaient d'en dégager le centre. Elles fournissaient l'instrument et le théâtre des grandes diversions. C'est le rôle qu'elles ont continué de remplir pendant les guerres de la Révolution française, et les diversions qu'elles ont attirées ont exercé sur les destinées de la France une influence décisive. C'est dans le nord et dans l'orient de l'Europe que se produisit la crise qui, de 1789 à 1795, anima les unes contre les autres les grandes puissances de l'Europe, déclara l'antagonisme de leurs prétentions, fit éclater leurs rivalités, démontra le vice de leur droit public, détourna, jusqu'à la fin de 1791, leur attention des affaires de la France, retarda longtemps leur coalition, la paralysa dès qu'elle fut formée, et finit par la briser.

Tandis qu'il s'opère dans l'Ouest une révolution sociale et politique, une révolution territoriale se prépare et s'accomplit dans l'Est. Ces révolutions n'ont entre elles aucun rapport, elles procèdent de causes absolument différentes et tendent aux résultats les plus dissemblables; mais elles commencent en même temps et se développent parallèlement. Les mêmes puissances sont intéressées à l'une et à l'autre, et il s'ensuit une réaction de l'une sur l'autre. Au moment où la France est le plus

violemment pressée sur ses flancs et où l'Europe semble prête à l'étouffer, il se fait tout à coup, vers les plaines de la Pologne, comme un grand effet de vide : toutes les masses sont déplacées, et la France soulagée peut reprendre haleine. C'est une action en quelque sorte mécanique; la révulsion qui en résulte n'en est pas moins efficace, et la France en retire de formidables avantages. En cette espèce de contre-révolution européenne, la Suède n'a qu'un rôle épisodique, la Turquie n'apporte guère que des prétextes, et la Pologne même, qui y succombe, ne fournit que les occasions. C'est la Russie qui conduit tout, et c'est ainsi que cette puissance, dont les soldats ne prennent part à la lutte contre la France qu'en 1799, est mêlée à toute l'histoire de la Révolution française. Son intervention, encore qu'indirecte, paraît prédominante dans quelques-unes des plus graves conjonctures. Il faut, pour terminer cette étude de l'Europe avant 1789, parcourir ce vaste champ de bataille de l'Orient et du Nord, et y relever au moins les positions principales, les grands plis de terrain, les lignes de partage des eaux.

L'avénement politique de la Russie et sa marche en avant vers le centre de l'Europe sont contemporains de la décadence des Turcs et de leur mouvement de retraite vers l'Asie. Au dix-septième siècle, à ne considérer que les dehors, les deux pays ne laissent pas de présenter quelques analogies. En Russie, disait Voltaire [1], « le gouvernement ressemble à celui des Turcs par la milice des strélitz, qui, comme celle des janissaires, dispose quelquefois du trône et trouble l'État presque toujours autant qu'elle le soutient ». Mais tandis qu'en Turquie les continuelles révolutions de palais, l'incertitude dans le pouvoir, la dissolution des mœurs privées et publiques sous un despotisme à la fois débile et tyrannique, présentent, en quelque sorte, le caractère naturel de la puissance ottomane et son entier épanouissement, les mêmes phénomènes ne signalent en Russie que l'effervescence trouble et confuse d'une grande nation qui se constitue et cherche à se dégager.

[1] *Histoire de la Russie*, ch. II.

Il n'y a point de nation turque, mais seulement des conquérants campés au milieu de populations hostiles; les Turcs ne forment point un État, mais une armée qui ne vaut que pour la conquête et tend à se dissoudre dès qu'elle est contrainte de s'arrêter. La civilisation européenne leur est interdite; car ils ne peuvent se réformer sans rompre avec leurs traditions, c'est-à-dire sans altérer le ressort essentiel de leur puissance. La religion creuse entre eux et les peuples qu'ils ont asservis un abîme infranchissable : ils ne savent régner que par la force, et leur force décline. En Russie, au contraire, les peuples sont unis par le plus ferme des liens primitifs qui forment les nations, les croyances religieuses [1]. Ces croyances les rapprochent du vieux monde européen et leur en ouvrent la civilisation. On les voit aussi souples aux influences du dehors que les Turcs y semblent rebelles. Les Turcs se sont établis sur des ruines, et le sol demeure stérile autour de leur camp; les Russes se répandent sur de vastes plaines, encore vierges, et qui n'attendent que la culture pour être fécondées. Le temps, qui dessèche tout en Turquie, travaille à tout vivifier chez les Russes.

Tout contribue à développer entre ces deux pays l'antagonisme et la haine. Les Russes ont reçu leur foi de Byzance, c'est leur métropole, et les Turcs la souillent de leur présence. Les Turcs oppriment les coreligionnaires des Russes, et chaque Russe considère comme une œuvre de foi la délivrance de ses frères. Les passions populaires s'accordent ici avec les conseils de la politique : c'est vers la mer Noire, vers le Danube, vers Constantinople que les souverains russes sont naturellement portés à s'étendre : délivrer et conquérir deviennent pour eux synonymes. Les tsars ont cette rare fortune que l'instinct national soutient leurs calculs d'ambition, et qu'ils peuvent retourner contre l'empire ottoman ce fanatisme religieux qui a précipité les Turcs sur l'Europe et rendait naguère leurs invasions si formidables.

Ces traits essentiels de la politique russe ne sont nulle part

[1] Voir Anatole Leroy-Beaulieu, *l'Empire des tsars et les Russes*, t. I, liv. II, III et IV.

si fortement marqués que du côté de la Turquie; mais on les retrouve ailleurs, et on les reconnaît dans toutes les directions où se pousse la Russie. Ses prétentions ont eu, dès l'origine, ce caractère singulier d'être à la fois énormes et simples. Jamais politique n'a procédé plus directement, plus spontanément même de la nature des choses. La Russie ne pouvait respirer, prospérer et croître qu'en s'ouvrant les routes de la civilisation et les routes du commerce. La route du commerce, c'était la Baltique, et les Suédois la fermaient; la route de la civilisation, c'était la vieille Europe, et la Pologne en occupait tous les passages. De là, pour la Russie, un antagonisme primordial avec les Suédois et les Polonais aussi bien qu'avec les Turcs. L'histoire favorisait les Russes en Suède et en Pologne comme elle le faisait en Turquie.

La Suède avait beaucoup occupé le monde au dix-septième siècle et dans les premières années du dix-huitième. L'éclat qu'elle jetait alors n'était que fugitif: elle ne figurait que dans les épisodes. Le premier de ses grands guerriers, Gustave-Adolphe, demeura un illustre auxiliaire; le second, Charles XII, un royal aventurier. Il perdit les provinces de la Baltique, livra l'empire du Nord à la Russie et laissa la Suède épuisée, découragée et divisée contre elle-même. Son rôle était fini. Les Suédois avaient beaucoup souffert des caprices de leurs princes : ils cherchèrent une garantie dans leurs anciennes libertés; mais ils n'en possédaient plus que les formes. Elles remontaient au moyen âge et ne convenaient qu'à des mœurs rudes et à des passions simples. Les Suédois y firent entrer l'esprit turbulent et frondeur du dix-huitième siècle, et toutes les habitudes d'intrigue qui s'étaient introduites sous le couvert du despotisme. Ce prétendu retour à la liberté ne fut qu'une chute vers l'anarchie. Les partis qui se groupèrent manquaient d'assiette dans le pays; ils cherchèrent leur appui au dehors; ils se mirent à la solde des étrangers. La corruption gâta toutes les institutions, et la nation sembla s'ouvrir aux interventions de ses voisins.

Cependant s'ils ne paraissaient plus capables de se gouverner librement eux-mêmes, les Suédois n'étaient point un peuple

ingouvernable. Il restait dans les esprits un fond de discipline. Les dissensions étaient passionnées, mais elles ne s'étaient pas invétérées au point d'aveugler le patriotisme. Les Suédois conservaient le sentiment du péril qu'entraînaient pour eux leurs divisions. Enfin ils n'avaient pas perdu le goût de la guerre : de brillantes entreprises pouvaient encore les distraire de leurs factions. C'est ce qui explique le succès du coup d'État que Gustave III accomplit en 1772, et qui sauva l'indépendance de la Suède. Les philosophes applaudirent : Gustave était leur élève; il aimait « les lumières »; il « renversait les autels du fanatisme »; il employait à la réforme des abus le pouvoir souverain qu'il s'était arrogé [1].

Mais ces succès, tout pacifiques, ne suffisaient point à Gustave : il avait vingt-six ans, il était intrépide, il aimait la gloire, il brûlait d'étonner le monde et de remplir du renom de ses exploits ces fameux salons de Paris qu'il avait traversés et qui, de près comme de loin, le fascinèrent toujours. Ajoutez un fond d'ennui, d'inquiétude, et parmi les suggestions de la vanité frivole [2], des éclairs soudains d'imagination chevaleresque. Ce politique remuant, ce prince philosophe, ce courtisan de l'opinion était doublé d'un paladin toujours en quête de croisade. L'âme de Gustave-Adolphe semblait par moments s'agiter en lui, et on le voyait comme obsédé de cette grande mémoire. Mais les ressources lui manquaient et aussi les intérêts. D'intérêts, la Suède n'en avait plus qu'à se défendre; quant aux ressources, il fallait qu'elle les empruntât. Elle ne pouvait plus soutenir ses armements qu'avec des subsides [3]. Contrainte de

[1] Voir GEFFROY, *Gustave III*, t. I, ch. III : *le Coup d'État*, et ch. IV : *Gustave et la société française*. — Cf. ci-dessus, p. 108.

[2] « Il manquait de cœur », dit un de ces serviteurs, le comte Frédéric de Fersen, père du comte Axel qui fut si mêlé aux affaires de la cour de France pendant la Révolution. « C'était un être inquiet et ennuyé, inconstant et mobile; il ne rêvait que changements; en général, rien ne l'intéressait que ce qui pouvait flatter sa vanité et relever l'éclat de sa couronne. » LÉOUZON-LEDUC, *Correspondance du baron de Staël*. Paris, 1881. Introduction, p. XXXI.

[3] C'est ainsi que fut conclu le traité du 19 juillet 1784 entre la France et la Suède. Indépendamment des subsides promis par un traité antérieur, celui de 1783, la France s'engageait à payer pendant six ans à la Suède

combattre pour des causes étrangères, elle ne paraissait dans les grandes affaires qu'à titre d'auxiliaire. Ses expéditions, même le plus nationales, devaient être courtes, il fallait qu'elles fussent heureuses. Le Roi, en guerroyant, avait toujours à craindre la brigue des partis, et les ennemis qu'il combattait trouvaient trop aisément des alliés chez ses propres sujets. Néanmoins la Suède subsistait, elle paraissait relevée; c'était beaucoup pour elle de n'être faible que pour l'attaque et de ne se sentir entravée que pour les aventures. On n'en pouvait malheureusement pas dire autant de la Pologne.

La Pologne était comme dispersée dans des plaines immenses; elle présentait un grand corps d'État, décharné, en quelque sorte, qui gisait sur le sol, recouvrant une vaste étendue de terre, mais ne l'embrassant point. Ses limites étaient indécises, son gouvernement précaire; elle offrait à ses ennemis des territoires ouverts et une nation déchirée. Ce qui restait d'institutions tendait à affaiblir l'État, ce qui restait de traditions nationales tendait à diviser la nation. La constitution de la Pologne rassemblait les vices les plus opposés. C'était une aristocratie, mais « la plus imparfaite de toutes », disait Montesquieu : le peuple y demeurant dans l'esclavage de la noblesse. C'était une république, mais la plus anarchique et la moins libre à la fois : les lois y avaient pour objet l'indépendance de chacun et pour résultat l'oppression de tous [1]. Cent mille gentilshommes gouvernaient souverainement la Pologne : ils ne se souvenaient pas du temps où leurs ancêtres avaient commencé d'y régner [2]. Quelques grandes familles, plus puissantes et plus riches, enrégimentaient et assujettissaient les autres. Au-dessous de cette noblesse, des paysans réduits encore à l'état de

1,200,000 livres, pour entretenir les armements stipulés par l'alliance. Voir : GEFFROY, *Gustave III*, t. II, ch. VII. — Ce traité expirait en 1790. En 1789, la France payait annuellement à la Suède 1,500,000 livres. MASSON, *Affaires étrangères*, p. 50.

[1] *Esprit des lois*, liv. II, ch. III.

[2] RULHIÈRE, *Histoire de l'anarchie de Pologne*, t. I. Paris, 1807. — FERRAND, *Histoire des trois démembrements de la Pologne*, t. I. Paris, 1820. Introduction. — HERRMANN, *Geschichte des russischen Staates*, t. VI, ch. III.

servage; point de classes intermédiaires, point de bourgeoisie, car on ne pouvait appeler de ce nom des colons allemands, exécrés et relégués, des Juifs, taillables à merci, comme ils l'étaient en France au temps de Philippe le Bel, qui s'entassaient dans les villes, mais ne formaient point corps et demeuraient isolés dans cette république de gentilshommes comme des « gouttes d'huile dans un étang [1] ».

La nation se réduisait donc à une armée de nobles, vivant comme en pays conquis et livrée impunément à toutes ses passions. Elle aimait le plaisir et les fêtes : pour y subvenir, elle ruinait le paysan et tarissait ses propres revenus par l'oppression qu'elle faisait peser sur la glèbe. L'État lui appartenait : elle s'en partageait les biens. Le Roi n'était que son prête-nom : elle l'élisait, et avant l'élection, elle lui imposait, sous le titre de *Pacta conventa*, une abdication anticipée du pouvoir dont il ne recevait que les insignes. Lorsque le Roi était proclamé, les nobles le tenaient en charte privée au moyen de la diète sans laquelle il ne pouvait rien et dans laquelle il n'était rien. Les membres de cette assemblée professaient d'ailleurs les uns envers les autres la même jalousie qu'envers le Roi. Le pouvoir appartenait à tous; chacun était maître d'en paralyser l'exercice. L'unanimité étant requise pour les résolutions, le *liberum veto* soumettait les destinées de la république au caprice d'un insensé ou au calcul d'un scélérat.

L'anarchie devenait ainsi la vie normale de l'État, il ne restait qu'un remède pour y échapper, remède pire que le mal, la guerre civile. Constituer un État dans l'État, suspendre les lois, imposer par la force les volontés d'une faction, ce qui passait ailleurs pour séditieux, ce que l'on imputait justement à crime de trahison, était pour les Polonais l'exercice d'un droit public. Cela s'appelait former une *Confédération*, et c'était le seul tempérament qu'il y eût à l'anarchie. L'insurrection était le corollaire indispensable du premier principe de ce gouvernement.

Quant aux masses obscures du peuple, elles paraissaient

[1] Anatole Leroy-Beaulieu, *l'Empire des tsars et les Russes*, t. I, p. 289.

comme écrasées sous le joug et abruties dans l'obscurité de leur misère. « Vos paysans, écrivait Mably aux Polonais, sont réduits dans la plus misérable servitude. Les seigneurs n'ont pas l'esprit de les ménager autant que leurs chevaux[1]. » L'indifférence avilissante que leur montraient leurs maîtres, les rendait indifférents au sort de ces maîtres. Le gouvernement leur était étranger. Ils ne se sentaient pas citoyens; la nation les repoussait, ils ne la connaissaient pas. Il leur importait peu que la domination changeât de nom, si elle conservait le même caractère; ils se félicitaient du changement, si leur sort s'adoucissait. Ils ne s'éveillaient de leur torpeur que pour se livrer au plus aveugle fanatisme, et leur première fureur se tournait contre leurs seigneurs. En les armant contre l'ennemi, on s'exposait toujours à une jacquerie.

La Pologne, dans l'Europe du dix-huitième siècle, n'est plus qu'un anachronisme. Tandis qu'elle s'ouvre ainsi de soi-même aux intrigues et aux invasions de ses voisins, ceux-ci se concentrent dans leur puissance. Ils entreprennent avec toutes les ressources de la science et avec la formidable organisation des États modernes, le siége de cette cité du moyen âge. Elle n'oppose à l'artillerie et aux ingénieurs de l'ennemi que des défenses surannées, des remparts démantelés, une troupe de paladins héroïques et indisciplinés, et derrière eux, dans la ville, pleine de complots et de factions, des bourgeois consternés, une populace à demi sauvage, affamée, avide de pillage et de massacres.

La Prusse, l'Autriche et la Russie démembrèrent la Pologne en 1772. Ce terrible exemple instruisit la Suède; la Pologne, à son tour, parut frappée de l'exemple des Suédois. Tous les Polonais qui aimaient sincèrement leur patrie comprirent qu'ils ne la sauveraient que par de grandes réformes. Il fallait supprimer ce *liberum veto* qui dissolvait la nation, ces capitulations, ces *pacta conventa* qui enchaînaient le pouvoir, ces *confédérations* qui déchiraient l'État. Il fallait établir un impôt, verser au

[1] *Du gouvernement et des lois de la Pologne*, 1781. — Voir: Ségur, *Mémoires*, t. II, p. 233. — Rambaud, *Histoire de Russie*, p. 478. — Philippson, *op. cit.*, t. II, p. 121. — Sybel, *op. cit.*, liv. VI, ch. v.

trésor au lieu de le piller, substituer des régiments de ligne et une artillerie à cette brillante et tumultueuse *pospolite*, qui était aux troupes prussiennes et russes ce que les chevaliers français étaient aux archers anglais de Crécy et d'Azincourt. Il fallait enfin éveiller à la vie civile, intéresser au sort de la patrie cette masse énorme d'habitants encore exclus de la nation, les traiter en citoyens si l'on voulait un jour les appeler à la défense de la cité. Telles étaient les pensées qui agitaient les patriotes polonais, lorsque se réunit, en 1788, à Varsovie, cette fameuse diète, qui semblait destinée à régénérer la République et qui devait, au contraire, en consommer l'asservissement.

On rencontrait chez les Polonais — et c'est pourquoi l'histoire ne saurait se désintéresser de leur infortune — un instinct profond de leurs maux, un désir ardent de les guérir, le respect de leurs origines, la foi dans l'avenir, une tradition très-élevée d'enthousiasme et de désintéressement, le goût des nobles causes, l'aptitude au sacrifice, l'attachement passionné à la patrie. Voilà leurs vertus, mais, pour le malheur de la Pologne, chacun y mettait ces vertus au service de son parti. Chaque parti voyait en soi toute la république; nul, pour triompher, ne se faisait scrupule d'appeler les étrangers à son aide, et tous considéraient comme des ennemis les factions rivales. Les étrangers en profitaient et nourrissaient ces dissensions. On peut dire qu'en Pologne tout le monde avait un parti, excepté la République, et que les Polonais comptaient sur tout le monde, excepté sur eux-mêmes.

L'État manquait d'âme. Le roi, Stanislas Poniatowski, ne possédait qu'un titre pour régner : il avait été l'amant de Catherine II. Il demeura sur le trône de sa patrie le complaisant de son ancienne maîtresse, et les engagements du favori paralysèrent toujours en lui les velléités patriotiques du roi. Enfin, dans l'anarchie où se trouvait la Pologne, les tentatives de réformes y fournissaient le prétexte de nouvelles divisions. Le péril achevait de désunir les Polonais : chacun en plaçait la cause dans ses adversaires, et le patriotisme même devenait un motif de faction. On verra comment, malgré les généreuses

résolutions que les principes et l'exemple de la France inspirèrent aux Polonais, la Révolution française augmenta encore par sa propagande la discorde des partis. Dans la mesure où elle pénétra parmi le peuple, elle excita la colère qu'il ressentait naturellement contre les seigneurs. Tout, en Pologne, travaillait à l'extension de l'anarchie, et tout contribuait à la décadence de la république. Tout concourait, dans le même temps, à fortifier et à élever la Russie.

II

La propagande révolutionnaire ne pouvait pas atteindre la Russie. Ce n'était pas seulement la distance, c'était le caractère même de la civilisation de cet empire qui l'y rendait inaccessible. Rien n'y était mûr ni pour la liberté politique, ni pour la liberté civile. Les trois éléments essentiels de la Révolution française manquaient en Russie : une noblesse privilégiée et impuissante, une bourgeoisie ambitieuse et forte, des paysans propriétaires [1]. La révolution de 1789 est avant tout une révolution dans la propriété ; elle procède essentiellement du principe de la propriété individuelle. Les paysans n'en avaient même pas la notion en Russie, par suite tout l'esprit de la Révolution leur échappait. Le noble seul était propriétaire, mais le noble russe n'avait rien de commun avec celui de l'Occident. Rien de féodal n'apparaît dans la noblesse russe ; c'est une hiérarchie, créée de toutes pièces par les tsars, ouverte à tous les employés de l'État, où l'on s'élève avec le grade. Elle a été créée pour absorber, anéantir, noyer dans une sorte de « plèbe nobiliaire » ce qui subsistait d'aristocratie ancienne dans le pays [2]. Cette noblesse qui correspond à des fonctions, ne confère point de droits politiques à ceux qui en sont revêtus.

[1] Voir Anatole Leroy-Beaulieu, *l'Empire des tsars et les Russes*, notamment t. I, liv. V : *la Hiérarchie sociale*, et liv. VI : *la Noblesse et le Tchine*.

[2] Leroy-Beaulieu, t. I, p. 316-319, 347.

Ils ne composent point un corps. Les villes, infiniment plus rares et moins peuplées qu'en France, renferment des marchands, des artisans, des employés surtout; elles ne présentent aucun élément d'une bourgeoisie à la manière européenne. Ce sont des individus prosternés devant la majesté de l'État et courbés sous sa main, très-peu ouverts aux idées occidentales et rebelles à l'influence de ces idées.

Il se forme bien, dans les années qui précédent 1789, un groupe de « patriotes » qui rêvent « un gouvernement éclairé », discutent et prônent de grandes réformes humanitaires; mais ils n'exercent point d'action, ils ne touchent point au pouvoir, et on ne les voit parvenir au gouvernement que sous le règne d'Alexandre. Très-peu démocrates d'ailleurs et se piquant de demeurer très-Russes en toutes choses, ils ne commencèrent à comprendre et ne se prirent à admirer la Révolution française qu'après le 18 brumaire, dans le *Code civil*, et sous la forme despotique du consulat de Bonaparte. Ils ne s'en inspirèrent alors que pour fortifier le pouvoir en réformant l'État.

La plupart des contemporains ne découvrent dans les événements de France, de 1789 à 1799, qu'une série de saturnales niaises ou odieuses. Sauf les victoires qu'ils ne s'expliquent pas, la France leur donne l'impression d'une autre Pologne, c'est-à-dire de l'objet le plus misérable du monde à leurs yeux. C'est le jugement que porte cette noblesse « éclairée », nourrie de la moelle des philosophes. On s'en étonne au premier abord. Il faut considérer que la culture de ces gentilshommes russes est toute superficielle, et qu'ils récitent des phrases en français bien plutôt qu'ils ne parlent la langue française. Le fond chez eux reste très-barbare, très-versatile, très-méprisant surtout pour ces choses de l'étranger qui ne les touchent que de loin et indirectement. « Chez vous, leur disait Joseph de Maistre, il n'y a de constant que l'inconstance. » La mode et le caprice qui avaient été aux philosophes, passèrent aux émigrés, sans transition aucune et sans effort. Ce qu'ils goûtaient si fort, avant la Révolution, c'était l'ancienne société française, très-libre d'esprit, très-raffinée dans sa civilisation, très-noble dans ses sen-

timents et dans ses aspirations : il leur parut, en 1793, qu'un duc de Richelieu la représentait mieux qu'un Robespierre. Le revirement chez eux n'est pas, en réalité, si étrange qu'il le semble. C'était pour se distinguer d'autrui, par esprit de caste et par recherche d'élégance qu'ils aimaient à parler français et se piquaient de philosophie; dès que la philosophie se fit révolutionnaire, que la Révolution se fit démocrate et que la France se fit peuple, ils enveloppèrent de la même haine et condamnèrent avec la même hauteur la philosophie, la Révolution et la France. Quant à la masse de la nation russe, elle y demeura parfaitement indifférente. « Pierre Ier, pour policer cette nation, travailla sur elle comme l'eau-forte sur le fer », disait Frédéric [1]. Les tsars avaient rencontré souvent des difficultés dans leurs efforts pour imposer à leurs sujets la civilisation occidentale; le gouvernement ne trouva que des facilités pour résister à la propagande révolutionnaire.

Il n'y a alors en Russie qu'un lien qui réunisse les âmes . les croyances religieuses; qu'une idée commune qui passionne les esprits : l'extension de l'Empire, c'est-à-dire la propagation des croyances nationales. « Ils doivent, écrivait un contemporain, à leur foi superstitieuse et à la concentration de tous les pouvoirs dans une seule main, la personnalité la plus orgueilleuse et la plus exclusive [2]. » Ils développent parallèlement à la France une puissance bien différente, mais non moins formidable. Malgré leur armement moderne, les troupes russes sont encore barbares. Avec leurs immenses bagages, la masse de leurs traînards, la dévastation qui les accompagne, la contagion qui se répand à leur suite, elles s'avancent à la manière des anciennes invasions asiatiques. Mais l'espèce du soldat est excellente; dur à la fatigue, résigné aux souffrances, son brutal enthousiasme, sa résignation fataliste suppléent à l'insuffisance de ses officiers. Un chef qui sait émouvoir les passions de ces hommes, un Souvarof, par exemple, fantasque et fanatique, peut les entraîner au bout du monde. Ils n'entrèrent

[1] *Mémoires*, ch. I.
[2] Ségur, *Mémoires*, t. III, p. 146.

en lice qu'en 1799, et, dès le premier choc, les Français mesurèrent à quel point ils étaient redoutables.

Les tsars ne désirent que des conquêtes utiles; ils n'entreprennent que des guerres populaires; ils ne forment dans l'intérêt de l'État que des desseins soutenus par les passions nationales. Leur politique, commandée par la nature des choses, est évidente et simple : c'est ce qui explique comment elle persiste à travers les incessantes révolutions du pouvoir. Le trône est chancelant; l'usurpation violente et l'assassinat semblent la seule loi constante de la succession à l'empire [1]. Les princes amènent avec eux un cortége de favoris ou de complices; presque tous sont des étrangers ou des aventuriers de très-basse origine. Il n'y a ni institutions, ni conseils, ni cour même pour entretenir les traditions, et cependant elles ne paraissent jamais interrompues. On voit succéder à Pierre le Grand une paysanne livonienne qui ne sait ni lire ni écrire, et qu'assiste un ancien pâtissier devenu prince et régent. Plus tard, c'est le fils d'un palefrenier courlandais que le caprice d'une souveraine appelle à diriger l'État. « Quatre femmes galantes, dit un historien, deux enfants, deux fous ou maniaques, voilà pendant un siècle les successeurs de Pierre [2]. »

Tous cependant, mus par le même instinct, se poussent dans les mêmes directions : la mer Noire, la mer Baltique, l'Europe centrale. Tous méditent ou tentent de s'agrandir aux dépens du Turc, du Suédois et du Polonais. Lorsqu'en 1762 une révolution nouvelle de caserne et d'alcôve remet l'héritage des Moscovites aux mains d'une petite princesse allemande, toutes les routes sont tracées, toutes les voies sont ouvertes. Catherine II applique à la poursuite de ces desseins traditionnels l'extraordinaire vigueur de son génie. La fortune, qui avait préparé à la Russie ces grandes destinées et qui lui présentait de si singulières occasions, lui accordait en même temps le souverain le mieux fait pour en profiter.

[1] Voir ci-dessus, p. 50.
[2] Anatole Leroy-Beaulieu, t. I, p. 251-252.

Catherine d'Anhalt est âgée de soixante ans, en 1789 [1]. Plus imposante que belle, elle a de l'énergie dans les traits, du feu dans les regards, et dans la physionomie quelque chose de noble, de grave et de mesuré qui contraste avec ce que l'on sait de l'incroyable licence de ses mœurs. Elle fait l'admiration des philosophes qui cherchent dans les instincts les principes de la vertu, et elle serait le scandale du trône, si le trône pouvait encore être scandalisé. Elle a élevé avec elle ses complices et ses amants; elle les a comblés d'honneurs et de richesses; elle en a fait des ministres, des généraux, des ambassadeurs, des comtes et des princes[2]. Vers 1789, Grégoire Orlof est mort dans la retraite; Potemkine n'a plus du favori que les dignités et l'influence, mais l'influence est énorme et les dignités sont prodigieuses : il est le second personnage de la Russie, il commande les armées et jouit d'une fortune que l'on estime à cent soixante-quinze millions de livres. Les autres amants, la *kyrielle*, comme on a dit[3], sont tous anoblis et placés. Il y en a toujours un en titre, mais ce titulaire change assez souvent, et tandis qu'il demeure en exercice, il ne laisse point, pour conserver son crédit, d'user des artifices qu'employaient ailleurs les « maîtresses d'habitude », madame de Pompadour à Versailles et madame Rietz à Berlin. Les favoris choisissent eux-mêmes leurs suppléants; plusieurs présentent leur successeur. L'Impératrice, lorsqu'elle en est lasse ou mécontente, les congédie, les marie et les dote. Ils forment à la cour une coterie que Rulhière appelle spirituellement la « faction des favoris », et que l'on oppose au groupe, plus grave, qui compose le « parti des ministres ». Mais très-différente en cela des rois ses émules en libertinage, plus virile qu'un Louis XV, par exemple, et demeurant toujours souveraine au milieu de ses

[1] Elle était née en 1729 et avait épousé, en 1745, le prince Pierre qui succéda, en 1762, à Élisabeth : elle le détrôna l'année même de son avénement.

[2] « Tête froide, âme inflexible et tempérament de feu, unissant la grâce et la noblesse d'une reine aux mœurs d'une vivandière... aussi à l'aise pour plaisanter avec Voltaire ou discuter avec Frédéric, que pour guider des escadrons ou prendre part aux orgies de ses Cosaques. » Le duc DE BROGLIE, *le Secret du Roi*, t. II, p. 16. — Cf. ci-dessus, p. 52.

[3] SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis*, t. II, article *Catherine II*.

amants comme Louis XIV au milieu de ses maîtresses, cette femme singulière fait deux parts de sa vie, l'une pour le règne, l'autre pour l'amour. Si elle donnait sa personne, elle gardait son pouvoir[1]. Les faiblesses, les jalousies, les inquiétudes de la femme ne troublèrent l'impératrice que dans les derniers temps de sa vie, lorsqu'elle ne put se dérober à l'obsession de l'âge, qu'elle commença de compter les jours qui lui restaient à aimer, et que l'énervante impatience de la vieillesse altéra l'équilibre de son âme.

En 1789, elle est encore en pleine possession de son génie, et jamais souverain russe n'a régné avec autant de grandeur. C'est que jamais la Russie n'a possédé un souverain aussi complétement russe que cette Allemande. Les hasards de la politique l'ont appelée à la succession des tsars : elle entend justifier sa fortune et légitimer, en quelque sorte, son usurpation. Tandis que Pierre Ier s'est donné tant de mal pour se faire Européen, Catherine emploie toute la souplesse de son esprit et toute la résolution de son caractère à se faire Russe. Elle n'entreprend que les réformes possibles : aussi ses réformes portent-elles leurs fruits. Elle laisse la Russie transformée et prospère. Ses sujets, endurcis d'ailleurs aux révolutions, ne considèrent que ces grands résultats et oublient volontiers le vice des origines. On dit, à Pétersbourg et à Moscou : *l'Impératrice,* comme sous Louis XIV, à Paris et à Versailles, on disait : *le Roi*[2] !

Catherine paraît, dans sa correspondance avec les beaux esprits de Paris, très-supérieure à ses fameux partenaires, à

[1] Eugène Melchior de Vogué, *le Fils de Pierre le Grand. — Un changement de règne,* p. 310. Paris, 1884.

[2] Eugène Melchior de Vogué, *op. cit.,* p. 299 et suiv. « Ce n'étaient pas les conquêtes ni les acclamations du dehors qui assuraient à l'Impératrice le meilleur de sa popularité; son véritable titre de gloire était la transformation intérieure de son Empire. Ébauchée à larges traits, à traits grossiers, par Pierre le Grand, cette transformation ne s'était véritablement accomplie que sous Catherine... Durant son règne, la parodie de l'Occident devient une imitation habile... En province, les rouages de l'administration fonctionnent sans trop de peine, les dotations des services publics sont assurées, la justice est accessible, le commerce protégé... Et cette fois, la transformation s'opère sans secousse ni violence, par des moyens humains, par le concours de tous. »

Grimm, par exemple, et même à Voltaire[1]; mais si on ne la connaît que par ces lettres, on ne la juge qu'aux apparences et l'on fait grand tort à son génie. On s'expose surtout à ne rien comprendre à sa politique dans la période de la Révolution française. On ne s'explique point comment cette « Sémiramis » du dix-huitième siècle se montre, dès la première heure, une ennemie si dénigrante et si acharnée d'une révolution qui est, au moins en son début, la mise en œuvre des idées de ceux que l'Impératrice proclamait ouvertement ses maîtres et ses amis. On s'étonne de la voir prêcher avec une véhémence inouïe de sarcasmes la croisade des rois et pousser contre la Révolution le terrible cri de guerre de Voltaire et des encyclopédistes, cet *Écrasez l'infâme!* qui entraînait naguère à l'assaut de l'Église toute l'armée des philosophes[2]. On est surpris enfin de constater que, soutenant en Pologne ce qu'elle combat en France, elle apporte le même acharnement à maintenir l'anarchie à Varsovie qu'à rétablir à Paris la monarchie pure. On en conclut qu'elle ne se gouvernait pas d'après les principes, ce qui est très-exact, et qu'elle manquait de suite dans ses desseins, ce qui est une grave erreur.

Les principes en réalité n'ont rien à démêler en cette affaire. Catherine ne s'en souciait en aucune façon. La révolution de France dérange ses calculs, et elle la déteste; l'anarchie de Pologne convient à ses projets, et elle la fomente. Elle rend contre les Français rebelles des sentences formidables, mais elle laisse aux Allemands le soin de les exécuter. Elle n'a garde de détourner un seul de ses soldats des routes de la Russie. Les dispositions de ses peuples et l'éloignement de ses États la mettaient à l'abri de la propagande; elle pouvait méconnaître impunément le caractère de la Révolution française. Elle ne considéra dans cette grande crise européenne qu'une série d'occasions pour sa politique. La cause des rois ne fut pour

[1] C'est ce que Sainte-Beuve a très-finement fait ressortir, *op. cit.*, p. 225. — Sur les rapports de Catherine avec Voltaire et les philosophes, voir ci-dessus, p. 112.

[2] Voir sa *Correspondance avec Grimm. Publications de la Société d'histoire de Russie.* Pétersbourg, 1878.

elle qu'un prétexte à soutenir ses propres entreprises. Sur ce point, elle vit constamment juste et opéra avec une décision et une fermeté vraiment extraordinaires.

Il faut prendre cette princesse pour ce qu'elle est : une Allemande par la race et le caractère, devenue un grand souverain russe. Génie vaste, esprit fin, naturelle dans sa vie privée, dissimulée dans sa politique, très-abandonnée dans ses passions, très-concertée dans sa conduite publique, nourrissant avec prudence d'énormes ambitions, elle possède au suprême degré les qualités maîtresses des grands politiques, la netteté des vues et la constance du caractère [1]. Esprit fort et philosophe par goût, elle se fait orthodoxe par raison, et n'a garde de contrarier les superstitions de ses sujets. Elle domine les Russes précisément parce qu'elle les considère du dehors. Si elle était Russe, elle se perdrait dans la confusion des idées vagues qui agitent les esprits en Russie. Elle est Allemande, posée, clairvoyante, méthodique, moins sentimentale que Marie-Thérèse et plus humaine que Frédéric; elle ne possède ni les vertus privées de la première, ni le diabolique esprit du second; mais elle a de l'un et de l'autre le sens positif des choses, la passion du certain et le mépris de l'impossible.

Elle démêle tout naturellement et trie sans effort, dans ce chaos de la Russie, les besoins réels, les forces vives, les aspirations indécises, et ramène tout aux proportions de son esprit, l'un des mieux ordonnés et l'un des plus conséquents qui furent jamais. Comme elle ne suit que sa pensée, et que sa pensée est toujours très-précise et très-ferme, elle ne s'embarrasse point des contradictions que les étrangers relèvent dans son langage et dans sa conduite. Il lui suffit qu'il n'y en ait pas dans ses plans. C'est précisément sa force et son art supérieur, de faire concourir à l'accomplissement d'un même dessein des éléments très-opposés. Elle parle le langage du temps; mais elle a gardé la simplicité d'idées, la souplesse d'esprit, l'intensité de passion des natures primitives. Les idées du siècle passent sur son

[1] Voir Ségur, *Mémoires*, t. II, p. 200.

âme comme le rayon qui étincelle à la surface des eaux sans en échauffer les profondeurs [1]. Pour la coquetterie intellectuelle et le marivaudage politique, elle a ses courtisans philosophes; mais pour l'amour, elle s'en tient volontiers aux grenadiers russes. « Vous êtes un grand politique, écrivait-elle un jour à Grimm, vous parcourez toute l'Europe en deux pages; mais comme cela s'est fait pour me dire que je n'ai à faire que ce que mon intérêt me dictera, je vous en suis bien obligée, et je vous assure que je n'y manquerai pas. »

III

Elle n'y avait jamais manqué, et dans le temps où se préparait la Révolution française, elle agitait dans son esprit cette vaste combinaison, connue sous le nom de *projet grec*, qui devait rester la grande proposition d'avenir de la Russie. Ce n'était pas assez d'avoir pris aux Polonais la Russie Blanche et aux Turcs la Crimée, d'avoir fait boire les chevaux des Russes dans le Danube et promené victorieusement leurs vaisseaux dans la Méditerranée, l'Adriatique et l'Archipel, d'avoir appelé les Grecs à la guerre sainte et de s'être érigée en protectrice des chrétiens assujettis au sultan [2], Catherine voulait pousser jusqu'à son terme le dessein traditionnel des tsars, réaliser le rêve du peuple russe, expulser l'Infidèle de l'Europe et rendre à l'orthodoxie sa métropole purifiée. Rétablir à Constantinople l'empire grec au profit de son petit-fils Constantin qu'elle y avait destiné dès sa naissance [3], former entre cet empire qui

[1] Ceux qui l'habillent à la française et se la figurent sous les traits d'une Parisienne du temps, ne voient que sa caricature. Elle écrivait à son amie, madame de Bielke, à propos de Gustave III : « Il est Français jusqu'au bout des ongles, imitant en tout les Français; or moi, je suis précisément, à peu de chose près, l'opposé de tout cela; de ma vie je n'ai pu souffrir l'imitation, et puisqu'il faut trancher le mot, je suis aussi franc original que l'Anglais le plus déterminé. » *Lettres à madame de Bielke, Publications de la Société d'histoire de Russie.*

[2] Voir la *Question d'Orient au dix-huitième siècle.*

[3] Voir à ce sujet ZINKEISEN, *Geschichte des osmanischen Reiches*, t. VI, p. 268 et suiv. Gotha, 1859.

s'étendrait jusqu'au Danube, et la Russie qui s'arrêterait au Dniester, un État intermédiaire qui prendrait le nom de Dacie [1], tels sont les projets qu'avait arrêtés la Tsarine dès 1782 [2] et qu'elle comptait accomplir au moyen de son alliance avec l'Autriche [3]. Joseph II y était entièrement gagné; il en espérait d'énormes bénéfices [4], et les deux alliés, dont chaque année resserrait l'amitié, n'attendaient que le vent favorable pour entreprendre la conquête de cette nouvelle toison d'or.

Ils l'attendirent jusqu'à l'automne de 1787. Le ciel, jusque-là menaçant, parut alors se rasséréner pour eux. Ils n'avaient d'obstacles sérieux à redouter que de la part de la France, et la France, qui s'était relevée si haut quelques années auparavant, entrait dans une crise intérieure qui semblait faite pour la tenir longtemps éloignée de la scène. Vergennes était mort au mois de février 1787, et, au mois d'octobre, la France se vit contrainte de s'effacer en Hollande devant la Prusse et l'Angleterre. Cet incident signalait à toute l'Europe des embarras dont personne jusque-là ne soupçonnait la gravité. Les ennemis de la France s'en réjouirent, et s'en exagérèrent volontairement les conséquences. Il leur parut que la France touchait à la décrépitude, et que l'Europe n'avait plus désormais à compter avec elle.

Ces jugements, qui entraînèrent pour les anciennes monarchies du continent des suites très-funestes, se prononcent à la fin de 1787. Tout ce qui advint en France depuis cette époque jusqu'à la fin de 1793 ne fit que les confirmer dans l'esprit de ceux qui les avaient formés. « La France, écrivait le Prussien Hertzberg, a perdu l'alliance de la Hollande et le reste de son prestige en Europe [5]. » On prêtait à Joseph II ce mot : « La France vient de tomber, je doute qu'elle se relève [6]. » « Cela

[1] La frontière russe s'arrêtait au Boug. La Russie aurait ainsi acquis le pays entre le Boug et le Dniester, avec la ville d'Otchakof. Voir STRELBITSKY, *Possessions des Turcs sur le continent européen de* 1700 *à* 1879. Pétersbourg, 1879.

[2] Catherine à Joseph II, 10 septembre 1782. ARNETH, *Joseph II und Catharina.*

[3] Voir MARTENS, *Traités de l'Autriche avec la Russie*, t. II, p. 96 et suiv.

[4] Cf. ci-dessus, p. 451 et suiv.

[5] HÆUSSER, t. I, p. 225.

[6] FLASSAN, t. VI, p. 415.

fait voir, écrivait-il à son frère Léopold [1], dans combien peu de temps un aussi grand État, qui a de si grandes ressources, situation et moyens, peut perdre son crédit, influence, force et pouvoir par le manque d'un chef capable et par le manque d'ordre. » Catherine écrivait à Grimm, au mois de novembre 1787 : « On ne peut pas dire que Louis XVI soit flatté. On a tout fait au monde pour le persuader de se mettre en tutelle et pour le convaincre qu'il n'entend rien à la besogne. Cependant il est appliqué, il est bon, il a le sens droit, il veut le bien... Si l'on a reculé pour mieux sauter, passe; mais si l'on a reculé et qu'on ne sautera pas, mais laissera galvauder les Ge : et les Gu : [2] comme ils voudront, oh! alors, adieu la considération acquise depuis deux cents ans, et qui en croira à ceux qui n'ont ni volonté, ni force, ni nerfs? »

Cette éclipse de la France se présentait à propos pour les alliés de Vienne et de Pétersbourg, car les temps étaient venus, et l'occasion qu'ils attendaient s'offrait à eux. Elle devançait même, sinon leurs désirs, au moins leurs préparatifs. Les Turcs, qui se sentaient menacés, avaient pris les devants et mis leurs adversaires en demeure de se prononcer. Le 13 août 1787, le ministre de Russie à Constantinople, Bulgakof, fut invité à une conférence. Les Turcs lui demandèrent de restituer la Crimée; sur son refus, ils l'enfermèrent au château des Sept-Tours, forme solennelle de la déclaration de guerre dans le droit public des Turcs. Les Russes n'étaient pas en mesure; Joseph II croyait l'être, et, bien que les Turcs n'eussent fait contre lui aucun acte d'hostilité, il jugea expédient de leur notifier « par un coup d'éclat » ses intentions à leur égard. Ce coup d'éclat, c'était la surprise de Belgrade, où il avait des intelligences et qu'il espérait « emporter en une nuit [3] ». L'expédition fut tentée le 3 décembre 1787, et elle échoua. Il fallut en venir à la guerre en règle. Joseph II la déclara le 9 février 1788; mais comme la saison suspendait forcément les opérations, les

[1] 21 octobre 1787. ARNETH, *Joseph II und Leopold.*
[2] GE : *George III*, GU : *Frédéric-Guillaume II.*
[3] Joseph à Léopold, 13 décembre 1787. ARNETH, *op. cit.*

diplomates en profitèrent pour s'agiter, et on les vit dans toute l'Europe en quête d'alliances et de diversions.

Tout entravée qu'elle était, la France préoccupait encore les deux conquérants. Sa neutralité de fait ne leur suffisait pas; ils voulaient la compromettre avec eux et la tenir, s'ils le pouvaient, à leur discrétion. Il y avait alors à Pétersbourg un ambassadeur français plein de grâce, d'esprit et de patriotisme, le comte de Ségur [1]. Les Russes le caressaient et, comme on dit, l'enguirlandaient de toute façon. Leurs propositions, très-insinuantes et très-spécieuses, consistaient à opposer à la coalition de l'Angleterre, de la Prusse et de la Hollande une *quadruple alliance* de l'Autriche, de la Russie, de la France et de l'Espagne. Un projet de traité, conçu dans cet esprit, fut esquissé à Pétersbourg, dans les derniers mois de 1787. Le ministère français recevait les ouvertures, écoutait, ne répondait pas, et, lorsque Ségur le pressait de se prononcer, il se dérobait toujours

Le comte de Montmorin [2], qui, depuis la mort de Vergennes, était chargé des affaires étrangères, et les dirigeait avec une prudence un peu timorée, considérait que la France avait absolument besoin de la paix pour rétablir ses finances et accomplir la réforme de son gouvernement. Ne pouvant prendre part à la guerre, elle devait s'y opposer, et, si elle ne parvenait point à la prévenir, en limiter au moins l'étendue et la durée. Conclure une alliance avec l'Autriche et la Russie, c'était approuver leurs desseins, en faciliter l'exécution et précipiter l'événement au lieu de le retarder. Cette alliance placerait d'ailleurs la France en état d'hostilité avec l'Angleterre et la Prusse, qui, pour le moment, ne la menaçaient point. Enfin, la France devrait livrer aux convoitises de la Russie et de l'Autriche la Turquie, la Pologne, la

[1] Ses *Mémoires* présentent un exposé véridique des négociations auxquelles il a été mêlé. Ils ont été composés d'après sa correspondance, dont ils contiennent de nombreux extraits.

[2] Le comte de Montmorin de Saint-Hérem, né en 1746, menin du Dauphin en 1771, ministre de Louis XVI à Trèves en 1774, ambassadeur à Madrid en 1775, quitta la diplomatie pour l'armée en 1783. Fait maréchal de camp et gouverneur de Bretagne, il fut nommé ministre des affaires étraugères le 14 février 1787. — Voir Masson, *Affaires étrangères,* p. 56 et suiv. — Bardoux, *la Comtesse de Beaumont.* Paris. 1884.

Suède, ses anciennes alliées; elle adhérerait ainsi au système des partages qu'elle avait naguère combattu avec tant de raison et condamné avec tant d'éclat. Montmorin concluait à la neutralité. Mais le rôle de modérateur que la France avait rempli sous le ministère de Vergennes, avec une si grande dignité, exigeait plus de ressort qu'elle n'était capable d'en développer en 1788. Sa neutralité, par la force des choses, devenait de l'effacement; elle se vit bientôt réduite à porter dans toutes les cours des conseils pacifiques que personne ne réclamait, et que nul ne montrait de goût à écouter.

Les expéditions des Argonautes du Nord ont eu de tout temps le privilége de mettre l'Europe en feu. Il se trouvait ailleurs qu'à Vienne et à Pétersbourg des politiques aventureux et des guerriers avides de butin. Les alliés se croyaient de taille à négliger la Prusse; la Prusse entendait que l'on comptât avec elle, et, se croyant assurée de l'Angleterre et de la Hollande, elle ne prétendit à rien moins qu'à régler les enchères dans le grand marché qui allait s'ouvrir. Le roi Frédéric-Guillaume se croyait appelé à régenter l'Europe [1]. Le comte de Hertzberg l'entraîna aisément par la promesse d'un brillant et lucratif arbitrage. Disciple déréglé, présomptueux et gauche de Frédéric, il semblait avoir pris pour principe de sa politique les boutades ironiques de son maître sur *Sa sacrée Majesté le hasard*. « Le système de la Prusse, disait-il, est de n'en avoir aucun et de se conduire d'après les occurrences [2]. » Frédéric n'attendait du hasard que les occasions, et, comme il était toujours prêt à les saisir, le hasard parut le servir toujours. Hertzberg élaborait péniblement des combinaisons enchevêtrées, il y déterminait avec une application minutieuse le rôle de l'im-

[1] Sur la politique de Hertzberg, voir, outre les écrits déjà cités, de Hæusser et de Zinkeisen, Herrmann, *Geschichte des russischen Staates*, t. VI. Gotha, 1860. — Ranke, *Die deutschen Mächte*. — *La Diète de quatre ans*, par M. Kalinka. Léopol, 1881. Les deux premiers volumes ont seuls paru. Il en a été donné une notice dans la *Revue des Deux Mondes*, 1884.

[2] Rapport de Berlin, 6 juillet 1790. — « On peut facilement croire à la véracité de M. le comte de Hertzberg lorsqu'il lui est échappé de dire que le système du ministère prussien était de n'en avoir aucun et de n'agir que selon les circonstances. » *Id.*, 4 février 1791. — Affaires étrangères.

prévu; comme ce rôle était le principal, et que l'imprévu, de sa nature, est rebelle aux formules, la même fortune, si constante et si complaisante envers Frédéric, se montrait fantasque avec Hertzberg et semblait se plaire à semer les embûches sous ses pas. L'envoyé russe, S. Roumiantsof, très-hostile d'ailleurs et très-dénigrant, le comparaît à un don Quichotte nourrissant ses songes creux avec les romans politiques des gazettes [1].

Hertzberg conçut un plan vague et démesuré, à l'Albéroni. C'était d'allumer partout l'incendie, de l'attiser, et de se faire ensuite payer grassement par l'Europe le service qu'il rendrait en éteignant le feu. Les éléments ne manquaient pas, l'Europe était remplie de matières inflammables [2]. Joseph II avait, par ses réformes, exaspéré ses sujets; les Polonais frémissaient sous le joug de la Russie; Gustave III n'attendait que la mêlée pour s'y précipiter. Il suffisait d'un signe pour lancer les Suédois en avant, d'une promesse d'alliance pour engager les Polonais à se jeter sur la Russie, de quelques insinuations habiles et, à la rigueur, de quelques subsides pour encourager les Turcs. Catherine, attaquée de trois côtés, aurait grand'peine à se défendre. Quant à l'Autriche, une double révolte, fomentée en Hongrie et en Belgique, l'obligerait à rappeler la plus grande partie de ses forces. Divisés ainsi et entrepris à la fois par tant de diversions, les alliés seraient contraints de capituler devant la médiation armée de la Prusse, soutenue, en seconde ligne, par la Hollande et l'Angleterre. La Prusse dicterait la paix, et l'accommoderait de façon à se satisfaire elle-même en contentant tout le monde, sauf, peut-être, le Suédois, qui n'aurait rien que l'honneur, et le Turc, qui ferait les frais de la transaction. La Russie obtiendrait les côtes de la mer Noire jusqu'au Danube, c'est-à-dire Otchakof et la Bessarabie; l'Autriche prendrait la Moldavie et la Valachie; en échange, elle restituerait la Galicie aux Polonais, qui céderaient, en forme de récompense, Thorn et Danzig à la Prusse; cette acquisition compléterait

[1] Martens, *Traités de la Russie*, t. VI; *Traités avec l'Allemagne*, p. 137. Pétersbourg, 1883.

[2] Voir ci-dessus, p. 136 et suiv.

celles de 1772, en assurant aux Prussiens le commerce de la basse Vistule. Quant à la France, Hertzberg la croyait hors d'état d'intervenir. Toutefois, pour être plus sûr de son inaction, il donna au comte de Goltz, ministre prussien à Paris, l'instruction secrète de se mettre en rapports avec le parti des opposants, de flatter leurs illusions sur l'alliance prussienne, de les exciter contre l'Autriche, en un mot de travailler sourdement à miner la constitution de l'État et à l'isoler en Europe [1].

La trame était subtilement ourdie; mais c'était faire de bien grands efforts pour obtenir de médiocres résultats. Un mouvement tournant aussi compliqué exigeait une dextérité singulière, beaucoup de précision et des rencontres favorables. On avait grand'chance de s'égarer dans les chemins de traverse, de se perdre dans les brouillards, de manquer l'occasion et de finir par une de ces chutes piteuses qu'entraînent les grands coups frappés dans le vide.

Cependant les débuts de la guerre parurent faits pour justifier les calculs de Hertzberg. La campagne de 1788 s'engagea misérablement. L'armée russe n'était pas organisée; les maladies la décimaient avant même qu'elle fût en marche; Potemkine découragé parlait d'évacuer la Crimée; pour comble de disgrâce, une tempête avait surpris la flotte de Sébastopol et la contraignait de rester dans ce port pour y réparer ses avaries [2]. Tout le faix de la guerre retombait sur l'Autriche. Toujours obsédé de la gloire de Frédéric, Joseph II avait voulu commander en personne, et, comme il était à la fois jaloux du commandement et incapable de l'exercer, nul ne commandait. Tous les désastres que l'Autriche subit dans les guerres de la Révolution s'annoncent dans cette campagne. On y voit paraître et s'exercer, sous la haute direction de Lascy, qui avait un instant balancé la fortune de Frédéric, tous les chefs destinés à combattre contre la France : Cobourg, Clairfayt, Wartensleben, et jusqu'à Mack, qui fait ses premières armes, médite ses premiers plans et rapporte

[1] Philippson, t. I, p. 177, 291. Cf. Sybel, 4e édition, t. I, p. 174, 274.

[2] Zinkeisen, t. VI, p. 646 et suiv. — Herrmann, t. VI, p. 172 et suiv. — *Joseph II und Leopold*, t. II, p. 165. — Rambaud, *Histoire de Russie*, ch. xxxii.

de la guerre turque cette réputation de génie qui devint si funeste à l'Autriche. Ces généraux se montrent sur le Danube, comme ils le feront plus tard sur le Rhin, mous, désorientés, délibérant sans cesse et cabalant au lieu d'agir. « Je ne trouve, écrivait Joseph [1], ni volonté, ni zèle, ni énergie dans nos généraux. Tous sont au désespoir de faire la guerre; ils voudraient être commodément au logis, et personne ne va qu'autant qu'on le pousse, qu'on y est. Chacun s'excuse sur l'autre; point d'union... »

Joseph avait trouvé le moyen de mettre sur pied environ 180,000 hommes. C'était le plus grand effort qu'eût jamais accompli la maison d'Autriche. Mais ces troupes étaient dispersées sur une immense étendue de frontières. Les épidémies les ravageaient; en juin, l'armée comptait 12,000 malades; en juillet, il y en avait 20,000. L'Autriche avait à peine commencé la guerre, que déjà elle se voyait en danger. « Si, avec cela, le roi de Prusse et l'Angleterre viennent à s'en mêler en nous obligeant à leur faire en même temps la guerre, écrivait Joseph [2], alors la monarchie est perdue, parce qu'il faudrait diminuer le nombre de troupes qui se trouvent actuellement contre la Porte, pour empêcher seulement le roi de Prusse de ne pas occuper toute la Bohême et la Moravie, et de marcher sur Vienne. »

Par les dépêches que la police autrichienne interceptait et que le *cabinet noir* excellait à déchiffrer, Joseph se tenait au courant de toutes les manœuvres de Hertzberg. Il ne se sentait pas de force à tenir tête à deux ennemis à la fois. S'il voulait contenir la Prusse, il était grand temps de ramener l'armée vers l'Allemagne. Le 28 août et le 14 septembre, les Autrichiens essuyèrent deux échecs, dont le second tourna au désastre [3]. « Nous sommes réduits à nous retirer, écrivait l'Empereur [4], à abandonner tout le Banat à l'ennemi, et dans

[1] A Léopold, 13 mai 1788.

[2] A Kaunitz, 26 août 1788. Beer, *Joseph II, Leopold II und Kaunitz*. Vienne, 1873.

[3] Combats de Mehadia et de Slatyna, dans lesquels les Autrichiens furent attaqués par le grand vizir, Jussuf-Pacha. — Zinkeisen, t. VI, p. 650 et suiv.

[4] A Léopold, 20 septembre 1788.

l'impossibilité même de couvrir la Transylvanie, qui sera également ravagée, et cela sans perte de bataille, sans coup férir, ces messieurs ont tout abandonné, les positions choisies, préparées, avantageuses..., et nous n'avons jamais pu attaquer l'ennemi. Rien de plus terrible, de plus malheureux, de plus honteux, ne pouvait nous arriver. » Cette fière entreprise de conquête débutait par une retraite, et l'Autriche, qui s'était mise en route avec un plan de partage de la Turquie, se voyait envahie par les Turcs et menacée par eux dans ses propres frontières.

La situation de la Russie était peut-être pire encore, car la diversion que Joseph II redoutait de la part des Prussiens, Catherine la subissait de la part des Suédois. Gustave III avait déclaré la guerre le 1er juillet; il réclamait la restitution de la Finlande et de la Carélie à la Suède, celle de la Crimée aux Turcs; il traita avec eux le 12 juillet, et marcha sur Pétersbourg par la Finlande. Catherine eut alors, comme son maître et patron Frédéric, pendant la guerre de Sept ans, sa période d'épreuves, et ce fut pour elle, comme pour Frédéric, sa vraie période de grandeur. Pressée au midi par le Turc, au nord par le Suédois, sentant sur ses flancs la Pologne en révolte, elle fit face de toutes parts. Toutes ses forces étaient au midi : 37,000 sous Roumiantsof, qui devait agir en Moldavie; 80,000 sous Potemkine, qui devait conquérir Otchakof. Ils hésitaient, Catherine soutint leur courage et leur donna l'exemple. Elle était parvenue, à grand'peine, à réunir 16,000 hommes pour couvrir Pétersbourg; tous ses moyens de défense contre la Suède consistaient dans la flotte, qui comptait dix-sept vaisseaux et sept frégates. De la capitale, elle entendait le canon des Suédois. Elle avait toujours 500 chevaux tout prêts pour l'emmener, en cas de surprise, à Moscou. Le 17 juillet, un combat naval fut livré à Hoogland : l'issue en demeura indécise.

Le péril était grand : la politique le conjura. Catherine avait conservé des intelligences en Suède : une conspiration y éclata, les troupes de Finlande firent en partie défection. En même temps, les Danois, que la Russie avait décidés à prendre son

parti, franchissaient la frontière de la Norvége et menaçaient Gothembourg. Gustave III fut contraint de rentrer dans ses États : de ce côté, la campagne de 1788 était terminée [1].

Cependant Potemkine s'était décidé à mettre le siége devant Otchakof. Les opérations, commencées à la fin de juillet, traînèrent jusqu'en décembre. Les Turcs tenaient bon ; les Russes se fatiguaient. Leurs troupes manquaient de bois et de pain : un coup de désespoir pouvait seul rétablir leurs affaires. Potemkine ordonna l'assaut ; la place fut enlevée le 17 décembre, après une lutte sanglante qui fut suivie d'horribles massacres.

Ce succès releva le courage de Joseph II ; mais ses plans étaient changés ; il ne songeait plus désormais qu'à la Prusse. Il y avait là une question préalable à trancher. « Tant que la puissance de la Prusse ne sera pas amoindrie, écrivait Kaunitz [2], toutes les intentions, les plans et les entreprises des deux cours impériales seront toujours entravés et anéantis par elle. » Catherine n'en disconvenait point, et le 21 décembre, elle mandait à l'Empereur qu'elle ne s'opposait point à ce qu'il fît sa paix avec les Turcs, afin d'être libre d'attaquer immédiatement les Prussiens. Quant à une médiation, elle n'en voulait point entendre parler [3]. Les Anglais lui avaient adressé d'assez étranges insinuations, elle les repoussait avec hauteur. « Il faut avouer, écrivait-elle à Grimm, que fr. Ge : [4] est un grandissime politique ; j'aime beaucoup cette proposition de convenir de deux points, savoir que l'une restât maîtresse de l'Inde, et l'autre du Levant et de son commerce, après avoir signé la belle déclaration de désarmer. »

Ce plan de partage du monde oriental devait être débattu plus d'une fois entre Londres et Pétersbourg ; c'était pour les Anglais un moyen dilatoire et un pis aller toujours assez pré-

[1] Août 1788. La Norvége appartenait alors au Danemark. — Voir : Geffroy, *Gustave III*, t. II, p. 69 et suiv. — Herrmann, t. VI, p. 189 et suiv. — Allen, *Histoire de Danemark*, t. II, p. 217.

[2] Au comte L. Cobenzl, ambassadeur autrichien à Pétersbourg, 28 novembre 1788. Martens, *Traités de la Russie avec l'Autriche*, t. II, p. 188.

[3] Martens, *op. cit.*, p. 189.

[4] George III. — Catherine à Grimm, 22 avril 1788.

caire. Ils cherchèrent des sûretés plus sérieuses, et, comme la Prusse était disposée à leur en fournir, ils s'engagèrent, par un acte du 13 août 1788, à marcher d'accord avec elle dans toutes les affaires de l'Orient et du Nord[1]. Les Prussiens s'employèrent à encourager les Turcs, à débarrasser Gustave III de la diversion du Danemark, et à remuer les Belges. Hertzberg comptait qu'une révolution dans les Pays-Bas obligerait Joseph II à plus de circonspection envers la Prusse. Quant à la Russie, c'était l'affaire des Polonais, et le ministère prussien les excitait de son mieux.

La diète, dont les patriotes polonais attendaient la régénération de la République, se réunit à Varsovie le 6 octobre 1788. Elle s'empressa de se former en *confédération*, c'est-à-dire en assemblée révolutionnaire, afin de substituer dans les votes la pluralité à l'unanimité, qui rendait toute réforme impossible. L'agent prussien à Varsovie exhortait les « citoyens bons et éclairés de la Pologne » à s'appuyer sur son maître pour déjouer les perfides calculs de la Russie. « Ils peuvent, leur écrivait-il, s'attendre fermement que Sa Majesté leur accordera tout l'appui nécessaire pour maintenir l'indépendance, la liberté et la sûreté de la Pologne[2]. » Des mouvements de troupes et 100,000 ducats habilement répandus confirmèrent ces insidieuses suggestions. Les patriotes polonais étaient tout entiers à leur haine contre la Russie : il leur suffit que la Prusse flattât leurs passions pour qu'ils la crussent sincère. Les Prussiens excellaient à ce jeu qu'ils jouaient depuis longtemps à Paris contre l'Autriche. C'était une ruse classique, et les Russes commençaient déjà, avec beaucoup de finesse, à la retourner contre les Prussiens[3]. Quant aux Polonais, il leur parut qu'ils ne se compromettaient pas en écoutant le roi de Prusse : il passait pour « vertueux », il leur garantissait tout et ne leur demandait rien. Les Polonais prirent acte de ses déclarations, et forts de la confiance qu'il leur inspirait, ils décrétèrent un armement de 100,000 hommes.

[1] Voir le texte des articles secrets dans RANKE, *Die deutschen Mächte*, t. II, p. 358.

[2] Note prussienne à la Diète, 13 octobre 1788. FERRAND, *op. cit.*, liv. VIII. — Cf. HERRMANN, t. VI, p. 216 et suiv.

[3] Dans les négociations relatives à la quadruple alliance. Voir les *Mémoires de Ségur*.

Catherine ne se pouvait méprendre sur leurs intentions; elle leur notifia les siennes : elle considérait « comme une violation des traités le moindre changement fait à la constitution de 1775 [1] ». C'était leur enjoindre de rester dans l'anarchie, c'est-à-dire dans l'assujettissement. La Diète répondit en réclamant l'évacuation du territoire de la République par les troupes russes qui l'occupaient encore. La Prusse avait alors pour la représenter à Varsovie l'un des plus insinuants et des plus retors agents de la chancellerie de Frédéric, l'Italien Lucchesini [2]. Il annonça, par une note du 19 décembre, à la Diète que son maître était prêt à tout faire pour « assurer l'indépendance de la République, sans vouloir d'ailleurs s'immiscer dans ses affaires intérieures ni gêner la liberté de ses mouvements, laquelle il garantira de son mieux ». Le 8 décembre, la Diète décida d'entrer en négociations avec le roi de Prusse, en vue d'un traité d'alliance, et d'envoyer des légations dans toute l'Europe pour expliquer aux puissances l'œuvre de réforme qu'elle entreprenait. Elle se déclara en permanence jusqu'à ce que cette œuvre fut menée à bonne fin. Elle espérait sincèrement l'accomplir en 1789 : elle comptait sur l'amitié de l'Autriche; la Prusse lui offrait sa protection, et la Russie avait trop d'affaires sur les bras pour être redoutable. Le fait est que dans les dernières semaines de 1788, les troupes russes commencèrent à se retirer. C'était un mouvement tout militaire; Catherine avait besoin de ses soldats et les rappelait; elle ne faisait ni n'entendait faire aucune concession aux Polonais. Mais ceux-ci se disaient qu'après avoir contribué à éloigner les Russes, les Prussiens sauraient les empêcher de revenir. La Pologne s'abandonnait aveuglément à la reconnaissance. « Le fanatisme qui règne à Varsovie en faveur des Prussiens est tel, écrivait un agent français, que bien des Polonais ne croiraient pas acheter trop cher l'amitié de la Prusse par le sacrifice de Thorn et de Danzig [3]. »

[1] Note russe du 5 novembre 1788.
[2] Né à Lucques en 1751.
[3] Rapport du marquis de Noailles. Vienne, 15 juillet 1789.

IV

Les Polonais étaient mûrs pour les desseins de Hertzberg. Il travaillait activement à échauffer les Hongrois. Le ministre de Prusse à Vienne, Jacobi, était en relation avec les opposants et les animait à la révolte; déjà les Magyars réclamaient le rappel des régiments hongrois que Joseph II avait portés en Bohême pour se défendre contre la Prusse. En Galicie, les émissaires prussiens fomentaient une agitation nationale, flattant ces Polonais de l'espoir d'être promptement réunis à leur patrie. D'autres promettaient assistance aux Belges contre l'Autriche, et aux Liégeois contre leur évêque [1]. Les gouvernements d'ancien régime n'en avaient jamais usé autrement les uns envers les autres, et jamais ces traditions machiavéliques n'avaient été suivies avec plus de ferveur qu'elles ne l'étaient, au commencement de 1789, en Prusse, par le comte de Hertzberg. « Il veut, écrivait le ministre de France, que l'Europe soit occupée de lui, et, s'il peut en venir à bout, du roi son maître [2]. » Les principales difficultés venaient de ce prince. Frédéric-Guillaume aimait la gloire, mais il aimait davantage ses plaisirs. Hertzberg le poussait par l'ambition, les favoris le retenaient par les superstitions. « Tous ces gens-là, écrivait M. d'Esterno [3], désirent très-fort que le roi de Prusse ne leur échappe point, ce qui arriverait nécessairement si ce monarque allait commander ses armées. Aussi ces personnes et la maîtresse sont, à coup sûr, pour la conservation de la paix, et l'Angleterre encore davantage. »

Pitt, en effet, mais pour de tout autres motifs que le roi de Prusse, se montrait rebelle aux combinaisons de Hertzberg. L'Angleterre était en pleine voie de réformes, et pour les

[1] Sybel, 4e éd., liv. II, ch. II. — Hæusser, liv. II, ch. II.
[2] Rapport du comte d'Esterno, 23 janvier 1789.
[3] 21 avril 1789.

achever, la paix était nécessaire. Jamais le royaume n'avait paru plus prospère. Le premier ministre était tout-puissant. « Sa popularité est si grande, disait l'ambassadeur de France, qu'il peut tout entreprendre dans ce moment-ci [1]. » C'était précisément pour garder cette popularité qu'il hésitait à entreprendre la guerre. La crise intérieure de la France le rassurait, et loin de chercher à entrer en lutte avec elle, il tâchait de s'en rapprocher. Ses agents à Pétersbourg travaillaient contre les projets de quadruple alliance[2]; il proposa directement à l'ambassadeur de France une entente pour le rétablissement de la paix en Orient et dans le Nord. La France et l'Angleterre, dit-il à M. de la Luzerne, ont le même principe, qui est de ne point s'agrandir, et le même intérêt à soutenir la Turquie et la Suède contre les Russes[3]. Pitt désirait agir dans « un concert parfait » avec le gouvernement français, et, pour mieux déclarer ses intentions, il empêcha le Danemark de reprendre les hostilités contre la Suède.

Tandis que l'Angleterre engageait la France à se déclarer contre la Russie et l'Autriche, la Russie lui demandait de se prononcer contre la Prusse et l'Angleterre. Le projet de quadruple alliance avait reparu sur le tapis : c'était une alliance analogue à celle de 1756, et l'Espagne la devait signer en même temps que la France. Pour décider les Espagnols, Catherine leur envoya un de ses confidents, le prince Nassau-Siegen : l'avénement de Charles IV servait de prétexte à son voyage[4]. La Tsarine attendait de l'Espagne et de la France qu'elles abandonneraient la Suède et la Turquie, et parleraient très-haut au roi de Prusse[5]. Le vice-chancelier, Ostermann, pressait vivement Ségur. « Nous désirons vous voir avec nous, lui disait-il; mais si vous ne pouvez rien pour nous, il faudra

[1] Rapport de M. de la Luzerne, 9 juin 1789.

[2] Rapport de M. de Ségur, 5 janvier et 13 février 1789.

[3] Rapports de M. de la Luzerne, 21 avril et 1er mai 1789.

[4] Charles III était mort le 14 décembre 1788. Nassau-Siegen partit pour Madrid à la fin de janvier 1789. Voir les *Mémoires de M. de Ségur*, édition de 1826, t. III, p. 446. — Rapport de Ségur du 20 janvier 1789. « Note pour le prince de Nassau », jointe au rapport du 31 janvier 1789.

[5] Rapport de M. de Ségur, 3 mars 1789.

bien que nous prenions d'autres mesures. » Ces mesures, c'était un arrangement direct avec les Anglais. Ségur écrivait à Montmorin : « Si notre alliance se diffère, nous verrons rapidement ici la chute de notre crédit et de notre influence. Nous avons l'occasion unique de nous donner un allié de plus contre l'Angleterre [1]. »

C'était l'argument le mieux fait pour émouvoir Montmorin. Il connaissait trop bien l'Europe et les mœurs politiques du siècle pour ne pas soupçonner les Anglais de contribuer, par tous les moyens possibles, à l'affaiblissement de la puissance française. Cette crainte, qui obséda jusqu'à l'hallucination les révolutionnaires de 1793, était, dans le ministère français, une crainte instinctive et traditionnelle [2]. Dès qu'une crise éclatait en France, on y voyait la main et l'or de l'Angleterre. La correspondance de Londres, en 1789, est toute remplie de ces accusations. « Cette cour nous jalouse et nous hait, écrivait Montmorin à La Luzerne, le 8 février 1789; si nous nous rapprochons d'elle, elle voudra nous dominer; si nous résistons à ses volontés, elle nous trahira sans scrupules. » Il redoutait de lui donner le moindre ombrage. Apprenant que l'Irlande s'agite, il mande aussitôt à l'ambassadeur de France : « Surtout nous ne pouvons ni ne devons y coopérer, de quelque manière que ce puisse être. Nous donnons trop de prise nous-mêmes aux autres, par les troubles qui existent chez nous, pour vouloir en exciter ailleurs [3]. » Il ne doutait pas davantage des menées secrètes de la Prusse [4]; mais, sans se faire la moindre illusion

[1] Rapport de Ségur, 5 janvier 1789.

[2] « Je sais à n'en pas douter, écrivait Bernis à propos des troubles de 1756, que l'Angleterre met tout en œuvre, et les intrigues et son argent, pour échauffer ces premiers germes de division. » *Mémoires*, éd. Masson, 2e partie, ch. xxix : *Des affaires du Parlement.*

[3] Montmorin à la Luzerne, 6 avril 1789.

[4] « Convaincus, comme nous le sommes, de leurs intentions malveillantes, nous ne saurions regarder comme calomnieux ce qu'on dit de leurs menées secrètes. » — Montmorin à d'Esterno, 13 août 1789. — Cette hostilité n'empêchait pas Montmorin de juger la politique de la Prusse avec une remarquable impartialité. Sa conduite peut la ruiner, écrivait-il à d'Esterno, le 4 avril; « mais, loin de nous dédommager des embarras et peut-être des malheurs qu'entraînerait pour nous une guerre générale, la ruine de la Prusse serait un mal de

sur l'amitié de cette puissance, il la jugeait nécessaire au maintien de l'équilibre, et ne voulait point contribuer à la ruiner.

D'ailleurs, la France n'était point en mesure d'agir. L'ouverture des États généraux approchait, et les circonstances ne se prêtaient pas à une intervention dont la Russie recueillerait seule tous les fruits. Montmorin se borna donc à offrir ses bons offices auprès des Turcs; quant à l'alliance, d'accord sur ce point avec l'Espagne, il en ajourna la conclusion [1]. La France en acceptait le fond, mais elle n'admettait pas que le traité pût s'appliquer aux guerres présentes; elle ne voulait s'y engager à aucun prix; toutefois son alliance avec la Suède expirant en 1790, elle promettait de ne pas la renouveler. L'abandon d'un aussi ancien allié coûtait fort à Louis XVI. La Russie exigeait une concession plus pénible encore : la reconnaissance du partage de la Pologne. Montmorin avait insinué un instant à Vienne et à Pétersbourg l'idée d'annuler cet acte inique [2]. Les alliés avaient répondu en demandant à Louis XVI de le sanctionner explicitement. « Je ne vous cacherai pas, écrivait Montmorin à Ségur [3], que c'est avec une extrême répugnance que le Roi s'est chargé de la garantie des limites de ce royaume (la Pologne), et que Sa Majesté ne s'est écartée des principes que j'ai développés dès le commencement de la négociation, que pour convaincre les deux cours impériales de la sincérité de ses dispositions et du prix qu'elle attache à leur alliance. » Cette sincérité était-elle réciproque? Montmorin pensait que la réserve faite par la France au sujet de la guerre actuelle serait « une pierre de touche qui ferait connaître les véritables intentions de la Russie », et montrerait si ses ouvertures tendaient à une alliance équitable, ou seulement à un traité dont « la France n'aurait eu que les charges [4] ». « Si les dispositions de la cour de Pétersbourg sont sincères et indépendantes des conjonctures actuelles,

plus; nous avons intérêt à sa conservation, même lorsqu'elle se conduit mal avec nous ».

[1] Montmorin à Ségur, 18 avril 1789.
[2] Dépêche à Ségur, 4 janvier 1789.
[3] 20 mars 1789.
[4] Montmorin à Ségur, 19 mars 1789.

écrivait-il [1], elle adoptera notre marche sans la moindre difficulté; si au contraire elle les désapprouve, il sera évident que son empressement à se lier avec nous n'était qu'éphémère, et, dans ce cas, nous nous applaudirons de plus en plus de l'avoir forcée de se mettre à découvert et de nous éclairer elle-même sur ses véritables intentions. »

C'était plus de perspicacité que Catherine n'aimait à en trouver chez ses partenaires. Elle dissimula sa déconvenue sous les railleries. « La considération de cette cour se perd totalement par son inaction », écrivait-elle à Grimm [2]. Elle prit en fort mauvaise part les scrupules de Louis XVI au sujet de la Pologne [3], et se répandit en récriminations quand Ségur lui parla d'ajourner après la guerre les effets pratiques de l'alliance. Potemkine, fort hostile à la France, ne cessait de la discréditer. Ségur, naguère si recherché, se vit abandonné tout à coup et presque relégué. « Je ne sens que trop, mandait-il à Noailles, combien ma position est devenue délicate, alarmante et pénible [4]. »

« Nous avons, par notre rapprochement avec la Russie, aigri la ligue [Angleterre, Prusse, Hollande], la Pologne, la Suède et la Turquie. En ne signant pas l'alliance, nous mécontentons les deux cours impériales. Ainsi, nous avons toutes les épines de l'alliance sans en recueillir le fruit. Tel est l'effet de nos troubles. — Si l'Angleterre et la Prusse sont adroites, elles peuvent procurer une paix avantageuse à la Russie, la regagner et renverser ici totalement une influence dont je défends de mon mieux les débris [5]. »

Telles étaient les relations de la France et de l'Europe au moment où se réunissaient les États généraux. Si je considère l'ensemble de ces relations, je trouve une France momentanément paralysée, mais néanmoins enviée pour ses ressources, redoutée pour son ressort national, et dont les autres États

[1] Au marquis de Noailles, à Vienne, 4 juin 1789.

[2] 19 mars 1789.

[3] Rapports de Ségur, 31 janvier, 6 février, 14 avril 1789. — *Mémoires*, t. III, p. 479 et suiv.

[4] 14 avril 1789.

[5] Au marquis de Noailles, 22 mai 1789.

surveillent avec une jalouse anxiété les crises intérieures; une Angleterre qui subit des alternatives d'indifférence passive ou d'intérêt passionné pour les affaires du continent et surprend tour à tour, par ses défaillances ceux qui redoutent trop ses forces, et par ses réveils soudains ceux qui ne tiennent pas assez de compte de sa puissance; une Prusse inquiète, agitée, convoiteuse, possédant, pour servir une diplomatie envahissante, le noyau d'armée le plus consistant qu'il y ait en Europe; une Russie qui ne songe qu'à l'Orient et à la Pologne, et ne cherche, dans les crises de l'Europe, que des occasions de s'agrandir; une Autriche qui se remue partout et n'est en mesure d'agir nulle part, toujours tentée par les grandes entreprises, toujours hésitante à les exécuter, embarrassée et comme étouffée par la masse confuse de ses États, entravée à tout instant par les rivalités et les séditions des peuples divers qu'elle gouverne difficilement; une Pologne qui se dissout et que l'on entame; une Turquie qui se disloque et que l'on envahit : c'est-à-dire des faits et des rapports, anciens déjà vers la fin du dix-huitième siècle, et qui se sont reproduits à plusieurs reprises dans le dix-neuvième. Cette seule remarque suffirait à démontrer jusqu'à l'évidence combien a été puissante et persistante l'action des tendances historiques que je me suis proposé de déterminer dans ce livre.

CONCLUSION

I

Avant d'entreprendre l'exposé des événements qui commencent au mois de mai 1789, résumons les faits que nous venons de rassembler et marquons-en, à grands traits, l'enchaînement et les conséquences. C'est toute la charpente de cette histoire.

La révolution, imminente dans presque toute l'Europe, éclate en France parce que l'ancien régime y est plus usé et en même temps plus insupportable, plus détesté et plus facile à détruire qu'ailleurs; parce que le gouvernement a rendu nécessaires des réformes qu'il est incapable d'accomplir; parce que le pouvoir, impuissant à diriger l'opinion, n'a plus la force de la réprimer; parce que la déroute de l'autorité accompagne la banqueroute des finances; parce que les changements semblent inévitables, et que toutes les avenues s'ouvrent aux novateurs; parce qu'enfin les doctrines de la philosophie, plus populaires qu'en tout autre pays, ont pénétré davantage la nation et sont plus conformes à son génie. C'est ce génie qui imprime un caractère si particulier à la Révolution française : ce caractère, dans ses traits essentiels, est celui de toute l'histoire de France.

L'esprit classique, qui dirige la Révolution, et le gouvernement absolu, qui en fournit l'occasion, en réunit les éléments et en détermine le cadre, se sont développés parallèlement en France; ils résultent d'une même conception de l'homme, de

la société, de l'État, de la philosophie et de l'art. Les hommes qui firent la Révolution française pensaient naturellement selon cet esprit. Ils furent portés à propager au dehors leurs principes politiques et leur système de gouvernement. Ce n'est pas tant le caractère universel de leurs idées qui les y entraîna, que leur propre caractère. Les mêmes idées étaient répandues à Londres, à Vienne, à Berlin : une assemblée nationale qui s'y serait réunie aurait peut-être mis en tête de ses lois, à l'imitation des Américains, une déclaration des droits de l'homme, elle n'aurait jamais songé à en faire l'évangile de l'humanité, encore moins à entreprendre une croisade pour la conversion et la délivrance des nations. En prétendant offrir, puis imposer à l'Europe le type rationnel d'une société démocratique, les Français de la fin du dix-huitième siècle subissaient l'impulsion qui avait fait de leurs ancêtres les semeurs par excellence de la civilisation moderne. Ils renouvelaient, selon l'esprit des temps, l'œuvre que leurs penseurs, leurs légistes, leurs artistes avaient accomplie pour l'humanité au Moyen Age, à la Renaissance, au dix-septième siècle. Ils accomplissaient pour le peuple ce que leurs pères avaient accompli pour l'État, et continuaient ainsi d'exercer sur l'Europe cette « magistrature » que l'histoire semblait leur avoir destinée.

Mais justement parce qu'ils restaient si conséquents avec eux-mêmes et si constants dans leurs traditions, leurs idées demeuraient « toutes nationales et toutes passionnées » : en s'appropriant les nouvelles doctrines, ils en modifièrent profondément le sens et la portée. Les termes étaient abstraits : la pensée resta concrète et toute française. L'esprit national altéra très-promptement le caractère universel des principes. Tant qu'il n'y eut qu'à discourir, on demeura dans le vague, dans les déductions, dans la métaphysique ; lorsqu'il fallut agir, on rentra dans la réalité, c'est-à-dire dans l'histoire de France. On le vit, et dès l'abord, pour une notion essentielle dans la doctrine et dans la pratique de la Révolution : l'idée de patrie.

Le roi, sous l'ancien régime, était considéré comme l'État même ; il présentait aux Français l'image vivante de la France,

et l'amour de la patrie se confondait avec le dévouement au roi. Lorsqu'on transporta au peuple la souveraineté, la nation prit la place du roi, et l'amour de la patrie se confondit avec le respect des lois. Cependant, comme la loi devait reposer sur la justice, que la justice devait être fondée sur la raison, que la Révolution devait en établir le règne, et qu'elle se faisait non pour un seul peuple, mais pour l'humanité, la notion de la patrie se généralisa comme celle de la loi. Il y eut une patrie pour l'humanité; on la plaça partout où régnait la raison : le patriotisme se confondit avec l'attachement aux *Droits de l'homme*. Le patriote fut le citoyen du monde. Cette grande notion de la patrie que les siècles avaient, pour ainsi dire, incarnée dans chaque Français, se subtilisa en abstractions et sembla perdre à la fois sa raison d'être et sa réalité.

Tandis que quelques-uns des Français, répudiant tout le passé de leur race, concevaient ainsi une patrie sans frontières, sans pays, sans nation, sans souvenirs et sans tombeaux, d'autres, partant d'une extrémité tout opposée, mais poussés cependant par le même souffle, substituaient à cette patrie universelle et insaisissable une sorte de patrie personnelle et nomade que chacun emportait en tous lieux avec soi. Égarés par le même esprit d'abstraction et de logique qui entraînait les révolutionnaires à confondre l'idée de la patrie avec l'idée de la révolution, les émigrés la confondirent avec l'idée de la royauté. Concevant, à leur tour, une royauté sans royaume, un roi sans État, un État sans nation, une nation sans territoire, ils se forgèrent une France chimérique, une « vraie France » qui les suivait partout, et qu'ils opposèrent à la France réelle, la France de la nature et de l'histoire, qu'ils étaient contraints d'abandonner.

Il suffit d'un coup de canon pour dissiper ces sinistres billevesées. La grande masse des Français n'y comprenait rien et ne s'en souciait pas. Elle voyait dans la Révolution une chose très-pratique et très-réelle, l'abolition du régime féodal, ce qui en était bien le fond; elle vit dans l'émigration armée, ce qui en était bien le fond aussi, une tentative pour rétablir par la force ce régime exécré. La Révolution se faisait pour assurer aux

Français la libre jouissance de la terre de France; l'invasion étrangère se faisait pour détruire la Révolution, démembrer la France et assujettir les Français : ils identifièrent tout naturellement l'amour de la France avec l'amour de la Révolution, comme ils l'avaient naguère identifié avec l'amour du roi. Le vieux patriotisme se réveilla dans les cœurs aussi simple, aussi vivant, aussi fort et efficace qu'aux temps de la guerre des Anglais et des grands désastres de la fin de Louis XIV. Il n'y entrait pas le moindre appoint d'abstraction : c'était un instinct, un sentiment, une passion qui vivait dans chaque Français avec le sang de sa race et vibrait, pour ainsi dire, sous chaque battement de son cœur. La patrie resta pour eux ce qu'elle avait toujours été pour leurs pères : le pays où ils étaient nés, où ils voulaient mourir; le lieu de toutes leurs affections, de tous leurs souvenirs, de toutes leurs espérances, la France, en un mot, qu'ils voulaient garder indépendante [1].

Ces idées firent toute la force de la Révolution. Elles en firent aussi l'excès, l'égarement et la perte.

L'horreur de l'émigration et des étrangers livra la France aux terroristes. Ils usurpèrent la République sous prétexte de la défendre, et la plus noble des causes servit de manteau à la plus exécrable des tyrannies. Ils ne se bornèrent pas à profaner la liberté, ils la rendirent odieuse en l'associant au souvenir de leurs forfaits. De la grande œuvre tentée en 1789, le peuple ne retint que les réformes civiles; dès que le succès lui en parut

[1] En août 1792, un paysan, fils de paysan, jardinier de moines qui lui avaient appris à lire et à écrire, s'enrôla comme volontaire : « Combien de fois, dit-il dans son journal, j'avais entendu par les papiers la nouvelle que notre armée française avait été repoussée et battue partout... Je me disais souvent en moi-même : « Est-il donc possible que je n'entende que du malheur? » Oui! il me semblait que si j'avais été présent, le mal n'aurait pas été aussi grand. Je ne me serais pas dit meilleur soldat que mes compatriotes, mais je me sentais du courage, et je pensais que, avec du courage, on vient à bout de bien des choses! » Voilà le patriotisme à l'état pur et primitif, et le principal secret des victoires de la Révolution. On trouva dans les papiers de ce même soldat une « prière du soldat français républicain » ; on y lisait ceci : « Dieu de toute justice, Être éternel et suprême souverain, arbitre de la destinée de tous les hommes... prends sous ta protection sainte une nation généreuse qui ne combat que pour l'égalité... » — Lorédan Larchey, *Mémoires patriotiques. Journal de marche du sergent Fricasse.* Paris, 1882.

assuré, il montra autant d'aversion pour l'anarchie qu'il en avait manifesté pour l'invasion, et l'horreur des terroristes le livra aux chefs d'armée. Il laissa proscrire les révolutionnaires comme il les avait laissés régner. Les jacobins avaient eux-mêmes ouvert toutes les avenues de la République au despotisme militaire; il s'établit d'autant plus aisément que la Révolution, en détournant les passions nationales de la liberté politique, les avait poussées vers la gloire et les conquêtes.

L'invasion avait ramené l'idée de patrie à ses données naturelles et primitives; la victoire réveilla dans les âmes, où ils dormaient confusément, tous les instincts anciens de gloire, de croisade, d'éclat et d'aventures, ce goût de l'extraordinaire, cette soif de l'impossible, ce fond de roman de chevalerie et de chanson de geste que porte en soi chaque Français, et que chaque siècle renouvelle de sa légende.

Les républicains français se croient cosmopolites, ils ne le sont que dans leurs discours; ils sentent, ils pensent, ils agissent, ils interprètent leurs idées universelles et leurs principes abstraits avec les traditions d'une monarchie conquérante qui depuis huit cents ans travaille à façonner la France à son image[1]. Ils identifient l'humanité avec leur patrie, leur cause nationale avec la cause de toutes les nations. Ils confondent, par suite et tout naturellement, la propagation des doctrines nouvelles avec l'extension de la puissance française, l'émancipation de l'humanité avec la grandeur de la République, le règne de la raison avec celui de la France, l'affranchissement des peuples avec

[1] « Ce mot de patrie que les hommes de la Révolution firent retentir plus bruyamment qu'aucune génération, ce n'est autre chose que le nom de l'idée sur laquelle toute l'histoire de France s'est bâtie pièce à pièce pendant les huit cents ans de règne de cette maison royale qui représenta l'ancien régime en face de la Révolution. L'idée de patrie avait donc un sens pour nos révolutionnaires alors même que leurs doctrines la niaient implicitement. Ils la portaient vivante en eux comme un sentiment héréditaire; naïvement ils transportèrent à l'idée nouvelle dont ils s'étaient épris le nom du fait qui leur était familier et cher... Patrie et Révolution se confondirent ainsi et devinrent synonymes pour un temps, celui de la période héroïque... Si cette confusion, bienfaisante à beaucoup d'égards, a été possible, c'est qu'il y avait dans tout révolutionnaire un homme de l'ancien régime. » E. Montégut, *la Démocratie et la Révolution; la Transformation de l'idée de patrie. Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1871.

la conquête des États, la révolution européenne avec la domination de la Révolution française en Europe. Ils suivent en réalité les impulsions de toute l'histoire de France, et cela est si vrai que les pays qu'ils songent d'abord à délivrer, puis à conquérir, puis à annexer, qu'ils réunissent en effet et fondent si aisément avec le corps de l'ancienne France, sont précisément ceux dont les rois réclamaient, depuis des siècles, l'héritage et préparaient méthodiquement la réunion. L'humanité s'y approprie les titres de la monarchie et en revendique les droits. Au delà, ils établissent des républiques subalternes et subordonnées, qu'ils tiennent en une sorte de tutelle, appliquant, avec les précédents des suzerainetés féodales, cette maxime des républiques anciennes, que les citoyens, étant seuls libres, sont faits pour gouverner les peuples environnants.

La Révolution dégénère en propagande armée, puis en conquête; le gouvernement militaire prévaut sur le civil; la République est conduite à asseoir son règne sur la puissance extérieure et à vivre par les armées. Finalement, les armées envahissent la République et s'en emparent. Ces égarements étaient depuis bien longtemps familiers à la nation. En remontant dans son histoire, on s'étonne moins de la voir, à si peu d'années de distance, se précipiter avec une égale passion dans des voies si opposées, montrer tant de constance à se défendre et tant d'imprudence à conquérir, compromettre et ruiner les grands résultats de la défense par les excès de la conquête. Si l'on se souvient des guerres de « magnificence » si vantées au quinzième siècle, si l'on se rappelle que c'est au lendemain de la guerre de Cent ans que les rois de France entreprennent les guerres d'Italie, on s'explique mieux comment Bonaparte, acclamé par le peuple pour avoir vaincu les étrangers, conclu la paix, rétabli l'ordre dans l'État, affermi la révolution civile et assuré dans de magnifiques frontières l'indépendance de la République, fascine la France tout en lui ravissant ses libertés, et l'entraîne jusqu'au fond de la Russie à la poursuite d'un idéal insensé d'éclat et de grandeur.

II

La Révolution française prend l'Europe au dépourvu. L'Europe est impuissante à la combattre parce qu'elle est incapable de la comprendre. Ce n'est point la nouveauté du fait et la surprise de l'événement qui déconcertent les hommes d'État de l'ancien régime; la Révolution française trompe leurs calculs et bouleverse leurs notions politiques, justement parce qu'elle ne les étonne point. Ils n'y aperçoivent qu'une crise pareille à beaucoup d'autres dont ils ont la tradition ou l'expérience. Ils la jugent sur de fausses analogies et règlent leur conduite envers elle sur des conjectures sans fondement. Il y avait eu un grand nombre de révolutions en Europe, et notamment aux dix-septième et dix-huitième siècles; mais aucune n'avait revêtu le caractère universel que prit la Révolution française. Ce caractère échappe nécessairement à l'Europe au début de la Révolution; mais l'Europe continue de s'abuser très-longtemps après que l'événement aurait dû dissiper toutes les illusions. Cette aberration primitive et cet aveuglement prolongé s'expliquent par les mêmes motifs : les idées acquises et les jugements tirés des précédents.

L'Europe considère d'abord la Révolution française comme une crise tout intérieure qui paralyse l'État français. Elle cherche les moyens d'en profiter, et se conduit d'après les précédents de Richelieu, de Mazarin, de Louis XIV envers l'Angleterre, et d'après ceux des gouvernements contemporains envers la Pologne. Elle voit alors surgir en France une association redoutable qui, par des affiliations infinies, propage dans toute l'Europe une doctrine subversive de toute autorité. L'Europe juge les jacobins comme elle a jugé les Jésuites, et opère contre eux de la même façon. Elle négocie et noue une ligue destinée à étouffer dans son foyer cette société, à en proscrire partout les émissaires et les affiliés. Mais l'Europe ne peut

avoir raison de la France aussi aisément que du Saint-Siége. Pour anéantir le jacobinisme, elle est contrainte d'entrer en lutte avec une nation puissante, belliqueuse, très-anciennement disciplinée aux armes. L'esprit d'indépendance et le fanatisme révolutionnaire décuplent les ressources des Français : il faut recourir contre eux à la guerre en règle et organiser une coalition. Chacun, dès lors, y apporte ses prétentions, ses ambitions, ses arrière-pensées, ses intérêts, ses méfiances.

Cette Europe divisée ne rassemble que des armées incohérentes. Elle essaye au moins de réunir les esprits et recourt aux principes. Ceux qu'elle invoque ne sont guère connus que par les violations qu'ils ont subies. Elle oppose le droit des souverains à celui des peuples; mais elle interprète ce droit des souverains selon la tradition de plusieurs siècles de jalousie, de convoitise, de conflits, de désordres et d'usurpations. Elle parle le langage du droit, elle agit avec les habitudes de l'intrigue et de la force. Avant même d'avoir combattu, les alliés se disputent déjà les bénéfices de la victoire. La victoire leur échappe; ils ne cherchent plus qu'à s'indemniser de leurs pertes, et l'entreprise tourne directement et brutalement au lucre, c'est-à-dire qu'elle rentre dans les pires coutumes de l'ancien régime.

C'est alors que l'Europe propose la paix à la France ou se résigne à la recevoir de ses mains. La France veut finir la Révolution, réorganiser l'État, consacrer les résultats de ses victoires; mais, si puissante qu'elle soit, elle ne l'est pas assez pour faire seule la loi en Europe. Elle n'a pu triompher de la coalition qu'en la divisant, et ses ennemis, tout abattus qu'ils sont, l'obligent encore à compter avec eux. Ne pouvant anéantir toutes les monarchies, elle est forcée d'entrer en composition avec les rois. Elle a vaincu ses ennemis, elle les a poursuivis sur leur propre territoire, elle a opéré de magnifiques conquêtes; mais pour les conserver en paix, il faut traiter; pour traiter, il faut négocier, et négocier, c'est rentrer dans la coutume. L'ancien régime et la Révolution transigent, non sur les principes qui sont inconciliables, mais sur les frontières qui sont mobiles. Il n'existe qu'une notion commune, sur laquelle la

vieille Europe et la France républicaine puissent s'entendre et s'accorder, c'est la raison d'État. Elle règle leurs conventions. Les territoires n'ayant pas changé de place, et les ambitions des États demeurant ce qu'elles étaient, toutes les traditions de l'ancienne politique renaissent d'elles-mêmes avec les négociations. Ces traditions ne s'accordent que trop aisément avec les desseins des révolutionnaires. La coutume n'offre que trop de facilités à leurs passions. Ils savent que dans cette Europe, vaincue par eux ou divisée par ses propres rivalités, qui a la force a tout et peut parler en maître. Les précédents ne leur montrent que des traités précaires, des engagements incertains, des guerres toujours renaissantes, des États démembrés, des dynasties nomades, des nations partagées. Ils ont été élevés, comme tous les politiques avec lesquels ils traitent, à l'école de Frédéric et de Catherine; ils mettent au service de la Révolution victorieuse les procédés de l'ancien régime. Ils ne brisent point les traditions de ce régime, ils se les approprient. Ils n'innovent point, ils continuent. L'Europe se prête très-docilement à pactiser avec eux, et dans ces transactions, ce n'est pas le droit ancien qui périclite, mais bien le droit nouveau.

La Russie et la Prusse négociaient le second partage de la Pologne avant que la France eût déclaré la guerre à l'Autriche. Ce partage est contemporain de la première coalition formée contre la France; on peut dire qu'il en est la condition nécessaire. Cette spoliation inique et insolente du faible par le fort n'avait même pas, dans l'esprit de ceux qui la tramèrent en secret et la perpétrèrent cyniquement, le prétexte sophistique de rétablir au profit des cours du Nord l'équilibre détruit par les conquêtes de la France. La France n'avait point encore fait de conquêtes lorsqu'au printemps de 1792, les Russes envahirent la Pologne et que les Prussiens décidèrent d'y usurper leur part de palatinats [1]. Le pacte qui fut conclu alors entre les alliés

[1] La déclaration de guerre de la France à l'Autriche est du 20 avril 1792. Les premières informations sur le dessein de Catherine de négocier un second partage de la Pologne se trouvent dans des rapports du ministre de Prusse à Pétersbourg, du 3 et du 29 février 1792. La résolution du roi de Prusse d'entrer à ce sujet en négociations avec la Russie est du 12 mars. Le 30 avril, Catherine donne à ses

était si peu destiné à compenser pour eux l'extension de la France, qu'il avait pour corollaire secret un plan de démembrement de la France au profit des alliés [1].

C'est au contraire la France qui, lorsqu'elle négocia la paix, en 1795, se trouva en présence d'un énorme déplacement de pouvoir, conséquence du partage de 1793 et de celui qui en acheva, le 3 janvier 1795, le déplorable ouvrage [2]. C'est la France qui, d'après la coutume même de l'ancien régime et en se fondant sur la doctrine de l'équilibre, était autorisée à réclamer des agrandissements propres à lui conserver le degré de puissance relative et de prépondérance qu'elle possédait auparavant en Europe. Elle le fit, et comme elle tenait en ses mains les territoires qu'elle entendait conserver, l'œuvre lui fut aisée. Mais comme ces territoires étaient très-étendus, les autres États exigèrent à leur tour des équivalents, et la France se prêta à les leur attribuer.

Les grands traités de la République et de l'Empire ne sont pas de simples traités de conquête; ce sont des traités de compensation et de partage. Ils n'ont, sous ce rapport, rien que de conforme à la coutume des monarchies; ils sont contraires à l'esprit de la Révolution. En se prêtant à ce trafic, qui est pour elle le seul moyen de conserver ce qu'elle a conquis, la France déroge à son principe fondamental, la souveraineté du peuple. Les populations qu'elle attribue à des souverains demeurent soumises à l'ancien régime; elles ne sont point consultées sur les changements de domination qu'elles subissent. Cependant, telle

troupes l'ordre d'entrer en Pologne. HERRMANN, *Diplomatische Correspondenzen*, Gotha, 1867, p. 231, 233, 264. — SYBEL, trad., t. I, p. 457, 460.

[1] Ces plans de démembrement sont contemporains des premiers essais de coalition. Dès le 28 juillet 1791, le roi de Prusse écrit à son représentant à Vienne de discuter avec l'Autriche la question d'une conquête éventuelle de l'Alsace et de la Lorraine. HERRMANN, *id.*, p. 57; SYBEL, *id.*, t. I, p. 305. — Voir, dans VIVENOT, *Quellen sur deutschen Politik OEsterreichs*, Vienne, 1874, t. II, p. 133, le protocole de la conférence ministérielle du 17 juillet 1792, où il est question de l'annexion soit du Hainaut et de la Flandre, soit de Strasbourg et de l'Alsace par l'Autriche.

[2] Traité du second partage de la Pologne, entre la Russie et la Prusse, 23 janvier 1793; traité du troisième partage entre la Russie et l'Autriche, 3 janvier 1795. — Le traité de Bâle entre la France et la Prusse est du 5 avril 1795.

est la force des idées, telles étaient la décrépitude de l'ancien droit européen et la puissance d'expansion du droit nouveau, que les principes de la Révolution envahissent, en quelque sorte, l'Europe par cette route détournée et prévalent par l'effet même des transactions qui paraissent les sacrifier. Ce bouleversement de l'Europe opéré selon la coutume de l'ancien régime, conduit nécessairement à la destruction de ce régime.

Dans les pays que la France réunit à son territoire ou constitue à son image, elle proclame ses principes, détruit le système féodal et introduit ses lois. Après les désordres inévitables de la guerre et les premiers excès de la conquête, cette révolution constitue pour les peuples un immense bienfait. C'est pourquoi les conquêtes de la République ne peuvent être confondues avec les conquêtes de l'ancien régime. Elles en diffèrent par ce caractère essentiel que, malgré l'abus des principes et les déviations des idées, l'œuvre de la France se fit pour les nations. Les nations avaient été, longtemps à leur insu, toute la raison d'être, toute la force vive, et si l'on peut parler ainsi, toute la séve de l'histoire : la Révolution française les appela à la conscience d'elles-mêmes et décida leur avénement. La France le provoqua lorsqu'elle ne le consacra point de ses propres mains.

En détruisant les petites souverainetés, en réunissant sous un même gouvernement des peuples dont l'origine, les mœurs, étaient analogues, la France diminuait en Europe le nombre des frontières qui morcelaient les nations : elle propageait en même temps les idées les mieux faites pour les rassembler. Lorsque l'anarchie eut disparu et que la République, pacifiée, s'organisa, la France enseigna par son exemple aux princes de l'Europe que les réformes les plus précieuses aux peuples tournaient directement au profit de l'État; que l'acte principal de la Révolution, celui qui l'avait rendue si populaire et si puissante, la suppression du régime féodal, loin d'ébranler le pouvoir, en favorisait la concentration et en facilitait l'exercice; que rien, par conséquent, n'était plus aisé et plus expédient aux souverains que de s'établir eux-mêmes les émancipateurs de leurs

peuples et de supprimer ainsi les causes de la Révolution; que le règne des nations étant inévitable, le rôle des rois était désormais de les grouper autour d'eux; qu'on ne les gouverne-rait plus qu'en les représentant; qu'enfin l'avenir était à ceux qui discernant mieux que les autres ces grands courants de l'histoire, sauraient en exploiter la force. C'est ainsi que la Révolution française aboutit à simplifier singulièrement la carte de l'Europe, et qu'au lieu d'y propager l'anarchie universelle et la révolte générale des peuples contre les rois, elle contribua, au contraire, à y rendre les États plus puissants et les nations plus attachées à leurs princes.

De nouvelles destinées se découvraient à l'Europe : elle y était préparée. Les doctrines du dix-huitième siècle qui avaient suscité en France la Révolution, avaient suscité en Europe le gouvernement des lumières. L'Europe, vers 1789, tendait au despotisme éclairé; la France y revint avec le consulat de Bonaparte. C'est sous cette forme que la Révolution parut s'arrêter et se fixer en France; c'est sous cette forme que l'Europe la comprit et l'imita. Les princes, en s'appropriant les réformes françaises, et les peuples, en les recevant de leurs mains avec reconnaissance, ne faisaient que suivre l'impulsion de tout le dix-huitième siècle.

La France fit mieux que de vaincre l'Europe : elle la convertit. La civilisation française qui avait préparé les victoires des armées, y survécut. Elle avait percé les avenues par lesquelles nos armées s'élancèrent en Europe; nos armées, en se retirant, ouvrirent à la Révolution française des routes plus larges et plus profondes. Victorieux jusque dans leur défaite, les Français gagnèrent à leurs idées les nations mêmes qui s'étaient révoltées contre leur domination. Ils ne cessèrent de bouleverser par leur politique les vieilles frontières, que pour transformer par leurs principes les anciennes lois. Les princes les plus hostiles, les plus ardents à refouler la Révolution en France, afin de l'y écraser d'un seul coup, virent, en revenant de leur croisade, cette révolution germer, pour ainsi dire, dans le sol de leurs États, labouré si longtemps par les armées françaises et

fécondé de leur sang. La Révolution française ne cessa d'être une cause de lutte entre la France et l'Europe, que pour engendrer sur le continent une révolution politique et sociale qui a changé, en moins d'un demi-siècle, la face du monde européen.

III

Mais, dans ces succès mêmes, la Révolution trouva son tempérament et la puissance française sa limite.

Toute la force de la Révolution, en France, provenait de son caractère national; elle prit le même caractère et en reçut la même force chez les peuples étrangers. Le même sentiment qui avait fait vaincre les Français tendait partout où ils propageaient leurs principes, à susciter des nations avides d'indépendance, et, par suite, rebelles au joug de l'étranger, même à celui de leurs libérateurs, aussi jalouses de leurs prérogatives, aussi impatientes de gloire, aussi inquiètes de leurs intérêts, de leur honneur et de leur prestige que l'était la France.

Aucun de ces peuples, quand on lui parla des *Droits de l'homme* et de la souveraineté nationale, ne considéra l'homme abstrait, l'homme sans corps et sans âme, la nation idéale, sans territoire et sans habitants; nul ne se perdit à poursuivre dans les brouillards d'une humanité insaisissable le fantôme d'une liberté métaphysique. Chaque peuple, à l'imitation du peuple français qui avait lancé dans le monde ces grandes idées, les conçut avec les notions accumulées dans les esprits, se les représenta avec les images amassées dans les mémoires par les générations dont il était sorti; il les nourrit de son sang, en quelque sorte, et ne leur donna la vie que pour les animer de toutes les passions de sa race.

Par le conflit des prétentions et des intérêts historiques, des nécessités mêmes de la vie et de la trempe des caractères, ces passions s'opposaient les unes aux autres depuis des siècles;

les luttes que les nations poursuivaient sourdement sous le couvert des rivalités de leurs souverains, se continuèrent entre elles directement, personnelles pour ainsi dire à chaque citoyen et, par suite, plus formidables qu'elles ne l'avaient jamais été. C'est ainsi qu'une révolution qui se réclamait de l'humanité et ne conviait à sa cité idéale que des citoyens du monde, substitua à l'Europe relativement cosmopolite du dix-huitième siècle, l'Europe si ardemment nationale, mais si profondément divisée, du dix-neuvième. La France en a souffert dans ses intérêts et jusque dans sa gloire. Il s'est élevé autour d'elle des nations rivales, qui, après lui avoir disputé l'empire, ont entrepris contre elle une concurrence formidable. Comme la langue est un des principaux témoignages de la nationalité, on a vu, par l'effet même de la propagation des idées françaises, l'influence et le prestige de la langue française diminuer en Europe, et l'opposition des langues nationales déclarer le conflit des nations.

Mais cette révolution de l'Europe n'était que l'envers de la Révolution française. Il y manquait ce qui précisément avait fait l'originalité de la France en cette prodigieuse aventure, ce qui restait le motif de sa grandeur en même temps que l'excuse de ses aberrations, je veux dire l'enthousiasme, l'élan généreux et la croyance que l'on travaille pour l'humanité. Les imitateurs n'ont pensé qu'à eux-mêmes : quelque légitimes qu'aient été leurs vœux d'indépendance, quelque dévouement que les individus aient mis au service des passions nationales, ces passions ont gardé je ne sais quoi de jaloux et d'âpre, un fond de rancune, un ferment de convoitise qui les rabaisse et les obscurcit : il y manque le rayon de désintéressement. Sans doute ce rayon n'a lui en France que dans l'aurore d'un jour plein de ténèbres, d'orages et de tempêtes; mais si courte et passagère qu'ait été cette lumière, il en reste un reflet qui anime toute cette histoire et fait qu'elle restera toujours un des plus prestigieux épisodes de l'histoire de l'humanité. C'est l'honneur et la consolation de la France de penser que lors même qu'ils se ruaient sur elle, la détestaient ou la reniaient,

les peuples de l'Europe subissaient, malgré eux, son ascendant et lui arrachaient pour ainsi dire des mains les armes dont ils se servaient pour la combattre. Dans le moment même où ils retournaient contre elle les idées d'indépendance nationale et de liberté qu'elle avait semées dans le monde, ils suivaient encore l'impulsion généreuse de son génie.

Et d'ailleurs, ces amères déconvenues, ces méprises cruelles, ce retour offensif et ce mouvement tournant de la Révolution contre la France, n'avaient rien de nécessaire en eux-mêmes. Rien dans le large courant qui emportait la pensée française n'appelait ce reflux désordonné des eaux. Rien dans les grandes propositions de 1789 n'était incompatible avec la paix du monde; rien n'empêchait de concevoir une France puissante, prospère et libre, au milieu d'une Europe conviée pacifiquement par elle à suivre son exemple. La France, avant 1789, était l'État le plus peuplé, le plus riche, le mieux formé du continent; elle allait en devenir le plus libre et consacrer, par l'exemple des plus bienfaisantes réformes, la noble magistrature qu'elle exerçait sur l'Europe. Son prestige ne pouvait que s'accroître. C'est ce qu'attendait Mirabeau lorsqu'il écrivait, en 1790, ces lignes qui résument les plus belles espérances des contemporains : « L'influence tôt ou tard irrésistible d'une nation forte de 24 millions d'hommes parlant la même langue et ramenant l'art social aux notions simples de liberté et d'équité, qui, douées d'un charme irrésistible pour le cœur humain, trouvent dans toutes les contrées du monde des missionnaires et des prosélytes, — l'influence d'une telle nation conquerra sans doute l'Europe entière à la vérité, à la modération, à la justice, mais non pas toute à la fois, non pas en un seul jour, non pas en un seul instant [1]. »

Les idées, par elles-mêmes et de leur seul essor, devaient conquérir le monde. Ce dessein excluait toute pensée de guerre. Sur ce point essentiel, les principes de la Révolution s'accordaient avec l'expérience des plus pénétrants et des plus sages

[1] Discours du 25 août 1790. *Moniteur*, t. V, p. 480.

politiques. C'est ce que comprirent les hommes de 1789 lorsqu'ils établirent, comme une des lois fondamentales de l'État, que la France n'attaquerait aucun peuple qui ne l'attaquerait pas et renonçait à entreprendre désormais aucune guerre de conquête. La révolution de 1789 était très-conciliable avec la politique de Henri IV et celle de Richelieu : elle ne l'était pas avec celle de Louis XIV et de Louvois. C'était l'étrange destinée de la Révolution française de se retourner contre la France dès que les Français en fausseraient eux-mêmes le principe et en feraient un instrument de conquête et de domination.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

La guerre entre l'Europe et la Révolution française; contradictions à résoudre, 1. — Comment la Révolution triomphe des États, 3. — Comment elle succombe sous la coalition des peuples, 4. — Avénement des nations, 5. — L'étude des traditions politiques des États et des traditions nationales des peuples donne seule la clef de cette histoire, 6. — Que les peuples interprètent les principes abstraits avec leurs passions et appliquent les idées universelles d'après leurs traditions nationales, 7. — Objet de cet ouvrage : montrer, dans l'histoire de la Révolution française et de l'Europe, la suite de l'histoire de l'Europe et de la France.

LIVRE PREMIER

LES MŒURS POLITIQUES ET LES RÉFORMES.

CHAPITRE PREMIER

LES MŒURS POLITIQUES.

I. L'Europe. — Il n'y avait pas d'Europe, 9. — Ce qu'il y avait en Europe : des nations et des États, 10. — Le droit public, 10.

II. L'État et le gouvernement. — Fondement du droit public : la notion de l'État, 11. — Le droit divin, 12. — Comment la souveraineté s'établit et devient légitime, 13. — Formes diverses des gouvernements, 14. — Comment on conçoit la république et la monarchie, 15.

III. La raison d'État. — Fondement de la politique : la raison d'État, 16. — Machiavel et les machiavélistes, 17. — Objet de la politique : l'agrandissement, 19.

IV. Les règles de conduite. — La prévoyance et l'habileté, 20. — Caractère du diplomate, 21. — Les prétextes, 22. — La méfiance générale, 23

V. La foi des traités. — Absence de sûreté dans les engagements, 24. — La guerre de succession d'Autriche, 25. — La guerre, principal instrument de règne, 26. — Les guerres préventives, 28.

VI. Le système de l'équilibre. — L'intérêt bien entendu, 30. — Comment il tempère l'esprit de conquête, 30. — Comment la conquête se légitime, 32. — La concurrence des ambitions; comment elle limite l'agrandissement des États, 33. — Comment l'équilibre en résulte; en quoi consiste cet équilibre, 34. — Maximes empiriques, résumé de la coutume, 35.

VII. Les démembrements. — Conséquences de ces maximes; comment elles se retournent contre l'État, 35. — Les conflits de succession, 36. — Les droits et les prétentions, 36. — Incertitude des héritages et des possessions, 37. — Les associations de partage, 37. — Comment les démembrements résultent du système de l'équilibre, 39. — Partage de la Pologne en 1772, 39. — Le système copartageant, 40. — Que la Révolution française n'a point introduit ce système dans l'Europe moderne, 41.

VIII. Les détronements et les régicides. — Instabilité des dynasties au dix-septième et au dix-huitième siècle, 42. — Détrônements, 43. — Régicides, 44. — L'Europe et Charles Ier, 45. — Attentats contre la royauté, 47. — Régicides au dix-huitième siècle; la Russie, 49.

IX. Les révolutions au dix-septième siècle. — Comment on conçoit les révolutions, 53. — Parti que l'on en retire, 55. — La Réforme, 55. — Les traités de Westphalie, les sécularisations, 57. — Les interventions, 57. — Les guerres féodales, l'émigration armée, 58. — Comment on fomente les révolutions, 59. — La révolution d'Angleterre; politique de la France, 60. — Cromwell et l'Europe, 61. — Charles II et l'Europe, 62.

X. Les révolutions au dix-huitième siècle. — Comment on les désire chez autrui, 63. — La Pologne et ses voisins, 64. — La Suède; coup d'État de Gustave III; comment il est contraint de s'en excuser, 64. — La France et les révolutions : l'Amérique, Genève, 66. — Révolution de Hollande, 66. — La suppression des Jésuites; les monarchies catholiques et le Saint-Siége, 67. — Les Jésuites en Prusse et en Russie, 70. — Paradoxe d'une Sainte-Alliance, 71.

XI. La diplomatie. — Elle est l'expression des mœurs politiques, 71. — Absence de scrupules sur le choix des moyens, 71. — Les maîtresses et les favoris, 72. — La corruption et la vénalité, 73. — La diplomatie secrète, 75. — Les aventuriers, 76. — Le cabinet noir et les interceptions de lettres, 77. — Enlèvement de courriers, 79. — Enlèvement d'ambassadeurs, 80. — Enlèvement d'archives, 80.

XII. La guerre. — En quoi, tout atroce qu'elle est, elle demeure supérieure à la diplomatie, 81. — Violence des caractères, 82. — La guerre au dix-septième siècle : réquisitions, pillages, incendies, terreur, 82. — Conduite envers les émigrés, 84. — Désespoir des peuples, 84. — La guerre au dix-huitième siècle : indiscipline des armées, massacres et atrocités, 84. — Les otages, 86. — Conduite des Russes, des Prussiens et des Autrichiens en Pologne, 87. — Les précédents et les terroristes, 88.

XIII. Ruine de l'Europe. — Conclusion de ce premier chapitre. — Comment l'Europe ruine son droit public, 89. — Impuissance de l'Europe devant la Révolution française, 90. — Comment la révolution qui éclate en France paraît imminente dans tous les États, 90.

CHAPITRE II

LES GOUVERNEMENTS ET LES RÉFORMES.

I. Crise des gouvernements. — Symptômes généraux de révolution, 92. — Causes générales : ruine des finances par les dépenses de cour et les armements, 93. — Charges accablantes qui pèsent sur les peuples, 95. — Le régime féodal en Europe, 95. — Sort des paysans, 96. — Les nobles, 97. — La même crise s'annonce partout, 99.

II. Les idées de réforme. — La France, foyer de ces idées, 100. — Les réformateurs : Montesquieu et Voltaire, 100. — Les révolutionnaires, 102. — Agitation générale des esprits; illusions et espérances, 102. — Le droit naturel et l'omniscience de la raison, 103. — Rousseau, son influence en Allemagne et en Italie, 104. — Le cosmopolitisme, 105. — L'enthousiasme, 106. — Alliance des princes et des philosophes, 107. — Conception de l'État; le despotisme éclairé, 107. — Comment les princes considèrent les philosophes, 112.

III. Les gouvernements éclairés. — Le siècle des lumières; les princes éclairés et leurs ministres, 114. — Mouvement des réformes; le servage, 116. — Les lois pénales et les lois civiles, 116. — Le Code prussien, 117. — La déclaration des droits de l'État et du souverain; la profession de foi du souverain éclairé, 118. — Joseph II et ses réformes, 119. — Progrès de la tolérance et de la liberté civile, 122. — Que les réformes accomplies tendent à fortifier le pouvoir de l'État, et non à développer les libertés publiques, 122.

IV. Ruine des anciennes institutions. — Diffusion du droit romain; l'idée romaine de l'État, 122. — Esprit envahissant de l'État, 123. — Ruine des assemblées, 124. — Résistance de l'Église, 126. — Lutte générale des princes contre l'Église, 127.

V. Troubles et séditions. — Comment les désillusions engendrent des mécontentements de la part des peuples, 133. — Agitation en Allemagne, 134. — Troubles dans les États autrichiens, 135. — La Belgique et les réformes de Joseph II, 137. — Révolution de Belgique en 1789, 140. — Agitation en Hollande, 141. — Révolution de Genève, 142.

VI. L'ancien régime en France. — Pourquoi la révolution, qui semble imminente partout, éclate en France, 143.

CHAPITRE III

L'influence française.

I. L'esprit et la langue. — Diffusion des idées françaises; l'esprit classique, 147. — Comment cet esprit se développe en France et tend à se propager, 149. — Diffusion de la langue et des idées françaises, 151. — Les voyageurs, 155. — Le monde français, 156.

II. L'éducation. — Comment se prépare la magistrature de la France, 157. — Identité d'éducation sur tout le continent, 157. — Le monde et la littérature, 159. — L'esprit et l'éducation classiques en Angleterre, 162. — Le gouvernement par le discours, 163.

III. La société européenne. — Conséquences de cette communauté d'éducation et d'idées; la république des esprits cultivés, 166. — Comment on acceptera en Europe les parvenus de la Révolution, 166. — Les parvenus sous l'ancien régime, 166. — Les parvenus du régime nouveau, 168. — Impulsion irrésistible de la France, 171.

IV. Agitation religieuse et superstitions. — L'esprit de prosélytisme dans la Révolution, 172. — La religion révolutionnaire, 173. — Mysticisme et fanatisme, 174. — Comment cette évolution se prépare au dix-huitième siècle, 174. — Rénovation religieuse, 174. — Les sectes, les francs-maçons, les illuminés, 176. — Réaction contre les doctrines philosophiques, 178. — Réveil des superstitions, 179. — Les Rose-Croix, 180.

V. Les nations et les doctrines. — Comment les nations interprètent les doctrines nouvelles, 182. — Exemple de Rousseau. Le *Contrat social* à Genève, en Allemagne et en France, 183. — Les peuples interpréteront la Révolution selon leurs traditions nationales; les gouvernements la considéreront selon leurs traditions politiques; nécessité de connaître ces traditions, 185.

LIVRE II

LES TRADITIONS POLITIQUES

LA FRANCE.

CHAPITRE PREMIER

LA NATION ET LE GOUVERNEMENT.

I. La monarchie traditionnelle. — Que l'ancienne monarchie n'avait point de constitution, 187. — Fondements réels de cette monarchie, 188. — Les grands rois et les grands ministres, 189. — Comment la monarchie a prévalu en France, 190. — Différences entre la France et l'Angleterre, 190. — La Réforme en France et en Angleterre, 191. — Conditions du succès de la monarchie absolue en France, 195. — L'esprit de liberté et l'esprit de réforme, 196. — Décadence de la monarchie sous Louis XIV, 196. — Imminence d'une révolution, 198.

II. Crise de la monarchie. — Anarchie dans l'État au dix-huitième siècle, 199. — Instabilité et faiblesse du pouvoir, 200. — L'esprit révolutionnaire et ses traditions, 201. — Rôle et influence des philosophes, 204. — Nécessité des réformes; intérêt de l'État à les accomplir, 205. — Comment on les prépare, 205. — Plans de Turgot, 206. — La nation en appelle au Roi, 208.

III. Louis XVI. — Caractère de Louis XVI, 209. — Ministère de Turgot; causes de son échec, 211. — Les Parlements, 212. — Réaction aristocratique, 213. — Agitation dans l'armée, 213. — Convocation des États généraux, 214.

IV. La noblesse et le tiers état. — Comment on conçoit la liberté, 215. — La constitution anglaise, 217. — Impuissance de la noblesse, 217. — Prépondérance du tiers état; comment il conçoit la Révolution, 218. — La liberté romaine, 219. — Les légistes, leur rôle et leur influence, 221. — Comment on conçoit la souveraineté du peuple, 223.

V. La Révolution et les précédents. — Omnipotence et gouvernement direct de l'Assemblée, 224. — Comment on revient aux précédents de l'ancien régime, 225. — Concentration des pouvoirs, 225. — Le conseil du Roi et les comités, 225. — Les intendants et les commissaires en mission, 226. — Les finances et l'armée, 227. — Les coups d'État et les journées, 227. — L'Église gallicane et la constitution civile du clergé, 228. — Les édits contre les protestants et les lois contre les émigrés, 231. — Les excès de l'ancien régime et les excès de la Révolution, 232.

VI. La république des lettres. — Rôle et influence des gens de lettres et des philosophes, 234. — La république des lettres et la Convention, 234. — Filiation des écoles, des sectes et des partis, 237.

VII. Le caractère national. — Succès final de la France et de la Révolution française, 238. — Persistance du caractère national, 238. — Éléments de reconstitution et de régénération, 240. — Contre-coup et influence prépondérante de la politique extérieure, 242.

CHAPITRE II

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE.

I. Origine des traditions. — Corrélation de la politique extérieure avec l'intérieure : la nation, l'État, les frontières, 244. — Point de départ de la tradition : Charlemagne, 246. — Philippe-Auguste, 247. — Philippe le Bel et les légistes, 248. — Les chevaliers ès lois, 251. — Les guerres d'indépendance; Jeanne d'Arc, 253.

II. Guerres communes et guerres de magnificence. — Le royaume d'Austrasie, 253. — Les guerres du Roi, 254. — Entreprises de Charles VII dans l'Est, 255. — L'héritage de Bourgogne; origine de la rivalité avec la maison d'Autriche, 257. — Les cas royaux, 258. — Influence des études classiques; César et Strabon; la frontière des Gaules et les frontières naturelles, 259. — La raison d'État, 260. — Polémiques avec les Allemands, 260. — Déviation vers l'Italie; les *guerres de magnificence*, 261. — Retour aux *guerres communes*, 261.

III. Rivalité avec la maison d'Autriche. — Les alliances de la France en Allemagne, 262. — Henri II et les Allemands, 263. — Projets de Coligny, 265. — Henri IV et la tradition, 266. — Étienne Pasquier, 267. — Le grand dessein de Sully, 267. — Les projets de Henri IV, 270.

IV. Richelieu. — Ses desseins au début de sa carrière, 272. — Projet de réunion de la Lorraine, 273. — Efforts pour rendre cette politique nationale, 274. — Les publicistes et les droits du Roi, 275. — Jugement des contemporains sur Richelieu, 278. — Sa postérité politique, 278. — Mazarin, 279.

V. Le système classique. — La modération dans la force, 280. — Les alliances, 280. — L'Allemagne et le traité de Westphalie, 281. — L'Italie, 281. — Absence d'esprit de système, 282. — En quoi cette politique répond au génie de la nation, 282.

VI. Louis XIV et les excès. — Louis XIV continue, puis dénature cette politique, 283. — Les guerres de limites, 283. — Les chambres de réunion, 284. — Conflits avec l'Allemagne au sujet de l'Alsace, 285. — La guerre de succession d'Espagne, 286. — Louis XIV, la Convention et Napoléon, 287. — Ce qui sauve Louis XIV, 288.

VII. Louis XV et les défaillances. — La France et l'Europe après les traités d'Utrecht, 288. — Les entreprises coloniales; conditions de leur succès, 289. — Comment la France perd ses colonies, 290. — L'alliance de 1756 et le *Système autrichien*, 291. — Le *Pacte de famille*, 292. — Déchéance politique; haine contre l'Autriche, 293.

VIII. Louis XVI. — Efforts de Louis XVI pour relever la France en Europe, 297. — Ministère de Vergennes, 298. — Rôle du Roi, 299. — L'indépendance des États-Unis et la succession de Bavière, 300. — Succès de la France, 302. — Mort de Vergennes, 303.

IX. Les systèmes politiques. — Opposition au *Système autrichien*; Duclos et Favier, 304. — Le système de Favier et la politique révolutionnaire, 306. — Influence de Raynal, 308.

X. Le problème des frontières. — Les frontières de la France en 1789, 310. — Danger des accroissements illimités; Vauban et Montesquieu, 311. — Vues de Vergennes; la France protectrice des petits États, 313. — Les idées de 1789 dans la politique extérieure; Mirabeau et Talleyrand; la renonciation aux conquêtes, 316.

XI. Les limites naturelles. — Comment la tradition s'en propage dans la nation; les savants, 319. — Les limites de la Gaule, 321. — Comment les traditions de l'ancien régime s'adaptent aux doctrines de la Révolution, 323. — Le système des frontières naturelles, 324.

XII. La tradition des conquêtes. — Comment et dans quelle forme elle persiste dans la Révolution, 325. — Tendances à favoriser l'unification nationale en Allemagne et en Italie, 326. — Vues sur l'Orient et l'Égypte, 327. — Bonaparte, 329.

XIII. La France et l'Europe en 1789. — Ce que les étrangers pensaient de la France en 1789; ses ressources, 331. — Vues ambitieuses qu'ils lui prêtent, 331. — Les frontières naturelles, 333. — Problème qui se pose en 1792 entre la France et l'Europe : la France pouvait-elle garder ces frontières? 334. — Nécessité de connaître les traditions politiques des États et des nations de l'Europe, 336.

LIVRE III

LES TRADITIONS POLITIQUES.

L'EUROPE.

CHAPITRE PREMIER

L'ANGLETERRE.

I. Les intérêts et la politique. — Caractère mercantile des intérêts anglais et conséquences politiques qui en résultent, 337. — Rivalité avec la France, 338. — Alliances de l'Angleterre, 339. — Intermittences de la politique anglaise sur le continent, 340. — Crise intérieure de l'Angleterre, 341. — Georges III et la société anglaise, 343.

II. Jugements de l'Europe. — Impuissance des hommes d'État du continent à comprendre l'Angleterre, 344. — Préjugés et erreurs des Français, 346. — Comment l'Angleterre dément ces jugements, 348.

III. Le ministère de Pitt. — William Pitt, 349. — Son gouvernement à l'intérieur, 351. — Ses vues sur la France, 352. — Prospérité de l'Angleterre, 353.

IV. Les partis et la Révolution. — Contrastes entre l'Angleterre et la France, résultant de toute leur histoire, 353. — Pourquoi la Révolution échoue en Angleterre, 354. — L'esprit public et la religion, 355. — Impuissance des révolutionnaires anglais, 357. — Forces nationales que l'Angleterre oppose à la France et à la Révolution, 358.

CHAPITRE II

LA HOLLANDE.

I. La constitution et la politique. — Constitution de la république, 360. — Décadence au dix-huitième siècle, 363.

II. Les partis et la France. — La révolution de 1787, 364. — Échec du parti français, 365. — Comment il se reforme ; dispositions envers la France et la Révolution, 366. — Comment la France s'aliène les Hollandais, 367.

CHAPITRE III

L'ESPAGNE.

I. Les alliances. — Le *Pacte de famille*, 369. — Décadence de l'Espagne malgré le gouvernement de Charles III, 369. — Les colonies, 371. — Vues sur le Portugal, 373.

II. La cour et le gouvernement. — Charles IV, la Reine et Godoy, 373. — Réaction dans la politique intérieure, 375. — Versatilité et faiblesse dans la politique extérieure, 376. — Catastrophe de la dynastie, 376.

III. La nation. — Caractère des Espagnols, 377. — Comment ils résistent à la propagande révolutionnaire et à la conquête, 379.

CHAPITRE IV

L'ITALIE.

I. Les Italiens. — Causes des succès de la Révolution en Italie, 382. — Mouvement de renaissance nationale, 382. — Indifférence pour les pouvoirs établis, 384.

II. Les gouvernements. — Les Deux-Siciles et les Bourbons, 385. — Le Roi, la Reine, Acton, 386. — Conflits avec Rome, 388. — Décadence du pouvoir pontifical, 389. — La Toscane, Gênes, Venise, 390. — La Sardaigne, sa politique, ses ambitions ; affinités avec la Prusse, 392. — Relations avec la France, 394. — Idée d'une Confédération italienne ; conditions du succès de la France en Italie, 395.

III. L'esprit national et la Révolution. — Comment les Italiens accueillent la Révolution, 396. — Caractère national qu'elle prend en Italie, 396. — Réaction qui en résulte dans les relations de l'Italie et de la France, 398.

CHAPITRE V

L'ALLEMAGNE.

I. Le Saint-Empire. — Différences entre la formation de l'Allemagne et celle de la France, 399. — Les traités de Westphalie, 400. — L'Empire, les États, la diète, l'Empereur, 401. — Relations entre les États ; opposition du Nord et du Sud, 404. — Opposition des petits États à l'Autriche, 404. — La Prusse en Allemagne, 405. — Ambitions des petits États, 405. — Comment l'Allemagne tend à se concentrer, 406. — Les sécularisations, 406. — Vice fondamental de la coalition des princes allemands contre la France, 406. — Partage de l'Allemagne entre la France et les princes allemands, 407.

II. Les gouvernements. — Force latente des Allemands; leur caractère, 409. — Réveil du « patriotisme allemand » au dix-huitième siècle, 410. — Comment les États entendent ce patriotisme; comment ils l'exploitent contre la France, 410. — Grandeur et popularité de Frédéric, 412. — La *Confédération des Princes;* plans de réforme, 413. — Crainte de la France; la rive gauche du Rhin; revendication de l'Alsace et de la Lorraine; *l'ennemi héréditaire*, 414. — Caractère et conditions des alliances françaises en Allemagne, 416. — Situation en 1789, 417. — Associations et défections qui en résultent au cours des guerres de la Révolution, 418. — Déroute des gouvernements; entrée en scène de la nation allemande, 419.

III. Les aspirations nationales. — Agitation des esprits, 420. — Différences entre cette agitation et celle qu'on observe en France, 420. — Attachement des Allemands aux coutumes et aux idées religieuses, 421. — Absence d'éléments démocratiques et révolutionnaires, 423. — Les philosophes enseignent la soumission à l'État, 424. — Comment les idées françaises, en se propageant en Allemagne, y développent l'esprit national, 426. — Comment la Révolution pousse les Allemands à se constituer en nation et leur en facilite les moyens, 429.

IV. Les Allemands et la Révolution. — Dispositions des différentes régions pour la France et pour la Révolution, 431. — La rive gauche du Rhin; comment l'annexion en est possible, 431. — Différences avec les États de la rive droite, 434. — L'Allemagne allemande; Stein, 435. — Comment les princes allemands profitent de l'exemple de la France, 437. — Comment la Révolution française contribue à l'unification de l'Allemagne, 437.

CHAPITRE VI

L'AUTRICHE.

I. La monarchie. — Incohérence de la monarchie autrichienne, 439. Difficultés de gouvernement, 440. — Une petite Europe dans la grande, 442. — Conflit entre les divers intérêts de la monarchie, 443. — Comment elle est entraînée à la politique des partages, 444. — Marie-Thérèse et ses scrupules, 444. — Joseph II et ses ambitions, 445.

II. Les desseins politiques. — Le testament de Charles de Lorraine et les desseins de l'Autriche, 447. — Rivalité avec la Prusse, 449. — Vues sur l'Allemagne, l'Italie, la Pologne, la Turquie, 450. — Opposition entre les intérêts de l'Autriche et ceux de la France, 452. — Hostilité à la France, 452. — Motifs qui dirigent l'Autriche dans les guerres de la Révolution, 454.

III. Les ressources. — Le gouvernement; Kaunitz, 456. — Absence d'hommes d'État, 457. — Les princes, 457. — Ce qui rend l'Autriche inaccessible à la propagande révolutionnaire, 458. — Causes de durée et force de reconstitution de la monarchie, 461.

CHAPITRE VII

LA PRUSSE.

I. La nation et l'État. — Rôle de la Prusse dans les guerres de la Révolution; vicissitudes de sa politique et de son histoire, 463. — Origines de l'État prussien et de la nation prussienne, 465. — Leur caractère particulier, 465. —

L'industrie nationale : la guerre et les conquêtes, 467. — Frédéric; ses desseins, ses vues sur les alliances : la Russie, 468.

II. L'œuvre de Frédéric. — Gouvernement intérieur de Frédéric, 470. — Causes de ruine de ce gouvernement, 471. — Les finances et l'armée, 472. — Les diplomates, 473. — La religion et les mœurs, 474. — Désirs de réformes, 477.

III. Frédéric-Guillaume II. — Son caractère et ses aspirations, 478. — Les maîtresses et les favoris, 480. — Les théosophes, 485. — Wœllner et Bischoffswerder, 485. — Intrigues à Berlin, 487.

IV. La réaction. — Réaction piétiste et bigote en Prusse, 489. — Hostilité à la France, 490. — Décadence du gouvernement et de l'armée, 490. — Les opposants; le parti français, 491.

V. La décadence. — Présomption des Prussiens, 493. — L'expédition de Hollande en 1787, 494. — La triple alliance, 494. — Entreprises démesurées et incohérentes; catastrophe de l'État prussien, 495.

VI. Le relèvement. — Éléments de reconstitution, 496. — La nation, 497. — La noblesse de province, 497. — Les administrations provinciales et les communes, 498. — Caractère particulier des réformateurs prussiens; en quoi ils s'inspirent de la Révolution française, 499.

CHAPITRE VIII

LA RUSSIE, LA SUÈDE, LA POLOGNE ET LES AFFAIRES D'ORIENT.

I. La Turquie, la Suède, la Pologne. — Importance de ces États dans le système de la France et dans l'histoire de la Révolution, 502. — Décadence des Turcs, 503. — Faiblesse de la Suède, 505. — Coup d'État de Gustave III; caractère et ambitions de ce prince, 505. — Anarchie de la Pologne, 507. — La constitution, la noblesse, les paysans, le roi, 507. — Essais de réforme; les patriotes polonais; causes de leur impuissance, 510.

II. La Russie et Catherine II. — Progrès de la Russie, 511. — Ce qui la rend inaccessible à la propagande révolutionnaire, 511. — La noblesse russe, les philosophes et les émigrés, 512. — Aspirations nationales dans la politique extérieure, 513. — Persistance de cette politique, 514. — Catherine II; son caractère, 515. — Son gouvernement, 516. — Ses vues sur la France et la Révolution, 516. — Force et fermeté de ses desseins, 517.

III. La guerre et les négociations en 1787-1788. — Le projet grec, 519. — Vues de la Russie et de l'Autriche sur la décadence de la France, 520. — Déclaration de la guerre par les Turcs, 521. — Ouvertures d'alliance à la France; pourquoi la France les ajourne, 522. — Vues de la Prusse; le grand dessein de Hertzberg; interventions et intrigues en Belgique, en Hongrie, en France, en Pologne, 523. — Campagne de 1788; échecs des alliés, 525. — L'Autriche songe à se retourner contre la Prusse, 526. — Constance de Catherine II, attaquée par la Suède et par les Turcs; 527. — Ses succès, 528. — L'Angleterre insinue un partage de l'Inde et de l'empire turc, 528. — Diète de Grodno; les Polonais se livrent à la Prusse, 529.

IV. La crise européenne en 1789. — Hésitations du roi de Prusse, 531. — Pitt refuse de soutenir Hertzberg et se rapproche de la France, 531. — Échec du plan de quadruple alliance entre la Russie, l'Autriche, la France et l'Espagne, 532. — Effacement de la France, conséquence de la crise intérieure de l'État, 533. — Situation des affaires au mois de mai 1789, 535.

CONCLUSION

I. Pourquoi la Révolution éclate en France, 537. — Comment l'esprit national interprète les idées universelles de la Révolution et les transforme en se les appropriant, 537. — L'idée de patrie; comment elle tend à s'abstraire, aussi bien pour les révolutionnaires que pour les émigrés, 538. — Comment la guerre rend à cette idée son caractère concret; comment l'amour de la patrie se confond, en France, avec l'amour de la Révolution, 539. — Passions fondamentales des Français : la haine du régime féodal et de la domination des étrangers, 539. — Conséquences : domination et chute des terroristes, ruine des idées de liberté, 540. — Comment la guerre absorbe la nation; comment la Révolution dégénère en propagande armée; comment la République, en devenant conquérante, dégénère en despotisme militaire, 541.

II. Pourquoi la Révolution prend l'Europe au dépourvu, 543. — Comment l'Europe s'abuse en se conduisant d'après les précédents, 543. — Conditions d'une transaction entre l'Europe et la Révolution française, 544. — La raison d'État et les partages, 545. — Que dans ces traités on revient simplement à la coutume de l'ancien régime, 546. — En quoi les principes nouveaux périclitent, 546. — Comment la France suscite contre elle-même des nations en Europe, 547. — Grandeur du rôle de la France; étendue de son influence dans le monde, 548.

III. Comment, dans le succès même, la Révolution trouve son tempérament et la puissance française sa limite, 549. — Résistance nationale des peuples, 549. — Conséquences pour la France de la transformation de l'Europe, 550. — Que ces conséquences ne résultaient pas nécessairement des principes de 1789, 550.

PARIS. TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

Digitized with financial assistance from

HT Parekh FOUNDATION

An Initiative by HDFC

WITH YOU, RIGHT THROUGH

on 28 December, 2018